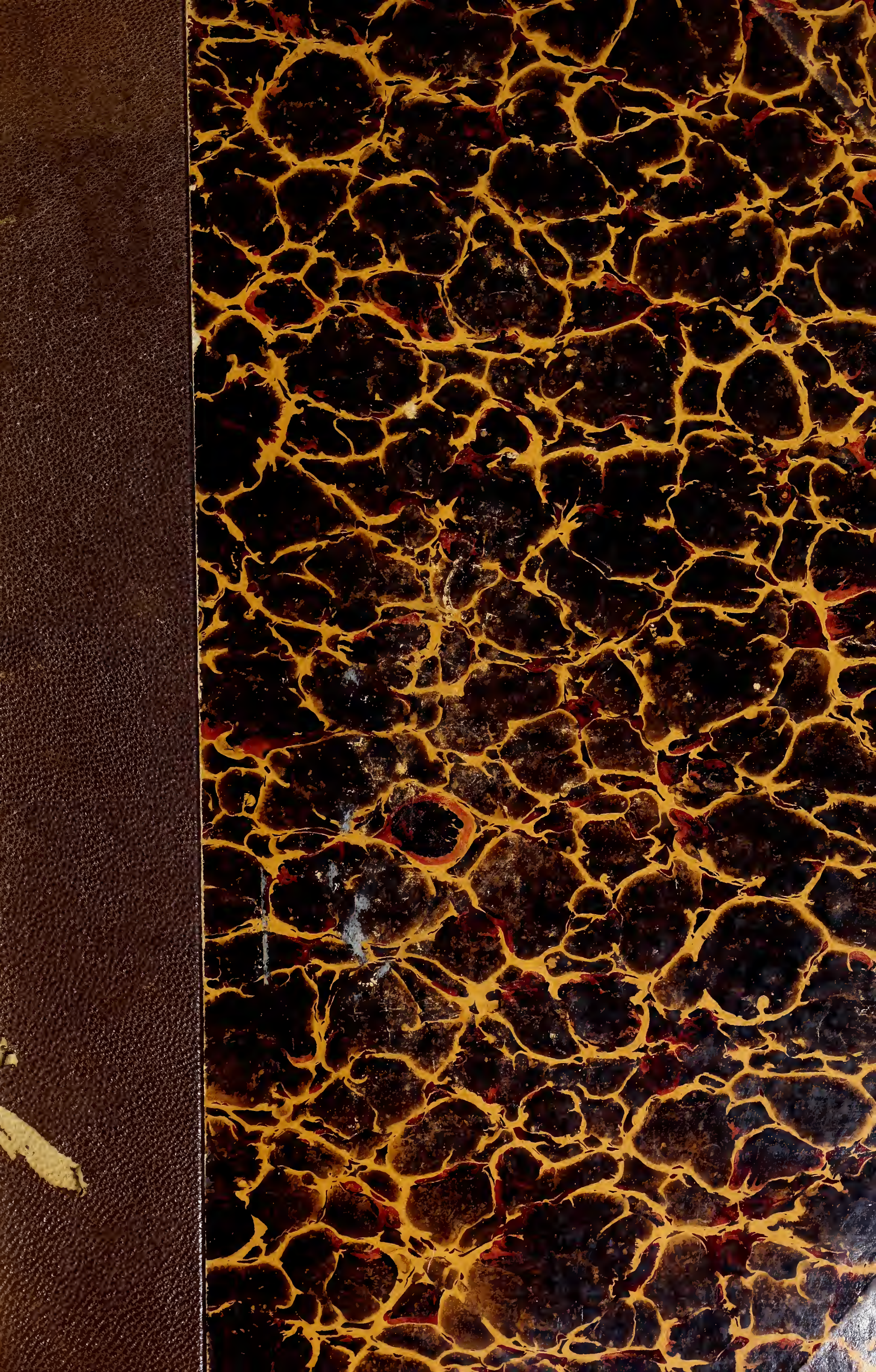
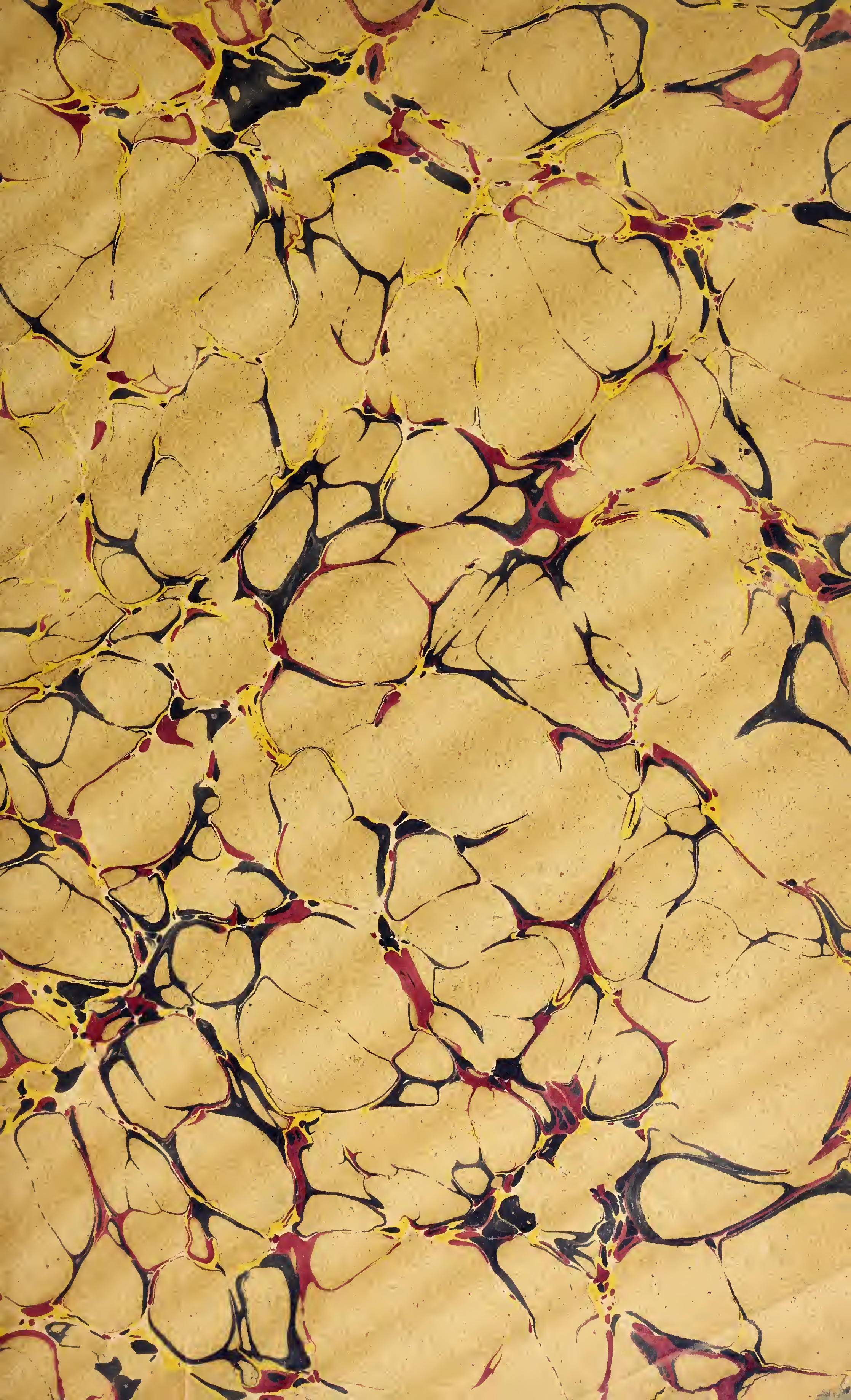
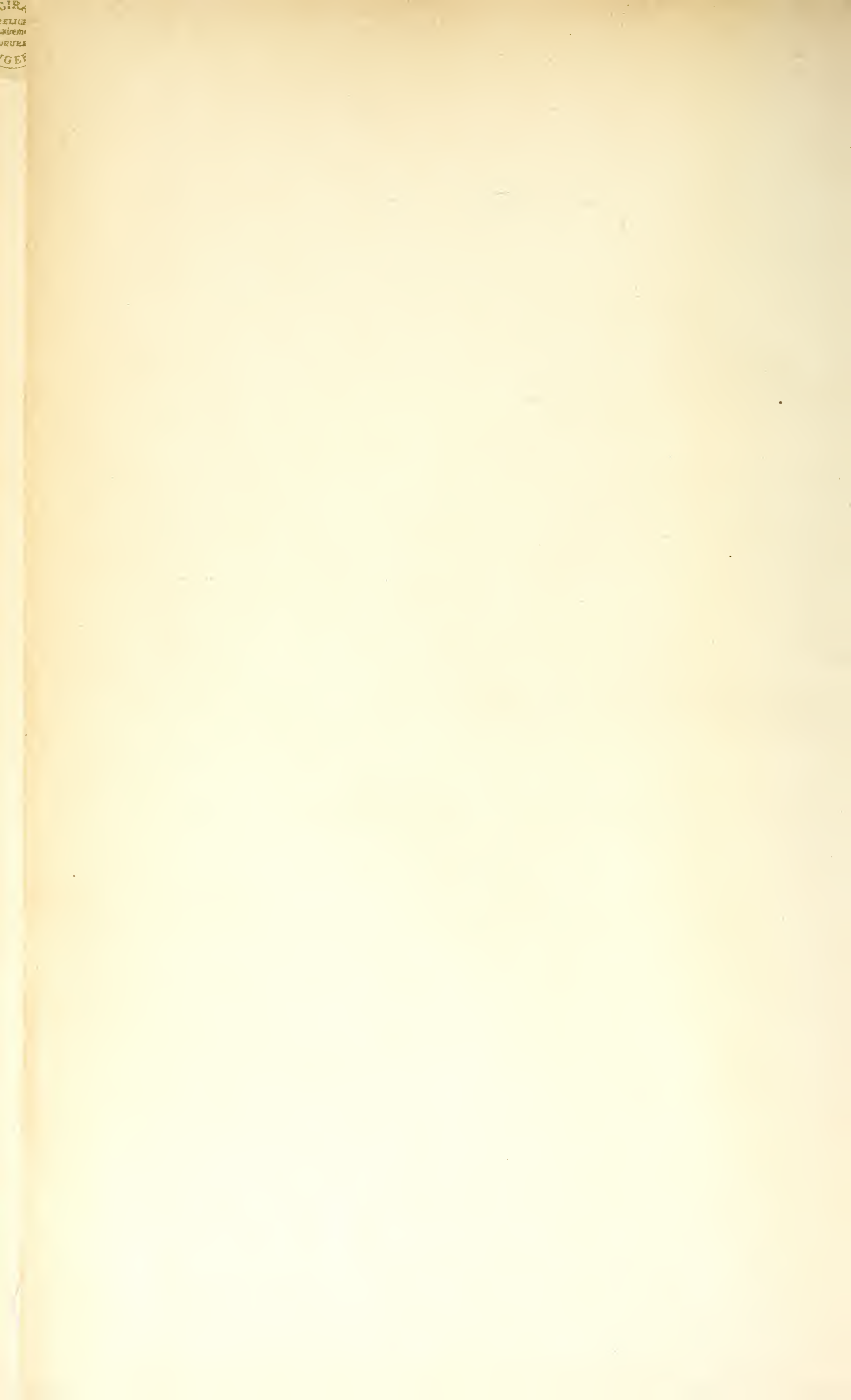










RECHERCHES

POUR SERVIR A

# L'HISTOIRE DES ARTS

## EN POITOU

# RECHERCHES

## POUR SERVIR A

# L'HISTOIRE DES ARTS

## EN POITOU

PAR JOS. BERTHELÉ
Archiviste du département des Deux-Sèvres,
Directeur de la REVUE POITEVINE ET SAINTONGEAISE,
Correspondant du Ministère.






MELLE
ED. LACUVE, ÉDITEUR

1889



CONIVGI CARISSIMAE

BENE MERENTI

OB EXIMIAM COOPERATIONEM

MARITVS DEVOTVS DEDIC.

Les études que nous publions aujourd'hui sous le titre collectif de *Recherches pour servir à l'Histoire des Arts en Poitou,* se rapportent d'une part à l'histoire de l'architecture, de l'autre à l'histoire du mobilier.

La partie ARCHITECTURE comprend tout d'abord trois chapitres de chronologie archéologique, dans lesquels nous nous sommes efforcé de préciser les dates de trois monuments poitevins d'une importance spéciale, tous trois appartenant au département des Deux-Sèvres : 1° *la crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent* (VII^e^ siècle), — 2° *l'église de Gourgé* (époque carlovingienne et romane), — 3° *l'église d'Airvault* (X^e^, XI^e^-XII^e^ et XIII^e^ siècles).

Viennent ensuite trois chapitres de généalogie archéologique, dans lesquels nous avons essayé d'expliquer certaines particularités non poitevines que présentent, par exception, quelques églises romanes de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Ces particularités se retrouvent, également à titre exceptionnel, dans plusieurs églises de la Charente-Inférieure. Nous avons étudié les unes et les autres parallèlement, la Saintonge et l'Aunis se rattachant aux XI^e^ et XII^e^ siècles à l'école d'architecture du Poitou. — L'archéologie comparée et l'étude des textes historiques nous ont conduit aux mêmes conclusions, et nous avons lieu de croire que les *influences auvergnates et limousines,* les *influences périgourdines et angoumoisines* et l'*influence champenoise,* que nous signalons en Poitou, en Bas-Poitou et en Saintonge, sont des réalités et non les rêves de notre imagination.

La première partie se termine par un long chapitre, qui appartient à la fois à la chronologie et à la généalogie et dans lequel nous avons suivi depuis sa naissance jusqu'à ses dernières manifestations, cette élégante *architecture Plantagenet*, qui a couvert de chefs-d'œuvres l'Anjou, le Poitou, la Touraine, etc. Les voûtes domicales et leurs dérivés avaient été jusqu'ici à peine étudiés dans leurs caractères techniques et dans leur filiation. Nous avons tâché d'en analyser et d'en dater les évolutions successives (du XII^e^ au XVII^e^ siècle).

La seconde partie — MOBILIER — débute par trois chapitres qui se rattachent surtout à l'histoire de l'orfèvrerie. Les listes de *reliquaires-chefs,* de *bras-reliquaires* et de *vases sacrés* antérieurs à la Révolution, que nous donnons pour les trois départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, auront l'utilité d'éviter des recherches à travers des inventaires anciens publiés un peu partout, en même temps qu'elles ajouteront aux objets de ce genre déjà signalés, l'indication d'un certain nombre d'inédits qu'il sera désormais facile aux spécialistes d'aller étudier.

Les huit derniers chapitres de la seconde partie sont consacrés aux *cloches poitevines*, du XII^e^ au XIX^e^ siècle, et aux *fondeurs de cloches* ayant travaillé ou travaillant encore pour notre province. Dans ces chapitres qui forment à eux seuls plus de la moitié du volume, on trouvera d'abondants matériaux pour l'épigraphie du Poitou, et aussi des renseignements utiles sur l'histoire des familles. Cependant notre préoccupation principale a été d'apporter des documents sur un « art industriel » insuffisamment étudié jusqu'ici et de contribuer à faire connaître davantage une catégorie d'artistes auxquels les érudits se sont assez peu intéressés.

Malgré leur étendue, ces chapitres sur les cloches sont incomplets. On pourra également signaler des lacunes dans les autres parties de ces *Recherches*. Nous n'avons encore

exploré, en effet, qu'une faible partie des 950 communes qui composent le Poitou, et nous sommes certain que nos pérégrinations à venir nous fourniront la matière de nombreuses additions. Fallait-il pour cela reculer indéfiniment la publication des matériaux recueillis? Nous ne l'avons pas pensé. Les sujets dont il est traité ici sont généralement de ceux qui n'ont pas été étudiés ex-professo par les archéologues de l'Ouest. Notre initiative pourra faire surgir de nouvelles recherches. Or, la moisson actuelle permet déjà d'établir des lignes de doctrine. La tâche sera plus facile à ceux qui voudront suivre la même voie (1).

En outre des lacunes, peut-être découvrira-t-on aussi dans ces *Recherches* des inexactitudes de détail et des erreurs d'observation; peut-être établira-t-on le mal fondé de quelques opinions. Nous verrons toujours avec plaisir surgir les additions et les rectifications. Notre but a été de contribuer au progrès de l'histoire artistique du Poitou. Si malgré ses défauts ce volume sert aux travailleurs, s'il provoque des investigations, nous nous estimerons largement récompensé des heures laborieuses et des expéditions fatigantes, coûteuses et quelquefois voisines du danger, que nous avons consacrées à sa préparation.

Les monuments étudiés dans les cinq premiers chapitres nous ont déjà fourni la matière d'articles publiés soit dans le *Bulletin monumental*, soit dans la *Revue de l'Art chrétien*, soit dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, soit dans les *Mémoires* et *Bulletins* de Sociétés savantes de Paris et du Poitou, soit même dans des journaux (2). Nous aimons à croire que bien peu de nos lecteurs songeront à nous le re-

(1) Un de nos prédécesseurs aux archives des Deux-Sèvres, le regretté Alexandre Gouget, disait en 1864 de son *Armorial du Poitou* : « C'est parce qu'il doit être « incomplet qu'il est utile à publier, afin qu'il soit complété par d'autres et que le « tout ensemble serve à l'histoire du pays. » (*Armorial du Poitou*, Niort, 1866, p. 5.)

(2) Cf. les notes des pages 1, 11, 30, 54, 75, 76 et 82.

procher, car il est assez de mode aujourd'hui de faire paraître les diverses parties d'une œuvre dans les Revues avant de l'offrir au public en volume. Si quelques-uns cependant croyaient devoir nous blâmer de n'avoir pas composé ce recueil uniquement d'études inédites, nous nous permettrions de leur rappeler qu' « il n'est pas défendu à un auteur de se répéter, » (1) surtout quand il se répète en vue de s'améliorer. Au surplus, le chapitre sur *l'église d'Airvault* est le seul qui reproduise à peu près textuellement ce que nous avons publié sur ce monument en 1887. Les chapitres sur *la Crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent*, sur *l'église de Gourgé*, sur les *influences auvergnates et limousines* et sur les *influences périgourdines et angoumoisines*, diffèrent en bien des points des articles que nous avons donnés sur les mêmes sujets, de 1884 à 1888, soit en Poitou soit en dehors du Poitou.

Ces cinq premiers chapitres sont plutôt des *reffassons*, — comme disaient les anciens marchés de fonte de cloches, — que des reproductions. Ce sont des éditions nouvelles, quelquefois augmentées, quelquefois abrégées, toujours revues — et corrigées.

Jos. Berthelé.

(1) Jules Quicherat, *Histoire du Costume*, p. i.

PREMIÈRE PARTIE

---

# ARCHITECTURE

I

# LA CRYPTE DE SAINT-LÉGER

## A SAINT-MAIXENT (1)

---

Au mois de septembre 1875, une découverte archéologique d'une importance considérable, fut faite à Saint-Maixent (2), par notre savant confrère et ami M. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne (3).

L'ancienne église Saint-Léger, devenue temple protestant au lendemain de la Révolution (4), s'étant en partie écroulée, et sa démolition complète ayant été décidée, M. Alfred Richard, qui étudie depuis longtemps l'histoire de Saint-Maixent, songea à profiter de la circonstance pour rechercher la crypte que les textes anciens lui signalaient sous cette église. Le succès couronna sa tentative, et le sanctuaire souterrain, obstrué

(1) Cf. Jos. Berthelé, *Architecture mérovingienne, la Date de la Crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent* apud *Bulletin monumental*, 1884, p. 89 à 112 (tiré à part); — Note lue à la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest du 7 août 1884 et publiée seulement dans le procès-verbal communiqué aux journaux de Poitiers; — *Le plus ancien édifice du département des Deux-Sèvres, la Crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent*, apud le journal le *Mémorial des Deux-Sèvres*, du 13 avril 1887.

(2) Saint-Maixent, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Niort (Deux-Sèvres).

(3) Voir Alfred Richard, *Rapport sur la découverte d'une crypte dans l'église de Saint-Léger à Saint-Maixent (Deux-Sèvres)*, apud *Bulletin monumental*, 1876, p. 845 à 862, avec 4 planches hors texte et 3 fig. dans le texte ; tiré à part.

(4) L'ancienne église Saint-Léger est située *à côté* de l'église paroissiale actuelle, *à gauche*. Les anciens bâtiments de l'abbaye, aujourd'hui transformés en caserne, se trouvent à droite. L'église paroissiale (autrefois abbatiale) contient elle aussi une crypte, intéressante à divers titres, mais moins ancienne que celle de Saint-Léger.



AUCTORI HUJUS OPERIS DILECTISSIMO,
HANC PAGINAM,
QUAM TYPIS EXCUDEBAT IPSE,
EDITOR DEDICAT.

ED. LACUVE.

depuis la fin du XVII^e ou le commencement du XVIII^e siècle, put être exploré assez en détail (1).

Quelques mois après cette découverte, l'ancien temple protestant et sa crypte étaient mis en vente. Feu M. le curé-doyen T. de Béchillon s'en rendit acquéreur (29 avril 1877) et en fit don à la fabrique de Saint-Maixent (2).

Deux ans plus tard (4 juin 1879), une décision ministérielle classait la crypte de Saint-Léger au nombre des monuments historiques.

La générosité d'un Saint-Maixentais pieux étant venue remplacer la subvention attendue en vain du Ministère des Beaux-Arts, le monument a pu être restauré. L'opération a été faite sous la direction de M. l'architecte Loué, qui a remis les choses à neuf aussi radicalement que possible.

Les opinions qui semblaient les plus autorisées ont longtemps placé la crypte de Saint-Léger au XI^e siècle. Tout au plus concédait-on que l'on avait pu, à cette époque, réemployer des matériaux de date antérieure, provenant de l'église construite, ainsi que nous l'apprennent les textes, dans la seconde moitié du VII^e siècle, vers les années 683 ou 684.

Il y a des parties du XI^e siècle, dans la crypte de Saint-Léger, mais il y en a d'autres plus anciennes, qui nous sont parvenues à peu près dans leur intégrité première.

(1) La Société française d'archéologie, « dont le zélé directeur, M. Léon Palustre, apportait à cette œuvre le double intérêt du patriote et de l'archéologue » [M. Léon Palustre est originaire des environs de Saint-Maixent], couvrit les frais de la fouille par une allocation de cent francs.

Cette découverte fut signalée dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre de 1875. p. 279. — La Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts des Deux-Sèvres, s'en désintéressa à peu près complètement.

(2) AD. CAILLÉ, *Lettre d'un Poitevin scandalisé, à propos de la mise en vente de l'église souterraine ou crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent*, apud le journal *la Sèvre*, n^os des 18, 21 et 25 avril 1877. Cette lettre fut réimprimée l'année suivante avec quelques additions; elle forme la première partie de la brochure intitulée: *La Crypte de l'église Saint-Léger et la Place Saint-Saturnin, à Saint-Maixent*, Melle, Ed. Lacuve, 1878, in-8° de 50 p. — AD. CAILLÉ, *Comment la Crypte de*

Ces parties plus anciennes, ce sont les piliers carrés, construits *en grand appareil*, qui soutiennent les voûtes (1).

La date très précise que nous croyons pouvoir leur attribuer — 683 ou 684 — résulte pour nous :

1° De la différence existant entre ces supports et les supports des cryptes romanes du Poitou ;

2° De la conformité existant entre le genre d'appareil de ces piliers et le genre d'appareil que les textes anciens nous signalent comme ayant été employé dans la construction de l'église Saint-Léger, dans la seconde moitié du VII^e siècle ;

3° De l'origine des matériaux qui ont été employés pour la construction de ces piliers ;

4° De la taille des pierres et du système de mise en œuvre des matériaux employés.

Nous passerons rapidement sur le premier argument. Pour quiconque a étudié les monuments du Poitou, il n'y a pas d'assimilation possible entre les *colonnes* d'un diamètre restreint de nos cryptes du XI^e siècle et les énormes *massifs carrés*, — de 1 m. 35 de côté, — de la crypte de Saint-Léger.

En ce qui concerne les voûtes, qui dans notre monument ont été certainement refaites à une date postérieure, on peut trouver des analogies avec nos cryptes des XI^e et XII^e siècles. — Mais il y a dissemblance du tout au tout en ce qui concerne les piliers.

Il suffit pour s'en convaincre de feuilleter les planches de

*Saint-Léger, à Saint-Maixent, a été conservée*, lettre à M. J. Berthelé, directeur de la *Revue poitevine et saintongeaise*, à propos d'un passage de son mémoire intitulé : *La Date de la Crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent*, apud *Revue Poitevine et Saintongeaise*, tome II, n° 15, 15 mai 1885, p. 87 à 93, tiré à part, petit in-8° de 15 pages. — Jos. Berthelé, *La Conservation de la Crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent, en* 1877, apud *Revue Poitevine et Saintongeaise*, tome II, n° 15, n° du 15 mai 1885, p. 82 à 94, tiré à part, in-8° grand raisin de 16 pages.

(1) M. l'architecte Loué regarde également les murs en petit appareil de la crypte de Saint-Léger comme appartenant à l'époque latine.

*Poitou et Vendée.* (Je cite de préférence ce recueil, parce que des exemples de monuments de ce genre, appartenant à toutes les étapes de la première période romane, y sont réunis.) Comparez la crypte de Saint-Léger avec les cryptes de Fontenay-le-Comte et de Curzon (1). Comparez-la surtout avec la plus ancienne qui figure dans l'admirable album de M. de Rochebrune, celle de Noirmoutier (2). La différence se saisit au premier coup d'œil.

Je pourrais citer encore la crypte de Sainte-Radégonde de Poitiers et celle de l'église de Champdeniers (Deux-Sèvres) (3).

Je crois inutile d'aller jusqu'en Anjou chercher dans la crypte du Ronceray (4) un argument de plus. Les exemples poitevins suffisent amplement.

S'il y a dans la crypte de Saint-Léger un genre de supports totalement différent de celui universellement employé en Poitou au XIe siècle, et infiniment plus primitif, plus barbare, plus archaïque que celui-ci, — c'est que nous sommes en présence d'un monument d'une date plus reculée que le XIe siècle.

Deuxième argument : conformité existant entre le système de construction des piliers de la crypte de Saint-Léger (5) et le système de construction signalé par les textes comme ayant été employé pour l'église Saint-Léger dans la seconde moitié du VIIe siècle.

(1) B. Fillon et O. de Rochebrune, *Poitou et Vendée*, planches nos 17 et 34 ; texte, art. Fontenay-le-Comte, p. 24 ; art. Saint-Cyr-en-Talmondais, Curzon, etc., p. 9.

(2) Ibid., planche hors cadre.

(3) L'église et la crypte de Champdeniers ont été dessinées et reproduites en lithographie, il y a quelques années, par M. Sadoux, pour la monographie de cette localité que prépare M. Léo Desaivre, président de la Société de statistique des Deux-Sèvres. Mais cette lithographie n'a pas encore été mise dans le commerce.

(4) Voir sur la crypte du Ronceray : le *Compte-rendu du Congrès archéologique d'Angers*, 1871, p. 69 et 159 ; les *Notices archéologiques* de M. G. d'Espinay, 1re série, p. 214-215, avec planche ; le *Bulletin monumental*, 1874, p. 577-588, avec planche.

(5) Nous avons déjà dit qu'ils sont en *grand* appareil. — Le système de construction habituel des époques mérovingienne et carlovingienne est le *petit* appareil.

Quand les reliques de saint Léger furent apportées, en 683 (1), dans l'abbaye de Saint-Maixent, qu'il avait gouvernée, l'abbé Audulphe éleva en l'honneur du saint évêque « *un édifice dont la construction affectait des formes tout à fait nouvelles, disent les auteurs de la translation* » (2).

En quoi pouvaient bien consister ces *formes de construction tout à fait nouvelles?* Les textes latins (3) vont nous l'indiquer d'une façon parfaitement claire.

(1) ALFRED RICHARD, apud *Archives historiques du Poitou*, tome XVI, 1887, p. LXII.

(2) ALFRED RICHARD, apud *Bulletin monumental*, 1876, p. 815. — « L'évêque (de Poitiers), Ansoalde, voulant signaler sa vénération à l'occasion de ce précieux dépôt, fit bâtir (par l'abbé Audulphe) une église d'une structure toute nouvelle et tout à fait différente des autres construites jusqu'à ce jour. Il vint lui-même en faire la dédicace lorsqu'elle fut terminée, et ordonna que le tombeau de saint Léger y serait placé. » (H. RAVAN, *Essai historique*, p. 96.) — « Cependant, pour le recevoir à Saint-Maixent, on élevait un somptueux édifice, sur des proportions et en des formes qui frappèrent l'attention par leur nouveauté hardie et par leur étonnante grandeur. » (Dom PITRA, *Hist. de Saint-Léger*, 1846, p. 399. — Dom Pitra dit encore: « L'édifice bâti par l'abbé Audulphe pour honorer saint Léger frappa l'attention des contemporains par des formes insolites et nouvelles. » (Ibid, p. 424).

(3) Miræ magnitudinis fabricata est domus, cujus fabricæ ædificium est dissimile omnium basilicarum constructionibus » (AA. SS. octobre, tome Ier, p. 481, 75; ibid. p. 426, 284, et 427, 286; — Dom Pitra, *Hist. de Saint-Léger*, p 339, note.)

« Prœdictus Ansoaldus pontifex in honore sancti martyris fecit basilicam pulcherrimæ ædificationis. in quâ venerabile corpus decenter repositum dignis colitur obsequiis. » (*Vita sancti Leodegarii, auctore Frulando, murbacensi monacho, sœc. XI.* — Dom Pitra, *Hist. de Saint-Léger*, p. 563 )

La *Vita metrica sancti Leodegarii episcopi et martyris, auctore anonymo sœculi circiter novem*, publiée pour la première fois par dom Pitra « ex cod. Sangallensi », décrit ainsi le monument:

Pollet ecclesiæ facies variante figura,
Parietibus distincta suis a fronte quaternis.
Planius in longum muris producta gemellis;
Post hæc arte manet populo fabricata decora;
Subter cripta sinu sacratam continet aram:
Postibus e summis, gradibus spatiatur ad illam.
Inde iterum scalis ad summas scanditur ædes;
Illic ara nitet fulvo constructa metallo:
Continet hæc gremio sacro veneranda talenta.
Permeat inter has aras solidum pavimentum.
Hic requiem juxta placidis Maxentius almus
Ædibus accepit, servatque palatia sacra.
Pervius has una conjungens porticus aulas,
Quo monachi sacris recinunt concentibus imnum.

(Dom. Pitra, *Hist. de Saint-Léger*, p. 563).

L'église Saint-Léger était très grande, admirablement grande même, *miræ magnitudinis;* elle était très belle, *pulcherrimæ ædificationis, fabricata arte decora;* l'autel du sanctuaire, qui contenait les reliques du saint, avait un revêtement d'or, *ara nitet fulvo constructa metallo.* — Mais tout ceci ne nous fournit pas les formes de construction tout à fait nouvelles, qui étonnaient les contemporains.

Est-ce le plan qui a pu les frapper? Non. Le plan était le plan basilical. Rien d'anormal, rien de nouveau à Saint-Léger sous ce rapport.

En quoi alors a consisté cette nouveauté?

Il n'y avait que deux améliorations, — deux modifications en mieux *(in melius)*, comme disait Raoul Glaber, — qu'il fût possible d'apporter dans la *construction* des basiliques. Et ces deux améliorations, ce sont les deux caractères principaux qui différencient l'architecture romane de l'architecture latine : l'emploi des voûtes et l'abandon du petit appareil.

La nef de l'église Saint-Léger était-elle voûtée? Nous ne le pensons pas. Les textes n'en font pas mention. Elle devait avoir simplement son *laquear* ou son *lacunar* fabriqué *arte decora.* — La crypte, au contraire, avait sa voûte, mais les cryptes ayant toujours été voûtées forcément, il n'y avait là rien de nouveau. Ce n'est pas encore de cela que les contemporains ont voulu parler.

Nous arrivons par élimination au seul trait qui ait pu les frapper par sa nouveauté : la construction des murs, cette construction qu'ils nous représentent comme magnifique, *pulcherrimæ ædificationis* (1), et en même temps comme absolument différente de toutes les autres, *dissimile omnium basilicarum constructionibus.*

Une église *construite* dans un genre nouveau au VII^e^ siècle,

(1) *Ædificatio* ne signifie pas *ornementation.*

et qui n'est ni voûtée, ni bâtie sur un plan inusité, ne peut-être qu'un édifice d'un *appareil* différent de celui en usage à cette époque. — Notre crypte de Saint-Léger, avec son grand appareil, présente cette originalité que nous révèlent les textes. C'est bien réellement, pour la période latine, un édifice exceptionnel.

Il nous semble que l'on peut rapprocher ce qui s'est passé à Saint-Maixent, vers 683-684, de ce qui se passait sur un autre point de la France, à Cahors, quelques années auparavant. Quand saint Didier reconstruisit en grand appareil, sa cathédrale, les fortifications de Cahors, etc., ce fut une admiration générale. Et le biographe qui nous a raconté les travaux de ce grand évêque entre à ce sujet dans des détails minutieux (1). L'abbé Audulphe n'a pas eu l'avantage d'avoir un biographe aussi enthousiaste que celui de saint Didier.

De même, au XI^e siècle, quand on changea le système de construction, *ædificatio, ædificandi genus*, jusque-là universellement usité, les contemporains consignèrent dans leurs chroniques cette transformation qui les étonnait. Comparez le texte relatif à l'église bâtie dans le dernier quart du VII^e siècle par l'abbé Audulphe, avec ceux que M. Alfred Ramé a rappelés en 1882 à propos de Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Remi de Reims et la cathédrale d'Auxerre (2) : l'interprétation du texte de Saint-Maixent ne présentera plus aucune obscurité. A Saint-Maixent comme à Fleury, comme à Reims, comme à Auxerre, c'est la même « dérogation aux pratiques en usage » qui est signalée.

Troisième argument, tiré de l'origine des matériaux employés pour la construction des piliers. — Dès 1883, nous avions reconnu, d'accord en cela avec le P. de la Croix, que

(1) Dom Bouquet, tome III, p. 531. — Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, page 59.

(2) ALFRED RAMÉ, *De l'Etat de nos connaissances sur l'Architecture carlovingienne*, apud *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, 1882, n° 2, p. 209.

ces piliers se composaient en majeure partie de blocs cubiques empruntés à des monuments romains du voisinage. Cette origine nous paraissait attestée notamment par la présence des trous de louve. Notre opinion a été confirmée par les découvertes faites au cours de la restauration en 1885 (1).

A défaut d'autre mérite, les travaux exécutés par M. Loué auront eu celui de mettre en pleine lumière que les piliers de la crypte de Saint-Léger ont été construits au VIIe siècle, avec des matériaux romains et non pas au XIe avec des matériaux mérovingiens.

Le pays Saint-Maixentais est riche, encore aujourd'hui, en ruines romaines, — les fouilles récemment exécutées à Nanteuil par MM. Théophile Bordier et le Dr Beaudet, en ont fourni une preuve de plus (2), — et certainement on n'eut pas loin à aller pour trouver des matériaux de bon aloi, lorsque l'abbé Audulphe eut décidé la construction d'une église somptueuse en l'honneur des reliques de saint Léger.

Quatrième argument : la taille des pierres et le système de mise en œuvre des matériaux employés dans les piliers de la Crypte de Saint-Léger. — « La taille des pierres, la lar- « geur des joints, la composition du mortier (a dit un archi- « tecte éminent, M. Bouet), donnent une date plus certaine « que tout autre caractère » (3). La taille de pierre que nous

(1) Extrait du procès-verbal de la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest, du 16 avril 1885 : « M. [Alfred] Richard fait connaître que la « restauration de la « crypte de Saint-Léger est commencée. Quatre des piliers ont été totalement « refaits, — trop peut-être. En enlevant un des gros blocs de ces piliers, on a « découvert une moitié de colonne romaine, d'une décoration simple mais carac- « téristique. Il demeure évident que les piliers de la crypte étaient composés de « matériaux presque exclusivement romains ». *Bull de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2e trim. de 1885, p. 527, cf. la *Revue poitevine*, t. II, pp. 78 et 94.

(2) Sur les fouilles de Nanteuil, cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome II, p. 123, 351, etc., et les *Bulletins de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1885, 1886, 1887, passim.

(3) BOUET, apud *Bulletin monumental*, 1865, p. 121-122.

constatons dans les piliers de notre crypte n'est aucunement la taille transversale qui fut en usage au XI^e siècle. Cette taille transversale, nous ne la rencontrons que dans les parties remaniées. Les parties primitives ont une taille typique de l'époque latine.

Les gros blocs cubiques d'origine romaine n'ont pas toujours pu être employés tels qu'ils avaient été trouvés dans les ruines servant de carrières. Quand leur volume ne leur permettait pas d'entrer dans le cadre du pilier, on les diminuait sur une ou plusieurs de leurs faces. La façon dont ils ont été retaillés fait songer à ce procédé « rappelant la taille de certains silex » que M. Bouet a constaté en 1868, dans les parties authentiquement carlovingiennes de Germigny-les-Prés (1).

Sur d'autres appareils, moins volumineux, un autre mode de taille dénote non moins évidemment l'époque latine : la taille en feuille de fougère.

Les joints, tantôt absolument sans mortier, tantôt formés d'un lit de mortier d'une grande épaisseur avec adjonction de débris de briques ou de tuiles romaines, étaient également tout différents des joints si bien caractérisés que l'on rencontre au XI^e siècle.

Les ouvriers qui ont construit la crypte de Saint-Léger ont fait du nouveau, *dissimile omnium basilicarum constructionibus*, en choisissant des matériaux sortant de l'usage courant, mais ils sont restés de leur temps par la façon dont ils les ont mis en œuvre. Ils ont fait quelque chose d'inusité au VII^e siècle, mais avec les procédés du VII^e siècle.

Nous n'avons envisagé les piliers de la crypte de Saint-Léger que sous le rapport de leur construction. Dans une œuvre de l'époque romane, nous aurions eu aussi à nous occuper des sculptures ou des essais de sculpture. Ici rien de pareil.

(1) BOUET, apud *Bulletin monumental*, 1868, p. 58.

Le plus ancien monument du moyen âge qui ait survécu dans le département des Deux-Sèvres est une œuvre d'où l'art proprement dit est totalement absent.

Elle n'en est pas moins vénérable pour cela aux yeux des antiquaires.

Inférieure sous le rapport esthétique au fameux temple Saint-Jean de Poitiers, — inférieure également à l'hypogée des Dunes, de tapageuse mémoire, si curieux par ses inscriptions et ses sculptures, — elle l'emporte sur ces deux monuments par la précision de sa date.

C'est ce caractère de monument à date certaine, qui lui donne un intérêt véritablement général et lui vaut l'honneur insigne — malgré sa barbarie de construction et sa nullité de décoration — de prendre place, dans l'histoire de l'architecture française, à côté de la fameuse crypte de Jouarre.

---

II

# L'ÉGLISE DE GOURGÉ

---

L'église de Gourgé (1) est encore aujourd'hui — malgré les ridicules décorations qu'elle a subies de 1868 à 1870, — un des monuments les plus intéressants que possède le département des Deux-Sèvres.

Elle remonte en majeure partie au XIIe siècle.

La nef est voûtée en berceau brisé, monté sur doubleaux. — Les bas-côtés, très étroits, présentent une particularité assez rare : ils sont voûtés par une série de petits berceaux, en arc brisé, perpendiculaires à l'axe de la nef centrale (2).

(1) Gourgé, village du canton de Saint-Loup, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), à 11 kilomètres de Parthenay et 7 de Saint-Loup.

Cf. Jos. Berthelé, *Le Chevet de l'Eglise de Gourgé*, mémoire lu à la séance de la Société de statistique des Deux-Sèvres, le 3 décembre 1884, publié dans le no du 15 décembre 1884 de la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome Ier, no 10, p. 317 à 327. — R. de Lasteyrie, rapports au Comité des travaux historiques sur le mémoire de Jos. Berthelé : *le Chevet de l'Eglise de Gourgé* (séances de décembre 1884 et de février 1885). *Bulletin du Comité des travaux historiques*, section d'archéologie, 1884, p. 459 ; *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1885, p. 11 à 13. (Cf. *Revue poitevine et saintongeaise*, t. II, p. 14.) — Jos. Berthelé, *Un monument à date certaine de la première moitié du Xe siècle*, apud le journal le *Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres*, no du 12 décembre 1884. — Jos. Berthelé, note sur le chevet en petit appareil de l'église de Gourgé, lue à la séance de la Société nationale des antiquaires de France du 17 décembre 1884, publié dans les *Bulletins* de la Société, 1884, p. 294 à 296. — R. de Lasteyrie, observations critiques sur la note de Jos. Berthelé lue à la Société des Antiquaires de France. Cf. *Bulletins*, 1884, p. 297. — Jos. Berthelé, *La Date du Chevet de l'église de Gourgé, lettre à M. R. de Lasteyrie*, mss. (avril 1885).

(2) Ces berceaux perpendiculaires à l'axe de la nef ont été signalés avant nous par M. Bélisaire Ledain, apud *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1886, p. 281. Cf. *Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, 1884, p. 522.

Dans les églises romanes poitevines, les bas-côtés sont habituellement voûtés,

Les piliers se composent de quatre colonnes groupées, formant le quatre-feuille (1) et d'inégale hauteur. Chacune est surmontée d'un chapiteau spécial, les chapiteaux supportant les doubleaux qui recouvrent les bas-côtés étant placés beaucoup moins haut que les chapiteaux sur lesquels s'appuient les grandes arcades latérales de la nef. Les colonnes servant de pied droit aux doubleaux de la voûte de la grande nef s'élancent d'un seul jet du sol à la ligne de retombée des voûtes (2).

Sur le transept — qui date de 1870 — s'ouvrent : 1° l'abside

soit en berceau (v. g. Lusignan, Nieul-sur-l'Autize, St-Jouin-lès-Marnes, Airvault, etc.), soit d'arêtes (v. g. Vouvent, Notre-Dame-la-Grande, Champdeniers, etc.) Ce n'est qu'exceptionnellement et par suite de l'influence de l'abbaye auvergnate de la Chaise-Dieu que l'ou trouve dans les bas-côtés la voûte en quart de cercle (v. g. Parthenay-le-Vieux, Sainte-Croix de Parthenay, Secondigny). — Pour plus de détails sur les voûtes des bas-côtés dans nos églises romanes, voir le chapitre IV du présent volume: *De quelques influences auvergnates dans les égl'ses romanes du Poitou et de la Saintonge.*

(1) Cette forme de quatre-feuille est l'une des deux qui se présentent le plus frequemment dans l'école romane poitevine. C'est celle que l'on trouve à Poitiers : à Saint-Hilaire, et dans les Deux-Sèvres : à Champdeniers, à Saint-Hilaire de Melle, à Sainte-Croix de Parthenay, à Airvault, dans le chœur de Saint-Jouin-lès-Marnes, etc. — L'autre forme, qui se rencontre aussi souvent, consiste en un massif carré, flanqué de quatre colonnes entre lesquelles se détachent les angles du carré central. Elle se trouve à Poitiers : à Notre-Dame-la-Grande, et dans les Deux-Sèvres : à Parthenay-le-Vieux, dans la nef de Saint-Jouin-lès-Marnes, etc. — On trouve encore, au XII[e] siècle, mais rarement, 1° un massif de 8 colonnes d'inégale grosseur, qui n'est autre que le massif flanqué de 4 colonnes (que nous venons de citer) dont les arêtes sont remplacées par des colonnettes (v. g. Saint-Pierre de Melle et l'église de Javarzay), 2° un massif carré avec arêtes nues ou sculptées, flanqué de cinq colonnes dont deux servent de pieds-droits aux doubleaux de la grande nef (v. g. église de Lusignan, dans la Vienne ; église de Nieul-sur-l'Autize, en Vendée).

Les types de piliers les plus anciens que l'on trouve en Poitou sont le massif carré sans pilastres (v. g. Saint-Generoux et Mirebeau), le massif carré flanqué de pilastres (v. g. Vouvent), et la colonne d'appareil (v. g. Saint-Savin, Civaux et Lichères).

(2) En d'autres endroits, les colonnes servant de pieds-droits aux doubleaux de la grande nef, sont remplacées, à la hauteur des chapiteaux des grandes arcades, par deux colonnettes montées soit en encorbellement, v. g. Nieul-sur-l'Autize, en Vendée, — soit sur un chapiteau spécial, v. g. église d'Aulnay-de-Saintonge (Charente-Inférieure). Cette dernière église est, à l'exception de la coupole du carré du transept, d'une architecture toute poitevine ; elle faisait d'ailleurs partie autrefois du Poitou (cf. notre compte-rendu du mémoire de M. R. de Lasteyrie sur l'église d'Aulnay, apud *Revue de l'Art chrétien*, janvier 1888, p. 103 à 105, et la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome IV, n° 47, p. 341 à 343).

principale, précédée d'un chœur allongé, dont la partie la plus voisine du transept s'élève brusquement à la hauteur de ce dernier, et forme à côté de lui une sorte de lanterne, que surmonte le clocher; 2° les absidioles, précédées elles aussi d'un petit chœur très allongé.

Tout ce chevet présente les caractères d'une antiquité bien plus reculée que le reste de l'édifice. Nous y reviendrons tout à l'heure avec détails.

Extérieurement, la nef est décorée d'un portail latéral, dont l'archivolte en arc brisé et sans décoration sculptée, repose sur des colonnettes dont les chapiteaux ont la simplicité qui caractérise en Poitou, dans beaucoup d'églises rurales, la fin de la période romane. Le portail que l'on voit aujourd'hui sur la façade, date d'il y a quinze ans; il est encore inachevé.

Les fenêtres, très étroites du côté de l'évangile, un peu plus larges du côté de l'épître, sont en arc brisé.

Des modillons sculptés supportent la corniche moulurée sur laquelle repose la toiture. Deux de ces modillons méritent d'être remarqués : l'un représente un phallus; l'autre, placé tout à côté, un personnage buvant gloutonnement : la paillardise et l'ivrognerie marchand de pair, l'une conduisant à l'autre; — symbolisme un peu brutal, mais parfaitement clair pour les gens naïfs du moyen-âge, aussi bien que pour les antiquaires du XIX^e^ siècle (1).

Le clocher, dont nous avons signalé la position au-dessus du chœur, est carré, selon la forme habituelle en Poitou (2).

(1) Ces deux modillons ont été remarqués avant nous par Mgr X. Barbier de Montault.

(2) On trouve en Poitou quelques clochers romans de forme octogonale. Ce sont des exceptions, dues en majeure partie (nous ne croyons pas pouvoir nous permettre une affirmation générale) à l'influence de l'Auvergne et du Limousin. Voir pour plus de détails le chapitre IV du présent volume. — Nous n'avons pas encore réussi à découvrir la raison historique des clochers octogonaux de Coutures-d'Argenson (Deux-Sèvres) et de Sainte-Radégonde de Poitiers.

La partie supérieure a été reconstruite en partie, en 1607 (1), près de 40 ans après l'incendie de 1568 (2).

Des fortifications, qui ne remontent sans doute pas au delà des guerres du XVI[e] siècle, surmontent les absides. Elles se composent essentiellement de trois demi-tourelles, percées de meurtrières. Des bretèches, dont il ne subsiste que les corbeaux (encore ne sont-ils pas au complet), protégeaient les fenêtres (3).

L'église de Gourgé présentait avant 1870 le plan basilical. Nous avons dit qu'à cette époque, elle n'avait pas de transept : elle se composait uniquement du chevet et de quatre travées de nef. La construction du transept en a réduit le nombre à trois.

Les parties du XII[e] siècle, qui forment la presque totalité de la nef de l'église de Gourgé, ont remplacé une construction plus ancienne en petit appareil (4).

De l'édifice en petit appareil, antérieur au XII[e] siècle, il reste — d'une part, au chevet, un fragment important : l'abside et les absidioles, — d'autre part, à la nef, quelques restes peu considérables : plusieurs assises, à la base du mur

(1) La date de 1607 pour la reconstruction de l'étage supérieur du clocher est donnée par une inscription, cachée aujourd'hui en partie derrière un abat-son, et qui a été remarquée pour la première fois, au commencement de décembre 1884, par le R. P. Ladislas, capucin de l'ancien couvent de Fontenay-le-Comte, alors en mission à Gourgé.

Le R. P. Ladislas, qui cultive avec succès l'architecture (nous citerons de lui l'église de la Bruffière, canton de Montaigu, Vendée), a bien voulu relever pour nous, le plan de l'église de Gourgé. C'est ce plan que nous avons adressé au Comité des Travaux historiques, au commencement de l'année 1885.

(2) « Le lendemain jour de lundy les dites troupes de Dandellot pillèrent la maison du dit s[r] du Fresne environ VI heures du soir, brûlèrent l'église de Gourgé et toutes les autres du pays *illec* environ où ils firent un grandissime dommage. » (*Journal de Denis Généroux*, publié par M. BÉLISAIRE LEDAIN, apud *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, 2[e] série, tome II, année 1862, p. 30-31).

(3) Sur les fortifications de l'église de Gourgé, voir une note du R. P. Ladislas, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome II, 1885, p. 31.

(4) Nous ne serions pas étonné qu'au XII[e] siècle la nef ait été augmentée d'une travée.

extérieur, côté de l'évangile, dans les deux travées voisines du transept.

Ces assises n'ont pas grand caractère.

Il n'en est pas de même du chevet.

Ce chevet, que personne avant nous n'avait remarqué (1), peut être mis en parallèle avec les églises, depuis longtemps décrites, de Saint-Généroux et de Tourtenay. Il les dépasse même, à notre avis, en intérêt archéologique. Ses caractères archaïques et barbares semblent bien, en effet, devoir le faire reporter à l'époque latine. Nous avons pour Gourgé une probabilité d'antériorité au XI^e siècle, qui nous manque pour la plupart des autres monuments en petit appareil du département des Deux-Sèvres.

Nous ne nous arrêterons pas à démontrer que ce chevet n'a pas été bâti au XII^e siècle avec des matériaux plus anciens, ainsi que cela se voit dans un certain nombre de localités, notamment, dans les Deux-Sèvres, à Saint-Hilaire des Echaubrognes. Le chevet de Gourgé est d'un style latin parfaitement caractérisé.

Mais le style latin n'a pas disparu avec le X^e siècle. On le retrouve encore dans toute la première moitié du XI^e siècle, parallèlement avec la grande poussée romane ; quelquefois il apparaît encore dans la seconde moitié du XI^e siècle. Un monument de style latin n'est pas forcément antérieur à l'an mille. Il peut être aussi bien du début de la période romane.

(1) C'est en novembre 1884, que nous avons visité pour la première fois l'église de Gourgé. Notre visite avait pour but l'examen des berceaux perpendiculaires à l'axe de la nef, que nous avait signalés M. Ledain. Nous ne nous attendions guère à rencontrer là une église fortifiée et un chevet important en petit appareil. — M. Ledain nous écrivait le 22 novembre : « Je n'ai jamais vu, je l'avoue, la partie inférieure du chevet de l'église de Gourgé, parce que cette portion est complètement dissimulée dans une propriété où je n'ai jamais eu l'idée de pénétrer, ne soupçonnant pas d'ailleurs qu'il y eût quelque chose de curieux. C'est donc une découverte que vous avez faite. » — M. le Curé et M. le Vicaire de Gourgé ne s'étaient jamais aperçu, eux non plus, de la présence au chevet de leur église, de ces restes si intéressants.

— Nous croyons que pour le chevet de Gourgé, il est possible de fixer approximativement la date véritable et de conclure pour la période antérieure à l'an mille à l'exclusion du début de la période romane.

Et d'abord Gourgé présente les caractères d'une plus grande antiquité que Saint-Généroux (1).

Or, personne, pas même M. Alfred Ramé qui a si magistralement et si radicalement jeté à bas en 1882 tout ce que l'on croyait savoir sur les églises carlovingiennes (2), n'a contesté le caractère latin de Saint-Généroux.

M. Ramé a placé la date de Saint-Généroux dans le second quart du XI$^{e}$ siècle (3). Cette opinion est discutable, mais acceptons-la provisoirement. Elle ne fera qu'établir plus solidement l'antiquité du chevet de Gourgé.

A Saint-Généroux comme à Gourgé, le plan des absides et des trois travées parallèles qui précèdent ces absides est le même (4), seulement à Gourgé les travées formant chœur, sont plus allongées, plus trapues, plus étroites.

A Saint-Généroux comme à Gourgé, deux grandes arcades réunissent le chœur de l'abside principale avec les chœurs des absidioles, seulement à Gourgé on découvre sous le badigeon une particularité qui dénote une incontestable antiquité, et qui ne se retrouve pas à Saint-Généroux. Les claveaux de l'arcade du côté de l'évangile sont séparés par des saillies très épaisses qui sont évidemment ou des briques ou des joints de mortier imitant les briques. Cela fait songer

(1) Nous ne pouvons comparer ici que le chevet des deux édifices, la nef latine de Gourgé n'existant plus.

(2) Alfred Ramé, *de l'Etat de nos connaissances sur l'architecture carlovingienne*, apud *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, section d'histoire, d'archéologie et de philologie, année 1882, n° 2, p. 185 à 213.

(3) Op. cit. p. 187, 207.

(4) Voir le plan de l'église de Saint-Généroux dans l'*Architecture monastique* de Lenoir, tome II, p. 24.

au déambulatoire de l'église de la Couture, au Mans. (Du côté de l'épître, ce détail n'est pas visible, tout a été gratté et replâtré).

A Saint-Généroux, les absides et les chœurs sont garnis de doubleaux et de pilastres. A Gourgé, pas un seul doubleau, pas un seul pilastre.

A Saint-Généroux entre l'abside centrale et les absidioles, s'ouvrent de petites baies garnies au milieu d'une colonnette (1). Cet ornement n'existe pas à Gourgé.

A Saint-Généroux, de nombreux chanfreins décorent les pilastres, etc. A Gourgé, le grand arc par lequel s'ouvre la voûte en cul-de-four de l'abside principale sur le chœur qui la précède, et les deux petits arcs, dissimulés aujourd'hui derrière les arcs brisés du XII[e] siècle de la première travée des bas-côtés de la nef, sont seuls garnis de chanfreins rudimentaires. Les arcs par lesquels s'ouvrent les voûtes en cul-de-four des absidioles, n'ont ni pieds-droits saillants, ni chanfreins aux impostes.

Voilà déjà quelques particularités qui ne laissent aucun doute sur le caractère plus barbare, plus rudimentaire, plus ancien, du chevet de Gourgé. Nous en trouverons d'autres, encore plus probants, tout à l'heure.

Le chevet de Gourgé n'est plus aussi complet qu'il l'était primitivement. A côté des deux absidioles orientées, il s'en trouvait deux autres, non orientées ; elles ont été démolies, mais la trace nous en a été révélée par un sondage à l'extérieur de l'église. Elles s'ouvraient sur les petits chœurs actuels, par des arcades, dont l'une renferme aujourd'hui la porte de

(1) Cette particularité se retrouve dans la curieuse église du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne). « Entre le chœur et la chapelle de droite, existe une arcature géminée avec tympan, dans laquelle se voient deux colonnettes antiques de marbre gris... Ce sont là sans doute des débris de l'ancienne basilique qui était située sur le même emplacement que l'église actuelle. » (G. THOLIN, *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais du X[e] au XVI[e] siècle*, 1874, pag. 24).

la sacristie, et dont l'autre est complétement murée. Ces absidioles perpendiculaires à l'axe du sanctuaire sont tout-à-fait caractérisques du style latin. On les a retrouvées à Rome dans les substructions de certaines petites basiliques, on les retrouve également dans les églises de style carlovingien de l'Agenais (1), dans les chapelles signalées depuis longtemps de Saint-Saturnin et de Querqueville (2), au temple St-Jean à Poitiers (3), à Germigny-les-Prés, dans la crypte Saint-Laurent à Grenoble (4), etc. Elles sont l'exception dans le style roman (5). Elles formaient une espèce de transept, tout différent des transepts des XIe et XIIe siècles. Ce transept semble avoir existé aussi à Saint-Généroux, mais dans des conditions qui témoignent pour cette dernière église, d'un art beaucoup plus perfectionné.

Nous pourrions tirer une autre preuve d'antiquité de la maladresse qui a présidé à la construction des voûtes de Gourgé, mais cette preuve ne serait pas absolument sûre. Ces voûtes ont peut-être été retouchées au XVIe siècle. En tout cas, elles semblent bien avoir conservé leur forme générale primitive. En plein cintre avec tympans, au-dessus des chœurs étroits placés en avant des absidioles (6), presque en

(1) G. Tholin, *Architecture religieuse de l'Agenais*, p. 139. — Nous ne citons comme termes de comparaison que des édifices dont l'étude a été faite avec une soigneuse critique.

(2) Albert Lenoir, *Architecture monastique*, tome Ier, p. 9 et 90, t. II, p. 8 et 10 (St-Saturnin); t. II, p. 8 et 63 (Querqueville).

(3) Voir le plan du temple Saint-Jean dans les *Archives de la Commission des Monuments historiques*, tome 1er.

(4) Voir le plan de la crypte de St-Laurent dans l'A B C de De Caumont, p. 106.

(5) Voir sur ces exceptions le travail publié par M. Anthyme Saint-Paul dans son *Annuaire de l'Archéologue*, 1re année, 1877, p. 81-83. — Cf. ce qu'en a dit le même auteur dans ses *Notes sur l'Architecture dans le Comminges du IIIe au XVe siècle*, in-8o, tirage à part de la *Revue de Comminges*, 1er trimestre de 1887, p. 11.

(6) Des chœurs étroits, placés en avant des absidioles, se retrouvent en Touraine, dans les églises de style latin de Langeais et de Perrusson, qui ne datent que du commencement du XIe siècle. (Communication de M. G. de Cougny).

fer à cheval, entre le cul-de-four de l'abside centrale et la lanterne que surmonte aujourd'hui le clocher, si elles ont été refaites, elles l'ont été dans leurs dispositions d'origine. Il est plus probable qu'elles n'ont été que replâtrées.

Replâtrée aussi a été la lanterne, ou au moins les trois côtés qui en subsistent, le quatrième ayant été démoli au XII[e] siècle, lors de la construction de la nouvelle nef voûtée. Néanmoins le corps est bien de l'époque primitive. Il suffit pour s'en convaincre d'aller examiner dans les combles la maçonnerie sur laquelle on a édifié le clocher, en beau moyen appareil, du XII[e] siècle. Cette maçonnerie est un mélange de petits appareils et de moellons noyés dans un épais mortier.

Rappellerai-je que ce système de lanternes qui, à l'époque romane se trouve très rarement en Poitou *sur le carré du transept* (v. g. à Civray), ne s'y rencontre jamais *sur le* chœur. Il se trouve à cette place à Germigny-les-Prés, mais Germigny avait un plan à part (1). Il vaut mieux citer l'église moitié latine, moitié romane de Vignory (2) et les églises de style carlovingien du Lot-et-Garonne (3), en faisant observer toutefois que nous n'invoquerions pas la présence de cette lanterne en faveur de l'antiquité du chevet de Gourgé, si nous n'avions pas un argument incomparablement plus fort, dans le système de construction employé.

L'examen de l'intérieur terminé, passons à l'extérieur.

Nous avons dit que la partie haute des absides avait été fortifiée postérieurement. La partie inférieure, composée surtout de matériaux romains réemployés (cet endroit du

(1) Voir le plan de l'église de Germigny-les-Prés, dans l'*Architecture monastique* de Lenoir, t. II, p. 27, — dans l'A B C de De Caumont, p. 98, — et dans le *Bulletin monumental*, 1868, p. 571 et 584.

(2) Voir le plan de l'église de Vignory dans l'*Architecture monastique* de Lenoir, p. 36. — Cf. *Bulletin Monumental*, 1871, p. 253. — A Vignory, le clocher n'est pas sur la lanterne.

(3) THOLIN, *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, p. XIII-XIV, 91.

bourg s'appelle les *Masureaux*) est toute en petit appareil, avec joints très épais. Un enduit en recouvre à peu près un tiers, le reste est tout à fait à découvert. Ce petit appareil appartient plutôt au type cubique un tant soit peu allongé, qu'au véritable type rectangulaire. — A la hauteur de l'appui des fenêtres, on a employé des matériaux neufs; là, le petit appareil est franchement cubique.

A l'extérieur comme à l'intérieur, nous trouvons à Gourgé les caractères d'une antiquité plus reculée qu'à Saint-Généroux.

D'abord l'appareil est beaucoup moins rustique qu'il ne l'est à Saint-Généroux dans la partie non décorative du monument.

En second lieu, nous trouvons à Gourgé des *cordons de briques* que nous chercherions en vain à Saint-Généroux.

Enfin à l'extérieur comme à l'intérieur, Gourgé est d'une nudité qui témoigne d'une plus grande antiquité; non seulement Gourgé n'a pas ces frontons remplis par de l'appareil réticulé, comme on en trouve à Saint-Généroux, à Cravant et dans d'autres monuments contemporains ou postérieurs; Gourgé n'a pas même autour de l'archivolte de ses fenêtres les billettes (?) rudimentaires de Saint-Généroux.

Le chevet de Gourgé est soutenu par quatre petits contreforts très peu saillants en moyen appareil. Ces contreforts se retrouvent à St-Généroux. A Gourgé, la taille des pierres en est singulièrement incorrecte, et les joints de mortier — un mortier de nature identique à celui du chevet, — sont fort irréguliers.

Tout cela dénote une antiquité plus grande que le second quart du XI^e siècle.

La présence des cordons de briques, spécialement, nous reporte, — toujours d'après le système de M. Alfred Ramé,

que l'on n'accusera pas de vieillir avec excès nos monuments en petit appareil, — *au delà des premières années qui ont suivi l'an mille* (1).

Le simple examen archéologique du monument nous porterait donc à l'attribuer à la période carlovingienne, plutôt qu'au début de la période romane.

Voyons si les textes historiques justifient cette attribution.

Gourgé remonte à l'époque romaine. On y a découvert en 1861 et 1862 six puits funéraires intéressants, non loin de la voie romaine de Poitiers à Nantes (2).

M. G. de Cougny a remarqué, il y a une quinzaine d'années, que la majeure partie des localités où l'on constate la présence d'églises en petit appareil, se trouvent à proximité des voies romaines (3); nous trouvons dans les Deux-Sèvres la confirmation de cette observation : aux Echaubrognes, à Voultegon, à Saint-Clémentin et à Gourgé. Dans les localités déjà constituées à l'époque romaine, on avait aux époques mérovingienne, carlovingienne et romane, les anciennes ruines pour servir à la fois de carrières et de modèles de construction. Dans les localités qui ne se sont développées que postérieurement à la période romaine, les anciens chemins ont permis de transporter les matériaux et on a pu y élever des constructions en pierre, alors qu'ailleurs il fallait se contenter d'églises et d'habitations en bois.

Gourgé était vraisemblablement sans grande importance à l'époque romaine. Sous les mérovingiens, son développement

(1) Cf. ALFRED RAMÉ, op. cit. p. 208.

(2) *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, tome XXI, 1861, pag. 23 à 29 et 56 à 58 (art. de MM. B. Ledain et Boreau, accompagnés de planches). — B. LEDAIN, *La Gâtine hist. et monum.*, pag. 17-18. — Cf. Jules QUICHERAT, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, tome Ier, p. 273.

(3) DE COUGNY, *Excursion en Poitou et en Touraine, lettre à M. de Caumont*, Caen, in-8°, 1870, p. 111.

fut médiocre, si tant est même qu'il n'ait pas perdu alors le peu de relief que lui avaient donné ses riches propriétaires de l'époque romaine. Quand il apparaît dans l'histoire de Saint-Hilaire de Poitiers, au XI<sup>e</sup> siècle, c'est d'une façon bien modeste. Entre les mains des chanoines de Saint-Hilaire, il prit de l'importance. Le progrès continua quand il fut passé à l'abbaye de Bourgueil (1). Mais nous voici au XII<sup>e</sup> siècle, et le chevet de l'église de Gourgé est bien antérieur à cette date.

(1) B. Ledain, *La Gâtine hist. et monum.* pag. 50. Cf. Dom Fonteneau, t. I, p. 575 (communication de M. Beauchet-Filleau). — Nous ne savons où M. de la Fontenelle de Vaudoré a puisé ce renseignement : qu'il y avait autrefois deux églises à Gourgé. « Gourgé a eu originairement deux églises dont l'une actuelle- « ment servant au culte et sous le vocable de Saint-Hilaire, paraît avoir dépendu, « d'après la tradition du pays, du monastère de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. « Néanmoins dans le Pouillé d'Alliot de 1626, on trouve l'église de Saint-Hilaire de « Gourgé, *de Gorgiaco*, indiquée comme dépendant de l'abbaye de Bourg-Dieu » (*Bull. des Antiq. de l'Ouest*, 3<sup>e</sup> trim. de 1841. *Recherches sur les deux voies romaines de Poitiers à Angers et de Poitiers à Nantes*, p. 125).

Cette assertion ne peut s'expliquer que par l'une des deux hypothèses suivantes : ou M. de la Fontenelle a pris pour une église la chapelle de Notre-Dame de Pitié, sise dans le bourg de Gourgé (Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 280), — ou il a fait deux églises distinctes de la seule église Saint-Hilaire. Cette dernière confusion est la plus vraisemblable : M. de la Fontenelle a trouvé dans la tradition, le souvenir de Saint-Hilaire de Poitiers, et dans le Pouillé de 1626, la mention de « Bourg-Dieu » (lisez Bourgueil) : il a conclu à deux édifices différents. C'est là une erreur qui tombe devant le rapprochement du Grand-Gauthier avec les pouillés des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et devant l'inspection des lieux. Il n'est question en effet dans ces divers textes que de la seule église Saint-Hilaire. Le prieuré, *prioratus sancti Hilarii*, n'est nullement cité comme ayant une église spéciale. Et pour quiconque a visité Gourgé, cela est tout rationnel : le prieuré était situé immédiatement à côté de l'église. Une porte, aujourd'hui bouchée, y donnait accès. L'habitation qui longe l'église du côté de l'Evangile, et qui s'appuie presque sur cette porte, s'appelle encore aujourd'hui le *Prieuré*. Le prieuré, ainsi que son église, qui était en même temps l'église paroissiale, dépendaient de l'abbaye de Bourgueuil, seulement dans les pouillés on les mentionnait séparément selon l'usage. (Voir Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 279 et 280).

Autres preuves : Denis Généroux, dont M. Bélisaire Ledain a publié le curieux journal, raconte que le 20 septembre 1568, les troupes de Dandelot brûlèrent, « l'église » de Gourgé (*Mém. de la Soc. de Statistique des Deux-Sèvres*, t. XXII, 1862, p. 31). Il n'y avait donc qu'une église à Gourgé. — En 1598, en 1695, en 1696, en 1731, dans les visites de l'archiprêtré de Parthenay, publiées récemment par M. l'abbé Drochon, il n'est également question que d'une seule église, l'église Saint-Hilaire (*L'ancien archiprêtré de Parthenay*, Poitiers, 1884, p. 38 à 40 et 74-75).

Nous avons dit qu'en l'absence de tout texte concluant, les caractères de sa construction ne nous permettraient pas de le faire descendre plus bas que *le commencement du* XI^e *siècle*. Cherchons si le peu que nous connaissons nous permet de préciser davantage.

Il est question de Gourgé dans trois textes remontant à la période carlovingienne.

Le plus ancien est un diplôme du roi Eudes, confirmant les donations faites par Ebles, abbé de Saint-Hilaire, aux chanoines de cette église. A cette occasion, Eudes fait lui-même de nouvelles générosités aux chanoines (1). Ce diplôme est daté du 30 décembre 889. Gourgé y est cité au passage, *Gurgiacum*, en compagnie d'un assez grand nombre d'autres domaines : Champagné-Saint-Hilaire, Rouillé, Pouant, Luzay, Frontenay, Cuhon, Vouzaille, Masseuil, Benassais, Vihiers, etc.

Le second texte est un diplôme, daté du 5 janvier 942, par lequel le roi Louis d'Outremer confirme de nouveau les biens donnés par l'abbé Ebles et en même temps confirme les donations du roi Eudes et de ses autres prédécesseurs (2).

Le troisième texte est un fragment de chronique, qui a été publié par Besly, dans les Preuves de son *Histoire des Comtes en Poitou* (3), et qui ne nous paraît pas avoir été remarqué jusqu'ici (4).

(1) Rédet, *Documents pour l'hist. de l'Eglise de Saint-Hilaire de Poitiers*, ap. *Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, t. XIV, 1847, p. 13. — De Longuemar, *Essai historique sur l'église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. XXIII, année 1856, p. 358. — Bélisaire Ledain, apud *Mém. de la Soc. de Statistique des Deux-Sèvres*, 2^e série, tome I^er, p. 29, et dans *la Gâtine hist. et monum.*, p. 18.

(2) Rédet, *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XIV, p. 23-24.

(3) Besly, *Hist. des Comtes de Poitou*, preuves, p. 245.

(4) Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas retrouvé ce texte ailleurs que dans Besly.

Nous avons étudié de près ces trois documents et il en est résulté pour nous la conviction que le chevet de l'église de Gourgé a été construit dans les dix dernières années du IXe siècle ou dans les 40 premières années du Xe.

Le rapprochement de ces trois textes montre 1° qu'il n'existait pas d'église à Gourgé en 889, 2° qu'il en existait une en 942.

L'église primitive de Gourgé aurait donc été *construite* à la fin du IXe siècle ou dans les quarante premières années du Xe.

Et si notre chevet n'a pas été *reconstruit* avant la disparition du style latin, sa date se trouverait déterminée avec une précision relative.

Mais ne concluons pas, sans avoir préalablement démontré les deux propositions que nous avons formulées :

1° Il n'existait pas d'église à Gourgé en 889;

2° Il en existait une en 942.

Ce fait que Gourgé n'avait pas d'église en 889 ressort clairement de l'ensemble du diplôme du roi Eudes.

Comme Champagné-Saint-Hilaire, Rouillé, Benassais, etc., Gourgé ne comprenait à cette époque que des terres cultivées ou incultes, et des habitations sans importance pour les serfs.

C'est une habitude constante et sans exception, dans les chartes du moyen âge aussi bien que dans les actes notariés d'aujourd'hui, de préciser toutes les parties qui composent la vente, la donation ou l'échange. En 913, quand Ingelric et sa femme vendent leur alleu de Marsay au trésorier de Saint-Hilaire, ils ne manquent pas d'énumérer tout ce que cet alleu contient, tout ce qui en constitue la valeur : *alodem cum domibus, ædificiis, curtiferis, terris, silvis, pascuis,*

*una cum mancipiis ibidem commanentibus* (1). — Quand le domaine, *villa*, ne se compose que des terres et des serfs qui y habitent, aucune autre indication précise n'est nécessaire; aussi ne trouve-t-on presque uniquement dans le diplôme de 889 que les noms des domaines, et la mention générale des terres *cultis et incultis*, et des serfs qui y résident, *omnibus suprapositis seu consentaneis commanentibus*. — Quand la *villa* comprend une église, il en est fait une mention spéciale; dans un acte qui règle des intérêts, il est tout naturel que l'on n'oublie pas une source de revenus relativement aussi importante (2).

Or, dans le diplôme de 889, sur plus de vingt domaines, un seul est mentionné avec son église, *Gavriacum cum ecclesia in honore sancti Hilarii*. Pour tous les autres on indique seulement les domaines et les habitants; s'il y avait eu des églises faisant partie de ces domaines, on les aurait signalées, comme on l'a fait pour *Gavriacum*.

Il faut en conclure qu'en 889, la totalité — moins un — des domaines donnés à Saint-Hilaire par l'abbé Ebles et le roi Eudes ne comprenait que des terres, cultivées ou incultes, et des habitants.

Par suite, en 889 il n'y avait pas d'église à Gourgé.

Un demi-siècle plus tard, le 5 janvier 942, le roi Louis

(1) Rédet, *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest.*, t. XIV, p. 17.

(2) « Pour assigner à l'église de Perrusson la date 856, on s'appuie (dit M. de Cougny) sur une charte du cartulaire de Cormery, publié récemment par M. l'abbé Bourassé. Loin de prouver l'existence de l'église de Perrusson à l'époque indiquée, le document que l'on invoque démontre le contraire de ce que l'on veut en induire. La charte de 856 dit que l'abbé Audacher et les religieux de Cormery donnent à Milon et à Guichard, son frère, un domaine situé à Perrusson, domaine qui provenait de la libéralité d'un nommé Guérin. *Res... sitata in loco qui dicitur Petrucius*. Cette charte, comme on le voit, ne fait aucune mention de l'église de Perrusson. Ce qui prouve qu'elle n'existait pas à cette époque. Si cette église eût existé, l'acte de donation n'eût pas manqué de le relater suivant l'usage général de ce temps-là. » (Compte-rendu du Congrès archéologique de Loches, 1869, p. 173).

d'Outremer confirmait de nouveau les donations de l'abbé Ebles, et en même temps les diverses autres donations faites également aux chanoines de Saint-Hilaire par ses prédécesseurs, et notamment par le roi Eudes.

Les donations faites par les prédécesseurs du roi Louis d'Outremer, semblent constituer pour lui la totalité des biens dont il s'agit d'assurer le maintien aux chanoines. La liste n'en est pourtant pas longue : quelques localités seulement sont ajoutées à celles que cite le diplôme de 889. Néanmoins il n'est question que des prédécesseurs de Louis d'Outremer. Il semblerait qu'ils soient les seuls bienfaiteurs. L'abbé Ebles est oublié. Et cependant ce sont surtout les domaines donnés par lui qui occupent la plus grande place dans l'énumération.

Pour l'avoir éclipsé à ce point, il ne suffit pas que les prédécesseurs de Louis d'Outremer aient été de hauts personnages, il faut qu'ils se soient montrés d'une bien grande générosité.

Ils ont été bien généreux, en effet, mais d'une autre façon, — que l'examen de ce même diplôme de 942 va nous faire connaître.

Il y est fait mention pour tous les domaines donnés par Ebles et le roi Eudes, d'un détail important que nous n'avons pas trouvé dans le diplôme de 889.

Tous ces domaines, sont pourvus d'églises, *villas et ecclesias a predecessoribus nostris delegatas.*

Faut-il en conclure que ce sont les prédécesseurs de Louis d'Outremer qui ont fourni les ressources nécessaires pour élever ces églises?

Le seul texte de ce diplôme porterait à le croire. Un mot de plus ou de moins a sa valeur.

Quoi qu'il en soit, toutes ces localités, Gourgé notamment,

qui n'avaient pas d'églises en 889, en avaient en 942. « Villas cum ecclesiis, id est Campagniacum, Roliacum, Potentum, Lusiacum, Fronteniacum, Benatiacum, Masogelum, Cuiomnum, *Gurgiacum,* Vosaliam, Vieracum, Longum Rete. » — Donc l'église primitive de Gourgé a été bâtie entre 889 et 942.

Notre troisième document est une confirmation du diplôme de Louis d'Outremer.

Après avoir mentionné l'avénement de Guillaume Tête d'Etoupe au comté de Poitou (1), la chronique anonyme citée par Besly, donne la liste d'un certain nombre d'églises qui se trouvent précisément dans les localités dont l'abbé Ebles, le roi Eudes et les prédécesseurs de Louis d'Outremer ont fait don aux chanoines de Saint-Hilaire. Parmi les églises, figure : *Gurgiaci, ecclesia sancti Hilarii* (2).

Pourquoi cette énumération dans cette chronique, sinon parce que toutes ces constructions d'églises rurales avaient été dans leur ensemble, un fait relativement considérable, qui a frappé l'attention du chroniqueur?

Pourquoi cette énumération en bloc, sinon parce que toutes ces églises ont été construites à la même époque?

(1) Guillaume Tête d'Etoupe fut comte de Poitou de 935 à 963. Cf. Besly, op. cit. p. 42-46.

(2) « *Tempore Ludovici Balbi et Karoli insipientis fuit Willelmus Sector-ferri filius Alduini et Wilelmus Pictavinus Caput-Stupæ insipiens tempore Ludovici Karoli insipientis.*

« *Sunt autem ecclesiæ Campaniaci VIII... — Roliaci, ecclesia Sancti Hilarii. — Potenti ecclesia Sancti Hilarii. — Lusiaci, ecclesiæ III... — Fronteniaci, ecclesiæ duæ... — Benatiaci ecclesia Sancti Hilarii... — Cuonii, ecclesia Sancti Hilarii. —* GURGIACI, ECCLESIA SANCTI HILARII. — *Vosaliæ, ecclesia Sancti Hilarii. — Vieraci, ecclesia Sancti Hilarii... — Longum Rete, eccclesiæ VIII.* »

Nous avons supprimé seulement dans cette dernière citation les noms des diverses églises mentionnées à Champagné, à Luzay, à Frontenay, à Vihiers et à Longrets. Ce que nous avons reproduit suffit à établir le parallélisme de ce document avec le diplôme de 942. Besly indique ce diplôme comme ayant servi au rédacteur de cette chronique pour cette énumération : « ex charta Ludovici R. 3..... « (Op. cit. p. 243).

Pourquoi cette énumération à l'occasion de Guillaume Tête d'Etoupe, sinon parce que ces constructions ont été contemporaines de ce personnage?

Dans notre second et notre troisième documents, il n'est plus fait mention de l'église de *Gavriacum*. — Cette particularité achève de prouver que l'intention des rédacteurs de ces textes était de noter les églises *nouvellement construites* et non d'énumérer la totalité des églises *possédées* depuis plus ou moins longtemps.

Il résulte de tout ceci que l'église primitive de Gourgé était un monument de la fin du IX$^{e}$ siècle ou de la première moitié du X$^{e}$, plus vraisemblablement de la première moitié du X$^{e}$.

Mais cette église primitive est-elle bien celle dont nous avons les restes sous les yeux?

De 889 au milieu du onzième siècle, n'aurait-elle pas été *reconstruite?* et reconstruite en style latin? — N'aurions-nous pas, au lieu de l'église de la fin du IX$^{e}$ ou du commencement du X$^{e}$ siècle, un monument moins ancien, de la fin du X$^{e}$ ou du commencement du XI$^{e}$ siècle?

La réponse à cette question est délicate, car si le chevet de Gourgé ne présente pas tous les caractères du style latin des débuts du XI$^{e}$ siècle, il en présente quelques-uns convenant aussi bien au XI$^{e}$ siècle qu'au X$^{e}$.

Mais ces caractères communs au X$^{e}$ et au XI$^{e}$ siècle, que nous constatons à Gourgé, sont précisément ce que l'on trouve de moins typique, dans le monument.

L'examen détaillé de la construction, auquel nous nous sommes livré dans la première partie de ce chapitre, nous a permis de mettre en lumière tout ce qu'il y a d'archaïque dans ce chevet, et nous a amené à conclure, de prime abord, à son antériorité au XI$^{e}$ siècle.

Le chevet de Gourgé présente « des caractères d'antiquité

indiscutables ». Il n'a absolument rien de roman. Il est d'un style plus ancien et bien moins perfectionné que le chevet de Saint-Généroux, où déjà le roman commence à poindre. On doit, croyons-nous, le regarder comme remontant à une époque plus reculée que Saint-Généroux.

Conclusion. — Il serait téméraire de considérer le chevet de Gourgé, comme un monument du IX^e siècle à date absolument certaine, mais il y a les plus grandes probabilités à ce que nous soyons réellement en présence d'un monument carlovingien.

---

III

# L'ÉGLISE D'AIRVAULT

L'église d'Airvault (1), qui est peut-être avec celle de Saint-Jouin-lès-Marnes (2), la plus curieuse du département des Deux-Sèvres au point de vue iconographique, est en même temps une des plus belles, au point de vue architectural, que nous possédions en Poitou.

Elle appartient surtout aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, mais les périodes antérieure et postérieure y sont aussi représentées.

Signalée dès 1840, par M. de Caumont, dans le *Bulletin monumental* (3), elle a été étudiée en 1843 par Charles Arnauld dans un chapitre spécial des *Monuments des Deux-Sèvres* (4) et en 1857 par M. Beauchet-Filleau, dans

(1) Airvault, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres). Les pages qui suivent sont la reproduction presque littérale de deux articles publiés par nous dans la *Revue poitevine et saintongeaise* en 1887 : 1° *la Date de l'Eglise d'Airvault*, tome III, p. 257 à 272, — 2° *les Voûtes Plantagenet d'Airvault et de Saint-Jouin-lès-Marnes*, tome IV, p. 1 à 5 (Cf. l'*Ami des Monuments*, 1887, p. 214, la *Revue de l'Art chrétien*, 1887, p. 378, et les *Bulletins de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, avril-juin, 1886, p. 304-305). — Nous avions antérieurement publié dans les *Bulletins de la Société de Statistique des Deux-Sèvres* une *Note sur les divers textes fournissant la date de l'église d'Airvault*, tome VI, juillet-septembre 1885, p. 119 à 122.

(2) Saint-Jouin-lès-Marnes, commune du canton d'Airvault.

(3) De Caumont, *Note sur l'église d'Airvault*, apud *Bulletin monumental*, t. VI, p. 209 à 211. — Il a été plusieurs fois question de ce monument dans les Congrès de la Société française d'Archéologie, spécialement dans les Congrès de Niort (1840), d'Angers (1841) et de Poitiers (1843). Cf. le *Bulletin monumental*, passim.

« L'Eglise d'Airvault, l'une des plus vastes et des plus intéressantes du Poitou, mérite une grande attention. » (De Caumont).

(4) Arnauld, *Monuments des Deux-Sèvres*, 1re édition, p. 122 à 129, deux planches hors texte ; 2e édit. p. 161 à 171, une planche hors texte.

ses *Recherches sur Airvau, son château et son abbaye* (1). — Il y a quelques années. MM. de Longuemar et Bélisaire Ledain s'en sont encore occupés, mais très rapidement, à l'occasion de la fouille opérée par le P. de la Croix dans le tombeau de l'abbé Pierre (2).

Malgré leurs mérites respectifs, ces différents travaux ne fournissent pas sur l'église d'Airvault tous les renseignements que l'on pourrait désirer. La monographie que mériterait cet important édifice, est encore à faire.

Notre but aujourd'hui n'est pas d'entreprendre cette monographie, qui nécessiterait un nombre considérable de planches. Nous nous bornerons, après avoir décrit à grands traits le monument, — à rechercher les dates précises des trois constructions qui se sont succédé à Airvault, du xe au xiiie siècle.

L'église d'Airvault se compose essentiellement (3) d'un porche s'étendant sur presque toute la largeur de l'édifice, d'une nef et de deux bas-côtés, d'un transept avec absidioles, d'un chœur avec déambulatoire et chapelles absidales. — Le clocher est placé sur le carré du transept.

Le porche est voûté d'arêtes ; ces voûtes s'appuient à leur partie centrale, sur deux piliers carrés, aux angles abattus, n'ayant d'autre décoration aux impostes et à la base, qu'un biseau rudimentaire. — Le porche ne se relie pas parfaitement avec la nef. L'axe n'est pas absolument le même. Les dimensions dans œuvre et hors œuvre sont différentes.

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome xxiv, p. 177 à 369 ; tiré à part, in-8° de 193 p. ; — deux planches hors texte : 1° plan de l'église et coupe transversale, 2° pierre tombale (xve siècle) et sceaux.

(2) De Longuemar. *Une tombe de l'église d'Airvault*, apud *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2e série, t. iii, année 1880, p. 355 à 364 ; — B. Ledain, *Fouille du tombeau de Pierre, premier abbé d'Airvault*, ibid. p. 365 à 472 ; — deux planches,

(3) Voir le plan dressé par M. Segrétain, à la suite du travail de M. Beauchet-Filleau.

Les nefs mesurent chacune sept travées, de largeur inégale. — La nef principale ne devait pas être voûtée à l'époque romane (1). Ce détail mérite d'être relevé, car les églises de la fin du XI^e siècle ou du commencement du XII^e, qui n'aient pas été voûtées, sont rares en Poitou. Il en existe un fort curieux exemple à la Chaize-le-Vicomte, dont l'église est contemporaine de celle d'Airvault (2). C'était également le cas de l'église Saint-Laon de Thouars. — Les voûtes si intéressantes (3) que l'on voit aujourd'hui au-dessus de la grande nef d'Airvault datent du XIII^e siècle.

Les bas-côtés, voûtés dès l'époque romane, sont recouverts du berceau complet, de même que les bas-côtés des églises de Saint-Jouin-lès-Marnes, Saint-Pierre et Saint-Hilaire de Melle, Javarzay, dans les Deux-Sèvres, — Sainte-Croix de Loudun, Nouaillé, Lusignan, Civray, Saint-Maurice-en-Gençay, Château-Larcher dans la Vienne, — Nieuil-sur-l'Autize, en Vendée, — Aulnay, dans la Charente-Inférieure, — Cellefrouin, Lesterps, Lichères, Châteauneuf, dans la Charente, etc. — A Airvault, ces berceaux sont absolument en plein cintre.

Le système poitevin, qui consiste à contrebuter la voûte de la nef centrale par les voûtes des bas-côtés (4), n'étant pas appliqué à Airvault, cette église présentait, de même que Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte, des fenêtres, ouvrant au-dessus de la toiture des bas-côtés et éclairant la nef centrale. A Airvault, ces fenêtres ont été déformées lors de l'établissement de la voûte, au milieu du XIII^e siècle.

(1) Cf. De Caumont, loc. cit. p. 209.

(2) Cf. nos *Recherches critiques sur trois Architectes Poitevins de la fin du* XI^e *siècle*, (extrait du *Bulletin monumental*, 1886-1887) p. 28.

(3) Cf. *Revue poitevine et saintongeaise*, 1886, n° 27, p. 79, et *Bulletins de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, avril-juin 1886, p. 305.

(4) Cf. Jules Quicherat. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome II, p. 454, 484, etc., et la *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 23, p. 335.

Les piliers qui séparent la nef centrale des collatéraux se composent de quatre colonnes groupées en forme de quatre-feuilles, comme dans le chœur de Saint-Jouin-lès-Marnes et dans la nef de Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Hilaire de Melle, Sainte-Croix de Parthenay, Champdeniers, etc. — Les arcades qui relient ces piliers ne sont pas doublées.

Le transept, qui a été en grande partie refait au XIIIe siècle, était primitivement conçu selon les traditions presque universelles : sur chacun des bras s'ouvrait une absidiole, précédée d'une petite travée. Le remaniement de l'époque gothique a transformé la partie antérieure des absidioles et la première travée du chœur, en une sorte de bas-côté transversal.

Le chœur est entouré d'un déambulatoire comme à Saint-Jouin-lès-Marnes, à Saint-Savin, à Notre-Dame-la-Grande, à Saint-Hilaire et à Sainte-Radégonde de Poitiers, à Saint-Pierre de Chauvigny, à Saint-Hilaire de Melle, etc. — Trois chapelles absidales se détachent à l'extrémité du chevet. — Le chœur est séparé du déambulatoire par des colonnes, selon la formule ordinaire et contrairement à l'exemple exceptionnel de Saint-Jouin-lès-Marnes. Les voûtes du chœur sont du XIIIe siècle et analogues à celles de la nef.

La sacristie, accolée au flanc de l'église, sous le bras nord du transept, ne remonte qu'au XVe siècle. C'est à cette date qu'appartiennent aussi les arcatures, seuls restes du cloître, qui sont encore visibles dans le jardin du presbytère, au midi.

La salle capitulaire, qui sert aujourd'hui de cave au presbytère, a été construite dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Le clocher et les piles qui le supportent sont du XIIIe siècle, comme les voûtes de la nef et du chœur. La tour, de forme carrée, percée sur chaque face de quatre baies en arc brisé assez élégantes, est surmontée d'une flèche en pierre à huit pans, qu'accompagnent quatre clochetons d'angles.

La façade est la partie la moins harmonieuse de l'édifice. Elle date de l'époque romane, mais elle a été remaniée durant la période gothique. — La façade d'Airvault possède une de ces statues équestres qui ont tant fait discuter les archéologues depuis un demi-siècle, et dans lesquelles il semble bien qu'il faille reconnaître des représentations de Constantin (1).

La charte de fondation de l'église d'Airvault n'existe plus. Elle manquait autrefois dans le chartrier de l'abbaye. On ne l'a pas retrouvée ailleurs.

Toutefois le nom de la fondatrice n'est pas douteux. Les textes anciens désignent unanimement Aldéarde ou Hildéarde d'Aulnay, femme d'Herbert ou d'Arbert I[er], vicomte de Thouars, — ce qui nous reporte de prime abord à la seconde moitié du X[e] siècle ou au commencement du XI[e]: Aldéarde d'Aulnay fut en effet vicomtesse de Thouars depuis 950 ou 960, et elle ne mourut qu'au commencement du XI[e] siècle, peut-être seulement après 1014 (2).

Tous les historiens ont admis cette fondation par Aldéarde, et, à l'exception de Berthre de Bourniseaux, qui a confondu le vicomte Herbert I[er] avec le vicomte Herbert II et pris la *réforme* de vers 1095 pour la *fondation* (3), tous sont d'accord, à tort ou à raison, pour placer la date initiale d'Airvault dans le dernier tiers du X[e] siècle.

Ils ne sont partagés d'avis qu'au sujet de l'année.

Ch. Arnauld, dans ses *Monuments des Deux-Sèvres*, — Hugues Imbert dans son *Histoire de Thouars*, — M. B.

(1) Cf. Jos. Berthelé, *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême*, p. 17 à 22 et 75 à 77, et la *Revue poitevine et saintongeaise*, passim (voir notamment n° 27, p. 65). — Le texte récemment découvert pour Soubize par M. Audiat (cf. la *Revue poitevine*, n° 32, p. 251), porte à *huit* le nombre des « Constantins » incontestables. La preuve est donc faite pour près de la moitié des spécimens connus.

(2) Cf. Imbert, *Histoire de Thouars*, tome X de la 2[e] série des *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, année 1870, p. 34.

(3) Berthre de Bourniseaux, *Histoire de la ville de Thouars*, Niort, 1824, p. 129.

Ledain dans son rapport sur la *Fouille du tombeau de Pierre Ier abbé d'Airvault*, — placent la fondation « en 971 » ou « vers 971 ». — Ils s'appuient sur une charte transcrite avec cette date dans le recueil de Dom Fonteneau (1).

Notre ancien historien poitevin Thibaudeau donne la date de 975, année initiale de l'épiscopat de Gislebert Ier (2). — Dreux du Radier s'était borné à constater que ce fut sous l'épiscopat de Gislebert Ier que Hildéarde « fonda le chapitre des chanoines réguliers d'Airvault » (3). Or Gislebert Ier fut évêque de Poitiers de l'an 975 jusqu'aux environs de l'an 1020.

Thibaudeau et Dreux du Radier s'appuient sur un passage de la charte de réforme de 1095, où il est dit qu'Hildéarde institua des chanoines à Airvault, d'après le conseil de Gislebert.

Les auteurs du *Gallia christiana* n'avaient rien précisé. Ils avaient simplement rappelé que la fondatrice était Hildéarde, « veuve d'Herbert Ier, vicomte de Thouars, lequel mourut en 973 » (4). — C'est évidemment une confusion dans le souvenir de ce passage du *Gallia* qui a porté M. le chanoine Auber à placer la « fondation du monastère sous notre évêque Gislebert, en 973 » (5).

M. Beauchet-Filleau a émis « l'opinion qu'Hildéardix éleva ce monument pour implorer la miséricorde divine en faveur de son époux décédé ». — Herbert étant mort vers 973,

(1) Bibliothèque de la ville de Poitiers. Manuscrits de Dom Fonteneau, tome XXVI, p. 143-144.

(2) Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, édit. de 1839, tome 1er, p. 219.

(3) Dreux du Radier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, édit. de 1754, tome 1er, p. 21.

(4) « Conditur ab Hildegardi de Audenaco vicecomitissa... vidua Herberti I, Thoarcii vicecomitis, qui decessit an. 973. » *Gallia christiana*, tome II, col. 1386.

(5) Auber, *Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XVII, année 1859, p. 186.

« l'époque serait donc la fin du xe siècle » (1). — Quant à l'installation des chanoines, M. Beauchet-Filleau ne la place point, comme Thibaudeau, dès le début de l'épiscopat de Gislebert : « nous ferons observer, dit-il, que ce ne dut être que sur la fin de son épiscopat qu'il fut convié par Hildéardix à parachever son œuvre en peuplant la sainte solitude de ces bâtiments déserts ; car si les lieux réguliers étaient prêts, si l'église était terminée ou à peu près, un certain nombre d'années durent s'écouler depuis que l'idée première avait été conçue, depuis que l'exécution de ce dessein avait été commencée » (2).

Dans son étude sur le tombeau de l'abbé Pierre, M. de Longuemar s'abstient de donner une année. Pour lui, la fondation se place « *vers la fin du* xe *siècle* ».

L'opinion de M. de Longuemar est d'un homme qui s'aperçoit que la lumière est loin d'être faite. — La tentative de conciliation de M. Beauchet-Filleau est ingénieuse et séduisante, mais elle est renversée par le texte même de la charte de « vers 971 ». — Il n'y a pas lieu de s'arrêter à la confusion commise par M. le chanoine Auber. — Nous restons donc en présence de deux opinions seulement, la première tenant pour l'année 971, ou à peu près, et s'appuyant sur la charte de Dom Fonteneau portant cette date, la seconde s'appuyant au contraire sur la charte de réforme de la fin du xie siècle et se refusant à remonter jusqu'à 971, parce que Gislebert ne fut évêque de Poitiers qu'à partir de 975.

Nous allons examiner successivement les deux textes qui ont occasionné cette différence de sentiment.

(1) *Recherches*, etc., apud *Mém. Soc. Ant. Ouest*, t. xxiv, p. 227, cf. p. 180 ; tirage à part, p. 101, cf. p. 4. — « Cette opinion, ajoute M. Beauchet Filleau, a le grand tort, selon nous, de n'être qu'une hypothèse qui, si elle n'est condamnée par aucuns documents, ne peut non plus s'étayer d'aucunes preuves. »

(2) *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. xxiv, p. 281 ; tirage à part, p. 105.

Voyons d'abord la charte de Dom Fonteneau.

Cette charte n'a jamais été publiée. On s'est borné à utiliser l'analyse que M. Rédet avait transcrite dans sa table des manuscrits de Dom Fonteneau.

Cette analyse est ainsi conçue :

« Vers 971. Première fondation de l'église d'Airvault pour « des chanoines séculiers par Aldéarde, vicomtesse de « Thouars, femme du vicomte Arbert et fille de Cadelon, « vicomte d'Aunay ; laquelle, pour la dotation de son église, « lui donne la terre d'Irai avec quatre familles de ses serfs, « qu'elle exempte de l'armée, de la milice, des tributs, du « droit de fromentage et de toutes autres charges, pour ne « servir que l'église qu'elle venait de fonder. *(Château de « Thouars).* T. 26, p. 143 » (1).

Si l'on s'était reporté au recueil de Dom Fonteneau, si l'on avait pris la peine de lire la charte elle-même, au lieu de se contenter, sans vérification, du résumé, — on aurait pu constater que la cote de cette charte, donnée dans les manuscrits du savant bénédictin et reproduite pour ainsi dire textuellement dans la table de M. Rédet, n'est pas un résumé exact de la pièce qu'elle précède, et que rien n'y justifie la date mise en avant.

Voici la reproduction fidèle de ce document :

« Première fondation de l'église d'Oirvault pour des cha- « noines séculiers par Aldéarde, vicomtesse de Thouars, « femme du vicomte Arbert et fille de Cadelon vicomte « d'Aunai, laquelle pour la dotation de son église lui donne « la terre d'Irai avec quatre familles de ses serfs qu'elle « exempte de l'armée, de la milice, des tributs, du droit de « fromentage et de toutes autres charges pour ne servir qu'à « l'église qu'elle venoit de fonder.

(1) *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. IV, p. 27.

« Vers 971. Château de Thouars.

« Hæc in veteri Testamento sanxit authoritas Romana, « ut cives libertinorum meliorem deberent habere statum ex « his qui et testamento condere possunt et heredes relinquere. « Quamobrem ego Aldeardis comitissa, filia Cadilonis vice- « comitis castri Audenaci, uxorque Arberti vicecomitis « Toarcensis tractavi de Dei timore ac eternâ retributione, ut « mihi pius dominus veniam dignetur retribuere, quoddam « beneficium in pago pictavo videlicet toarcensi, construere « ecclesiam in honore almi Petri Apostolorum principis, in « vico qui nuncupatur Aurea vallis. Ædificato igitur loco esse « quatuor heredes de colibertis meis ad servitium supradictæ « ecclesiæ, quos nulli alii usui volui esse in villâ que dicitur « Idraicus (1) cum terrâ et heredibus suis Ramberto, Regi- « naudo scilicet, Andrea, Martino, cum filiis filiabusque eorum « et omne progenie eorum. Hi itaque non pergent in exercitu, « neque in militiâ, neque reddent vendam, neque frumentariam « consuetudinem, neque aliquod terrenum vectigal, sed soli « Deo et canonicis Ecclesiæ deservient, neque distringent se « pro quantalibet personâ nisi pro canonicis supradictæ « Ecclesiæ. Si quis ausu temerario provocatus huic nostro « beneficio obicem protervum ingerere nisus fuerit, excommu- « nicatione anathematis eum ex autoritate Dei patris et filii et « spiritus sancti innodamus vinculo, atque alienum a societate « beatæ Mariæ, et omnium Angelorum Dei et beati Petri « Apostolorum Principis, nec non et omnium sanctorum Dei « facimus, quatenus cum Anna et Caïpha atque Pilato damna- « tionem accipiat, nisi cum dignâ satisfactione Deo et sancto « Petro et canonicis hujus loci rectum fecerit, et ejus « præsumptio irrita fiat, et mille marcas argenti super altare « sancti Petri exsolvat.

(1) *Idraicus* pour *Idriacus*, auj. Irais, à 8 kilom. d'Airvault, entre Saint-Généroux et Saint-Jouin-lès-Marnes.

« Notes. — 1° Aldéarde souscrit avec Arbert, vicomte, son « mari, dans un titre de 971. On présume que ce vicomte « mourut vers 987, parce que dans un titre de cette année la « vicomtesse fait des dons pour le repos de l'âme de son mari. « — 2° Cette copie a été faite sur une autre qui est dans le « Trésor du château de Thouars. On a écrit à la marge que « cette fondation fut faite en 990, sous Hugues Capet. Cette « copie fut envoyée au château de Thouars, le 31 janvier 1743, « par Lavialle, prieur de l'abbaye d'Oirvault. L'original doit « donc être au Trésor de cette abbaye » (1).

On le voit, la charte d'Aldéarde n'est pas un acte dressé pour constater une fondation. C'est purement et simplement une donation où se trouve rappelée une fondation antérieure.

L'église d'Airvault y est mentionnée comme étant construite, *tractavi construere ecclesiam... ædificato igitur loco,* et pourvue de ses chanoines, *soli Deo et canonicis ecclesiæ deservient.... sancto Petro et canonicis hujus loci....*

Cette charte serait-elle de « vers 971 », il faudrait toujours admettre une date plus ancienne pour la fondation du monastère et la construction de l'église.

De cette première constatation, il résulte que l'opinion de MM. Arnauld, Imbert, etc., doit être écartée, sans plus ample procès. Elle n'est motivée en aucune façon, bien au contraire, par le document sur lequel elle s'appuyait.

Est-il possible de préciser la date de cette charte ? Renferme-t-elle quelque détail susceptible de justifier la date de 971 plutôt que celle de 990 ou vice-versa ? — Non. — Cette charte peut se rapporter à la période où Aldéarde était veuve, c'est-à-dire postérieurement à 973, aussi bien qu'à la période où Herbert était encore vivant, — à la période où Gislebert Ier

(1) Bibliothèque de la ville de Poitiers. — Manuscrits de Dom Fonteneau, tome XXVI, pages 143-144.

fut évêque de Poitiers, c'est-à-dire de 975 à 1020, aussi bien qu'aux 15 ou 20 années qui précédèrent son épiscopat.

S'il était permis d'induire quelque chose de son contenu, nous serions porté à croire, à l'encontre de M. Beauchet-Filleau, qu'elle a été rédigée à une époque où le vicomte vivait encore, car Aldéarde ne dit pas que cette fondation et cette donation aient été faites pour le repos de l'âme de son mari. En 987 (ainsi qu'on l'a vu dans la première des notes reproduites ci-dessus, à la suite de la charte dite de « vers 971 »), Aldéarde n'avait pas oublié cette mention importante.

Passons au second document, le seul très probablement qu'aient connu les rédacteurs du *Gallia christiana*, Dreux du Radier et Thibaudeau, — la charte de réforme de l'abbaye à la fin du XI^e siècle.

Cette charte a été publiée dans les *Évêques de Poitiers* de Besly (1), dans le *Gallia christiana* (2) et dans le mémoire de M. Beauchet-Filleau (3). L'original, après avoir appartenu à M. de Tusseau, ancien conseiller général des Deux-Sèvres, est passé aux archives départementales de la Vienne.

C'est le texte le plus important que nous possédions sur les origines de l'abbaye d'Airvault et il convient de l'examiner en détail.

Il émane de l'évêque de Poitiers Pierre II et porte la date du 4 des ides de février de l'an 1095 de l'incarnation, *IV° idus februarii anno ab incarnatione Domini* 1095, ce qui donne le 10 février 1096.

Hildéarde d'Aulnay, vicomtesse de Thouars, y est tout d'abord indiquée comme ayant été la fondatrice de l'abbaye,

(1) Besly, *Evesques de Poictiers*, 1647, p. 82 à 85.

(2) *Gallia christiana*, tome II, col. 1386-1387.

(3) *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. XXIV, p. 278 à 281 ; tirage à part, p. 102 à 105. — Le texte donné par M. Beauchet-Filleau est meilleur que celui de Besly et du *Gallia* ; il a été revu sur la pièce originale.

*quœdam comitissa Hildeardis nomine, domina Thoarcensium.... quondam ædificavit ecclesiam in honorem B. Petri Apostolorum principis, in loco qui vocatur Aurea vallis; qua ædificata decenter, volens explere quod inceperat, multis et magnis dotavit bonis.* — Jusqu'ici nous ne sommes pas mieux informés que par la charte de Dom Fonteneau. La fondation par Aldéarde reste vague entre 955 ou 960 et 1014.

Il est dit ensuite que par le conseil de l'évêque Gislebert, Hildéarde établit des chanoines pour le service de cette église, *consilio domini Gisleberti, bonæ memoriæ viri, Pictavorum episcopi, canonicos in ipsa constituit.* — Dreux du Radier et M. Beauchet-Filleau ont entendu que Gislebert était évêque lorsqu'il conseilla à Aldéarde d'établir des chanoines dans l'église quelle venait d'édifier. Nous ne croyons pas que ce texte doive être nécessairement interprété d'une façon aussi explicite.

Avant d'être évêque en titre, Gislebert prit part à l'administration du diocèse de Poitiers, en qualité d'archidiacre. — *Gisleberti episcopi archidiaconi*, lit-on dans une charte publiée par Besly (1); — *Gislebertus I, regnante Lothario, archidiaconi Pictaviensis dignitate functus est sub episcopatu decessoris* [Pierre I], *cujus sedem conscendit anno 975,* dit le *Gallia Christiana* (2). — Il est très possible, étant donné surtout l'âge très avancé de l'évêque Pierre I^er^ (3), que ce soit lorsqu'il était archidiacre que Gislebert ait donné le conseil à Aldéarde de compléter sa pieuse fondation par l'installation d'un chapitre.

(1) Besly, *Evesques de Poitiers*, p. 49. — Rédet, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers*, apud *Archives historiques du Poitou*, t. iii, p. 92. Le texte publié par M. Rédet donne seulement « Gisleberti archidiaconi. »

(2) *Gallia Christiana*, t. ii, col. 1161.

(3) Pierre I^er^ « mourut très vieux l'an 975 ». Besly. *Evesques de Poitiers*, p. 49.

La mention, telle qu'elle est faite dans la charte de 1096, du conseil donné par Gislebert à Aldéarde, ne permet pas de l'attribuer à une date plutôt qu'à une autre.

Quand Pierre II réformait Airvault, Gislebert n'était plus depuis longtemps que « l'évêque Gislebert », *Gisleberti Pictavorum episcopi ;* ses actes étaient les actes de « l'évêque Gislebert », alors même qu'ils avaient précédé son épiscopat, tout comme aujourd'hui les poésies publiées il y a vingt ou vingt-cinq ans par feu le dernier évêque de Poitiers sont et resteront « les poésies de Mgr Bellot des Minières, » de « l'évêque Bellot des Minières », quoiqu'elles aient été écrites et imprimées par l'abbé Bellot des Minières bien avant son épiscopat, — tout comme les divers travaux d'érudition poitevine, publiés par l'ancien évêque d'Angoulême, Mgr Cousseau, avant sa promotion à l'épiscopat, sont et resteront les œuvres de « Mgr Cousseau », de « l'évêque Cousseau, » bien qu'elles aient vu le jour au temps où ce prélat n'était encore qu'un simple ecclésiastique. — Le langage courant ne s'attarde pas aux distinctions minutieuses des chronologistes et des historiens.

C'est tout aussi bien pendant la période antérieure à son élévation à l'épiscopat que pendant son épiscopat proprement dit, que Gislebert a pu s'occuper de cette affaire.

A quelle époque s'en est-il occupé en réalité ? — La charte de 1096 ne le dit pas, et rien ne permet de suppléer à son silence.

Ce texte est vague. Il ne faut pas le traduire comme s'il était précis. — Ce texte est susceptible de deux interprétations. Il ne faut pas rejeter l'une de ces interprétations, sans indiquer le motif de cette élimination.

Nous croyons, pour notre part, qu'il est permis de pencher pour l'opinion contraire à celle de Dreux du Radier et de M. Beauchet-Filleau. On trouvera plus loin nos raisons. Il

nous suffit pour le moment d'avoir établi qu'il est *possible* que l'intervention de Gislebert ait eu lieu *avant* 975, durant la période où il n'était qu'archidiacre.

Nous avions constaté que la première des deux opinions en présence était erronée. Nous pouvons affirmer que la seconde est insuffisamment justifiée.

Continuons notre analyse de la charte de 1096.

Les chanoines installés par Hildéarde n'ayant pas de chef, se relâchèrent de la discipline et finirent par abandonner leur église ; le sanctuaire de Dieu et les propriétés qui en dépendaient passèrent entre les mains de leurs héritiers, *canonicis ibidem abeuntibus, quia sine pastoris regimine locus extiterat, cœpit eorum propago hœreditate sanctuarium domini Dei possidere et bona Dei servitio debita usurpare.*

Les pères les transmirent à leurs enfants, *filii et filiæ a patribus, tanquam naturaliter sibi accidentia, ea obtinere.* — Cette désolation dura longtemps, *extitit per multa tempora illius ecclesiæ et bonorum ejus desolatio.* L'abbaye perdit ses ressources, et le service du culte cessa de s'y faire convenablement, *ut commoda sibi attributa amitteret et Dei ministerium convenienter, uti deceret, illic non efficeretur.* — La ruine de l'église fut sur le point d'être la conséquence de la dispersion des chanoines, *nisi subveniretur ei, eam intrinsecus et extrinsecus lapsum passuram.*

C'est alors que regardant comme un devoir de réunir ce qui était dispersé, de relever ce qui était tombé, *quia nostri est officii dispersa colligere, lapsa erigere,* et sollicité d'autre part, *consilio et precibus*, par Aimery, vicomte de Thouars, et son fils Herbert, et aussi par les quelques chanoines qui avaient survécu à ces malheurs, *et canonicis qui illic commorabantur obnixe postulantibus,* — l'évêque de Poitiers Pierre II se décida à mettre à la tête de la fondation d'Aldéarde un homme qui réparerait les désastres passés et

assurerait la prospérité dans l'avenir, au dedans et au dehors, *necessarium esse, ut illic pastorem constitueremus, qui interiorum et exteriorum utitis provisor et procurator existeret.*

Il choisit Pierre de Saine-Fontaine, moine de l'abbaye de Lesterps, et le nomma abbé.

Quand cette réforme fut faite, nous dit la charte de 1096, le vicomte Aimeri était mort, et son fils Herbert (Herbert II) le remplaçait, *Arberto vicecomite Thoarcensium, filio Aimerici vicecomitis supradicti tunc temporis defuncti, et optimatibus ejus atque multo populo prœsentibus.* Le vicomte Aimery mourut en 1093. Le commencement de la réforme de l'évêque Pierre II et de l'abbé Pierre de Saine-Fontaine se place donc entre 1093 et le début de l'année 1096, date de la charte où tous ces détails sont racontés.

Les deux chartes que nous venons d'analyser ne sont pas les seuls textes qui se rapportent aux origines de notre monument.

Deux passages de la Chronique de Saint-Maixent, dite de Maillezais, relatent des faits connexes de la fondation et de la réorganisation de l'église d'Airvault. Le premier se trouve à l'année 1065, le second à l'année 1100.

Nous avons vu l'abbé Pierre de Saine-Fontaine chargé par l'évêque Pierre II, de la réforme morale et matérielle de l'abbaye. — La nécessité pour l'abbé Pierre de mettre les ouvriers dans l'église qu'il s'agissait de relever, nous paraît indiquée par la charte de 1096 : *lapsa erigere... interiorum et exteriorum utilis provisor et procurator.* Evidemment ce rôle architectural est fort secondaire aux yeux de l'évêque. La réforme spirituelle passe en premier lieu ; vient ensuite la reconstitution des biens du monastère. Cependant les travaux de construction ne sont pas complétement oubliés, et l'on sait

qu'au moyen âge, c'est ce que l'on se préoccupait le moins de consigner *posteritati successuræ*.

Cette interprétation des mots *lapsa erigere*, etc., est rendue très probable par la note donnée dans la Chronique de Saint-Maixent à l'année 1100. A cette date la Chronique en question mentionne la consécration de l'église : « *MC. Pridie calendas novembris fuit sacrata ecclesia beati Petri Aureæ Vallis* » (1). Evidemment ce n'est pas l'église d'Aldéarde que l'on a consacrée en 1100 !

Tous les caractères de la construction romane qui forme la majeure partie de l'église d'Airvault, se rapportent bien à la fin du XI^e siècle ou au commencement du XII^e. Le milieu du XI^e siècle et le milieu du XII^e présentent respectivement des particularités typiques que nous ne rencontrons pas là. Il n'est pas douteux que l'édifice encore debout aujourd'hui ne soit celui dont la dédicace est consignée dans la susdite chronique. En 1100 le gros œuvre tout au moins était achevé.

Le fait de la reconstruction *sous la direction de l'abbé Pierre* devient certain (2), quand on voit une petite église représentée sur la face antérieure du tombeau de cet abbé. — On songe involontairement, en examinant ce petit bas-relief, à l'architecte rémois Hugues Li Bergier, représenté sur sa pierre tombale, avec une réduction du monument qu'il avait fait élever (3). — Pierre de Saine-Fontaine est un

(1) MARCHEGAY et MABILLE, *Chroniques des Eglises d'Anjou*, p. 420.

(2) Nous croyons devoir être plus affirmatif que ne l'a été M. B. Ledain. — « Rien « n'empêche historiquement (dit-il) d'attribuer à Pierre de Saine-Fontaine, nommé « abbé en 1096, l'honneur de la reprise des travaux de construction de l'édifice, « dont le chœur était achevé depuis 1064. Il est tout au moins certain qu'il a « contribué à son achèvement et assisté à sa dédicace en 1100 ; et nous nous « demandons si le petit édicule sculpté sur un des pignons de son tombeau ne « serait pas une représentation grossière de l'église, un témoignage de la part « contributive qu'il y aurait prise. » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1880, p. 371). — Cf. notre article sur AIRVAULT dans la *Grande Encyclopédie*.

(3) Voir apud *Annales archéologiques*, tome I^er, planche hors texte, et apud *Magasin pittoresque*, 1840, fig. p. 268. Cf. *Bulletin monumental*, 1887, p. 567-568.

nom nouveau à ajouter à la liste des architectes de l'époque romane.

Nous laissons de côté la présence, dans le porche, au portail et dans les bas-côtés, de plusieurs détails dénotant dans celui qui a été le « maître de l'œuvre » la connaissance de certains procédés décoratifs, autres que ceux qui étaient familiers aux artistes du pays poitevin. Pour nous, Pierre de Saine-Fontaine s'est souvenu de son abbaye de Lesterps, de l'œuvre de l'abbé saint Gautier le bâtisseur, et des églises qu'il avait vues avant d'émigrer en Bas-Poitou. — Mais c'est là une idée sur laquelle nous ne voulons pas insister : nous y reviendrons peut-être quelque jour, quand il nous aura été possible d'étudier plus à fond la sculpture romane du Poitou et des pays circonvoisins.

Donc, de par ses caractères architectoniques, de par la charte de 1096, de par la Chronique de Saint-Maixent, de par le bas-relief du tombeau de l'abbé Pierre, l'église d'Airvault est une construction des dernières années du XI[e] siècle.

Mais voici dans la Chronique de Saint-Maixent, une autre note, qui ne laisse pas que d'être un peu embarrassante : « *MLXIV. Benedictio Sancti Petri Aureæ vallis fuit de crucifixo* » (1).

A la suite de M. Beauchet-Filleau, MM. de Longuemar et B. Ledain ont admis que ce texte se rapportait *au chœur* de l'église et celui de 1100 *à l'ensemble* de l'édifice (2).

(1) MARCHEGAY et MABILLE, *Chroniques des Eglises d'Anjou*, p. 403. — Cf. BESLY, *Hist. des Comtes de Poitou et des Ducs de Guyenne*, éd. de 1647, p. 344.

(2) BEAUCHET-FILLEAU : « Quant à l'année dans laquelle fut consacrée l'église, « nous ne sommes pas beaucoup plus heureux. Besly (*Comtes de Poitou* p. 99), « prétend que cette cérémonie eut lieu en 1065, tandis que si l'on en croit la Chro- « nique de Saint-Maixent (*vulgo* de Maillezais), suivie par les éditeurs de la *Gallia* « *Christiana*, ce ne fut qu'en 1100. Peut-être l'historien et le chroniqueur ont-ils « raison l'un et l'autre. Peut-être Besly ne mentionne-t-il qu'une consécration par- « tielle, du chœur de l'église par exemple, qui, terminé à cette époque, fut immé- « diatement mis en état de servir aux fidèles, et la chronique parlerait seulement « alors de la cérémonie solennelle, après laquelle l'église tout entière, parachevée,

Au premier abord, l'interprétation paraît vraisemblable. Mais, en y regardant de plus près, elle n'est pas sans présenter certaines difficultés.

D'abord, elle n'est pas justifiée par l'analyse archéologique du monument. Toutes les parties *romanes* de l'église d'Airvault présentent une unité et une harmonie parfaites. Nous n'avons pas là deux constructions successives juxtaposées.

Ensuite, historiquement, elle donne lieu à diverses objections.

La Chronique de Saint-Maixent ne dit pas seulement qu'en 1064 eut lieu la bénédiction du crucifix. Elle ajoute — MM. de Longuemar et B. Ledain ont négligé ce détail, — que c'est en 1064 que les chanoines prirent possession de l'église d'Airvault: *Tunc primum canonici cœperunt esse ibi* (1).

Comment concilier ce second fait, contemporain du premier, avec les détails contenus dans la charte de l'évêque Pierre II? (2).

Et d'abord une période de trente années est-elle suffisante — 1° pour que l'indiscipline ait eu le temps de s'introduire parmi les chanoines, au point que les biens de l'église soient

« aurait été livrée au culte. Mais rien ne vient, encore ici, donner tort ou raison à « l'une ou l'autre hypothèse. » (*Mém. Soc. des Antiq. de l'Ouest,* t. XXIV, p. 283; tirage à part, p. 107).

De Longuemar : « M. Beauchet-Filleau nous semble avoir judicieusement concilié « les divergences de ces deux dates, en attribuant la plus ancienne à la consécra- « tion du chœur achevé le premier, et la seconde à l'ensemble de l'église terminée « à l'autre époque seulement. » (*Mém. Antiq. de l'Ouest,* 2e série, t. III, p. 356).

B. Ledain : « Le chœur était achevé depuis 1064 » (ibid. p. 371).

(1) Marchegay et Mabille, *Chroniques des Eglises d'Anjou*, p. 403. — Cf. Besly, p. 344.

(2) Beauchet-Filleau : « Nous ne sommes destinés, dans ce premier siècle, à ne « rencontrer que des incertitudes, à nous heurter à chaque pas à des contradic- « tions ; car, d'après Besly (*Comtes de Poitou*, p. 99), les chanoines réguliers furent « établis dans notre monastère dès 1068. Si cela avait [eu] lieu, la charte de Pierre II « mentionnerait cette première réformation, citerait le nom de l'évêque qui serait « intervenu pour mettre un terme au scandale, le nom du premier abbé chargé d'y « rétablir la discipline. » (*Mém. des Antiq. de l'Ouest,* t. XXIV, p. 282; tirage à part, p. 106-107.)

passés aux héritiers de ces chanoines; — 2° pour que ces héritiers les aient eux-mêmes transmis à leurs enfants?

Avec beaucoup de bonne volonté et en ayant soin de ne pas oublier que les gens du XI^e siècle avaient un faible tout particulier pour la rhétorique, on pourrait peut-être soutenir que trente ans ont pu suffire pour faire passer les biens de l'abbaye aux mains des laïcs, et on trouverait sans doute un argument dans la présence des quelques chanoines qui ont réclamé auprès de Pierre II, *canonicis qui illic commorabantur obnixe postulantibus*. Je ne dis pas que l'argument serait péremptoire. Il peut s'agir, en effet, de chanoines très vieux, ou bien de chanoines entrés au service de l'église pas mal d'années après la fondation d'Aldéarde, car évidemment le chapitre ne s'est pas désagrégé de suite et d'un seul coup. Dans ces conditions, la présence des chanoines en 1094 ou 1096 ne prouverait pas grand'chose. Mais enfin on pourrait l'invoquer.

Malheureusement, il y a plusieurs autres inconvénients historiques à l'interprétation de MM. Beauchet-Filleau, de Longuemar et B. Ledain.

La construction d'Aldéarde remontait dejà loin, quand écrivait Pierre II, *quondam ædificavit*. — Eût-il parlé de la sorte s'il se fût agi d'un édifice laissé inachevé depuis trente ans seulement?

L'état de désolation de l'église d'Airvault dura longtemps, *multa tempora*. — Ce terme est inexplicable, si le désordre n'a commencé que postérieurement à 1064.

Chose plus grave. La charte de Pierre II dit que c'est Hildéarde qui établit les chanoines, *canonicos instituit*. Or, en 1064, il y avait cinquante ans qu'Hildéarde était morte. — Gislebert, d'après le conseil duquel elle avait établi les dits chanoines, était également dans la tombe depuis à peu près autant de temps.

Il est impossible que cette date de 1064 corresponde réellement à l'établissement des chanoines à Airvault.

Il faut, bon gré mal gré, admettre qu'il y a là une erreur dans la chronique de Saint-Maixent.

Après tout, la chose n'a rien d'étonnant. Dans leur édition de ce document, MM. Marchegay et Mabille ont « dû rectifier quelques dates fautives par suite d'erreurs évidentes du copiste » (1). L'inexactitude que nous relevons n'en ferait qu'une de plus.

Mais serait-il possible d'expliquer cette inexactitude?

Nous proposons l'hypothèse suivante :

Quand le moine de Maillezais ajouta à sa copie de la chronique de Saint-Maixent les renseignements qu'il avait recueillis sur l'abbaye d'Airvault, il pourrait fort bien s'être trompé d'un siècle et avoir inscrit à la rubrique 1064 ce qui devait appartenir à la rubrique 964.

Reportée de la sorte vers 960, la fondation de l'église d'Airvault se placerait à l'époque où Gislebert aidait l'évêque Pierre I[er] dans l'administration du diocèse de Poitiers, — ce que la charte de 1096 nous permet d'admettre, tout aussi bien que l'opinion de Dreux du Radier et de M. Beauchet-Filleau.

La charte de 1096 nous dit que lorsque la construction fut convenable, *ædificata decenter*, Aldéarde y installa des chanoines, et dota l'église. — Le complet achèvement de l'édifice jusqu'à l'autel du crucifix, jusqu'à la première travée de la nef en d'autres termes, permettait parfaitement l'entrée en fonctions des chanoines (2).

Notre hypothèse n'est donc pas en contradiction avec les autres textes formels. — Au contraire, elle les concilie.

(1) *Chroniques des Églises d'Anjou*, introduction, p. XXXVI.

(2) Il serait facile de citer nombre d'églises qui furent livrées au culte aussitôt après l'achèvement du sanctuaire et du transept.

Elle a surtout l'avantage de ne pas faire agir Aldéarde et Gislebert un demi-siècle après leur mort.

Quelques fragments de l'église d'Aldéarde sont parvenus jusqu'à nous : ils se trouvent dans la muraille de la travée du bas-côté nord, la plus voisine du transept. Un plâtrage badigeonné en a recouvert longtemps la plus grande partie. Aujourd'hui ce plâtrage tombe peu à peu et les sculptures de la primitive église d'Airvault apparaissent de plus en plus. Nous regardons également comme un reste de l'édifice du xe siècle les deux piliers carrés placés sous le porche et que nous avons décrits au début de ce chapitre.

Cela est relativement peu de chose. — L'église d'Airvault appartient dans son ensemble aux cinq dernières années du xie siècle (1). C'est par conséquent un des rares spécimens d'églises romanes à date absolument certaine que possède le Poitou.

Les voûtes aux nervures multiples, aux croisées d'ogives chevauchant les unes sur les autres, aux trois rangs de clefs parallèles (2), qui ont été construites au xiiie siècle (3), sur la

(1) Ch. Arnauld : « L'évêque de Poitiers, Pierre I (*sic*), songea à une réforme qui « eut lieu à la fin du xie siècle, et à la demande du vicomte de Thouars ; c'est « alors que les chanoines devinrent réguliers, qu'ils suivirent l'institut de saint « Augustin et furent guidés par des abbés qu'ils eurent le droit de choisir eux-« mêmes. C'est quelque temps après que l'église actuelle fut faite ; il y avait eu « déjà une autre reconstruction en 1063 » (*Monuments des Deux-Sèvres*, 1re édit. p. 128 ; 2e édit. p. 170). — Nous sommes d'accord avec Arnauld sur la date de l'église actuelle ; nous rejetons sa reconstruction de 1063. Nous n'admettons que deux édifices successifs : celui d'Aldéarde (961 ?) et celui de Pierre de Saine-Fontaine (1095-1100).

(2) Voir le dessin que nous avons donné dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome iv, page 3. — Cf. la lithographie de Baugier, représentant l'intérieur de l'église d'Airvault, publiée dans la 1re édition des *Monuments des Deux-Sèvres* de Ch. Arnauld (1843), et le plan par terre de la dite église, par M. Segrétain, publié à la suite du travail de M. Beauchet-Filleau sur Airvault, dans le tome xxiv des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1859). — Dans un des prochains fascicules des *Paysages et monuments du Poitou*, M. Jules Robuchon donnera une photoglyptie de l'intérieur de l'église d'Airvault.

(3) Au xiiie siècle et non au xve, comme l'ont dit M. de la Lande, apud *Congrès scientifique de France*, 1869, p. 396, et M. Ledain, apud *Mémoires de la Société des*

nef principale et sur le chœur de l'église romane d'Airvault, sont, avec celles de Saint-Jouin-lès-Marnes, les seules de ce genre que l'on trouve dans le département des Deux-Sèvres.

Feu Charles Arnaud (1) les a rattachées à la Normandie. M. Anthyme Saint-Paul (2) a été beaucoup plus dans le vrai, en les faisant venir tout simplement de l'Anjou. — Ce sont en effet des voûtes Plantagenet, mais des voûtes Plantagenet du type le plus compliqué et le plus riche.

Le style Plantagenet (3), né de la fusion de la coupole byzantine du Périgord et de l'Angoumois (apportée en Anjou par l'abbaye de Fontevrault) et de la croisée d'ogives de l'Ile-de-France (4), a régi pendant plus de cent ans les constructions de presque tout l'Ouest. Son évolution, qui remplit toute la seconde moitié du XII^e^ siècle et toute la moitié du XIII^e^, est marquée en Anjou, en Poitou, en Touraine, etc., par une série de monuments importants dont la filiation n'est pas impossible à établir.

Le style Plantagenet a poussé ses transformations en Angleterre beaucoup plus loin qu'en France. En Angleterre, il a produit les voûtes en éventail (5). En France, il n'a guère

*Antiquaires de l'Ouest,* 2^e^ série, tome VI, 1883, p. 56. Nous avons déjà rectifié l'erreur de M. Ledain (*Bulletin monumental,* 1885, p. 270). — Nous croyons que M. Anthyme Saint-Paul a un peu trop vieilli ces voûtes, lorsqu'il les a placées « à la fin du XII^e^ siècle » (ouvr. cité ci-dessous).

(1) ARNAULD, *Monuments des Deux-Sèvres,* 2^e^ édit. 1876, p. 167, note.

(2) PAUL JOANNE, *De la Loire à la Gironde, Poitou et Saintonge,* 1884, p. 17 et 21. Cf. la *Revue Poitevine,* tome II, n° 20, p. 269.

(3) Sur les diverses étapes du style Plantagenet, voir le travail qu'a publié M. l'abbé Nogués (avec notre collaboration) *A propos des voûtes de l'église de Vandré,* apud *Recueil de la Commission des Arts de Saintes,* avril 1887, p. 68 à 75, et le chapitre VII du présent volume.

(4) Voir F. DE VERNEILH, l'*Architecture byzantine en France,* p. 284 à 289; — ANTHYME SAINT-PAUL, *Annuaire de l'archéologue français,* 1877, p. 125-127 ; — etc.

(5) VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'Architecture françoise,* t. IV, p. 117 à 122 et t. IX, p. 521 à 537. — ANTHYME SAINT-PAUL, *Annuaire,* cité ci-dessus, 1877, p. 127, et *Viollet-le-Duc et son système archéologique,* 2^e^ édit., p. 170. — Cf. DE VERNEILH, apud Compte-rendu du congrès archéologique de Saumur, 1862, p. 316.

dépassé les célèbres combinaisons de nervures de Toussaint d'Angers, supérieures à celles, si fameuses cependant, du chœur de l'église Saint-Serge, de la même ville.

Les voûtes de Toussaint, — voûtes réputées uniques en Anjou (1) — ont été démolies en 1815, mais d'anciens auteurs (architectes, ingénieurs, etc.) nous en ont conservé la description et le dessin (2).

Le système des voûtes d'Airvault et de Saint-Jouin-lès-Marnes, — j'en dirai presque autant des voûtes du chœur de Saint-Germain-sur-Vienne (Indre-et-Loire), — est le même que celui de Toussaint, avec un léger détail d'ornementation en plus, et en mieux: une nervure reliant les clefs de voûtes latérales.

Les voûtes de Toussaint n'existant plus, il se trouve que les voûtes d'Airvault et de Saint-Jouin représentent aujourd'hui l'apogée du style Plantagenet dans notre région. — Il y a d'autant plus d'intérêt à le constater, que malgré cette supériorité au point de vue technique de la construction, les églises d'Airvault et de Saint-Jouin restent bien inférieures, comme effet décoratif, à l'admirable chœur de Saint-Serge d'Angers. Le chœur de Saint-Serge est d'une parfaite unité; ses allures élégantes ne sont gênées par aucune immixtion fâcheuse, tandis qu'à Airvault et à Saint-Jouin, le monument a conservé dans toute son élévation de lourdes constructions romanes, qui empêchent la richesse de leurs voûtes du XIII^e^ siècle de s'épanouir dans le milieu qui leur conviendrait.

L'imitation du type Plantagenet de Toussaint, à Airvault,

(1) « La disposition des voûtes de Toussaint ne ressemble à aucune de celles qui me sont connues dans l'Anjou. » L'abbé CHOYER, l'*Architecture des Plantagenets*, apud compte-rendu du Congrès archéologique tenu à Angers en 1871, p. 266-267.

(2) Voir GODARD-FAULTRIER, *Inventaire du Musée d'Antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2^e^ édition, 1884, p. 37-38; — Congrès archéologique d'Angers, 1871, planche hors texte (mémoire de l'abbé Choyer); — d'ESPINAY, *Notices archéologiques*, 1^re^ partie, planche hors texte et p. 279 à 281 et 294.

n'a rien qui doive étonner. — Toussaint était en quelque sorte la fille d'Airvault : c'étaient des chanoines d'Airvault qui avaient initiés ceux de Toussaint à la vie régulière (1). Il devait y avoir des rapports constants entre les deux maisons.

Le voisinage explique que Saint-Jouin ait emprunté à Airvault ce que cette dernière église avait elle-même emprunté à Toussaint.

La date de la construction de Toussaint d'Angers n'a pas encore été précisée, que nous sachions. Elle pourrait peut-être se placer avec quelque vraisemblance dans le second quart du XIII[e] siècle, dans les années qui suivirent 1232. Le *Gallia christiana* rapporte qu'en cette année l'abbé Adam reçut une indemnité du roi saint Louis, pour les dégâts faits à son monastère. Evidemment ces dégâts avaient porté sur les bâtiments. Avec l'indemnité à lui versée par le roi, l'abbé Adam put faire reconstruire. — Cette supposition n'est pas en désaccord avec les particularités archéologiques du monument.

Si l'église de Toussaint a été rebâtie dans le second quart du XIII[e] siècle, il n'est pas téméraire de penser que la date des voûtes d'Airvault et de Saint-Jouin est très voisine de l'an 1250.

Ce fait que les voûtes d'Airvault et de Saint-Jouin sont des copies des voûtes de Toussaint d'Angers, n'avait été remarqué avant nous (2) par aucun archéologue.

(1) « Rainaldus prœsul, anno 1108, canonicos regulares ibi constituit. Acciti sunt ex abbatia Aureæ Vallis, apud Pictones, Rigaudus et Amalgerius, qui canonicorum instituta cœteros ejusdem domûs hospites docerent » *Gallia christiana*, éd. Hauréau, t. XIV. col. 709, D. — Cf. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1860, p. 251, et GODARD-FAULTRIER, *Inventaire du Musée d'Antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2[e] éd. 1884, p. 1884, p. 35.

(2) Cf. la *Revue poitevine*, tome III, n° 27. p. 79, le *Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, avril-juin 1886, p. 305, et le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1887, p.

IV

# DE QUELQUES INFLUENCES
# AUVERGNATES ET LIMOUSINES
## DANS LES ÉGLISES ROMANES
## DU POITOU ET DE LA SAINTONGE (1)

---

Les écoles d'architecture et de sculpture, qui ont régi les diverses provinces de France durant la période romane (2), ne présentent pas une homogénéité parfaite. Dans les écoles les mieux caractérisées, quelquefois au centre même de ces écoles (3), des monuments se rencontrent, dont le style est en désaccord avec les procédés habituels du pays où ils s'élèvent.

(1) Cf. Jos. Berthelé, *De quelques influences auvergnates et périgourdines dans les églises romanes du Poitou et de la Saintonge*, apud *Revue de l'Art chrétien*, janvier 1888, p. 51 à 63.

(2) Sur les écoles régionales d'architecture et de sculpture, durant la période romane, voir spécialement: Jules Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome II. *Archéologie du moyen âge*, mémoires et fragments réunis par Robert de Lasteyrie, p. 99 à 113, 453 à 455, 483 à 485; — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, v° Eglise, tome v, p. 163 à 167; — Du Sommerard, *Les monuments historiques de France à l'Exposition universelle de Vienne*, p. 392 à 395; — la Carte des monuments historiques de la France, dressée d'après la liste établie par la Commission des monuments historiques; — Anthyme Saint-Paul, *Les écoles d'architecture romane au* XII*e siècle*, apud *Annuaire de l'archéologue français*, 1877, p. 93 à 112; — Viollet-le-Duc, apud *Journal officiel*, 30 juin 1879, p 5829 à 5833; ibid. Supplément au n° du 24 juillet 1887 (Chambre, annexes), p. 315-316; — Anthyme Saint-Paul, *Viollet-le-Duc ........ et son système archéologique*, 2e édit., p. 151 à 165 (Cf. le *Bulletin monumental*, tome XLVII, année 1881, p. 30 à 41). — Anth. Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, p. 110 à 125; — Anth. Saint-Paul, etc. apud *Journal officiel*, 29 avril 1886, p. 1944-1945, et apud *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1886, p. 310 à 314.

(3) C'est le cas notamment des villes de Poitiers et de Saintes. — Cf. Jos. Berthelé, *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême, promenade archéologique*, p. 31 et 36. Cf. également *Revue poitevine et saintongeaise*, tome II, n° 16, p. 97 et 102-103.

L'explication de ces anomalies (1) ne doit être cherchée que rarement dans l'inspiration personnelle des constructeurs. Elle provient le plus souvent de l'imitation de monuments étrangers à la région : « pour un original il y a cent copies (2). » — On trouve assez fréquemment dans les textes historiques l'origine de ces imitations. Mais il y a bien des cas où l'étude comparée des formes architectoniques ou des caractères de la sculpture est seule à en affirmer la réalité.

Des imitations, voire même des reproductions de monuments français à l'étranger et vice versa, ont été depuis longtemps constatées. Tous les archéologues savent, par exemple, que l'architecte Villard de Honnecourt a construit à Cassovie, en Hongrie, une église sur le modèle de la collégiale Saint-Yved de Braine, — que la cathédrale de Laon a été imitée en Suisse et en Allemagne : à Lausanne, à Bamberg, à Naubourg-sur-Saale, — que l'architecte Guillaume de Sens s'est souvenu de la cathédrale de Sens dans sa reconstruction de la cathédrale de Cantorbéry, — que le plan de Saint-Sernin de Toulouse a été reproduit à Saint-Jacques de Compostelle. — La parenté de Saint-Marc de

(1) Des faits analogues se constatent dans le domaine de la philologie. « La philologie, comme la géologie, a ses *blocs erratiques.* » Cf. Boucherie, *une Colonie limousine en Saintonge, Saint-Eutrope* [Charente], apud *Revue des Langues romanes,* 2ᵉ série, tome 1ᵉʳ, nº du 15 mai 1876, p. 261 à 273.

(2) « On reproche à tort, selon moi, à quelques archéologues (et des meilleurs) d'épiloguer sur la génération et la fusion des types, sur les analogies des plans et du style; de trop se préoccuper de la juste part à faire aux importations, aux transformations, etc. Mais comment traiter de l'archéologie monumentale, c'est-à-dire écrire l'histoire de l'architecture, sans remonter aux origines, sans rechercher : 1° de quelle façon nos écoles nationales se sont assimilé les éléments les plus divers pour les fondre ensemble et se créer, en quelque sorte, une originalité par cet assemblage même; 2° quelle influence ces écoles ont exercée les unes sur les autres? La grande question est d'observer et de comparer avec justesse; alors, à défaut de document probant, on peut établir de solides conjectures. Qu'on n'oublie pas que si l'invention, même pour les petits détails, est difficile et toujours très rare, rien, au contraire, n'est plus facile que l'imitation, par conséquent, plus commun à rencontrer. Pour un original, il y a cent copies. » (G. Tholin, *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais du* xᵉ *au* xviᵉ *siècle* p. 10.)

Venise et de Saint-Front de Périgueux avec Constantinople est bien connue. — Bien connus également les liens qui rattachent un certain nombre de nos églises circulaires au Saint-Sépulcre de Jérusalem. — Il serait facile de citer d'autres faits analogues.

Ce qui se passait entre la France et l'étranger devait à plus forte raison se passer entre nos diverses provinces. Des imitations à *proximité* ont été signalées partout. On s'est moins intéressé, — quoique cependant dans cet ordre d'idées le terrain ne soit pas absolument vierge, — aux imitations *à distance.* Cette étude des *exceptions* monumentales a pourtant son utilité. On apprécie mieux ce qui appartient en propre à une école, ce qui constitue véritablement son originalité, quand on a dressé l'inventaire de ce qui, parmi elle, est d'importation plus ou moins lointaine.

C'est un inventaire de ce genre que nous voudrions essayer pour l'école d'architecture du Poitou et de la Saintonge. Chemin faisant, nous demanderons aux textes historiques, toutes les fois qu'il sera posssible, la raison d'être des faits archéologiques que nous constaterons.

## I. — Église Saint-Hilaire, a Poitiers.

« Le trait essentiel du genre roman », — Jules Quicherat l'a démontré depuis longtemps, — « c'est la voûte ». — « La voûte considérée dans sa forme, dans sa montée, dans son économie, dans la disposition de ses pieds-droits, voilà la clef de la classification romane (1). »

Les églises romanes du Poitou et de la Saintonge ont, en règle générale, leurs nefs voûtées *en berceau*, qu'elles pré-

(1) Jules Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome II, p. 101.

sentent des bas-côtés ou non. Les berceaux plein-cintre sont rares (1). Les berceaux brisés sont très fréquents. Nous possédons, en effet, beaucoup plus d'églises du XIIe siècle que du XIe, et dès le début du XIIe siècle le berceau brisé a été, dans notre région, d'un usage on peut dire universel. Peut-être même a-t-il été employé chez nous dès la fin du XIe (2).

Les églises poitevines et saintongeaises, dont les nefs ont été voûtées autrement que par des berceaux, et qui, par suite, constituent des exceptions, sont faciles à compter. Le Poitou en présente deux: Saint-Hilaire de Poitiers et Coussay-les-Bois. La Saintonge en présente quatre: Saint-Pierre de Saintes, Notre-Dame de Saintes, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet.

Saint-Hilaire de Poitiers a eu sa grande nef voûtée par une série de coupoles octogonales sur trompes (3), autrement dites coupoles romanes. — Coussay-les-Bois (4), Saint-Pierre et Notre-Dame de Saintes, Sablonceaux et Saint-Romain-de-

(1) Exemples : Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers, — Saint-Savin (Vienne), — Champdeniers (Deux-Sèvres), — Vouvent (Vendée), — Cellefrouin (Charente).

(2) Sur la prédominance du berceau brisé dans les voûtes des églises romanes de l'école poitevine, et sur son emploi dès la fin du XIe siècle, aussi bien en Poitou qu'en Saintonge et en Angoumois, voir JULES QUICHERAT, *Mélanges*, t. II, p. 453 ; — JULES QUICHERAT, apud *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, année 1859, 1er semestre, p. 588, reproduit dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1861, VIIIe année, p. 276 ; — O. DE ROCHEBRUNE, apud *Congrès archéologique de Fontenay-le-Comte*, 1864, p. 17 ; — JOS. BERTHELÉ, apud *Bulletins de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, 1884, p. 500-501 ; — GEORGES MUSSET, *Essai sur l'architecture religieuse en Saintonge pendant le cours des XIe et XIIe siècles* (extrait des Positions des Thèses soutenues par les élèves de l'École nationale des Chartes, de la promotion 1870-1871), chapitre VI · — l'abbé MICHON, *Statistique monumentale de la Charente*, p. 270 et 276-277 ; — *Revue poitevine et saintongeaise*, t. II, p. 331-334, et t. III, p. 144.

(3) C'est par erreur que Viollet-le-Duc les a données comme des coupoles sur pendentifs (*Dictionnaire d'architecture*, t. I, p. 171.) — Cf. l'abbé TEXIER, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest.* t. IX, p. 101, note.

(4) Coussay-les-Bois. département de la Vienne, arr. de Châtellerault, canton de Pleumartin. — Cfr. sur les coupoles de la nef de Coussay-les-Bois : *Répertoire archéologique de la Vienne*, apud *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1860, p. 329, et l'abbé LALANNE : *Histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudais*, t. I, p. 117.

Benet (1), ont été recouvertes de coupoles hémisphériques sur pendentifs, autrement dites coupoles byzantines.

Les coupoles byzantines, nous n'avons pas besoin de le rappeler, constituent le caractère principal de Saint-Front de Périgueux et de l'école périgourdine. Elles ont profondément pénétré l'architecture de l'Angoumois.

Les églises à coupoles byzantines de Saintes et de Sablonceaux, près Saintes, se rattachent au Périgord par Cognac et par Angoulême, les deux villes autour desquelles se groupent toutes les églises entièrement voûtées par des coupoles, que possède le département de la Charente (2). Les coupoles de Saint-Romain-de-Benet ont leur explication dans ce fait que cette église dépendait de l'abbaye de Sablonceaux (3).

Les coupoles octogonales sur trompes de Saint-Hilaire de Poitiers ne sont pas byzantines; elles ne dérivent pas du Périgord ou de l'Angoumois. Félix de Verneilh ne s'y est pas trompé : « Malgré le voisinage, dit-il, nous ne pouvons croire que les coupoles de Périgueux aient inspiré, de près ou de loin, le système de voûtes adopté à Saint-Hilaire (4). »

Où faut-il alors en chercher l'origine?

Quoique délicate, la question est peut-être plus facile à

(1) GEORGES MUSSET, *Essai sur l'architecture religieuse en Saintonge pendant le cours des* XI^e^ *et* XII^e^ *siècles* (positions), p. 9, chapitre XVI. — Cf. *Bulletin monumental*, tome X, p. 529.

(2) Dans la Charente, « il en existe douze ou treize ». — « Les principaux de ces édifices... Angoulême et Cognac... ont servi de type au reste, car ils se présentent l'un et l'autre entourés d'un groupe d'églises à séries de coupoles. Cognac règne, pour sa part, sur Chastres, Gensac, Cherves, Mesnac et Bourg-Charente, toutes éloignées de moins de trois lieues, situées toutes dans cette partie du département qui provient du diocèse de Saintes. Autour d'Angoulême, nous trouvons Fléac, le Roulet, Péreuil et le Peyrat. » (F. DE VERNEILH, l'*Architecture byzantine en France, Saint-Front de Périgueux et les églises à coupoles de l'Aquitaine*, Paris, Didron, 1851, in-4°, p. 229-230). — Cf. Z. RIVAUD, apud *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, année 1850, p. 157-158.

(3) Cf. *Bulletin monumental*, t. X, p. 549.

(4) F. DE VERNEILH, l'*Architecture byzantine*, p. 271.

résoudre qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord. En effet, aucune des écoles d'architecture des XI^e et XII^e siècles n'a employé à l'état systématique les coupoles octogonales sur la nef des églises. Là où l'on rencontre des nefs voûtées de cette façon, on est en présence d'une anomalie, d'une exception. Cette anomalie est constatée d'une part en Poitou, d'autre part, dans une petite province voisine de l'Auvergne, et en dépendant architecturalement : le Velay. On n'en connaît pas d'exemples ailleurs. La difficulté se réduit à ceci : rechercher si ces deux exceptions, quoique placées à une assez grande distance l'une de l'autre, ont entre elles des rapports historiques et archéologiques qui puissent expliquer l'imitation de l'une par l'autre.

Ces rapports historiques et archéologiques existent. Ils ont même déjà été en partie signalés. Il n'y a qu'à compléter les observations faites, et à les appuyer d'arguments nouveaux.

F. de Verneilh a étudié, dans son livre sur *l'Architecture byzantine*, trois sortes de voûtes qui ne lui paraissent pas susceptibles, et à juste titre, d'être rattachées à l'école du Périgord : celles de la nef de la cathédrale du Puy, celles de la nef de Saint-Hilaire de Poitiers, celles de la nef de la collégiale de Loches (1). — Les *dubes* de Loches (2) forment une catégorie à part (3). Mais il existe une analogie entre les coupoles à huit pans de la cathédrale du Puy et celles de Saint-Hilaire

(1) F. DE VERNEILH, op. cit., p. 266 à 272.

(2) Cf. notamment sur les *dubæ* construites à Loches par Thomas Pactius : VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire d'architecture*, tome IV, p. 364 à 367. — DE COUGNY, *Excursion en Poitou et en Touraine*, tirage à part, p. 168 à 172 (cf. *Bulletin monumental*, tome XXXV, année 1869, p. 131 à 135). — *Congrès archéologique de Loches*, 1869, p. 30 à 34.

(3) On trouve quelquefois des coupoles formées d'un tronc de cône monté sur pendentifs. Ce genre de voûte n'a pas encore été étudié. Nous en connaissons quatre exemples aux environs de Niort : à Prahecq, à Épannes, à Sainte-Pezenne et à Frontenay-Rohan-Rohan. Ces troncs de cône sont aux coupoles hémisphériques ce que les troncs de pyramide *(dubes)* de Loches sont aux coupoles octogonales.

de Poitiers ; cette analogie, F. de Verneilh l'a remarquée et il a fait observer que les voûtes de Saint-Hilaire sont « *un peu dans le genre de celles du Puy* (1) ». L'expression était bien un peu timide, car les coupoles du Puy sont d'un type nettement caractérisé, et la définition qu'en a donnée Jules Quicherat dans son cours d'archéologie (2) permet de les assimiler à celles de Saint-Hilaire. Elles sont parfaitement du même genre (3).

Ce rapprochement, dont F. de Verneilh n'avait pas deviné l'importance et dont il n'avait tiré aucune conclusion, fut, en 1867, un trait de lumière pour un des amis du regretté archéologue périgourdin. — L'histoire des reliques de saint Hilaire en main (4), M. G. de Cougny (5) émit sur la parenté de la cathédrale du Puy et de Saint-Hilaire de Poitiers une conjecture ingénieuse (6), qui a passé jusqu'ici assez inaperçue, même en Poitou (7).

A l'époque des invasions normandes, les reliques du grand

(1) F. de Verneilh, op. cit. p. 271.

(2) Jules Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome ii, p. 488.

(3) C'est par erreur que Viollet-le-Duc a donné les coupoles de la cathédrale du Puy comme étant des coupoles sur pendentifs (*Dictionn.*, t. i, p. 171.)

(4) De Longuemar, *Essai historique sur l'église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. xxii, année 1856, p. 29.

(5) M. de Cougny devait quelques années plus tard succéder à M. de Caumont dans la direction de la Société française d'archéologie. Il a depuis été remplacé dans ces fonctions par M. Léon Palustre. M. de Marsy a succédé à M. Léon Palustre.

(6) G. de Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine, lettre à M. de Caumont*, Caen, 1870, in-8° (extrait du *Bulletin monumental*, 1868 et 1869). L'étude sur l'église Saint-Hilaire de Poitiers occupe les pages 27 à 46 du tirage à part Cf. le *Bulletin monumental*, t. xxxiv, année 1868, p. 166 à 185. — Dans son *Bulletin* du 2e trimestre de 1870, la *Société des Antiquaires de l'Ouest* a publié : 1° *Analyse des opinions de M. de Cougny sur l'église Saint-Hilaire de Poitiers*, par M. de Gennes (p. 384 à 386) ; 2° *Objections présentées* par M. de Longuemar *au sujet du rapport fait par M. de Cougny sur les divers styles d'architecture de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers* (p. 387 à 398, avec une planche lithographiée hors texte).

(7) Cf. De Longuemar, *Observations*, apud *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1870, p. 394.

évêque de Poitiers avaient été transportées au Puy-en-Velay. A l'époque romane, une partie — une petite partie (1) — de ces reliques fut rapportée à Poitiers.

De ces relations entre Saint-Hilaire de Poitiers et le Puy et de l'analogie existant entre les deux églises, M. de Cougny a conclu que « la série des dômes de l'église Saint-Hilaire a été empruntée à la cathédrale du Puy (2). »

Historiquement, la chose est possible. L'absence d'un document *formel* ne peut rien prouver à l'encontre. — L'imitation de la cathédrale d'Angoulême dans la nef de Fontevrault est bien certaine, et cependant les documents historiques susceptibles d'éclairer l'origine de cette imitation (3) sont encore moins explicites que ceux que nous possédons sur les relations de Saint-Hilaire et du Puy. — L'origine orientale de Saint-Front de Périgueux n'est pas douteuse, et cependant les textes historiques précis (4) manquent pour l'établir.

Archéologiquement, l'opinion de M. de Cougny est également très vraisemblable, quoiqu'elle ne soit pas complétement démontrée. — La cathédrale du Puy a fait école autour d'elle, ainsi que l'a constaté M. Henri Parker (5); pourquoi les imitations qui se sont produites dans le Velay ne se seraient-elles pas produites aussi ailleurs?

Cette *possibilité* d'une influence à distance, par la cathédrale du Puy, deviendra une *probabilité*, si nous trouvons à Saint-Hilaire de Poitiers, en dehors des coupoles de la nef,

(1) Cf. Nicias Gaillard, *Dissertation sur les reliques de Saint-Hilaire*, apud *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1re série (1835), p. 264 à 300.

(2) De Cougny, *Excursion*, p. 42. — *Bulletin monumental*, t. xxxiv, p. 181.

(3) Cf. Félix de Verneilh, apud *Compte-rendu du Congrès archéologique de Saumur*, 1862, p. 193-194.

(4) Cf. Félix de Verneilh, l'*Architecture byzantine*, p. 125 à 136, et Jules Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. ii, p. 485-486.

(5) Cf. Félix de Verneilh, l'*Architecture byzantine*, p. 268.

d'autres caractères de construction ou d'ornementation propres à la région auvergnate.

Nous n'admettons pas les idées de M. de Cougny en ce qui concerne l'époque de la construction des coupoles de Saint-Hilaire. Nous croyons celles-ci d'une date moins ancienne que celle qu'il leur a attribuée. Au lieu de les placer avec lui (1) dans la première moitié du XI^e siècle, nous les descendons à la fin de ce siècle ou au commencement du suivant. — Mais nous sommes entièrement d'accord avec lui pour reconnaître dans notre église poitevine une imitation de la cathédrale du Puy. Trois particularités typiques, dont personne encore n'a tiré parti, nous paraissent établir la réalité de cette imitation, avec toutes les probabilités désirables.

L'église Saint-Hilaire de Poitiers a été consacrée en 1049 (2). C'était alors, — il est facile de s'en convaincre quand on visite les combles de l'édifice, — une basilique non voûtée, couverte de peintures jusqu'en haut des murailles (3), et très probablement à une seule nef. — A la fin du XI^e siècle, ou plutôt au commencement du XII^e, l'église fut remaniée. Les travaux sont mentionnés d'une façon très claire, dans un document des environs de l'année 1130 (?) qui a été retrouvé à la Bibliothèque nationale, par Dom Chamard (4). On rem-

(1) Cf. également ÉD. AUBERT, *Architecture carolingienne. Étude sur l'ancien clocher de l'église Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers*, apud *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLII, p. 64 à 67.

(2) *Chronique de Saint-Maixent*, vulgo *de Maillezais*, apud MARCHEGAY et MABILLE, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 397.

(3) « Dans les combles,.... on remarque vers le haut des murailles qui soutiennent la charpente, des vestiges de fresques d'où résulte la preuve que les voûtes, bien que d'une date très reculée, ont été bâties postérieurement à ces peintures. » DE LA LIBORLIÈRE, *Visite de l'église Saint-Hilaire*, apud *Compte rendu du Congrès archéologique de Poitiers* (1843), *Bulletin monumental*, t. IX, p. 467 ; tirage à part, p. 107.

(4) Bibliothèque nationale, fonds latin, mss. n° 5316. — Ce document a été publié à la suite des *Observations* de M. de Longuemar, apud *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1870, p. 398.

plaça le lambris (?) qui couvrait la nef, par des voûtes en pierre, *lapidum voltura* (1). Ces voûtes, ce sont les coupoles qui nous occupent et qui ont été restituées, il y a quelques années, par les soins de la Commission des monuments historiques. — A la même époque, le chevet fut remanié et augmenté de chapelles absidales (2); divers autres travaux, moins importants, furent également exécutés.

C'est dans ces chapelles absidales du chevet et dans ces travaux secondaires, que nous trouvons de nouvelles traces d'une inspiration auvergnate.

En Poitou, les chapelles absidales qui garnissent le déambulatoire de nos grandes églises romanes sont universellement en nombre impair : trois ou cinq, selon l'importance du monument. Je citerai comme exemples : Notre-Dame-la-Grande, Sainte-Radégonde et Montierneuf à Poitiers, Saint-Savin, Saint-Pierre de Chauvigny, Saint-Hilaire de Melle, Airvault, Saint-Jouin-lès-Marnes et aussi Fontevrault, qui avait été commencé d'après les traditions du style poitevin, et dont les coupoles byzantines, ainsi que M. Léon Palustre l'a démontré en 1886 au Congrès archéologique de Nantes, ne sont qu'une addition à la nef primitive (3). — Il n'existe en Poitou qu'un seul monument dont les chapelles absidales soient en nombre pair : Saint-Hilaire de Poitiers. Ce chevet, exceptionnel en Poitou, ne présente pas de chapelle absidale dans l'axe de l'édifice : les chapelles existent exclusivement à

(1) « Cum enim Sancti ejusdem basilica prius, antiquo more, testitudine supra fuisset camerata, ad tutelam ignis et compositionem operis libuit quibusdam civibus illius temporis eam totam fieri lapideam, ac, testitudine amota, supra lapidum tegi voltura. » (Loc. cit.) — M. de Longuemar, nous ne savons trop pourquoi, induit de ce texte que l'église Saint-Hilaire était primitivement couverte de « coupoles en bois (testitudines). » Sur le sens du du mot *testudo,* voir Jules Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* t. ii, p. 7 à 14.

(2) Cf. sur les observations faites à ce sujet par M. Léon Palustre lors du Congrès archéologique de Poitiers (1884), les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* iie série, t. vii, année 1884, p. 90.

(3) Cette communication de M. Léon Palustre n'est pas encore publiée.

droite et à gauche, deux de chaque côté (1). — Or, cette disposition, comme tous les archéologues le savent, est un des caractères propres à l'architecture auvergnate (2).

Un autre caractère spécial au roman auvergnat réside dans un type de modillon, très original et très décoratif, qui a reçu le nom de modillon à copeaux (3). Tous les modillons du XIIe siècle, que présente l'église Saint-Hilaire de Poitiers, sont des modillons à copeaux (4). Là encore nous sommes

(1) Voir le plan du chevet de Saint-Hilaire de Poitiers dans le *Dictionnaire* de Viollet-le-Duc (t. I, p. 6, fig. 4), — dans l'*Excursion* de M. de Cougny (p. 39, cf. *Bulletin monumental,* t. XXXXIV, p. 178), — et sur la planche hors texte qui accompagne les *Observations* de M. de Longuemar (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* 1870, pl. I, fig. II).

(2) Exemples : l'église de Notre-Dame du Port, à Clermont-Ferrand (cf. MALLAY *Essai sur les églises romano-byzantines du dép. du Puy-de-Dôme,* Moulins, Desrosiers, 1838, in-4°, planches 1, 3 et 6 ; BOUILLET, apud *Mémoires de l'Acad. de Clermont-Ferrand,* t. XVI, 1874, p. 106 ; VIOLLET-LE-DUC, *Dictionn. archit.*, t. II, p. 456), — l'église de Saint-Paul à Issoire (cf. MALLAY, *Essai*... pl. 12, 13 et 14 ; Bouillet, loc. cit., p. 246 ; BATISSIER, *Éléments d'archéologie nationale,* 1843, p. 473 ; etc.) — l'église d'Orcival (cf. MALLAY, *Essai*... pl. 36).

« Les ronds-points appliqués même aux églises de médiocre étendue, — les chapelles rayonnantes souvent au nombre de quatre....... distinguent clairement l'école auvergnate de toutes les autres, (ANTH. SAINT-PAUL, *Annuaire de l'archéologue français,* 1877, p. 102.)

Les chapelles absidales en nombre pair se retrouvent à la cathédrale d'Angoulême (cf. les plans donnés par Michon, apud *Statistiq. monum. de la Charente,* — de Verneilh, apud l'*Architecture byzantine,* — de Laurière, apud *Bul. Soc. archéol. de la Charente,* 1870, — et Corroyer, apud *l'Architecture romane,* 1888). C'est là une exception, qui doit peut-être trouver son explication dans l'analogie existant entre la cathédrale d'Angoulême et la cathédrale d'Agen, analogie telle que M. Léon Palustre a pu attribuer les deux monuments au même architecte. (Cf. LÉON PALUSTRE, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* IIe série, t. VII, année 1884, p. 91). Les imitations auvergnates que présente le chevet de la cathédrale d'Agen ont été signalées par Viollet-le-Duc (*Dict.*, t. V, p. 181, note 6). Cf. G. THOLIN, *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais,* p. 30 à 41.

(3) Sur les modillons à copeaux, voir notamment BATISSIER, *Éléments d'archéologie nationale,* 1843, p. 432 ; DE CAUMONT, *A B C, architecture religieuse,* 5e éd. p. 184-185 ; VIOLLET-LE-DUC, *Dict. rais. de l'archit. fr.*, tome IV, p. 309 et 322. — Cf. MALLAY, *Essai sur les églises romano-byzantines... du Puy-de-Dôme,* planche 4 et surtout planche 9. — « Les grands modillons taillés de manière à rappeler les copeaux de menuisier..... distinguent clairement l'école auvergnate des autres écoles » (ANTH. SAINT-PAUL, *Annuaire* cit. 1877, p. 102 )

(4) M. de Longuemar a publié le dessin d'un de ces modillons (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* t. XXIII, planche III, fig. 7), mais sans en soupçonner l'importance pour l'histoire de la construction du monument. — Cf. *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France,* tome XLII, planche VII.

complètement en désaccord avec les habitudes du roman poitevin. Cette fois, cependant, nous retrouvons un similaire en Poitou : à Parthenay-le-Vieux (1), dont l'église appartenait aux moines de l'importante abbaye auvergnate de la Chaise-Dieu, qui la reconstruisirent au XII^e siècle en y reproduisant non seulement les modillons à copeaux, mais encore les voûtes en quart de cercle et le clocher octogonal de leur pays, — mais n'anticipons pas.

Dans son récent volume sur l'*Architecture romane*, M. Ed. Corroyer fait observer que, dans les grandes églises romanes auvergnates à déambulatoire, « entre les absidioles, on a ménagé des fenêtres pour éclairer largement le pourtour du sanctuaire » (2). — Ces fenêtres entre les absidioles se retrouvent au chevet de Saint-Hilaire de Poitiers (3).

On pourrait peut-être encore voir, dans les décorations en petit appareil varié qui garnissent les parties hautes du chevet de Saint-Hilaire, un souvenir des mosaïques extérieures du chevet des églises d'Auvergne (4). Nous n'osons toutefois hasarder à ce sujet aucune hypothèse. Il nous semble que ces appareils peuvent très bien n'être qu'une décoration dérivant directement — comme c'est très probablement le cas pour les similaires que l'on trouve à Notre-Dame-la-Grande — des habitudes ornementales de l'époque latine, si tant est toutefois qu'ils ne soient pas, à Saint-Hilaire, un reste de la construction antérieure au remaniement du chevet.

## II. — Églises diverses.

Les bas-côtés de nos grandes églises romanes du Poitou et

(1) Viollet-le-Duc a eu tort de citer Parthenay-le-Vieux comme appartenant au « meilleur style du Poitou. » (*Dict. d'arch.*, t. V, p. 192, note 10.)

(2) Ed. Corroyer, l'*Architecture romane*, p. 230.

(3) Cf. la vue extérieure du chevet de Saint-Hilaire de Poitiers donnée par Corroyer, op. cit. p. 233.

(4) Cf. Anth. Saint-Paul, Mallay, etc.

de la Saintonge sont voûtés de deux façons. Tantôt nous trouvons la voûte d'arêtes, tantôt la voûte en berceau, soit plein-cintre, soit brisé (1).

La voûte d'arêtes, qui paraît avoir été le système le plus anciennement employé, se rencontre : — dans la Vienne : à Notre-Dame-la-Grande (2) et à Montierneuf de Poitiers (3), à Saint-Savin (4), à Saint-Pierre de Chauvigny (5), à Villesalem (6) ; — dans les Deux-Sèvres : à Champdeniers (7) et dans les constructions primitives de Saint-Hilaire de Melle et de Parthenay-le-Vieux (8) ; — en Vendée : à Vouvent (9).

La voûte en berceau, employée pour les bas-côtés, dès le XIe siècle, parallèlement avec la voûte d'arêtes, domine au XIIe siècle. J'en citerai comme exemples, dans la Vienne :

(1) Cf. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire de l'architecture française*, tome Ier, p. 175, et la *Revue poitevine et saintongeaise*, 2e année, n° 23, p. 324.

(2) DE CHERGÉ, *Guide du voyageur à Poitiers*, 1851, p. 183. — DE COUGNY, *Excursion*, p. 16.

(3) DE COUGNY, *Excursion*, p. 12.

(4) MÉRIMÉE, *Peintures de l'église de Saint-Savin*, Paris, 1845, in-fol., p. 5 et 9, fig. — DE COUGNY, *Excursion*, p. 80. — DE LONGUEMAR, *Les anciennes fresques des églises du Poitou*, Poitiers, 1881, p. 110. — Cf. JULES QUICHERAT, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome II, p. 154, fig. 58, et la *Revue poitevine et saintongeaise*, 2e année, n° 23, p. 335.

(5) DE COUGNY, *Excursion*, p. 71.

(6) JULES GOUDON DE LA LANDE, *Notice historique sur l'ancien prieuré de Villesalem. Description de l'église romane de Villesalem*, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXIII, p. 417. — DE COUGNY, *Excursion*, p. 84.

(7) LÉO DESAIVRE et SADOUX, *Église de Champdeniers* (*Deux-Sèvres*), lithogr. in-fol. (s. l. n. d.) vue intérieure.

(8) JOS. BERTHELÉ, apud *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, année 1884, p. 503, et apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, tome VII, année 1884, p. 185 ; cf. *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême, promenade archéologique*, p. 15-16, et *Revue poitevine et saintongeaise*, 1re année n° 12, p. 387-388.

(9) IMBERT, apud *Congrès archéologique de Fontenay-le-Comte*, 1864, p. 156. — RENÉ VALLETTE, *Vouvent et la forêt*, apud *Paysages et Monuments du Poitou*, 5e livraison, p. 8.

Sainte-Croix de Loudun (1), Saint-Maurice-en-Gençay (2), Saint-Nicolas de Civray (3), Lusignan (4), Nouaillé (5); — dans les Deux-Sèvres : Javarzay (6), Saint-Pierre de Melle (7), la seconde construction de Saint-Hilaire de Melle (8), Airvault (9), Saint-Jouin-lès-Marnes (10); — en Vendée : Nieuil-sur-l'Autize (11); — dans la Charente-Inférieure : Aulnay-de-Saintonge (12); — dans la Charente :

(1) De Cougny, *Excursion*, p. 95. — De Longuemar, *Fresques*, p. 175.

(2) Brouillet, *Indicateur archéologique de l'arrondissement de Civray* (1865), p. 355.

(3) Brouillet, *Indicateur*, p. 221. — De Longuemar, *Fresques*, p. 30. — Faye, *Notes historiques sur la ville de Civray*, apud *Bul. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 5e série, 1849, p. 423.

(4) Cousseau, *Mémoire historique sur l'église de Notre-Dame de Lusignan et ses fondateurs*, apud *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, tome XI, 1844, planche hors texte.

(5) L'abbé Drochon, *Nouaillé*, apud *Paysages et monuments du Poitou*, 23e liv. p. 5. — M. H. de Curzon a écrit que les bas-côtés de l'église de Nouaillé sont voûtés en demi-berceau (*Bull. du Comité des travaux historiques*, section d'archéologie, 1884, p. 382). Les voûtes en demi-berceau n'existent, dans l'église de Nouaillé, qu'à droite et à gauche du clocher de style limousin placé en avant de la nef.

(6) Arnauld, *Monuments des Deux-Sèvres*, 2e édit., p. 119.

(7) Arnauld, op. cit. p. 79.

(8) Cf. ci-dessus, p. 66, note 8.

(9) Jos. Berthelé, *La date de l'église d'Airvault*, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, 3e année, n° 33, p. 258 ; et ci-dessus p. 32.

(10) B. Ledain, *Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Jouin-lès-Marnes*, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, tome VI, année 1883, p. 57. — Jos. Berthelé, *L'église de Saint-Jouin-lès-Marnes*, apud *Bulletin monumental*, 1885, p. 266.

(11) O. de Rochebrune, *Notice sur l'abbaye et l'église de Nieuil-sur-l'Autize (Vendée)*, apud *Mémoires de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, tome XXII, année 1855, p. 265. — Ch. Arnauld, *Histoire de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autize*, apud *Mémoires de la Soc. de statistique des Deux-Sèvres*, 2e série, tome II, année 1862, p. 218. — O. de Rochebrune, apud *Congrès archéologique de Fontenay-le-Comte*, 1864, p. 121, — Jos. Berthelé, *Nieuil-sur-l'Autize*, etc., apud *Paysages et monuments du Poitou*, 15e livr., p. 4.

(12) Lesson, apud Briand, *Histoire de l'église santone*, tome III, p. 465. — Robert de Lasteyrie, *Étude archéologique sur l'église Saint-Pierre d'Aulnay*, apud *Gazette archéologique*, novembre-décembre 1886 ; tirage à part, p. 4.

Saint-Amand-de-Boixe (1), Lichères (2), Cellefrouin (3), Lesterps (4).

Les bas-côtés voûtés en demi-berceau, autrement dit en quart de cercle (5) des églises de Parthenay-le-Vieux, de Sainte-Croix de Parthenay et de Secondigny, dans les Deux-Sèvres; de Saint-Eutrope de Saintes et de Sainte-Gemme, dans la Charente-Inférieure, et quelques autres rares spécimens dans la Vienne (6), la Vendée (7) et la Charente (8), constituent une exception.

La voûte en quart de cercle a été surtout employée dans les écoles romanes de l'Auvergne et du Languedoc (9). On la trouve aussi, et fréquemment, dans les provinces qui relèvent architecturalement, dans une mesure plus ou moins grande,

(1) MICHON, *Statistique monumentale de la Charente*, 1844, p. 310. — *A visit to the domed Churches of Charente, France, by the architectural Association of London in the year 1875, published of a memorial to* EDMUND SHARPE, *with an historical and descriptive texte, illustrated by sixty lithographed plates*, Londres, 1874, in-4°, planche 3, fig. B. — LIÈVRE, *Exploration archéologique de la Charente*, tome I, p. 60. — JOS. BERTHELÉ, *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême*, p. 64. — *Revue poitevine et saintongeaise*, tome II, p. 224.

(2) MICHON, *Statistique*, p. 301. — LIÈVRE, *Exploration*, t. I, p. 101. — BERTHELÉ, *De Niort..... à Angoulême*, p. 35 et 59. — *Revue poitevine et saint.*, tome II, p. 214-215 et 219.

(3) MICHON, p. 294. — SHARPE, pl. 3, fig. A. — LIÈVRE, p. 135. — BERTHELÉ, p. 16 et 55. — *Revue poit. et saint.*, II, p. 214.

(4) MICHON, p. 260. — BERTHELÉ, p. 55.

(5) Cf. JOS. BERTHELÉ. *La date de l'église de Parthenay-le-Vieux et l'influence de l'architecture auvergnate en Poitou et en Saintonge*, apud *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1887, p. 493 à 523, et *A propos de l'emploi de la voûte en demi-berceau dans quelques églises romanes du Poitou et de la Saintonge*, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, tome VII, année 1884, p. 182 à 188.

(6) Charroux, Brux, Nouaillé. — Cf. *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1884, p. 280-281, et *Bull. de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres*. 1884, p. 516 à 519 et 522.

(7) La Caillère (arr. de Fontenay, canton de Sainte-Hermine). — Cf. l'abbé AUBER, apud *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1884, p. 281 et *Bull. Soc. Stat. Deux-Sèvres*, 1884, p. 523 et 533.

(8) Lichères (arr. de Ruffec, canton de Mansle).

(9) VIOLLET-LE-DUC, *Dict. d'architecture*, tome IX, p. 482 et 483.

de ces deux écoles: dans le Limousin (1), le Bourbonnais (2), le Nivernais (3) et le Lyonnais (4). — On la rencontre quelquefois ailleurs: en Provence (5), en Normandie (6), en Touraine (7), en Suisse (8).

Les deux écoles d'architecture de l'Auvergne et du Languedoc ont l'une et l'autre pour caractère principal de contrebuter la voûte en berceau de la nef centrale par des voûtes latérales en quart de cercle, avec ou sans tribune (9). Elles se distinguent en cela d'une façon très nette des diverses autres écoles romanes qui ne contrebutent pas la voûte de la grande nef (10), ou la contrebutent d'une façon différente (11). La voûte en quart de cercle est donc *essentiel-*

(1) ANTHYME SAINT-PAUL, *les Écoles d'architecture romane au* XII<sup>e</sup> *siècle*, apud *Annuaire de l'archéologue français*, 1re année, 1877, p. 106; tirage à part, p. 16. — ANTHYME SAINT-PAUL, *Histoire monumentale de la France*, p 118. — ANTHYME SAINT-PAUL, *Viollet-le-Duc et son système archéologique*, 2e édit. p. 160, et apud *Bulletin monumental*, 1881, p. 36. — JEAN DE CESSAC, *Essai sur les églises romanes de l'ancien diocèse de Limoges* (*Creuse, Corrèze, Haute-Vienne*), *l'École limousine*, apud *École nationale des Chartes, Positions des Thèses soutenues par les élèves de la promotion* 1884, p. 52.

(2) ANTHYME SAINT-PAUL, *Annuaire*, 1877, p. 106; — *Hist. monum.*, p. 118.

(3) ANTHYME SAINT-PAUL, *Annuaire*, 1877, p. 100; — *Hist. monum.*, p. 114.

(4) VIOLLET-LE-DUC, *Dict. d'arch.* t. IX, p. 483.

(5) VIOLLET-LE-DUC, ibid.

(6) Saint-Étienne de Caen. — ANTH. SAINT-PAUL, *Viollet-le-Duc*, 2e édit., p. 126. — Voir ci-dessous.

(7) Preuilly, Beaulieu-lès-Loches (?), Aigues-Vives, près Montrichard. — ANTH. SAINT-PAUL, *Viollet-le-Duc*, 2e édit., p. 125. — DE COUGNY, *Excursion*, p. 205-206 et 185. — *Congrès archéologique de Loches*, 1869, p. 91 et 333.

(8) Grandson (Lettre de feu M. de la Faye de l'Hospital à Jos. Berthelé, 5 décembre 1884.)

(9) JULES QUICHERAT, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome II, pp. 105 et 484-485.

(10) V. g. les écoles de la Provence, de la Bourgogne, des bords du Rhin, de l'Ile de France et de la Normandie.

(11) V. g. l'école poitevine.

*lement* auvergnate et languedocienne (1). Néanmoins nous croyons qu'il serait téméraire de rattacher directement à ces deux écoles, — il vaudrait peut-être mieux dire à cette double école (2), — tous les spécimens de ce genre que l'on recontre en France.

Par exemple, les voûtes en demi-berceau qui existaient dans le chœur primitif de Saint-Étienne de Caen, et celles que l'on voit encore dans la nef de la même église (3) ne doivent avoir aucune relation avec l'Auvergne. Si, par leur *forme*, elles sont identiques à celles des grandes églises du Puy-de-Dôme, du Cantal, etc., il n'en est pas de même en ce qui concerne leur *fonction* dans l'économie du monument. Les voûtes en demi-berceau de Saint-Étienne de Caen ne contrebutent en aucune façon la voûte de la nef principale, dont elles sont séparées par un clerestory. La voûte de la nef principale repose sur des massifs de maçonnerie formant à l'intérieur de véritables contreforts (4). Le système de soutènement de cette voûte est tout différent de celui de la région arverno-toulousaine.

Il est bien probable également que les voûtes en quart de cercle qui ont été signalées dans l'Indre-et-Loire et dans le

(1) « C'est à l'école de l'Auvergne et du Languedoc que se rattache le Comminges, parce que les églises à trois nefs y sont voûtées latéralement en quart de cercle continu, comme celle de Valcabrère. Par où les méthodes des constructeurs de l'Auvergne, si éloignée, sont-elles parvenues jusqu'aux Pyrénées ? Par Toulouse, sans doute. C'est, en effet, à Toulouse que se bâtissait, en plein XI^e siècle, l'insigne basilique de Saint-Sernin, église qui, par un fait assez bizarre, réalise en dehors de l'Auvergne le type le plus grandiose et le plus complet de l'art roman auvergnat. » (ANTH. SAINT-PAUL, *Notes sur l'architecture dans le Comminges du* III^e *au* XV^e *siècle*, p. 12. Extrait de la *Revue de Comminges*, 1^er trimestre de 1887.)

(2) « Région ARVERNO-TOULOUSAINE. Quatre écoles : 1° auvergnate ; 2° toulousaine ; 3° bourbonnaise ; 4° limousine. Les deux premières sont *sœurs entre elles* et mères des deux autres. » (ANTH. SAINT-PAUL).

(3) Cf. BOUET, *Analyse architecturale de Saint-Etienne de Caen*, apud *Bulletin monumental*, 1865, pp. 434 et 449.

(4) Cf. BOUET, ibid., p. 451.

Loir-et-Cher (1), n'ont aucun lien immmédiat avec l'Auvergne. Ce procédé de constraction, qui semble avoir été l'origine de l'arc-boutant de l'époque gothique (2), a dû arriver assez vite à la connaissance des architectes des diverses provinces, quoiqu'il ne paraisse pas avoir passé dans l'usage courant. D'autre part, il est des procédés que la nécessité fait découvrir, et qui appartiennent réellement à celui qui les emploie, quoique d'autres les aient déjà employés ailleurs antérieurement.

Malgré tout, il faut reconnaître que les bas-côtés voûtés en demi-berceau se présentent surtout dans les régions où l'influence des deux écoles sœurs de l'Auvergne et du Languedoc n'est pas contestable. — Les exemples que l'on en rencontre dans les départements de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Ariège, des Basses-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales (3), appartiennent en réalité à l'école toulousaine. — En Provence, une dérivation de l'Auvergne est plus que probable. Les voûtes de ce type, que l'on trouve à travers l'école provençale, appartiennent presque toutes au département de la Drôme, et l'on sait que ce département possède, dans la cathédrale de Valence, un édifice capital où l'influence auvergnate n'est pas contestable (4).

Pour ce qui concerne les voûtes en quart de cercle de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres, nous pouvons affirmer la présence d'une influence auvergnate, et qui plus est, d'une influence auvergnate directe. Nous avons pour nous éclairer des faits historiques parfaitement établis, et d'autre part, les

(1) Voir ci-dessus, p. 69, note 7.

(2) Cf. E. Lefèvre-Pontalis, apud *Bibliothèque de l'École des Chartes,* 1885, p. 494.

(3) Communication de M. Anthyme Saint-Paul à Jos. Berthelé (3 janvier 1885). — Cf. Anth. Saint-Paul, *Le carnet d'un archéologue*, apud *Bulletin monumental,* 1883, pp. 517-518.

(4) Cf. Anthyme Saint-Paul, *Annuaire de l'archéologue français*. 1877, p. 63.

édifices en question présentent d'autres caractères d'architecture ou de sculpture absolument en dehors des traditions de notre école du Poitou et de la Saintonge, et conformes, au contraire, aux traditions de l'école de l'Auvergne.

L'église de Sainte-Gemme, nous le savons par un texte formel, fut bâtie par un architecte auvergnat, envoyé dans ce but par l'abbaye de la Chaise-Dieu.

Les moines de la Chaise-Dieu avaient un zèle tout particulier pour la bâtisse. Leur fondateur, saint Robert, avait réparé ou reconstruit une cinquantaine d'églises (1). — C'est pour cela sans doute qu'il ne figure pas dans les Dictionnaires des architectes français! — Le successeur de saint Robert, l'abbé Durand, envoya en Saintonge, en l'année 1079 (?) (2), trois de ses religieux « pour bâtir, gouverner et garder le susdit lieu de Sainte-Gemme, *ad ædificandum, regendum et custodiendum locum ipsum Sanctæ Gemmæ* » (3).

(1) « Ecclesias circiter quinquaginta reparatas. » (Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæc. vi, pars ii, p. 196; les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, avril, tome iii, p. 324). Voir aussi Moréri, *Dictionnaire*, v° saint Robert. — « Les grands travaux de Robert, disent les chroniques casadiennes, furent le rétablissement des églises que la piété des seigneurs ou des évêques lui avait données et que les guerres du temps avaient détruites. Leur nombre s'élevait à plus de cinquante, tant en Auvergne que dans les provinces voisines. » (D. Branche, *l'Auvergne au moyen-âge, les Monastères, Histoire des Ordres monastiques en Auvergne*, Paris, Didron, in-8°, avec un atlas, s. d., p. 137).

(2) La fondation de l'église de Sainte-Gemme a été placée par M. Moufflet entre 1070 et 1076 (*Bulletin monumental*, tom. x, p. 530). — Branche dit 1074 (*Histoire des Ordres monastiques en Auvergne*, p. 150). — M. Georges Musset : entre 1074 et 1079 (*Essai*, p. 4).

(3) « Anno V post transitum gloriosissimi patris nostri Rotberti misit dominus Durandus abbas Casæ Dei tres viros religiosos honestos et sanctos fratres monachos ad ædificandum, regendum et custodiendum locum ipsum S. Gemmæ ad honorem individuæ Trinitatis Patris et Filii et Spiritus sancti et beatissimæ Dei genitricis Mariæ et S. Gemmæ virginis et omnium sanctorum. Quorum monachorum hæc sunt nomina, dom. Artaudus [al. Arnauldus] qui fuit prior et domn. Theodardus qui fuit præceptor et magister, et domn. Rotbertus qui fuit reclusus. Numerus est millenus septuagesimus unus nonus ab incarnatione Domini, ab origine mundi usque ad Christum centum et octoginta novem anni [1079]. » *Ex Tabulario S. Gemmæ santonensis*, apud Besly, *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne*, preuves, p. 403. — Cf. Branche, loc. cit.

Ces trois moines avaient nom: Artaud, Théodard et Robert. Celui d'entre eux à qui incomba le soin de diriger les travaux de la nouvelle église — nous n'osons affirmer que ce fut Théodard plutôt que Arnauld ou Robert — voûta les bas-côtés en demi-berceau, comme on avait coutume de le faire dans le pays d'où il venait. Ces voûtes n'existent plus depuis longtemps, mais il n'est pas nécessaire d'être grand clerc en architecture pour reconnaître quelle était la disposition primitive (1).

Le chevet de Sainte-Gemme est aussi détruit et il serait difficile de dire si l'on y trouvait un déambulatoire avec chapelles absidales en nombre pair (2). Le clocher a également disparu. Mais ce qui est encore parfaitement conservé, malgré des remaniements de dates diverses, c'est un beau porche *intérieur, surmonté d'une tribune et occupant toute la largeur de la nef* (3). C'est là une particularité dont l'origine auvergnate n'est pas douteuse (4).

(1) Cf. Jos. Berthelé, apud *Bull. de la Soc. de Stat. des Deux-Sèvres*, 1884, pp. 511-512.

(2) Le déambulatoire avec chapelles absidales en nombre pair (v. g. N.-D-du-Port, Issoire, Orcival), n'est pas universel en Auvergne. — L'église de Saint-Nectaire n'a que trois chapelles rayonnantes. (Cf. Mallay, *Essai sur les églises romano-byzantines... du Puy-de-Dôme*, planche 42; Bouillet, apud *Mém. Acad. Clermont-Ferrand*, t. xvi, 1874, p. 270). — Il en est de même de l'église de Volvic (Cf. Mallay, *Essai....* pl. 27; Mallay, apud *Mém. Acad. Clermont-Ferrand*, t. xii, 1870, p. 660). — Les églises de Saint-Dier et de Teilhède, l'une et l'autre dépendant de la Chaise-Dieu, n'ont que trois chapelles rayonnantes (cf. Mallay, apud *Mém. Acad. Clermont-Ferrand*, t. xii, 1870, p. 640 et 675).

(3) Voir la description de ce porche apud Briand, *Histoire de l'église santone et aunisienne*, t. 1er, p. 516 et 519.

(4) « On trouve fréquemment la disposition du pronaos à tribune, occupant toute la largeur de l'église et comme faisant partie de la nef, dans toute l'école d'Auvergne, jusqu'à Saint-Étienne de Nevers. » (H. de Curzon, apud *Bulletin du Comité des travaux historiques*, section d'archéologie, 1884, p. 355). — Voir dans Mallay, *Essai sur les églises romano-byzantines.... du Puy-de-Dôme*, les plans des porches intérieurs des églises de Notre-Dame-du-Port (planches 1 et 3), d'Issoire (pl. 13), d'Orcival (pl. 36) et de Saint-Nectaire (pl. 42). Cf. également le plan de Notre-Dame-du-Port, donné par Gailhabaud dans le tome ii de ses *Monuments anciens et modernes*, et celui de l'église d'Issoire, donné par Bâtissier, *Éléments d'archéologie nationale*, 1843, p. 173, et par Corroyer, l'*Architecture romane*, 1888, p. 229.

On n'a signalé, à ma connaissance, en Saintonge, que deux porches intérieurs de ce genre: celui de Sainte-Gemme et celui qui existait encore dans le premier quart de ce siècle à Saint-Eutrope de Saintes (1). Ce dernier avait des proportions beaucoup plus considérables.

L'architecte de Saint-Eutrope, Benoît, *senior quidam...... peritus, Benedictus nomine, artifex* (2), qui travaillait une quinzaine d'années environ après l'arrivée en Saintonge de l'architecte de Sainte-Gemme (3), employa, comme ce dernier, les voûtes en quart de cercle (4).

Qu'était ce Benoît? avait-il voyagé en Auvergne? était-il, comme tant de maçons d'autrefois et même d'aujourd'hui, d'origine limousine? avait-il seulement profité de l'expérience de son voisin de Sainte-Gemme? — Toujours est-il qu'il existe à Saint-Eutrope de Saintes, en outre du porche intérieur et des voûtes en demi-berceau, une troisième particularité qui nous ramène à l'Auvergne.

Je veux parler des « grands médaillons ronds, couverts de découpures stellées, » qui ont été signalés par M. Jules Marion, dans ses *Notes d'un voyage archéologique dans le*

(1) G. Musset, *Essai sur l'architecture religieuse en Saintonge pendant le cours des* XIe *et* XIIe *siècles* (positions), tirage à part, p. 8.

(2) Voir *Bulletin monumental*, 1886, p. 561, — *Revue de l'art chrétien*, avril 1887, p. 240, — et L. Audiat, *Saint Eutrope, 1er évêque de Saintes, dans l'histoire, la légende et l'archéologie*, 1re et 2e édit. (1886 et 1887), p. 98.

Sur le rouleau mortuaire de Mathilde, abbesse de la Trinité de Caen, fille de Guillaume le Conquérant, morte en 1113, rouleau qui fut apporté à Saint-Eutrope de Saintes, le prieur de Saint-Eutrope recommanda aux prières, entre autres moines, un certain Benoît, *Benedicto*. (L. Delisle, *Rouleaux des morts du* IXe *au* XVe *siècle*, Paris, 1866, p. 239, cité par Audiat, *Saint Eutrope dans l'histoire....* 2e édit. 1887, p. 281.) — Serait-ce notre Benoît, architecte????

(3) M Audiat regarde l'église Saint-Eutrope de Saintes comme « postérieure d'un demi siècle à la crypte. » Il estime qu'elle « ne fut pas achevée avant l'année 1150 » (*Saint Eutrope dans l'histoire, la légende et l'archéologie*, 2e édit., p. 111). Nous croyons que M. Audiat rajeunit trop la construction de ce monument.

(4) Cf. *Bull. de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres*, 1884, p. 512 à 514.

*Sud-Ouest de la France*, et qui sont placés « entre le sommet de l'arc des fenêtres et celui des grandes arcades dans lesquelles elles sont inscrites. » — « Ce genre d'ornement extrêmement rare (dit M. Marion) ne se retrouve guère ailleurs ainsi employé qu'autour de l'abside des églises romanes d'Auvergne (1). » — Il convient d'ajouter qu'en Auvergne cet ornement est « toujours exécuté en mosaïque, » tandis qu'à Saint-Eutrope il l'est seulement « en sculpture. » Mais la raison de cette différence est facile à trouver : le sol de la Saintonge ne renferme pas les pierres multicolores qui ont été employées en Auvergne de la façon décorative que l'on connaît.

Viollet-le-Duc a fait également un rapprochement avec l'Auvergne à propos de la corniche de Saint-Eutrope (2). Mais il s'agit d'une disposition qui se retrouve trop souvent ailleurs, pour que nous puissions en induire quelque chose de solide pour l'éclaircissement des origines de cette église.

Si de la Charente-Inférieure, nous passons aux Deux-Sèvres, nous trouvons encore nos moines de la Chaise-Dieu.

On a été longtemps en désaccord sur la véritable date de l'église de Parthenay-le-Vieux. Les uns y voyaient, dans son état primitif, le monument donné en 1092 à l'abbaye de la Chaise-Dieu, par les seigneurs de Parthenay et de Champdeniers ; les autres croyaient à une reconstruction. La vérité est entre les deux opinions (3). Les moines de la Chaise-Dieu ont reconstruit, probablement entre 1120 et 1150, l'église dont ils avaient été gratifiés en 1092, mais ils ont réemployé une bonne partie des anciens matériaux. En outre

(1) Jules Marion, op. cit. p. 8. Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IIe série, t. III, année 1846, p. 182.

(2) *Dict. d'arch.*, t. IV. p. 330.

(3) Cf. Jos. Berthelé, *La date de l'église de Parthenay-le-Vieux*, apud *Bull. de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres*, 1884, p. 493 à 507.

selon l'usage constant du moyen âge (1), ils ont laissé debout quelques menues portions de l'édifice qu'ils remplaçaient (2).

L'église de 1092 avait ses bas-côtés voûtés d'arêtes, comme l'église voisine de Champdeniers. Ils substituèrent à ces voûtes d'arêtes des demi-berceaux portés à une plus grande hauteur (3). Aux modillons anciens, ils mêlèrent des modillons à copeaux (4), et sur le carré du transept, au lieu d'une tour quadrangulaire, conforme aux usages poitevins (5), ils construisirent un clocher (6) de forme octogonale, conforme aux usages auvergnats (7).

(1) « Jadis, il était bien recommandé, chaque fois que l'on reconstruisait une église, de conserver dans la nouvelle maçonnerie quelques parties des murs anciens. Le culte que nos pères avaient pour la tradition ne permettait pas d'effacer jusqu'au dernier témoin des actes de foi accomplis par plusieurs générations. Il fallait que la chaîne des pieux souvenirs se continuât sans interruption et la liberté dont se réclamaient les artistes s'accordait parfaitement avec un certain respect du passé. » (Léon Palustre, *Monographie de l'église Saint-Clément de Tours*, 1887, p. 99.)

(2) Dans sa *Gâtine historique et monumentale* (1876), M. Bélisaire Ledain a donné plusieurs dessins de Sadoux représentant l'intérieur et l'extérieur de l'église de Parthenay-le-Vieux : planches hors texte, nos 7, 8, 9 et 10 ; gravures dans le texte, pages 51 à 56. — Cf. *Paysages et monuments du Poitou*, 34e liv. p. 15-16, photoglypties nos 12 et 13.

(3) Dans nos observations sur l'*Influence de l'architecture auvergnate en Poitou et en Saintonge*, lues au Congrès archéologique de Poitiers en 1884, nous nous sommes exclusivement occupé des voûtes en quart de cercle. Il s'agissait pour nous non pas d'étudier l'influence auvergnate dans ses diverses manifestations, mais seulement de répondre à un de nos collègues, M. Léo Desaivre, aujourd'hui président de la Société de statistique des Deux-Sèvres, qui avait contredit au passage de notre travail sur *la Date de l'église de Parthenay-le-Vieux*, où nous avions émis l'opinion que les voûtes des bas-côtés de ce monument étaient une imitation auvergnate. Nos conclusions furent appuyées, au Congrès de Poitiers, par MM. Léon Palustre, Georges Musset, B. Ledain, etc. (Cf. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2e série, tome VII, p. 95 et 182).

(4) Les modillons à copeaux de Parthenay-le-Vieux n'ont jamais été signalés jusqu'ici.

(5) M. de Caumont s'est trompé en attribuant la forme octogonale à la majorité des clochers du Poitou et de la Saintonge (*Bulletin monumental*, t. X, p. 528).

(6) Pour rectification des passages de notre travail sur Parthenay-le-Vieux, relatifs au clocher, cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, 1re année, p. 300 et 318-319, note, et les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1884, p. 187, note 3.

(7) Sur le clocher octogonal de Parthenay-le-Vieux. Voir Ledain, *Gâtine*, planches 7, 8 et 9, et p. 54.

Je ne sais si les moines de Parthenay-le-Vieux travaillèrent aussi dans le voisinage de leur nouveau prieuré, ou si seulement les maîtres maçons du voisinage imitèrent l'église de Parthenay-le-Vieux. En tout cas, l'importation auvergnate rayonna. L'église Sainte-Croix de Parthenay (1) et l'église de Secondigny (2) présentent sur leurs bas-côtés des voûtes en demi-berceau (3).

Le clocher octogonal eut encore plus de succès. Je puis citer six églises, toutes circonvoisines de Parthenay-le-Vieux, qui le reproduisirent. Ce sont : Secondigny (4), Champdeniers (5), le Tallud, Fenioux (6), Allonne (7) et Germond (8).

J'ai des raisons de croire que le clocher octogonal, aujourd'hui détruit, de l'abbaye de la Grainetière, en Vendée, dérivait aussi de Parthenay-le-Vieux (9).

Il y a quelques années M. Anthyme Saint-Paul, visitant les environs de Parthenay, fut frappé de rencontrer au milieu

(1) Cf. LEDAIN, *Gâtine*, planche hors texte, n° 12 et p. 61.

(2) Cf. ARNAULD, *Monuments.... des Deux-Sèvres*, 2e édit., p. 110.

(3) On retrouve en bien des endroits cette influence d'un monument important sur les constructions de son voisinage. Exemples, dans le département de la Gironde : « Si les sculpteurs de l'abbaye de la Sauve ont fait école dans l'Entre-« deux-Mers, et ceux de l'abbaye de Saint-Ferme dans l'extrémité orientale de « l'arrondissement de la Réole... ceux de Saint-Macaire ont exercé une grande « influence sur la rive droite de la Garonne, dans la partie sud du même arron-« dissement. » (LÉO DROUYN, apud *Compte-rendu des travaux de la Commission des Monuments et Documents historiques et des Bâtiments civils du département de la Gironde pendant l'exercice* 1864-1865, XVIIIe année, p. 47.)

(4) Cf. LEDAIN, *Gâtine*, p. 44 (fig. 10) et p. 46.

(5) Cf. les dessins publiés sur l'église de Champdeniers par MM. LÉO DESAIVRE et E. SADOUX.

(6) Cf. *Archives historiques du Poitou*, tome II, p. 83 et LEDAIN, *Gâtine*, p. 52.

(7) Cf. LEDAIN, *Gâtine*, p. 66 et 67, et la fig. 21.

(8) Cf. JOS. BERTHELÉ, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome Ier, p, 319, note.

(9) Cf. ISIDORE MASSÉ, *la Vendée poétique et pittoresque*, Nantes, 1829, tome Ier, p. 188, avec une lithographie reproduite par Aug. Douillard, apud *Échos du bocage vendéen*, tome II, p. 36, avec planche hors texte; et RENÉ VALLETTE, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome III, p. 376. — Sur les rapports de l'abbaye de la Grainetière avec les seigneurs de Parthenay, cf. LEDAIN, *Gâtine*, p. 137, 144, etc.

de tous nos clochers carrés du Poitou, cette petite colonie de clochers octogonaux. Il en reconnut facilement le caractère auvergnat. « L'école auvergnate, dit-il, ... est allée inspirer, dans les Deux-Sèvres, les tours de Champdeniers, de Parthenay-le-Vieux et de Secondigny (1). » L'éminent archéologue parisien, obligé de suivre les grandes routes, ne put pas constater les autres traces de cette influence, éparses dans de petits villages. D'autre part la « voie » par laquelle cette influence était venue agir au cœur du Poitou, lui échappa : l'antiquaire qui passe n'a pas le loisir d'étudier l'histoire spéciale de tous les monuments qui lui tombent sous les yeux. — M. Anthyme Saint-Paul n'en a pas moins été le premier à constater la véritable origine de ces clochers, et nous ne faisons ici que compléter ses observations.

M. Anthyme Saint-Paul a relevé dans le département de la Vienne quelques autres clochers de forme octogonale (2). Il les a rattachés au Limousin qui a lui-même emprunté ce type à l'Auvergne (3). Cette influence qu'expliquent les relations de voisinage ne semble pas discutable. Il est tout naturel de trouver dans la partie du département de la Vienne contigüe au Limousin des imitations limousines analogues à celles que l'abbé Michon a signalées depuis longtemps dans la décoration des diverses églises romanes de la partie nord-est du département de la Charente (4).

(1) Anthyme Saint-Paul, *De la forme des clochers*, apud *Revue de l'art chrétien*, 2e série, tome ix ; tirage à part, 1879, p. 16.

(2) Genouillé, Civrai, Chatain, Asnois, Lizaut, St-Martin l'Ars, Nouaillé et Charroux. — Anth. St-Paul, ibid.

(3) « L'école limousine, généralement effacée de la carte de France au profit de l'école auvergnate ou de celle du Poitou, doit assez à l'une ou à l'autre.... A l'Auvergne se rattachent les clochers octogonaux, quelques voûtes en quart de cercle... » Anth. St-Paul, *Annuaire de l'archéologue français*, 1877, p. 106 ; *Hist. monum. de la France*, p. 118 ; *Viollet-le-Duc et son système archéologique*, 2e édit., p. 159-160.

(4) Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, 1844, passim.

Cette influence limousino-auvergnate ne s'est pas seulement manifestée dans la Vienne par la forme octogonale de quelques clochers. Elle a encore produit quelques voûtes en quart de cercle : — à Nouaillé, à droite et à gauche du clocher en avant de la nef (1), — à Brux (2), qui dépendait de Nouaillé (3), — et aussi, quoi qu'en ait dit M. de Chergé en 1835 (4), dans la belle abbatiale aujourd'hui détruite de Charroux (5). — Par dérivation, Charroux doit être considérée comme ayant transmis à son prieuré de Lichères, dans la Charente, les voûtes en quart de cercle des deux chapelles latérales établies entre l'abside et les absidioles de cette intéressante église (6).

Les voûtes en quart de cercle ne sont pas les seules traces d'influence auvergnate ou limousine dont la présence doive être mentionnée à Charroux. — De même qu'à Saint-Eutrope de Saintes et à Sainte-Gemme, on y voyait un porche intérieur, s'étendant sur toute la largeur de la nef (7). — D'autre part l'abbatiale de Charroux, était ornée de deux clochers à

(1) Le caractère limousin de ce clocher a été signalé par MM. Léon Palustre et de Laurière, lors du Congrès archéologique de Poitiers. — Cf. *Bulletins de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1884. p. 517 et 552.

(2) *Répertoire archéologique de la Vienne*, apud *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1860, p. 267.

(3) Cf. les indications bibliographiques que nous avons données, apud *Bulletins de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1884, p. 517, note 3. — Nous avons relevé au-dessus du portail latéral de l'église de Brux une curieuse inscription (du XII^e siècle ??) ainsi conçue : MCLXXI NOALIE (cf. *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1885, p. 53.)

(4) *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. I, p. 268, cf. p. 297.

(5) Cf. *Bull. de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres*. 1884, p. 517-518.

(6) Cf. Jos. Berthelé, *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême*, p. 60. — *Revue poitevine et saintongeaise*, tome II, n° 19, p. 219.

(7) Thiollet, *Antiquités du Haut-Poitou*, p. 6. — De Chergé, *Notice sur l'abbaye de Charroux*, apud *Mém. Soc. Antiq. de l'Ouest*, tome I^er, 1835, p. 267. — Brouillet, *Indicateur archéol. de l'arr. de Civray*, p. 78. — Cf. le plan de l'abbatiale de Charroux, apud Thiollet, op. cit. pl. 2 ; Lenoir, *Architecture monastique*, t. I^er, p. 386 ; Quicherat, *Mélanges*, t. II, p. 491 ; *Revue poitevine et saintongeaise*, t. II, p. 332.

la façon auvergnate ou limousine: une tour octogonale, au-dessus du chœur et une tour carrée au-dessus du porche (1).

Trois autres morceaux d'architecture poitevine, appartenant à l'époque romane, nous paraissent encore devoir être cités comme dérivant du Limousin. Ce sont les portails polylobés de Saint-Paixent, dans la Vienne (2), de Saint-Médard de Thouars (3) et de Celles-sur-Belle, dans les Deux-Sèvres (4).

Les archéologues qui ont étudié les caractères respectifs des diverses écoles romanes, savent que ces portails polylobés sont fréquents en Limousin (5); on les trouve également en assez bon nombre dans les églises de la Charente les plus voisines de cette province (6).

Il est donc assez naturel d'en trouver un à Saint-Paixent, qui était un prieuré-cure dépendant de l'abbaye d'Ahun, en haute Marche (7).

A Celles, la dérivation est également normale. Celles dépendait de l'abbaye de Lesterps et Lesterps appartient à la portion limousine du département de la Charente (8).

(1) Cf. Thiollet, pl. 1 à 3, et De Chergé, pl. ix et x.

(2) Cf. Foucart, apud *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, t. 1er, 1844, p. 88; — *Répertoire archéologique de la Vienne*, apud *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1860, p. 297; — de Longuemar, *Carte monumentale de la Vienne*, apud *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1871, p. 122; de Longuemar, *les anciennes Fresques des églises du Poitou*, p. 52.

(3) Cf. *Bulletin monumental*, tome vi, p. 381; — *Paysages et monuments du Poitou*, 58e livraison, planche no 12; — Imbert, *Hist. de Thouars*, p. 97.

(4) Cf. *Bulletin monumental*, tome, vi, p. 381; — Arnauld, *Monuments des Deux-Sèvres*, 1re édition, 1843, p. 182 et planche hors texte; — *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, tome iv, p. 232.

(5) Cf. Anth. Saint-Paul, op. cit., etc.

(6) Cf. Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, passim.

(7) Cf. Nouveau, apud *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, tome iv, 1844, p. 87, — et Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 393.

(8) Cf. Jos. Berthelé, *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême*, p. 12, — et la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome 1er, no 12, p. 384.

Pour Thouars, l'explication nous est plus difficile. Nous avons bien trouvé dans les textes historiques trace des relations entre Thouars et le Limousin, aux XII$^{e}$-XIII$^{e}$ siècles, mais pas suffisamment pour que nous puissions fournir une raison plausible de l'anomalie présentée par le portail latéral de Saint-Médard de Thouars.

En résumé, notre école d'architecture romane du Poitou et de la Saintonge doit à l'Auvergne et au Limousin : une grande nef entièrement recouverte de coupoles octogonales, — plusieurs nefs latérales recouvertes de voûtes en quart de cercle, — quelques porches intérieurs occupant toute la largeur de la nef, — un certain nombre de clochers octogonaux, — quelques portails polylobés, — un plan de chevet à chapelles absidales en nombre pair, — deux groupes de modillons à copeaux — et quelques autres particularités secondaires.

---

# V

## DE QUELQUES INFLUENCES

# PÉRIGOURDINES & ANGOUMOISINES

## DANS LES ÉGLISES ROMANES

## DU POITOU ET DE LA SAINTONGE (1)

---

Nous avons signalé dans le chapitre précédent (2) les églises du département de la Charente-Inférieure, dont les nefs entièrement recouvertes de coupoles byzantines, se rattachent par Angoulême et Cognac à l'école du Périgord (3). — Les coupoles sur pendentifs, qui recouvrent un certain nombre d'intertransepts dans la Charente-Inférieure et la Charente, ont la même origine (4).

(1) Cf. Jos. Berthelé, *De quelques influences auvergnates et périgourdines dans les églises romanes du Poitou et de la Saintonge,* apud *Revue de l'Art chrétien,* janvier 1888, p. 63 à 67.

(2) Pages 57 et 58.

(3) « Saint-Front de Périgueux a inspiré l'architecte de la cathédrale de Saintes, sous l'épiscopat de Pierre de Confolens. La coupole qui existe au transept droit, en entrant, est un reste de cette église, à laquelle a succédé la cathédrale du xv^e^ siècle des Rochechouart. » (*Recueil de la Commission des Arts de Saintes,* octobre 1887, p. 220. — Cf. ibid. janvier 1888, p. 259).

« Il paraît qu'il y avait, au milieu du transept, une coupole semblable à celles qui existent encore du côté de la chapelle de la sainte Vierge et de la porte Saint-Pierre. Cette coupole bien plus élevée que les deux autres, était surmontée d'une flèche en forme de clocheton. » (L'abbé Briand, *Hist. de l'église santone,* tome 1^er^, 1843, p. 467). L'intertransept de la cathédrale de Saintes ne devait donc pas être sans analogie avec celui de la cathédrale d'Angoulême.

(4) « Ce qui distingue réellement et constitue l'architecture byzantine, ce n'est pas la coupole quelle que soit sa forme, c'est la coupole sur pendentifs. » (*Fragments inédits* par feu M. Félix de Verneilh sur les *Origines de l'Art byzantin,* apud *Bulletin monumental,* 1869, p. 70).

En Poitou, parallèlement aux influences auvergnates directes ou indirectes, nous constatons durant la première moitié du XIIe siècle, des influences périgourdines très prononcées, qui nous sont venues, — soit directement du Périgord, — soit de seconde main, par l'Angoumois, — soit de troisième main, par Fontevrault.

Ces influences se traduisent chez nous de trois façons différentes : — 1° par une nef voûtée de coupoles hémisphériques sur pendentifs, — 2° par quelques intertransepts recouverts de coupoles du même type, — 3° par deux clochers à pomme de pin, qui ont relativement fait école autour d'eux pour les clochetons d'angles de nos façades, et peut-être aussi (je dis peut-être à cause des restaurations de notre siècle), pour les couronnements de quelques tourelles d'escalier.

La nef voûtée de coupoles byzantines se trouve à Coussay-les-Bois, dans l'arrondissement de Châtellerault. Nous l'avons mentionnée, dans le chapitre précédent, en compagnie des églises à coupoles de la Saintonge. Elle a été signalée dans le *Répertoire archéologique de la Vienne* et dans l'*Histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudais*, de M. l'abbé Lalanne, mais sans que son originalité et son intérêt aient été mis en relief.

L'abbaye de Fontevrault, qui avait emprunté les coupoles de sa nef à la cathédrale d'Angoulême, possédait des domaines importants dans le Châtelleraudais. Je suis porté à croire (mais je ne puis l'affirmer) que les coupoles de la nef de Coussay-les-Bois sont dues à Fontevrault, de même que les coupoles — aujourd'hui complètement disparues (1) — de la nef d'Orsan, dans le Cher (2), et les coupoles du carré du

(1) Communication de M. Buhot de Kersers.

(2) « Nous fûmes coucher à Orsan, monastère de filles de l'ordre de Fontevraud, à deux lieues de Linières, dans une grande solitude. L'église est fort belle, les

transept de Saint-Martin (1) et du Ronceray, à Angers (2), de Cormery, de Monts, de Villandry (3) et de Savonnières en Touraine (4).

Non loin de Coussay-les-Bois, on a signalé deux coupoles byzantines sous clocher : à Mairé-le-Gaulier et à Oiré (5).

On en trouve une également, dans les Deux-Sèvres, à l'église de Saint-Georges-de-Noisné, entre Parthenay et Saint-Maixent (6).

L'importante abbaye des Châtelliers (7) avait des propriétés dans la paroisse de Saint-Georges-de-Noisné (8). — Or, cette abbaye, dont l'église est aujourd'hui presque entièrement détruite, avait eu pour fondateur un périgourdin, Giraud de Salles. Son premier abbé, Aimeri, fut également un périgourdin (9). — Dans ces conditions, la présence de cette coupole sur pendentifs n'a rien qui puisse étonner (10).

voûtes sont en calotte ou cul-de-lampe, comme celles de Saint-Pierre d'Angoulême, de Solomniac [lisez : Solignac] et de Souillac. » (*Journal de voyage de dom Jacques Boyer, religieux bénédictin*..... 1710-1714, publié par Antoine Vernière, Clermont-Ferrand, 1886, p. 85-86).

(1) Félix de Verneilh, apud *Congrès archéologique de Saumur*, 1862, p. 314.

(2) C'est par erreur que M. d'Espinay a indiqué la coupole du Ronceray, comme supportée par des « trompes. » (G. d'Espinay, *Notices archéologiques*, 1re série, *Monuments d'Angers*, p. 213).

(3) F. de Verneilh, apud *Congrès archéologique de Saumur*, 1862, p. 314.

(4) Quincarlet, apud *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1885, p. 437.

(5) *Répertoire archéologique de la Vienne*, apud *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1860, p. 318 et 330. Cf. l'abbé Lalanne, *Histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudais*, tome I, p. 103-104.

(6) Saint-Georges-de-Noisné, arr. de Parthenay, canton de Mazières-en-Gâtine.

(7) Commune de Fomperron, arr. de Parthenay, à deux lieues et demie de Saint-Maixent.

(8) L. Duval, *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame-des-Châtelliers*, apud *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 2e série, tome VII, année 1867 (paru en 1872), p. LI.

(9) Cf. L. Duval, op. cit. p. XLII, etc.

(10) L'architecte Colin de Salles, employé en 1249 par l'abbé Thomas pour la reconstruction de l'église des Châtelliers. (Cf. L. Duval, op. cit. p. XXXIV), pourrait bien avoir été lui aussi un périgourdin. — Salles, patrie de Giraud, le fondateur de l'abbaye, est une commune du canton de Cadoin, arr. de Bergerac (Dordogne).

Je serais tenté d'attribuer la même origine aux coupoles byzantines d'Allonnes (1) et de Fenioux, l'une et l'autre peu éloignées de l'abbaye des Châtelliers.

Les clochers à pomme de pin se rencontrent à Poitiers : au-dessus du carré du transept à Montierneuf et en avant du chœur à Notre-Dame-la-Grande (2). Quoiqu'on en ait fait un des caractères de l'école romane poitevine (3), ils constituent une exception.

Les clochers à pomme de pin sont spéciaux au Périgord et à l'Angoumois. En dehors de ces deux provinces, on n'en a pas cité d'autres exemples, dans l'Ouest de la France (4) que — 1° en Poitou, les deux que je viens de nommer ; — 2° en Saintonge, ceux de Notre-Dame de Saintes et de Nieuil-le-Virouil (5) ; — 3° en Anjou, celui de Cuhon, entre Saumur et Baugé (6).

Le clocher en pomme de pin de Notre-Dame de Saintes est dans la nature des choses : il surmonte une église qui a été revoûtée en coupoles byzantines au XII^e siècle.

Le clocher de Cuhon a-t-il emprunté sa pomme de pin directement au Périgord ou la tient-il d'ailleurs ? Tout ce que nous pouvons dire pour le moment, c'est qu'une charte

(1) Cf. B. LEDAIN, *Gâtine histor. et monument.* p. 66.

(2) Ils ont été cités par M. Anthyme Saint-Paul, *De la forme des clochers,* apud *Revue de l'art chrétien,* 2^e série, tome X ; tirage à part, p. 25.

(3) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* 1886, p. 311.

(4) Cf. ANTH. SAINT-PAUL. *De la forme des clochers,* loc. cit.

(5) Dans les positions de la thèse qu'il a soutenue en 1872 à l'École des chartes, M. Georges Musset a cité comme spécimens des clochers saintongeais de type périgourdin, ceux de Notre-Dame de Saintes et de Fenioux (*Essai sur l'architecture religieuse de la Saintonge pendant le cours des* XI^e *et* XII^e *siècles,* p. 11). Le clocher de Fenioux n'est pas véritablement un clocher à pomme de pin, mais malgré cela son origine périgourdine n'est pas douteuse.

(6) C. PORT, *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* t. I, p. 806. — ANTH. SAINT-PAUL, *De la forme des clochers,* loc. cit. et *Bulletin monumental,* 1888, p. 177.

poitevine nous montre un évêque de Périgueux intervenant en 1168 dans une discussion au sujet de Cuhon (1).

Pour les clochers à pomme de pin de Poitiers, il serait peut-être permis de penser à une influence périgourdine directe. Les églises de Poitiers et de Périgueux étaient en relation. Exemple : l'évêque de Périgueux, Jean d'Asside dont le tombeau, sculpté par Constantin de Jarnac, existe encore (2), était un ancien écolâtre de Poitiers (3).

Mais nous pensons que c'est plutôt en Angoumois qu'il faut chercher le type originel de ces clochers.

Cette manière de voir nous est suggérée par le caractère de la façade de Notre-Dame-la-Grande, façade qui est contemporaine du clocher, et comme lui postérieure de plus d'un demi-siècle à l'ensemble de l'édifice. Nous croyons que c'est le même architecte qui a bâti ce clocher et dessiné cette façade et que cet architecte ou n'était pas poitevin ou avait choisi ses modèles en dehors du Poitou.

Cette opinion a l'air d'un paradoxe.

Il est admis en effet universellement que la façade de Notre-Dame-la-Grande est le plus beau spécimen du roman poitevin. Il faut pourtant bien reconnaître que le jugement général est en désaccord avec la réalité des faits. — Notre-Dame-la-Grande est le plus beau spécimen de la sculpture romane en Poitou ; mais ce n'est pas un véritable spécimen de la sculpture romane du Poitou.

La façade de Notre-Dame-la-Grande est une exception dans notre province.

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XIV, année 1847, p. 179, et tome XXIV, année 1857, p. 286.

(2) Dessiné dans l'*A B C* de M. DE CAUMONT, *architecture religieuse*, 5e édit. p. 375.

(3) Voir F. DE VERNEILH, l'*Architecture byzantine*, p. 177-178.

Les arcatures multiples qu'elle présente au premier étage ne sont en aucune façon dans les traditions de l'école romane poitevine. Nos façades poitevines, — dans la Vienne comme dans les Deux-Sèvres, dans la Vendée comme dans la partie septentrionale de la Charente-Inférieure, — à Civray comme à Melle et à Parthenay, à Nieul-sur-l'Autize comme à Aulnay-de-Saintonge, à Airvault ou à Saint-Jouin-lès-Marnes, etc., etc. (1), — se composent essentiellement de trois arcatures au rez-de-chaussée et de trois arcatures au premier étage.

Les façades à arcatures multiples commencent à Ruffec, pour remplir l'Angoumois et la partie méridionale de la Saintonge. Elles se prolongent jusque dans la Gironde (2).

S'il est difficile d'admettre une école d'architecture romane saintongeaise et une école d'architecture romane angoumoisine ayant leur originalité, il n'en est pas de même au point de vue de la décoration et de la sculpture. Cette double école décorative, très différente de l'école décorative du Limousin, avec laquelle elle se rencontre dans le Confolentais, est très nettement caractérisée dès le premier quart du XII^e siècle. A partir du milieu du XII^e siècle, elle se répandit bien au delà de ses premières limites ; elle suit en Anjou les coupoles angoumoisines, et les caractères qui lui étaient spéciaux tout d'abord, surtout les caractères d'ornementation se généralisent dans toute la région où règne le style Plantagenet.

Durant la première moitié du XII^e siècle, les façades à premier étage garni d'arcatures multiples, auxquelles se rattache au premier coup d'œil la façade de Notre-Dame-la-Grande, présentent naturellement des variétés nombreuses, selon le caprice des constructeurs. Il en est néanmoins entre

(1) « C'est dans les édifices ruraux que l'on peut apprécier le mieux l'architecture originale de chaque région (ANTHYME SAINT-PAUL, apud *Bulletin monumental*, t. XXXIV, 1868, p. 861).

(2) Cf. JOS. BERTHELÉ, *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême*, p. 31 à 38, et la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome II, n° 16, p. 97 à 101.

lesquelles des affinités toutes particulières sont faciles à constater.

Ouvrez la belle publication de MM. Julien-Laferrière et Georges Musset sur l'*Art en Saintonge et en Aunis;* vous y trouverez, entre autres représentations de façades de ce genre, deux héliogravures reproduisant la façade de l'église de Pérignac (1).

Comparez Pérignac et Notre-Dame-la-Grande.

A la richesse de la décoration près, les deux façades sont identiques. L'une appartient à une église de village, dont les ressources étaient bornées; l'autre appartient à une église de ville épiscopale, à une église construite par un chapitre riche, et pouvant se payer le luxe de sculpteurs habiles. Mais la disposition fondamentale est la même dans les deux monuments, et cette disposition n'est pas poitevine (2).

Si Notre-Dame-la-Grande a emprunté à l'école décorative de l'Angoumois et de la basse Saintonge, le plan de sa merveilleuse façade, je me crois autorisé à penser que ce n'est pas ailleurs qu'elle est allée chercher le type de son clocher à pomme de pin.

La ressemblance du clocher de Notre-Dame-la-Grande avec le clocher à pomme de pin de Notre-Dame de Saintes, a déjà été remarquée par M. Jules Marion (3). — D'autre part, la ressemblance du clocher de Notre-Dame de Saintes avec le

(1) Le texte qui doit accompagner ces héliogravures n'est pas encore publié.

(2) A Notre-Dame-la-Grande, l'abondance des ressources a permis de couvrir de sculptures somptueuses le rez-de-chaussée de la façade tandis qu'à Pérignac le rez-de-chaussée est resté presque nu. Mais ce n'est pas au rez-de-chaussée que résident les particularités caractéristiques de ces deux façades.

(3) Jules Marion, *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France*, p. 18. Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, t. III, année 1846, p. 192. — D'après M. Marion, le clocher de Notre-Dame de Saintes aurait été « copié sur celui de Notre-Dame de Poitiers. »

couronnement du clocher de Saint-Front de Périgueux a été établie par Viollet-le-Duc (1).

M. de Cougny, lui, a rapproché directement Notre-Dame-la-Grande de Saint-Front. Il a, il est vrai, porté son attention spécialement sur la façade et sur ses clochetons d'angles, également à pomme de pin, sans s'occuper du clocher placé en avant du chœur ; mais les trois pommes de pin de Notre-Dame-la-Grande sont identiques et leur origine est une.

« Certains liens de parenté (dit M. de Cougny) entre les clochetons qui décorent la façade de Notre-Dame et le dôme qui surmonte le clocher de l'église de Périgueux, l'analogie complète qui existe entre les imbrications renversées qui couronnent leurs coupoles coniques en pomme de pin, feraient supposer qu'au moment où il traçait ses plans, l'architecte de Notre-Dame avait vu ou du moins connaissait le dessin de la basilique de la vieille abbaye périgourdine (2). »

Que le clocher et les clochetons de la façade de Notre-Dame-la-Grande dérivent directement de Saint-Front de Périgueux, comme le pense M. de Cougny, — qu'ils dérivent plutôt indirectement du Périgord par l'Angoumois, comme je serais personnellement porté à le croire, pour les motifs que j'ai dits plus hauts, — l'origine extra-poitevine est toujours établie. Il n'y a de style vraiment poitevin à Notre-Dame-la-Grande que la partie du XI[e] siècle. Ce qui a fait la renommée de cette belle église doit être restitué à nos voisins.

Une restitution analogue doit être faite pour le clocher de Montierneuf, bâti lui aussi après coup, et sous la même influence que celui de Notre-Dame.

(1) VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire rais. de l'architecture fr.*, t. III, p. 304. — Viollet-le-Duc s'est trompé sur la date qu'il a attribuée au clocher de Notre-Dame de Saintes. Voir à ce sujet l'abbé JULIEN-LAFERRIÈRE, l'*Art en Saintonge et en Aunis*, p. 15.

(2) DE COUGNY, *Excursion en Poitou et en Touraine*, p. 18, et apud *Bulletin monumental*, t. XXXIV, 1868, p. 157.

Voilà pour les influences périgourdines et angoumoisines, qui ont pénétré le Poitou et la Saintonge, *en conservant l'intégrité de leurs formes.*

Mais le Périgord et l'Angoumois ont encore influencé notre région d'une autre façon. — C'est à ces deux provinces qu'il faut rapporter l'origine du caractère si particulier que présentent, dès le début de la seconde moitié du XII^e^ siècle, la plupart de nos monuments gothiques.

Notre gothique poitevin dérive en partie de la coupole byzantine, de même que le gothique de l'Anjou et on peut dire de tout l'Ouest de la France.

La coupole byzantine, que l'abbaye de Fontevrault, avait apportée d'Angoumois en Anjou — vers 1117 (???), — se fusionna dans cette province, un peu avant le milieu du XII^e^ siècle, avec la croisée d'ogives de l'Ile-de-France.

De cette fusion naquit un style nouveau, qui devait être le gothique de l'Ouest, et que l'on est convenu de désigner sous le nom de *Style Plantagenet.*

Le 1^er^ type à date certaine de ce nouveau genre d'architecture est la nef de la cathédrale d'Angers, qui fut voûtée entre 1150 et 1153.

Quelques années après, la voûte Plantagenet faisait son apparition en Poitou, d'une part à la cathédrale de Poitiers, d'autre part à Saint-Laon de Thouars et à Sainte-Croix de Parthenay.

Notre école romane d'architecture disparaît alors rapidement. Et le style Plantagenet s'implante chez nous avec autant de force, au moins, qu'en Touraine et dans les autres provinces voisines de l'Anjou.

Notre cathédrale de Poitiers est même un des monuments où l'on peut le mieux suivre les évolutions diverses du style Plantagenet durant la seconde moitié du XII^e^ siècle.

Mais cette nouvelle influence subie par l'architecture du Poitou sort du cadre que nous nous sommes tracé pour le présent chapitre. Il ne s'agit plus d'églises romanes, mais d'églises gothiques. Nous traiterons spécialement du style Plantagenet un peu plus loin (1).

Pour le moment et avant de quitter l'époque romane, il nous reste à examiner les traces d'une autre influence qui s'est fait sentir en Bas-Poitou, au XI^e^ siècle, d'une façon fort inattendue, et qui paraît être restée tout à fait isolée : l'influence d'une église champenoise sur une église vendéenne, grâce à un moine champenois devenu abbé d'un des grands monastères du Bas-Poitou.

(1) Voir notre chapitre VII.

---

VI

# UNE INFLUENCE CHAMPENOISE

## EN BAS-POITOU, AU XI^e^ SIÈCLE (1)

---

Les restes de l'ancienne église abbatiale de Maillezais (2) sont à la fois une des ruines les plus pittoresques du département de la Vendée, et un des monuments archéologiques les plus importants de la région de l'Ouest.

Fondée au x^e^ siècle, par un duc d'Aquitaine, l'abbaye de Maillezais fut, du xiv^e^ au xvii^e^ siècle, le siège d'un évêché important. Plusieurs de ses abbés et de ses évêques ont une place honorable dans l'histoire des arts. Au xvi^e^ siècle, pendant trente années consécutives, l'abbaye, devenue place de guerre, fut le séjour du célèbre Agrippa d'Aubigné. Rabelais, lui aussi, a contribué à la gloire de Maillezais. Dans notre siècle, le château de l'ancienne abbaye a été la retraite d'un homme dont tous les numismatistes honorent la mémoire, Faustin Poëy d'Avant.

(1) Ce chapitre a été lu au Congrès des Sociétés savantes de 1888, sous ce titre : *Une Eglise champenoise (?) en Bas-Poitou, la reconstruction de l'église abbatiale de Maillezais dans la seconde moitié du* xi^e^ *siècle.* — Cf. *Journal Officiel,* 24 mai 1888, p 2116; *Revue poitevine et saintongeaise,* tome v, n° 52, p. 119-120; *Mémorial des Deux-Sèvres,* 22 juin; *Compte-rendu des travaux de l'Académie de Reims pendant l'année* 1887-1888, lu à la séance publique du 7 juin 1888 par M. Henri Jadart (Reims, in-8°), p. 5; *Revue poitevine et saintongeaise,* tome v, n° 54, p. 188; *Revue du Bas-Poitou,* 1^re^ année, 2^e^ livraison, p. 148 à 151 et 200-201. — Cf. également le procès-verbal de la séance de la Société archéologique de Château-Thierry, du 4 juin 1887, (*Annales,* 1887, p. 30-31) et la *Revue poitevine et saintongeaise,* tome iv, n° 43, p. 222.

(2) Maillezais, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée).

Trois monographies de Maillezais ont déjà été écrites; la première, en 1840, par Charles Arnauld, de Niort (1); — la seconde, en 1852, par l'abbé Lacurie. de Saintes (2); — la troisième, en 1886, par M. Edgar Bourloton, le propriétaire actuel du château et des ruines de l'abbaye (3). — Des notices moins considérables ont été également publiées par divers écrivains.

Les grandes lignes de l'histoire de l'abbaye et de l'évêché sont connues. Il en est de même des grands caractères archéologiques des ruines. — Mais divers points de détail restent à éclaircir (4).

Nous ne nous préoccuperons que d'un seul de ces problèmes, restés jusqu'ici sans solution, le plus important incontestablement mais aussi le plus complexe de tous au point de vue de l'histoire monumentale, celui-là qui nous est posé par les voûtes latérales supérieures de l'église abbatiale.

M. Anthyme Saint-Paul, dont tous les antiquaires connaissent la vaste érudition archéologique, déclarait naguères ces voûtes *uniques en leur genre dans l'Ouest de la France* (5). Nous voudrions rechercher la raison d'être de cette particu-

(1) Charles Arnauld, *Histoire de Maillezais, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Niort, Robin et Cie, 1840, in-8° de 322 p. avec planches.

(2) L'abbé Lacurie, *Histoire de l'abbaye de Maillezais, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, suivie de pièces justificatives la plupart inédites*. Fontenay-le-Comte, Edmond Fillon ; Saintes, Mlle Rose Scheffer, 1852, in-8° de xi-593 p.

(3) Edgar Bourloton, *Maillezais et Maillé* (Vendée), in-fol. de 16 p. avec photoglypties et fig. dans le texte, apud *Paysages et Monuments du Poitou*, livr. 27 à 30. Paris et Fontenay-le-Comte, 1886.

(4) Nous attendons avec impatience l'histoire complète de Maillezais que prépare M. Edgar Bourloton, et dont la notice, publiée dans les *Paysages et Monuments du Poitou*, n'est qu'un résumé excessivement bref.

(5) Paul Joanne [et Anthyme Saint-Paul]. *De la Loire à la Gironde, Poitou et Saintonge*, Paris, Hachette, 1884, in-16, p. 34.

larité bizarre, dont nos églises romanes du Poitou n'offrent aucun similaire (1).

Les ruines de Maillezais peuvent se répartir en trois groupes: 1° les restes des bâtiments de l'abbaye ; — 2° les restes du château d'Agrippa d'Aubigné ; — 3° les restes de l'église abbatiale, plus fréquemment désignée dans le pays sous le nom de cathédrale.

Nous n'avons à nous occuper ici ni des anciens bâtiments de l'abbaye, ni du château.

Les ruines de l'abbatiale se réduisent à ceci : 1° un porche roman (fortifié au XVIe siècle, par d'Aubigné) flanqué de deux tours carrées également romanes ; — 2° le mur latéral nord de la nef (côté de l'épitre) : sept travées, dont trois, les plus voisines du transept, remaniées à l'époque gothique, et les quatre autres entièrement romanes ; — 3° une partie du bras nord du transept (fin du XVe siècle, d'après M. Bourloton).

L'église avait trois nefs.

Les amorces subsistantes indiquent sans hésitation possible que les nefs latérales, voûtées d'arêtes, étaient surmontées d'un triforium-tribune (2) auquel on accédait par les tours du porche, et dont chaque travée était voûtée par un berceau en plein-cintre *perpendiculaire à l'axe de la nef principale.* —

(1) C'est à tort que, dans une note de notre première étude sur le *Chevet de l'église de Gourgé* (*Deux-Sèvres*), apud *Revue poitevine et saintongeaise,* tome 1er, n° 10, décembre 1884, p. 31, nous avons rapproché les voûtes des tribunes latérales de Maillezais des voûtes des bas-côtés de Gourgé.

(2) C'est par erreur que Ch. Arnauld et l'abbé Lacurie ont décrit les tribunes de Maillezais, déjà disparues à l'époque où ils écrivaient, comme ayant recouvert non seulement les bas-côtés, mais encore la nef principale, et par suite comme s'étant étendues sur toute la largeur de l'édifice et ayant formé une « église supérieure. » Cf. Arnauld et Baugier, *Notice historique et descriptive sur l'église de Maillezais,* apud *Revue littéraire de l'Ouest,* tome II, 1837-1838, aliàs *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres,* 1re série, tome II, p. 49 et 52 ; Arnauld, *Histoire de Maillezais* p. 30 et 91-92 ; — Lacurie, *Excursion archéologique sur les bords de la Sèvre niortaise,* apud *Bulletin monumental,* tome XVI. p. 579 ; — Lacurie, *Histoire de l'abbaye de Maillezais,* p. 185.

Un premier rang de fenêtres éclairait les bas-côtés, un second éclairait les tribunes.

Deux monuments célèbres, appartenant l'un à la zône circonvoisine de Paris, l'autre à l'Anjou, donnent assez bien l'idée de ce qu'étaient autrefois les nefs de Maillezais avec leurs tribunes. — A Mantes, le déambulatoire de l'église Notre-Dame est surmonté d'un triforium-tribune voûté par une série de berceaux convergents. Mais Notre-Dame de Mantes appartient au début de la période gothique. — A Angers, l'église romane du Ronceray, si on supprime par la pensée les cloisons qui murent aujourd'hui les grandes arcades de la nef, présente une disposition analogue à celle de Maillezais. Mais les tribunes du Ronceray n'ont été établies qu'au XVII$^{e}$ siècle, par l'intercalation d'un étage entre le sol et les voûtes en berceau transversal des bas-côtés. Il n'y avait pas de tribunes dans l'édifice consacré en 1119.

La grande originalité de l'abbatiale de Maillezais réside dans la présence de ces *tribunes* et dans la *disposition transversale des berceaux* dont elles sont recouvertes.

En Poitou, la tribune n'existe jamais au-dessus des bas-côtés dans nos églises des XI$^{e}$ et XII$^{e}$ siècles. En Poitou, nos églises romanes de style poitevin pur ne sont jamais éclairées que par un seul rang de fenêtres percé dans les bas-côtés. En Poitou, le berceau perpendiculaire à la nef n'apparaît que dans le cours du XII$^{e}$ siècle, encore est-il excessivement rare et ne se rencontre-t-il que dans des bas-côtés fort étroits ; d'ordinaire, ce berceau n'est qu'un procédé employé pour réunir des contreforts intérieurs.

C'est donc seulement en dehors du Poitou que nous pourrons retrouver le monument, ou les monuments, dont le constructeur de Maillezais a dû s'inspirer.

Mais avant de nous livrer à cette recherche, il est indispensable de préciser la date des ruines dont nous cherchons

à expliquer les particularités étranges. La question d'origine est connexe de la question chronologique.

Notre abbaye, nous l'avons dit plus haut, a été fondée au xe siècle. Le premier monastère fut établi à deux kilomètres de Maillezais, à Saint-Pierre-le-Vieux, — avant l'année 990, d'après le *Gallia Christiana* et Charles Arnauld, — en 987, d'après l'abbé Lacurie, — en 959, d'après M. Bourloton. Cette date primordiale n'ayant aucune importance pour le débat archéologique qui nous occupe, nous ne nous arrêterons pas à la discuter.

Au commencement du xie siècle, le duc d'Aquitaine abandonna aux moines de Saint-Pierre-le-Vieux son château de Maillezais. Ce château fut démoli, et sur son emplacement le prieur Théodelin édifia un nouveau monastère dont l'église fut dédiée en 1010.

Les ruines actuelles de la cathédrale de Maillezais appartiennent-elles à la construction de Théodelin? — Lacurie, Ap. Briquet, Montbail, de Wismes, M. Bourloton, répondent affirmativement. — Nous croyons, nous, à une reconstruction.

Nous ne nions pas qu'il n'y ait dans les parties romanes subsistantes des restes de l'œuvre de Théodelin (1), mais l'ensemble de ces parties romanes ne nous paraît pas d'une date aussi reculée que les premières années du xie siècle.

Et nous ne sommes pas seul de cet avis (2).

(1) « En 1003, l'abbé Théodelin obtint de Guillaume le Grand la cession d'un « château... et sur son emplacement, un peu plus au sud, il éleva rapidement de « nouvelles constructions dont quelques parties sont encore visibles de nos jours. » (Léon Palustre, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, tome III année 1880, p. 96, note 3).

(2) Dans leur *Notice historique et descriptive sur l'église de Maillezais*, Ch. Arnauld et Baugier écrivaient : « Bâtie par les soins de Théodelin au commence- « ment du xie siècle, l'église abbatiale de Maillezais fut *presque entièrement dévorée « par les flammes* à la fin de ce même siècle. Grâce aux dons qui affluèrent alors « à la puissante abbaye, le désastre fut promptement réparé, et elle se releva de « ses ruines. C'est donc à la fin du xie siècle que les caractères architectoniques et

Au congrès tenu en 1864 à Fontenay-le-Comte par la Société française d'archéologie, on rechercha les églises de la Vendée susceptibles d'être attribuées à la période carlovingienne ou à la première période romane. M. Octave de Rochebrune, l'aquafortiste bien connu, qui est en même temps un archéologue de grande sagacité et de grande expérience, ne crut pas pouvoir citer d'autres édifices que les églises de Saint-Pierre-le-Vieux, aujourd'hui démolie, de Saint-Nicolas-de-Brem, également démolie, et de Vouvent, cette dernière heureusement encore debout. — L'abbatiale de Maillezais appartenait bien pour lui au XI[e] siècle (1), mais il ne la mentionnait pas en compagnie des trois qui lui paraissaient les plus anciennes, et cela malgré les textes historiques si formels que l'on possède sur sa fondation.

Cette réserve d'un homme à qui nous devons les meilleures études analytiques qui aient été faites sur les églises romanes du Bas-Poitou, est d'une très grande importance.

A l'opinion de M. de Rochebrune, nous joindrons celle d'un autre archéologue, que nous avons déjà eu l'occasion de citer : M. Anthyme Saint-Paul.

L'éminent auteur de l'étude critique sur *Viollet-le-Duc et son système archéologique* a visité Maillezais en 1874. Il

« les probabilités historiques assignent les constructions de cette partie de l'édifice « [le narthex]. Il en est de même des quatre premières travées de l'église. » (*Revue littéraire de l'Ouest*, tome II, 1836-38, p. 48). — Dans son *Histoire de Maillezais*, Ch. Arnauld place également la construction de « l'église supérieure », à la suite de cet incendie (p. 90).

L'incendie de 1082, — incendie mentionné en ces termes par la Chronique de Saint-Maixent, dite à tort Chronique de Maillezais : « MLXXXII. Monasterium « sancti Petri Malliacensis exustum est » (MARCHEGAY et MABILLE, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 408), — ne détruisit certainement pas l'église abbatiale, pour cette raison que les traces de cet incendie sont encore visibles sur les murs romans de ladite église. Il n'exigea que des réparations et non une reconstruction. (Cf. LACURIE, *Hist. de l'abbaye de Maillezais*, p. 181). Nous n'avons donc pas à en tenir compte ici.

(1) *Congrès archéologique de France*, XXXI[e] *session, Fontenay-le-Comte*, 1864, p. 116 et 125.

attribue le porche et les parties romanes subsistantes de la nef « à la fin du XIe siècle » (1).

Mais M. de Rochebrune et M. Anthyme Saint-Paul n'ont parlé de Maillezais que par occasion. Ils n'ont exposé nulle part les raisons qui les portent, tout en admettant la date du XIe siècle, à rejeter l'attribution aux années 1003 à 1010. — A toute assertion, il faut des preuves : nous en apporterons deux, que nous croyons décisives.

Si l'abbatiale de Maillezais, telle que nous l'avons aujourd'hui sous les yeux, est l'œuvre exécutée par Théodelin entre les années 1003 et 1010, — elle doit avoir un caractère au moins aussi archaïque que les autres églises qui furent élevées dix ou quinze ans plus tard, dans la même région, par le même constructeur.

Or, il existe à quelques lieues seulement de notre abbaye, une église à date certaine, construite par le susdit Théodelin, quelques années après l'abbatiale de Maillezais (2). C'est l'église de Vouvent.

Les parties conservées de la nef de Vouvent ont tout à fait le caractère du roman primitif (3). Nous possédons là un terme de comparaison des plus sûrs.

(1) Paul Joanne, *De la Loire à la Gironde*, p. 34.

(2) Voir Besly, *Hist. des Comtes du Poitou*, p. 307-308, et Arcère, *Histoire de la Rochelle et du Pays d'Aunis*, t. II, p. 666. — Cf. XX. [l'abbé Laurent], *Vouvant, son château, son église*, apud la *Semaine catholique du diocèse de Luçon*, 5 mars 1882, p. 490, et René Vallette, *Vouvent et la Forêt*, apud *Paysages et monuments du Poitou*, 1884, 3e livraison, p. 8.

La charte qui fait connaître la construction de l'église de Vouvent par l'abbé Théodelin, est datée par Besly « ante an(num) 1025 ». Elle est certainement antérieure à 1018. On trouve, parmi les souscriptions de cette charte, le nom de Gislebert, évêque de Poitiers; or Gislebert mourut en 1018.

M. Loué, ancien architecte des monuments historiques, estime que Théodelin, qui mourut en janvier 1045, « n'a pu achever..... l'église de Vouvant » (*Semaine catholique du diocèse de Luçon*, 19 mars 1882, p. 519). Nous avons vainement cherché des raisons capables d'étayer cette manière de voir.

(3) Cf. la vue intérieure de l'église de Vouvent donnée dans le compte-rendu du Congrès de Fontenay, p. 157, et dans le *Bulletin monumental*, tome XXXI, p. 28.

Nous pourrions établir un parallèle minutieux entre les deux édifices. Il nous suffira de constater d'une façon générale — et nous le faisons, sans crainte d'être contredit, — que Maillezais, loin d'avoir une allure au moins aussi archaïque que Vouvent, a, tout au contraire, un cachet moins barbare et plus jeune.

Il est évident que la plus reculée des deux constructions n'est pas Maillezais, mais Vouvent.

En 1864, le Congrès archéologique de Fontenay visita Vouvent, deux jours après avoir visité Maillezais. La nef de Vouvent fut proclamée « *certainement la plus ancienne* de la contrée » (1).

Les textes historiques établissant péremptoirement la postériorité de Vouvent, il faut admettre que la nef de Maillezais a été renouvelée, tandis que la nef de Vouvent est restée foncièrement intacte (2).

Il y a une cinquantaine d'années, en 1834, des fouilles furent faites dans le pré qui occupe l'emplacement de l'ancienne abbatiale. On retrouva entre autres choses intéressantes le tombeau de l'abbé Goderan, avec son bâton pastoral, son anneau et son épitaphe sur plomb (3). On releva le plan complet de la basilique : les piliers se composaient chacun de *quatre colonnes engagées dans un massif carré* (4).

Ce détail seul suffirait à établir que l'œuvre de Théodelin ne nous est point parvenue dans son intégrité et sous sa forme première.

(1) *Congrès archéologique de France*, XXXI[e] *session, Fontenay*, p. 157.

(2) Le chevet et la crypte de Vouvent ont été remaniés au XII[e] siècle. C'est également au XII[e] siècle qu'appartient le beau portail latéral.

(3) ARNAULD, *Hist. de Maillezais*, p. 80 à 82, et planche hors texte ; l'abbé BRIAND, *Hist. de l'église santone et aunisienne*, t. I[er], p. 325 à 327 et planche hors texte ; — cf. ROY, apud *Bull. Soc. Stat. Deux-Sèvres*, 1887, p. 677-678.

(4) « Trois nefs séparées entre elles par des *colonnes engagées par quatre sur un pilier carré*, divisaient l'église.... » (BOURLOTON, op. cit. p. 9.) — Cf. le plan donné par ARNAULD, op. cit. planche hors texte.

Le pilier composé de quatre colonnes engagées dans un massif carré, n'est en aucune façon celui que nous trouvons en Poitou, au commencement du XIe siècle. Ce type n'apparaît chez nous que beaucoup plus tard.

Entre 1003 et 1010, le pilier poitevin a encore complètement la forme de la période latine. Il est ou complètement circulaire ou carré sans resaut. — Le massif carré, flanqué de pilastres simplement chanfreinés, qui apparaît ensuite et que nous trouvons à Vouvent vers 1015-1018, est notre plus ancien type véritablement roman.

Le pilier qui a été révélé par les fouilles de Maillezais appartient exclusivement au style roman poitevin arrivé à son complet développement. C'est celui qui est en usage, avec le pilier en forme de quatre feuilles, jusqu'à la seconde moitié du XIIe siècle.

Un pilier de cette sorte est aussi topique d'une période de notre roman poitevin à l'exclusion d'un autre, qu'un pilier de style flamboyant est topique du XVe siècle à l'exclusion du XIIIe.

Pour ces deux raisons — et pour d'autres qu'il n'est pas difficile de trouver, quand on analyse sur place la construction de l'abbatiale de Maillezais, mais qu'il serait trop long d'exposer ici, — nous croyons pouvoir nous prononcer sans témérité contre l'opinion qui fait remonter l'ensemble des ruines dans leur forme actuelle aux années 1003 à 1010.

Ce monument est le produit d'un style possédant déjà une grande puissance architecturale, mais n'ayant pas encore atteint la richesse de décoration et l'harmonie de mise en œuvre qu'il aura au XIIe siècle. C'est une construction qui a tous les caractères de la seconde moitié du XIe siècle.

L'église bâtie par Théodelin a été remaniée par un de ses successeurs, désireux d'y apporter tous les perfectionnements possibles.

Cette date de la seconde moitié du XI^e siècle, indiquée par le style des ruines, nous paraît pouvoir être précisée.

Pour nous, l'abbatiale a été remise à neuf par Goderan, dont le tombeau a été retrouvé en 1834, et qui fut abbé de Maillezais de 1060 à 1074, en même temps qu'évêque de Saintes.

Au XI^e siècle, il est d'usage, dans les abbayes du Poitou, de n'accorder l'honneur de la sépulture *à l'intérieur* d'une église qu'à ceux auxquels on doit la construction de cette église, à ceux qui ont contribué à l'édification du monument, soit par leurs libéralités, soit par leur initiative, soit par leur talent d'architecte. Les personnages importants qui ne sont pas les auteurs de l'église sont enterrés simplement dans les cloîtres.

La présence, dans l'abbatiale de Maillezais, de la sépulture de Goderan, nous porte à voir en lui le constructeur de cette église, — qu'il ait fait diriger les travaux par un autre ou qu'il les ait dirigés lui-même.

A notre avis, Goderan a fait pour Maillezais ce que l'abbé-architecte Pierre de Saine-Fontaine devait faire pour Airvault quelques années plus tard. De plus nous croyons que, comme Pierre de Saine-Fontaine, Goderan a été lui-même son maître de l'œuvre.

Les années 1060 à 1074 correspondent à une période d'enrichissement du monastère de Maillezais. Cet enrichissement avait pour cause la présence des reliques de saint Rigomer, que Théodelin, quelque temps avant sa mort, était allé chercher au Mans (1). Il serait facile de citer de nombreux exemples

(1) Cf. PETRI MALLEACENSIS, ad Goderannum abbatem, libri duo, *de Antiquitate et commutatione in melius Malleacensis insulæ et translatione corporis sancti Rigomeri, sive qualiter fuit constructum Malleacense monasterium et corpus sancti Rigomeri translatum*, publié par Labbe, apud *Bibliotheca nova manuscriptorum*, tome II, p. 222 à 238, reproduit dans la *Patrologie latine* de Migne, tome CXLVI, col. 1247 à 1272.

d'églises qui ont trouvé dans les ressources pécuniaires que leur procuraient les reliques dont elles étaient possesseurs, le moyen de se rebâtir sous une forme plus belle.

L'abbé Goderan était d'origine champenoise (1).

Il avait été moine de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, juste au moment où se bâtissait la magnifique église dont M. Alfred Ramé et M. Demaison ont fixé définitivement la date au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, en 1882 (2).

L'abbatiale de Maillezais, telle qu'elle nous est parvenue, nous semble présenter *trois* souvenirs de Saint-Remi de Reims.

Si ces réminiscences sont réelles, le nom de l'auteur de la reconstruction ne saurait être douteux.

Il s'agit maintenant d'établir la réalité des trois réminiscences que nous trouvons : 1° dans la présence des tribunes, au-dessus des bas-côtés, — 2° dans la voûte en berceau perpendiculaire à la nef, qui recouvre ces tribunes, — 3° dans la présence de deux tours-clochers en avant de la nef.

Une démonstration mathématique est impossible, nous ne faisons pas difficulté de le reconnaître. Néanmoins, les observations qui suivent ne seront certainement pas sans apporter quelque lumière.

La tribune au-dessus des bas-côtés n'ayant jamais été en usage en Poitou à l'époque romane, c'est en dehors du Poitou que nous devons rechercher la région où le second architecte de l'abbatiale de Maillezais a pu puiser l'idée des tribunes qu'il a placées dans sa reconstruction.

Au milieu du XI[e] siècle, trois provinces architecturales

(1) Il était né à Reims ; avant d'entrer à Saint-Remi, il étudia au monastère d'Hautvillers, près Epernay. — Hautvillers, et non Haut-Villars, comme ont écrit Arnauld (p. 72) et Briand (t. I, p. 318).

(2) Cf. *Bulletin du Comité des travaux historiques*, section d'archéologie, 1882, p. 192-193 et 219 à 226.

seules employaient la tribune au-dessus des bas-côtés : l'Auvergne, la Normandie et la Champagne.

L'Auvergne voûtait ses tribunes, et pour les voûter elle employait exclusivement le demi-berceau ou quart de cercle. — Quand on voûtait les tribunes en Normandie, on employait le même système de voûtes en quart de cercle, mais sans lui attribuer le même rôle dans l'économie de la construction (1). — L'abbatiale de Maillezais n'a rien dans ses tribunes qui rappelle la voûte en quart de cercle : ce n'est ni en Auvergne, ni en Normandie, qu'il nous faut en chercher le modèle. Nous ne trouvons d'ailleurs dans l'histoire de Maillezais au XI^e siècle aucune trace de relations avec ces provinces.

En Champagne (2), où l'usage de la voûte était encore moins fréquent au XI^e siècle qu'en Normandie, on se contentait le plus souvent, pour couvrir les tribunes, d'un simple appentis en bois. Exemples : Vignory (3) et Montier-en-Der (4).

Dès 1040-1049, Saint-Remi de Reims eut des tribunes au-dessus de ses bas-côtés. Au XII^e siècle, ces tribunes furent remaniées et voûtées par croisées d'ogive. Mais quelle était la disposition primitive? Etaient-elles voûtées? Si oui, comment ?

(1) Cf. le présent volume, p. 70.

(2) En Champagne on fit des tribunes à l'époque romane bien plus tôt que dans le Beauvaisis et le Soissonnais. « Les architectes de [cette dernière] région ne construisaient jamais de tribunes au XI^e siècle. Les nefs des plus grandes églises de cette époque encore intactes aujourd'hui, comme celles de Morienval, de Montmille, de Saint-Léger-aux-Bois (Oise), de Berny-Rivière et d'Oulchy-le-Château (Aisne), n'en renferment aucun spécimen. Il est facile de constater la même particularité dans la nef de l'église de Saint-Germain-des-Prés, bâtie également au XI^e siècle. Les premières tribunes construites dans le Beauvaisis furent celles de l'église de Saint-Etienne à Beauvais, qui ne doivent pas être antérieures à l'année 1110 et qui n'ont jamais été voûtées. » (EUG. LEFÈVRE-PONTALIS, *Nouvelle étude sur la date de l'église de Saint-Germer*, apud *Bulletin monumental*, 1886, p. 30-31.

(3) *Archives de la Commission des Monuments historiques*, tome II, notice sur l'église de Vignory, p. 3. — L'abbé GODARD DE SAINT-JEAN, Notice sur l'église de Vignory (Haute-Marne), apud *Bulletin monumental*, t. XV, p. 573.

(4) *Archives de la Commission des Monuments historiques*, tome I^er, notice sur l'église abbatiale de Montier-en-Der, p. 4.

Viollet-le-Duc a varié d'opinion à ce sujet. Dans plusieurs endroits de son *Dictionnaire*, il les dit non voûtées (1); dans d'autres, il les dit voûtées et, très probablement, en berceaux perpendiculaires à l'axe de la nef (2). Si Viollet-le-Duc, qui avait pu étudier les dispositions primitives de Saint-Remi, au cours des travaux de restauration qui furent exécutés de son temps, est resté dans l'indécision, on comprendra que, malgré nos explorations réitérées dans le monument, nous n'ayons pu réussir à nous former une opinion personnelle très solidement motivée. Nous serions cependant porté à regarder les tribunes de Saint-Remi comme n'ayant été recouvertes au début que par un simple appentis en bois.

Si les traces du mode de recouvrement primitif des tribunes de Saint-Remi de Reims ont complètement disparu, il n'en est pas de même d'une partie des voûtes en berceau perpendiculaire à l'axe de la nef, qui avaient été construites de 1040 à 1049, pour recouvrir les bas-côtés de l'église. — Que ce genre de voûte, rare même en Champagne, ait été reproduit dans les tribunes de Saint-Remi, ou qu'il n'ait été employé que dans les bas-côtés inférieurs, il n'y a rien d'impossible à ce que notre abbé Goderan, moine à Saint-Remi au moment de la

(1) « Un triforium ou galerie *couverte en charpente* portée sur des arcs s'élevait au-dessus des collatéraux et sous les fenêtres hautes de la nef « (*Dict. d'Arch.*, t. IX, p. 217). — « Les collatéraux, voûtés à rez-de-chaussée, étaient surmontés d'une galerie *couverte par des charpentes* avec arcs-doubleaux » (op. cit. t. IX, p. 239). — « Au premier étage [au-dessus des bas-côtés], l'arc-doubleau ne *portant qu'un solivage de bois....* » (op. cit. t. IX, p. 241). — « Tant que les nefs des églises étaient couvertes par des charpentes apparentes, à l'instar de la basilique romaine, si l'architecte élevait une galerie de premier étage, comme à Saint-Remi de Reims, par exemple, il ne pouvait guère songer à la voûter; il se contentait de bander un arc-doubleau au côté droit de chaque pile, arc-doubleau qui recevait le *solivage incliné portant la couverture en appentis....* (op. cit. t. IX, p. 272).

(2) Dans le tome 1er de son *Dictionnaire de l'Architecture française*, p. 177 à 180, Viollet-le-Duc s'occupe des voûtes en berceau perpendiculaire à l'axe de la nef : « A Saint-Remi de Reims, il existe une galerie supérieure, aussi large que le bas-côté, qui était aussi *très probablement voûtée de la même manière* » (p. 178). — L'église Saint-Remi de Reims « se composait d'une nef lambrissée, avec doubles bas-côtés *voûtés à deux étages* » (op. cit. t. V, p. 165).

construction, ait puisé là l'idée, d'une part d'une tribune, d'autre part d'un mode de voûte qui fournissait à la fois une couverture à cette tribune et un appui vigoureux au berceau qui devait recouvrir la grande nef.

Saint-Remi de Reims présente en avant de la nef deux tours-clochers. Cette disposition se retrouve à Maillezais, et Maillezais est seul à la présenter dans l'école romane du Poitou. Nous croyons que là encore Goderan s'est souvenu de Saint-Remi.

On a proposé comme explication aux particularités de l'abbatiale de Maillezais l'hypothèse d'un plan venu tout fait de Cluny (1). Maillezais était en effet une abbaye clunisienne, et on a beaucoup parlé des influences architecturales de Cluny (2).

Cette théorie nous paraît fort contestable.

L'auteur de l'explication par un modèle clunisien plaçant la date des ruines actuelles au commencement du XI[e] siècle (3), Théodelin n'aurait pu imiter que l'église de Cluny bâtie par l'abbé Odilon. Or, quelle était la disposition de l'église d'Odilon? Aucun document n'est là pour nous renseigner.

Il faut encore moins songer à rapprocher l'église abbatiale de Maillezais de la splendide église construite à Cluny par les moines-architectes Gauzon et Hézelon, à la fin du XI[e] siècle et au commencement du XII[e]. Pour que nous puissions trouver à Maillezais une imitation de l'œuvre célèbre de Gauzon et

(1) « Elevé à Cluny, il [Théodelin] s'inspira à Maillezais des souvenirs de l'église de cette abbaye célèbre. L'art roman procédait d'ailleurs de règles fixes au moyen desquelles l'architecte préparait l'ensemble et les subdivisions d'un même édifice, d'après un plan symétrique ». (BOURLOTON, op. cit. p. 8-9).

(2) Sur les exagérations commises par divers archéologues, et notamment par Viollet-le-Duc, au sujet de l'Ecole clunisienne, voir ANTHYME SAINT-PAUL, *Viollet-le-Duc et son système archéologique*, 2[e] édit. p. 172 à 174.

(3) « De l'église romane de Théodelin, il ne reste plus que le narthex, deux tours et le mur septentrional » (BOURLOTON, op. cit. p. 8).

d'Hézelon, il serait indispensable que notre monument fut d'une date beaucoup plus récente qu'il n'est en réalité (1).

Les analogies de Maillezais et de Saint-Remi de Reims correspondant avec la présence à Maillezais d'un ancien moine de Saint-Remi de Reims, nous nous croyons autorisé à penser que l'auteur de cette reconstruction de Maillezais dans la seconde moitié du XI[e] siècle est bien l'abbé Goderan, et par suite que ces travaux doivent se placer entre les années 1060 et 1074.

Ici néanmoins nous devons prévoir une objection : les textes sont absolument muets et sur la reconstruction de l'abbatiale et sur le talent architectural de Goderan et sur les souvenirs de Saint-Remi de Reims que nous avons cru reconnaître.

Deux maîtres de l'archéologie du moyen-âge, Quicherat et Viollet-le-Duc, répondront pour nous à cette objection.

« Plus d'une fois déjà (dit Quicherat), on a signalé les incroyables lacunes de l'histoire à l'égard des édifices les plus célèbres. Nous possédons les détails les plus circonstanciés sur leur construction à une époque, et pas un mot n'a été dit des reconstructions qui leur ont donné incomparablement plus d'importance qu'ils n'en avaient auparavant » (2). — Et ailleurs : « On a des chroniques pour une époque, on n'en a pas pour une autre, et une construction dont il ne reste pas une pierre peut avoir été longuement racontée, tandis qu'un silence absolu règne sur la reconstruction postérieure du même édifice. Il est inutile de citer les innombrables exemples de ce fait » (3).

« Combien n'avons-nous pas d'édifices (dit de son côté

(1) L'église, dont les moines Gauzon et Hézelon fournirent les plans, fut commencée en 1089 par l'abbé saint Hugues et terminée en 1131 par l'abbé Pierre de Montboissier. On la compléta en 1220 par l'addition d'un narthex.

(2) JULES QUICHERAT, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, tome II, p. 175.

(3) Ibid. p. 157.

Viollet-le-Duc) dont la reconstruction presque totale n'est mentionnée que d'une manière incidente ou ne l'est pas du tout! Aucun texte ne fait mention de la reconstruction de la façade de Notre-Dame de Paris, entre autres; en faut-il conclure que cette façade est celle d'Etienne de Garlande, 1140, ou date de l'épiscopat de Maurice de Sully (1160-1190)? » (1).

La raison qui faisait passer sous silence les travaux de reconstruction est bien naturelle. « Les premières constructions des abbayes sont connues (écrit M. d'Espinay), parce qu'il était nécessaire de les constater par des chartes de donation, les reconstructions, et surtout les réparations ou agrandissements faits par les moines, n'ont pas été constatés par écrit, parce qu'on n'avait aucun intérêt à le faire » (2).

En Poitou, nous avons plus d'un exemple de ces lacunes des chroniques et des chartes:

Pour l'église de Vouvent (Vendée), dont nous parlions plus haut, nous possédons une charte constatant la construction par l'abbé Théodelin; aucun texte ne mentionne les travaux de reconstruction du chevet, de la crypte et du portail latéral, au XII[e] siècle. — La fondation de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autize (Vendée) au XI[e] siècle, est constatée dans les documents ; pas de trace historique des travaux exécutés au XII[e] siècle. — Pour Parthenay-le-Vieux, nous connaissons historiquement la construction faite à la fin du XI[e] siècle, et la donation aux moines de la Chaise-Dieu; l'archéologie seule nous révèle les remaniements du XII[e] siècle. — A Airvault, une charte nous apprend la fondation au X[e] siècle et la réforme à la fin du XI[e]; aucune chronique, aucune charte ne mentionne les importants et intéressants travaux du milieu du XIII[e] siècle.

(1) VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire d'Architecture*, tome IX, p. 243.

(2) D'ESPINAY, apud Compte-rendu du Congrès archéologique de Loches, p. 104-105.

En ce qui concerne Maillezais, le silence des textes a plus d'une raison, et il n'est pas difficile de trouver les motifs particuliers qui ont empêché le moine Pierre de parler de Goderan et de ses travaux, dans son histoire des débuts de l'abbaye.

Pierre écrit sur l'ordre de l'abbé Goderan. Ce qu'il a mission de raconter, c'est la translation des reliques de saint Rigomer à Maillezais, par les soins de Théodelin, et les miracles qui ont donné de la célébrité à ces reliques.

Son récit commence de la façon suivante : *Domino patri Goderanno famulorum Domini ultimus famulus Petrus. — Quoniam quidem auxiliante omnipotentissima Dei et Domini nostri Jesus Christi manu, vitam actusque venerabilis confessoris Rigomeri ad calcem usque pro posse correxi; reverentia autem charitatis tuæ, Pater honorande, mihi sat jocunde, libet liberali peritia imperito, imposuit, ut quemadmodum, a quibusve personis in Malleacensi ecclesia sacrum corpus ejus [venerabilis confessoris Rigomeri] translatum sit, quibus atque ibi miraculis claruerit.... ne posteros lateret, chartis mandarem....* (1).

Par patriotisme, *ne ingratus essem patriæ*, le moine Pierre ajouta à son récit la description de l'état de l'île de Maillezais, *statum Malleacensis insulæ, prout ad nos ab antiquitate valuit transvadare*, et l'histoire des origines de l'église, *quibus quoque auctoribus exordium habuere ipsa quæ in eadem cernuntur ecclesia* (2).

Ce qui le préoccupe le moins, ce sont les travaux de construction exécutés (3). Il insiste bien davantage, par

(1) *Patrologie latine* de Migne, tome CXLVI, col. 1247-1248.

(2) Ibid. col. 1249.

(3) « Nous avons cru remarquer chez les chroniqueurs et les autres écrivains une tendance à passer sous silence les talents artistiques des moines que leurs fonctions, leurs vertus ou leur habileté en d'autres matières rendaient suffisamment dignes de renommée. » (ANTHYME SAINT-PAUL, *Viollet-le-Duc et son système archéologique*, 2e édition, p. 250-251).

exemple, sur la façon dont Théodelin s'y est pris pour obtenir du duc d'Aquitaine l'emplacement du nouveau monastère. Sans doute, il ne lui est pas indifférent de rendre hommage à la mémoire de Théodelin, mais les donations qui ont permis au monastère de se fonder et de se développer lui semblent plus utiles à relater. L'œuvre de Théodelin n'est pas racontée dans son entier : il n'est fait aucune mention de la construction de l'église de Vouvent.

Le récit s'arrête à l'entrée en fonctions de Goderan. Le moine Pierre ne veut pas encourir le reproche d'être un flatteur. *Post hunc* [*Humbertum*]..... *eidem regimini..... præfuit Goderannus, natione, uti ego accepi, Gallus, alterius quidem monasterii monachus.... sed quoniam, dum hæc scribimus, adhuc humanis interest rebus, ejus ex actibus silentium nobis indicimus, ne adulatoris notam incurramus* (1).

Le moine Pierre s'étant volontairement abstenu de parler de l'œuvre de Goderan, son silence ne peut pas être une objection contre l'opinion que nous avons émise.

L'abbé Goderan aurait donc reconstruit son église, en partie d'après le style qui commençait à prendre corps en Poitou, en partie d'après ses souvenirs. — Les deux clochers, dont le Poitou ne nous offrira d'autres exemples qu'à l'époque gothique, seraient directement inspirés de Saint-Remi de Reims. — Saint-Remi aurait également suggéré à Goderan l'idée d'augmenter l'ampleur de son œuvre par des tribunes latérales. — C'est encore à Saint-Remi qu'il aurait trouvé pour ses tribunes un système de voûtes n'exigeant pour elles-mêmes aucun contrebutement autre que des contreforts ordinaires, et fournissant un épaulement de grande résistance au berceau que les Poitevins s'ingéniaient à placer sur leurs voûtes centrales.

(1) *Patrologie latine* de Migne, tome CXLVI, col. 1272.

Il y aurait eu imitation, mais non imitation servile. Goderan aurait tiré des voûtes perpendiculaires à l'axe de la nef un parti fort intelligent, plus habile même, certainement, que ce qui avait été fait à Saint-Remi de Reims.

Cette réunion à Saint-Remi des trois particularités qui distinguent Maillezais des autres églises romanes poitevines venant concorder avec la présence à Maillezais d'un ancien moine de Saint-Remi, nous croyons que l'explication que nous venons de proposer a certaines chances d'approcher de la vérité.

---

P. S. — Les conclusions de ce chapitre ont été discutées, — lors du Congrès des Sociétés savantes de 1888, — par M. R. de Lasteyrie, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes, et M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, un des auteurs du répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims (1).

M. de Lasteyrie regarde notre manière de voir comme fort plausible. M. Demaison y adhère complètement.

M. de Lasteyrie estime cependant que si Maillezais ne présentait pas deux clochers en avant de la nef, on pourrait songer au Limousin plutôt qu'à la Champagne pour chercher l'origine des tribunes et des voûtes transversales de Maillezais, mais il y a les deux clochers en avant de la nef et c'est là, d'après lui, un très sérieux argument à l'appui de notre thèse.

(1) Cf. *Revue poitevine et saintongeaise*, tome v, n° 52, p. 119-120, et n° 54, p. 188.

VII

# L'ARCHITECTURE PLANTAGENET [1]

---

Il est impossible d'étudier l'histoire de l'architecture gothique en France sans être frappé des différences considérables qui existent, dans les provinces de l'Ouest, — Anjou, Touraine, Poitou, etc., — entre les voûtes construites de la première moitié du XIIe siècle à la seconde moitié du XIIIe.

Le gothique de l'Ouest, — généralement désigné aujourd'hui, grâce à M. Godard-Faultrier, sous le nom de *Style Plantagenet* (2), — n'est pas seulement fort dissemblable du gothique des autres provinces françaises; il est encore, à cent ans de distance, presque totalement dissemblable de lui-même.

Ces différences apparaissent d'une façon particulièrement

(1) Ce chapitre a été lu au Congrès des Sociétés savantes de 1888. — Cf. le *Journal officiel*, 25 mai, p. 2136; la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome V, n° 52, p. 120; le procès-verbal de la séance de la Société archéologique de Château-Thierry, du 1er juin, apud *Journal de Château-Thierry* du 7 juin; le *Mémorial des Deux-Sèvres* du 22 juin; l'*Ami des Monuments*, tome II, n° 7, p. 130; la *Revue d'Anjou*, etc.

(2) C'est un peu avant 1840 que le gothique de l'Anjou et de l'Ouest a été nommé *Style Plantagenet* par M. Godard-Faultrier, directeur-conservateur des musées archéologiques de la ville d'Angers:

« Ce nom nous a paru convenir (écrivait M. Godard-Faultrier vers 1840), attendu que le style dont il est ici question prit naissance sous Henri Plantagenet » (*L'Anjou et ses monuments*, tome II, p. 204).

M. Godard-Faultrier disait en 1884: « Il y a plus de quarante ans que nous crûmes devoir donner le nom de Plantagenet à notre architecture angevine: on devine sans peine qu'elle le doit à cette circonstance qu'elle naquit et se développa sous les règnes des comtes d'Anjou, Henri II et Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre » (*Inventaire du Musée d'Antiquités Saint-Jean et Toussaint* [d'Angers], 2e édit., p. 14).

Cf. *Congrès archéologique de France*, XXIXe *session* (Saumur, 1862), p. 316; — *Annuaire de l'archéologue français*, 1866, p. 30; — etc.

marquée dans les églises d'Angers. — La voûte de la tour Saint-Aubin, par exemple, n'a pas du tout le même système de construction que les voûtes de la nef de la cathédrale ; — à la cathédrale, la nef n'a pas le même type de voûtes que le chœur et le transept ; — à Saint-Serge, les voûtes du chœur sont tout autres que celles de la cathédrale ; — celles de Toussaint, au temps où elles existaient, s'en écartaient bien davantage encore.

L'architecture gothique de l'Ile-de-France, qui cependant n'a pas cessé, aux XII^e et XIII^e siècles, d'aller toujours en progressant et en s'améliorant, est restée stationnaire ou à peu près en ce qui concerne la combinaison des voûtes. — De la première moitié du XII^e siècle où la croisée d'ogives (1) se répand, jusqu'à la période flamboyante, dont la voûte à liernes et à tiercerons est un des caractères distinctifs, le gothique de l'Ile-de-France n'a employé que la voûte sur croisée d'ogives pure et simple, toujours foncièrement identique, — qu'elle recouvre deux travées barlongues (2) ou une seule travée carrée, que les lignes des berceaux qui la composent soient horizontales ou se rejoignent suivant un angle très obtus. Les voûtes que l'on trouve au XIII^e siècle dans les cathédrales de Reims et d'Amiens, etc., sont du même *genre* que celles que l'on trouve au XII^e dans les cathédrales de Paris et de Laon, et même dans les églises de l'extrême début du style nouveau, telles que Poissy. On ne peut établir entre elles que des différences d'*espèce*.

(1) « Je me sers du terme *ogive* dans l'acception qui est la seule qu'il ait eue au moyen-âge, la seule que tous les dictionnaires français et traités d'architecture lui ont conservée jusqu'en 1830. J'entends par là l'une ou l'autre des *nervures*, ou, pour parler plus exactement, des *membrures* qui se croisent diagonalement dans les voûtes gothiques. Les deux pièces réunies composent ce qu'on a appelé la *croisée d'ogives*. — Cette explication est indispensable, vu la confusion produite par l'usage que l'on fait aujourd'hui de ce mot *ogive* » (JULES QUICHERAT, *Mélanges*, t. II, p. 497).

(2) Les voûtes du gothique primitif présentent la croisée d'ogives établie sur deux travées. Exemples : les cathédrales de Paris, de Laon, etc. — Dès la fin du XII^e siècle, chaque travée a sa croisée d'ogives.

En Anjou et dans les provinces circonvoisines, au contraire, la voûte Plantagenet a passé par une série de transformations dont la dernière arrive à ne presque plus rappeler en rien celle du début. Qui serait porté à croire, à première vue, que les systèmes de voûtes de Toussaint et de Saint-Maurice d'Angers sont de la même famille, que l'un est l'arrière-petit-fils de l'autre? La filiation est pourtant parfaitement certaine.

Ces transformations constituent des *genres* successifs, se subdivisant chacun en plusieurs *espèces*. Toussaint est une espèce d'un *genre* dont les éléments sont différents du genre auquel appartient la nef de Saint-Maurice.

Malgré son très grand intérêt, la série des transformations de l'architecture Plantagenet a été peu étudiée jusqu'ici. Quelques archéologues (M. l'abbé Choyer et M. G. d'Espinay notamment) se sont préoccupés des caractères techniques des principaux types que présente cette architecture. L'évolution n'a pas, que nous sachions, été suivie rigoureusement dans toutes ses étapes (1).

Cette étude de généalogie archéologique nous a tenté, et nous présentons aujourd'hui au public spécial, que la question peut intéresser, un essai de classification, dont le but est de préciser l'ordre chronologique dans lequel ces divers systèmes de voûtes ont fait leur apparition, — chacun ayant ses caractères propres, distincts de ceux qui l'avaient précédé comme de ceux qui devaient le suivre, — chacun vivant d'abord côte à côte avec ceux dont il dérivait, arrivant ensuite à les remplacer, puis disparaissant à son tour devant des combinaisons plus élégantes et plus riches.

On voudra bien nous pardonner le caractère aride, technique, méticuleux de notre exposition. L'architecture Plantagenet est

(1) Cf. F. de Verneilh, *Influences byzantines en Anjou*, apud *Congrès archéologique de France*, xxix^e *session* (Saumur, 1862), p. 315.

une des plus admirables choses que le moyen âge ait créées (1). Nous laissons à d'autres le soin de la célébrer avec la poésie dont elle est digne. — Pour nous, nous allons analyser des pierres. C'est une opération où la littérature n'a rien à voir.

## I. — Origines du Style Plantagenet.

Avant de passer en revue les divers types de voûtes constituant ce que nous appellerons :

1° La période byzantine à quatre nervures,

2° La période gothique à quatre nervures,

3° La période à huit nervures,

4° La période à plus de huit nervures,

périodes qui se sont succédé des environs de l'an 1140 aux environs de l'an 1250, — nous devons rappeler les origines de ce style d'une si étonnante mobilité.

Voici en quels termes M. Godard-Faultrier a résumé « cette filiation mêlée *d'ogive*, de *byzantin* et de *roman* » :

« D'après M. Parker.... le style Plantagenet, parfaitement développé à l'hôpital d'Angers, émanerait de la nef de Saint-Maurice ; et ce que notre cathédrale a de byzantin émanerait à son tour de la nef de Fontevrault, d'après M. de Verneilh ; puis la nef de Fontevrault, bâtie de 1101 à 1120, émanerait de l'école byzantine du Périgord. Inutile d'ajouter que le style périgourdin, qui a pour très nette expression l'église de Saint-Front de Périgueux, paraît être une imitation de celui de Saint-Marc de Venise, lequel a fait de grands emprunts à Sainte-Sophie de Constantinople » (2).

(1) « Nous ne croyons pas... qu'on ait dans l'Ile-de-France trouvé rien de plus parfait que les ravissants intérieurs de la cathédrale de Poitiers, de Saint-Maurice et de Saint-Serge d'Angers, rien de plus élégant que la voûte angevine » (Anthyme Saint-Paul, *Viollet-le-Duc.... et son système archéologique*, 2e édition, p. 169).

(2) Godard-Faultrier, *Inventaire du musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2e éd., p. 17. — Des réserves sont nécessaires sur la filiation de Saint-Front de

Et ailleurs: « Malgré de *nombreuses modifications*, ce type de voûte dérive de la *coupole byzantine* » (1).

La *coupole* est, en effet, un des éléments essentiels du style Plantagenet, et ce n'est pas sans raison que ses voûtes sont désignées par certains auteurs sous le nom de *voûtes coupoliformes*. — Mais à côté de la coupole, il y a autre chose.

« L'architecture angevine a fait son style avec des styles divers. Si elle a emprunté ses coupoles à l'Orient », — ou tout au moins aux imitations orientales existant en Anjou, — elle doit « aux pays du Nord.... ses voûtes ogivales » (2), sa *croisée d'ogives*.

La situation géographique de l'Anjou ne fut sans doute pas étrangère à cette fusion de deux éléments si différents d'origine. — L'Anjou, en effet, « n'eut point, comme la Bretagne, sa voisine, de puissante autonomie; au nord de la Loire, elle se rattachait à ce qu'on appelait autrefois le *Duché de France*, dont Angers était une limite; vers le sud, à ce qu'on nommait l'*Aquitaine*. Naturellement, elle était une province de *trait d'union* » (3).

La coupole *byzantine*, — circulaire en plan, hémisphérique en élévation, avec pendentifs comme supports aux quatre angles de la travée qu'elle recouvre, — se présente sous deux formes au commencement du XII[e] siècle:

D'une part, la coupole à *pendentifs distincts*, la plus fréquemment employée en Périgord et en Angoumois, et que

Périgueux, de Saint-Marc de Venise et de Sainte-Sophie de Constantinople. Il y a tout lieu de croire que Saint-Front et Saint-Marc sont *sœurs* et que leur *mère* commune est non pas Sainte-Sophie, mais l'église des Saints-Apôtres de Constantinople.

(1) Ibid. p. 14.

(2) Ibid. p. 14.

(3) Ibid. p. 14-15.

nous trouvons en Anjou sur la nef, aujourd'hui découronnée, de l'abbatiale de Fontevrault.

D'autre part, la coupole à *pendentifs non distincts*, beaucoup plus rare que la précédente en Périgord et en Angoumois, et que nous trouvons en Anjou sur le carré du transept de l'abbatiale de Fontevrault, et, par dérivation de Fontevrault, au carré du transept de Saint-Martin d'Angers et au Ronceray de la même ville.

Lors de l'avènement du style gothique, on s'empressa d'adopter le système des nervures, qui réalisait un progrès immense. Mais on ne voulut pas renoncer radicalement à ce que l'on avait coutume d'employer. Les coupoles byzantines se transformèrent.

Nous dirons plus loin ce qui advint de la coupole à pendentifs distincts, dont la structure, établie d'après deux rayons différents, — un rayon égal à la moitié de la diagonale du carré de la travée pour les pendentifs, et un rayon égal à la moitié du côté du carré pour la calotte, — ne pouvait s'accommoder de la croisée d'ogives, qui eût seulement longé et soutenu ses pendentifs sans atteindre sa calotte.

Pour le moment, nous ne nous occuperons que de la coupole à pendentifs non distincts, — formée d'un rayon unique égal à la moitié de la diagonale du carré, — qui seule pouvait adapter entièrement à la croisée d'ogives et ses pendentifs et sa calotte, et par suite s'assimiler toute la puissance de ce nouveau membre d'architecture.

C'est la coupole à pendentifs non distincts, — ainsi que M. Félix de Verneilh l'a parfaitement observé en 1862, à propos de l'intertransept de Fontevrault, — qui « nous fournit le premier des jalons qui conduisent au style Plantagenet » (1).

(1) F. de Verneilh, *Excursion à Fontevrault,* apud *Congrès archéologique de France,* XXIXe *session* (Saumur, 1862), p. 195.

« Les nervures arrivaient du nord de la France avec les premières notions du style ogival. On imagina de fortifier ou plutôt de décorer au moyen de nervures les coupoles sans pendentifs distincts » (1).

Si les deux éléments qui ont formé l'architecture Plantagenet sont bien connus, il n'en est pas de même de l'époque *précise* où ce style nouveau a fait son apparition. Sous ce rapport, nous n'avons pas été plus heureux que nos devanciers, et nous ne pouvons proposer qu'une date approximative. — Impossible également de dire avec certitude dans quel monument la fusion de la coupole et de la croisée d'ogives s'est produite pour la première fois. Quant à l'architecte auquel il faudrait rapporter l'honneur de cette innovation si féconde, il est probable qu'il restera toujours ignoré.

Ce qui est certain, c'est que le style Plantagenet est né un peu avant 1150.

L'imitation à Fontevrault des coupoles de la cathédrale d'Angoulême eut lieu postérieurement à la fondation de l'abbatiale. L'établissement de ces coupoles est un remaniement, M. Léon Palustre l'a définitivement démontré en 1886, au Congrès archéologique de Nantes. L'introduction du style byzantin en Anjou ne peut donc être placé, comme on l'avait fait jadis, au début du XII^e^ siècle. — Mais vers quelle partie de la première moitié du XII^e^ siècle cette introduction doit-elle être descendue ?

En 1862, au Congrès archéologique de Saumur, M. Félix de Verneilh a proposé, pour expliquer la reproduction à Fontevrault des coupoles d'Angoulême, ce fait, qu'il n'avait pas connu lors de la rédaction de son *Architecture byzantine,* que « l'on voit, en 1117, les chefs de l'abbaye de Fontevrault venir

(1) F. de Verneilh, *Influences byzantines en Anjou,* apud *Congrès archéologique de France,* XXIX^e^ *session,* p. 315.

plaider à Angoulême une affaire très importante pour les intérêts de leur communauté devant l'évêque Girard, légat du Saint-Siège pour les provinces de l'Ouest » (1). — Ce voyage fournirait peut-être l'explication cherchée, mieux que les voyages de Robert d'Arbrissel et de ses premiers disciples dans la région des églises à coupoles (2). Mais il est impossible de rien affirmer.

Les coupoles de Fontevrault donnèrent naissance autour d'elles, avant la formation du style Plantagenet, à un certain nombre de coupoles conservant absolument leur caractère byzantin, sans aucune immixtion de gothique. Nous citerons les coupoles de Saint-Martin et du Ronceray, à Angers, — celles de Villandry, Monts, Cormery, et celle de Savonnières, en Touraine.

En tenant compte du temps nécessaire pour que les imitations de Fontevrault aient pu se produire, nous arrivons bien vite au second quart du XII[e] siècle, si même nous ne le dépassons pas. A cette même époque correspond le développement de la croisée d'ogives dans l'Ile-de-France et aux environs de cette province. — Ce n'est pas avant le second quart du XII[e] siècle qu'a dû avoir lieu la mise en présence de la croisée d'ogives et de la coupole.

Nous trouvons la voûte Plantagenet complètement formée à la cathédrale d'Angers entre 1150 et 1153. Les voûtes de la nef de ce monument sont le premier type à date absolument certaine de cette architecture, mais ce ne sont certainement pas les plus anciennes qui aient été construites. Avant elles, il y a eu quelque chose. Leur forme est *fixée;* auparavant, il y a eu forcément des *tâtonnements*. En tout, on trouve la période d'incubation.

(1) *Congrès archéologique de France*, XXXI[e] session, p. 193.

(2) *L'Architecture byzantine,* p. 276-277.

Il n'est pas douteux que cette période d'incubation doive se placer vers 1130 ou 1140 (1).

## II. — Période Byzantine a quatre Nervures.

Nous venons de dire que, dans la nef de la cathédrale d'Angers, la voûte Plantagenet apparaît déjà complètement formée. Les deux éléments byzantin et gothique se sont fondus ensemble. L'un toutefois domine l'autre. La voûte gothique s'est imposée à la coupole. Durant la période d'incubation, antérieure de quelques années à 1150-1153, la voûte gothique et la coupole se modifient, s'altèrent réciproquement, mais la voûte gothique n'a pas encore pris le dessus sur la coupole.

Ce premier type — l'un des plus intéressants, et, autant que nous avons pu en juger, le plus rare de toute la série que nous avons à parcourir — conserve les *éléments* d'appareil de la coupole : les assises sont encore ce qu'elles ont été durant toute la période romane, horizontales, convergentes (je n'ose dire normales à la courbe). — Mais la *disposition* de cet appareil n'est déjà plus la même.

Les deux berceaux brisés se coupant suivant une ligne horizontale, ou à peu près, qui constituaient les quatre doubles compartiments de la voûte sur croisée d'ogives, ne pouvaient être reproduits sans altérer profondément le caractère hémisphérique de la coupole.

A la place d'une série d'anneaux, formant tous une

(1) « C'est.... sous la dynastie des Plantagenets qu'eut lieu l'élaboration de cette architecture. Elle naquit sous Geoffroy (1129-1150), et atteignit sa perfection sous son fils Henri (1150-1189), qui, devenu roi d'Angleterre en 1154, tint souvent sa cour à Angers, y protégea les arts, et y fit élever de vastes et somptueux édifices. — Saint-Maurice d'Angers, par la grandeur de ses proportions et l'importance qu'elle devait à son titre de cathédrale, n'a pu manquer de contribuer dans une large mesure aux développements du style Plantagenet, et peut en être regardée comme le plus ancien type complet » (Anthyme Saint-Paul, *Origine du style ogival Plantagenet*, apud *Annuaire de l'Archéologue français*, 1re année, 1877, p. 126).

circonférence parfaite, nous avons huit portions de voûte juxtaposées circulairement, ayant chacune leur concavité propre. Chaque assise forme, au lieu d'un anneau d'une courbe unique, sans retrait et sans saillie, un anneau en huit parties distinctes. Ces huit parties s'appuient chacune par un de leurs côtés sur la croisée d'ogives, tandis que les autres côtés se rencontrent sans aucune adjonction de nervures. Le tout constitue un dôme à huit pans. Ces huit pans sont autant de triangles sphériques, tous posés en sens inverse des pendentifs des coupoles byzantines.

A cette modification du caractère hémisphérique de la coupole par les berceaux de la voûte sur croisée d'ogives, correspond une modification de la croisée d'ogives par la coupole.

La croisée d'ogives a sa clef au point de jonction des lignes des clefs des deux berceaux qui se pénètrent ; ces lignes, se prolongeant, rencontrent les clefs des doubleaux et des formerets qui circonscrivent la voûte. Toutes ces clefs sont, à peu de choses près, au même niveau. — La fusion avec la coupole, substituant un arc en tiers point à la ligne horizontale ou à l'angle très obtus de la pénétration des berceaux, la clef de la croisée d'ogives, tout en continuant à se trouver au point de jonction des lignes des clefs des berceaux, arrive à être reportée beaucoup plus haut que les clefs des doubleaux et des formerets.

Cette différence de niveau entre la clef de la croisée d'ogives et celles des arcs latéraux supportant les échancrures de la voûte, se perpétuera à travers toutes les évolutions de l'architecture Plantagenet (1) et donnera aux voûtes de ce style le

(1) « La caractéristique du style Plantagenet est facile à saisir ; c'est notamment une voûte *surhaussée*, où le sommet des *arcs diagonaux* est toujours plus élevé que la clef des *arcs doubleaux* et que celle des formerets. Cette disposition donne de la profondeur aux voûtes...... (Godard-Faultrier, *Inventaire du Musée d'Anti-*

caractère bombé, qui a porté M. Parker à les désigner sous le nom général de *voûtes domicales* (1).

Cette première étape du style Plantagenet se personnifie dans la voûte du premier étage de la tour Saint-Aubin, à Angers, et dans le transept de l'église de Mouliherne.

Dans son *Étude sur la construction des voûtes en briques*, publiée en 1861 dans les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers)* (2), M. l'architecte Ernest Dainville a donné une coupe et un plan de la voûte de la tour Saint-Aubin (3). — Il la décrit ainsi :

« Quatre formerets s'appuient sur les murs de la voûte ; — sur ces formerets reposent huit portions de voûtes se coupant en formant de légères arêtes ; — les arêtes diagonales sont seules ornées d'une nervure, tandis que celles qui passent par le sommet des formerets sont simplement formées par l'intersection de deux parties de la voûte. — L'appareil rappelle encore celui des coupoles des époques précédentes, avec cette modification que la voûte est formée par triangles appareillés annulairement, mais séparément, à l'aide des nervures sur lesquelles ces triangles reposent » (4).

La construction de la partie romane de la tour Saint-Aubin

*quités Saint-Jean et Toussaint*, 2e édit., p. 14, cité par la *Revue de l'Art chrétien*, octobre 1885, p. 534).

« Ce qui caractérise uniquement ce style, c'est la forme domicale des berceaux établis sur la diagonale des piliers. La double croisée de nervures, les petites figurines posées à leur rencontre ne sont que les accessoires fréquents, mais non point les éléments nécessaires et obligés de ce style » (G. DE COUGNY, *Excursion en Poitou et en Touraine*, p. 7. Cf. *Bulletin monumental*, t. XXXIV, p. 146).

(1) Cf. F. DE VERNEILH, *l'Architecture byzantine*, p. 288 ; — *Congrès archéologique de France*, XXIXe *session* (Saumur, 1862), p. 315.

(2) Nouvelle série, tome IV, 3e cahier, p. 173 à 194, avec 14 planches.

(3) Planche V.

(4) Page 175.

semble bien devoir être attribuée à l'abbé Robert de la Tour-Landry, qui gouverna l'abbaye de Saint-Aubin de 1127 à 1154 (1). Mais l'année exacte n'a pas pu être précisée.

L'église de Mouliherne, entre Saumur et Baugé, a été construite à plusieurs reprises. — Le sanctuaire et le chœur sont romans. Au-dessous de la voûte en cul de four du sanctuaire s'ouvrent des fenêtres dont les archivoltes présentent des dessins d'appareil rappelant ceux que l'on trouve à Notre-Dame de Nantilly et à Distré. Le chœur est recouvert d'une voûte en berceau brisé avec doubleaux rectangulaires. La nef présente successivement : 1° une voûte à liernes et à tiercerons; 2° une voûte Plantagenet à huit nervures formées d'un seul tore, sans addition de petites têtes aux points de jonction des nervures secondaires avec les clefs des doubleaux et des formerets; 3° une voûte Plantagenet à plus de huit nervures, avec voûtins nervés dans les deux angles déterminés par le mur de façade (2); la décoration sculptée de cette dernière voûte se compose de petites têtes, de figurines et de médaillons (les figurines sans encadrement s'allongeant sur les nervures).

Le transept est la partie qui présente le plus d'intérêt à cause de sa rareté. Le bras droit est de la famille de la voûte de la tour Saint-Aubin, mais il en diffère dans certains détails. Il nous paraît difficile de dire si ces différences sont dues à une ancienneté plus grande, ou à une infériorité de savoir-faire de la part du constructeur. L'intertransept et le bras gauche se rattachent au type de la nef de la cathédrale d'Angers.

Le bras de droite est recouvert d'une voûte domicale à assises horizontales, montée sur une grosse croisée d'ogives

(1) Cf. Célestin Port, *Dict.... de Maine-et-Loire*, t. iii, p. 609.

(2) La voûte de cette troisième travée a été étudiée et dessinée par Viollet-le-Duc (probablement d'après une communication d'un architecte local), dans son *Dictionnaire de l'Architecture française*, tome iv, p. 114 à 116. — Cf. Anthyme Saint-Paul, apud *Bulletin monumental*, 1888, p. 176.

à profil absolument quadrangulaire. Des quatre compartiments de cette voûte, l'un est sphérique, les autres presque plans.

Les voûtes du carré du transept et du bras de gauche ne sont plus à assises horizontales, mais à assises perpendiculaires aux arcs d'encadrement. La croisée d'ogives est d'un type voisin de celle du bras droit. Cette croisée d'ogives, également quadrangulaire, mais moins volumineuse que sa voisine, a ses arêtes arrondies en creux. C'est évidemment un spécimen des plus anciens du premier type de la période gothique à quatre nervures, qui succédera à la période byzantine.

La juxtaposition de ces deux types augmente singulièrement l'intérêt qui s'attache à l'étude de l'église de Mouliherne.

Nous retrouvons la disposition d'appareil en assises horizontales avec les nervures gothiques au carré du transept des églises de Notre-Dame de Nantilly et de Saint-Pierre, à Saumur. Mais ici nous avons certainement affaire à des voûtes d'une date postérieure. Trois caractères le démontrent péremptoirement : 1° la présence de huit nervures au lieu de quatre, les huit nervures n'apparaissant que vers la fin du troisième quart du XIIe siècle ; — 2° la forme des moulures, qui nous reporte vers la même époque ; — 3° l'adjonction de têtes ou de bustes de petits personnages au point de jonction des nervures secondaires avec les clefs des doubleaux et des formerets. Les voûtes des intertransepts de Notre-Dame de Nantilly et de Saint-Pierre, à Saumur, procèdent du premier type Plantagenet, mais elles n'en sont qu'un écho déjà un peu lointain.

Le château du Coudray-Salbart (1), aux environs de Niort,

(1) Le château Salbart a été décrit par Ch. Arnauld, dans ses *Monuments des Deux-Sèvres*, par M. Bélisaire Ledain, dans sa *Gâtine historique et monumentale*, et par d'autres auteurs. — Le meilleur travail à consulter sur ce château est celui de M. B. Ledain. Mais pas plus que les autres M. Ledain ne s'est attaché à l'analyse de la construction des voûtes. — M. le lieutenant Espérandieu songe à étudier à nouveau le château Salbart.

— construction du XIII^e siècle, où l'on trouve une curieuse réunion de presque toutes les voûtes qui ont été employées de 1150 à 1220 ou 1230 : berceau brisé, coupole byzantine, voûtes Plantagenet, etc., — a l'une de ses salles recouverte d'une voûte à quatre pans, à assises horizontales, les quatre pans s'appuyant sur une croisée d'ogives. — C'est un souvenir bâtard du premier style Plantagenet.

## III. — Période Gothique a quatre Nervures.

2^e type. — Au milieu du XII^e siècle, la transformation de la coupole byzantine est chose faite. Le style Plantagenet est définitivement constitué. La croisée d'ogives a imposé à la coupole son mode d'appareil. Les assises *horizontales* du 1^er type sont remplacées par des assises *parallèles à l'axe des berceaux* (1), autrement dit perpendiculaires aux arcs d'encadrement. La forme bombée, *domicale*, rappelle seule l'élément byzantin.

A cette date, la croisée d'ogives se présente encore dans la simplicité première de ses moulures. Les quatre fortes nervures qui la constituent sont essentiellement quadrangulaires. Les deux arêtes non adhérentes à la voûte sont remplacées par des tores. Je demande la permission de désigner cette nervure sous le nom de *quadrangulaire-bitorique*. — Le bandeau entre ces deux tores est quelquefois décoré (2).

(1) « Il est facile de distinguer les voûtes Plantagenet cupuliformes des fausses coupoles en style auvergnat, par la disposition des assises. Dans la voûte Plantagenet, les assises sont parallèles à l'axe des berceaux ; elles se dirigent de la circonférence au centre et ne sont pas concentriques, tandis que dans les fausses coupoles octogonales, comme dans les coupoles hémisphériques, les assises sont toutes parallèles à la base de la coupole et par conséquent concentriques. » (G. d'Espinay, *Congrès archéologique de France*, XXXVI^e *session*, Loches, 1869, p. 63).

(2) « A la cathédrale d'Angers, les « larges nervures » formant les croisées d'ogives des voûtes de la nef, « sont ornées de sculptures représentant des feuilles crucifères » (G. d'Espinay, *Notices archéologiques*, 1^re série, p. 71).

Le spécimen le meilleur que l'on puisse citer de ce second type, — j'entends le spécimen le plus exactement daté, le plus heureusement exécuté et celui qui a dû avoir le plus d'influence, — se trouve, ainsi qu'il a déjà été dit, à Angers, dans les belles voûtes qui couvrent la nef de la cathédrale.

« Ces voûtes, d'une grande portée et d'une remarquable élévation (a dit M. d'Espinay), font l'admiration des architectes ; elles sont d'un puissant effet, d'un aspect imposant et majestueux » (1).

Il y a un demi-siècle, Prosper Mérimée les décrivait ainsi : « La voûte est ogivale, renforcée d'épaisses nervures et de larges arcs-doubleaux. Partout les arcs, soit en ogive, soit en plein cintre, paraissent accompagnés du même ornement, deux tores avec une moulure chevronnée au milieu. Les arcs-doubleaux seulement présentent sur leur intrados une suite de riches rosaces à la place des moulures chevronnées » (2).

L'époque précise de la construction de ces voûtes est connue, et il n'y a pas lieu de tenir compte du passage de l'*Architecture byzantine*, où Félix de Verneilh a parlé du « silence des chroniques » en ce qui concerne la date de cette partie du monument. On possède un texte fort explicite, duquel il résulte que c'est à l'évêque Normand de Doué, — mort en 1153, après avoir occupé trois ans seulement le siège d'Angers, — que revient l'honneur de les avoir fait construire :

« MCLIII . IV° nonas maii (dit l'Obituaire de St-Maurice), obiit bonæ memoriæ Normandus de Doë, episcopus noster, qui *de navi ecclesiæ nostræ* trabibus præ vetustate ruinam

(1) Cf. ci dessus p. 124, note 2.

(2) Pr. Mérimée, *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, édit. de Bruxelles, 1837, p. 332.

minantibus ablatis, *voluturas lapideas* miro effectu ædificare cœpit, in quo opere 800 libras de suo expendit » (1).

Nous citerons comme autres exemples :

1° Deux des églises secondaires de l'ancienne abbaye de Fontevrault : — Saint-Lazare, qui sert aujourd'hui d'infirmerie, et Saint-Benoît, qui sert de brasserie, — l'une et l'autre antérieures peut-être (?) de quelques années à la nef de la cathédrale d'Angers (1); — 2° le bras du transept du côté de l'épître de l'ancienne abbatiale d'Asnières; — 3° les deux travées centrales du chœur de la cathédrale de Poitiers; — 4° une partie de la nef latérale de l'église Saint-Laon à Thouars (Deux-Sèvres); — tous ces monuments ou parties de monuments, postérieurs incontestablement, de même que la nef de la cathédrale d'Angers, aux voûtes du carré et du bras gauche du transept de l'église de Mouliherne, dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent (3).

3e TYPE. — Dans les provinces de l'Ouest, plus encore que dans les autres parties de la France, les moulures de la seconde moitié du XIIe siècle ne sont pas identiques à douze ou quinze ans de distance. — En Anjou et dans la région circonvoisine, la nervure quadrangulaire-bitorique que nous avons constatée vers 1150-1153, nous apparaît transformée dans les monuments des environs de 1170. Le bandeau placé entre les deux tores de la nervure est devenu saillant, il s'est

(1) Cf. MARCHEGAY ET MABILLE, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 192, note. — G. d'ESPINAY, apud *Congrès archéologique de France*, XXXVIIIe *session* (Angers, 1871), p. 21. — L. de FARCY, *Construction de la cathédrale d'Angers*, apud *Congrès archéologique de France*, XXXVIIIe *session*, p. 251. — G. d'ESPINAY, *Notices archéologiques*, 1re série, p. 92. — CÉLESTIN PORT, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, tome I, p. 52. — *Gallia christiana*, éd. Hauréau, t. XIV, col. 543, 569 et 570.

(2) On ne montre pas aux touristes les anciennes églises de Saint-Lazare et de Saint-Benoît. Pour les visiter, il faut une autorisation spéciale du directeur de la prison.

(3) Cf. ci-dessus p. 122-123.

arrondi comme ses deux voisins, mais en les dépassant en ampleur. La partie postérieure de la nervure reste toujours à l'état de massif carré, mais la partie antérieure, détachée de la précédente par deux gorges placées à droite et à gauche, devient un composé de trois tores, celui du milieu plus volumineux et plus saillant que les deux autres. — Je demande la permission de donner à ce type de nervure le nom de *tritorique*.

La voûte que supportent ces nervures a la même disposition d'appareil que celle du 2e type Plantagenet. Le nombre des nervures est également le même que dans le 2e type : les quatre branches de la croisée d'ogives, rien de plus. Ce 3e type est uniquement caractérisé par ses moulures.

Nous en citerons comme exemples :

A Angers, le transept de l'église de la Trinité ;

A Saumur, le chœur et les bras du transept de l'église de Saint-Pierre ;

A Poitiers, les bas-côtés du chœur de la cathédrale ;

A Bressuire, la nef de l'église Notre-Dame ;

A Parthenay, le chœur de l'église Ste-Croix.

Les trois types que nous avons jusqu'ici passés en revue représentent pour nous la première et la seconde périodes de l'architecture Plantagenet. — Ils ont ce caractère commun de n'offrir en fait de nervures que les quatre branches de la croisée d'ogives. — Les types 2 et 3 diffèrent du type 1 par la disposition des assises. — Les types 2 et 3, communs entre eux par la disposition des assises, se distinguent par la forme des nervures.

La seconde période — que nous proposons de désigner sous le nom de *période gothique à quatre nervures* — s'étage chronologiquement des environs de 1150 aux environs de 1170-1175.

## IV. — Période a huit Nervures.

Dans la troisième période, — que nous proposerons de désigner sous le nom de *période à huit nervures*, — nous distinguerons 4 types :

Le premier (type n° 4) se rattache aux précédents par la *forme* des nervures, mais il en diffère par le *nombre* de ces nervures, qui double subitement et ajoute 4 branches secondaires aux 4 branches principales de la croisée d'ogives ;

Le second (type n° 5) inaugure pour la croisée d'ogives et les 4 branches secondaires, aussi bien que pour les doubleaux et les formerets, une forme de nervure nouvelle, plus élégante et plus fine, qui persistera jusqu'à la fin du style Plantagenet ;

Le troisième (type n° 6) ajoute un élément décoratif aux nervures secondaires créées par le type n° 4 et fixées définitivement au point de vue des moulures par le type n° 5.

Le quatrième (type n° 7) transforme l'élément décoratif accessoire innové par le type n° 6.

4e type. — Les quatre nervures secondaires que nous voyons apparaître dans le 4e type s'étendent de la clef de la croisée d'ogives aux clefs des doubleaux et des formerets.

Il n'est pas probable qu'elles aient été imaginées en vue de la symétrie et de l'effet décoratif. Les architectes du moyen âge étaient gens pratiques et réfléchis. Ils n'ajoutaient pas un membre nouveau à une voûte, sans que cette innovation fut motivée par une utilité. Nous croyons, avec M. F. de Verneilh, que les quatre nervures secondaires qui nous occupent ont été créées pour « régler » et pour « contenir les assises supérieures des berceaux, qui sans cela auraient risqué de se disloquer à cause de leur double mouvement. » (1).

(1) F. de Verneilh, l'*Architecture byzantine*, p. 286.

Les voûtes du chœur de l'ancienne église St-Martin à Angers sont probablement un des spécimens les plus anciens des voûtes Plantagenet à huit nervures. — Dans l'une des deux travées, les nervures sont quadrangulaires-bitoriques, comme dans le type n° 2 (1); dans l'autre, elles sont tritoriques, comme dans le type n° 3. On ne s'étonne pas de voir ces voûtes se rattacher aux types précédents par la forme de leurs nervures, quand on constate sur les tailloirs supportant les croisées d'ogives et les doubleaux, des festons rappelant l'ornementation de la fin du style roman. Nous sommes en présence d'un monument de transition.

L'église de la Trinité à Angers a la nef recouverte de voûtes à 8 nervures tritoriques, mais employées d'une façon particulière. Au lieu de dessiner dans son plan des travées carrées qui eussent été recouvertes chacune par une voûte carrée, l'architecte a dessiné des travées barlongues : une seule voûte recouvre deux travées. Les nervures transversales intermédiaires, parallèles aux doubleaux, au lieu de reposer leurs extrémités sur les clefs des formerets, les appuient sur des consoles placées entre les chapiteaux d'où partent les petits formerets de chaque travée. — Il y a là évidemment un souvenir des croisées d'ogives embrassant deux travées que nous trouvons dans l'Ile de France, durant la période primitive du gothique (2).

A cette 4ᵉ étape du style Plantagenet appartiennent sûrement de par le nombre et le caractère tritorique de leurs nervures, les coupoles à assises horizontales, concentriques,

(1) On croirait leur ornementation copiée sur celle des croisées d'ogives de la nef de la cathédrale d'Angers.

(2) « La nef, sans collatéraux, comprend sept travées dont six sont voûtées deux à deux par un procédé fort singulier, sorte de compromis entre la voûte domicale de l'Anjou et la voûte sexpartite de l'Ile de France. » [Anthyme St-Paul, apud] Paul Joanne, *la Loire*, p. 185.

dont nous avons parlé plus haut, des intertransepts de St-Pierre (1) et de Notre-Dame de Nantilly, à Saumur.

5e TYPE. — La place prédominante prise dans la nervure tritorique par le boudin central, durant la troisième et la quatrième étapes du style Plantagenet, ne tardera pas à se développer au point de faire disparaître complètement les deux petits tores latéraux. — Nous aurons désormais, et jusqu'à la fin du style Plantagenet, une nervure réduite à un seul tore, plus ou moins volumineux, selon le genre, selon la richesse, et selon l'âge de la construction. — Je demande la permission de donner à ce nouveau genre de nervure le nom de *monotorique*.

Dans cette cinquième étape du style Plantagenet, les arcs-doubleaux et les formerets se mettent à l'unisson de la croisée d'ogives et des nervures secondaires, et toutes les membrures de la voûte arrivent à être monotoriques et de même dimension. — Cette transformation des doubleaux donne à la voûte Plantagenet une légèreté que n'avait connue jusque-là aucune architecture.

L'un des monuments les plus intéressants et aussi, selon toute vraisemblance, un des plus anciens où ait été employée cette nervure monotorique, — sans l'adjonction des particularités qui distingueront les étapes ultérieures du style Plantagenet, — est le beau porche de l'ancienne église abbatiale de Saint-Florent-lès-Saumur (2).

(1) C'est par erreur que M. G. d'Espinay a donné la voûte de l'intertransept de St-Pierre de Saumur comme portée par *quatre* nervures (cf. *Notices archéologiques*, 2e série, p. 74).

(2) Le Compte rendu du Congrès tenu à Saumur en 1862 par la Société française d'archéologie raconte en ces termes la visite faite au porche de Saint-Florent :

« On visita ensuite le narthex ou grand porche de l'ancienne église abbatiale, lequel fut construit au XIIIe siècle, avec la plus grande élégance pour l'agencement des voûtes, qui reproduisent la disposition habituelle en Anjou, c'est-à-dire l'établissement d'une voûte en coupole ogivale s'appuyant sur un bâtiment de forme complètement carrée. Le Congrès, après avoir admiré l'un des exemples les plus

La date approximative de ce monument est connue. Il a été élevé par l'abbé Mainier, dans le dernier quart du XII^e siècle ou les premières années du XIII^e, entre 1176 et 1203 (1). — Nous serions personnellement porté à le placer plutôt vers 1180 que vers 1200, à cause de la forme plein cintre des arcs latéraux et de l'ornementation encore en partie romane des chapiteaux. Il est d'ailleurs assez supposable qu'avant de s'occuper de la reconstruction des parties profanes de l'abbaye, telles que le réfectoire, l'abbé Mainier ait tenu à compléter l'œuvre de son prédécesseur Mathieu de Loudun, qui avait fait « élever et couvrir de voûtes » la nouvelle église de l'abbaye (2), — celle-là même qui devait, par sa splendeur, mériter plus tard le qualificatif de « Belle d'Anjou. »

Nous ne citons ici le porche de Saint-Florent-lès-Saumur que pour ses nervures monotoriques. La voûte de ce porche, en effet, ne se rattache pas à la filiation des voûtes Plantagenet que nous avons exposée jusqu'ici.

Cette voûte est un spécimen des tentatives faites dans la seconde moitié du XII^e siècle pour appliquer à la nervure gothique non plus la coupole byzantine à pendentifs, mais la coupole romane à trompes. Nous reparlerons plus loin de ces tentatives.

C'est également à Saint-Florent-lès-Saumur, mais cette

purs de cette disposition architecturale, résolue avec une rare et heureuse simplicité d'exécution dans le plus grand nombre des églises de l'Anjou durant le XII^e et le XIII^e siècle, donna quelques moments d'attention aux riches et curieux détails d'ornementation sculptés avec beaucoup d'habileté aux claveaux réguliers de l'immense arcade du XII^e siècle, qui formait l'entrée de l'ancienne église de l'abbaye..... » (*Congrès archéologique de France*, XXIX^e *session*, p. 147).

(1) L'*Historia monasterii sancti Florentii Salmurensis* dit au sujet de l'abbé Mainier: « Multa ædificia fecit: utpote introitum ecclesiæ cum galiæa » MARCHEGAY et MABILLE, *Chroniques des Eglises d'Anjou*, p. 312, (Cf. DU CANGE, *Glossarium*, éd. Favre, t. IV, p. 15). Ce passage de la chronique de Saint-Florent-de-Saumur a été écrit par un témoin oculaire : « Qui vidit hæc scripsit et testimonium perhibuit veritati.... » (ibid. p. 313). — Cf. D'ESPINAY, *Notices archéologiques*, 2^e série, p. 52.

(2) Cf. D'ESPINAY, loc. cit.

fois dans l'église paroissiale, que je choisirai mon second exemple de voûte à nervures monotoriques. Le chevet de ce monument m'a fourni un exemple de voûte Plantagenet à nervures analogues à celles de la nef de la cathédrale d'Angers. La travée placée en avant de celle-là est recouverte d'une voûte à quatre nervures monotoriques.

Le plus beau type existant à Angers de voûtes à nervures monotoriques, non additionnées de petites têtes ou de petits personnages décoratifs, est l'ancien hôpital Saint-Jean, aujourd'hui musée archéologique. — Ici encore nous constatons (comme d'ailleurs il est facile de le faire à côté de toutes les innovations) la persistance des habitudes antérieures et l'accommodement de la tradition à la mode nouvelle. On emploie les nervures récemment inventées, on n'abandonne pas les plans anciens.

Les trois admirables nefs (1) de l'ancien hôpital Saint-Jean sont recouvertes de voûtes à quatre nervures monotoriques. Les doubleaux et les formerets sont également monotoriques.

M. Godard-Faultrier a cherché à préciser la date de ce très important morceau d'architecture. Il est arrivé à conclure que sa construction a été faite en deux fois : « Le soubassement, avec ses fenêtres cintrées et ses rangs de colonnes encore romanes, entre 1174 et 1188 ; puis ses voûtes dans les premières années du XIIIe siècle.... Durant un certain laps de temps, la grande salle dut être seulement couverte d'une charpente. Quoi qu'il en soit, tout proteste contre la date de 1153, trop longtemps reçue....

(1) « Cette vaste pièce (60 mètres dans œuvre sur 22 mètres 50)... n'a pas moins dans œuvre de *treize cent cinquante mètres superficiels*. Son rectangle est divisé en trois nefs par *quatorze colonnes* médianes et *vingt-deux colonnes* engagées. Ces trente-six fûts, à bases et chapiteaux encore *romans*, soutiennent *vingt-quatre voûtes* du commencement du XIIIe siècle (style Plantagenet), hautes d'environ *douze mètres* sous clef. A ces vingt-quatre voûtes correspondent autant de travées.... » (GODARD-FAULTRIER, *Inventaire du Musée d'Antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2e édit., 1884, p. 7).

« Les Hospitaliers de Jérusalem...... s'étaient emparés de l'aumônerie de Saint-Jean antérieurement à l'an 1200..... et n'avaient cru devoir y renoncer qu'au mois de novembre 1232. Or, cette possession plus que trentenaire répond parfaitement au premier tiers du XIII^e^ siècle, époque à laquelle se réfère le style de la construction de nos voûtes. De là une grande présomption qu'elles commencèrent à être bâties par les Hospitaliers de Jérusalem. La valeur de cette présomption s'augmente de la présence des croix à *double traverse*, qui semblent être là comme le cachet spécial, le sceau de cette milice.... » (1).

Dans la chapelle de l'hôpital Saint-Jean, nous trouvons également deux styles différents et deux époques de construction successives. M. Godard-Faultrier place les deux premiers tiers entre 1174 et 1188, et le troisième tiers (vers le sud-est) au « commencement du XIII^e^ siècle.... Ce remaniement paraît devoir s'accorder avec la construction des voûtes de la grande salle » (2). — A la construction de 1174-1188 se rattachent les huit nervures monotoriques, sans addition de petites têtes aux clefs des formerets et des doubleaux. — A la construction du commencement du XIII^e^ siècle : la voûte compliquée d'un petit berceau supplémentaire pour l'encadrement de la fenêtre, dont nous parlerons un peu plus loin.

6^e^ ET 7^e^ TYPES. — Le sixième type Plantagenet reproduit exactement le caractère monotorique du type précédent, mais avec un détail d'ornementation en plus : de petites têtes d'anges, de personnages ou d'animaux aux points de jonction des nervures secondaires avec les clefs des doubleaux et des formerets.

Ces petites têtes deviennent bientôt des bustes, puis des

(1) GODARD-FAULTRIER, op. cit. p. 10 à 13.

(2) GODARD-FAULTRIER, op. cit. p. 10-11.

personnages complets. Peu à peu au lieu d'une seule figurine on en met deux et même plus. Puis à ces petits bas-reliefs représentant de véritables scènes, on ajoute un encadrement circulaire et de grande taille pour les clefs de voûte, approximativement ovale ou sans contours bien déterminés pour les autres points de jonction de nervures. Je classe tous ces derniers dans le 7e type, quoiqu'ils présentent bien des variétés. On les trouve généralement comme accompagnement à des chevets d'églises voûtés suivant le système à plus de huit nervures. Mais parallèlement à ces médaillons on continue à employer les petites têtes du type n° 6.

Je citerai comme exemples de voûtes à huit nervures monotoriques, ornées de petites têtes ou de figurines :

La nef de Saint-Pierre de Saumur,

Les trois nefs de la cathédrale de Poitiers,

La nef de l'église Sainte-Radégonde, à Poitiers, — à l'exception de la travée la plus voisine du clocher, travée qui fut reconstruite au XIVe siècle (ainsi qu'en témoigne la sculpture des chapiteaux) et qui présente de petits personnages complets à la clef des formerets,

Les bras du transept de Saint-Serge d'Angers,

Les nefs de Saint-Nicolas de Saumur, avant les remaniements de l'époque flamboyante,

La nef de l'église paroissiale de Fontevrault,

L'église du Puy-Notre-Dame,

Une partie des nefs de l'église de Cunault,

Une travée de la nef de l'église de Mouliherne,

La nef et la travée sous le clocher de l'église de Vandré (Charente-Inférieure),

Le chœur et le transept de la cathédrale d'Angers,

La nef de la chapelle Saint-Jean à Saumur,

La majeure partie de l'église de Candes (Indre-et-Loire).

## V. — Période a plus de huit Nervures

La 4$^{e}$ période du style Plantagenet, — que nous proposerons de désigner sous le nom de *période à plus de huit nervures*, — conserve de la précédente le système de nervures monotoriques.

Elle s'en distingue :

1° par l'addition de nouvelles nervures secondaires, plus ou moins nombreuses selon que l'on avance vers le milieu du XIII$^{e}$ siècle ; — 2° par la multiplication des figurines et des médaillons, qu'elle placera non seulement aux points de jonction des anciennes nervures secondaires avec les clefs des doubleaux et des formerets, mais encore aux points de jonction des petites nervures supplémentaires nouvelles avec les nervures anciennes.

Nous aurons à établir dans cette troisième période, — la plus riche, la plus variée, la plus étonnante comme triomphe des difficultés de construction, — quatre types correspondant aux quatre principales variétés qui se succèdent. Mais nous croyons devoir préalablement, pour plus de clarté, grouper toutes les espèces en deux catégories, auxquelles nous donnerons le nom du spécimen le plus important : nous rattacherons toutes les évolutions de cette seconde période à Saint-Serge et à Toussaint d'Angers.

Une différence capitale existe entre ces deux catégories.

Dans les types dont le célèbre chœur de l'église Saint-Serge d'Angers représente le plus parfait développement, chaque voûte continue à faire un tout distinct des voûtes voisines. — Dans les types dont Toussaint était autrefois le spécimen le plus admiré, toutes les voûtes au contraire se tiennent les unes les autres, supprimant la délimitation des travées.

Cette différence entre les deux séries de la quatrième

période étant indiquée, nous devons rechercher comment la filiation s'est produite partant de la voûte à huit nervures pour aboutir à la complication étonnante de Toussaint, d'Airvault, de Saint-Jouin-lès-Marnes et de Saint-Germain-sur-Vienne.

C'est dans les chevets d'églises, et non pas dans les nefs, que se sont produites les premières modifications aux types à huit nervures monotoriques.

La voûte Plantagenet, étant essentiellement quadrangulaire en plan, ne pouvait s'accommoder de l'hémicycle adopté presque universellement pour les chevets. — Après quelques essais d'absides voûtées soit par des culs-de-four simplement établis sur nervures (1), soit par des sections de cônes juxtaposées venant aboutir à la clef du doubleau (2), ou en un point placé en arrière de cette clef (3), on se décida à couvrir le sanctuaire de la même façon que le reste de l'église, et les chevets plats triomphèrent (4).

Mais cette adoption des chevets plats devait bientôt avoir l'inconvénient de gêner le percement des fenêtres, l'habitude s'étant promptement établie, dans ces sanctuaires sans déambulatoires, de faire reposer chaque nervure sur une colonnette. On obvia à cet inconvénient en échancrant la voûte à l'endroit des fenêtres. Et cette fois encore, ce fut une raison très positive qui amena les architectes angevins à créer une disposition nouvelle.

Les fenêtres s'imposant sur chacune des trois faces du

(1) Exemples : la cathédrale de Poitiers, l'absidiole du côté de l'épître de l'abbatiale d'Asnières, etc.

(2) Exemple : Saint-Nicolas de Saumur.

(3) Exemples : la cathédrale d'Angers, — l'abside principale de la Trinité d'Angers, — Saint-Martin d'Angers, — l'église de Montsoreau, — l'église du Vieil-Baugé, — l'absidiole du côté de l'évangile de l'ancienne abbatiale d'Asnières, — etc.

(4) Les chevets plats des églises d'Angleterre, qui dérivent des chevets plats des églises d'Anjou, ont été signalés par Lenoir, *Architecture monastique*, 2^e^ partie, p. 211.

chevet plat, on échancra simultanément les deux portions de la voûte à huit nervures qui s'appuyaient sur les murs du fond.

Suivons l'opération dans un seul angle.

A droite et à gauche de la croisée d'ogive partant du sommet de l'angle de la travée, entre les nervures joignant la clef de la croisée d'ogives aux clefs des formerets et des doubleaux, se trouvaient deux compartiments de voûtes adossés l'un à l'autre et construits en triangles sphériques. On remplaça la partie initiale de ces deux triangles sphériques par deux petits berceaux ayant chacun leur petit formeret spécial, à l'intérieur desquels pût se déployer l'archivolte de la fenêtre. Les lignes des clefs de ces deux berceaux vinrent se pénétrer vers le milieu de la branche de la croisée d'ogives. Une nervure nouvelle, ou plutôt deux nervures nouvelles délimitèrent la ligne selon laquelle les deux nouveaux berceaux se joignaient aux deux anciens compartiments de voûtes ; ces deux nervures eurent leur point de jonction sur la branche de la croisée d'ogives et leurs points de départ aux extrémités des nervures secondaires, sur les clefs des formerets et des doubleaux.

La jonction des deux nouvelles nervures sur la branche de la croisée d'ogives eut pour résultat de déformer la courbe de cette branche. Au lieu d'un quart de cercle, on eut un arc en tiers point.

Les petits berceaux supplémentaires abritant les fenêtres furent d'abord sans nervures, comme l'avait été dans la première et la seconde période du style Plantagenet, la voûte domicale non encore pourvue de son armature complète. Puis la ligne des clefs de ces petits berceaux fut garnie elle aussi de nervures, comme l'avaient été les grands berceaux de la voûte domicale durant la troisième période.

Cette transformation des parties de la voûte domicale

contigües aux murs, constituait dans les deux angles du chevet deux moitiés de petites voûtes domicales supplémentaires dont l'effet décoratif était considérable et remplaçait fort avantageusement les essais de culs-de-four sur nervures.

On appliqua le principe de cette innovation aux autres fenêtres latérales de la travée et l'on eut alors pour recouvrir le sanctuaire une grande voûte domicale, épaulée aux quatre angles par des sortes de pendentifs d'une nature toute particulière, ayant entre eux toutefois cette différence que ceux voisins du transept ou de la nef, c'est-à-dire non limités par un mur transversal, n'avaient qu'un petit berceau, la seconde partie du voûtin restant intacte, puisque aucune fenêtre n'était là pour la modifier.

Mais par suite de l'adjonction des nervures limitant les voûtins et allant des clefs des formerets aux clefs des doubleaux, la croisée d'ogives avait perdu sa fonction primitive. Elle ne primait plus en rien, dans l'économie de la voûte, les nervures secondaires que nous avons vu apparaître avec la 3e période.

D'autre part, l'innovation des quatre petits voûtins dans les angles de la travée, arrivait à réduire la voûte centrale à un véritable losange inscrit dans un carré.

Nous avons constaté, on se le rappelle, que l'avènement de la nervure monotorique avait amené la disparition des amples proportions de l'arc-doubleau. Le doubleau n'est plus, depuis ce moment, qu'une nervure analogue à celles qui dans les trois derniers types de la période à huit nervures, réunissent la clef de la croisée d'ogives aux clefs des formerets. — Maintenant que la croisée d'ogive a perdu son caractère prépondérant, toutes les nervures de la voûte arrivent à être d'importance à peu près égale.

Les nervures additionnelles qui ont déformé la croisée d'ogives vont déformer le doubleau, pour rejoindre les ner-

vures additionnelles de la travée suivante, et former une sorte de nouvelle croisée d'ogives parallèle à la première. Une nouvelle voûte domicale, à plan de losange, va se trouver en pénétration dans la première; elle aura son centre à la clef du doubleau.

En même temps les moitiés latérales de petites voûtes se réunissent avec leurs voisines de l'autre côté du doubleau. Toutes les nervures correspondantes entre elles se complètent. Nous arrivons à avoir trois voûtes coupoliformes se mêlant les unes aux autres et détachant trois rangs de clefs parallèles, pendant que les croisées d'ogives chevauchent d'une travée sur l'autre.

Tout ce fouillis mathématiquement réglé est d'un aspect charmant, on chercherait en vain quelque chose de pareil dans nos splendides cathédrales des XIII^e^ et XIV^e^ siècle. Nous sommes à l'apogée du style Plantagenet. — Chronologiquement, nous avons atteint le second quart du XIII^e^ siècle.

Il nous faut maintenant revenir sur nos pas, pour énumérer et analyser par ordre les principaux monuments représentant les types divers dont nous venons de résumer à grands traits les caractères techniques.

Nous citerons tout d'abord (type n° VIII) la chapelle de l'ancien hôpital (aujourd'hui musée archéologique) d'Angers. — Cette chapelle se compose d'abord d'une partie à huit nervures monotoriques non additionnées de petites têtes aux clefs des formerets et des doubleaux (nous l'avons déjà mentionnée), ensuite d'une autre, chargée dans ses angles d'une double nervure transversale venant couper la croisée d'ogives et déterminer de petits berceaux secondaires encadrant l'archivolte des fenêtres. Ces petits berceaux secondaires n'ont pas leurs lignes de clefs garnies de nervures.

Le sanctuaire, à chevet plat, de l'église paroissiale de Fontevrault est recouvert d'une voûte domicale à huit nervures

monotoriques, dont les croisées d'ogives sont traversées par deux nervures déterminant deux voûtins d'angles. Les quatre berceaux de ces voûtins ne sont pas encore nervés.

La chapelle St-Jean, à Saumur, que M. Félix de Verneilh a citée depuis longtemps comme « un des plus élégants spécimens » du style Plantagenet, nous offre dans sa travée de chœur un type, — plus avancé qu'à la chapelle de l'hôpital d'Angers et à l'église paroissiale de Fontevrault, — de l'adjonction à la voûte domicale de portions de voûtes domicales secondaires.

Ce monument (type nº IX) que l'on a placé dans « les dernières années du XIIe siècle », (1), mais que nous croyons plutôt du premier quart du XIIIe, se compose de trois travées.

Les deux travées de nef, voûtées à huit nervures, présentent aux points de jonction des nervures secondaires avec les clefs des doubleaux et des formerets les figurines encadrées, dont l'apparition marque la fin de notre 3e période.

La travée du sanctuaire a sa voûte établie sur sept colonnettes. Deux, dans les angles du fond, portent la partie initiale de ces nervures qui avaient été jusque-là la croisée d'ogives; — une, au milieu du mur droit du chevet, porte la nervure secondaire, qui, dans les types précédents, s'appuyait sur la clef du doubleau de fond; — deux, sur les côtés à droite et à gauche du sanctuaire, portent les nervures secondaires, qui, dans les types précédents, s'appuyaient sur les clefs des formerets; — deux autres, sur les côtés, à l'entrée du sanctuaire, portent le doubleau et la seconde partie de l'ancienne croisée d'ogives. — La huitième nervure n'a d'autre appui que la clef du doubleau, commune entre elle et la nervure médiane de la première travée de la nef.

Six petits berceaux nervés pénétrant la voûte encadrent

(1) D'ESPINAY, *Notices archéol.* 2e série, p. 80.

les fenêtres et produisent sur le mur six petits formerets. Et comme les points de jonction des nervures de ces six petits berceaux avec leurs petits formerets respectifs sont tous décorés d'un médaillon, nous comptons dores et déjà six médaillons, au lieu des trois que nous aurions eus si la voûte du sanctuaire eut été du même type que celles de la nef. Les quatre jonctions des nervures des six petits berceaux additionnels avec les branches de la croisée d'ogives sont aussi ornées de médaillons. Soit encore quatre médaillons nouveaux, que le type à huit nervures précédent ne comportait pas, et auxquels il faut encore ajouter le médaillon de la clef du doubleau dominant l'entrée du sanctuaire.

Si maintenant nous faisons le total des compartiments de voûte qui ont été élevés au-dessus de cette travée de chevet, nous arrivons au chiffre de vingt, — au lieu des huit que nous avons eu dans l'architecture Plantagenet jusqu'à la fin de la 3e période.

En résumé, le chevet de St-Jean de Saumur diffère de la travée à voûtins de la chapelle St-Jean d'Angers et du chevet de l'église paroissiale de Fontevrault : 1° par la multiplication des voûtins d'angles, 2° par l'addition de la nervure dans les petits berceaux encadrant les fenêtres. — La voûte du sanctuaire de Saint-Jean de Saumur n'est pas seulement épaulée aux deux angles du fond par deux voûtins à berceaux nervés, elle l'est encore du côté de la nef, mais ces derniers voûtins ne présentent que la moitié des nervures venant correspondre aux clefs des formerets des fenêtres et la moitié des compartiments de ceux du fond : ce sont en réalité des demi-voûtins.

Le sanctuaire et la nef de Saint-Jean de Saumur sont certainement postérieurs à la chapelle Saint-Jean d'Angers et à l'église paroissiale de Fontevrault. Ils précèdent de peu d'années le chœur de Saint-Serge d'Angers — (type n° x, —

qui est incontestablement un des chefs-d'œuvre de l'architecture Plantagenet.

« Le chœur [de Saint-Serge] est célèbre. — La conception (dit M. Célestin Port) offre une hardiesse qui étonne par une légèreté menaçante de formes, mais assurée en réalité d'une solidité mathématique qui dénote l'expérience absolue de l'art. — Douze coupoles reposent immédiatement sur six colonnes frêles et élancées (10 mètres), soutenues seulement par leur charge, qui les équilibre. Des nervures, reposant à leur base sur un élégant chapiteau, s'entrelacent en tous sens pour se réunir à une clef artistement sculptée d'un sujet religieux. — Au fond suit une chapelle de même style, mais sans colonnes détachées, avec des arcatures engagées, des fenêtres en plein cintre décorées de tores et de colonnettes élégantes » (1).

« Le chœur [de Saint-Serge] ........ (écrit d'autre part M. G. d'Espinay) est une des plus belles constructions de l'Anjou..., l'effet de cet ensemble est saisissant » (2).

M. l'abbé Choyer est plus enthousiaste : « Quand on visite l'ancien sanctuaire des Bénédictins de Saint-Serge, on reste, pour ainsi dire, extasié en présence de ses voûtes aériennes et légères comme les tentures d'un pavillon » (3).

Le merveilleux effet produit par le chœur de Saint-Serge a sa source : 1° dans l'emploi des voûtins dont nous avons parlé ; 2° dans une disposition, rare jusque-là en Anjou, et qui a donné au monument un élancement et une lumière que l'on n'est pas habitué à rencontrer dans cette région.

L'architecte de Saint-Serge a rompu avec l'usage qui avait été à peu près universel, durant les précédentes périodes

(1) Célestin Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, tome 1er, p. 55.

(2) *Congrès archéologique de France*, XXXVIIIe *session*, p. 123, et *Notices archéologiques*, 1re série, p. 186.

(3) *Congrès archéologique de France*, XXXVIIIe *session*, p. 259.

de l'architecture Plantagenet, de ne faire des églises, en longueur, qu'un seul vaisseau, les bas-côtés étant supprimés au profit de l'épaisseur des murailles et des contreforts. — A l'exception de la cathédrale de Poitiers, des églises de Candes et du Puy-Notre-Dame, et de Saint-Nicolas de Saumur, où a persisté la tradition romane poitevine des trois nefs s'épaulant les unes les autres, toutes les nefs aussi bien que tous les chevets d'églises que nous avons eu l'occasion de citer pour la seconde moitié du XII[e] siècle et le commencement du XIII[e], n'ont pas de bas-côtés. La tradition des nefs uniques des églises à coupoles de l'Angoumois et du Périgord avait survécu à l'invasion ogivale.

L'architecte de Saint-Serge imita dans le chœur qu'il avait à joindre à l'église déjà existante, la disposition à trois nefs séparées par de simples colonnes de la grande salle de l'hôpital d'Angers. Mais il imita en faisant plus hardi, plus svelte et plus élégant, et en utilisant les plus récentes découvertes de l'art de son temps (1).

Dans les deux angles déterminés par le mur voisin du sanctuaire de même que dans le sanctuaire lui-même, les voûtes du chœur de Saint-Serge sont identiques à celles que nous avons décrites comme type faisant suite aux voûtins à berceaux non nervés de Saint-Jean d'Angers et de Fontevrault : des dômes à huit nervures monotoriques, épaulés aux angles par des portions de dômes du même type, avec médaillons ou figurines encadrées irrégulièrement aux principaux

(1) « Le chœur est d'une rare élégance. La voûte.... est soutenue par des colonnes d'une singulière légèreté et qui paraissent plus légères encore à côté des lourds piliers de la nef. Elles ont 30 pieds de hauteur environ sur un pied de diamètre.... L'ensemble du chœur de Saint-Serge, nous disait un de nos collègues dont le nom fait autorité, M. Segrestain, [lisez feu M. Segretain, architecte des monuments historiques des Deux-Sèvres], a quelque chose de l'architecture arabe ou mauresque. C'est un souvenir des ruines de l'Alhambra, une fleur d'Orient transplantée sur notre sol » (Rapport de M. DE LA SICOTIÈRE, apud compte-rendu du Congrès tenu par la Société française d'archéologie à Angers, en 1841, pp. 112-113).

points de jonction des nervures. — Les parties supportées par les colonnes sont recouvertes de voûtes à huit nervures monotoriques, sans voûtins d'angles, avec grands médaillons ronds aux clefs de voûtes centrales, avec petits médaillons quasi-ovales ou même encore simples figurines ou petites têtes aux jonctions des nervures secondaires avec les formerets et les doubleaux.

Dans son travail sur *l'Architecture des Plantagenets*, lu au congrès archéologique d'Angers, en 1871 (1), — travail remarquable à d'autres égards, — M. l'abbé Choyer a cherché à établir la date précise du chœur de Saint-Serge, qui représente pour lui « *le point de départ* de l'architecture des Plantagenets en Anjou. » Il en place la construction dans le troisième quart du XII^e siècle, entre 1160 et 1166 (2). Nous ne nous arrêterons pas à discuter par le menu les raisons qu'il a apportées pour étayer cette théorie. Nous nous bornerons à faire observer que la translation de reliques qui, d'après lui, aurait motivé l'édification de ce monument, ne marque certainement pas le commencement des travaux. Cette translation n'est que l'origine lointaine de la reconstruction que nous avons encore sous les yeux. Au moyen âge comme aujourd'hui on n'élevait de riches sanctuaires dans les lieux possesseurs de reliques, que lorsque le pèlerinage était fréquenté et que la piété des fidèles avait apporté des ressources suffisantes.

D'autre part, la comparaison à laquelle nous venons de nous livrer, des caractères respectifs des diverses phases du style Plantagenet, du milieu du XII^e siècle au premier quart du XIII^e, nous oblige à écarter cette date de 1160-1166. —

(1) Ce travail est le développement de l'article publié en 1868 par le même auteur sur *l'Eglise de Saint-Serge à Angers*, dans les *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers* (ancienne académie d'Angers), nouvelle période, tome XI, p. 173 à 184.

(2) *Congrès archéologique de France*, XXXVIII^e *session*, p. 274.

Nous savons par les cathédrales d'Angers et de Poitiers, et par d'autres monuments, ce qu'étaient l'architecture et la sculpture dans l'Ouest de la France, durant le troisième quart du XII[e] siècle. — Il y a certainement un écart d'un bon demi-siècle entre la date proposée par M. l'abbé Choyer et la date véritable du chœur de St-Serge (1).

Dans sa lettre à M. de Caumont sur le *Chœur de St-Serge*, publiée en 1866 dans le *Bulletin monumental*, M. Godard-Faultrier estimait qu'il serait « en droit d'en rapprocher la date vers 1220, si les fenêtres des murailles latérales n'étaient pas à plein cintre » (2). Les fenêtres en plein cintre, qui se sont prolongées très tard en Anjou aussi bien qu'en Poitou, n'auraient pas dû faire hésiter M. Godard-Faultrier. Le chœur de St-Serge a été certainement construit vers 1220-1225.

Type n° XI. — Le premier monument qui, à notre connaissance, apporte une nouveauté au type illustré par le chœur de Saint-Serge, est le chœur de l'ancienne abbaye d'Asnières, — une ruine, mais « la plus belle peut-être de l'Anjou » (3).

« Rien (a dit M. l'abbé Choyer) n'est à la fois mieux dessiné, mieux distribué et d'une plus grande élégance que le sanctuaire de l'abbaye d'Asnières » (4). — « Ce chœur est un bijou (écrit de son côté M. Godard-Faultrier), et chose

(1) Le chœur de St-Serge, écrivait Mérimée il y a cinquante ans, est « incontestablement un ouvrage du commencement du XIII[e] siècle et l'on ne pourrait mieux caractériser son architecture qu'en la rapportant au gothique anglais primitif (*early english de Rickman*). En effet par sa forme générale et par ses détails, ce chœur n'a presque pas d'analogues parmi les monuments bâtis en France à la même époque. » (Mérimée, *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, édit. de Bruxelles, 1837, p. 337-338).

(2) *Bulletin monumental*, t. XXXII, p. 625.

(3) Célestin Port, *Dictionnaire...... de Maine-et-Loire*, t. I. p. 145.

(4) *Congrès archéologique de France*, XXXVIII[e] *session*, p. 265.

triste à dire! ce bijou est devenu un magasin à fourrages » (1).

Ainsi que l'ont fait observer MM. Godard-Faultrier et X. Barbier de Montault, le chœur d'Asnières est « de tournure plus élégante et de travail plus fin » que celui de Saint-Serge (2). « C'est du Saint-Serge d'une élégance hors ligne » (3). — « Les voûtes [d'Asnières], dit M. d'Espinay, forment de petites coupoles, comme celles de St-Serge..... La coupole centrale, plus élevée que les autres, est flanquée de quatre coupolines plus petites, ce qui donne à cet édifice un aspect plus imposant encore que celui de son modèle...... L'architecte d'Asnières paraît avoir voulu copier la belle église d'Angers » (4).

D'après MM. Godard-Faultrier et X. Barbier de Montault, « la date de 1227...... convient à cette partie de l'édifice » (5).

On a toujours rapproché jusqu'ici le chœur de l'abbaye d'Asnières de celui de Saint-Serge (6). Nous croyons qu'il est préférable de le rapprocher du transept de Toussaint. — Le

(1) *Bulletin monumental*, t. XXXII. p. 628.

(2) *Répertoire archéologique de l'Anjou*, février-mars 1859, p. 204.

(3) Godard-Faultrier, apud *Bulletin monumental*, t. XXXII, p. 628.

(4) G. d'Espinay, *Notices archéologiques*, 2e série, p. 157.

(5) *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1859, p. 205.

(6) M. Godard-Faultrier termine ainsi sa lettre à M. de Caumont *sur le chœur de St-Serge à Angers :* « ... Il me reste à vous parler de *deux autres chœurs* de même style que celui de St-Serge, toutefois de proportions moins vastes. Bourgueil, autrefois de l'Anjou, possède... une église bénédictine, au fond de laquelle est un chœur rectangulaire, dont les neuf voûtes portées sur quatre colonnes ressemblent à celles de St-Serge. Mentionnons également le chœur de l'ex-abbaye bénédictine d'Asnières (arrondissement de Saumur). C'est du St-Serge réduit, puisque cette construction n'a que deux colonnes supportant une maîtresse-voûte au centre de quatre moins grandes..... Ces trois chœurs bénédictins : *St-Serge, Bourgueil* et *Asnières,* à peu près du même temps, tous sur plan rectangulaire et à trois rangs de voûte en forme de calotte, nous prouvent qu'au XIIIe siècle, en Anjou, les moines de saint Benoît avaient en quelque sorte admis à l'état de système ce genre de construction peu coûteux et néanmoins d'un saisissant effet. » (*Bulletin monumental*, t. XXXII, 1866, p. 626-628).

chœur d'Asnières et le transept de Toussaint sont deux constructions identiques. Leur système de voûtes et de supports est le même à quelques détails près, motivés, d'une part, par la présence à Asnières de fenêtres qui n'existaient pas à Toussaint par suite de la présence du sanctuaire saillant sur le transept, d'autre part par l'arrêt apporté à Asnières au développement du système de voûtes par la présence d'un transept construit antérieurement au moins dans ses parties principales (1).

La calotte centrale, ressemblant assez en plan à un losange (complet à Toussaint, incomplet du côté du transept à Asnières) inscrit dans un carré, appuie ses extrémités de droite et de gauche sur deux colonnes élancées placées sur la prolongation des lignes déterminant la nef. Les voûtins d'angles (incomplets à Asnières du côté du transept, complets à Toussaint) n'ayant pas de mur pour les limiter à droite et à gauche, et la nécessité s'imposant de couvrir les portions qui s'étendent au delà des deux colonnes, l'architecte a fait escorter la calotte centrale et ses quatre voûtins par quatre petites voûtes à huit nervures, posées deux par deux de chaque

(1) « La ruine actuelle s'ouvre sous le large et haut arceau ogival qui donnait entrée au carré du transept, formé par quatre énormes massifs, où s'appliquent les colonnes grosses et menues qui portent les nervures et les arcs doubleaux de la voûte à huit pans d'ogives. — L'aile du S., percée d'une double porte à plein cintre, à la voûte soutenue par un simple entrecroisement d'un arc doubleau carré qui retombe dans les angles sur le chapiteau à feuillage d'une grosse colonne tronquée. — L'aile du nord, plus moderne au moins d'un demi siècle, est en style Plantagenet. Toutes deux communiquent avec le chœur par un étroit couloir plein cintre et s'élargissent au nord par une absidiole romane, des premiers temps de la construction de l'édifice, quoique chacune d'ornementation différente.

« Le chœur en triple carré, qui prolonge le transept, s'étend dans toute la largeur des ailes, divisé seulement par deux minces et légères colonnettes, composées de deux pierres cylindriques, qui semblent porter la charge supérieure.... L'effet d'art..... rappelle celui de St-Serge d'Angers..... Aux voûtes, où s'enchevêtrent les cordons d'ogive, des clefs, curieusement travaillées et peintes encore de couleurs vives, représentent au carré du centre saint Marc, saint Luc, saint Jean, saint Mathieu. à droite la Femme adultère, la Madeleine, Jésus entre Moïse et Elie, à gauche Jésus chassant les vendeurs du temple, le Baptême du Sauveur (XIIIe s.) » (Célestin Port, *Dictionnaire..... de Maine-et-Loire*, tome I. p. 144).

côté, de telle façon que les nervures de toutes ces voûtes différentes de plan et de dimensions se joignent et se font pour ainsi dire suite.

La substitution de voûtes domicales à quatre voûtins aux voûtes domicales simplement à huit nervures, pour la partie centrale, et le fait de placer les supports non plus au point de départ des doubleaux et des formerets, mais là où se trouvait primitivement la clef des formerets, — en second lieu, l'addition de petites voûtes latérales complètes juxtaposées aux voûtins d'angles, — telle est la double originalité du chœur d'Asnières et du transept de Toussaint comparativement au chœur de Saint-Serge.

Les voûtes de Toussaint d'Angers, détruites en 1815, étaient fameuses autrefois. — « Cette église, a dit M. Godard-Faultrier, passait pour être un modèle d'architecture. »

« Delalande, dans son *Voyage d'Italie* (1), n'hésite pas à dire que la hardiesse des voûtes de Toussaint ne pouvait se comparer qu'à l'élégance des voûtes de la cathédrale de Milan et des églises de Saint-Laurent, à Turin, et de Saint-Charles-du-Corso, à Rome.....

« Genieys, dans son *Recueil des tables à l'usage des ingénieurs* (2), ne trouve point indigne de ses études de donner la charge calculée des deux colonnes qui, placées dans le transept de Toussaint, en supportaient les voûtes, — et cette charge, calculée et comparée avec celle des piliers du dôme de Sainte-Geneviève, de la tour de Saint-Méry, de Saint-Paul-de-Londres, de Saint-Pierre-de-Rome, et du dôme des Invalides, est tout à l'avantage de notre église ; c'est-à-dire que nos deux minces colonnes, composées chacune de trois pierres de Fourneux près Saumur, hautes de huit mètres et de

(1) Tome Ier, pp. 150 et 151.

(2) Page 115.

32 centimètres de diamètre, supportaient hardiment un poids proportionnellement beaucoup plus considérable que n'en supportaient les piliers des églises ci-dessus citées....

« Rondelet, l'architecte du dôme de Sainte-Geneviève [à Paris], qui, assurément, n'avait point la passion du gothique, n'a pas craint de réserver plusieurs pages et un dessin à notre église dans son *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir* (1).....

« De son côté, Bodin (2) ne balance pas à qualifier ce monument de chef-d'œuvre » (3).

Nous avons déjà eu occasion de dire (4) que la date de construction de Toussaint, — non précisée jusqu'ici par les archéologues angevins (5), — nous paraît pouvoir se placer

(1) Tome III, p. 184.

(2) « Ce chef-d'œuvre (dit Bodin) connu de l'Europe savante, n'avait jamais été remarqué des Angevins qui l'ont laissé s'écrouler en 1815, faute d'avoir entretenu la toiture de l'église. » (BODIN, *Recherches hist. sur la ville d'Angers et ses monuments*, note 20, — cité par l'abbé CHOYER, apud *Congrès archéologique de France*, XXXVIII^e *session*, p. 266.)

(3) Nous avons emprunté ces opinions de Delalande, Genieys, Rondelet et Bodin sur Toussaint d'Angers à M. GODARD-FAULTRIER, *Inventaire du musée d'Antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2^e édit. p. 37-38.

(4) *Les Voûtes Plantagenet d'Airvault et de St-Jouin-lès-Marnes*, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome IV, n° 37 (mars 1887), p. 5. — Cf. le présent volume, p. 53.

(5) « Elle ne date ni de l'époque du fondateur Girard [1028], ni même du commencement du XII^e siècle, comme l'ont cru nos anciens archéologues. Le style de cette église dénote une époque beaucoup plus récente..... Il n'y a pas de doute possible sur l'époque de la construction de l'église Toussaint, bien qu'on ne possède aucun texte qui la précise. Pour tout archéologue, c'est un édifice du XIII^e siècle ; cela ne se discute plus aujourd'hui, et les opinions contraires n'ont pu être émises qu'à une époque où les principes de l'archéologie comparée étaient encore inconnus. » (G. D'ESPINAY, *Notices archéologiques*, 1^re série, 1876, p. 278 et 281.)

« L'église Toussaint construite d'abord au XI^e siècle.... puis rebâtie vers la fin du XII^e siècle » (G. D'ESPINAY, apud *Congrès archéologique de France*, XXXVIII^e *session*, Angers, 1871 p. 26).

« Au temps de Bodin, on croyait reconnaître dans l'église Toussaint l'œuvre du moine Vulgrin (année 1050). Mais c'était là une conjecture que la science archéologique ne peut plus accepter ; l'ogive à lancettes du XIII^e siècle proteste, en effet, contre cette croyance » (GODARD-FAULTRIER, *Inventaire du musée d'Antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2^e édit. 1884, p. 37).

avec quelque vraisemblance dans le second quart du XIII^e siècle, dans les années qui suivirent 1232.

En cette année 1232, l'abbé de Toussaint, Adam, reçut une indemnité du roi saint Louis, pour les dégâts faits à son monastère lors des travaux exécutés au château d'Angers :

*Adamus....., eodem anno (1232), ratos semet nummos accepisse testatur, ob damna quæ rex canonicis attulerat Andegavensis castri propugnacula resarciens* (1).

Evidemment ces dégâts avaient porté sur les bâtiments. — Il en avait été de Toussaint comme de Saint-Laud, dont le chapitre reçut de saint Louis, cette même année 1232, une indemnité *pro subversione domorum et murorum capellaniæ.... facta propter clausuram forterìciæ* (2).

Avec la somme à lui versée par le roi, l'abbé Adam put rebâtir. — Le style de Toussaint concorde parfaitement avec cette date des environs de 1235.

Une nef ne pouvait reproduire exactement les dispositions d'un chœur et d'un transept. Aussi la nef de Toussaint diffère-t-elle du transept qu'elle accompagne, mais elle a été conçue d'après les mêmes principes.

Les nervures des petits voûtins adossés les uns aux autres, rejoignant leurs voisines, constituent de nouvelles sortes de croisées d'ogives, parallèles aux autres et qui engendrent de nouvelles voûtes centrales engagées dans les précédentes. S'il était permis de distinguer encore des doubleaux à cette date, dans le style Plantagenet, nous dirions que ces voûtes

Les « belles ruines » de Toussaint « appartiennent au style Plantagenet du XII^e siècle. La date de 1115, époque de l'introduction des chanoines, peut leur convenir » (GODARD-FAULTRIER, l'*Anjou et ses monuments,* tome I^er. 1839, p. 386.)

« L'église [de Toussaint], œuvre du XIII^e siècle, considérablement remaniée au XVIII^e .... » (CÉLESTIN PORT, *Dictionnaire..... de Maine-et-Loire,* t. I, p. 68).

(1) *Gallia christiana,* éd. Hauréau, tome XIV, col. 711 A.

(2) Cf. D'ESPINAY, *Notices archéologiques,* 1^re série, p. 44.

centrales en losange s'appuient à droite et à gauche sur les clefs des doubleaux, en avant et en arrière sur les clefs des croisées d'ogives de leurs voisines. Les mêmes nervures servent aux unes et aux autres. Quant aux voûtins, cette double série de voûtes centrales les réduit à de simples triangles sphériques réunis deux par deux à l'endroit de chaque fenêtre.

La grande nervure médiane, continuation de la série des nervures secondaires qui dans la troisième période réunissait entre elles les clefs des doubleaux, présente des médaillons aux points où elle rencontre les clefs des nouvelles croisées d'ogives. D'autre part, aux points de jonction de la nervure latérale de chacun des voûtins avec les branches des croisées d'ogives, d'autres médaillons se détachent et l'on a ainsi trois lignes parallèles de clefs ornées, posées en quinconce.

Cette nervure médiane partageant la voûte en deux parties, l'ensemble a l'aspect d'un vaste berceau brisé fantaisiste, rempli à droite et à gauche par de petites voûtes domicales à quatre nervures principales, et une nervure secondaire rejoignant le formeret des fenêtres.

Les églises d'Airvault, de Saint-Jouin-lès-Marnes, dans les Deux-Sèvres, et de Saint-Germain-sur-Vienne, dans l'Indre-et-Loire (type n° XII) ajoutent un détail de plus à ce système de voûte déjà si compliqué. Elles réunissent entre elles toutes les nervures des berceaux encadrant les fenêtres.

La reproduction des voûtes de Toussaint d'Angers à Airvault s'explique facilement quand on se rappelle que Toussaint était en quelque sorte la *fille* d'Airvault. C'étaient des chanoines d'Airvault qui avaient initiés ceux de Toussaint à la vie régulière. Le voisinage donne la raison de l'imitation à Saint-Jouin-lès-Marnes de ce qui s'était fait à Airvault. Quant au lien qui rattache Saint-Germain-sur-Vienne soit à

Toussaint, soit à Airvault ou à Saint-Jouin, il nous a échappé jusqu'ici.

Nous croyons avoir été le premier à signaler (1) la quasi-identité existant entre les voûtes de la nef de Toussaint et celles d'Airvault, de Saint-Jouin et du chœur de Saint-Germain-sur-Vienne. — En ce qui concerne Saint-Germain-sur-Vienne, nous devons ajouter que nous avions été mis sur la voie par le passage suivant de Félix de Verneilh :

« Cette construction du XIII$^{e}$ siècle a des nervures si multipliées et d'un arrangement si insolite, même dans le style Plantagenet, qu'à en juger par leur projection horizontale, on croirait que le plan de l'édifice comporte deux nefs au lieu d'une et huit travées au lieu de deux » (2).

Nous avons tenu à voir de nos yeux le chœur de Saint-Germain-sur-Vienne. Il est parfaitement du style Plantagenet, et identique aux voûtes d'Airvault et de Saint-Jouin-lès-Marnes.

Ces trois monuments représentent aujourd'hui, à défaut de l'original disparu, les voûtes réputées jusqu'ici uniques, de Toussaint d'Angers.

## VI. — Les Coupoles byzantines a Nervures et le Style Pseudo-Plantagenet.

Nous avons suivi dans toutes ses étapes la transformation de la coupole byzantine à pendentifs non distincts. Il convient maintenant de revenir un instant sur nos pas pour voir ce que sont devenues la coupole byzantine à pendentifs distincts et la coupole romane octogonale sur trompes, placées en

(1) Cf. *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1886, p. 305, — la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome III, p. 79 — et le présent volume, p. 52-53.

(2) F. de Verneilh, compte rendu de l'excursion faite à Fontevrault, etc., apud *Congrès archéologique de France*, XXIX$^{e}$ *session* p. 201-202.

présence de la croisée d'ogives, ou plutôt en présence de l'architecture Plantagenet. Ces deux genres de coupoles ont été, en effet, beaucoup plus influencées par l'architecture Plantagenet parvenue à sa période à huit nervures que par les quatre branches de la croisée d'ogives arrivant directement de l'Ile de France.

La coupole à pendentifs distincts ne pouvant, vu sa structure formée de deux rayons différents, s'accommoder de la croisée d'ogives, qui n'eût longé que ses pendentifs sans atteindre sa calotte, on n'emprunta au style Plantagenet que le côté décoratif des nervures en négligeant complètement le principe et le but de leur construction. On laissa les pendentifs tels que les avait toujours employés l'époque romane et on orna la calotte d'un nombre plus ou moins grand de nervures, en réalité assez inutiles, qui venaient s'appuyer sur la corniche formée par la réunion des bases des quatre triangles sphériques renversés constituant les pendentifs.

On eut alors les coupoles byzantines nervées d'Aulnay-de-Saintonge, dans la Charente-Inférieure, — de Saint-Amand-de-Boixe, dans la Charente, — de Javarzay, dans les Deux-Sèvres, — de Saint-Maurice-en-Gençay, dans la Vienne.

Cette tentative forcément vouée à la stérilité, puisqu'elle supprimait toute la raison d'être de la croisée d'ogives, fut bien vite effacée par le succès toujours croissant obtenu par la fusion de la croisée d'ogives avec la coupole à pendentifs non distincts.

Les coupoles byzantines nervées que nous venons de citer paraissent à peu près contemporaines. Elles doivent vraisemblablement se placer aux environs de l'année 1170 (1).

L'adaptation des huit nervures Plantagenet à la coupole

(1) Cf. Jos. Berthelé, *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême*, p. 24 et 61, — et la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome II, p. 223.

romane octogonale sur trompes dura un peu plus longtemps et produisit des spécimens plus élégants que les précédents. On plaça des nervures dans chacun des angles de la calotte octogonale et du tambour portant cette calotte. Les trompes conservèrent tout d'abord leur aspect primitif, puis on les nerva à leur tour et elles se transformèrent en des sortes de conques garnies à leur partie extérieure d'une nervure réunissant les quatre pans principaux de l'octogone, à leur partie intérieure d'une nervure joignant la précédente à angle droit et ayant son point de départ dans l'angle de la travée. Là encore, absence complète de la croisée d'ogives.

Ces voûtes d'un genre à part pourraient peut-être se désigner sous le nom de voûtes *pseudo-Plantagenet.*

Quant aux voûtes des intertransepts d'Aulnay-de-Saintonge, de Javarzay, etc., dont l'aspect rappelle beaucoup moins le style Plantagenet, je les baptiserais tout simplement *coupoles byzantines à calotte nervée.*

J'ai cité un exemple de ces voûtes pseudo-Plantagenet à St-Florent-lès-Saumur. — J'en ai rencontré d'autres, généralement fort élégants, variés dans leurs moulures selon leur date : dans la Vienne, en avant de la nef de la belle abbatiale de Nouaillé, et au carré du transept de l'église St-Hilaire-de-la-Celle, à Poitiers, — dans les Deux-Sèvres, en avant de la nef de Clussais, — dans la Vendée, en avant de la nef de l'intéressante église de Nieul-sur-l'Autize, — dans la Charente-Inférieure, au carré du transept de l'église de Soubize, près Rochefort. — A St-Florent-lès-Saumur, la voûte du porche de l'église abbatiale est bien sur plan octogonal, avec trompes nervées, sans petites têtes, mais l'élévation est presque hémisphérique. L'aspect général est domical au premier chef. Les huit compartiments de voûte sont presque plans, quoique l'appareillage n'ait rien d'horizontal.

## VII. — Le Style Plantagenet dans l'Ouest du xv^e au xvii^e siècle.

Le style Plantagenet, qui devait aboutir en Angleterre aux célèbres voûtes *en éventail* (1), ne dépassa pas, en France, les combinaisons de nervures de Toussaint d'Angers, d'Airvault, de St-Jouin-lès-Marnes et de St-Germain-sur-Vienne.

A vrai dire, le type de Toussaint resta un chef-d'œuvre isolé, une exception. Il était d'une difficulté de construction trop grande pour susciter beaucoup d'imitations.

Le type à huit nervures d'une construction beaucoup plus facile persista au contraire dans les habitudes de l'Anjou et des provinces circonvoisines.

Nous le retrouvons encore durant la période flamboyante. Inutile d'ajouter qu'à cette date, il se présente avec les nervures piriformes (*vulgò* prismatiques), qui caractérisent la fin du gothique.

Parmi les monuments des xv^e et xvi^e siècles, voûtés à huit nervures, nous citerons :

Dans le département de Maine-et-Loire : — la nef et le carré du transept de l'église Saint-Serge, à Angers, — les nefs de l'église Saint-Nicolas à Saumur, reproduction d'une série de voûtes du xiii^e siècle, dont les formerets existent encore, — le bas-côté construit par Louis XI dans l'église de Notre-Dame de Nantilly, à Saumur, — l'église de Baugé, — le réfectoire et le cloître de l'abbaye de Fontevrault ;

Dans les Deux-Sèvres : l'église Notre-Dame de Niort,

(1) « L'école angevine a servi de point de départ aux célèbres voûtes à éventail de l'Angleterre. » (Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, t. iv, p. 117 à 122 et t. ix, p. 521 à 527). Anthyme Saint-Paul, *Viollet-le-Duc et son système archéologique*, 2e édit. p. 170.

construite de la fin du xv^e^ siècle au second quart du xvi^e^ (1), — le chevet de l'église Notre-Dame de Bressuire, construit au temps de Pierre de Laval, c'est-à-dire entre 1510 et 1528 (2), — l'église de Saint-Aubin-le-Cloud, entièrement en style flamboyant, quoique construite vers 1547, ainsi que l'indique la date inscrite sur l'une de ses clefs de voûte (3), — les chevets des églises de Champdeniers et de Javarzay, construits par les soins des Rochechouart et peut-être par le même architecte, à la fin du xv^e^ siècle (4), — les églises de la Forêt-sur-Sèvre, Courlay, Pugny, — la sacristie de l'église d'Airvault, — la chapelle du Gazeau, — la chapelle de la Commanderie de Saint-Remy-en-Gâtine, — la chapelle de Petit-Puits, — etc.

La nef de l'église St-Médard de Thouars nous présente une reminiscence Plantagenet d'un autre genre. Chaque travée y est couverte d'une voûte à *six* nervures : quatre constituant la croisée d'ogives, les deux autres réunissant entre elles la clef de la croisée d'ogives et les clefs des doubleaux. Ces dernières, dont l'ensemble forme une grande nervure médiane continue, sont agrémentées de petites figurines aux points de jonction avec les clefs des doubleaux et de figurines plus grandes entre les doubleaux et les croisées d'ogives.

Dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Maixent, reconstruite au xvii^e^ siècle en style flamboyant, nous trouvons : 1° au-dessus des bas côtés de la nef, la voûte à huit nervures

(1) Arnauld, *Monuments des Deux-Sèvres*, 2^e^ édit. p. 221 à 225. — L'abbé A. Largeault, apud *Mém. Soc. stat. Deux-Sèvres*, t. ii, 1885, p. 95, et *Bull.* de la même Société, 1884, p. 476-477.

(2) Cf. B. Ledain, *Histoire de la ville de Bressuire* (2^e^ édit. Bressuire, 1880, in-8°), p. 187 ; — B. Ledain, *Bressuire*, apud *Paysages et Monuments du Poitou*, 65^e^ livr. (1887), p. 12 et 24 ; — de Caumont, apud *Bulletin monumental*, t. xxxi, p. 20-21.

(3) Cf. Arnauld, *Monuments des Deux-Sèvres*, 2^e^ édit. p. 250.

(4) Cf. Léo Desaivre, apud *Bull. Soc. stat. Deux-Sèvres*, tome iv, 1880, p. 297.

piriformes; — 2° au-dessus de la nef principale, le mélange de la voûte à huit nervures avec la voûte à liernes et à tiercerons; — 3° au-dessus du sanctuaire, la voûte à huit nervures mélangée à la voûte à liernes et à tiercerons, plus des nervures secondaires reliant les points de jonction des liernes et des tiercerons aux quatre branches de la croisée d'ogives, soit un octogone inscrit dans une étoile à quatre pointes, ladite étoile réunie aux clefs des formerets et des doubleaux par une nervure partant de la clef de la croisée d'ogives et passant par le point de jonction des liernes et des tiercerons.

## VIII. — Synthèse chronologique des Évolutions de l'Architecture Plantagenet.

Avant de clore ce chapitre, il ne sera peut-être pas inutile de résumer les caractères des différents types que nous avons successivement étudiés.

La voûte Plantagenet, née de la fusion de la coupole byzantine à pendentifs non distincts et de la voûte sur croisée d'ogives de l'Ile de France, conserve au début le caractère d'appareillage horizontal de la coupole. — La coupole déforme la croisée d'ogives en lui imposant non seulement ce mode d'appareil, qu'elle perdra bientôt, mais encore un caractère bombé, qu'elle conservera toujours et qui établira une ligne de démarcation topique entre la voûte angevine et la voûte sur croisée d'ogives de l'Ile de France. — La croisée d'ogives déforme le plan et l'élévation de la coupole en lui imposant un sectionnement en huit compartiments, formant quatre berceaux.

Cette première période, — période byzantine à quatre nervures, — est représentée par la voûte du 2ᵉ quart du XIIᵉ siècle, de la tour Saint-Aubin à Angers et par l'une des

voûtes du transept de l'église de Mouliherne. Elle ne comprend qu'un seul type, qu'on peut définir ainsi : *voûte sur croisée d'ogives — bombée — à assises horizontales.* Il n'y a pas encore lieu de tenir compte du profil des nervures.

Dans la seconde période — période gothique à quatre nervures, — la croisée d'ogives prend le dessus sur la coupole, rejette l'appareillage horizontal roman et byzantin et le remplace par l'appareillage gothique parallèle à l'axe des berceaux, *aliàs* perpendiculaire aux arcs d'encadrement.

Deux types se succèdent durant cette période, qui se développe vers le milieu et dans le troisième quart du XIIe siècle. Ils ne diffèrent entre eux que par la forme des moulures de la croisée d'ogives.

On peut définir ces types : *voûtes sur croisées d'ogives — bombées — à assises parallèles à l'axe des berceaux.*

Dans le premier type, dont la nef de la cathédrale d'Angers nous offre un exemple à date absolument certaine (1150 à 1153), les *nervures* sont *quadrangulaires-bitoriques ;* dans le second, les nervures sont *tritoriques.*

Avec la troisième période, — période à huit nervures, — 4e quart du XIIe siècle et commencement du XIIIe, — les berceaux s'augmentent de nervures fortifiant les lignes de réunion des compartiments de la voûte et joignant la clef de la croisée d'ogives aux clefs des doubleaux et des formerets.

Quatre types se succèdent dans cette période : le premier reproduit encore les nervures des types précédents, — le second inaugure la nervure monotorique, qui persistera jusqu'à la fin du style Plantagenet, mais l'emploie sans aucune addition d'ornements aux points de jonction des nervures secondaires avec les doubleaux et les formerets, — le troisième place de petites têtes à ces clefs des doubleaux et des formerets, — le quatrième substitue à ces petites têtes

des figurines complètes et même des scènes à plusieurs personnages, le plus souvent encadrées.

On peut les définir : *voûtes sur croisée d'ogives et à quatre nervures secondaires, — bombées, — à assises perpendiculaires aux arcs d'encadrement, — 1° à nervures quadrangulaires ou tritoriques, — 2° à nervures monotoriques, sans petites têtes ni médaillons, — 3° à nervures monotoriques, avec petites têtes, — 4° à nervures monotoriques, avec figurines généralement encadrées dans des médaillons.*

La quatrième période, — période à plus de huit nervures, — qui prend naissance dans le 1er quart du XIIIe siècle, et arrive à son apogée vers 1250 ou un peu avant, peut se classifier et se définir ainsi :

1° *voûte domicale, — épaulée dans les angles par des voûtins non nervés dans la direction des fenêtres* (chapelle de l'ancien hôpital Saint-Jean, à Angers, et sanctuaire de l'église paroissiale de Fontevrault) ;

2° *voûte domicale, — épaulée dans les angles par des voûtins nervés dans la direction des fenêtres* (Saint-Serge d'Angers et Saint-Jean de Saumur) ;

3° *voûte — à croisées d'ogives chevauchant de travée en travée, — chargées de trois lignes parallèles de clefs, — avec voûtins de fenêtres à nervures, non réunis entre eux* (Asnières et Toussaint d'Angers) ;

4° *voûte — à croisées d'ogives chevauchant de travée en travée, — chargées de trois lignes parallèles de clefs, — avec voûtins de fenêtres à nervures, réunis directement entre eux* (Airvault, Saint-Jouin et Saint-Germain-sur-Vienne).

La classification que je viens de proposer m'a paru justifiée par l'examen que j'ai fait sur place à plusieurs reprises des principaux monuments Plantagenet de l'Anjou et du Poitou. Dans sa forme actuelle, elle est beaucoup plus précise que

celle que j'avais établie pour ma gouverne personnelle, il y a quatre ans, à la suite de ma première excursion en Anjou, et que j'avais déjà modifiée, lorsque j'ai communiqué, en 1886, à mon ami et collaborateur de la *Revue poitevine*, M. l'abbé Noguès, les quelques renseignements qui lui ont servi à écrire son article *à propos des voûtes Plantagenet de Vandré* (1).

Peut-être l'avenir modifiera-t-il encore ma manière de voir sur quelques points de détail ? — En tout cas, la publication de ces pages permettra la discussion.

Cette question de la classification chronologique de l'architecture Plantagenet a été jusqu'ici un peu négligée par les archéologues. Je n'ai pas la prétention de l'avoir traitée d'une façon définitive, et je ne pourrai qu'être satisfait si ce petit travail réussit à provoquer des observations nouvelles, qui amèneront la lumière sur cette filiation passablement compliquée.

(1) *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, 1er avril 1887, p. 68 à 75.

DEUXIÈME PARTIE

---

# MOBILIER

VIII

# RELIQUAIRES-CHEFS POITEVINS

## ANTÉRIEURS A LA RÉVOLUTION

---

Les reliquaires d'autrefois reproduisaient assez souvent la forme de la relique qu'ils renfermaient, que cette relique fût complète ou qu'elle existât seulement à l'état de fragment minuscule. C'est ainsi que l'on avait des reliquaires en forme de têtes ou de bustes (on les désignait sous le nom de chefs), en forme de bras, et même en forme de jambes.

Le reliquaire-chef poitevin le plus important de tous ceux sur lesquels nous ayons trouvé des renseignements, est celui qui existait autrefois dans l'église Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers et qui renfermait la tête du célèbre évêque, patron de cette église.

Le 27 janvier 1448, le chapitre de St-Hilaire-le-Grand fit marché avec Etienne Jugant, « orfièvre, demourant audit Poictiers, en la paroisse de Nostre-Dame la petite » pour « la façon du chief de mons^r saint Hylayre le grant de Poictiers, selon la forme et manière qu'il est pourtraict et traicé en une pièce de toille contenent une aulne ou environ, laquelle pièce de toille ainsi pourtraicte ledit Estienne Jugant a par devers luy......

« Ledit chief poisera avec les angeloz et le pillier qui le soustiendront 80 marcs d'argent ou environ, desquelz lesdiz honnourables [chanoines de la dicte église] fourniront au dit Estienne. — Item le soubzbassement sur quoy seront assis

les diz angeloz et pilliers.... poisera six vingts marcs ou environ, desquelz lesdiz honnourables fourniront pareillement audit Estienne ou en argent ou en cuivre, ainsi que Dieu leur donnera de quoy le faire. — Item seront lesdiz chief, angeloz, pilliers et soubzbassement dorez bien et convenablement, et lesdiz honnourables fourniront de l'or et de l'argent vif à ce nécessaires. — Item sera garnie la mytre dudit chief bien et convenablement de pierrerie, et aussi l'orfroy de la chappe qui sera sur le corps dudit chief, et aussi lesdiz angeloz : de laquelle pierrerie lesdiz honnourables seront tenuz et ont promis fournir audit Estienne...... et avecques ce aussi fourniront lesdiz honnourables de l'argent qui sera neccessaire à faire les émaux qui seront faiz entour le dit soubzbassement, lequel en sera garni tout entour, fait et esmaillé aux armes du Roy nostre dit sire et d'autres seigneurs de cest royaume, ainsi que lesditz honnourables vouldront ordonner.

« Item et pour faire les choses dessus dictes bien et convenablement, ont marchandé lesdiz honnourables tenans et estans en leur chappitre avec ledit Estienne présent et acceptant ledit marché..... pour le pris et somme de 65 solz tournois, monnoye aujourduy aians cours ou à la valeur d'icele, pour chacun marc tant d'argent que de cuivre qui sera amployé à faire la besoigne dessus dicte...... et en oultre et pardessus lesdiz 65 solz tournois pour chacun marc, ont promis lesdiz honnourables paier audit Estienne, pour une fois seulement, 20 sextiers de froument et 10 sextiers de seigle, bon blé et recevable, mesure de Poictiers...... » (1).

(1) Archives du département de la Vienne, série G, n° 500 (cf. Rédet et Alfred Richard, inventaire-sommaire, tome 1er, p. 75). — Rédet a publié ce marché in-extenso dans ses *Documents pour l'histoire de l'Eglise de St-Hilaire de Poitiers*, tome II, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XV, année 1852, p. 101 à 104. — Cf. Nicias Gaillard, *Dissertation sur les Reliques de saint Hilaire*, apud *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1re série, 1834-

Le 13 janvier 1467, jour de la fête de saint Hilaire, l'évêque d'Elne bénissait le reliquaire exécuté par Etienne Jugant : — « apportato in ecclesiam beatissimi Hilarii majoris Pictavensis quodam pulcherrimo vase argenteo, quod domini decanus et capitulum ejusdem ecclesie fieri fecerant pro incapsando et reponando sacratissimas reliquias, videlicet caput ejusdem beatissimi Hilarii, dictoque vase erecto super majus altare, immediate post decantationem ultimi responsorii matutinarum in dicta ecclesia, ad dictum altare accedens reverendus in Christo pater et dominus episcopus Helenensis.... predictum vas benedixit, in eodemque benedictione facta sacratissimas reliquias predictas reposuit....... » La présence d'Etienne Jugant à cette cérémonie a été consignée dans le procès-verbal qui fut dressé séance tenante (1).

L'inventaire des reliques, vases sacrés et ornements de l'église St-Hilaire, du 20 novembre 1469, décrit ainsi le reliquaire exécuté de 1448 à 1467 : « ung très-beau vesseau fait par manière de chief avec la mictre, deux anges qui soustiennent led. chief (le tout d'argent), et davant a deux petiz angeloz d'argent doré, dont l'un tient les armes du pape et l'aultre du roy, lequel vesseau poise 300 marz d'argent ou environ » (2).

Le reliquaire consacré en 1467 était déjà plus volumineux et plus riche que n'avait osé l'espérer le chapitre en 1448. Il continua à s'embellir dans la suite, grâce aux dons faits à l'église et à la générosité des chanoines eux-mêmes.

1837, p. 275, et DE LONGUEMAR, *Essai historique sur l'église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers* apud *Mém. Soc. Ant. Ouest*, tome XXIII, année 1856, p. 136.

(1) Archives de la Vienne, série G, n° 525 (cf. invent.-somm. p. 82). — Ce procès-verbal a été publié in-extenso par RÉDET, apud *Mém. Soc. Ant. Ouest*, t. XV, p. 141-142.

(2) RÉDET, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. XV, p. 145-146. — N. GAILLARD, apud *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1re série, p. 286, note.

Le 1er avril 1479 (1) nous voyons Jean Bonnin, aliàs Denyort, faire don au chapitre d'un anneau d'or pour dorer le chef de saint Hilaire (2). Ce ne fut sans doute pas la seule libéralité de ce genre. — Le 28 avril 1481, le chapitre allouait 15 écus d'or à maître Jean de Sangouteau, « pro eundo apud Luczdunum quesitum et emptum certam quantitatem lapidum preciosorum et aliorum, aptorum et necessariorum ad ponendum in deauracione capitis beatissimi Hilarii, tam pro suis expensis quam pro emptione hujusmodi lapidum. » (3). — La même année, le chef nouvellement doré, « caput gloriosissimi Hilarii noviter deaurati », fut porté aux processions des Rogations avec une solennité, dont les registres capitulaires ont conservé le souvenir. Il fut également béni à nouveau par l'évêque d'Elne, qui reçut « unam sarcinam avene pro pena et labore suo, quam substinuit ad benedicendum caput beatissimi Hilarii de novo deaurati » (4).

Nous retrouvons, dans l'inventaire du 8 février 1549, « le chief monsr sainct Hilaire, auquel il y a deux anges, lesquelx et le dit chief sont couverts d'argent doré, et le bas et le subbastement sont de cuivre doré » (5). Mais quelques années plus tard, il ne devait plus rien rester de cet intéressant produit de notre ancienne orfèvrerie poitevine. — « Le 27 mai 1562, les huguenots commencèrent à saccager, piller, voler et emporter tous les reliquaires, châsses, croix, calices, crucifix, livres et tableaux couverts tant d'or que d'argent.... entre lesquels il y avait le chef de m. Hilaire d'argent doré pour lequel porter en procession convenait être quatre hommes qui en étaient bien chargés » (6).

(1) Communication de M. Alfred Richard.

(2) Archives de la Vienne, série G, n° 1017; invent.-somm. p. 176.

(3) Rédet, apud *Mém. Antiq. Ouest*, t. xv, p. 142, note. — Archives de la Vienne, série G, n° 527; invent.-somm. p. 83.

(4) Rédet, ibid.

(5) Rédet, loc. cit. p. 217. — N. Gaillard, loc. cit. p. 286, note.

(6) N. Gaillard, loc. cit. p. 284-285.

« Au commencement du XVII^e siècle, Godefroy de Saint-Belin, évêque de Poitiers, eut.... recours à la générosité du chapitre de Saint-Denis, pour remplacer les reliques de saint Hilaire que les protestants avaient brûlées en 1562. Il en obtint un morceau de crâne qu'il fit renfermer dans un buste d'argent » (1). « M. de la Roche-Pozay donna depuis la mitre d'argent du même chef; on y voit les armes de ces deux prélats, » écrivait Thibaudeau (2).

L'église de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers, possède encore le reliquaire-chef de saint Didier (3). — « C'est plus qu'un chef, c'est le demi-buste d'un personnage habillé en évêque et de grandeur presque naturelle. Il est en bois doré; la figure est peinte; les ornements de la mitre et de la chape sont en relief et d'un travail assez soigné. Ce demi-buste repose sur un socle en bois noir, carré, aux coins abattus, qui me semble moderne. Dans le devant de ce socle est creusée une lunette ovale, recouverte d'un verre, qui contient les reliques du saint. On y lit, écrit sur une bande de papier: DESIDERIUS EPISCOPUS ET MART. La mitre et la chape ont absolument la même forme que celle usitée de nos jours, ce qui me ferait croire que le monument n'est pas antérieur au XVIII^e siècle. On ne voit pas les bras du personnage » (4).

En outre du buste de saint Didier, l'église de Notre-Dame-la-Grande avait autrefois un buste de sainte Anne. Ce dernier était « recouvert d'argent, » ainsi que son soubassement (5).

(1) N. GAILLARD, loc. cit. p. 275. — De LONGUEMAR apud *Mém. Ant. Ouest*, tome XXIII, p. 367.

(2) THIBAUDEAU, *Hist. du Poitou*, tome 1^er, édit. de 1839, p. 64.

(3) Cf. Archives de la Vienne, série G, n^os 1095 et 1324, invent.-somm. p. 195 et 255.

(4) Communication de M. A. de la Bouralière.

(5) Cf. Archives de la Vienne, G. 1094 et 1311; inv.-somm. p. 195 et 249.

A la cathédrale de Poitiers, on peut encore voir deux bustes qui ont aussi été des reliquaires. — « Ils entrent dans la décoration de l'autel de la chapelle de paroisse. Cet autel, construit en bois, très monumental, muni d'un vaste retable, provient de l'ancienne église des Jacobins. Les deux bustes sont placés entre des colonnes, de chaque côté de l'autel. Ils sont en bois, de grandeur naturelle, et on voit les bras et les mains des personnages. Ils reposent sur des socles également en bois et percés d'une lunette. Originairement ils devaient être dorés, mais ils ont souffert du barbouillage qu'on a appliqué à tout l'autel, et pour le moment ils sont couverts d'une affreuse peinture grise. L'un représente saint Thomas d'Aquin tenant une plume d'une main et un livre de l'autre; sa lunette est vide de reliques. L'autre représente saint Pierre, martyr, dans une attitude d'invocation; c'est du moins le nom inscrit sur une bande de papier placée dans la lunette (avec ou sans reliques). Le travail et l'expression des visages ne sont pas mauvais, autant qu'on en peut juger sous la couche de céruse qui les recouvre. Je croirais que ces objets sont l'œuvre du XVII[e] siècle » (1).

Quelquefois on mettait dans des reliquaires-chefs des reliques ne provenant pas de la tête. Exemple, à la cathédrale de Poitiers, le chef de saint Grégoire, que l'inventaire de 1406 décrit ainsi : « une tête mitrée de saint Grégoire en argent, dans laquelle est une côte du même saint » (2).

(1) Communication de M. A. de la Bouralière.

(2) L'abbé AUBER, *Hist. de la Cathédrale de Poitiers*, tome II, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, tome XVII, p. 140.

A la Cathédrale d'Albi, « le procès-verbal de mgr Le Goux de la Berchère, en 1698, enregistre cette mention : « *un autre bras d'argent... dans lequel est renfer-* « *mée une relique de sainte Cécile, laquelle nous aurions sortie du reliquaire, et* « *aurions reconnu que c'est une partie de la cuisse. Il faudra mettre cette relique* « *dans une châsse d'une autre figure* » [De Rivières, p. 19.]..... La forme du reliquaire désignait la nature de la relique, du moins ce qu'on la croyait. Un examen plus attentif révéla à mgr Le Goux de la Berchère que la cathédrale ne possédait pas un os du bras, mais *une partie de la cuisse*. Cette méprise n'a rien

Thibaudeau mentionne la présence à la cathédrale de Poitiers, de deux chefs d'argent : « les chefs de saint André et de saint Grégoire, d'argent » (1). Le chef de saint André fut exécuté postérieurement, à 1406 ; on employa pour cela un des deux plateaux d'argent et deux des huit calices d'argent doré inscrits à l'inventaire de cette année. Des annotations, de date inconnue, constatent que, de ces deux plateaux, « il n'en reste qu'un, et l'autre a été mis dans le reliquaire de la tête de saint André, » et que des huit calices d'argent doré, « il n'y a que six calices de présent, et deux ont été pris pour le reliquaire du chef de saint André » (2). Cette fois, le reliquaire-chef contenait bien une relique provenant de la tête du saint (3).

Les chefs de saint Grégoire et de saint André furent enlevés par les huguenots en 1562 (4).

A l'époque révolutionnaire, la cathédrale de Poitiers possédait encore « le chef de saint Simplicien, couvert de feuilles d'argent » (5).

d'étonnant à une époque où les connaissances anatomiques semblaient l'apanage exclusif des médecins. Pour obvier à cet inconvénient, Urbain VIII exigea leur concours dans la récognition des reliques. Elle s'est même produite de nos jours avec plus d'éclat encore. Lorsque mgr Pie, évêque de Poitiers, fit exécuter une châsse pour les reliques de sainte Radégonde, il demanda à l'architecte Lassus de placer aux extrémités un buste et un bras. Le buste reçut, à l'endroit de la poitrine, comme s'il s'agissait du thorax, un fragment de crâne ; dans le bras fut inséré un ossement que l'on estimait être du bras. Mgr Bellot des Minières m'ayant prié de procéder à la recognition des reliques de l'ancienne abbaye de Sainte-Croix, je m'aidai des lumières d'un médecin, qui reconnut que le prétendu bras était un tronçon de fémur. [*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2e sér., t. IV, p. 253-254.] L'archevêque d'Albi, avec beaucoup de bon sens, exigea *une châsse d'une autre figure*, pour ne pas en perpétuer l'erreur, en continuant à se servir d'un bras. Puisse ce sage exemple être suivi ailleurs et motiver une prescription analogue. » (X. Barbier de Montault, apud *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, tome xiv, p. 209.)

(1) *Histoire du Poitou*, éd. de 1839, tome i, p. 27.

(2) L'abbé Auber, loc. cit. p. 141.

(3) Ibid. p. 101.

(4) Ibid. p. 248 et 252.

(5) Id. p. 457. — Cf. p. 140.

En 1525, la maison-Dieu de Montmorillon possédait « le chef de monseigneur sainct Valentyn estant enchâssé de leton » (1).

L'inventaire des reliques de l'abbaye de Nouaillé (Vienne) au XVII^e^ siècle, mentionne le chef de saint Junien : « Item, caput ejusdem beati Juniani [abbatis Mariacensis (2), patroni Nobiliacensis], theca argentea, ad capitis similitudinem effor-mata, inclusum, appendente (3) quatuor argenti marcas » (4).

Dans l'église de la Villedieu-du-Clain (Vienne), « au mur du côté nord, dans la troisième travée, est fixé une sorte de support à pans coupés, large de 50 centimètres, en saillie sur le mur, formant reliquaire, et montrant dans un cadre ovale placé sur le devant du pan antérieur des reliques de saint Rémi et de saint Secondin. Au-dessus de support, s'élève un buste d'évêque, la mitre en tête, revêtu de ses habits épiscopaux. Ce buste en bois sculpté, doré, colorié et richement ornementé, paraît être une œuvre du XVII^e^ siècle » (5).

Au XVI^e^ siècle, on conservait encore dans l'église abbatiale de Saint-Jouin-lès-Marnes, « le chef et tête de saint Martin de Vertou, d'argent bien doré, qui descendait jusqu'aux épaules et était de la grosseur d'une tête d'homme » (6).

L'abbaye de Saint-Maixent possédait les reliquaires-chefs de ses deux patrons saint Léger et saint Maixent. — Le 8 septembre 1716, les religieux firent une procession des

(1) *Archives historiques du Poitou*, tome II, p. 315.

(2) Mairé-l'Evescault, canton de Sauzé-Vaussais, arrond. de Melle, Deux-Sèvres. Cf. RONDIER, *Vie de saint Junien, poitevin et bénédictin, patron des laboureurs du Poitou*, apud *Mém. Soc. Stat. D.-S.* 2^e^ série, tome V, 1865, p. 200 à 221.

(3) *Appendente* pour *appensante*.

(4) X. BARBIER DE MONTAULT, apud *Bulletin du Comité des travaux historiques*, section d'archéologie, année 1884, p. 97.

(5) DE LONGUEMAR, *les Anciennes Fresques des églises du Poitou*, p. 263.

(6) B. LEDAIN, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, 2^e^ série, tome VI, 1883, p. 117.

reliques de ces deux saints. « Quatre religieux revestus portoient les deux bustes » (1).

Le reliquaire-chef de saint Maixent contenait autre chose que le chef du saint. — Le *Journal des choses mémorables de l'abbaye* raconte qu'au mois de mai 1666, « le R. P. dom Antoine Savy, prieur de cette abbaye, receut une relique notable de saint Maixent, savoir une vertèbre entière et la moitié d'une côte, » provenant de l'abbaye d'Ebreuil (Allier). « Le 27 de juin 1666, jour de dimanche dans l'octave de saint Maixent, fut choisi pour exposer au peuple et porter solennellement en procession la susdite relique, laquelle peu auparavant avoit esté mise dans un beau grand reliquaire de bois doré, représentant à demi-corps le mesme saint, et revestu pontificalement. » Ce fut une solennité de premier ordre, « la joie, l'affluence et la dévotion du peuple furent extraordinaires » (2).

Nous retrouvons des reliquaires-chefs de saint Léger ailleurs qu'à Saint-Maixent.

A la cathédrale de Saintes, raconte le chanoine Tabourin, « il y avoit le chief de monsieur saint Legier, lequel ne se mettoit sur le grand autel que le jour des festes solennelles et les jours et festes de sainct Trojan, et ce portoit aussy en procession quelquefois.... mais à présent il n'y a plus rien, parce que tout a été prins et ravi par ceux de la religion prétendue réformée » (3).

M. Jules Gauthier, archiviste du département à Besançon, a communiqué en 1877 au Comité des travaux historiques un reliquaire de saint Léger, « d'argent, sous la forme

(1) Alfred Richard, apud *Archives historiques du Poitou*, t. xviii, p. 445.

(2) Cf. Alfred Richard, apud *Archives historiques du Poitou*, tome xviii, p. 370 à 373.

(3) L. Audiat, *Saint-Pierre de Saintes*, p. 68. — *Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure*, tome iii, p. 124-125 ; cf. p. 133-134.

d'un buste », découvert dans un ancien tabernacle de pierre en forme d'armoire ménagée dans un pilier de l'église de Chaux-sous-Maiche (canton de Saint-Hippolyte, département du Doubs). « La partie supérieure du chef est mobile comme un couvercle, et laisse voir la plus grande partie du crâne attribué à saint Léger. M. Gauthier regarde ce reliquaire comme étant d'un travail allemand et du XVIe siècle » (1).

En 1689, « on fit présent » à l'église abbatiale de Saint-Maixent « de deux bustes de bois argenté, qui forment un regard de Nostre-Seigneur et de sa très-sainte mère, de la hauteur naturelle, qui ont esté faits par un des meilleurs sculpteurs de la ville de Lyon. » — « Ces deux bustes, qui depuis ont été dorés, sont aujourd'hui placés dans des niches ménagées à cet effet au fond du retable de l'autel de la Vierge » (2).

« Avant l'entrée des protestants à Fontenay, la veille de la Trinité 1562, le trésor de l'église de Notre-Dame renfermait plusieurs objets d'un grand prix. On peut en juger par la nomenclature suivante, extraite d'une pièce du 1er avril 1550, et reproduite en partie dans un autre document du 20 janvier 1554 : « un vaisseau en or où l'on porte le Corpus Domini, « avecq sa placteyne ; les chiefs de Monsieur sainct Venant « et de Madame saincte Anne, en argent ; ung grand calyce « d'or appelé coulpe, d'orfebvrerie fort vieille.... [etc.] » Tous ces curieux monuments de l'art gothique furent dispersés et détruits » (3).

(1) L. Douet d'Arcq, apud *Revue des Sociétés savantes*, septembre-octobre 1877, p. 320.

(2) Alf. Richard, apud *Archives hist. du Poitou*, t. XVIII, p. 427.

« Il est presque certain que les reliquaires en forme de bustes, têtes ou bras, n'ont existé qu'aux XIVe et XVe siècle » [l'abbé Corblet ? apud] *Revue de l'Art Chrétien*, avril-juin 1877, p. 486.

(3) Benjamin Fillon, *Pièces curieuses concernant Notre-Dame de Fontenay* (Fontenay, impr. de Robuchon, 1849), p. 3.

Aux reliquaires-chefs de saint Venant et de sainte Anne, l'inventaire du trésor de Notre-Dame de Fontenay, du 28 juin 1537, en ajoute un troisième : « xj. Le chief Monsieur Sainct Venant d'argent doré, o ses relicques. — xij. Un aultre chief Madame Saincte Anne d'argent. — xiij. Un aultre chief de cuyvre doré tout rompu, à la samblance d'une saincte, » qui, de l'avis de B. Fillon, « devait être celui de sainte Catherine, mentionné dans un document de 1482 » (1).

Gilles de Rais, de sinistre mémoire, possédait dans sa « chapelle » le chef d'argent de saint Honoré (2).

Toutes les reliques provenant de la tête d'un saint n'étaient pas conservées dans des reliquaires en forme de chefs. Il s'en faut même de beaucoup que ces reliquaires-chefs fussent d'un usage universel pour les reliques de cette origine. — Quelquefois les têtes ou parties de têtes de saints étaient conservées dans des reliquaires en forme de coupes ou de ciboires.

A Saint-Jean-d'Angély, sur le grand autel, « il y avait une impériale où était le chef de saint Jean-Baptiste enchâssé dans une coupe d'or » (3).

On avait agi de la même façon à l'abbaye des Châtelliers (Deux-Sèvres). Dans sa précieuse collection, Dom Fonteneau nous a conservé la description du reliquaire contenant la tête de saint Giraud (4), qui était placé « au haut du grand autel de l'abbaye. » A cette description est joint un dessin que l'abbé Texier a reproduit à la suite de son *Essai historique et descriptif sur les argentiers et les émailleurs de Limoges* (5).

(1) B. Fillon, apud *Archives historiques du Poitou*, tome i, p. 129.

(2) L'abbé Bossard, *Gilles de Rais, dit Barbe-Bleue*, 2e édit , p. 65.

(3) Guillonnet-Merville , *Recherches topographiques et historiques sur la ville de Saint-Jean-d'Angély*, p. 24.

(4) Saint Giraud de Salles, fondateur des abbayes des Châtelliers, de l'Absie, etc.

(5) *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, tome ix, 1842, pl. 3, fig. 2, — cf. p. 125.

« Ce reliquaire est composé de trois parties : la première est faite en forme d'un large ciboire où la tête est déposée, ce vase est de cuivre doré orné en dehors de filigrammes (sic) bien travaillés, aussi bien que le pied d'estal ; la seconde est le couvercle ou chapeau, qui s'ouvre à la faveur d'une charnière. Tout le dôme est d'argent doré au dehors, ceint d'une bande de cuivre doré en forme de diadème, ornée de semblables filigrammes et de plusieurs pierres enchâssées. Le tout est surmonté de la figure d'une église et d'un autre reliquaire dans lequel on a incrusté une partie de côte de saint Giraud » (1).

Avant la confection du reliquaire-chef, dont nous avons parlé au début de ce chapitre, la tête de saint Hilaire était conservée dans une coupe. « Item (dit l'inventaire de 1469) une coupe d'argent, sur laquelle a une crois et ung saphir, en laquelle souloit estre le chief monsieur sainct Hilaire, lequel a esté mis en vaisseau susd. ; laquelle coupe donna feu messire Jehan Ferchault, jadis chanoine et aumousnier de l'église de céans et chantre de madame saincte Radégonde ; en laquelle de présent a des reliques de monsieur saint Omer et aultres reliques *de tumulo* Christi, qui furent prinses en l'image du crucifix d'argent qui est sur le cueur » (2).

(1) L. Duval, *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame des Châtelliers*, apud *Mém. de la Soc. de Statistique des Deux-Sèvres*, 2e série, t. VII, année 1867, p. XXXVI.

(2) Rédet, apud *Mém. Antiq. Ouest*, t. XV, p. 147.

IX

# BRAS-RELIQUAIRES POITEVINS

## ANTÉRIEURS A LA RÉVOLUTION

---

« C'était la coutume, au moyen âge, d'attribuer au reliquaire la forme de la relique qu'il contenait ; l'os d'un bras appelait donc naturellement un bras en orfèvrerie, et de la sorte, les fidèles étaient immédiatement renseignés sur la relique elle-même » (1).

L'inventaire du trésor de la cathédrale de Poitiers, de 1406, mentionne « un bras de bois désargenté, auquel manque la main, dans lequel est un ossement du bras de saint Junien, abbé » (2). — Ce reliquaire fut remplacé par un plus riche : « un bras d'argent où était celui de saint Junien, abbé de Nouaillé, » qui disparut en 1562, lors des ravages des protestants (3).

A Saint-Hilaire de Poitiers, l'inventaire de 1479 cite « le bras du fillou monsieur saint Hilaire garni d'argent. » Vers le milieu du XVI$^{e}$ siècle, on retrouve « le bras de saint Hilaire du Mans en partie d'argent » (4).

En 1843, les membres du Congrès archéologique de

(1) X. Barbier de Montault, apud *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, tome XIV (1887), p. 207.

(2) L'abbé Auber, *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, tome II, apud *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1$^{re}$ série, tome XVII, année 1849, p. 142.

(3) Ibid. p. 248.

(4) N. Gaillard, apud *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1$^{re}$ série, p. 286, note.

Poitiers trouvèrent dans l'église de Saint-Savin « quatre anciens reliquaires en bois doré, sous forme de bras » (1). Ces quatre bras existent encore dans la sacristie de Saint-Savin, mais on ignore le nom des saints dont ils contenaient des reliques (2).

L'inventaire des reliques de l'abbaye de Nouaillé (Vienne), au XVII[e] siècle, constate la présence de deux bras-reliquaires : « Item, brachium ejusdem sancti [Juniani], theca... argentea inclusum, appendente duas argenti marcas. — Item, aliud brachium argenteis laminis, ponderis marchæ unius et dimidiæ, contectum » (3). Ce dernier doit être le « bras d'argent, » dont parle dom Mazet (4) et qui renfermait des reliques de saint Thibault. — Serait-ce le même que celui qui est conservé dans l'église de Nieul-l'Espoir, et dont la paroisse de Fleuré possède une reproduction (5) ?

L'inventaire des reliques, vases sacrés et ornements de l'église Saint-Pierre de Chauvigny, dressé en 1561, mentionne parmi les reliquaires « le bras de sainct Hierosme » (6).

Il y avait dans l'église de la maison-Dieu de Montmorillon, d'après l'inventaire de 1525 : « ung bras de boys, de la longueur d'un pied et demi ou environ, et couvert de feuilles d'argent, onquel sont les reliques de monseigneur sainct Vincent et aultres sainctz » (7).

(1) SEGRETAIN, apud *Bulletin monumental*, tome IX, p. 511 ; tirage à part du compte rendu du Congrès, p. 151.

(2) Communication de M. l'abbé Lebrun, doyen de Saint-Savin.

(3) X. BARBIER DE MONTAULT, apud *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, section d'archéologie, année 1884, p. 97.

(4) L'abbé AUBER, apud *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1886, p. 182.

(5) J'ai vu le bras-reliquaire de Nieul-l'Espoir, mais je n'ai pu obtenir que des renseignements insuffisants sur celui de Fleuré.

(6) CH. TRANCHANT, *Notice-sommaire sur Chauvigny-de-Poitou et ses monuments*, 2e édit., 1884, p. 188.

(7) *Archives historiques du Poitou*, tome III, p. 315. — Cette multiplicité de reliques dans un seul bras-reliquaire se retrouve ailleurs. A l'église Saint-Pierre de

L'abbaye de Nanteuil-en-Vallée (près Ruffec), qui faisait autrefois partie du diocèse de Poitiers, possédait : « le bras de saint Victor, celui de saint Benoît et celui de sainte Agathe, enveloppés de bras d'argent, les doigts dans l'attitude de la bénédiction » (1).

Dans le compte du receveur du chapitre de Notre-Dame la Grande, pour l'année 1483-1484, on trouve la dépense suivante : « à l'imagier qui fit un bras de bois en forme de reliquaire pour l'église de Chey, 10 sous » (2).

D'après l'inventaire du XVI^e siècle, l'abbaye de Saint-Jouin-lès-Marnes possédait : « le bras de saint Sébastien avec la main d'argent bien doré, avec beaucoup de pierreries bien émaillées ; — le bras de saint Symphorien avec la main, bien enrichi de pierreries, le tout d'argent et bien doré ; — un bras de saint Antoine, d'argent et bien doré, et enrichi de pierreries en émail » (3).

A Sainte-Radégonde-de-Pommier, près Thouars, « le reliquaire de saint Eutrope, évêque de Saintes, avait la forme d'un bras, pour indiquer au premier coup d'œil que l'ossement appartenait à cette partie du corps ; il était en bois sculpté » (4). Ce reliquaire, qui avait survécu à la Révolution, a été jeté, comme trop vieux et vermoulu, il y a environ vingt-cinq ans (5).

Saumur, l'inventaire de 1445 mentionne « ung bras enchassé en boys, ouquel a des reliques de saint Éloy, de saint Martin, de saint Grégoire, de saint Ypolite, une dent de sainte Apolonie et plusieurs autres reliques » (Archives du département de Maine-et-Loire, série G, n° 2524 ; CÉLESTIN PORT, inventaire-sommaire, p. 304).

(1) REMPNOULX-DUVIGNAUD, *l'Abbaye de Nanteuil-en-Vallée*, apud *Bull. de la Société archéol. et hist. de la Charente*, 5^e série, tome VIII, année 1886, p. 133-134.

(2) Archives départementales de la Vienne, série G, n° 1239 ; inventaire-sommaire, p. 230.

(3) B. LEDAIN, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, 2^e série, tome VI, année 1883, p. 117.

(4) X. BARBIER DE MONTAULT, apud *Bull. Soc. stat. Deux-Sèvres*, 1887, p. 571.

(5) Communication de M. l'abbé Kayser, curé de Sainte-Radégonde.

M. Tolbecque, de Niort, possède dans sa collection, un bras-reliquaire en bois doré, dont nous n'avons pas réussi à retrouver la provenance.

Un procès-verbal de visite paroissiale, de l'année 1686, note que, dans l'église de la Chapelle-Saint-Etienne (arrondissement de Parthenay), « il y a un bras, dans lequel il y a un vase d'argent, où sont quelques petits linges, sans apparences de reliques, qui pourtant s'appelle par tradition le bras de saint Etienne » (1).

Saint Léger ayant été abbé de Saint-Maixent, il n'est pas hors de propos de citer ici la mention que l'on trouve dans « l'inventaire des sainctes reliques et thrésor de l'abbaye de Saint-Pierre le Vif », près Sens, du 25 mai 1660, du « bras de sainct Léger, évesque d'Autun, enchâssé dans un reliquaire d'argent doré représentant un bras » (2).

L'inventaire du trésor de l'église Notre-Dame de Fontenay, du 28 juin 1537, mentionne : « un bras de cuivre doré, que l'on nome des *Lombards* ». — « La famille Lombard, dont un membre avait donné ce reliquaire, était, au XIIIe siècle et au commencement du XIVe, l'une des plus riches de la bourgeoisie fontenaisienne » (3).

Avant la Révolution, on conservait à Noirmoutier (Vendée) une phalange de saint Filbert, enchâssée dans une main d'argent. Cette relique a disparu en 1793 (4).

La chapelle du collège de Saintes possédait deux bras de bois dorés attachés au mur, dans le chœur. Les inventaires de 1760 et de 1766, qui nous apprennent ce détail (5), ne nous

(1) L'abbé DROCHON, *l'Ancien Archiprêtré de Parthenay*, p. 86.

(2) JULLIOT, apud *Bull. de la Soc. archéol. de Sens*, tome XI, 1887, p. 94.

(3) B. FILLON, apud *Archives historiques du Poitou*, tome Ier, p. 130.

(4) PIET, *Recherches sur l'Ile de Noirmoutier*, 2e édit. p. 59.

(5) XAMBEU, *Documents relatifs au Collège de Saintes, la Chapelle du Collège* (3e fascicule de l'*Histoire du Collège de Saintes*), p. 24 et 29.

indiquent pas les saints auxquels ces bras se rapportaient. L'inventaire de 1791 mentionne « deux petits reliquaires au-dessus d'une armoire » (1) : s'agit-il de nos deux bras ou plutôt des « deux reliquaires dorés, ouvrage de Milan, à demi ovale, avec leurs pieds », qui sont cités en 1622 (2).

Nous avons cité tout-à-l'heure un bras de saint Eutrope à Sainte-Radégonde-de-Pommier ; en voici d'autres :

« On me signale à Londres, dit M. Audiat, la chapelle des Pères de l'Oratoire, qui possède un reliquaire : *brachium sancti Eutropii* » (3).

L'abbé Texier a fait connaître le « reliquaire d'argent en forme de bras, renfermant une partie du bras de saint Eutrope de Saintes, XV^e siècle, » conservé dans l'église de Pionnat (Creuse) (4).

L'église du prieuré de Saint-Eutrope à Saintes, avait la relique principale. L'inventaire de 1562 mentionne « le bras du mesme saint, enchassé en argent » (5).

L'abbaye de la Couronne, près d'Angoulême, possédait en 1555, parmi ses « ornemens et reliquiaires » : — « le bras de saint Maurice, enchâssé en cuivre, — le bras de saint Sébastien, enchâssé en argent, — quatre autres bras enchâssés en cuivre doré » (6).

(1) Ibid. p. 30.

(2) Ibid. p. 20-21.

(3) L. Audiat, *Saint Eutrope dans l'histoire....* 2^e édit. p. 7, note.

(4) *Annales archéologiques*, tome XV, p. 294.

(5) L. Audiat, *Saint-Eutrope et son prieuré*, p. 79 ; — *Saint Eutrope dans l'histoire...* p. 243.

(6) *Bull. de la Soc. archéol. de la Charente*, 3^e série, tome IV. année 1862. p. 131.

X

# VASES SACRÉS POITEVINS

## ANTÉRIEURS A LA RÉVOLUTION

---

Les vases sacrés sont : 1° le calice, dont le prêtre se sert pour célébrer la messe ; — 2° le ciboire, où sont déposées les hosties consacrées réservées pour l'usage des fidèles ; — 3° l'ostensoir, qui s'emploie pour les processions de la Fête-Dieu et aux jours de solennité, pour l'exposition de l'hostie consacrée.

Les ciboires du moyen-âge n'étaient pas conservés de la même façon qu'aujourd'hui : à l'étude des ciboires se rattache l'étude de leur mode de suspension.

La division de ce chapitre se trouve donc tout indiquée : 1° calices, 2° ciboires et suspensions eucharistiques, 3° ostensoirs.

### I. — Calices.

Au Congrès archéologique de Poitiers, en 1843, M. de Caumont posa cette question : « *Quels sont les calices anciens que possèdent les églises du Poitou ?* »

« M. [l'abbé] Cousseau : — Il y a en Poitou fort peu de calices très anciens. A Faye-l'Abbesse, il y en a un qu'on suppose avoir été donné par une abbesse de Saint-Jean de Bonneval, vers 1550. Le pied de ce calice est découpé. Il est de forme polygonale, avec des lobes arrondis. — Dans la

paroisse de Nueil-sur-les-Aubiers, il y en a deux fort antiques et fort remarquables. Le curé, engagé par sa fabrique à se défaire de ces masses incommodes pour les remplacer par de beaux calices bien luisants, était venu à Poitiers pour les vendre ; mais, grâce à l'intervention éclairée de M. l'abbé Cousseau, ils ont été conservés. — M. Cousseau signale également un calice du XIVe siècle que possède M. de Larnay.

« M. Fillon cite les deux calices d'ivoire du XVIe siècle qui font partie de la collection de M. de Boismorand ; — M. de Chergé, un calice orné d'émaux appartenant à Mme de la Sayette ; — enfin, M. Pressac présente un volume des *Annales d'Aquitaine* dans lequel est représenté un calice du temps du miracle arrivé à Pressac.

« M. de la Fontenelle dit avoir vu dans la commune de Benet, en Vendée, un calice et un ostensoir curieux par la forme et par le métal. Ce métal est composé d'or, d'argent et de cuivre. On prétendait que ce calice avait servi à saint Benoît. Malheureusement, malgré les recommandations pressantes de M. de la Fontenelle, ils ont été vendus, ainsi que plusieurs émaux remarquables, à un marchand de curiosités » (1).

Le calice de Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres) existe toujours.

A Nueil-les-Aubiers (même département), des deux calices signalés par Mgr Cousseau, un seul existe encore. Il porte, gravée sous le pied (2), une inscription ainsi conçue : *S. Hilaire de Nueil*, 1551 (3).

(1) Compte rendu du Congrès archéologique de Poitiers, apud *Bulletin monumental*, tome IX, p. 534 ; tirage à part p. 174. Cf. *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, tome X, année 1843, p. 429.

(2) « Les inscriptions fort courtes que l'on remarque sous le pied des calices constatent ou une *donation*, ou la *propriété* d'un *prêtre* ou d'une *église* » (X. BARBIER DE MONTAULT, *Epigraphie de Maine-et-Loire*, p. 189).

(3) Communication de M. l'abbé Brouard, ancien directeur du collège de Rom, curé de Nueil-les-Aubiers.

Le calice miraculeux de Pressac (Vienne), que Mgr X. Barbier de Montault a fait photographier par M. Perlat, de Poitiers, « porte, sous le pied, sa date et le nom de son propriétaire :

: A
MAUC : RIVS 1607 PReSSAC

« Il a été façonné au tour et repoussé dans certaines parties » (1).

Mgr X. Barbier de Montault a signalé en 1884, dans l'église de St-Léger-la-Palud (Vienne), « un calice en argent, style Louis XIII, avec pied découpé à jour et fruits pendants au nœud ovoïde. — Il existe des calices analogues à Poitiers, dans les sacristies de Sainte-Croix et de l'Union chrétienne, et à Vouneuil-sous-Biard » (2).

Le calice de l'église de Vouneuil-sous-Biard a les « armes du grand Prieur d'Aquitaine, gravées sur le pied et entourées d'un chapelet, avec cette inscription sous le rebord du pied :

DV DON D'ILLVSTRE F *(frère)*
PIERRE A F[*o*]VCQVERAND (3) DE LA NOVE,
GRAND PRIEVR D'AQVITAINE, 1662 » (4).

Au château de Beaudiment, dans le très riche musée de M. le marquis de la Rochetulon, « à côté du portrait de

(1) X. Barbier de Montault, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome 1er, p. 112.

(2) X. Barbier de Montault, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome 1er, p. 257.

(3) « Un acte de 1646, aux archives départementales [de la Vienne], écrit *Foucrand de la Noue*, et un autre de 1666, *F. Pierre Foucrand.* »

(4) X. Barbier de Montault, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, t. 1er, p. 95.

Mgr Beaupoil de Saint-Aulaire (1), on peut voir le calice et une partie des ornements de ce confesseur de la foi » (2).

L'église de Jardres (Vienne) possède un beau calice d'argent, sous le pied duquel nous avons relevé cette inscription à demi-effacée :

DONNE PAR M[R] MAVRY CVRE DE IARDE 160/

Non loin de Jardres, à Bonnes : un magnifique calice Louis XIII (?), portant sur la coupe une représentation de la Cène et l'écusson d'un abbé ou prélat, et sur le nœud, des anges qui tiennent les instruments de la Passion (3).

Le trésor de l'abbaye de Nouaillé « possédait... un nombre considérable de calices qui par leur antiquité et les souvenirs qui s'y rattachaient, étaient d'une immense valeur. Ils furent volés en 1500 » (4).

L'inventaire des calices, joyaux et ornements de l'église de la Maison-Dieu de Montmorillon, dressé le 2 mai 1525, mentionne : « Premièrement ung calice d'argent seurdoré avec sa platenne d'argent seurdorée, led. calice ayant les apostres enlevés ; et au pied d'iceluy y a ung crusifix d'argent seurdoré....... Plus ung aultre calice d'argent seurdoré....... au pied duquel y a ung escusson au dedans duquel y a ung bœuf rouge et ung crusifix...... » Plus, deux autres calices

(1) « Beaupoil de Saint-Aulaire (Martial-Louis de) .... évêque de Poitiers, occupait ce siège dépuis plus de trente années. lorsque éclata la Révolution française.... Nommé député du clergé du Poitou aux États généraux de 1789.... » Cf. BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, t. I, p. 257. — « Le saint évêque exilé mourut à Fribourg en 1797 » (MODESTE LAHAIRE, p. 14).

(2) *Beaumont (Vienne), les Châteaux de Beaudiment et Rouhet,* par MODESTE LAHAIRE (lisez : M. le marquis de la Rochethulon), p. 14, apud *Paysages et Monuments du Poitou,* liv. 80 à 82.

(3) Communication de M. l'abbé J. Bonneau, curé de Bonnes.

(4) L'abbé DROCHON, *Nouaillé*, apud *Paysages et Monuments du Poitou,* 24e livraison, p. 9.

également en argent doré, et sur le pied desquels il y a simplement « ung crusifix » (1).

En 1631, pour obtenir la cessation de la peste, le corps de ville de Poitiers décida un pèlerinage à saint Goussault, « au nom duquel y avoit une église fondée dans la Touraine, paroisse de Mur, près Leigny-lès-Bois » (2). — Les délégués « portoient pour offrande un calice d'argent doré, fort beau, de la valeur de quarante escus, où estoient gravées les armes de la ville et escript autour : *Votum civitatis Pictaviencis*, auquel contribuoient pour un tiers messieurs du clergé. A été ordonné que la somme de 80 livres sera païée par le recepveur des deniers communs pour les deux tiers du prix du calice » (3).

Une note adressée à Mabillon, à la fin du XVII^e siècle, nous apprend que l'on conservait, à l'abbaye des Châtelliers, « un calice, qui paraît de quatre cents ans ou environ, dans la patène duquel saint Girauld (4) est dépeint avec un habit approchant de celui d'ermite ou d'un de nos frères convers, et à l'entour de sa figure il y a, escrit en lettres fort anciennes, S. GIRALDUS » (5).

En 1535, l'orfèvre Saint-Maixentais Pierre Prévost exécute

(1) *Archives historiques du Poitou*, tome II, p. 314. — Mgr Barbier de Montault, qui a cité ce texte dans son compte-rendu du tome IV de *la Messe* de M. Rohault de Fleury, fait observer que « les inventaires manquent rarement d'indiquer si le calice a une croix, ce qui ferait croire que d'autres en étaient dépourvus » (*Revue de l'Art chrétien*, octobre 1887, p. 500).

(2) *Archives historiques du Poitou*, tome XV, p. 276.

(3) Archives communales de Poitiers, Registre des délibérations, n° 82, p. 45, publié par M. Bricauld de Verneuil, apud *Archives historiques du Poitou*, tome XV, p. 282.

(4) Cf. le présent volume, p. 84 et 173-174, et la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome V, n° 55, p. 207 et suiv.

(5) L. DUVAL, *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame-des-Châtelliers*, apud *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, 2^e série, tome VII, année 1867 (parue en 1872), p. XXXV-XXXVI.

pour l'église abbatiale de Saint-Maixent un calice d'argent pesant 2 marcs et une once (1).

J'ai souvenir d'avoir vu d'intéressants calices en vermeil du XVI^e siècle dans les églises de Brétignolles (arrondissement de Bressuire) et de Saint-Aubin-le-Cloucq (arrondissement de Parthenay).

MM. Léon Palustre et X. Barbier de Montault ont remarqué à l'église de Saint-Jouin-lès-Marnes (Deux-Sèvres), un calice du XVII^e siècle, en argent, aujourd'hui doré, et dont la coupe a été refaite maladroitement. Il porte sur le pied l'écusson d'une veuve : *parti, au 1 échiqueté de ... et de...., au 2 de ..... à 7 merlettes posées 3, 3 et 1.*

L'hospice de Châtillon-sur-Sèvre (arr. de Bressuire) possédait un calice du milieu du XVIII^e siècle, don du fondateur de l'hospice, le duc de Châtillon. Il a été vendu. Les burettes et leur plateau, en argent, existent encore. On y voit les armoiries du donateur et l'inscription suivante : DONNÉ · PAR · MONSEIGNEUR · LE · DUC · DE · CHATILLON . LE · 5 · 9^bre . 1751.

L'église paroissiale de Châtillon-sur-Sèvre (ancienne église de l'abbaye de Mauléon) conserve encore un calice, un encensoir avec sa navette, et un bénitier de la fin du XVIII^e siècle, le tout en argent.

L'église paroissiale du Breuil-Bernard, près Moncoutant, a hérité (non sans protestations, paraît-il, et il n'y a pas lieu de s'en étonner), d'un très bel ensemble de vases sacrés en argent aujourd'hui doré : ciboire, calice, burettes et plateau, provenant de l'église paroissiale ou peut-être plutôt de la chapelle du château de Pugny. Le calice est tout particulièrement remarquable. Ces objets portent les armoiries suivantes : A. *écartelé, aux 1 et 4 de gueules à la fasce d'argent, aux 2 et 3 d'argent semé de fleurs de lis sans*

(1) Cf. ALFRED RICHARD, apud *Archives hist. du Poitou*, t. XVIII, p. 284-285.

*nombre;* B. *écartelé, aux 1 et 4 d'azur au sautoir d'argent, aux 2 et 3 d'hermines au chef de gueules.*

Dans l'église de Marigny, près Niort : un calice en argent, antérieur à la Révolution, provenant de la chapelle du château de la Rouillère, près Saint-Maixent. — Un autre calice, de la même époque et ayant la même origine, se trouve dans la chapelle du château du Péré, propriété de M. de Lauzon, conseiller général, maire de Marigny (1).

Comme spécimen de calices anciens en métal vulgaire, nous citerons celui qui se conserve au presbytère de Fressines (arrondissement de Melle). Il est en étain. La coupe est garnie intérieurement d'une petite tasse en faïence grossière (2).

Un procès-verbal de visite de l'année 1664 mentionne à Vouzailles (Vienne) « un calice d'airain » (3).

Un fragment d'inventaire du mobilier de l'église d'Adilly (Deux-Sèvres), qui paraît avoir été rédigé dans le dernier quart du XVI[e] siècle, mentionne « un calice d'étaing » (4).

Dans une lettre, en date du 5 prairial an 13, adressée au Préfet des Deux-Sèvres par les vicaires généraux du diocèse de Poitiers, la paroisse de la Rochénard est signalée comme n'ayant, « pour tous vases sacrés, qu'un calice de fer blanc, dont il est extrêmement indécent qu'on soit obligé de se servir pour dire la messe » (5).

A Fontenay-le-Comte, l'église St-Jean « doit avoir encore

(1) Communication de M. l'abbé Naud, curé de Marigny.

(2) Nous avons déjà signalé ce calice dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome II, p. 6.

(3) L'abbé DROCHON, l'*Ancien Archiprêtré de Parthenay*, p. 110.

(4) L'abbé COURTEAUD, apud *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1[er] trimestre 1888, p. 145.

(5) Archives des Deux-Sèvres, série V.

un calice en vermeil du temps de Henri IV, avec scènes de la vie de Jésus-Christ et figures d'évangelistes en relief » (1).

Dans la même ville, à l'église Notre-Dame : « un très-beau calice du XVIIIe siècle, en argent fondu et ciselé, représentant diverses scènes de la vie de la Vierge » (2).

En 1568, l'église Notre-Dame de Fontenay possédait, entre autres calices, « ung... d'argent estant doré par le dedans la poume seulement, ayant au pied ung image de Sainct-Sébastien » (3).

A Mouchamps (Vendée) : un calice d'argent ciselé, de la fin du règne de Louis XIV; — aux Herbiers, un calice de la même époque, que l'on a eu la malencontreuse idée de faire dorer (4).

## II. — Ciboires et Suspensions eucharistiques.

Les ciboires n'affectaient pas au moyen âge la forme qu'ils ont aujourd'hui, forme qui dérive de la pixide montée sur un pied.

A côté de la pixide sans pied et de la pixide avec pied, on avait la colombe eucharistique.

Nous ne pouvons citer pour le Poitou qu'une colombe de ce genre : celle qui existait autrefois à Aizenay (Vendée) et qui fut échangée par le curé et la fabrique contre un calice moderne ; elle a été signalée par Benjamin Fillon, au Congrès archéologique de Fontenay, en 1864 (5).

(1) René Vallette, *Fontenay-le-Comte,* p. 17, apud *Paysages et Monuments du Poitou,* livraisons 42 et suiv.

(2) Ibid. p. 14.

(3) Benjamin Fillon, *Pièces curieuses concernant Notre-Dame de Fontenay* (1849), p. 1.

(4) Communications de M. René Vallette.

(5) *Congrès archéologique de France,* XXXIe *session.* p. 152.

Au moyen âge, le système de tabernacle le plus fréquent consistait en un plateau recouvert d'un pavillon, suspendu à une crosse au-dessus de l'autel. — Au XVI[e] siècle, entre 1511 et 1514, Jean Jaillier, fondeur à Orléans, fabriqua pour la chapelle du château de Thouars « une crosse de cuyvre, pour pendre la custode à mectre *Corpus Domini* » ; elle ne pesait pas moins de 452 livres (1).

Une crosse analogue existait au-dessus de l'autel de l'église abbatiale de Saint-Maixent (2), mais au lieu de soutenir le vase contenant la réserve eucharistique, elle servait à l'exposition du Saint-Sacrement. M. de la Liborlière l'a décrite de la façon suivante en 1839 :

« L'autel à la romaine, richement décoré, offrait une singularité peut-être unique... Au dessus du tabernacle peint en vert et or, s'élevait une crosse colossale, haute de plus de 12 pieds ; elle était de fer doré, ainsi que la couronne royale qui la surmontait. Au milieu de cette couronne descendait une douille de la même matière que le reste et au bas de laquelle pendait une pyramide triangulaire de 18 à 20 pouces de hauteur. Les trois parois latérales de cette pyramide étaient garnies d'une étoffe de soie cramoisie et blanche, entourée d'une large bordure d'argent ornée de pierreries...

« Dans les fêtes qui occasionnaient l'exposition du Saint-Sacrement, un homme, placé derrière l'autel, laissait défiler une corde glissant sur des poulies dans le bâton de la crosse, et tournée sur un treuil que renfermait une petite armoire pratiquée à l'opposite du tabernacle. Alors la pyramide descendait doucement, tandis que le diacre se tenant debout au-dessous, l'empêchait de tournoyer au moyen d'une ficelle attachée à l'un des pieds en boule qui devaient la supporter à

(1) Imbert, *Histoire de Thouars*, apud *Mém. Soc. stat. Deux-Sèvres*, 2[e] série, tome X, année 1870, p. 219.

(2) Arnauld, *Monuments des Deux-Sèvres*, 2[e] édit., p. 118.

son arrivée sur la table de l'autel. Quand elle y était posée, le diacre enlevait les parois adaptées à coulisse et plaçait l'ostensoir dans l'intérieur de la pyramide dont la forme n'était plus dessinée alors que par trois montants droits et unis, recouverts en argent, qui partant chacun de l'un des angles de la base triangulaire, se réunissaient au-dessous de l'anneau qui tenait la corde. Après les encensements prescrits par la liturgie, la pyramide était remontée de la même manière qu'on l'avait descendue et l'opération se répétait au moment de la bénédiction, à la suite de laquelle le diacre remettait les fermetures dans les coulisses, avant que la pyramide retournât à sa place » (1).

De la Liborlière trouvait cela fort laid. « Je ne crois pas, dit-il, qu'il fût possible d'imaginer, soit dans l'ensemble, soit dans les détails, rien de plus disgracieux et de plus misérable sous tous les rapports » (2).

« Cette invention ajoute-t-il n'était pas ancienne, car, d'après un livre-journal conservé par dom Fonteneau, elle datait de 1718 » (3). — « La Révolution de 1789 a détruit, avec tant d'autres choses, l'ancien autel de l'abbaye de St-Maixent, et son exposition tout-à-fait anomalique. On a sans doute brisé le coffret triangulaire pour en arracher les lames d'argent ; la couronne aura... éprouvé le même sort, d'abord comme symbole proscrit, et ensuite comme étant ornée de fleurs de lis. » Quant à la crosse, en 1839 de la Liborlière la vit « reléguée dans un coin de l'église parmi les échelles et les machines destinées à nettoyer les voûtes et à réparer les vitraux » (4).

(1) Bellin de la Liborlière, *Particularité relative à l'ancienne abbaye de Saint-Maixent*, apud *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1839, p. 28.

(2) Ibid. p. 29.

(3) Ibid. p. 29, note 1.

(4) Ibid. p. 31.

La date de l'établissement de cette crosse est fournie par le *Journal des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Maixent*, que vient de publier M. Alfred Richard :

En 1678, on démolit le grand autel. « On érigea à la place un autel en tombeau... On posa sur cet autel une crosse de fer doré avec une couronne du mesme ouvrage pour la suspension ; elle coûte 200 livres sans la dorure (1). On fit en même temps un pavillon, ou espèce de tabernacle suspendu, où est renfermé le très saint Sacrement ; il est de bois, couvert de larmes d'argent, et orné de pierres assez brillantes, et d'une plaque massive, où sont les armes du monastère. Il est entré dans la structure du dit pavillon sept marcs d'argent, dont la sacristie a fourni environ vingt-cinq onces ; il coûte, en façon ou pour l'achat de l'argent, environ deux cent quatre-vingt-six livres » (2).

A la suite de ce texte, M. Alfred Richard donne quelques renseignements qui complètent ce qu'a dit M. de la Liborlière sur le sort de cette crosse depuis son renversement :

« Elle était depuis la Révolution restée reléguée dans un coin de l'église paroissiale ; il s'y était même attaché une légende : on disait que c'était la crosse de l'évêque constitutionnel !

« En 1856, Mgr Pie, lors d'une visite pastorale, l'ayant remarquée, se la fit donner par M. Dugué, curé de St-Maixent ; elle fut emportée à l'évêché de Poitiers (où elle doit se trouver encore), afin d'entrer dans un musée religieux qui est toujours resté à l'état de projet » (3).

Revenons à nos ciboires.

Le ciboire Louis XV de l'église des Aubiers, maintes fois

(1) *Archives historiques du Poitou*, t. XVIII, p. 447.

(2) Ibid. p. 448.

(3) Alf. Richard, apud *Archives hist. du Poitou*, t. XVIII, p. 448, note.

reproduit depuis qu'il a été redoré à Paris (1), est intéressant non seulement par le mérite de sa facture, mais encore par la coutume liturgique qu'il rappelait avant sa restauration. Le couvercle, fixé à la coupe, formait en se rabattant une patène à l'usage des fidèles qui communiaient (2).

L'église du Breuil-Bernard emploie, pour l'usage spécial du viatique, un petit ciboire sur le pied duquel se lit cette inscription : DON DE FRANÇOISE FROVIN, 1769.

En 1845 on a trouvé dans un champ, à Bandouille, commune de Chiché, « un ciboire en cuivre rouge doré et sculpté » (3).

M. Gaillard de la Dionnerie, de Poitiers, possède dans sa collection un élégant ciboire du XIV^e siècle, en cuivre rouge aujourd'hui doré, qu'il a tiré en 1857 « d'un monceau de ferraille, où il s'était égaré à Saintes, » et que Mgr Barbier de Montault a étudié en 1879 dans le *Bulletin de la Société des Archives de Saintonge* (4).

En 1698, l'église St-Laurent de Parthenay possédait un ciboire en argent doré. « C'était à cette époque le seul qu'il y eût dans tout l'archiprêtré » de Parthenay (5).

Ce qu'il y avait de mieux au XVII^e siècle, dans les paroisses

(1) Ce calice avait été sauvé par une femme à l'époque de la Révolution. Revenu à l'église des Aubiers, il fut vendu par la fabrique — au poids de l'or — au sieur Balin, marchand d'ornements d'église, à Cerizay. M. l'abbé Gabard, ancien curé du Beugnon, aujourd'hui retiré aux Aubiers, le racheta à Balin et le rendit à l'église qui avait eu la malencontreuse idée de l'aliéner. (Communication de M. l'abbé Robineau, curé-doyen des Aubiers).

(2) Sur cet usage liturgique, cf. X. BARBIER DE MONTAULT, *le Ciboire à couvercle adhérent et patène*, apud *Revue de l'Art chrétien*, juillet 1888, p. 330-332,

(3) *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, tome IX, 1844-1845, procès-verbaux, p. XIII.

(4) X. B. de M. *Un ciboire saintongeais du* XIV^e *siècle*, mémoire lu à la séance générale de la Société des Archives de Saintonge, le 31 décembre 1879, apud Bull. tome II, n° 3, juillet 1880, p. 99 à 115 avec fig.

(5) L'abbé DROCHON, l'*Ancien Archiprêtré de Parthenay*, p. 74.

rurales de cet archiprêtré, consistait en un ciboire ou une custode d'argent (1). Ce qui dominait, c'étaient les ciboires ou les custodes d'étain ou de cuivre ou de bois doré. L'église de Lhoumois possède encore son ancien ciboire en étain. Les procès-verbaux des visites de l'archiprêtre signalent des ciboires en bois doré, en 1664, à la Boissière-Thouarsaise (Deux-Sèvres) et à Vouzailles (Vienne) (2).

L'autorité ecclésiastique prohibait l'étain et le cuivre (3). Devant cette défense nous voyons vers la fin du XVII[e] siècle, l'argent remplacer l'étain à la chapelle Saint-Etienne et au Chillou (4), et le cuivre, ou son similaire l'airain (5) à Largeasse et à Traye (6).

Les petits ciboires pour l'usage du viatique se désignent aujourd'hui en Poitou sous le nom de custodes. L'église de Pougnes, près Parthenay, possède encore une custode en étain, qu'il ne me paraît pas possible de faire remonter au XVIII[e] siècle, et qui prouverait que les usages d'antan ont survécu jusqu'à une époque assez voisine de nous.

Un ciboire qui sortait des données habituelles, c'est celui que l'on voyait au XVII[e] siècle, à Clessé, dans ce même archiprêtré de Parthenay. Il se composait essentiellement d' « une fort belle agathe de grandissime valeur, enchâssée en argent ; » dans la dite « pierre précieuse, » il y avait « une

(1) A Aubigny, en 1664, le Saint-Sacrement est conservé « dans une petite custode d'argent, faite en façon de boîte carrée assez extraordinaire » (DROCHON, op. cit. p. 80.

(2) Ibid. p. 83 et 110

(3) Cf. ibid. p. 103.

(4) Ibid. p. 86-87 et 90.

(5) Aujourd'hui encore dans une partie du Poitou, on désigne le cuivre sous le nom d'airain. On ne dit pas : « un chaudron de *cuivre* », mais bien : « un chaudron d'*airain* ».

(6) Ibid. p. 105 et 109.

boîte d'argent » contenant les hosties (1). On ignore absolument ce qu'il est devenu.

### III. — Ostensoirs.

L'Ostensoir, né de l'institution de la Fête-Dieu (1246), ne fut, le plus souvent, pendant les XIII^e et XIX^e siècles, et même postérieurement, qu'un reliquaire à thèque transparente appliqué à un nouveau genre d'*exposition.* — Dès le XIII^e siècle, pourtant, on confectionna, soit sur le modèle des reliquaires, soit sur un modèle spécial, des monstrances à l'usage exclusif du *Corpus Domini.* Mais les spécimens qui nous en sont parvenus sont des plus rares. La France ne possède pas un seul ostensoir du XIII^e siècle; les trois seuls connus de cette époque se voient en Belgique et en Italie. Du XIV^e siècle, on en connaît huit, dont quatre en Limousin (2).

L'ostensoir à soleil rayonnant apparaît au XV^e siècle, mais il ne devient bien en usage qu'à partir du XVI^e. C'est ce type qui est encore universellement adopté aujourd'hui.

L'inventaire du trésor de la cathédrale de Poitiers, dressé en 1406, mentionne « le vaisseau dans et avec quoi est porté le *Corpus Christi,* tout d'argent doré, avec deux émailz à l'image des saints Jean-Baptiste et André » (3).

L'inventaire de la collégiale Notre-Dame de Châtellerault, rédigé en 1611, constate la présence dans le trésor de cette église de « un grand vaisseau où il y a deux anges d'argent

(1) Ibid. p. 91. Cf. *Revue poitevine et saintongeaise,* tome II, p. 5. — Dans ses additions au *Glossaire* du Du Cange, dom Carpentier a cité un document de 1383, où on lit : « lesquels pilliards s'en allèrent en l'église de Beon, en laquelle ils prindrent un *joyau de cristal,* qui estoit en manière d'une custode pour porter le corps de N.-S. J.-C. « (Du Cange, v° *Hostia,* édit. L. Favre, tome IV, p. 243-244. — L'abbé Barraud, apud *Bulletin monumental,* t. XXIV, p. 442).

(2) Léon Palustre et X. Barbier de Montault, *Orfèvrerie et Emaillerie limousines* (tome II des *Mélanges d'Art et d'Archéologie*). XXV.

(3) L'abbé Auber, apud *Mém. Antiq. Ouest,* t. XVII, p. 140.

doré, le dit vaisseau sans pied, en rondeau, servant à porter le Saint Sacrement le jour de la Fête-Dieu » (1).

Le musée archéologique d'Angers possède un « soleil » du XVIIe siècle, provenant des Trois-Moutiers (arrondissement de Loudun) (2).

Le jour de sa profession en l'abbaye de Fontevrault (diocèse de Poitiers), le 18 mai 1515, Charlotte de Bourbon, comtesse de Nevers, duchesse de Brabant, donna entre autres choses précieuses, à l'église de l'abbaye : « un vesseau pour porter le *Corpus Domini* soustenu de deux anges, garni de pierreries » (3).

Les anciens registres paroissiaux de l'église Sainte-Opportune de Poitiers contiennent la note suivante : « En l'année 1669, a été acheté un soleil d'argent pour servir à exposer le Saint-Sacrement, aux dépens des paroissiens de Sainte-Opportune, pour servir à la paroisse, qui a coûté 85 livres ; et ce, par les soins de Mathurin Collon, sacristain, qui donna l'étuy, lequel coûta 4 livres » (4).

En 1535, l'orfèvre Saint-Maixentais Pierre Prévost exécute pour l'église abbatiale de Saint-Maixent « deux vesseaulx d'argent à porter le *Corpus Domini* le jour du sacre et aultres jours, quand besoin sera, poisant chacun des dits vesseaulx trois marcz d'argent » (5).

L'ostensoir qui fut fabriqué en 1683 pour l'hôpital général

(1) L'abbé LALANNE, *Histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudais*, tome 1er, p. 214, note.

(2) GODARD-FAULTRIER, *Inventaire du Musée d'Antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2e édit., 1884, p. 304, no 1858, — cf. la *Revue poitevine*, tome 1er, no 7, p. 331.

(3) ARMAND PARROT, *Mémorial des Abbesses de Fontevrault issues de la maison royale de France*, Paris, Alph. Picard, 1880, p. 24.

(4) *Archives historiques du Poitou*, tome XV, p. 357.

(5) Cf. ALFRED RICHARD, apud *Archives hist. du Poitou*, t. XVIII, p. 284-285.

de Niort a une histoire intéressante. Voici les détails que nous lisons à ce sujet dans un imprimé du temps :

« Et Comme les pretieux Meubles sont les Vases Sacrez, quand on eut Prêché pour cette sorte d'Aumône, et proposé l'exemple des Dames Israélites dans le Désert, toutes celles de Niort donnèrent leurs Joyaux d'Or et d'Argent, leurs Chaînes, des Cueillières, une Aiguière. Un dévôt Maréchal, qui avoit autrefois emporté le prix de son Métier, par un Chef d'œuvre, pour lequel on luy donna un Fer de Cheval d'Argent fin, qu'il avoit conservé jusques alors, pour l'honneur de sa Famille et de toute sa Postérité, le voulut consacrer à ce saint Ouvrage. De tout cet Argent fondu, on eut des Lingots d'Or et d'Argent, qui furent la matière d'un Calice, d'un Ciboire et d'un Soleil, fort considérables; parmi les Pierreries qui sont autour du Soleil, on y a mis le Diamant d'une Dame vertueuse, qui est estimé cent francs, et on a gravé cette Inscription sous les pieds de ces Vases Sacrez. *Fait des Ioyaux que les Dames de Niort ont donné à l'Hôpital Général, l'An 1683* » (1).

L'église Sainte-Radégonde-des-Pommiers (Deux-Sèvres) possédait, d'après l'inventaire de 1571, un ostensoir « vesseau » en forme de « chasse », surmontée d'une croix, qui servait à la Fête-Dieu pour la procession (2).

L'hospice de Châtillon-sur-Sèvre possède encore l'ostensoir-soleil en argent qui lui fut « donné par madame la duchesse de Châtillon le 23 novembre 1751 », ainsi que le constatent l'inscription et les armoiries gravées sur le pied de l'objet (3).

(1) *Relation du Rétablissement de l'Hôpital général de Niort*, s. l. n. d. in-fol. de 8 p. — Cf. la réimpression de ce document, à la suite d'un rapport de M. Alfred Frappier, apud *Mém. Soc. stat. Deux-Sèvres*, tom. XIX, année 1857, p. 143-144. — Cf. également la *Revue de l'Ouest* du 17 septembre 1863, et Prosper Casimir, *Les Pages douloureuses de la Guerre, l'Hôpital-hospice de Niort en* 1870-1871, p. 81.

(2) X. B. de M..., apud *Bull. Soc. stat. Deux-Sèvres*, 1885, p. 16.

(3) Nous avons signalé plus haut le calice, les burettes et le plateau provenant de la générosité du duc de Châtillon. L'hospice possède encore aujourd'hui trois couverts de table aux armoiries du duc de Châtillon, mais sans inscription.

En 1698, il y avait à l'église Saint-Laurent-de-Parthenay « un soleil d'argent doré très beau » (1). Si nous ne nous trompons, cet ostensoir existe encore; il a été récemment transformé en reliquaire.

En 1731, les procès-verbaux de visite de l'archiprêtré de Parthenay constatent la présence dans l'église de la Chapelle-Bertrand d'un tabernacle et d'un soleil « magnifiques » (2). — A la même date, à Lhoumois, « le soleil est monté sur un pied de bois argenté » (3).

Très souvent le ciboire et l'ostensoir se montaient sur le même pied. Ce fait est constaté à plusieurs reprises par les procès-verbaux de visite de l'archiprêtré de Parthenay, notamment en 1731 pour la paroisse d'Adilly (4) et en 1734 pour la paroisse de Cherves (5).

Dans ses *Etudes physiques, administratives et historiques sur le pays de Monts* (Vendée), M. Edouard Gallet a fait connaître l'ostensoir de l'église de Saint-Jean-de-Monts, qui a échappé aux vols révolutionnaires.

« On a sauvé (dit-il) un précieux ostensoir gothique du XV^e^ siècle, en argent doré, consistant en une lanterne ou exposition, flanquée de deux anges adorateurs. Autour du socle règne une inscription en caractères gothiques et en vieux français dont je n'ai lu que les mots : SAINCT JEHAN DE MONS » (6).

Cet ostensoir — « objet des plus curieux » — a été présenté par M. Evellin à la Société archéologique de Nantes,

(1) L'abbé DROCHON, *l'Ancien Archiprêtré de Parthenay*, p. 74.

(2) Ibid. p. 86.

(3) Ibid. p. 98.

(4) Ibid. p. 79.

(5) Ibid. p. 90.

(6) *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, 14^e^ année, 1368, p. 90, note. — Cf. l'abbé CORBLET, apud *Revue de l'Art chrétien*, 1886, p. 58.

dans la séance du 3 février 1880. Les procès-verbaux de la Société en parlent en ces termes, d'après la note rédigée par M. Evellin :

« L'ostensoir en argent doré de St-Jean de Mont peut être considéré comme le plus ancien que nous connaissions. Une légende gravée au burin avec une grande délicatesse sur la plate-forme de cet objet, ne peut laisser aucun doute, ni sur la date de sa fabrication, ni sur sa destination. Voici le texte de cette légende : « C'est Porte-Dieu est de Saint-Jean-de-Mons « poysent III marcs VI onxes, fait l'an mill CCCC : XI : »

« Sur cette plate-forme, deux anges debout (emboutis et repoussés sur mandrins perdus) et dont les ailes sont mobiles, supportent à bout de bras un petit monument ogival à clochetons, de forme carrée et d'un bon travail d'orfèvrerie. Ce petit monument en forme de chapelle, est garni de glaces sur ses quatre faces ; l'une de ses faces s'ouvre à charnières, pour permettre de placer facilement, à l'intérieur, une petite boîte ronde dans laquelle on place l'hostie. — Cette forme paraît être celle qui a été la première adoptée pour l'exposition des Saintes Espèces.

« Cet usage de l'exposition apparente ne remonte pas au delà de la fin du XIV[e] siècle ; jusqu'à cette époque, le Saint Sacrement était renfermé dans des colombes, pyscides et dans des tours placées au côté et quelquefois au-dessus de l'autel.

« C'est seulement vers la fin du grand schisme d'Occident, à cette époque troublée de la fin du règne de Charles VI, alors que la France était en proie aux guerres intestines les plus sanglantes entre Armagnacs et Bourguignons, que le clergé, probablement pour raviver la foi chancelante des fidèles, permit d'exposer le Saint Sacrement. C'est au reste l'opinion de M. Viollet-Leduc.

« Le Concile de Cologne, en 1452, parle pour la première fois, de *monstrances* servant à porter l'hostie consacrée.

« Un inventaire de la Sainte-Chapelle, en 1430, dit M. Labarthe (arts industriels au moyen-âge), signale un ostensoir qui aurait une certaine ressemblance avec celui de Saint-Jean-de-Mont : « Deux anges d'argent portant un vase « en forme de phylactère, pour porter le corps du Christ. »

« M. Thiers, d'après M. Viollet-Leduc, en signale un autre d'un inventaire de 1494, à l'église paroissiale de Sainte-Menehould (Champagne).

« Comme on le voit, ces *Porte-Dieu*, considérés comme les plus anciens, sont encore postérieurs à celui de Saint-Jean-de-Mont qui reste, assurément, un objet unique en son genre par son ancienneté » (1).

« Unique » est peut-être beaucoup dire, car l'ostensoir de Saint-Jean-de-Monts appartient au xv^e siècle, c'est-à-dire à une période où les ostensoirs ne sont plus *rarissimes*. Nous avons cité plus haut, à Châtellerault et à Fontevrault, des ostensoirs dont la partie vitrée était soutenue par deux anges.

Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Besson, curé de Saint-Jean-de-Monts, un fac-simile de l'inscription de l'ostensoir de son église. Cette inscription est ainsi établie :

+ ceſt : porte dieu : eſt : de : ſaint : iean
: de : : mons :
poyſent : iii : mars : vi : onces : fait
lan : mil : ccc : vi

(1) *Bulletins de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, tome xix, année 1880, p. 12-13.

Comme pour les calices et les ciboires, l'autorité ecclésiastique prohibait l'usage du métal vulgaire pour les ostensoirs. Nous lisons dans une lettre de l'évêque de Poitiers, à la date de 1717, au sujet de la paroisse de Trayes (Deux-Sèvres) : « Le soleil pour l'exposition du Saint Sacrement n'est que de cuivre... Nous enjoignons aud. sieur curé de Traye de remettre entre les mains de notre d. commissaire [le sieur Jolivard, doyen de Sainte-Croix de Parthenay], le soleil de cuivre pour nous être envoyé et pour être ordonné ce qui conviendra, en attendant qu'il y ait un soleil d'argent par les soins dud. sieur curé » (1).

En 1872, M. l'abbé Cahour signalait à la Société archéologique de Nantes (2), l'ostensoir en fer-blanc de la paroisse d'Issé (Loire-Inférieure). L'église de Bouin (Deux-Sèvres), possède encore elle aussi, paraît-il (3), un ancien ostensoir en fer-blanc.

(1) L'abbé Drochon, op. cit. p. 126-127.

(2) *Bull. Soc. archéol. Nantes*, tome xi, 1872, 30-31.

(3) Il nous a été impossible de le voir, lors de notre passage à Bouin.

XI

# CLOCHES POITEVINES

## ANTÉRIEURES AU XVe SIÈCLE

---

Les anciennes cloches peuvent se diviser en deux catégories: 1° les cloches portant des signatures de fondeurs; 2° les cloches que leurs auteurs ont laissées anonymes.

Les unes et les autres sont curieuses à divers points de vue.

« L'art campanaire, écrivait en 1860 le docteur Billon, intéresse vivement l'archéologue au point de vue de la paléographie, de l'iconographie, de la sphragistique et du blason, ainsi qu'au point de vue architectonique, historique ou légendaire » (1). A ces titres d'intérêt multiples, les cloches signées joignent celui d'être des documents pour l'histoire des artistes d'autrefois.

Dans les huit chapitres qui vont suivre, et où nous allons passer en revue près de deux cents cloches poitevines anciennes, nous ne séparerons pas les cloches anonymes des cloches à auteurs connus.

Après mûre réflexion, nous avons adopté comme classement un ordre chronologique approximatif qui nous permettra, d'une part, de faire figurer côte à côte les cloches, anonymes ou signées, dont les caractères iconographiques, paléographiques, etc., doivent être rapprochés, — d'autre part, de grouper les œuvres d'un même fondeur ou d'une même

(1) *Bulletin monumental*, 1860, p. 697.

famille de fondeurs, que leur nom soit connu ou que l'identité de facture soit seule à révéler la même main.

On trouvera peut-être que nous aurions dû, dans ces différents chapitres, nous borner à publier les inscriptions inédites que nous avions recueillies dans nos pérégrinations à travers le Poitou, et les documents d'archives dont nous avions pu avoir connaissance. Il nous a paru préférable d'y joindre, — en les discutant et en les rectifiant, quand il y avait lieu, — les renseignements de quelque importance que nous avions rencontrés sur la question dans les publications archéologiques relatives à notre région. On aura de la sorte un ensemble à peu près complet (1) de ce qui a été découvert *jusqu'ici* sur nos anciennes cloches poitevines.

Nous avons cité, dans un certain nombre de cas, des textes relatifs à des refontes de cloches, alors même que ces textes ne fournissaient ni noms de fondeurs, ni noms de parrains et marraines. Les mentions de ce genre *posent des questions, qui se recommandent à l'attention des travailleurs locaux.* Les marchés passés à ces occasions existent encore en partie, enfouis dans des minutes de notaires. D'autre part, on peut retrouver des traces de paiements dans les comptes des fabriques. *Que ceux qui ont ces minutes ou ces comptes sous la main les dépouillent aux années indiquées.* Il sortira certainement de ces recherches des révélations intéressantes pour l'histoire de l'art campanaire en Poitou et pour la biographie des fondeurs.

Nous avons apporté tous nos soins à la reproduction des inscriptions. Si quelques erreurs, si quelques insuffisances se glissent dans les textes que nous donnerons, le lecteur

(1) Nous disons *à peu près complet* avec intention. Les cloches encore à découvrir mises à part, il y a évidemment des cloches poitevines publiées ou mentionnées qui nous ont *échappé* ou que nous avons *oubliées*. D'autre part, il en est certaines que nous avons cru devoir négliger, parce qu'elles avaient été relevées avant nous, en vue de leur publication, par tel ou tel de nos confrères en archéologie.

voudra bien nous les pardonner. L'exploration des anciennes cloches est souvent chose difficile, dangereuse même, surtout quand il faut la faire le carnet et le crayon en main (1). D'autre part, il nous a été, dans bien des cas, impossible de reproduire d'une façon absolument conforme à l'original l'aspect des inscriptions que nous avions copiées ou estampées.

Exactitude et fac-simile font deux, et il n'est pas permis de demander à la typographie ce que l'objectif d'un photographe pourrait seul fournir, au cas toutefois où la photographie serait praticable à travers les charpentes des clochers.

Nous serons aussi sobre que possible de *commentaires historiques*. On ne trouvera ici ni la biographie, ni la filiation des personnages — autres que les fondeurs — figurant dans les inscriptions que nous aurons à citer. Nous nous abstiendrons également, dans la plupart des cas, d'identifier les noms de lieux mentionnés dans les inscriptions. Entrer dans ces détails accessoires, ce serait sortir du domaine de l'archéologie et de l'histoire artistique. Nous décrivons des objets anciens, qui sont souvent des objets d'art, nous apportons des

(1) « Il est si difficile d'arriver jusqu'aux cloches de manière à en relever complètement les inscriptions qu'il nous paraît préférable de donner de celle-ci, comme nous aurons à le faire plus d'une fois, une analyse suffisante que d'en publier un texte douteux » (De Guilhermy, *Inscriptions de la France du* v<sup>e</sup> *au* xviii<sup>e</sup> *siècle*, ancien diocèse de Paris, tome i, p. 299).

« Il est si difficile d'obtenir d'une manière exacte l'inscription d'une cloche, que nous devrons presque toujours nous borner à en donner la substance » (De Guilhermy, op. cit. tom. i, p. 343).

« Dans les vieux clochers...., ce n'est,... qu'avec une extrême difficulté qu'on parvient à relever les inscriptions de cloches. Aussi réclamons-nous encore une fois la plus grande indulgence pour les copies de ce genre que nous croyons devoir publier » (De Guilhermy, op. cit. tome ii, p. 70).

« Des notes qui n'ont d'autre mérite peut-être que d'avoir été recueillies au milieu de dangers assez sérieux, en risquant souvent de me casser bras ou jambes » (Cl. Sauvageot, *Étude sur les cloches*, apud *Annales archéologiques*, tome xxii, p. 213).

« La mission de rechercher les anciennes cloches....... [offre] bien des ennuis, sans compter de nombreuses déceptions » (Cl. Sauvageot, op. cit. p. 223).

documents pour la biographie d'industriels anciens, qui ont été souvent de véritables artistes : le reste est secondaire pour nous — en ce moment.

---

## LA PLUS ANCIENNE CLOCHE DU POITOU

Dom Chamard, en 1873, dans son travail sur *saint Martin et son monastère de Ligugé*, et M. l'abbé Largeault, au mois d'octobre 1888, dans un article de journal, ont fait connaître un document de la fin du XII^e siècle, constatant l'existence à cette date en Poitou, d'une cloche regardée alors comme remontant au IV^e siècle et qui était l'objet d'une vénération toute particulière.

Cette cloche qui existait à Ligugé, près de Poitiers, a été vue et décrite par Guibert, abbé de Gembloux, du diocèse de Namur, qui mourut en 1208.

Vers l'an 1180, le moine belge fit un pèlerinage au tombeau de saint Martin pour lequel il avait une dévotion singulière. Après avoir séjourné huit mois à Tours, il voulut, avant de partir, visiter Ligugé, où saint Martin avait jeté les fondements du premier monastère des Gaules. Il a raconté lui-même son pieux voyage dans une lettre adressée à Philippe de Heinsberg, archevêque de Cologne et ancien chancelier de l'empereur Frédéric Barberousse :

« ...... On me montra aussi la petite cloche au son de laquelle, pendant le séjour de saint Martin à Ligugé, les frères se réunissaient pour célébrer les louanges de Dieu ; et l'on peut dire que son exiguïté (car elle pourrait être portée par deux enfants) proteste contre l'exagération de notre temps, où, dans quelques églises, on élève non des cloches, mais d'énormes masses qui sont plus propres par leur mugissement terrifiant à effrayer qu'à appeler les fidèles à la prière.

« Or, cette petite cloche qui témoigne si hautement de la pauvreté du bienheureux Martin, n'est pas dépourvue de la vertu du saint pontife. Ceux qui souffrent du mal de tête ou de dents montent dans la tour où elle suspendue, et plaçant leur tête à l'intérieur, ou frottant la partie endolorie sur le bord extérieur, la puissance de la foi s'ajoutant à celle de leur prière, ils s'en retournent souvent guéris. Et partout où le son de cette cloche peut se faire entendre, non pas seulement le plus souvent, mais toujours, les tempêtes et les ravages occasionnés par la foudre sont écartés. *Vexati dolore capitis vel dentium, ad eam in turri suspensam ascendentes, caputque ipsum, intra, paululum, cum precibus continentes, seu doloris (locum?) ad labrum ejus confricantes, cooperante fide, interdum sanantur; et quocumque auditus fuerit sonus ejus dum pulsatur, tempestates et noxii fulgurum discursus, non plerumque sed jugiter, repelluntur* ».....

« Saint Martin fut élu évêque de Tours en 374 ; il quitta dès lors le monastère de Ligugé. La cloche en question, dit M. l'abbé Largeault, remonterait donc au IVe siècle, et c'est à bon droit, par conséquent, qu'elle pourrait être réputée la plus ancienne du Poitou et même d'ailleurs » (1).

## TREIZIÈME SIÈCLE.

1. — Dans une lettre écrite de Poitiers, le 20 avril 1807, au rédacteur du *Journal des Deux-Sèvres*, Jouyneau-Desloges a consigné les détails suivants :

« La plus petite des trois cloches qui, avant la dernière guerre civile, auquel temps elles furent brisées, composaient

(1) Dom Chamard, *Saint Martin et son monastère de Ligugé*, p. 138-139 et 390-391. — l'abbé Alfred Largeault, *La plus ancienne cloche du Poitou*, apud le journal la *Revue de l'Ouest*, n° du 9 octobre 1888, reproduit par la *Semaine religieuse du diocèse de Poitiers*, du 15 du même mois, p. 692.

la belle sonnerie de la Chapelle-Saint-Laurent (1), doit avoir été une des plus anciennes et peut-être la plus ancienne de toute la Gâtine.

« Sans me rappeler précisément l'année, je suis certain qu'elle portait une inscription circulaire de trois ou quatre lignes en caractères gotiques, que j'ai lue, dont la date était du commencement du 13e siècle. Il y avait aussi dans cette incription des noms dont les familles existent encore dans la même commune, entr'autres celui de Vincent » (2).

2. — M. le chanoine Auber raconte, dans son *Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, que « vers 1213, sous l'épiscopat de Maurice de Blazon, on renouvela la plupart des cloches [de la cathédrale]. De temps immémorial, et bien antérieurement à cet épiscopat, l'évêque était tenu à l'entretien de la sonnerie et des clochers : c'était une des charges et redevances contractées par lui envers son église dès le jour où il en prenait possession ; et ce devait être une obligation fort onéreuse, car les cloches, grosses ou petites, furent, à certaine époque, multipliées jusqu'au nombre de seize, et distribuées dans les tours, flèches et clochetons, ayant chacune leurs attributions particulières.

« Les plus célèbres étaient : la *grosse cloche* proprement dite, qui ne paraît pas avoir jamais dépassé un poids de 20 milliers, et qu'on sonnait aux entrées solennelles des évêques et des princes, aux processions générales, et aussi quand toutes les autres sonnaient à la fois ; — la *Madeleine*, qui devait être d'une force approchante.... elle annonçait le *Magnificat*, et l'*Angelus* qui ne retentissait jamais qu'une demi-heure avant la fin du jour ; — *Saint-André*, plus forte

(1) Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay, canton de Montcoutant.

(2) *Journal des Deux-Sèvres* 25 avril 1807, p. 135. — Je dois l'indication de ce passage à l'obligeance de M. Léo Desaivre, président de la Société de statistique des Deux-Sèvres.

encore, ne s'ébranlait que pour le *Te Deum*, la prose et l'*Angelus* des fêtes dites *à tronc*, c'est-à-dire dont la solennité comportait la présence officielle du grand chantre et du sous-chantre, lesquels avaient pour insigne le bâton cantoral *(truncus)*; — on avait encore deux *tierciers:* c'étaient eux qui.... annonçaient chaque jour l'office de tierce, comme la cloche de *prime* celui qui le précède; — il est aussi question d'une autre de peu d'importance, appelée *la Sourde*, peut-être à cause de ses sons moins éclatants, et dont l'usage ne paraît pas bien déterminé. Il est supposable qu'elle s'agitait pour annoncer les nombreuses messes qui se célébraient chaque matin dans la cathédrale. — Enfin il y avait *au-dessus du chœur*, dans la flèche qui le dominait, plusieurs autres cloches, dont deux petites qu'on devait sonner « *lorsqu'il* « *advenait tems de tonnerre*, et autant qu'il durait, et aussi « tous les autres, si messieurs l'ordonnaient » (1). — Tous ces beaux et sonores instruments étaient agités à l'envi lors des processions solennelles, telles que les trois jours des Rogations, du lundi de Pâques et des autres qui furent instituées plus tard (2).....

« Les dépenses de leur conservation et renouvellement s'élevaient assez haut pour que les évêques y trouvassent toujours à redire, et du moins, quand ils ne pouvaient contester leur obligation, qu'ils contestèrent cependant assez souvent, ils tâchaient de ne s'acquitter que le plus tard possible: ce fut cause plusieurs fois que la charge incomba à leur successeur; mais celui qui ne l'avait pas personnellement contractée trouvait dans la nouveauté de son titre un moyen de défense plus ou moins juste, et de là quelquefois

(1) « Il y avait aussi à la cathédrale de Strasbourg, en 1461, une cloche dite *die Westerglocke*, la cloche de l'orage. Un tronc spécial recevait les offrandes des fidèles destinées à la refondre quand elle était fendue, ce qui arrivait souvent (*Bulletin archéologique* du Comité des Arts et monuments, t. III, p. 354). »

(2) « Dom Fonteneau, t. LIV, p. 176 ».

des longueurs interminables, dont les papes d'abord, et ensuite les parlements furent obligés de se mêler.

« On ne dit pas si Maurice, en montant sur le trône épiscopal, l'an 1198, avait trouvé les cloches en mauvais état, ou si elles s'étaient détériorées depuis lors; toujours est-il que, par un malheur qui rendait sa charge plus lourde, presque toutes les cloches se trouvèrent cassées ou fêlées en même temps, fait qui semblerait prouver que la dette de l'évêché était déjà fort ancienne. Ce ne fut sans doute qu'après bien des pourparlers qu'on en vint à un moyen qui ressemble fort à une transaction. « Nous avons prié le doyen et les autres chanoines, dit le prélat dans les lettres (1) données par lui à ce sujet, de faire renouveler en notre nom et à nos dépens toutes ces cloches brisées ou endommagées; lesquels, en considération des dettes nombreuses et autres lourdes charges qui pèsent sur nous, nous ont demandé de pourvoir à cette opération en engageant leurs propres biens, mais de telle façon, toutefois, qu'au bout de trois ans nous les aurions remboursés et remis en possession intégrale de leurs gages, et cela sans aucuns frais ni pertes à supporter par eux. A quoi nous avons consenti » (2).

Tous ces détails sont intéressants, mais les noms des fondeurs auxquels le chapitre poitevin s'adressa pour la réfection de ces diverses cloches le seraient certainement beaucoup plus. Peut-être les découvrira-t-on quelque jour dans un coin des archives de la Vienne.

## QUATORZIÈME SIÈCLE.

L'Hôtel-Dieu de Poitiers possède deux cloches avec inscriptions antérieures à la Révolution.

(1) « Dom Fonteneau, t. II, p 41. »

(2) L'abbé Auber, *Hist. de la Cath. de Poitiers*, tome II, apud *Memoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XVII, année 1849, p. 21 à 23. — Cf. ibid. p. 58-59, 113.

L'une d'elles, qui provient de la Trinité de Poitiers et qui date de l'année 1619, sera décrite dans un des chapitres suivants. L'autre, qui provient, croyons-nous, de l'ancienne église Saint-Léger de Poitiers, est à notre connaissance, *la plus ancienne cloche qui ait survécu dans la Vienne.* Nous pensons bien ne pas nous tromper en en plaçant la date au XIV^e^ siècle.

Elle porte une inscription en gothique ronde, que nous lisons de la façon suivante :

+ : S LEGER + : S : IAME : ⚜ ⚜

Entre les deux fleurs de lys : un petit sceau rond très fruste, que nous n'avons pas réussi à déterminer. Le R. P. de la Croix, qui avait bien voulu nous accompagner dans notre exploration des anciens clochers de la ville de Poitiers, considère ce petit sceau comme celui du fondeur. Si nous parvenons quelque jour à établir la réalité de cette hypothèse et à préciser le nom de ce fondeur, l'intérêt de la cloche de l'Hôtel-Dieu de Poitiers augmentera singulièrement (1).

Nous avons dit que nous regardions cette cloche comme ayant été fondue pour l'église Saint-Léger de Poitiers. — Cette ancienne église paroissiale, dont il ne reste plus depuis longtemps aucun vestige, était située rue Montgauguier ; elle n'était déjà plus paroissiale en 1526 (2).

Au XIV^e^ siècle, nous trouvons, comme grand sénéchal du

(1) La cloche provenant de la Trinité est la cloche d'usage de l'Hôtel-Dieu. La cloche gothique dont nous venons de donner l'inscription forme un des timbres de l'horloge. A côté de ces deux cloches s'en trouve une autre, moderne, mais signée d'un fondeur poitevin :

HENRI JADOT, FONDEUR A POITIERS, 1835.

La signature de « Jadot, fondeur à Poitiers, » se retrouve sur la cloche, datant de 1843, de l'église de Pouffonds (Deux-Sèvres). — La 4^e^ cloche du clocher de l'Hôtel-Dieu de Poitiers est complètement anépigraphe.

(2) Cf. RÉDET, apud *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1842, p. 247.

Poitou, James d'Andley, — « moult sage et vaillant chevalier, », dit Froissart, — qui mourut en 1369 à Fontenay et fut inhumé dans la cathédrale de Poitiers (1). — James d'Andley aurait-il été le parrain de notre cloche ?? (2).

— M. A. Bitton, de la Roche-sur-Yon, publiera prochainement dans la *Revue du Bas-Poitou*, le fac-simile d'une copie ancienne de l' « inscription de l'une des cloches de l'église N.-D. de Fontenay, coulée en 1351 par l'ordre de Pierre Meignen » et disparue aujourd'hui. Cette inscription, qui ne donne malheureusement pas le nom du fondeur, est ainsi conçue :

Anno Dmni Mcccli
in honore Sancti pet
ri me fieri iussit —
Petrus Meignen pbtr. (3)

---

Les plus anciens fondeurs de cloches dont nous ayons jusqu'ici rencontré la trace en Poitou sont : JEAN OSMONT, de Paris, COLIN HAURY, de Ruffec, et GUILLAUME DE ROUCY.

Ils appartiennent à la seconde moitié du XIV^e siècle. Aucun n'est inédit. Deux seulement figurent sur la liste des *fondeurs les plus célèbres*, que M. Ferdinand Farnier a publiée en 1882, dans sa *Notice historique sur les cloches* (4).

(1) L'abbé AUBER, *Hist. de la Cathédrale de Poitiers*, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, tome XVII, 1849, p. 111-112.

(2) Communications du R. P. de la Croix.

(3) Communication de M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, (19 novembre 1888).

(4) Pages 31-45. — *Notice historique sur les cloches....* par FERDINAND FARNIER, fondeur de cloches, membre de la Société française d'Archéologie. In-12 de 88 pp. En vente chez Farnier frères, fondeurs de cloches à Robécourt (Vosges).

## JEAN OSMONT ET COLIN HAURY. — 1387.

Horloge municipale de Poitiers. — Dans ses *Extraits des Comptes de Dépenses de la ville de Poitiers aux* XIV^e^ *et* XV^e^ *siècles*, le regretté M. Rédet a donné les détails suivants sur les cloches fondues en 1387 et en 1396 pour le « Gros-Horloge » :

« On se souvient à Poitiers d'avoir vu, en face de l'église de Notre-Dame, la tour de l'horloge, qu'on appelait vulgairement le *gros Horloge*. La ville était redevable de cet utile monument à Jean, duc de Berri et comte de Poitou, prince amateur de nouvelles constructions, comme chacun sait, et qui décora Poitiers de plusieurs autres édifices qui attestaient son goût éclairé pour les arts (1)......

« Les comptes de dépenses relatifs à l'établissement de l'horloge sont les plus anciens qu'on rencontre aux archives de la mairie. Ils...... remontent à l'année 1385......

« Maître Jean Osmont (2), saintier (3), vint de Paris, au mois de juillet 1386, pour fondre les cloches (4). Il fit marché avec la ville pour 300 livres, en stipulant que le jour de l'opération on mettrait à sa disposition 40 hommes et une pipe de vin. Il fit aussitôt ses préparatifs et disposa ses moules ; mais il se trouva en mesure de fondre avant qu'on eût amassé du métal en quantité suffisante. Obligé de chômer assez longuement, il demanda et obtint une indemnité de trente livres. Cependant on recherchait de tous côtés le métal avec

(1) C'est également au duc Jean de Berry que la ville de Niort est redevable de sa première horloge.

(2) L'église d'Echiré, près Niort, possède deux cloches fondues à Paris, en 1828, pour l'église St-André de Niort, par « Osmond, fondeur du roi. »

(3) « On appelait les cloches *Sains*, du mot latin *Signum*, d'où vient *Saintier* » (Rédet).

(4) « La sonnerie de l'horloge se composait de trois timbres, un grand et deux petits » (Rédet).

la plus grande activité. Les églises de Fontaine-le-Comte, de Béruges, de Saint-Léger-la-Pallu et de Saint-Romain de Châtellerault en fournirent pour des sommes considérables. Le duc de Berri ne craignit même pas de mettre à contribution l'abbaye de St-Cyprien [de Poitiers], en y faisant prendre deux cloches, de bon aloi sans doute, qui pesaient ensemble 6,003 livres; mais ce n'était qu'un emprunt forcé qu'il laissa à la ville le soin de rembourser : les maire et échevins se procurèrent à grand peine du métal à Niort et à La Rochelle et firent fondre une nouvelle cloche qui fut placée, aux frais de la commune, dans le clocher de l'abbaye.

« Le duc voulait que l'ouvrage s'exécutât promptement. Pour répondre à ses intentions, les deux commissaires ordonnaient à Pierre Gripon, receveur des deniers assignés à ces travaux, de hâter l'approvisionnement et de prendre du métal partout où il en trouverait, à raison de sept livres dix sous le cent, jusqu'à concurrence de deux milliers. « Comme « il soyt ainsi, ajoutaient-ils, que nostre très-doubté seigneur « monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, comte de « Poitou, veust que lesdictes cloches soient prestement faictes « et accomplies, nous, qui désirons faire le plaisir de nostre « dit seigneur à nostre povoir et accomplir sa noble volenté, « vous mandons de rechef que par toutes les parties que » vous porrez savoir où l'on puysset recovrer métal et « mitraille pour le dit prix, vous envoyez et le faites « achepter et amener. » On obtint enfin une quantité suffisante de matière fusible; l'opération se fit avec succès le 4 avril 1387. Le mémoire des dépenses qu'elle occasionna porte entre autres qu'il fut payé « le XXVIII^e jour de mars, « en oynt pour oyndre les soufflez qui furent apportés pour « souffler à la fournaise, pour XXXII livres à VIII deniers pour livre. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . XXI IIII d.

« Item le IV d'avril que la grosse cloche fut faicte, en

« despence de pain pour les hommes qui furent pourchassés « pour ayder ledit ouvrage, VI$^{xx}$ et VIII pains ..... à II d. la « pièce. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . XXI s. IIII d.

« Item au chantre de l'église Nostre-Dame-la-Grant, pour « une pipe de vin baillée et livrée le dit jour au dit sainctier, « laquelle li avoit esté promise en son marché. . . . . XI s.

« Item à Avequin le Piquart, pour avoir esté V journées et « une nuytée à casser le métal et le porter de la maison de « l'eschevinage au poys, et à ayder à charger, et aussi en « avoir esté quérir une charge à la Fontaine-le-Compte, « . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . XII s. VI d. »

« Johan Horselin, potier et faiseur de chandelles de cuivre, eut commission de *laver, fondre et affiner les cendres, loupes et autres choses qui furent de la grant cloche quand elle fut faicte ;* de quoi il rendit 140 livres de métal, et reçut 40 sous pour son salaire.

« On paya ensuite la somme de 7 livres à Johan Gontier, chantre de l'église de Notre-Dame-la-Grande, « pour le « satisfaire des exploiz faiz par maistre Jean Hosmont, « sainctier, et ses gens en la maison où est le presseur du « dit chantre et ès chambres estans en icelle, par le temps que « le dit sainctier fit les cloches de l'horloge, et pour réparer « le mur et husserie de la dicte maison qu'on lui avoit rompu « pour mestre hors les moules faiz pour faire les dictes « cloches, et aussi le mur de son verger qui avoit esté « rompu pour affeuter les engins à mestre hors la grant « cloche de la fousse où elle fut faicte, et pour plusieurs « autres exploiz faiz en ladicte maison pour le fait dudit « horloge.... »

La « grant cloche » fut montée au mois de novembre (1).

(1) RÉDET, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, tome VII, 1840, p. 409 à 413.

Dans leur étude sur *les Travaux d'architecture et de sculpture exécutés pour Jean de France, duc de Berry*, parue en 1887 dans la *Gazette archéologique*, MM. A. de Champeaux et P. Gauchery ajoutent que pour la fonte de la cloche du « gros horloge » de Poitiers, Jean Osmont « fut aidé par Colin Haury, fondeur à Ruffec » (1). MM. de Champeaux et Gauchery sont, croyons-nous, les seuls qui aient cité jusqu'ici le nom de ce fondeur.

## GUILLAUME DE ROUCY. — 1396.

Horloge municipale de Poitiers (suite). — M. Rédet continue : « L'horloge fonctionnait à souhait.... Qui aurait pu s'attendre à la catastrophe qui arriva huit ans, à peine, après l'achèvement de l'entreprise ?.... les marteaux étaient si grands et si pesants, qu'un certain jour de l'an 1396 ils rompirent le timbre. Il fallut subvenir à de nouvelles dépenses très considérables pour descendre cette masse énorme du haut de la tour, la faire refondre, puis la remettre en place... Pierre Merlin dépeça la cloche et en fit porter les morceaux à la fournaise. Ce fut à Guillaume de Roucy que fut dévolue la tâche de la refondre. L'opération eut lieu au mois de septembre .... : elle manqua ; maître Guillaume la renouvela le 4 octobre suivant, et cette fois il fut plus heureux. Outre les 250 francs d'or que lui fit payer le duc de Berri, pour son salaire, une indemnité de dix livres lui fut accordée pour le dédommager de sa non-réussite à la première épreuve (2)...... »

Pendant 390 ans, la cloche fondue en 1396 sonna l'heure sur la place du marché à Poitiers.

« En 1786, dit *un vieux Parisien* — lisez M. Bonser-

(1) *Gazette archéologique*, 1887, liv. 3-4, p. 70.

(2) Rédet, op. cit. p. 414.

gent (1), — dans son étude sur *les Cloches de Poitiers*, publiée en 1873 par la *Revue poitevine* (2), l'édifice menaçant ruine, la municipalité de Poitiers, ne sachant comment procéder à la descente de la cloche, formula dans les *Affiches poitevines*, journal du temps, un questionnaire sur les moyens soit de briser le timbre, soit de le descendre, soit de le scier dans la tour. L'architecte Galland le descendit en janvier 1787. Il fut brisé le 10 janvier 1805, cassé à petits morceaux et vendu pour subvenir aux frais de l'établissement du lycée impérial. — Une des cloches de Saint-Porchaire.... a été fondue avec une partie du métal en provenant, et l'inscription qu'elle porte constate cette origine » (3):

EGO CURA DD. FRANCISCI NICOLAI DUPUY STI PORCHARII RECTORIS COLLECTA EX ANTIQUA CAMPANA GALLICE DICTA LA GROSSE HORLOGE ORIOR .... ANNO 1805 (4).

L'inscription de la cloche de Guillaume de Roucy a été conservée, et Pilotelle l'a publiée en 1845, au cours de sa notice historique sur *le Gros Horloge de Poitiers,* parue dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest:*

« Dans le procès-verbal du 12 février 1787, dressé par les officiers municipaux de la ville de Poitiers pour constater les travaux effectués par le sieur Zacharie Guillé dit Galland, lors de la démolition de la charpente de la tour du *Gros horloge* et de la descente du timbre, on prit soin de relever l'inscription suivante, qui était sur le haut du dit timbre :

(1) Cf. BEAUCHET-FILLEAU, apud *Revue poitevine et saintongeaise,* 2e année 1885, n° 16, p. 128.

(2) Rédacteur en chef : M. Jules Demolliens.

(3) UN VIEUX PARISIEN, *les Cloches de Poitiers,* apud *Revue poitevine,* 1re année, n° 6, 15 mai 1873, p. 163-164.

(4) UN VIEUX PARISIEN, apud *Revue poitevine* n° 7, 15 juin 1873, p. 205.

**Hanc campanam cum horlogio ad notificandum horas diei et noctis fecit fieri incli-tissimus princeps Joannes;**

**Regis Francorum filius, dux Biturie et Alvernie, comes Pictaviensis, Bolonie et Alvernie et par Francie ad laudem Christi et civium suorum ;**

**Quam construxit Guillelmus de Roucy, habitator ville Cantuantis, anno Domini millesimo trecentesimo, nonagesimo sexto.**

« Une tradition généralement répandue à Poitiers attribuait à ce timbre deux autres inscriptions, que je ne porte en ligne de compte que pour mémoire :

Balthazar je m'appelle,
18,600 je pèse (1).
Si l'on ne me croit pas,
Qu'on me descende et me pèse ;
Mais, quelque marché que je fasse,
Qu'on me remette en place.

---

Quiou qui qu'ou reloge a fat foaire,
O l'est in moaire nommé Boilève,
A cause que lez pouvre geans
Gne sçaviant à qu'o l'houre iglz dîniant (2).

(1) En réalité, « ce timbre pesait 11,000 kilog. » (Rédet, op. cit. p. 416, note).

(2) « *La Gente Poictevin'rie,* édition de 1660. » — Cf. Dreux du Radier, *Bibliothèque historique.... du Poitou,* tome II (1754), p. 384, et nouvelle édition (1849), tome II, p. 63. Cf. également De Chergé, *Le Guide du Voyageur à Poitiers* (1851), p. 170 et de Longuemar, *Epigraphie du Haut-Poitou,* apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* tome XXVIII, 1863, p. 256.

« Toujours est-il que parmi le peuple le timbre de l'horloge était designé sous le nom de Balthazar » (1).

Balthazar, une fois descendu par l'architecte Galland, « fut placé dans la cour de l'Hôtel-Dieu et recouvert d'une charpente provisoire » (2). — « Les 19 février 1791 et 14 octobre 1792, la municipalité repousse la proposition de vendre le timbre, faite par quelques habitants, et déclare qu'elle ne renonce pas à l'espoir de faire remonter l'horloge, que la ville a vu descendre avec le plus grand regret. Elle résiste, le 14 ventôse an VIII (5 mars 1800), à l'entrepreneur chargé par le gouvernement de la fonte des cloches, et obtient du ministre des finances, le 9 messidor (28 juin 1800) de la même année, la permission de distraire ce timbre des matières nationales, à cause de l'utilité que peut en retirer la commune » (3).

« Le lycée de Poitiers venait d'être installé avec pompe le 22 brumaire an XIII (13 novembre 1804). Il fallait beaucoup d'argent pour le mettre à la hauteur de sa destination et toujours l'argent manquait... La cloche du gros horloge, qui avait été refusée aux décimes de la république, fut livrée aux gros sous de l'empire. Le 22 frimaire an XIII (13 décembre 1804), le ministre de l'intérieur écrit au préfet de la Vienne : « Vous pouvez faire remettre le timbre pour l'usage que vous « avez indiqué. » Et le 15 nivôse suivant (5 janvier 1805), le préfet... « *autorise* M. le maire à vendre publiquement et « par morceaux, ou tout autrement, le gros timbre de « l'ancienne horloge, pour le prix être employé aux nouvelles « distributions et dispositions prescrites par MM. les « inspecteurs du lycée ».... La mesure fut exécutée le

(1) Pilotelle, *Le Gros Horloge de Poitiers*, apud *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1845, p. 224-225.

(2) Pilotelle, op. cit. p. 234.

(3) Pilotelle, op. cit. p. 235.

4 pluviôse an XIII (10 février 1805). On trouve dans les comptes de la mairie la mention d'une somme de 257 fr. payée au sieur Clairat, « pour avoir cassé en petits morceaux la dite « cloche, *afin de la vendre plus cher* et de la pouvoir peser « plus aisément, » et pour transport de la cour de l'Hôtel-Dieu à la mairie du métal, poids, balances, etc. » (1).

Au cours de son *Voyage dans les départements du Midi de la France*, Millin vit « les débris » de la Grosse horloge, « que *le maire Boilève* avoit fait faire en 1390, *afin que les pauvres gens sussent à quelle heure ils dinoient* », .... « dispersés dans la maison commune, où il y avoit aussi plusieurs cloches, dont une avoit une inscription latine en vieux caractères dits gothiques, et la date de 1396 » (2).

Faut-il conclure de ces derniers mots que la cloche du gros horloge ne fut pas la seule que Guillaume de Roucy fondit à Poitiers en 1396 ? ?

— Nous avons vu que, dans l'inscription du timbre du gros horloge de Poitiers, Guillaume de Roucy avait joint à son nom le qualificatif de *habitator ville Cantuantis*. Telle est au moins la lecture des officiers municipaux de 1787, publiée par Pilotelle. — A quelle localité attribuer le nom de *villæ Cantuantis ?* Les érudits particulièrement compétents en matière de géographie historique, que nous avons consultés, n'ayant pu réussir à identifier ce nom de lieu, nous nous décidons à admettre que les officiers municipaux, improvisés épigraphistes lors de la descente de Balthazar, ont lu inexactement. Peut-être une interversion de lettres, comme il s'en présente si fréquemment dans les inscriptions campanaires, a-t-elle contribué à les induire en erreur.

(1) Pilotelle, op. cit. p. 235-236.

(2) Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France* (Paris, impr. impériale, 1811), tome iv, p. 722.

Il nous paraît assez possible (ce n'est toutefois qu'une hypothèse) que le mot lu *Cantuantis* ait été *Calvimontis*. — Notre fondeur aurait alors été un habitant (1) de *Chaumont-la-Ville*, « en Lorraine » (2), et il se trouverait être le plus ancien des fondeurs lorrains, dont nous ayons constaté la présence en Poitou.

Dans les chapitres qui suivront, nous verrons plus d'un fondeur, qualifié *fondeur de cloches du pays de Lorraine*. C'est un titre dont ils pouvaient être fiers. « La Lorraine est la patrie de presque tous les plus célèbres fondeurs de cloches » (3).

La Lorraine était autrefois pour l'art campanaire ce qu'était Limoges pour l'orfèvrerie et l'émaillerie, c'est-à-dire plus encore que ne furent Rouen, Nevers, etc., pour la faïencerie, les Flandres, Aubusson, Tours, etc., pour la tapisserie. — Les Flamands avaient eux aussi, une renommée dans la fonte des cloches, mais ils n'atteignaient pas la célébrité des Lorrains (4).

(1) M. Vincent Durand a fait observer, à propos de *Louis Vobis, peintre à Saint-Bonnet-le-Château* au XVe siècle, — *Ludovicus Vobis, pictor, habitator Sancti Boniti*, — que « la qualité d'*habitator*, » indiquait que l'individu était « étranger » à la localité « par sa naissance. » Pour les « véritables indigènes, » on faisait simplement suivre leur nom de l'indication de la localité, sans ajouter *habitator*. (Cf. VINCENT DURAND, apud *Congrès archéologique de France*, LIIe *session*, Montbrison, 1885, p. 415, et X. BARBIER DE MONTAULT, apud *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, tome XIV, p. 213, note 5).

(2) Auj. Chaumont (Haute-Marne).

Le fondeur Jean-Baptiste Chrestiennot, que l'on fit venir à Toulouse en 1754 et qui y travailla également en 1766, était de Chaumont-la-Ville. — « Un fondeur étranger, Lorrain d'origine, appelé Chrestiennot. » — « Chrestiennot, fondeur de cloches de Chaumont-la-Ville en Lorraine. » — « Joanne Baptista Chrestiennot Lotharingio. » — Cf. le baron DE RIVIÈRES, apud *Bull. Soc. archéol. du Midi de la France*, 1885, p. 31 et 27, et LÉON GERMAIN, les *Fondeurs de cloches lorrains*, p. 14.

(3) F. FARNIER, *Notice historique sur les cloches*, p. 39.

(4) On a signalé en Limousin, dans le Bordelais, en Normandie, etc., des cloches fondues par des Flamands. Cf. sur les fondeurs flamands : l'abbé TEXIER, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XVIII, p. 336 ; — l'abbé

En indiquant sa patrie sur le timbre du gros horloge de Poitiers, Guillaume de Roucy ne faisait pas sans doute autre chose que ce qu'avait fait à la fin du XII^e siècle *Alpais..... Lemovicarum* pour le magnifique ciboire aujourd'hui conservé au Louvre, et ce que devaient faire plus tard bien d'autres de leurs compatriotes. Pas plus au moyen âge qu'aujourd'hui on n'oubliait ce qui pouvait étendre la notoriété d'un produit et en augmenter la valeur.

Les fondeurs de cloches Lorrains se retrouvent non seulement dans toutes nos provinces françaises — en Poitou, en Saintonge et en Anjou aussi bien que dans l'Ile-de-France, en Normandie et en Bretagne aussi bien qu'à Toulouse (1), — mais encore à l'étranger : en Italie (2) en Hollande (3) etc. « Les familles se sont répandues dans toute l'Europe » (4).

Les fondeurs ayant travaillé en Poitou, dont l'origine lorraine nous est actuellement (5) connue, sont en dehors de Guillaume de Roucy, pour lequel nous n'avons malheureusement aucune certitude :

PARDIAC, apud *Bulletin monumental,* tome XXIV, p. 235 ; — PÉPIN, apud *Bulletin* monumental, tome XXXVI, p. 252 ; — DE LAPRAIRIE, apud *Bulletin de la Société archéologique de Soissons,* tome XX, p. 19 ; — DE RIVIÈRES, apud *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne,* tome X, p. 64, — etc.

(1) Dans son travail sur les *Fondeurs de cloches lorrains* (Bar-le-Duc, 1887, in-8° de 24 pp. extrait des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc), M. Léon Germain a signalé des cloches fondues par des Lorrains dans les départements de l'Aveyron, du Calvados, de la Seine-Inférieure, de la Mayenne, du Cher, de l'Isère et de la Haute-Garonne. — M. Léon Germain publiera d'ici quelque temps un supplément à ce travail. — Notre confrère et ami M. Henri Stein, archiviste aux archives nationales doit également faire paraître d'ici peu, dans les *Annales de l'Est,* une étude sur le même sujet.

(2) Cf. LÉON GERMAIN, op. cit.

(3) Cf. *Quelques fondeurs de cloches originaires de Lorraine ayant travaillé en Hollande,* par M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, apud *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, de janvier 1886,

(4) F. FARNIER, loc. cit.

(5) 1^er décembre 1888.

Claude Bugeau (1539),
René Millon (1619),
N. B...... (1619),
Jean Lasnier et Etienne de la Paix (1622),
François Garnier (1623),
Nicolas et Pierre Aubry (1697-1714),
N. de la Paix (1719),
Jean-Baptiste Rigueur (1730-1752),

Antoine et Claude Brocard et Charles Febvre (1734), peut-être aussi F. et C. Guichard (1759-1775), — et au XIX^e^ siècle : les frères Peigney, — Prosper Mutel, — Augustin Martin — et les Bollée (1).

**Fondeur inconnu. — 1396.**

Horloge municipale de Niort. — « La première horloge (et par suite sa cloche) fut donnée à [la ville de Niort par] Jean de Berry » (2) en 1396 (3).

Cette première cloche aurait été remplacée par le roi Charles VII. *L'État sur l'Élection de Niort* de 1744, document attribué à J.-V.-M. Chebrou du Petit-Château, raconte que « *Charles sept... étant à Niort... fit fondre une cloche d'un excellent métal, l'histoire de son voyage y étoit écrite, il y étoit représenté à cheval. Les connaisseurs assuroient que cette représentation étoit au mieux. Cette*

(1) Pour ces divers fondeurs, voir la table analytique placée à la fin du présent volume.

(2) L. Desaivre, apud *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, 3^e^ série, tome III, année 1886, p. 250, note 1. — Cf. H. de Saint-Hermine, apud *Revue littéraire de l'Ouest*, tome 1^er^, 1836-1837, p. 68 ; [Marin, apud] *Étrennes ou Annuaire du département des Deux-Sèvres* pour l'année 1820, p. 34 ; etc.

(3) Jos. Berthelé, *L'ancien hôtel-de-ville de Niort*, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome II, p. 255. — Jos. Berthelé, *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême*, p. 72.

*cloche servoit de timbre à l'horloge. On laissa monter au clocher des gens peu raisonnables qui carillonnèrent dessus à coups de marteau, ils la cassèrent et on a été obligé de la refondre en 1740* » (1).

Nous reparlerons avec détails, dans un des chapitres suivants (2), de la refonte de cette cloche en 1740 (3).

---

On a découvert, au commencement de mars 1887, sur le territoire de la commune de Saint-Léger-de-Montbrun (Deux-Sèvres) (4), en labourant un ancien marais, appartenant à M. Tuzellet, de Fleury, près Thouars, — une petite cloche, de type archaïque, sans date, qui est aujourd'hui encore entre les mains de M. Tuzellet et qui porte l'inscription suivante en gothique ronde :

+ : ABCDEFGH · I · KLMNOPQ

Cette cloche est actuellement, à notre connaissance, *la plus ancienne qui ait survécu dans le département des Deux-*

(1) Archives départementales des Deux-Sèvres, série C, n° 62, p. 25-26. — Léo Desaivre, *L'Élection de Niort au* XVIII[e] *siècle, notes et documents*, apud *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, 3[e] série, tome III, année 1886, p. 250. — Cf. Dom Mazet, *Mémoire pour l'histoire de la ville de Niort*, aliàs *Mémoire sur la ville de Niort*, p. 5 (mss. conservé à la Bibliothèque poitevine des Archives du département des Deux-Sèvres) et Apollin Briquet, *Inventaire des Archives de la ville de Niort* (mss.), tome III, p. 199 (exemplaire des Archives départementales des Deux-Sèvres).

(2) Cf. le chapitre XVI : *Cloches poitevines fondues par les Le Brun au* XVIII[e] *siècle*,

(3) D'après une autre opinion, la cloche, qui « offrait la représentation d'un personnage à cheval, accompagné d'une inscription, » et qui « fut brisée en carillonnant », — « était peut-être l'une des pièces de l'horloge sonnante qui avait coûté 80 livres à Jean de Berry. » [Léo Desaivre], *L'ancien Hôtel-de-Ville* [*de Niort*], apud *Bull. Soc. Stat. Deux-Sèvres*. 1887, p. 667.

(4) Au lieu dit le Petit Chambeau, près du château de Rigny.

*Sèvres*. Nous y reviendrons dans les chapitres suivants, d'une part, quand nous aurons à parler de l'emploi de l'alphabet dans l'épigraphie campanaire, d'autre part, quand nous nous occuperons des procédés et de l'outillage des anciens fondeurs de cloches (1).

(1) Cf. les chapitres XIII et XIV du présent volume.

---

XII

# CLOCHES POITEVINES

## DU QUINZIÈME SIÈCLE

---

De toutes les anciennes cloches *signées* encore existantes en Poitou, quatre seulement, à notre connaissance, doivent être attribuées avec pleine certitude, au XV^e^ siècle.

Ce sont :

1° la cloche de l'église Saint-Jacques de Châtellerault, aujourd'hui à l'église de Bourg-Archambault (Vienne),

2° la cloche de l'église de Cissé (Vienne),

3° la cloche de l'ancienne Université de Poitiers, placée aujourd'hui comme autrefois dans le clocher de l'église Saint-Porchaire à Poitiers,

4° la grosse cloche de l'église de Notre-Dame de Fontenay (Vendée).

Dans les Deux-Sèvres, nous ne connaissons aucune cloche du XV^e^ siècle signée. Les deux plus anciennes datées que nous ayons vues dans ce département appartiennent bien au XV^e^ siècle, mais elles sont anonymes.

La cloche de Bourg-Archambault a été fondue par ESTHEVENOT BECHERI et COLAS VOVRI, — la cloche de Cissé par T. BECHERY, — la cloche de l'Université de Poitiers, par Adam de Roucy [et le susdit Esthevenot Becheri, *aliàs* Thevenot Bechery ou BICHERI], — la grosse cloche de Notre-Dame de Fontenay, par un nommé GALLOIS.

Les noms des deux fondeurs de la cloche de Bourg-

Archambault, sont, croyons-nous, inédits. — Inédite également la cloche de Cissé. — Le nom d'Adam de Roucy figure dans la liste des fondeurs donnée par M. F. Farnier. — Le nom de Gallois a été cité par les écrivains vendéens qui se sont spécialement occupés de l'histoire de l'église Notre-Dame de Fontenay.

A la suite de ces quatre cloches signées, nous avons à citer pour le xv$^{e}$ siècle trois cloches anonymes. Elles se voient :

1° à l'horloge municipale de Parthenay (Deux-Sèvres),

2° à l'église de Dissais (Vienne),

3° à l'église de Chantecorps (Deux-Sèvres).

Ces sept cloches représentent, à notre connaissance, — avec celle de l'Hôtel-Dieu de Poitiers et celle découverte en 1887 près de Saint-Léger de Montbrun, — les spécimens les plus anciens qui aient survécu en Poitou de l'art campanaire du moyen âge.

Elles se classent chronologiquement de la façon suivante :

*1$^{re}$ moitié du* xv$^{e}$ *siècle,* — deux :

1409, église de Bourg-Archambault,

1450, église de Cissé.

*2$^{e}$ moitié du* xv$^{e}$ *siècle,* — cinq :

1451, église Saint-Porchaire, à Poitiers,

1454, horloge municipale de Parthenay,

1466, église Notre-Dame de Fontenay,

1493, église de Dissais,

1498, église de Chantecorps.

Soit, pour la Vienne : quatre, dont trois signées ; — pour les Deux-Sèvres, deux, anonymes ; — pour la Vendée, une, signée.

La Vienne, qui possède l'une des deux seules cloches antérieures au xv$^{e}$ siècle que nous ayons pu citer en Poitou (1),

(1) Cf. ci-dessus, p. 208 et 221.

possède également les trois plus anciennes des sept que nous donnons pour le XV[e] siècle.

A ces sept cloches existantes, nous joindrons le souvenir de trois cloches disparues : — 1° celle qui fut achetée en 1428 par la ville de Poitiers au fondeur Étienne Bouchard ; — 2° celle qui fut fondue en 1435 (?), par Jacquemin Menestrel, pour l'église de Veniers (Vienne) ; — 3° celle que l'évêque Guillaume de Charpaignes fit fondre en 1445 pour la cathédrale de Poitiers.

## ESTHEVENOT BECHERI ET COLAS VOVRI. — 1409.

« Sur le pourtour de l'une des anciennes cloches [de l'église Saint-Jacques de Châtellerault], — dit de Longuemar dans ses *Anciennes Fresques des églises du Poitou*, — on lisait autrefois la date de MCCCCIX à la suite d'une inscription en caractères gothiques relevée par Mgr Barbier de Montault (1), et portant une invocation à Saint-Jacques » (2).

Cette cloche, qui a été vendue il y a 20 ou 25 ans (3) par la paroisse Saint-Jacques de Châtellerault à la paroisse de Bourg-Archambault, près Montmorillon, est toujours dans le clocher de cette dernière localité. Puisse-t-elle y vivre longtemps encore, car son intérêt archéologique est considérable pour nous Poitevins. C'est la troisième en date, à notre connaissance, des cloches anciennes encore existantes en Poitou. C'est la plus ancienne portant une signature de fondeur.

L'inscription, dont nous devons un estampage à l'obligeance

(1) Mgr Barbier de Montault a bien voulu nous communiquer (24 octobre 1888) la copie prise par lui en 1858 de l'inscription de cette cloche.

(2) De Longuemar, *Fresques*, p. 151.

(3) Pour la somme de 1800 francs.

de M. l'abbé Cornuau, curé de Bourg-Archambault (1), se déroule en gothique carrée, sur une seule ligne.

Elle est ainsi conçue :

† sancte : iacobe : ora : pro : nobis : esthevenot : becheri : et : cola : vovri : me : fire : lan : mil : cccc : ix

Ce qu'il faut lire à notre avis :

*Sancte Jacobe, ora pro nobis. — Esthevenot Becheri et Cola(s) Vovri me fire[nt] l'an 1409.*

Dans les mots *Esthevenot* et *Becheri*, les fondeurs ont employé un b pour un h. J'ai retrouvé ce détail à la date de 1537, sur la cloche de Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres), où le mot Chauvet est écrit Cbauvet, et à la date de 1576, sur une des cloches de Vernon (Vienne), où le mot Christofore est écrit Cbristofore.

Le fondeur *Esthevenot Becheri* doit tenir de bien près au *T. Bechery* qui fondit en 1450 la cloche de l'église de Cissé, et au *Thevenot Bicheri* que nous verrons plus loin aider Adam de Roucy dans la refonte de la cloche de l'Université de Poitiers. — Le nom de *Colas Vovri* ne nous est pas connu d'autre part, à moins que le susdit « Colin Haury » (2).....

## ÉTIENNE BOUCHARD. — 1428.

Dans ses *Extraits des Comptes de dépense de la ville de Poitiers, aux* XIV^e^ *et* XV^e^ *siècles*, publiés en 1840 dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, M. Rédet rapporte que « en l'année 1428 on paya *à Étienne Bouchart*,

(1) Cf. Jos. Berthelé, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome v, n° du 15 octobre 1888, p. 248.

(2) Cf. ci-dessus p. 213.

*pour l'achat d'une cloche pour sonner les aumônes de la ville, V liv. X s.* » (1).

Le fondeur Étienne Bouchard est connu.

Il habitait Tours. Il a déjà été signalé comme ayant travaillé à Angers et à Orléans.

A Angers, il fondit en 1429, avec son frère Pierre, pour l'église Saint-Aubin, une cloche dans l'inscription de laquelle il était fait mention de Jeanne d'Arc (2).

« Il fut appelé à Orléans en 1453 pour aider René Boyvin [saintier de Moulins] (3), à fondre le bourdon du beffroi d'Orléans. A peine mise à place, cette cloche se brisa et Boyvin dut la refondre, aidé cette fois par Guillaume Bouchard. Elle existe encore.... » (4).

En 1433, le nom d'Étienne Bouchard figure dans la liste de la confrérie de Saint-Gatien de Tours, avec cette mention: « lequel fit les gros saincts (cloches) de l'église de Tours » (5). Ces cloches n'existent plus (6).

En même temps que fondeur de cloches, Étienne Bouchard était fondeur d'artillerie. En 1417-1418, il contracte plusieurs marchés avec la ville de Tours, pour la « fourniture de plusieurs bombardes de murailles. » En 1429, il reçoit un paiement de la ville pour la fonte d'un gros canon de cuivre. En 1435, on le voit encore recevant un paiement de la ville

(1) *Mém. Soc. Antiq. Ouest,* tome VI, année 1839, p. 393.

(2) Cf. PAUL MARCHEGAY, *Deux inscriptions de cloches angevines,* apud *Revue des Sociétés savantes,* 7ᵉ série, tome I, 1879, p. 251; — CÉLESTIN PORT, *Les Artistes angevins,* p. 322-323; — DE CHAMPEAUX, *Dictionnaire des fondeurs,* tome Iᵉʳ, p. 159.

(3) Cf. A. DE CHAMPEAUX, *Dict. des fondeurs...* t. I, p. 173.

(4) DE BUZONNIÈRE, *Histoire archéologique d'Orléans.* — A. DE CHAMPEAUX, op. cit. p. 159.

(5) Dʳ GIRAUDET, *les Artistes tourangeaux* (tome XXXIII des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*), p. 36.

(6) Cf. CHEVALIER, *Histoire et description de la cathédrale de Tours* (6ᵉ édition, 1877), p. 23.

pour neuf grosses couleuvrines. En 1438, il passe un nouveau marché pour une douzaine de couleuvrines. On retrouve encore le nom d'Étienne Bouchard dans les comptes municipaux de Tours de 1450 et 1451 (1).

## JAQUEMIN MENESTREL. — 1435 (?)

L'inscription (en lettres gothiques, naturellement) qui nous fournit le nom de ce fondeur a été publiée en 1851, par Mgr Barbier de Montault, dans les *Annales archéologiques* de Didron (2), et, en 1878, par M. de Longuemar, d'après Mgr Barbier de Montault, dans la *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers* (3).

La cloche sur laquelle elle se lisait appartenait à l'église de Veniers, près Loudun (Vienne). — Ébréchée et fêlée en plusieurs endroits, cette cloche a été envoyée à la fonte en 1876 (4).

Texte de M. de Longuemar :

† IHS : M : JOS : DOMNI : SONET : LAN : MIL : CCC : XXXV : ME : FIT : IAQVEMIN : MENETREL :

Texte de Mgr Barbier de Montault :

: IH̄S : IN̂ : VOS : DOMINI : SONET : LAN : MIL : CCC : XXXV : ME : FIT : IAQVEMIN : MENETREL.

Mgr Barbier de Montault faisait suivre sa lecture de ces

(1) Dr Giraudet, op. cit. p. 35-36. — De Champeaux, op. cit. p. 159.

(2) L'abbé X. Barbier, *Anciens artistes du Poitou*, apud *Annales archéologiques*, tome xi, p. 371.

(3) De Longuemar, apud *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers*, 1878, p. 7; — tirage à part, *les Anciennes Fresques des églises du Poitou.* (Poitiers, Oudin, 1881, in-8°) p. 188.

(4) Communication de M. l'abbé Raumillac, curé de Veniers.

quelques commentaires : « Cette inscription se développe en rond sur le cerveau de la cloche. Le latin n'en est pas bien intelligible, et l'A placé au-dessus de I N nous fait croire à une omission maladroitement et incomplètement réparée de la part du fondeur. — MENETREL ne serait-il point ici le synonyme d'*ouvrier,* d'*artiste,* ainsi qu'on le voit employé au XIII$^{e}$ siècle dans les *Règlements* d'Étienne Boileau ? »

La Société des Antiquaires de l'Ouest possède, dans sa collection de dessins, fac-simile, etc., trois copies de l'inscription de la cloche de Veniers :

**A.**

XIV$^{e}$ siècle. — 1335
Inscription en caractères gothiques sur une cloche de l'église de Veniers (Loudunais).

† IHS : M (A au-dessus) : LOS(?) : DOMINI : SONET : LAN : MIL : CCC : XXXV : ME : FIT : IAQUEMIN : MENESTREL :

**B.**

Veniers (cloche gothique)

† *IHS* : *m* : *uos* : *domini* : *sonet* : *lan* : *mil* : *ccc* : *xxxv* : *me* : *fit* : *iaqvemin* : *menetrel* :

*Menetrel* ne serait-il point ici synonyme d'*ouvrier*, d'*artisan,* ainsi qu'on le voit employé au XIII$^{e}$ siècle dans les Règlements d'Etienne Boileau ?

**C.**

Cloche de Venien (*sic*), près Loudun 1435 (l'abbé Barbier) (1)

\+ ihs m (a au-dessus) : lan : mil : cccc : xxxv :

Dans son *Catalogue des Dessins et Estampes appartenant à la Société des Antiquaires de l'Ouest,* Mgr Barbier de

(1) Fac-simile approximatif par Mgr X. Barbier de Montault.

Montault mentionne également avec la date de 1435, le « dessin au crayon » fait par lui, de l'inscription de la cloche de Veniers (1).

Les deux premiers mots de l'inscription de la cloche de Veniers ne présentent aucune difficulté : *Jésus Maria.* — Dans le mot Maria, au lieu d'employer un M, le fondeur a employé un I et un N (ın = ııı). Cette particularité paléographique a des similaires ailleurs. Nous en citerons seulement comme exemple la cloche de l'église de Linières-Bouton (Maine-et-Loire), que nous avons eu occasion de relever au cours de nos recherches sur l'architecture Plantagenet, et qui présente dans sa date (1487) deux n au lieu de quatre ı (nn = ıııı).

Le troisième mot ne peut pas être J O S. M. de Longuemar s'est certainement trompé. Une inscription du XIV^e^ ou XV^e^ siècle débutant par la formule *Jesus, Maria, Joseph,* non seulement serait anormale, mais devrait être considérée comme apocryphe. La dévotion à la Sainte Famille est de date bien postérieure (2). — Ce mot est écrit, dans les copies de la Société des Antiquaires de l'Ouest : L O S (?) et N O S, et dans la lecture imprimée de Mgr Barbier de Montault : V O S. La forme employée par le fondeur a très probablement été V O S. Il faut restituer V O X.

Nous avons alors la formule : *vox Domini sonet,* qui se retrouve sur d'autres cloches du moyen-âge.

La cloche, datée de 1331, de l'église de Salles d'Aude, près Narbonne, porte :

(1) *Bull. Soc. Antiq. Ouest,* 1885, p. 495.

(2) Le timbre de l'horloge du château de la Roche, près Gençay (Vienne), qui ne porte ni date ni nom de fondeur, mais qui par la forme des lettres doit se classer dans la même période que la cloche disparue de Veniers, porte comme inscription :

† icsus † maria †

Je dois la connaissance de ce timbre à l'obligeance de M. Claude Bouchaud, associé de MM. Lussault frères et c^ie^, fabricants d'horloges publiques, à Marçay (Vienne).

VOX. DNI. SONAT. (1)

Sur la cloche de Sacourvielle (Haute-Garonne), qui remonte au moins au XIV^e siècle, peut-être au XIII^e, on lit :

IHS VOX DOMINI SONAT
QVE TEMPESTATEM FVGAT (2)

Sur la cloche, de la fin du XIII^e siècle, aujourd'hui dans l'église de Tourettes-les-Vence (Alpes-Maritimes) :

VOX. DOMINI. SONA (3)

La cloche de Balanzac (Charente-Inférieure), que l'on a datée du XII^e, mais qui semble bien ne pas remonter au-delà du XIV^e siècle, présente une formule analogue :

+ voxs + domini + sonus (4)

Il s'agirait maintenant d'établir la date véritable de la cloche de Veniers : 1335 ou 1435? La différence, qui se remarque au sujet de cette date, entre les diverses lectures que nous avons citées et le fac-simile de mgr Barbier de Montault conservé à la Société des Antiquaires de l'Ouest, ne laisse pas que d'être embarrassante. Si nous en jugeons par le fac-simile de mgr Barbier de Montault, les lettres employées par le fondeur appartenaient à la gothique carrée. Il faudrait alors adopter le XV^e siècle de préférence au XIV^e.

Quant au nom du fondeur, nous ne l'avons vu figurer qu'une

(1) Baron EDM. DE RIVIÈRE, apud *Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 85.

(2) Comte R. DE TOULOUSE-LAUTREC, les *Cloches dans le Haut-Comminges*, apud *Bulletin monumental*, t. XXIX, p. 359-360.

(3) EDM. BLANC et F. DE GUILHERMY, apud *Revue des Sociétés Savantes*, 6^e série, tome II, juillet-août 1875, p. 199.

(4) Deux lectures ont été données jusqu'ici de l'inscription de la cloche de Balanzac : 1° SONVS DOMINI, (cf. *Epigraphie Santone*, p. 95-96); — 2° I. X. C. SONVS DOMINI (cf. *Bulletin religieux* du diocèse de la Rochelle et Saintes, 3^e année, p. 131 ; *Recueil* de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure, 15 novembre 1883, p. 147). — La transcription nouvelle que nous apportons aujourd'hui nous est fournie par le fac-simile que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Grimard, curé de Corme-Royal et de Balanzac.

fois sous la forme *Menestrel*. Partout ailleurs, on a donné *Menetrel*. — Si le fondeur a signé *Menetrel*, ce qui paraît probable, c'est certainement par suite d'une erreur. Son nom était incontestablement *Menestrel*. On peut s'appeler *Ménétrel* au XIX[e] siècle; au XIV[e] ou XV[e] siècle, la seule forme usitée était *Menestrel*.

Au XVIII[e] siècle, nous trouvons en Anjou un Lorrain qualifié « fondeur du roi », du nom de *Jean-Baptiste Menestrel*, qui fond en 1724 la cloche de Notre-Dame de Durtal (1), et en 1730, avec Jean-Baptiste Rigueur, autre fondeur du roi, les deux cloches de l'église de la Blouère (2).

J.-B. Menestrel et J.-B. Rigueur avaient déjà fondu de concert, en 1728, la cloche de l'église de Candes (Indre-et-Loire), sur les confins de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou (3).

— Nous avons vu plus haut (4) que la cloche dite de Saint-Martin, qui existait à Ligugé à la fin du XII[e] siècle, était sonnée contre les orages, *quocumque fuerit auditus sonus ejus dum pulsatur, tempestates et noxii fulgurum discursus repelluntur*. Il résulte de l'inscription que la cloche de Veniers était elle aussi réputée avoir la même vertu, quoique la mémoire du grand saint Martin ne fut pas là pour la vivifier.

La formule *vox Domini sonat, quæ nos a tempestate defendat*, dont la première partie seule a été inscrite sur la

(1) X. Barbier de Montault, *Epigraphie de Maine-et-Loire*, p. 304. — X. B. de M. apud *Bull. de la Soc. archéol. et hist. de la Charente*, 4[e] série, t. IX, 1874, p. LXVIII. — Célestin Port, *les Artistes angevins*, p. 217.

(2) Célestin Port, loc. cit.

(3) Cette cloche, dont l'inscription n'a pas encore été publiée, que nous sachions, est signée de la façon suivante :

I B MENESTREL (*une petite cloche*) I RIGVEVR (*une petite cloche*)

(4) Cf. ci-dessus, p. 204.

cloche de Veniers, se rapporte à l'habitude que l'on avait de sonner les cloches pour préserver les paroisses des dévastations des orages.

Cette habitude était autrefois presque universelle. Elle a persisté jusqu'à une époque très rapprochée de nous dans certaines localités.

Nous n'en citerons qu'un très petit nombre d'exemples.

A la cathédrale de Poitiers, se trouvaient, « au-dessus du chœur, dans la flèche qui existait alors, plusieurs petites cloches, dont deux *spécialement destinées à détourner les orages* » (1).

En 1866, M. Stéphane de la Nicollière a signalé à Mazerolles (Vienne), « l'habitude de sonner les cloches à l'approche de l'orage ou d'un nuage de grêle » (2).

A Fenioux (Deux-Sèvres), « on avait toujours sonné pour les orages, mais depuis les derniers règlements (3), on ne le fait plus, au grand déplaisir et mécontentement des paroissiens, qui ne peuvent pas comprendre pourquoi on le défend » (4).

A Haimps (Charente-Inférieure), écrivait en 1865 M. Ambroise Pougnaud, « la superstition est portée à son comble : le son de la cloche a le pouvoir de préserver de l'orage » (5).

(1) AUBER, Hist. de la cathédrale de Poitiers, tome II, p. 22. — UN VIEUX PARISIEN, apud *Revue Poitevine*, 1873, p. 230. — Cf. le présent volume, p. 206.

(2) *Une paroisse poitevine, essai historique et archéologique sur la paroisse de Mazerolle*, apud *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, tome II, 1866, p. 218.

(3) Le *Règlement concernant la sonnerie des cloches*, établi par le préfet des Deux-Sèvres d'accord avec l'évêque de Poitiers, en date du 7 juillet 1884 (Niort, impr. Th. Mercier, in-8° de 4 pp.), porte : « Art. 9. — La sonnerie des cloches en volée est interdite pendant les orages. »

(4) Communication de M. l'abbé Moulin, curé de Fenioux.

(5) *Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique* de Saint-Jean-d'Angély, 3[e] année, 1865, p. 203.

A Vandré (Charente-Inférieure), il existait encore, il y a quelques années, une cloche ayant la vertu de « chasser les orages de grêle » (1).

Dans la *Relation de l'orage qu'il a fait dans l'élection de Cognac et autres lieux circonvoisins le jour de saint Roch, 16 août 1768, dans laquelle on voit tous les ravages qu'il a fait dans cette contrée,* rééditée en 1875 avec annotations par M. Jules Pellisson (2), il est fait mention du « sacristain de « Linières, qui pendant cet orage sonnoit la cloche de la pa- « roisse et qui en retournant chez lui cherchoit inutilement sa « maison dont il ne restoit aucun vestige » (3).

« A Belleville, canton de Beauvoir-sur-Niort [Deux-Sèvres], on sonnait encore la cloche de la paroisse pour éloigner l'orage, il y a peu de temps. — Les cloches de Saint-Etienne-la-Cigogne et de la Charrière passaient au contraire pour l'attirer, au dire des habitants de Belleville » (4). A Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres), l'une des cloches éloignait l'orage, l'autre l'attirait (5). A Saint-Germain-de-Marencennes (Charente-Inférieure), les cloches attirent l'orage (6).

La croyance populaire qui attribuait aux cloches une vertu contre l'orage avait son origine dans la liturgie.

« Une des fins [des cloches], aux termes [des prières de l'Eglise], est de prévenir la foudre et les orages » (7). — « Dans la bénédiction des cloches, on dit encore que toutes les fois

(1) Ed. Duret, apud *Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure* octobre 1886, p. 428.

(2) Cognac. impr. Durosier, 1875 in-8° de 6 pp.

(3) Page 4.

(4) Léo Desaivre, apud *Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres,* juillet-septembre 1880, p. 332.

(5) Communication de M. Girard, maire de Bouillé-Loretz.

(6) Communication de M. Ed. Duret.

(7) L'abbé Pardiac, apud *Bulletin monumental,* tome xxiv p. 257.

qu'elles sonneront, elles chasseront au loin les malignes influences des esprits tentateurs, les calamités des ouragans et les esprits des tempêtes » (1). — Le quatrième concile de Milan recommande, « s'il arrive que l'état du ciel annonce tout à coup et fasse redouter quelque grand orage, ou que la tempête elle-même menace d'éclater, qu'on sonne aussitôt les cloches au haut des tours, selon l'antique et pieuse coutume de l'Eglise, afin que par la vertu divine, qui a été communiquée à l'airain sacré dans la consécration légitime qui en a été faite, il plaise à Dieu de ramener la sérénité dans l'air, ou du moins de détourner de dessus son peuple le coup de l'orage, *nimbis procellisve imminentibus, sicut ecclesiasticæ consuetudinis est, campanis sonetur in turribus, tum ad tempestatem vi divina, quæ ex solemni prece sacrâque benedictione illis inest, depellendam, tum ad Dei misericordiam implorandam christianæ pietatis orationibus* » (2).

Arago écrivait en 1838 : « Dans l'état actuel de la science, il n'est pas *prouvé* que le son des cloches rende les coups de tonnerre plus imminents ; il n'est pas prouvé qu'un grand bruit ait jamais fait tomber la foudre sur des bâtiments que, sans cela, elle n'aurait point frappés » (3). — La majorité des écrivains estime, au contraire, que la sonnerie des cloches pendant l'orage est chose imprudente et dangereuse. « On ne sait que trop bien, dit F. de Guilhermy, que plus d'un sonneur a payé de sa vie son obéissance à la crédulité populaire » (4). — « On croyait, dit de son côté M. Lucien

(1) Alfred Maury, *Essai sur les légendes pieuses*, p. 17-19, — cité par Léo Desaivre, apud *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1880, p. 332.

(2) *Essai sur le Symbolisme de la cloche dans ses rapports et ses harmonies avec la religion*, par un prêtre du clergé paroissial (Poitiers, Oudin, 1859, in-8°), p. 94.

(3) *Annuaire* du Bureau des Longitudes, 1838, p. 548. — Ce passage d'Arago a été reproduit par plusieurs auteurs.

(4) De Guilhermy, *Inscript. de la France*, tome II, p. 323.

Merlet, que l'ébranlement causé par le bruit des cloches divisait les nuages et éloignait la foudre, tandis qu'au contraire cet ébranlement, en agitant les molécules de l'air, rendait le péril plus imminent. » Un passage des registres de l'état-civil de Chauffours (arrondissement de Chartres), cité par le savant archiviste d'Eure-et-Loir, constate que le « 29[me] de juin 1660, sur les neuf heures du soir, furent frappés du tonnerre, sonnant dans l'église, Laurent Benoît, Denis Foubert, Jean Courbe et Gilles Girard, dont les trois derniers moururent sur le champ et le premier vécut jusqu'au lendemain » (1). Dans la nuit du 14 au 15 avril 1718, le tonnerre « tomba sur 24 églises situées entre Landerneau, Lesneveu et Saint-Pol-de-Léon [Finistère]. C'étaient précisément des églises où l'on sonnait pour l'écarter. Celles où l'on ne sonnait pas furent épargnées » (2).

Un arrêt du Parlement de Paris, du 29 juillet 1784, avait fait défense « aux marguillers et bedeaux des paroisses, et à tous autres, de sonner ou de faire sonner les cloches dans les temps d'orages, à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenans, et de cinquante livres en cas de récidive, même de plus grande peine s'il y échet » (3). Les règlements de notre époque ont pu seuls avoir raison de cette vieille habitude. Encore la victoire n'est-elle pas absolument complète. Ayez la malchance de vous trouver à Saint-Symphorien (près Niort) ou à Cissé (Vienne) à l'approche d'un orage : vous pourrez vous en convaincre *de auditu*.

Les formules inscrites sur les cloches, témoignant de la

(1) *Magasin pittoresque*, 29 février 1888, p. 61-62.

(2) *Magasin pittoresque*, 31 juin 1888, p. 195.

(3) *Arrest de la Cour de Parlement, qui fait defenses à toutes personnes de sonner les cloches pendant le temps des orages.....* A Paris, chez P. G. Simon et N.-H. Nyon, imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1784, (in-4° de 3 p.) — La Bibliothèque de la ville de Niort possède un exemplaire de cette pièce.

croyance que le populaire avait à leur vertu contre l'orage, sont assez variées.

Celle qui doit être citée en première ligne est bien l'invocation suivante adressée à Dieu : *A fulgure et tempestate libera nos, Domine.* Nous la trouverons, à la date de 1771, sur une cloche de l'église Saint-Porchaire de Poitiers. C'est la plus fréquemment employée.

La formule de la cloche de Veniers, qui se retrouve *complète* ailleurs, eut une certaine vogue, de même que la formule : *mentem sanctam, spontaneum honorem Deo et patriæ liberationem*, que nous n'avons pas encore rencontrée en Poitou, mais qui a été signalée en Saintonge, etc. (1).

L'inscription de la cloche fondue en 1577 pour l'église Notre-Dame-la-Grande de Poitiers présente quelques fragments d'une énumération versifiée, sur les usages et les vertus des cloches, qui était également assez répandue, et dans laquelle la protection contre les orages n'est pas oubliée.

A côté de ces formules passées dans l'usage, on trouve la même croyance, traduite à la façon personnelle de celui qui dictait l'inscription de la cloche :

Sur une cloche de l'abbaye de la Règle, en Limousin, qui datait de 1255 et fut brisée en 1790 :

*Sum Jacobus dictus, fugo fulgura, grandinis ictus* (2).

Sur la cloche (XIV^e ou XV^e siècle de Saint-Julien-de-l'Herms

(1) Sur la formule *mentem sanctam, spontaneum honorem Deo et patriæ liberationem*, voir : LÉON GERMAIN, *la Cloche de Lacrouzette* (*Tarn*), apud *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, année 1887, p. 31 à 33, (tiré à part, in-8° de 9 p.); — L. AUDIAT, apud *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des archives de Saintonge et d'Aunis, mars 1888, p. 136 à 138 ; — X. BARBIER DE MONTAULT, apud *Revue de l'Art chrétien*, juillet 1888, p. 327-382 ; — *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières*, (Paris, Plon. 1886), p. 386.

(2) L'abbé TEXIER, *Inscription du Limousin*, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, tome XVIII, année 1850, p. 179.

(Isère) : une inscription énigmatique dont M. Allmer a proposé la lecture suivante :

*A me || malvm tempus, ni[v]es, calligin[es], grando et m[un]dus sancto pat[r]iarcha [et] benedictione [domini], || ame[n].*

Loin de moi, le mauvais temps, les neiges, les brouillards, la grêle et le monde, par la protection du saint patriarche, patron de cette église, et par la bénédiction de Dieu ! Amen (1).

Sur l'un des deux bourdons de Sens (*Savinienne*), 1560 :

*Obscure nubis tonitru ventosque repello* (2).

Sur le bourdon de Saint-Pol-de-Léon, 1563 :

*Nives et fulmina pellens, — fulgura confringens* (3).

Sur la cloche de Pérignac (Charente), 1587 :

.... *Et les foudres vaincus ne font que murmurer* (4).

Sur la cloche de Mareil-en-France (Seine-et-Oise), 1599 :

.............. NOVS · ACOISONS (5) ·
LES · ABBORDS · DE · LEFFROYABLE · TONNERRE ·
ET · LES · NVAGES · GRESLEVX ·
ET · LES · ORAGES · VENTEVX ·
BANNISSONS · DE · NOSTRE · TERRE · (6).

Sur la cloche de Meillant (Cher), 1650 :

Vox mea fortis ; fvgo ventos, fulgura pello,
Insuper et frango vafri cacadæmonis astus (7).

(1) G. Vallier, *Inscriptions campanaires du département de l'Isère*, p. 5.

(2) Cl. Sauvageot, apud *Annales archéologiques*, tome xxii, 238.

(3) Dr Billon, apud *Bulletin monumental*, tome xxvi, p. 712.

(4) Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, p. 274.

(5) « *Acoiser, Accoiser*, adoucir, appaiser..... »

(6) De Guilhermy, *Inscript. de la France*, tome ii, p. 488.

(7) Dumoutet, apud *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, tome v, 1864, p. 328.

Sur deux cloches de l'abbaye de la Règle, en Limousin, 1733 :

*Je suis faite pour détourner la tempeste.* (1)

Sur la cloche de l'église de Taverny (Seine-et-Oise), 1768 :

+ *D. O. M. faxit quotiescumque sonuero procul recedat virtus insidiantium, umbra phantasmatum, incursio turbinum, percussio fulminum, læsio tonitruorum, calamitas tempestatum, omnisque spiritus procellarum*..... (2).

Revenons à nos cloches poitevines.

### Fondeur inconnu. — 1445.

« La grosse cloche [de la cathédrale de Poitiers], dit M. le chanoine Auber, fut ... refondue en 1445 .... par l'évêque Guillaume de Charpaignes.....

« On ne sait rien ... sur les dimensions et le poids de cet instrument, qui cependant était remarquable, puisqu'il est désigné, dans nos annalistes par les termes *campanam majorem* et *cymbalum majus* (3) » (4).

### T. BECHERY. — 1450.

Cloche de l'église de Cissé (Vienne).

Cette cloche qui a été sauvée de la fonte par feu M. Segretain, ancien architecte du service des monuments historiques

(1) L'abbé Texier, apud *Mém. Antiq. Ouest*, tome xviii, p. 335.

(2) De Guilhermy, *Inscriptions*... tome ii, p. 323.

(3) « *Gall. christ.*, tome ii, col. 1199. — Nic. de Sainte-Marthe, *Hist. eccl. comit. Pict.* »

(4) L'abbé Auber, apud *Mém. Antiq. Ouest*, tome xvi, année 1849, p. 175.

pour le département des Deux-Sèvres, nous a été signalée par M. l'abbé Sandillon, curé de Cissé (1).

L'inscription, en lettres fort élégantes, forme deux lignes complètes. Elle est ainsi conçue :

**sañcte iohannes baptista ora pro nobis t becheri me fist**

**lan mil cccc1 bm m g regnaut cure de ceans est mon parraen**

Aucun point ne sépare les mots. — La première ligne débute par un bas-relief représentant la Crucifixion. La lettre **t** est placée entre deux petits bas-reliefs représentant l'un la Vierge debout tenant l'Enfant, l'autre saint Christophe.

La seconde ligne se termine par l'empreinte en relief de deux monnaies, à peu près impossibles à déterminer, mesurant la première 28 mill. de diamètre, la seconde 19 mill.

L'abbé Texier a signalé sur la cloche xv[e] siècle de l'ancienne église du prieuré de la Plain, près du Dorat, en Limousin, « deux empreintes de monnaies ajustées par le fondeur au-dessous de l'inscription, » qui lui ont permis de fixer l'âge de cette cloche. « Les exemples de décorations ainsi empruntées aux monnaies du temps sont assez rares » (2).

La robe de la cloche de Cissé ne porte aucun ornement.

(1) Mgr X. Barbier de Montault et M. l'abbé Sandillon sont les seuls mambres du clergé poitevin qui m'aient fourni, *de leur initiative personnelle*, des renseignements sur les anciennes cloches de notre région. M. l'abbé Sandillon avait eu connaissance de mes recherches sur ce sujet par l'article de M. l'abbé Largeault : *la plus ancienne cloche du Poitou* (cf. ci-dessus, p. 204), article pour lequel j'avais communiqué à M. l'abbé Largeault un certain nombre de renseignements inédits.

(2) *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. xviii, 1850, p. 278.

## ADAM DE ROUCY ET THEVENOT BICHERI. — 1451.

« Dès l'année 1439, dit Rédet dans ses *Extraits des Comptes de dépense de la ville de Poitiers aux* XIVe *et* XVe *siècle*, l'Université [de Poitiers] avait une cloche pour annoncer ses assemblées et ses solennités; elle fut placée dans le clocher de Saint-Porchaire (1), où elle est toujours restée depuis. Dans le but de l'agrandir sans doute, on la refondit en 1447 » (2).

« Pour annoncer ses solennités, dit d'autre part Pilotelle dans son *Essai historique sur l'ancienne Université de Poitiers*, l'Université avait une cloche placée en 1439 dans le clocher de l'église Saint-Porchaire, où elle est encore. Elle fut refondue et augmentée en 1451. Elle est haute de 1 m. 15 cent., large de 1 m. Elle porte en lettres gothiques cette inscription :

« *Cette cloche fut donnée de messieurs de la ville de Poitiers à l'université, fut refaite en la rectorerie de mestre J. Denis, l'an mil CCCCLI, Adam de Rouli me fit. Je fus nommée Anne.*

« Il y avait de plus à l'hôtel de ville deux cloches qui servaient à l'échevinage et à l'université » (3).

(1) « Il fut d'abord question de la mettre au clocher de Notre-Dame-la-Grande, mais les chanoines représentèrent qu'il y avait déjà quatre cloches et qu'il faudrait en ôter deux pour faire place à celle de l'Université. On traita alors avec les prieur, recteur et paroissiens de Saint-Porchaire (Voir, pour les conditions auxquelles ils voulurent bien déférer au vœu de l'Université, le procès-verbal imprimé à la suite des *Annales d'Aquitaine*, p. 20). » (RÉDET).

« Je, dom Thimoléon Debourgaud, presbtre, sacristain de l'abbaye de Sainct-Jean l'Évangéliste de Montierneuf de ceste ville de Poictiers, permets, avec le consentement de monsieur le reverend abbé de Montierneuf, de mettre et poser en le clocher de la dite abbaye une cloche de la paroisse, appartenant aux curé, fabricqueurs, et habitans de la dite paroisse de Montierneuf. Faict ce neuviesme jour d'apvril 1648. DEBOURGAUD, sacristain » (Note extraite des registres paroissiaux de l'église de Montierneuf, et publiée apud *Archives historiques du Poitou*, tome XV, p. 352).

(2) *Mémoires Soc. Antiq. Ouest*, tome VII, 1840, p. 434-435.

(3) *Mémoires Soc. Antiq. Ouest*, tome XXVII, 1862, p. 293-294.

Si nous nous reportons aux documents originaux, nous trouvons quelques différences avec les renseignements fournis par Rédet et Pilotelle :

26 mai 1447. — Appoincté que la cloche de l'Université sera mise en la tour de Saint-Porchaire. *Registre des Délibérations du corps de ville de Poitiers* (1).

17 octobre 1447. — Quittance notariée donnée par Vincent Fromage, « sarreurer », à Jamet Gervain, receveur des maire, bourgeois et échevins de la ville de Poitiers, de « la somme de neuf livres quinze souls pour avoir fait toute la ferreure et le batail d'une certaine cloche qui nouvellement a esté mise on clochier de l'église parrochial de Saint Porchaire d'icelle ville, par le commendement et ordonnance desd. mayre, bourgois et eschevins et en leur nom, pour servir à l'Université de la dicte ville, laquelle ferreure et batail susd. poisent neuf vigns quinze l. de fer, dont je ay par chacune livre de fer ouvré la somme de douze deniers » (2).

19 novembre 1447. — Quittance notariée donnée par Guillaume Billart, charpentier, au même Jamet Gervain, de « la somme de huit livres tournois, qui m'estoit deue par marché fait avecques moy par led. receveur, en présence de honorable homme et saige maistre Jehan Mouraut, maire de la d. ville, maistre Pierre Prevost et Thomas Boylesve, bourgeois de la d. ville, d'avoir essellé la cloche de l'Université de la d. ville, montée la d. cloche on clocher Saint-Porchaire et icelle assise sur le vieil beffroy estant ond. clocher » (3).

10 juin 1448. — « Tous [les membres du corps de ville de Poitiers] sont d'oppinion que la cloche de l'Université demourra en la tour de Saint-Porchaire » (4).

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, dans le passage de

(1) Archives de la ville de Poitiers, Registre des délibérations, n° 3, p. 167 (Communication de M. Lièvre, bibliothécaire-archiviste de la ville de Poitiers, ancien président de la Société archéologique et historique de la Charente).

(2) Archives de la ville de Poitiers, J, 957, parchemin (Communication de M. Lièvre).

(3) Archives de la ville de Poitiers, J, 962, parchemin (Communication de M. Lièvre).

(4) Archives de la ville de Poitiers, Registre des délibérations, n° 3, p. 187 (Communication de M. Lièvre).

Pilotelle que nous avons cité, cette cloche fut refondue *en 1451*, — et non en 1447, — comme l'a écrit Rédet (1).

On lit dans le compte du receveur municipal de Poitiers pour l'année commençant le 1er jour d'octobre 1452 et finissant le dernier jour de septembre 1453 :

« A Thevenot Bicheri et à Adam de Roussy, pour trois cens livres de métal qu'ils ont baillé et emploié, par l'ordonnance des maire, eschevins et bourgeois de la dite ville de Poictiers, pour aider à refaire la cloche de l'Université de la dite ville, comme appert par mandement donné le xxe jour d'avril l'an 1453 et quittance des dessusdits » (2).

Dans son étude sur *les Cloches de Poitiers*, Bonsergent a publié de la façon suivante cette cloche de 1451 :

« Son inscription, ici fidèlement reproduite, constate qu'elle a été refondue en 1451 ; par un certain Adem de Rousi (et non *de Rouli)*, dont le nom patronymique a été déjà remarqué par nous [sur le timbre de la Grosse Horloge] :

**Ceste cloche fus donnée de messeueurs de la ville de poytiers an iverste te fut refaite en la rectorice de mestre i. deviel; lan mil CCCC LI adem de rousi me fit.**

**je suy nommée Anne.**

« Cette cloche, la plus ancienne de toutes, est la plus grosse des trois qui meublent le clocher de Saint-Porchaire. Elle porte des écussons aux armes de la ville » (3).

(1) Loc. cit.

(2) Archives de la ville de Poitiers, K, 6 (Communication de M. Lièvre). — Rédet, qui a cité avant nous la majeure partie de ce texte, a donné *Thevenet* au lieu de *Thevenot, taillé* au lieu de *baillé*, etc.

(3) Un Vieux Parisien, *Les Cloches de Poitiers*, apud *Revue poitevine*, 1er juin 1873, p. 204.

Notre copie :

† ceste cloche fus donnee de messeneurs de la vile de poytiers a uiverste te [1] fvt refaite en la rectoriee de mestre : i : deniel lan mil cccclt . ⚜ adem de rovsi me fit ⚜ . : ie cuy : . : nomee anne .

A la seconde ligne, là où nous avons mis des points massifs : des sceaux de forme circulaire : 1° avant ⚜ *Adem de Rousi,* et entre les mots *cuy nomée :* le sceau de l'Université de Poitiers (0,035 mill. de diamètre); — 2° après les mots *me fit* ⚜ : un sceau fruste (0,043 mill.), peut-être le sceau de la ville de Poitiers ; — 3° à une certaine distance après le mot *Anne :* un petit sceau (0,027 mill.) également fruste. — Soit quatre sceaux en tout, dont deux fois celui de l'Université.

Une empreinte en plâtre du sceau de l'Université a été adressée par M. l'abbé Barbier de Montault, en 1879, au Comité des Travaux historiques, et M. L. Douët d'Arcq lui a consacré, à cette occasion, quelques lignes dans la *Revue des Sociétés savantes :*

Ce sceau « représente un livre fermé, à deux fermoirs, soutenu de deux lions rampants et accompagné de six fleurs de lis, trois en chef et trois en pointe, posées en fasce. La légende en gothique, qui est en fort mauvais état, porte, nous le pensons : *Sigillum causarum Universitatis Pictavensis.* M. Barbier de Montault le juge du xv^e^ siècle, et en effet il est très probablement de la seconde moitié de ce siècle. L'Université de Poitiers a été fondée par Charles VIII en 1431 » (2).

(1) *Sic*, pour *et*.

(2) L. Douet d'Arcq, *Empreintes de sceaux sur des cloches,* apud *Revue des Sociétés savantes,* 7^e^ série, tome i, p. 263.

De la *seconde moitié* du xvᵉ siècle, — sur une cloche de 1451 ! — Il y a plus de chance d'être dans le vrai en reportant la date de ce sceau au second quart du xvᵉ siècle et en y voyant le sceau *initial* de l'Université.

Il est probable que le fondeur Adam de Roucy était de la même famille que le Guillaume de Roucy dont nous avons parlé à propos du Gros Horloge de Poitiers (1). On pourrait même voir dans ces deux fondeurs le père et le fils et supposer que Adam a été choisi par l'Université à cause du souvenir de son père. — Adam de Roucy était sans doute lui aussi de Chaumont-la-Ville?? (2), et nous aurions alors deux fondeurs lorrains en Poitou, dès le xvᵉ siècle???

Quant à Thévenot Bicheri, que le texte des archives municipales de Poitiers mentionne à côté d'Adam de Roucy, nous serions fort étonné s'il n'était pas de la même famille que le *Esthevenot Becheri* qui fondit en 1409, avec Colas Vovri, la cloche de l'église Saint-Jacques de Châtellerault, aujourd hui à Bourg-Archambault (3).

Les fondeurs s'associaient souvent quand il s'agissait d'exécuter une œuvre de quelque importance. Mais il y a lieu de croire que la part de collaboration n'était pas égale. L'un dirigeait, l'autre ou les autres aidaient. Le salaire devait varier en proportion, de même que l'honneur dans la signature. En 1719, N. de la Paix s'adjoint Le Brun pour la refonte de la grosse cloche de Saint-Maixent: tous deux auront leurs noms inscrits sur cette cloche, mais la marque importante de N. de la Paix y figurera seule. Plus tard, Michel Moyne, de Poitiers, travaillera avec Sureau: Michel Moyne aura sa signature et sa marque, Sureau sa signature seulement. Au xvᵉ siècle, où la marque n'est pas encore de mode, l'auteur principal pouvait

(1) Cf. ci-dessus, p. 213.

(2) Cf. ci-dessus, p. 217-218.

(3) Cf. ci-dessus, p. 225-226.

très bien signer, sans que son collaborateur fût autorisé par lui à en faire autant. Adam de Roucy peut très bien avoir été le *maître fondeur* et Thevenot Bicheri avait rempli vis-à-vis de lui simplement le rôle de *compagnon*. On voit à toutes les époques les architectes en renom employer des architectes de second ordre, qui ne sont pas admis à signer l'œuvre du maître, mais qui figurent, comme Thevenot Bicheri, au registre d'émargement.

### Fondeur inconnu. — 1454.

« Au mois d'octobre 1454, dit M. Ledain dans sa *Gâtine historique et monumentale*, les habitants de Parthenay firent établir une horloge, ou plutôt rétablir celle qui existait déjà. La magnifique cloche qui lui servait de timbre, et qui est encore aujourd'hui affectée au même usage, est d'une dimension considérable et d'une sonorité remarquable. Une belle inscription en caractères gothiques et en rimes, gravée sur ses parois, nous révèle son origine en termes aussi concis que précis :

On moys d'octobre et en date
Mil CCCC L IIII
Me firent refaire par vray
Les habitans de Partenay.

On la plaça sur la porte de la citadelle, qui, en raison de ce fait, prit aussi le nom de porte de l'horloge. Elle fut primitivement suspendue sous une charpente recouvrant toute la tour. Cette disposition fut modifiée en 1730.... et la cloche fut placée sous un pavillon à quatre piliers qui existe encore » (1).

La cloche municipale de Parthenay est d'un accès difficile. M. B. Ledain en a publié l'inscription d'après un estampage qu'il avait fait prendre par un ouvrier inaccessible au vertige.

(1) B. Ledain, *Gâtine*, p. 225.

## GALLOIS. — 1466.

L'inscription de la grosse cloche de Notre-Dame de Fontenay a été publiée en 1847 par Benjamin Fillon, dans le tome Iᵉʳ de ses *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay-Vendée* (1), et en 1854 par F. Boncenne dans ses *Recherches archéologiques sur Notre-Dame de Fontenay (Vendée)* (2). — Fillon l'a reproduite en 1861 dans son étude sur *Fontenay-le-Comte*, qui fait partie de *Poitou et Vendée* (3).

Fillon a également parlé de cette cloche dans sa *Lettre à M. O. de Rochebrune sur divers documents artistiques relatifs à l'église de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte*, parue en 1853 dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (4). — M. A. Bitton l'a aussi mentionnée dans l'introduction de son *Inventaire des titres de l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte*, paru en 1872 (5).

L'inscription a été donnée par Fillon sous la forme suivante, en 1847 :

**Sancte : venanti : ora : pro :**
**nobis : ⚜ l'an : mil :**
**cccc : lx : vi : me : fist : gallois :**
**a : son : devis : a : la : requeste :**
**des : habitans : = Lefevre : se**
**promovant : lors : estant :**
**fabricant : de : ceans :**

La copie de F. Boncenne diffère de celle de Fillon par la

(1) FILLON, *Recherches....*, p. 88.

(2) BONCENNE, *Recherches...*, p. 29.

(3) FILLON, *Poitou et Vendée*, livraisons I-II, art. *Fontenay*, p. 35.

(4) 1ʳᵉ année, 1853, 1ʳᵉ partie, p. 108.

(5) Page VI.

disposition des lignes et par quelques petits points de détails :

Sancte : Venanti : ora : pro : nobis :
l'an : mil : cccc : lx : vi : me fit : Gallois : à : son : devis :
a : la : requeste : des : habitants :
Lefèvre : se : promovant : lors : étant : fabricant
de : céans :

Dans *Poitou et Vendée,* la seconde copie donnée par B. Fillon est ainsi établie :

Sancte : Venanti : ora : pro : nobis : l'an : mil : cccc : lx : vi : fist : Gallois : a : son : devis : a : la : requeste : des : habitants : = Lefevre : se : promovant : lors : estant : fabricant : de : ceans :

En réalité, l'inscription de la cloche de Notre-Dame de Fontenay ne comporte que deux lignes, dont la seconde ne fait pas entièrement le tour du cerveau. Les lettres appartiennent toutes a la minuscule gothique.

Notre copie :

sancte : venanti ora : pro : nobis ⚜ lan : mil : cccc : lx : vi : me : fit :|: galloys : a son : devis : a la requeste : des habitans : p(*or*) ce : :

lefevre : ce promovans : lors : estant : fa// bricour : de ceans

*Sancte Venanti, ora pro nobis. — L'an* 1446, *me fit J.* (?) *Galloys, à son devis, à la requeste des habitans p*(*our*)*ce promovans Lefevre lors estant fabriqueur de céans.* (?)

Pas de croix initiale.

A la première ligne, après les mots *Sancte Venanti :* un petit bas-relief représentant un buste, peut-être la figure du

reliquaire-chef de saint Venant, que possédait à cette époque l'église Notre-Dame de Fontenay (1).

La première ligne se termine par un petit bas-relief représentant la Vierge assise, et un petit fragment de guirlande. — La seconde ligne se termine par un petit bas-relief représentant également la Vierge assise, à la suite duquel se déroule une assez longue guirlande.

Sur les filets placés au-dessous de ces deux lignes, filets qui sembleraient avoir été faits pour recevoir une inscription beaucoup plus longue : une grande croix décorée de feuillages, sur laquelle on a appliqué une petite crucifixion, et que l'on a accompagnée de deux petits bas-reliefs, représentant la Vierge et la Madeleine.

Aucun ornement sur la robe, selon l'usage d'alors.

### Fondeur inconnu. — 1493.

La cloche de l'église de Dissais (Vienne) (2), « cloche qui provient originairement [de l'horloge] de la demeure seigneuriale de Pierre d'Amboise » (3), porte une inscription, en gothique carrée, qui a été publiée par M. de Longuemar et par mgr Barbier de Montault.

Texte de M. de Longuemar :

✠ *Révérend père en Dieu messire Pierre d'Amboise, évesque de Poitiers, cette auloge (horloge), chasteau, et portal fist faire l'an qu'on disoit en crue M CCCC quatre vingct et treze, estoit sans aucune erreur*

(1) Cf. ci-dessus, p. 172-173.

(2) Arrondissement de Poitiers, canton de Saint-Georges-les-Baillargeaux.

(3) « L'église de Dissais fut construite, ainsi que le remarquable château qui l'éclipse, par Pierre d'Amboise, abbé de Saint-Laon [de Thouars], évêque de Poitiers de 1481 à 1505, frère du cardinal-ministre de Louis XII » (De Longuemar).

*Jamet Percechausse receveur et du tout principal conducteur* (1).

Texte de mgr Barbier de Montault :

† *reuerend pere en dieu messire pierre d'amboyse euesque de*

*poictiers cest auloge* (2) *chasteau et portal fist faire lan quon*

*disoict en crue* (3) *m CCCC quatre uingt et treze estoict sans aucune erreur*

*iamet Percechausse, receveur et du tout principal conducteur* (4).

La Société des Antiquaires de l'Ouest possède un estampage de cette cloche (5).

**Fondeur inconnu. — 1498**

Cloche de l'église de Chantecorps (Deux-Sèvres) (6).

Son inscription, où l'on semble avoir voulu rechercher la rime, est une invocation à la Vierge. Elle ne forme

(1) De Longuemar, *Fresques*, p. 224.

(2) « *Horloge*, écrit indifféremment *orloge*, *oreloge*, *reloge*, était, au moyen-âge, du masculin. Voir les textes dans P. Dubois, *Horlogerie*, p. 19, 22, 23; l'auteur n'y parle pas de celle de Dissais, dans l'énumératton qu'il fait des horloges anciennes ; il cite seulement celle de Niort, exécutée en 1570. » (X. B. de M.)

(3) « La *crue* du Clain dut être extraordinaire en 1493, pour qu'il en soit fait mention ici. » (X. B. de M.)

(4) X. Barbier de Montault, *Le Château de Dissais* (*Vienne*), apud *Paysages et Monuments du Poitou*, livraisons 69 à 71, p. 3.

(5) *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1885, p. 483.

(6) Arrondissement de Parthenay, canton de Menigoute.

qu'une seule ligne; les caractères sont la gothique carrée allongée :

† sancta maria pro nobis deom ora m cccc iiii^xx xviii

Dans le mot *Deum*, l'*U* est remplacé par un *O* (1).

**Fondeur inconnu. — 1500.**

L'inscription de l'une des cloches de l'église du Boupère (Vendée) (2) débute ainsi :

*J'ai été fondue en 1500, puis en 1631 et enfin en 1857*...... (3).

(1) Cf. Jos. Berthelé, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome 1er, n° 11, p. 364, et tome v, n° 50, p. 50; — et *Carnet de voyage d'un Antiquaire poitevin*, p. 20.

(2) Arrondissement de Fontenay, canton de Pouzauges.

(3) Communication de M. René Vallette.

XIII

# CLOCHES POITEVINES

## DU SEIZIÈME SIÈCLE

---

Nous pouvons citer, pour le xvi^e siècle, vingt-et-une cloches datées *encore existantes* (1) :

1516, église de Vicq-sur-Gartempe,
1530, église de Hains,
1537, église de Frontenay-Rohan-Rohan,
1537, hospice de Menigoute,
1539, église de Jardres,
1542, église de Pougnes,
1554, église de Pougnes,
1570, église de Saint-Jouin-lès-Marnes,
1571, église de Hérisson,
1574, musée de la ville de Poitiers,
1576, église de Vernon (deux cloches),
1576, église de Gizay,
1577, église d'Aslonnes,
1580, église de Saint-Germier,
1581, église de Saint-Jouin-lès-Marnes,
1583, église de Gizay,
1583, église de Marçay,
1583, église de Montamisé,

(1) De ces vingt-et-une cloches, il n'y en a que quatre, dont nous n'ayons pas relevé nous-même les inscriptions. Ce sont celles de Vicq-sur-Gartempe (Vienne) et de Saint-Jouin-lès-Marnes (Deux-Sèvres). — La cloche de Vicq-sur-Gartempe est la seule que nous n'ayons pas vue.

1589, hospice d'Oyron,
1592, église Saint-Jean, à Fontenay-le-Comte.

Soit pour la Vienne : onze (Vicq-sur-Gartempe, Hains, Jardres, Poitiers, Vernon, Gizay, Aslonnes, Marçay et Montamisé), — et pour les Deux-Sèvres : neuf (Frontenay, Menigoute, Pougnes-Hérisson, Saint-Germier, Saint-Jouin-lès-Marnes et Oyron).

En outre de ces 21 cloches existantes sous leur forme ancienne, dont les inscriptions sont toutes inédites, sauf trois (Saint-Jouin-lès-Marnes et Montamisé), nous avons recueilli des renseignements sur une trentaine de cloches disparues ou refondues depuis plus ou moins longtemps :

1511, château de Fontenay-le-Comte,
1511, église de Journet,
1515, abbatiale de Saint-Maixent,
1520, église de Paillers,
1526 (?), église de Fressines,
1533, église de la Chaume,
1539, église Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers,
1539, église Saint-André, à Niort,
avant 1542, église d'Oyron (cinq cloches),
1551, église de Mirebeau,
1559-1560 (?), la Chapelle-Hermier (deux ou trois),
1563, église Sainte-Radégonde, à Poitiers,
1571, le Saint-Sépulcre de Parthenay et Pompaire (trois),
1572, l'église de Civaux,
1573, Chauvigny et Saint-Pierre-les-Eglises (cinq),
1577, église de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers,
1584, église Saint-Didier, à Poitiers,
1597, église de Saint-Georges-les-Baillargeaux,
1598, église Saint-Jean-Baptiste, à Poitiers.

Soit, pour la Vienne : quatorze (Poitiers, Journet, Mirebeau, Civaux, Chauvigny, St-Pierre-les-Eglises et St-Georges-les-

Baillargeaux), — pour les Deux-Sèvres : dix (Saint-Maixent, Fressines, Niort, Oyron, Parthenay et Pompaire), — pour la Vendée : cinq ou six (Fontenay, Paillers, la Chaume et la Chapelle-Hermier).

Au total : une cinquantaine de cloches.

Et comme noms de fondeurs : neuf certains, un dixième douteux, — auxquels il faut joindre un fondeur poitevin, dont le nom nous est fourni par un document d'archives angevin ; de plus, deux ou trois signatures par de simples initiales.

Ces fondeurs, poitevins d'origine ou de résidence, ou ayant seulement travaillé en Poitou, sont :

Gaspard Desfrancs, de Champdeniers,
Jean Gandon, de Loudun,
Nicolas Moré, de Niort,
Nicolas Novion, également de Niort,
Claude Bugeau, de Lorraine,
J. Guillote,
Jacques Tarin,
Pierre Gascon,
M.-A. Perrodin,
Gédéon Béguin, de Tours.

## GASPARD DESFRANCS. — 1511.

Au mois de février 1867, Benjamin Fillon posait la question suivante dans l'*Intermédiaire des travailleurs de l'Ouest de la France* de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou :*

« Possède-t-on quelques renseignements .... sur la fonderie établie [à Champdeniers] (1) et dont l'existence nous est

(1) Champdeniers, chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres, arrondissement de Niort.

révélée par l'inscription suivante, qui se lisait sur la cloche de l'ancienne chapelle Saint-Louis du château de Fontenay :

VIVE LE ROY
LOYS
IASPAR : DESFRANS : FONDEVR
A : CHANDENIER.
M . D . X . I. » (1).

Je ne sache pas que personne ait pu répondre jusqu'ici à la question, pas même M. Léo Desaivre qui étudie depuis si longtemps l'histoire de Champdeniers.

**Fondeur inconnu. — 1511.**

Le 17 juin 1884, mgr Barbier de Montault a offert à la Société des Antiquaires de l'Ouest « un estampage de la cloche de l'église de Journet, canton de la Trimouille [Vienne] (2), où on lit, en gothique carrée, la date, qui est de 1511, et le nom du curé Pérotin, ainsi que l'inscription *Te Deus laudam* sur la traverse de la croix » (3).

La cloche en question n'existe plus, — à Journet, tout au moins. — « D'après les renseignements pris, elle a été livrée au fondeur vers 1862 ou 1867, époques auxquelles furent fondues les deux nouvelles cloches » (4).

**JEAN GANDON. — 1515.**

Au XVIe siècle, demeurait à Loudun « ung nommé Jehan Gandon », fondeur de cloches, qui reçut de la fabrique de

(1) Page 90. — Je dois l'indication de cette note de Fillon à l'obligeance de M. Léo Desaivre.

(2) Arrondissement de Montmorillon.

(3) *Bulletins de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1884, p. 281.

(4) Communication de M. l'abbé Ad. Bouron, curé de Journet.

Varennes (Maine-et-Loire), — le 11 juin 1515 (1), — « 7 livres 10 s(ols) t(ournois) pour la faczon des cloches » (2).

## NICOLAS MORÉ. — 1515-1526 ?

M. Alfred Richard vient de publier, dans le second volume de ses *Chartes... de l'Abbaye de Saint-Maixent*, le marché passé, le 5 juin 1515, par devant le notaire royal Saint-Maixentais Gilles Bonizeau, entre Jacques de Saint-Gelais, évêque d'Uzès et abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Maixent, et « Nicollas Moré, maistre fondeur, demourant en la ville de Nyort, » pour la fonte d'une cloche pesant 1500 livres, destinée au « gros clochier du meillieu d'icelle abbaye. » Prix fait : 20 écus d'or, si le fondeur fournit le métal ; 35 livres tournois, si le métal est fourni par l'abbé. Le métal qui restera sera repris par le fondeur au prix de 3 sols la livre (3).

M. Alfred Richard a également découvert dans les minutes de Gilles Bonizeau un appointement intervenu entre le susdit maître Nicolas Moré, fondeur, et les fabriqueurs de Fressines (Deux-Sèvres), au sujet de la refonte d'une des cloches de leur église. — Ce document, jusqu'ici inédit, ne porte ni date, ni signature, mais il est écrit au dos d'un acte du 12 mai 1526 (4).

En 1511, un Christophe More ou Moré restaure les vitraux de l'église collégiale de Montreuil-Bellay (5).

(1) Communication de M. Célestin Port.

(2) Archives du département de Maine-et-Loire, G, 2770. — C. Port, inventaire-sommaire, p. 323.

(3) Cf. *Archives hist. du Poitou*, t. XVIII, p. 268-269.

(4) Communication de M. Alfred Richard.

(5) Célestin Port, apud *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, tome V, janvier-février 1873, p. 93-94, — et les *Artistes angevins*, p. 220-221.

### Fondeur inconnu. — 1516.

Cloche de l'église de Vicq-sur-Gartempe (Vienne) (1).

« Elle porte l'inscription suivante en lettres gothiques :

*S. Huberte, ora pro nobis. l[an] M CCCCC XVI.*

« Cette inscription est accompagnée de deux petits bas-reliefs représentant l'un la Vierge avec l'Enfant, l'autre Saint-Michel terrassant le dragon » (2).

### Fondeur inconnu. — 1520?

Dans ses *Notes historiques sur la paroisse de Chavagnes-de-Montaigu, aujourd'hui commune de Chavagnes-en-Paillers* (Vendée), M. C. Gourraud a consigné le détail suivant :

« Paillers, jadis chef-lieu d'un doyenné depuis longtemps transféré à Montaigu, ....... aujourd'hui ... simple hameau, à deux ou trois kilomètres du bourg de Bazoges-en-Paillers, mais dans la commune de Beaurepaire, ..... avait une église, aujourd'hui détruite, dont la cloche, ayant pour inscription :

*S. Laurenti, ora pro nobis,*

avait été transportée à Beaurepaire, où je l'ai vue. Elle portait, je crois, la date de 1520 » (3).

### Fondeur inconnu. — 1530.

Cloche à l'église de Hains (Vienne) (4).

(1) Arrondissement de Châtellerault, canton de Pleumartin.

(2) Communication de M. l'abbé Debain, vicaire de l'église Saint-Étienne du Port, à Niort, originaire de Vicq-sur-Gartempe.

(3) *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, 23e année, 1876, p. 43, note. — Cf. *Echos du Bocage vendéen*, tome III, n° 4, p. 316.

(4) Arrondissement de Montmorillon, canton de la Trimouille.

L'inscription en est ainsi conçue :

† S vıavııı ora pro nobis Sancte petxe ora pro nobis lan mil cccc

+ te deum laudamus

xxx paule deblon maraane

S(ancta) Maria, ora pro nobis. — Sancte Petre, ora pro nobis. — L'an 1530. — Paule Deblon, marraine. — Te Deum laudamus.

Paléographiquement, nous noterons dans cette inscription : 1° le mot *Maria* renversé, — 2° dans le mot *Petre*, le R remplacé par un X, — 3° dans le mot *maraine*, les lettres AI remplacées par deux R renversés ; — 4° la grande taille et l'élégance des S initiales de *S(ancta) Maria* et de *Sancte Petre*.

**Fondeur inconnu. — 1533.**

En 1533, l'archidiacre « autorisa le curé ou le vicaire [de la paroisse de la Chaume] (Vendée) (1) à bénir une nouvelle cloche » (2).

**Fondeur indéterminé. — 1537.**

La belle cloche de l'église de Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres) (3) porte l'inscription suivante :

† lan : mil : cccc : xxxvii : g ⚜ r s : i
baptista ora : pro : nobis : deum m :
mayner t : chavvet t : m : g m : b

(1) La Chaume, ancienne paroisse du doyenné de Talmont.

(2) A. Bellet, *la Paroisse de la Chaume, de 1622 à 1816*, d'après les notes laissées par l'abbé F. Baudry, apud *Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*, 33e année, 1886, p. 62.

(3) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Niort.

pß de la Bourgeoysie (1) : m : g m :
p : m roy :

Aucune décoration sur la robe de la cloche.

A la première ligne, 1° entre les lettres *g* ⚜ *r* et *S(ancte) J(oannes) Baptista*, 2° après le dernier mot de la formule *ora pro nobis Deum :* — le sceau de la baronnie de Frontenay-Rohan-Rohan. Légende:

seel aux contractz de la baronnie de frontenay

Dans le champ, les armoiries suivantes : *écartelé, aux 1 et 4, contre-écartelé de Navarre et d'Evreux; aux 2 et 3, de Rohan brisé d'un lambel; sur le tout, de Milan* (2). Sceau rond, de 0,045 millimètres de diamètre.

A la première ligne également, deux fois répété comme le précédent, — 1° après les mots *J(oannes) Baptista*, 2° après les mots *M. Mayner*: — le grand sceau de Bertrand Hélye, seigneur de la Rochénard, légende :

bertrand helyes escuier / / de la rochenard

Sceau rond, de 0,040 millimètres de diamètre. — Dans le champ, les armoiries suivantes: *fascé de... et de.... (?), à cinq fusées de....*

La première ligne présente encore deux autres sceaux de Bertrand Hélye, un moyen et un petit, — 1° après le mot *Chauvet* (écrit *Cbauvet) :* sceau rond, de 0,025 millimètres, anépigraphe, mêmes armoiries que sur le grand sceau susdit, — 2° après les lettres *t : m : g :* sceau rond, de 0,018 mill., mêmes armoiries que les précédents, légende:

bertrand : helyes

(1) Je trouve en 1641 « honorable homme Antoine Creuzé, sieur de *la maison noble de la Bourgeoisie* » (Archives des Deux-Sèvres, E. 610).

(2) Cf. le P. Anselme, tome IV, p. 68.

La seconde ligne débute par un petit bas-relief représentant la Vierge et l'Enfant. — Après les lettres *pb*, que nous croyons devoir lire *ph*, car le *b* semble bien avoir été échancré au couteau à sa partie inférieure : un petit sceau rond, très mal venu à la fonte et impossible à déterminer. — Entre les lettres *m : p :* et *m roy* : un petit bas-relief représentant le Christ de pitié, et entre *m* et *roy :* un autre petit sceau rond assez fruste, portant un personnage qui semble tenir une clef de la main droite et peut-être une crosse de la main gauche, légende illisible.

Au point de vue paléographique, nous n'avons à noter dans l'inscription de la cloche de Frontenay-Rohan-Rohan que l'emploi d'un **b** pour un **h**, à la première ligne, dans le mot *Chauvet;* item probablement au début de la seconde ligne, dans **pb.** Cette particularité, que nous avons déjà signalée sur la cloche de Bourg-Archambault et sur l'une des cloches de Vernon (1), se retrouve dans l'inscription de la cloche, datée de 1477, provenant du couvent des Cordeliers de Nantes, inscription dont la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure vient de publier un fac-simile dans son *Bulletin* de 1888 (2).

Les lettres **g** ⚜ **r**, qui suivent immédiatement la date et précèdent l'invocation à Saint-Jean-Baptiste, semblent bien être la signature du fondeur. Il serait facile de citer plus d'une inscription de cloche, où le fondeur s'est ainsi donné le pas sur les parrain, marraine, etc.

Mais quel nom substituer à ces deux initiales ?

(1) Cf. ci-dessus, p. 226.

(2) *Bulletin*, tome XXVII, année 1888, planche hors texte. — La lecture : « fut fait ce *tain* et mis *pei* en *bault* », donnée page XVIII, n'est pas admissible. Il faut lire certainement : « fut fait ce *sain* et mis *yci* en *hault*, » ce dernier mot étant écrit **bault** au lieu de **hault**.

### Fondeur inconnu. — 1537.

L'hospice de Menigoute (Deux-Sèvres) (1) possède une cloche, provenant de l'église des Forges (?) (2), et portant l'inscription suivante en lettres gothiques :

**+ lan mil ccccc xxx vii s vincenti l dni in tympano l jourdain**

La formule *l(aus) D(omi)ni in tympano* est à rapprocher de la formule *laudate Dominum in cymbalis bene sonantibus*, qui se trouve sur d'autres cloches.

La cloche de l'église d'Orignolles (Charente-Inférieure), « faite en l'an 1699, pour l'église de Saint-Agulin de Saintonge, » porte : *in campanis bene sonantibus omnis spiritus laudet Dominum.* Psal. 150 (3).

L'Eglise chante, dans le psaume 150 : *Laudate eum* [Dominum] *in sono tubæ. Laudate eum in tympano et choro. Laudate eum in chordis et organo. Laudate eum in cymbalis bene sonantibus. Laudate eum in cymbalis jubilationis. Omnis spiritus laudet Dominum.*

En outre de son inscription, la cloche de l'hospice de Menigoute porte un écusson, qui doit être celui de Louis Jourdain, sgr des Forges (4).

### CLAUDE BUGEAU. — 1539.

L'inventaire-sommaire des Archives départementales de la Vienne signale, parmi les dépenses figurant dans les comptes de Léon Sacher, chanoine et sous-chantre de Notre-Dame-

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Parthenay.

(2) Deux-Sèvres, canton de Menigoute.

(3) Rainguet, *Etudes historiques sur.... l'arrondissement de Jonzac*, p. 433.

(4) Cf. Alfred Richard, *Archives du Château de la Barre*, tome ii, p. 117.

la-Grande de Poitiers, receveur de la fabrique de cette église (1534-1544), « le marché passé avec André Claude, fondeur de cloches du pays de Lorraine, pour la refonte de la grosse cloche en 1539 » (1).

De l'inventaire des Archives de la Vienne, le nom de ANDRÉ CLAUDE est passé dans le *Dictionnaire des fondeurs* de M. de Champeaux (2). — Nous l'avons nous-même cité, à deux reprises, dans la *Revue poitevine et saintongeaise* (3).

En réalité, André Claude n'a jamais existé.

Le fondeur de la grosse cloche de Notre-Dame-la-Grande, en 1529, s'appelait CLAUDE BUGEAU.

André Claude est une faute de typographie, qui a échappé à l'auxiliaire archiviste chargé de la correction des épreuves de l'inventaire.

Voici les deux passages du compte de Léon Sacher, relatifs à la refonte de la susdite cloche et au fondeur Claude Bugeau :

« Le xx<sup>e</sup> jour du dit moys [juin 1539], messieurs maître Philippes Chambon, nostre abbé et Pierre Chevallier et moy Léon Sacher, chanoine de Nostre-Dame-la-Grande de Poictiers, commis par le chappitre de la dicte église, avons faict et passé, par m<sup>e</sup> Pierre Courin et Guillaume Moreau, notaires royaulx, marché avec Claude....... fondeur de cloches du pays de Lorraine, huyt vingtz livres tournois, et doibt le dict [fondeur] fournir de toutes estoffes, instrumens et mains à faire dessendre et remectre entièrement nostre cloche bien sonnante en son lieu de clochier, de mesme métal et en mesme espesseur, longueur, largeur et grousseur et son d'avant qu'elle fust cassée, et pour le vin du marché j'ay baillé ung teston vallant x s. VI d. t.

(1) Archives de la Vienne, G. 1286. — Inventaire-sommaire, archives ecclésiastiques, tome 1<sup>er</sup> (Poitiers, 1883, in-4°), p. 238.

(2) Tome 1<sup>er</sup>, p. 301.

(3) Tome IV, n° 38-39, p. 78 et tome V, n° 51, p. 92.

« Le second jour du dict moys [août 1539], maistre Symon Chaussonneau et moy payasmes entièrement Claude Bugeau, entrepreneur et fondeur de nostre grosse cloche, comme il appert par quictance signée Porcheron et Grenet sur le doz de l'obligation, la somme de VIII xx l. t. » (1).

## NICOLAS NOVION. — 1539.

Dans ses *Ephémérides historiques de la ville de Niort*, le regretté Abel Bardonnet a donné quelques détails sur la refonte de la grosse cloche de l'église Saint-André de Niort, en 1539 :

« 1er janvier 1538 (1539). — Réunion des paroissiens de St-André, sur convocation du vicaire au prône, pour ordonner la *reffaction* et refonte de la grosse cloche qui était cassée. Sont présents : sire Jehan Duboys, Durand Maignen, Thomas Laurens, messire André Tarquais, procureur aux causes de l'église, Mathieu Durand, messire Jacques Chalemot, messire Mathieu Jouslard, René Lucet, et plusieurs autres. Nicolas Nouyon (2), le fondeur, est de Niort. Il s'engage moyennant 70 livres tournois, non compris le prix du métal, à descendre la cloche, à la fondre et à la replacer dans le clocher avec les autres, avant la solennité de Pâques. Elle aura cinq pieds un pouce de largeur de gueule par le bas. Le contrat est passé par devant notaires, au nom du dit Nouyon et de Jehan Bouchaud, procureur fabriqueur de l'église Saint-André » (3).

Voici in-extenso le texte de ce marché, que M. Henri

(1) Communications de M. Alfred Richard.

(2) Le texte du 17 juin 1538, que nous citons plus bas (p. 266), prouve qu'il faut lire *Novyon, Novion*.

(3) Journal le *Mémorial des Deux-Sèvres*, 1er janvier 1867. — *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, 3e série, tome 1er, 1884, p. 253.

Bonnet, notaire à Niort, a bien voulu nous autoriser à transcrire et à publier (1) :

Marché avec Nicolas Novion pour la refonte de la grosse cloche de l'église Saint-André de Niort.

Sachent tous comme ainsy soit que dès dimanche dernier passé ayt esté fait sçavoir par le vicaire de l'église parrochial Sainct André de Nyort d'assembler les parroissiens d'icelle église pour adviser a la reffaction et reffonte [de] la grosse cloche de la dite église, lesquelx pour ce assemblez le dit jour, [à l']yssue des vespres parrochiales... sçavoir : sire Jehan Duboys, Durand Maignen, Thomas Laurens, m^e^ André Tarquais (?), procureur aux causes de la dite église, Mathieu Durand, m^e^ Jacques Chalemot et autres. Et huy, dacte des presentes, présents (?) les dits Duboys, Chalemot, Tarquais, m^es^ Mathieu Jouslard, René Lucet et autres plusieurs, en présence [de nous] notaire (?), par lesquelx auroyt esté advisé de faire refondre la dite cloche et l'auroyent dès le dit jour de dimanche livrée à Nicolas Novyon, m^e^ fondeur, o charge de soy obliger, ce qu'il auroyt voulu.

Pour ce est-il que en droict, en la court du seel estably aux contracts au dit Nyort pour le Roy nostre sire, ont esté personnellement establis Jehan Bouchaud, à présent fabriqueur de la dite église, au dit nom de fabriqueur, d'une part, et le dit Novyon, demeurant au dit Nyort, d'autre part, lequel Novyon a promis et promet faire et fondre la dicte cloche bien et convenablement et à la fonte d'icelle y mectre et employer tout le métal de la dicte cloche et icelle faire de mesme façon qu'elle est, pour estre (?) mise et posée (?) au lieu (?) où elle est à présent. Et icelle cloche [*icelluy dict Novyon a promis*] descendre ou faire descendre du dit clochier [à *ses coustz et*

(1) Nous mettons en italiques, entre crochets, quelques mots qui ont été barrés sur la minute.

*despens*] et icelle reffaicte faire monter au dit clochier, [*aussy à ses despens*], jusques au lieu d'icellui (?) où sont les cloches [*de la dicte église*], le tout à ses despens (?) perilz et fortunes, et la rendre bien et convenablement refaicte dedans le dict clochier, au lieu que dessus, dedans le jour et feste de Pasques prochainement venant, — moyennant ce que le dict Bouchaud, au dict nom, tant pour la façon de la dicte cloche que autres choses dessusdites, a promis et promect payer au dict Novyon, icelle parfaicte et rendue comme dessus, la somme de soixante dix livres tournois, sans ce que icelluy Bouchaud soit tenu fournir aulcunes choses pour la descente, façon et montée et assiette de la dite cloche, sauf de la despense [qu'il conviendra] de bouche pour le dit Novyon et ses aydans, seulement pour le temps et jour de la fonte d'icelle cloche, que pour icelle monter au dict clochier jusques au lieu que dessus.

A esté accordé entre les dictes parties, par l'advis des dessus dictz (?), que le métal que le dit Novyon employera à la fonte de la dicte cloche, oultre icelluy d'icelle, dont il a promis fournir de tel et aussy bon que icelluy de la dicte cloche, [*moyennant*] que pour chascunes cent livres le dict Bouchaud au dict nom a promis (?) et sera tenu payer au dict Novyon la somme de dix-sept livres dix solz tournois lequel dict métal sera préallablement payé (?) par le dict Bouchaud au dict nom.

Et sera tenu le dict Novyon de reprendre le reste du métal qui demeurera de la dicte refaçon de cloche, au dict prix de XVII livres X sols tournois pour cent, et le mesme prix qu'il sera payé.

Et pour avoir et achapter le dict métal, a promis le dict Bouchaud avancer au dict Novyon la dicte somme de cent cinquante livres tournois, fournissant du dict métal qu'il convient...... (?) à la dicte reffasson dedans l'église du dict

Sainct André, et le surplus quy se trouvera, luy payer, la dicte cloche parfaicte et mise au lieu que dit est dessus, sy surplus y a.

Et aura la dicte cloche de largeur de guelle par le bas cinq pieds ung poulce, ou environ.

Et a payé le dict Bouchaud au dict nom pour le vin du présent marché au dict Novyon x sols vi (?) deniers qui ne seront compris [dans le?] payement de la somme dessus dite (?), lesquelles choses les dictes parties ont promis, stipullé et accepté pour eulx, les leurs (?) et ayans cause esdiz noms (?).

Et pour les dictes choses garder, observer et acomplir, ont les dictes parties juré les foy et serment . . . . . obligé et yppothecqué . . . . . . a eulx et aux leurs susdictz, sçavoir le dict Bouchaud tous et chascuns les biens meubles et immeubles de la dicte église, et le dict Novyon tous et chascuns ses biens meubles et immeubles présens et futurs, quelxconques dont de leur consentement, vouloir et requeste, ils ont esté jugez et condampnez par le jugement et condampnation de la dicte cour du dict seel, par nous René Garnier et Crespin Brisset, notaires jurez d'icelle.

Fait au dict Nyort en la dicte église Sainct André, [à l'] yssue des vespres parrochiales, le jour de Circonsicion *(sic)* Nostre-Seigneur, premier jour de janvier l'an mil V^c trante huyt.

GARNIER. BRISSET (1).

Le 17 juin 1538, fut passé, par devant le même notaire Brisset, — « en présence de Nycollas Nauvyon, maître fondeur de cloches, » et d'Antoine Bourdin, maître couturier, — un accord entre Jean Baudin, sieur de Lexon, et Laurent

(1) Minutes de l'étude de M^e Henri Bonnet (rue Saint-Gaudent, à Niort), — année 1538, pièce n° 128.

Escuiraud, maître charpentier, au sujet de l'artillerie de la ville de Niort (1).

Nicolas Novion figure comme parrain, le 9 avril 1543, dans les anciens registres paroissiaux de l'église Notre-Dame de Niort (2).

Nous trouvons à Niort, à la date de 1602, un m^e Pierre Novyon, procureur-fabriqueur de la même paroisse Notre-Dame (3). Serait-ce le fils de notre fondeur de cloches ?

— Le marché que nous venons de citer indique que la « reffasson » de la cloche fut faite « *dedans l'église du dict Sainct-André.* » — On fondait quelquefois les cloches à l'intérieur des églises.

Le 18 décembre 1614, la cloche de Pleugriffet (Morbihan) fut fondue « en la dite église de Pleugriffet » (4). — En 1717, la grosse cloche de l'église paroissiale de Taupont (Morbihan) fut refondue à Ploërmel « dans la chapelle de Saint-Nicolas » (5).

Nous aurons ultérieurement occasion de mentionner des cloches fondues *sous le ballet* des églises (6).

**Fondeur inconnu. — 1539.**

Le *Répertoire archéologique de la Vienne* a signalé

(1) Minutes de l'ètude Bonnet, année 1538, pièce n° 11. Je dois l'indication de ce document à une note de feu Abel Bardonnet. (Papiers d'Abel Bardonnet communiqués par son neveu M. Raoul Gaignard).

(2) Archives de la ville de Niort, état-civil, paroisse Notre-Dame, registre 1543-1551, p. 8, n° 38. — Je dois l'indication de ce document à une note de feu Apollin Briquet. (Archives de la Société de statistique des Deux-Sèvaes, fonds Briquet, IX.)

(3) Archives de la ville de Niort, registre n° 339, p. 383 et 401.

(4) Rosenzweig, inventaire-sommaire des archives du Morbihan, E. suppl. 727.

(5) Rosenzweig, op. cit., E. suppl. 711.

(6) Cf. ci-dessous, année 1777.

à l'église de Jardres (1) deux « cloches de 1539 et de 1732 avec inscriptions » (2).

L'inscription, en gothique carrée, de la cloche de 1539 est ainsi conçue :

+ ih̄s maria xp̄s vi•ncit xp̄s regnat xp̄s
inperat xp̄s ab om̄i malo nos de
fēdat ⚜ l m c c c c x x x i x

Jesus Maria. — Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat. — l'an 1539.

En avant de la seconde ligne de l'inscription : une crucifixion avec la Vierge, saint Jean, le soleil et la lune. A la suite de la date : saint Michel terrassant le dragon. — Sur la robe : une croix ornée de rinceaux, à laquelle on a superposé un crucifix, et que l'on a complétée à droite et à gauche par de petits bas-reliefs rapportés, soit une crucifixion en quatre morceaux. — Le mot *imperat* est écrit *inperat*. — Le signe abréviatif de *defe(n)dat* est placé entre la croix initiale de la première ligne et le mot *ihs*. — Entre le premier et le second tiers du mot *vincit*, un point milieu.

Nous ne citerons, comme présentant cette formule *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat,* qui apparaît dans l'épigraphie campanaire au plus tard dès le début du XIII[e] siècle, qu'un très petit nombre de cloches, — *pauca ex multis* :

1° la cloche de Saignon (Vaucluse), une des plus anciennes cloches fondues que l'on ait signalées (3),

(1) Arrondissement de Poitiers, canton de Saint-Julien-l'Ars.

(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1860, p. 244.

(3) SABATTIER, *Epigraphie campanaire en Provence*, apud *Bulletin monumental*, tome XXIX, p. 735.

2° la cloche de Beaumont-sur-Lèze, xv^e siècle (1),

3° la cloche de Cirès (Haute-Garonne), qui date de 1472 (2),

4° la cloche de Saint-Aventin (même département), qui date de 1477 (3),

5° la cloche de Fleurance (Gers) (4),

6° la cloche de Decize (Saône-et-Loire), qui date de 1618 (5).

La cloche de l'église de Vion (Ardèche), qui date de 1505, présente cette variante: *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab hoste maligno nos defendat* (6).

Sur les deux cloches, du xvi^e siècle, de l'église de Gouaux, la formule est accompagnée du mot *tempestas* (7).

On trouve également sur les cloches cette formule réduite à *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*, comme sur les monnaies du xii^e (8) au xvi^e siècles. Exemples :

1° la vénérable cloche de Fontenailles (Calvados), datée de 1202 et aujourd'hui conservée au musée de Bayeux,

2° une des cloches de l'église de Crépy-en-Valois (Oise) (9).

(1) Chambert, apud *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, avril 1881, p. 21.

(2) De Toulouse-Lautrec, *les Cloches du Haut-Comminges*, apud *Bulletin monumental*, tome xxix, p. 356.

(3) Ibid. p. 343.

(4) Beauchet-Filleau, apud *Revue des Sociétés savantes*, 5^e série, tome vi, juillet-août 1873, p. 128.

(5) Cl. Sauvageot, apud *Annales archéologiques*, tome xxii, p. 240.

(6) *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 9^e année, septembre-octobre 1888, p. 42.

(7) De Toulouse-Lautrec, apud *Bulletin monumental*, tome xxix, p. 346.

(8) Cf. Le Blanc, *Traité historique des monnoies de France*, p. 164.

(9) Couard-Luys, apud *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalièree* (Plon, 1886, in-8°), p. 336.

### Fondeurs inconnus. — Avant 1542.

Cloches pour l'église d'Oyron (Deux-Sèvres).

M. l'abbé X. Barbier de Montault a communiqué, en 1863, au Comité des travaux historiques, une « charte, en date du 8 juin 1542, par laquelle Claude Gouffier lègue 1125 livres tournois à l'église d'Oyron, qu'il a « fait ériger en collégiale « et dotée magnifiquement. » Le but de ce legs était la fondation d'un service religieux à perpétuité pour le repos de son âme. La messe devait être sonnée à douze « gonbetz » (1) sur la grosse cloche dont le fondateur avait fait don à l'église. Il est rappelé, dans cet acte, que Claude Gouffier avait donné à l'église quatre autres cloches et les avait fait monter à ses frais dans la grosse tour. A l'égard de ces dernières cloches, le fondateur se réserve, pour lui et ses enfants, le droit d'empêcher de les sonner « touttefois et quand ils voudront » (2).

Ces cloches n'existent plus.

### J. GUILLOTE. — 1542.

La commune de Pougnes-Hérisson (3) est incontestablement, de toutes les communes rurales ou urbaines du département des Deux-Sèvres, celle qui doit être placée au premier rang pour le nombre et l'intérêt des cloches anciennes qu'elle a conservées.

L'église de Hérisson en possède une, du XVI$^e$ siècle,

(1) « *Gobet, gobeter*, coup de cloche donné avec le battant et par intervalle » (Du Cange, édit. Favre, tome IX. p. 222. — Cf. *missa copetata*, ibid. tome V, p. 415).

(2) *Revue des Sociétés savantes*, 3$^e$ série, tome I$^{er}$, mars 1863, p. 194. — Cf. Benjamin Fillon, *l'Art de terre chez les Poitevins*, 1864, p. 79, et Hugues Imbert, *Notice sur l'église collégiale d'Oiron*, apud *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, 6$^e$ année, 25 octobre-25 novembre 1869, p. 285.

(3) Arrondissement de Parthenay, canton de Secondigny.

signée, que nous publierons un peu plus loin (1). Le clocher de Pougnes en contient trois : deux du XVI^e siècle, dont une signée, et une du XVIII^e, également signée (2).

La cloche XVI^e siècle signée de Pougnes est remarquable par la beauté des caractères de son inscription (3). Cette inscription est ainsi conçue :

† SANCTE JACOBE : ORA : PRO NOBIS JE : FEU : FAICT : LAM : DE : GRAC : MILE V XLII

L'écusson, deux fois répété au cours de la première ligne — 1° entre *Sancte* et *Jacobe,* 2° entre *nobis* et *je* — présente trois fasces.

Entre *mile* et *V* : un petit bas-relief représentant la Vierge tenant l'Enfant. — Les lettres mesurent trois centimètres de hauteur. — Les doubles points séparatifs sont reliés entre eux par des ornements qui en font de véritables S renversés ; la plupart sont d'une épaisseur de ligne excessive. — Par erreur, le fondeur a remplacé, à la première ligne, l'N de *l'an* par un M ; à la seconde ligne, il a gratifié le mot *mil* de l'E final de *grâce.* — La date est écrite MILE V XLII, au lieu de MIL V^c XLII.

Sur la robe : une croix fort élégante, ainsi composée : 1° à la jonction des quatre branches : l'écusson à trois fasces susdit ; — 2° sur chaque branche : un cœur en relief,

(1) Cf. ci-dessous : JACQUES TARIN, 1571.

(2) « Nous avons remarqué, dans l'église de Pougnes, deux des anciennes cloches d'Hérisson ; l'une est du XV^e siècle, l'autre du XVI^e » (H. IMBERT, apud *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, 4^e année, 25 décembre 1867, p. 329).

(3) « Les cloches [de l'église de Pougnes], qui sont du XVI^e siècle, portent de curieuses inscriptions pour la forme des caractères. » (L'abbé COURTEAUD, apud *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1888, p. 417).

percé de deux épées en sautoir et surmonté d'une fleur lis; — 3° sur le piédestal, l'inscription suivante :

IGVILLOTE
NOPQRSTVX

Cet emploi des lettres de l'alphabet en guise d'ornements n'est pas sans similaires. Nous l'avons déjà rencontré sur la cloche de Fleury, qui remonte au moins au XIVe siècle, sinon au XIIIe (1). Nous pouvons en citer comme autre exemple la cloche de l'église de Saint-Médard-de-la-Jalle (Gironde), qui date de 1605 (2).

Au XIIe siècle, un sculpteur grava l'alphabet au complet sur l'archivolte d'une des fenêtres de l'église de Chauvigny (Vienne).

Nous serions assez porté à croire que cette reproduction d'une série plus ou moins longue des lettres de l'alphabet, que nous trouvons: à Fleury, à la suite d'une croix, — à Pougnes, sur les supports d'une croix, — à Saint-Médard-de-la-Jalle, sur les bras et les supports d'une croix, n'est pas une simple fantaisie décorative des fondeurs, mais bien une légende ayant son symbolisme.

M. G. Vallier, qui en cite un exemple dans son recueil des *Inscriptions campanaires de l'Isère*, — cloche de Chichilianne, 1631, — rappelle que M. de Rossi a pensé que « l'alphabet a été substitué quelquefois à [l'*alpha* et l'*oméga*,] ces deux lettres mystiques de l'Apocalypse », dont le haut moyen âge a fait un si fréquent usage.

« Les manuscrits liturgiques font mention de l'A B C et de l'*abecedarium* précisément à propos de l'usage où l'on était de le tracer sur les deux lignes de la croix transverse, dans la consécration des églises......

(1) Cf. ci-dessus, p. 221.

(2) Cf. l'abbé Pardiac, apud *Bulletin monumental*, tome XXIV, p. 250.

« Remy d'Auxerre, expliquant, au IX^e siècle, les rites de la consécration des églises, compare les alphabets que l'évêque écrit sur le pavé, le long des lignes de la croix, aux éléments de la foi que l'on enseignait aux catéchumènes et aux néophytes... *quid autem per alphabetum nisi initia et rudimenta doctrinæ sacræ intelligi convenit?......* » (1).

M. Vallier ajoute : « On sait que, dans la cérémonie de la consécration des églises selon le rite romain, l'évêque trace avec le bout de sa crosse tout l'alphabet grec et tout l'alphabet romain sur le pavé, le long de deux lignes de cendre ; ces lignes partent des quatre angles de la nef ; par leur intersection elles forment la figure d'une croix grecque..... » (2).

**Fondeur inconnu. — 1551.**

Dans ses *Anciennes fresques des églises du Poitou*, M. de Longuemar mentionne, à propos de l'église Notre-Dame de Mirebeau (Vienne) (3), une cloche de 1750, « qui datait de 1551 et dont l'un des parrains avait été J. de Tudert, chevecier du chapitre » (4).

Cette cloche a été refondue, il y a une soixantaine d'années ; elle est devenue la grosse cloche actuelle de la paroisse (5).

Elle présentait, paraît-il, entre autres ornements, la reproduction du sceau dont faisait usage, depuis le XIII^e siècle, le chapitre de la collégiale de Notre-Dame de Mirebeau.

L'original de ce sceau, qui a fait partie de la collection

(1) *Bulletin d'archéologie chrétienne*, édition française par l'abbé Duchesne, 3^e série, 5^e année 1880, p. 143.

(2) G. VALLIER, *Inscript. campan. de l'Isère*, p. 48.

(3) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poitiers.

(4) *Fresques*, p. 210.

(5) Communication de M. l'abbé P. Lebrun, doyen de Mirebeau.

Bonsergent et appartient aujourd'hui à la Société des Antiquaires de l'Ouest, a été décrit en 1855 par M. Rédet :

« Dans un *vesica piscis*, soutenu au-dessus des ondes par deux anges, dont les ailes relevées tapissent la partie supérieure du champ, la sainte Vierge debout, couronnée et nimbée, tient ses deux mains levées devant sa poitrine, la paume tournée du côté du spectateur. Cette belle composition, avec la légende

✠ SIGILLUM : BEATE : MARIE : DE : MIREMBELLO

qui l'entoure, occupe une surface elliptique, qui n'a pas moins de 60 millimètres de long sur 45 millimètres de large » (1).

**Fondeur inconnu. — 1554.**

La seconde en date des cloches de l'église de Pougnes (Deux-Sèvres), porte comme inscription :

† S gabriel ora pro nobis deum made// moyzelle iacquete chichee (2)

claude de pouygnes *(écusson)* louyze de pouygnes f lan m v c l m i

L'écusson à trois faces, qui suit le nom de Claude de Pougnes, est le même qui figure sur la cloche de la même église, fondue par J. Guillote en 1542 et décrite plus haut (3).

Les S gothiques qui terminent les mots *nobis* et *Pouygnes* sont d'un corps plus fort que le reste de l'inscription.

(1) *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1855, p. 273-274, — et *Mém.* de la même société, 2e série, tome I, année 1877, p. 266 et pl. V, fig, 12, et 2e série, tome III, année 1880, p. 374 et 385.

(2) « Pougnes, possédé ..... en 1559-1561, par Jacques de Pougnes, écuyer, époux de Jacquette de Chiché. » (B. LEDAIN, *Gâtine*, p. 382).

(3) Cf. ci-dessus, p. 271.

### Fondeur inconnu. — 1555.

Refonte du bourdon de la cathédrale de Poitiers.

« Après Claude de Longuy, raconte M. le chanoine Auber, Jean d'Amoncourt...... fut nommé évêque de Poitiers. Son installation se fit..... le 25 août 1555. Son avènement fut signalé par la refonte de la grosse cloche, dont il fit augmenter le poids. Tous les historiens, d'après Besly, s'accordent à dire que cette cloche était la même que celle fondue sous Guillaume de Charpaignes » (1). Depuis 30 ou 35 ans, elle « avait été rompue avec son beffroi et n'avait pas encore été remplacée » (2).

### Fondeur inconnu. — 1559-1560 ?

Dans son travail sur *Notre-Dame de Garreau, son pèlerinage et sa chapelle,* publié en 1887 dans l'*Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*, M. l'abbé Pontdevie a donné quelques détails sur les cloches de la chapelle de Garreau, « le pèlerinage le plus fréquenté du littoral vendéen : » (3).

« L'une des deux cloches de Garreau servit longtemps à l'église paroissiale ; on l'a restituée à la chapelle en 1861, sous l'administration de M. l'abbé Girard ; l'autre a été fondue récemment avec celles de l'église. Ces cloches, d'après les inscriptions qu'on pouvait y lire, remontaient au règne de François II (1559-1560). Elles échappèrent très heureusement, en 1793, aux fonderies de Rochefort. Cachées d'abord au fond d'une mare voisine, on les porta nuitamment, quelque temps

(1) L'abbé Auber, *Hist. de la Cathédrale de Poitiers*, tome II, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest,* tome XVII, année 1849, p. 201. — Cf le présent volume, p. 239.

(2) Cf. l'abbé Auber, op. cit. p. 192-193.

(3) Vendée, arrondissement des Sables-d'Olonne, canton de la Mothe-Achard, commune de la Chapelle-Hermier.

après, dans un champ du Bois-Hermier où elles furent enfouies (1); puis, sur leur emplacement, la charrue rétablit les sillons accoutumés. La paroisse dut la conservation de ses cloches à la vigilante sollicitude de la famille Sire, du Bois-Hermier (2).

« La cloche de Garreau ne porte aucune millésime, mais cette seule inscription :

*Sit nomen Domini benedictum,*

accompagnée d'un sceau fleurdelisé avec quelques mots en exergue, trop frustes aujourd'hui pour qu'on les puisse déchiffrer. C'est, nous le présumons, l'Ecu de France » (3).

### . . . . PILOT (??). — 1563.

Le 4 février 1563, le chapitre de Sainte-Radégonde de Poitiers ordonna « qu'une cloche présentée par le sieur Pilot serait attachée au grand hôtel, au lieu de celle que rompirent les Gascons » (4).

Le sieur Pilot serait-il un fondeur??

### Fondeur inconnu. — 1570.

L'un des timbres de l'horloge de l'église de Saint-Jouin-lès-Marnes (5) porte la date suivante en lettres gothiques :

lan mil v^c lxx

(1) « Cette pièce de terre figure au cadastre de la commune sous le nom de *Champ des Cloches.* »

(2) « Les membres de la famille Boissard, qui en est issue, jouissent en souvenir du service rendu à la paroisse, d'une sonnerie de faveur au jour de leur mariage. »

(3) L'abbé Pontdevie, apud *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, 34e année, 1887 (3e série, vol. 7), p. 91-92.

(4) Registre capitulaire de Sainte-Radégonde, cité, d'après dom Fonteneau (t. LXXIX, p. 96, 124, etc.), par Un vieux Parisien, apud *Revue poitevine*, 15 juin 1873, p. 227.

(5) Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay, canton d'Airvault.

qui a été relevée par M. Léon Palustre et que nous avons déjà publiée, d'après sa copie, dans le *Bulletin monumental*, en 1885 (1).

## JACQUES TARIN. — 1571.

Denis Généroux raconte dans son journal qu'au mois d'août 1571, « le lundy xxv du dit mois, de nuit, Jacques Tarin fondit, en la maison de la Trinité du Sépulcre [à Parthenay], III cloches d'un coup, deux pour Pompeyre (2) et une pour le dit Sépulcre, laquelle fut baptizée le dimanche suivant et furent parrains et marraines me Jehan Vinatière, Étienne Mousnier dit Gendrière, Mathieu Mignon, Mathurine Pidoux dame de Perdondalle et Renée David, femme de Pierre de Foy, et eut nom Jehan » (3).

Ces cloches n'existent plus.

L'église de Hérisson (4) possède une cloche de 1571, déjà signalée par M. Bélisaire Ledain, dans sa *Gâtine historique et monumentale* (5), mais dont l'inscription est restée jusqu'ici inédite. Cette inscription est ainsi conçue :

S GEORGI ORA PRO NOBIS 1S71 MEEIT I TARIN
I • D • E

Le J. Tarin qui fondit cette cloche est évidemment le même que le journal de Denis Généroux nous montre, la même année, travaillant pour l'église de Pompaire et pour le couvent du Saint-Sépulcre à Parthenay.

(1) *Bulletin monumental*, 1885, p. 399.

(2) Pompaire, à 5 kilomètres de Parthenay (Deux-Sèvres).

(3) *Journal historique de Généroux, notaire à Parthenay* (1567-1576, publié par M. Bélisaire Ledain, apud *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 2e série, tome II, année 1862, p. 82.

(4) Commune de Pougnes-Hérisson, arrondissement de Parthenay.

(5) *Gâtine*, p. 164.

Au point de vue paléographique, nous noterons dans l'inscription de la cloche de Hérisson : 1° E pour F dans *me fit,* — 2° des E lunaires au lieu de E carrés dans *Georgi* et *me fit,* — 3° un S pour un 5 dans la date 1571.

L'emploi de l'S pour le 5, que nous aurons à signaler bientôt sur d'autres cloches, se rencontre dans beaucoup d'inscriptions du XVI^e^ siècle. Je n'en citerai comme exemple que la pierre tombale de 1504, provenant de l'ancienne abbaye des Châteliers, près Saint-Maixent (Deux-Sèvres), aujourd'hui conservée à Poitiers, au Musée des Antiquaires de l'Ouest. On le trouve aussi dans les manuscrits de la même époque. Exemple, les comptes du château de Pugny (1588-1589), récemment donnés aux archives départementales des Deux-Sèvres, par M. Florentin Puichaud, maire de Moncoutant.

**Fondeurs indéterminés. — 1572.**

Cloche de l'église de Civaux (Vienne).

Cette cloche a été refondue récemment. — L'inscription, en caractères gothiques, était ainsi conçue :

† *ihs ma s gervasi ora pro nobis lan mil V^c^ LXXII*
*francoys cherbonnier p te deum laudamus*

A la première ligne, entre la fin de la date et la croix initiale de l'inscription et entre les mots *gervasi* et *ora :* deux écussons portant l'un les lettres CC et la figure d'une cloche, l'autre S C (?) également avec une cloche.

A la seconde ligne, à la suite des mots *Cherbonnier p(rieur)* ou *p(rêtre) :* de petits bas-reliefs, le Christ en croix, la Vierge et l'Enfant, une fleur de lis, un saint (moine ?) entre deux plantes fleuries, saint Nicolas, une fleur de lis, saint Georges et saint Michel (1).

(1) Communications de M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, et de M Sabourdy, curé de Civaux.

Les écussons aux lettres C C et S C (?) accompagnant une cloche sont les marques des fondeurs, — deux frères probablement.

## PIERRE GASCON. — 1573.

On trouve, dans les registres capitulaires de Saint-Pierre de Chauvigny (1), conservés aux archives départementales de la Vienne (2), la mention suivante, que M. Charles Tranchant a publiée dans la 2e édition de sa *Notice sommaire sur Chauvigny-de-Poitou et ses monuments* (3) :

« Le XVIII novembre 1573, fut faict marché à Pierre Gascon « portent couvertue deux milliers mestail en cinq cloches, « l'une de mil pour l'horologe et les aultres tant pour Saint « Pierre (4), Saint Legier (5), que les Eglises (6), pour XL « livres tournois et fornir d'étoffes (7). »

La grosse cloche fondue en 1573 pour l'église Saint-Pierre de Chauvigny survécut à la Révolution. « Elle portait, d'après des indications recueillies par l'abbé Auber, le nom de divers chanoines, parmi lesquels les deux chefs du chapitre *(G. Biton cantor, I. Turmot, capicerius).* » Comme elle était fêlée, « on la fondit avec une cloche provenant de l'église Saint-Martial pour avoir une nouvelle sonnerie, dont les cloches furent bénites en 1837 par Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers » (8).

(1) Chauvigny-de-Poitou, chef-lieu de canton du département de la Vienne, arrondissement de Montmorillon.

(2) G 8, liasse 35. Registre capitulaire de 1572 à 1585, fol. 22.

(3) 2e édition (Paris, 1884, in-12), p. 189.

(4) L'église Saint-Pierre, à Chauvigny.

(5) L'église Saint-Léger, à Chauvigny.

(6) Saint-Pierre-des-Eglises, commune près Chauvigny.

(7) « *Matières.* Voir le mot *Estoffe* dans le grand *Glossaire français* de La Curne de Sainte-Palaye. »

(8) CH. TRANCHANT, *Notice...* p. 90-91, note.

**Fondeurs inconnus. — 1574.**

1. — Le musée de la ville de Poitiers possède deux cloches provenant de l'ancien hôtel-de-ville et portant des inscriptions que nous croyons inédites et que nous avons relevées avec l'aide du R. P. de la Croix. L'une de ces cloches date du XVI<sup>e</sup> siècle, l'autre du XVIII<sup>e</sup>.

La « Cloche de l'ancien hôtel-de-ville, datée de 1574 » (1), porte comme inscription ces simples mots, en lettres gothiques :

**sancta maria ora pro nobis 1S74**

Dans la date 1574, le fondeur a employé la lettre S pour le chiffre 5. Nous avons déjà rencontré cette particularité paléographique sur la cloche de Hérisson (2). Nous aurons encore occasion d'en citer d'autres exemples.

2. — « Le clocher de Saint-Sauveur [Vienne] (3), dit M. de Longuemar dans ses *Anciennes Fresques des églises du Poitou*, contenait jadis une ancienne cloche datant de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, sur laquelle on lisait l'inscription suivante, rappelant le vocable de l'église :

*Ste Antoni, ora pro nobis. Messire Jacques Depres evesque de Montauban, seigneur de la Foucaudière par sa clémence, nous a fait faire en 1574.*

(1) N° 1070 du *Catalogue* de M. A. Brouillet (2<sup>e</sup> partie, p. 715).

(2) Cf. ci-dessus, p. 277-278.

(3) Saint-Sauveur d'Abournay, arrondissement et canton de Châtellerault. — « L'église, aujourd'hui détruite, de Saint-Sauveur, qui a donné son nom à la commune, était isolée et située à un kilomètre nord-est de la Foucaudière, chef-lieu actuel de la commune. » (Rédet, *Dictionn. topog. de la Vienne*, p. 386). — La Foucaudière, « ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, fondée en 1349.... L'église de la commanderie est aujourd'hui l'église paroissiale de la commune de Saint-Sauveur, celle de Saint-Sauveur ayant été détruite. » (Rédet, op. cit. p. 176.)

« Cette ancienne cloche, cassée en 1695 et pesant 900 livres, fut refondue et bénite de nouveau, le 8 mars 1707, par le père Lejeune, alors commandeur de la Foucaudière; et voici, avec quelques obscurités, la nouvelle inscription qui fut gravée sur son pourtour:

*D(eo) OM(nipotenti) a reg(no) pacif(icato) it(erum) . . . LXVII bell(um) c(ivile) me excussit epis(copus) Montalb(anensis) me restituit. — Joanne Deut. univers(æ) fam(iliæ) Antoninæ abbas general(is) me flando sub honore d(ivi) Antonii curavit sonoram. — Henricus Lejeune humilis præceptor: lubens merito me sacravit 1707.*

« Cette seconde cloche fut de nouveau réfondue en 1828, après avoir duré un peu plus d'un siècle, comme celle qui l'avait précédée.

« Le souvenir de ces deux inscriptions a été conservé sur les registres de la paroisse de la Foucaudière » (1).

**Fondeur inconnu. — 1576-1577.**

1. — L'église de Vernon (Vienne) (2) possède deux cloches de 1576, l'une et l'autre anonymes, mais certainement du même fondeur.

Les inscriptions sont toutes deux en gothique carrée.

L'une est ainsi conçue:

sancta anna ora pro nobis mvc lxxvi

L'autre:

sancte christofore intercede pro nobis m vc lxxvi

(1) De Longuemar, *Fresques*, p. 144.

(2) Arrondissement de Poitiers, canton de la Villedieu.

La crucifixion qui orne ces deux cloches est la même qui a servi au fondeur pour la cloche de Gizay.

Si nous avons bien vu, la seconde lettre du mot *Christofore* est non pas un H (ђ), mais un B (б). Nous avons trouvé cette même substitution de lettres dans les mots *Esthevenot Becheri*, écrits **Estbevenot Becberi**, de la cloche de Bourg-Archambault (1), et dans le mot *Chauvet*, écrit **Cbauvet**, de la cloche de Frontenay-Rohan-Rohan (2).

2. — L'église de Gizay (3) possède deux cloches, toutes deux du XVI^e siècle, toutes deux sans nom de fondeurs. L'une date de 1576, l'autre de 1583.

La plus ancienne porte comme inscription, en gothique carrée, au-dessous d'un cordon fleurdelisé :

**sancta maria ora pro nobis vccxxvi**

Sancta Maria, ora pro nobis. — [M] V^c L XXVI.

A la suite de l'inscription : un écusson que nous n'avons pas réussi à déterminer, quoiqu'il ne soit que partiellement en mauvais état. — Sur la robe : d'un côté, une croix ornée de rinceaux ; de l'autre côté, une crucifixion.

Au point de vue paléographique, nous noterons dans la date : 1° l'absence de la lettre initiale M, particularité assez fréquente dans l'épigraphie campanaire (4) ; 2° le remplacement de l'L par un C.

De par sa facture, cette cloche est certainement du même fondeur que les cloches de Vernon.

3. — Le *Répertoire archéologique de la Vienne*, publié en 1860 dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de*

(1) Cf. ci-dessus, p. 226.

(2) Cf. ci-dessus, p. 260.

(3) Vienne, arrondissement de Poitiers, canton de la Villedieu.

(4) Cf. R. de Lasteyrie, *Inscr. de la France, ancien diocèse de Paris*, tome v, p. 85.

*l'Ouest,* signale à Aslonnes *une* « cloche avec inscription du XVI^e siècle, avec le nom de Jacques de Coué entre deux écussons, l'un portant trois gerbes, l'autre une espèce de croix de Malte grossière » (1).

Dans son étude sur *les anciennes Fresques des églises du Poitou,* M. de Longuemar parle de « *deux* cloches, l'une avec inscription gothique portant la date de 1620... et l'autre portant le nom de Jacques de Coué entre deux écussons, le 1^er chargé de trois gerbes de blé et le 2^e d'une croix de Malte » (2).

L'église d'Aslonnes possède bien *deux* cloches, l'une du XVI^e siècle (1577) avec inscription en lettres gothiques, l'autre du XVII^e (1672) avec inscription en capitales romaines. Mais j'ignore où M. de Longuemar a découvert la date de 1620.

L'inscription de la cloche du XVI^e siècle est ainsi conçue :

**celo**

**mi • sum • serias • dieu • a • ce • donne •**

**m • v • c • lxxvii**

**terram iacques de coue**

Le début de cette inscription est d'une fantaisie de rédaction bien dans le goût du XVI^e siècle. M. l'abbé Laillault, curé-doyen de la Villedieu-du-Clain, qui avait bien voulu m'accompagner à Aslonnes, a eu raison de ce petit rébus, qui doit s'interpréter :

*Sum* sub *cælo*, super *terram*, inter *miserias.*

L'écusson aux trois gerbes posées 2 et 1 est placé entre les mots *terram* et *Jacques.* — A la suite du mot *Coué* se trouve

(1) *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1860, p. 246. — Cf. le *Bull.* de la même société, 1885, p. 476.

(2) *Fresques*, p. 261.

l'écusson présentant « une espèce de croix de Malte grossière ». Je serais plutôt tenté d'y voir un *gironné.*

En tête de l'inscription, avant la première partie du mot *miserias:* une petite crucifixion. — Entre les mots, là où dans ma copie j'ai mis, faute de mieux, des points milieux de grosse taille : de petits médaillons circulaires venus à la fonte d'une façon trop baveuse pour que j'essaie de les expliquer. — A droite et à gauche du mot *celo :* des fleurs de lis.

Sur la robe : les croissants à la mode sous Henri II et une croix.

De par sa facture, cette cloche est certainement du même fondeur que les deux cloches de Vernon et la plus ancienne des deux cloches de Gizay.

### Fondeur inconnu. — 1577

De Longuemar a publié en 1863, dans son *Epigraphie du Haut-Poitou*, l'

Inscription de la grosse cloche de Notre-Dame de Poitiers (1577), d'après un estampage ancien.

« Cette cloche, qui avait été fondue en 1577, fut refondue en 1818. Son inscription a été conservée en estampage et lecture courante dans le recueil de dom Fonteneau.

HOSTES FUGO, MORTUOS PLORO, FESTA DECORO, MARIA PLENA GRATIA VOX MEA CUNCTORUM TERROR EST DEMONIORUM,

MISERENDO NOS EXAUDI, CUR AURES SONITU DEMULCENS CYMBALA STIRPE CONCEPTA REGIA, ASSISTENTES TUÆ LAUDI.

FUGANT ANNO DOMINI MILLES. V[c]. LXXVII

SACRUM COMMENDAVIT CULTUM. VIM SACHENQUE. » (1).

Cette cloche portait divers ornements, entre autres une croix, sur le piédestal de laquelle étaient inscrits ces mots :

deum ////
te laudamus
te laudamus deum. (2).

Le *Vieux Parisien*, qui a publié en 1873 une étude sur les *Cloches de Poitiers* que nous avons déjà eu occasion de citer, s'est occupé lui aussi de cette inscription. Après avoir reproduit la copie donnée par de Longuemar, il ajoute :

« Cette inscription, l'une des rares devises de cloches que la Société des Antiquaires de l'Ouest ait indiquées dans les travaux d'épigraphie qu'elle a publiés, a dû être mal lue ; ou tout au moins, en raison de la forme circulaire de la cloche, aura-t-on confondu les différentes phrases qui la composaient, et n'aura-t-on pas respecté la concordance des lignes.

« Les premiers mots : *hostes fugo*, etc., rappellent trois vertus des cloches. On leur reconnaissait, en effet, le pouvoir d'orner les fêtes, de pleurer les défunts, de chasser les démons et la peste, de détourner les orages, d'annoncer les malheurs et de convoquer les fidèles.

« Quant aux phrases qui suivent, quelques-unes indiquent une prétention à la prose rhythmée, et nous lirions celles-là ainsi :

*Maria plena gratia*
*Stirpe concepta regia,*
*Miserendo nos exaudi*
*Assistentes tuæ laudi.*

(1) De Longuemar, *Epigraphie du Haut-Poitou*, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1[re] série, tome XXVIII, année 1863, p. 285.

(2) Communications de MM. Espérandieu et Lièvre.

« Le reste dénote une tendance inhabile à la versification :

*Vox mea cunctorum terror est demoniorum,*
*Cur, aures sonitu demulcens, cymbala fugant?*

« Cette vertu de la cloche, qui consiste à chasser les démons, est bien connue des auteurs.

« Binsfeld assure que le son des cloches empêche l'effet des maléfices et la coopération des démons; qu'il l'a appris par la confession des sorciers mêmes, et que les sorciers appellent communément ceux qui sonnent les cloches des chiens aboyants, *canes latrantes* (1).

« Les sorcières confessent tous les jours que quand le diable les porte au sabbat, il les laisse tomber par terre et s'enfuit aussitôt qu'il entend les cloches (2)....

« Pour les mots *vim sachenque* qui terminent l'épigraphe », nous avouerons avec Bonsergent que « notre ignorance ne nous permet pas de les comprendre » (3).

Les mots par lesquels débute la copie publiée par de Longuemar, se rattachent à une formule résumant les fonctions des cloches, et dont l'usage, dans l'épigraphie campanaire, « remonte au moins au XIV^e siècle » :

Lauda Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro. (4).

D'autres versions portent au second vers *fulmen fugo* ou *fugo fulmina*, au lieu de *pestem fugo*. — Ailleurs, on lit : *tempestatem fugo* (5).

(1) « Binsfeld, *Tract. de confess., malefic.*, concl. 7. »

(2) « Delrio, *Disquisitiones magicæ*, c. 3, s. 3. »

(3) UN VIEUX PARISIEN, *Les Cloches de Poitiers*, apud *Revue poitevine*, 1^re année, 1873, p. 201-202.

(4) DE GUILHERMY, *Inscript. de la France du* V^e *au* XVIII^e *siècle*, ancien diocèse de Paris, tome I, p. 50.

(5) Cf. l'abbé NOGUÈS [et Jos. BERTHELÉ], *Archéologie campanaire*, apud *Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure*, janvier 1889, p. 16-17.

Le vers, qui suit,

Vox mea cunctorum terror est dœmoniorum,

se trouve plus correctement établi ailleurs :

Vox mea cunctorum fit terror dœmoniorum. (1).

**Fondeur inconnu. — 1580.**

Cloche provenant du château de la Mothe-Saint-Héraye, aujourd'hui à l'église de Saint-Germier (Deux-Sèvres) (2).

L'inscription en est ainsi conçue :

† ihs · ma · mv · iii · xx · *(sceau)* · *(écusson)* ·

A la suite de la date :

1° un sceau rond de 0,036 mill. de diamètre, aux armes des Saint-Gelais-Lusignan, portant comme légende : LOIS DE Sᵀ GELAIS Sᴿ DE LANSSAC BARON DE LA MOTHE Sᵀ HERAIE.

2° un écusson aux trois fleurs de lis de France.

Entre les mots, de même qu'avant et après le sceau et l'écusson : des roses, en guise de points milieux.

Cette cloche ne doit être datée ni de 1517, ni de 1560, ni de 1523. Le sceau joint à l'inscription permet de rectifier l'erreur commise par le fondeur, qui a composé **iii**$^{xx}$ au lieu de **iiii**$^{xx}$.

Ce sceau ne peut pas être antérieur à 1579.

Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, ne devint

(1) V. g. sur le bourdon de la Cathédrale d'Angoulême (1863). Cf. le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1863, p. 371.

(2) Je dois l'indication de cette cloche à l'obligeance de Mgr Barbier de Montault, qui en a depuis communiqué un estampage à la Société de Statistique des Deux-Sèvres (séance du 7 novembre 1888).

baron (1) de la Mothe-Saint-Héraye qu'en 1576 (2). Jusqu'en 1579, il ne porta comme armoiries que *d'azur à la croix alaizée d'argent* (3). Il « prit le nom et les armes de Lusignan, qu'il écartela de celles de Saint-Gelais, en vertu des lettres du roi, après qu'il eût prouvé qu'il descendait de la maison de Lusignan, lorsqu'il fut reçu chevalier du Saint-Esprit en 1579 » (4). — Or, sur le sceau de notre cloche, l'écusson est bien entouré par le cordon du Saint-Esprit, et les armoiries de cet écusson sont bien: *écartelé de Saint-Gelais et de Lusignan.*

## M. A. PERRODIN. — 1581.

L'église paroissiale (ancienne abbatiale) de Saint-Jouin-lès-Marnes (5), possède encore aujourd'hui une belle cloche du XVIe siècle signée, et deux timbres, l'un du XVIe siècle, l'autre du XVIIe, non signés.

Les inscriptions en ont été relevées en 1885, par M. Léon Palustre, à la suite d'une gymnastique assez laborieuse. Nous les avons données, peu de temps après, d'après ses copies, dans une petite étude sur l'*Eglise de Saint-Jouin-lès-Marnes,* publiée par le *Bulletin monumental* (6).

L'inscription de la cloche signée forme deux lignes. Elle est tracée en belles minuscules gothiques :

† r · i · xpo · pr · et · d · artur' · de cosse ·

(1) « La châtellenie de la Mothe fut érigée en baronnie par lettres patentes données à Paris, au mois de janvier 1487. (Dr Sauzé, *Le sceau de Jean de Torsay, seigneur de la Mothe-Saint-Héraye*, apud *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, tome IX, 1844-1845, p. 93).

(2) Archives du département des Deux-Sèvres, E. 385.

(3) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire.... des familles du Poitou,* tome II, p. 333.

(4) Ibid., p. 327 et 332.

(5) Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay, canton d'Airvault.

(6) *Bulletin monumental,* 1885, p. 398; tirage à part, p. 17.

ep' · co̅ſtatient · ab · hui' · monaſterii · hāc ·
nolā · bis · fractā · bis ·

reſtaurari · iussit · mēse · maii 1581 · f ·
p · du mesnard · ei' · de · dni · abbati · vica//
rio · id procurate ·

*Reverendus in Christo pater et dominus Arturus de Cossé, episcopus Constantiensis et abbas hujus monasterii, hanc nolam bis fractam bis restaurari jussit, mense maii* 1581, *fratre P. du Mesnard, ejusdem domini abbatis vicario, id procurante.*

Le nom du fondeur est en petites capitales:

M. A. PERRODIN.

Arthur de Cossé, au temps duquel fut fondue cette cloche, est une des plus tristes figures de l'histoire de Saint-Jouin. « Cet indigne abbé, qui avait embrassé le protestantisme, livra Saint-Jouin au pillage. Il en dilapida les biens et enleva les magnifiques reliquaires et objets précieux, qu'il fit transporter dans son château de Brissac, en 1560. »

M. Ledain a démontré que Arthur de Cossé n'était pas mort en 1577, comme le dit le *Gallia christiana.* L'inscription de la grosse cloche de Saint-Jouin eût été pour lui un argument de plus.

La cloche de Saint-Jouin-lès-Marnes est la dernière en date des cloches poitevines — à nous connues actuellement — qui présente une inscription en caractères gothiques. Désormais nous trouverons exclusivement les capitales romaines.

On a signalé en Normandie, à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, un exemple de cloche avec caractères gothiques en 1589 (1). Nous en avons relevé, dans le département de Maine-et-Loire, un exemple plus arriéré encore: la cloche provenant de

(1) D^r Billon, apud *Bulletin monumental,* t. xxvi, p. 716.

l'abbaye de Fontevrault, aujourd'hui à l'église paroissiale de Saint-Florent-lès-Saumur, qui date de 1594 (1).

Dans les inscriptions non campanaires, les caractères gothiques se retrouvent aussi quelquefois plus tard encore. Exemple : une inscription de 1613, dans l'église de Herblay (ancien diocèse de Paris) (2).

Nous avons rencontré en Poitou les caractères romains employés dans les inscriptions campanaires dès l'année 1542 : cloche de l'église de Pougnes, fondue par J. Guillote. Sur cette cloche le romain s'étale à côté du gothique (3). En 1571, sur la cloche de Hérisson, fondue par Jacques Tarin, toute l'inscription est en caractères romains, à l'exception de deux lettres qui appartiennent à la gothique *ronde* (4).

La cloche de Saint-Jouin-lès-Marnes (1581) présente la même particularité que la cloche de Pougnes (1542) : l'inscription du cerveau est en gothique, la signature du fondeur placée plus bas est en romain (5).

**Fondeur inconnu.**

Les anciens registres d'état-civil de la paroisse de Verrue (Vienne) (6), contiennent le document suivant :

« Le onziesme jour du mois de décembre de la présente année mil sept cent soixante dix huit, j'ai fait monter dans le clocher de cette paroisse une seconde cloche, dont l'ins-

(1) C'est par erreur que cette cloche a été publiée par Mgr Barbier de Montault avec la date de 1580 (*Epigraphie de Maine-et-Loire*, p. 115).

(2) Cf. De Guilhermy, *Inscr*......., tome II, p. 333.

(3) Cf. ci-dessus, p. 271-272.

(4) Cf. ci-dessus, p. 277-278.

(5) Cf. ci-dessus, p. 272.

(6) Aujourd'hui commune de Purnon-Verrue, arrondissement de Loudun, canton de Monts-sur-Guesnes.

cription est en lettres gotiques; il y a beaucoup d'apparence qu'il n'y en avait jamais eu qu'une, puisque les plus anciens habitans n'ont jamais oüi dire qu'il y en eut eu d'autres que celle qui y étoit. Auparavant la ditte cloche était la petite de l'église de Saint-Pierre de Mirebeau, que l'on détruit, par la réunion qui en a été faitte à la paroisse de Saint-André de la même ville. Elle a couté trois cents quatre vingt dix sept livres dix sols, que j'ay payé par le moyen d'une quête que j'ay fait moy même; elle pèse deux cents soixante cinq livres; on a aussi fait faire la charpente à neuf. — [Signé:] Dubois, curé de Verrue » (1).

Ces cloches n'existent plus (2).

**Fondeur inconnu. — 1583-1584.**

1. — La seconde en date des deux cloches de Gizay (3) porte comme inscription, en caractères romains de 3 centimètres 1/2 de haut:

+ SCTE MARTINE ORA PRO NOBIS
ÆBESCHERON P^R
⚜ 1S83 ⚜

Cette cloche est certainement du même fondeur que les cloches datant de 1583 et de 1584 des églises de Montamisé et de Marçay, que nous décrirons tout-à-l'heure.

Elle n'a pas d'autre ornement qu'un rinceau entre la ligne d'inscription et la date, et une croix sur la robe.

Paléographiquement, nous remarquerons 1° dans l'ins-

(1) Communication de M. Alfred Richard.

(2) Communication de M. l'abbé A. Chaboissand, curé de Purnon-Verrue.

(3) Vienne, canton de la Villedieu. — Cf. ci-dessus, p. 282.

cription : l'emploi d'un Æ pour un E ; la partie antérieure de cet Æ a été cassée, de façon sans doute à former un E qui n'avait pas été préparé par le fondeur ; — 2° dans la date : l'emploi d'un S pour un 5, et d'un Z gothique pour un 3.

Ce 5 en S et ce Z gothique se retrouvent à Marçay et à Montamisé, où nous voyons également le fondeur employer ces grandes capitales romaines qui tranchent si élégamment avec les usages de l'épigraphie campanaire d'alors.

Nous avons déjà signalé l'emploi de l'S pour le 5 sur la cloche de l'église de Hérisson (1571) et sur la cloche du musée de Poitiers (1574) (1).

M. G. Vallier a cité deux cloches du département de l'Isère — 1° cloche de Villard-Reculas, 2° cloche de Villard-Reymond, — qui sont datées « 1S73 » (2).

2. — Cloche à l'église de Montamisé (Vienne).

L'inscription en a été publiée de la façon suivante par Mgr X. Barbier de Montault, au cours de sa *Notice sur la commune de Montamiser*, parue en 1873 dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest :

« Dans le clocher sont trois cloches, datées de 1583, 1728 et 1769.

« La plus ancienne porte le nom de sainte Quitère. L'inscription qui contourne le cerveau nomme le *sacristain*, les *parrains* et la *marraine*. L'invocation seule est en latin. Les caractères sont en majuscules romaines, serrées entre deux lignes ; celle d'en bas est double.

✝ S (3) QVITERIA ORA PRO NOBIS GRIBRON

(1) Cf. ci-dessus, p. 277-278 et 280.

(2) G. Vallier, *Inscriptions campanaires du département de l'Isère*, p. 27.

(3) « *Sancta.* »

COVTRE (1) ET 1583 *(fleur de lis)* PRIN (2) R ARTVS PRIN M GVIONET MRNE (3).

« Sur la robe est figurée une croix, plantée sur un calvaire de trois marches, et accostée de deux fleurs de lis » (4).

La copie que nous avons prise de cette inscription, avec la *collaboration* du R. P. de la Croix et de M. le lieutenant Espérandieu diffère quelque peu de celle de Mgr Barbier de Montault :

† S QVITERIA ORA PRO NOBIS GRIBRON COVTREET

⚜ PRM R ARTVS PRM M GVIONET MRNE 1583

3. — Cloche de l'église de Marçay (Vienne) (5).

M. de Longuemar a signalé, dans la *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers* du 1^er août 1880, cette « vénérable cloche du XVI^e siècle, ayant sur son pourtour l'inscription suivante, relevée avec soin par M. l'abbé Joanneau :

† IHS SCTA MA(ria) ORA PRO NOBIS

F. ROZEAV ET M. HVARD. PROC^rs 1584 » (6).

M. de Longuemar est à notre connaissance le seul auteur qui ait parlé de cette cloche. Nous avons le regret de constater

(1) « Voir, sur ce mot, l'*Histoire de la cathédrale de Poitiers*, par le chanoine Auber. — Ne s'agirait-il pas ici du *coutre* de Notre-Dame-la-Grande, puisque Montamiser avait le chapitre de cette collégiale pour *patron* et *présentateur* ? »

(2) « Parrain. »

(3) « Marraine ».

(4) Bull. Soc. Antiq. Ouest, 1873, p. 399-400.

(5) Arrondissement de Poitiers, canton de Vivonne.

(6) *La Semaine liturgique*, 1^er août 1880, p. 520. — *Les anciennes Fresques des églises du Poitou*, p. 278.

qu'il n'a pas apporté à la publication de l'inscription le soin que M. l'abbé Joanneau, encore aujourd'hui curé de Marçay, avait mis à la relever.

Nous avons fait et refait l'ascension (d'ailleurs beaucoup plus pittoresque que difficultueuse, quoiqu'elle ait effrayé M. de Longuemar) des cinq ou six échelles et de la portion de charpente qui mènent à la vieille cloche de Marçay, et voici notre lecture :

† IHS SCTA MA ORA PRO NOBIS
⚜ E ROȜEAV
⚜ ET M HVARD PROC^RS 1S84

Toutes les lettres de l'inscription sont des capitales romaines, à l'exception du Z de *Rozeau* et du D final de *Huard*, qui appartiennent à la gothique. Nous avons déjà rencontré ces mêmes caractères, hauts de 3 centimètres 1/2, sur une cloche de l'église de Gizay et sur une autre à Montamisé. Ces trois cloches sont incontestablement du même fondeur.

Le H de IHS (1^re ligne) et le H de *Huard* (2^e ligne) diffèrent de position : l'un des deux est renversé. — Renversé également le S initial de *S(an)cta.* — Le D final de *Huard* présente à peu près la forme du D de notre cursive anglaise.

Dans la date, comme à Gizay et à Montamisé, le 5 est remplacé par un S. — Nous constaterons encore le même fait sur une autre cloche du XVI^e siècle : à l'hospice d'Oiron (Deux-Sèvres), à la date de 1589.

La cloche de Marçay est sous l'invocation de la sainte Vierge : *Sancta Maria, ora pro nobis*, et le patron de l'église de Marçay est saint Médard. Il y a donc lieu au premier abord de croire que cette cloche n'a pas été faite pour l'église

où elle se trouve aujourd'hui. M. l'abbé Joanneau, frappé de ce fait, a pensé qu'elle pourrait bien provenir de l'abbaye cistercienne de *Notre-Dame* de Bonnevaux, dont les restes, transformés en château, se voient à 3 kilomètres seulement de Marçay. Les écussons accompagnant l'inscription citée plus haut trancheront peut-être quelque jour la question. En tout cas les recherches que nous avons faites jusqu'ici à leur sujet ont été absolument infructueuses.

### Fondeur inconnu. — 1584.

Les anciens registres paroissiaux de l'église Saint-Didier de Poitiers, contiennent la note suivante :

« Le troisiesme may mil cinq cents quatre vingts et quatre, fut sacrée, beniste, et batisée une cloche à l'honneur monsieur Sainct Jacques, par l'authorité et permission de monsieur l'évesque de ceste ville, à la presentation et nomination de nobles m^re Pierre Rogier, s^r de Mégné, conseiller et magistrat de lad. ville, et de Jan Maignen, s^r d'Aillé et de dame Jehanne Guyvreau, dame de Malaguet, vefve de feu noble Pierre Pidoux, vivant trésorier général de France et eschevin dud. Poitiers ; pour estre lad. cloche portée en la chapelle de monsieur Sainct Jacques, de nouveau rédifiée près la porte de la Tranchée de ceste ville et hors icelle où elle estoyt entiennement. [Signé :] Rogier, Maignen » (1).

### GÉDÉON BÉGUIN. — 1589.

Les *Archives historiques de Fontenay-le-Comte* réunies par feu Benjamin Fillon et M. A. Bitton, contiennent le document suivant :

« Aujourd'huy, maistre Françoys Viète, sieur de la Bigotière, conseiller du roy, maistre des requestes ordinaires de

(1) Bricauld de Verneuil, apud *Archives historiques du Poitou*, t. xv, p. 343.

son hostel, demourant à Tours, on logis où pend l'enseigne du Soleil d'Or, rue Traversayne, de présent en ceste ville de Fontenay-le-Comte, a desclaré par le présent, signé de son seing manuel, qu'il a quicté et tient quicte les sieurs mayre, eschevins et conseillers du corps de ville dudict Fontenay de la somme de soixante quatre livres, par luy advancée et payée, à l'acquit de la dicte communauté et corps de ville, à sire Gédéon Béguin, fondeur de cloches en la dicte ville de Tours, pour le coust, achat et fonte d'une cloche, escripte à l'entour comme est porté en la lettre missive dudict mayre à luy adroissante, en date du onzième jour d'aougst passé, et armoiée à l'escu des armes de la dicte ville, et ce par recognaissance de ce que la mayson d'iceluy maistre des requestes sise en ceste ville on la rue qui va de la porte St-Michel au carrefour de la Vau, a esté garantie d'incendye par les soings desdicts messieurs. Escript audict Fontenay-le-Comte, on la demeure de maistre Denys Papin le dixhuictiesme jour de décembre mil v^c^ lxxxix. FRANÇOIS VIÈTE » (1).

Le nom du fondeur Gédéon Béguin, de Tours, ne figure ni dans les *Artistes tourangeaux* de M. Giraudet, ni dans le *Dictionnaire des fondeurs* de M. de Champeaux.

On trouve, dans les *Artistes tourangeaux*, un « Béguyn (Antoine), m^e^ armurier, paroisse Saint-Vincent à Tours (1521) » (2). Serait-ce le père de notre Gédéon ??

### Fondeur inconnu. — 1589.

Le clocher de l'hospice d'Oyron (Deux-Sèvres) renferme deux cloches antérieures à la Révolution, l'une et l'autre de provenances étrangères à l'hospice.

(1) Communication de M. René Vallette.

(2) GIRAUDET, les *Artistes tourangeaux*, apud *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, tome XXXIII, p. 18.

La plus ancienne, qui est en même temps la plus volumineuse, présente un véritable intérêt historique, à cause du nom de celle qui l'a fait fondre.

L'inscription qu'elle porte se compose de quatre vers, dans lesquels est intercalé le nom de la cloche :

VNE ◆ ILLVSTRE ◆ DAME ◆ PRINCESSE ◆ DE ◆ SE ◆ GRAND ◆

MONASTERE ◆ ABBESSE ◆ MON ◆ NOM ◆ MARIE ◆ MA ◆ FAICT ◆

DONNER ◆ POVR ◆ LES ◆ LOVANGES ◆ DE ◆ DIEV ◆ CHANTER ◆ 1S89

Les mots sont séparés par des points milieux en forme de losanges.

Comme à Hérisson, en 1571, à Poitiers en 1574, à Gizay et à Montamisé en 1583, à Marçay en 1584 (1), le fondeur a remplacé le second chiffre de la date par une lettre : un S. Ici l'S est renversé.

L'inscription de cette cloche est accompagnée d'un cartouche richement décoré, dans lequel on lit, au-dessus d'un écusson portant les trois fleurs de lis de France :

† ★

IHS MA

E B

En 1589, le « grand monastère » de Fontevrault (2), sis relativement à peu de distance d'Oyron, avait pour abbesse une « illustre dame, princesse » de la maison de France : **E**léonore III de **B**ourbon.

(1) Cf. ci-dessus, p. 294.

(2) La célèbre église abbatiale de Fontevrault a été longtemps désignée sous le nom de « Grand-Moutier. »

Nous ne voyons pas dans la région thouarsaise d'autre monastère de femmes ayant eu à cette date de 1589, une abbesse de la maison de France, dont le nom puisse se rapporter aux initiales E et B du bas-relief.

Si la cloche de l'hospice d'Oyron provient réellement de Fontevrault, il est probable qu'elle aura été donnée à cet établissement lors de sa fondation, c'est-à-dire au commencement du XVIII^e siècle. Louise-Françoise de Rochechouart, abbesse de Fontevrault à cette époque, n'était autre que la sœur de la fondatrice de l'hospice d'Oyron : la célèbre « Françoise de Rochechouart, veuve [de] Louis-Henri Pardaillan de Gondrin, seigneur marquis de Montespan, » — auquel Louis XIV avait succédé.

« Françoise de Rochechouart, marquise de Montespan, après avoir été la maîtresse de Louis XIV, se retira de la cour et vint près de sa sœur, abbesse de Fontevrault, pour se consacrer au soulagement des pauvres, des malades et des infirmes (1692)..... Madame de Montespan avait réuni dans les dépendances de la maison religieuse de Fontevrault, cent pauvres vieillards et orphelins des deux sexes, sous l'invocation de la sainte Famille, et appelé onze sœurs de la Charité de la communauté de Saint-Lazare de Paris pour leur donner les soins utiles..... Lorsqu'elle posséda la terre d'Oyron, elle voulut y transporter *ses pauvres* et y fonder un hôpital ; le consentement de tous les intéressés et de l'autorité compétente étant obtenu (1703), les constructions commencèrent de suite et furent menées à bonne fin avec la plus grande célérité. C'est l'hôpital actuel.....

« La fondatrice..... accorda à l'évêque de Poitiers le droit de faire recevoir gratuitement trois pauvres à son choix, et à l'abbesse de Fontevrault six places..... » (1).

(1) N. DAVIAU, *Oyron*, p. 21, apud *Paysages et Monuments du Poitou*, de M. Jules Robuchon, 11^e livraison.

**Fondeur inconnu. — 1592.**

Cloche provenant de l'église détruite de Saint-Nicolas de Fontenay-le-Comte, aujourd'hui à l'église Saint-Jean de la même ville.

L'inscription du cerveau est ainsi conçue :

(Monogramme de *Jésus Maria*) **S · NICOLAE · ORA P NOBIS · IAY · ESTE · FAICTE · FAIRE ·**

**PM · Y · GOBIN · S · DV CHAIL · F · MES · PERINS · ET · MERINE · M · P**

**B · E · ET · SA · F · N · H · N · V · S · D · LA · M · M · C · DE · ET · D · M · P · M · D IIII · XX X · I · I ·**

Nous proposerions la lecture suivante :

*Jesus Maria. — S(ancte) Nicolae, ora p(ro) nobis. — J'ay esté faicte faire p(ar) m(essire) Y. Gobin, s(ieur) du Chail, f(abriqueur). — Mes perins et merine (parrains et marraines) : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . et sa f(emme). N(oble) h(omme) N(....)* (Noël ou Nicolas) *V....., s(ieur) d(e) la M. . . . . . . . . . et . . . . . . . . .* — 1592.

A ceux qui ont étudié spécialement l'histoire des familles fontenaisiennes, de nous donner l'explication des sigles que nous n'avons pas réussi à interpréter.

Les lettres, quoique d'un type différent de celles des cloches de Gizay, de Montamisé et de Marçay, sont, comme elles, de grandes capitales romaines, dépassant les dimensions ordinaires. — Tous les N et tous les S sont à l'envers. — Les

mots sont séparés par des losanges allongés servant de points milieux.

Sur la robe, deux fois répétée : une croix grecque, formée de quatre feuilles qu'on croirait moulées sur nature.

**Fondeur inconnu. — 1597.**

L'ancienne église de Saint-Geoges-les-Baillargeaux (Vienne) présentait « sur le meneau de la fenêtre de l'orient » l'inscription suivante, qui a été publiée en 1872 par Mgr Barbier de Montault dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* et qui donne « la date de la confection de la charpente et [de] la fonte de la grosse cloche :

*la cherpente de ceans & la grosse cloches a esté faict au moys daougst 1597 mariouneau. pbre. françois nicolas* » (1).

**Fondeur inconnu. — 1598.**

Les anciens registres paroissiaux de l'église Saint-Jean-Baptiste de Poitiers contiennent la note suivante :

« Le dimanche huictiesme du moys de mars mil cinq cents quatre-vingts dix-huict, fut boeniste unne cloche de céans dedans, laquelle avoyt esté faicte refondre par noble et vénérable Olivier de la Fontaine, soubz-doyen de l'église de Poictiers, et la bénist vénérable m^e^ Jehan Moreau, official et chanoyne de lad. église de Poictiers, et furent parrain discrette et vénérable personne m^e^ Mathurin Chasgneau, doyen de l'église de Poitiers, et marrine ..... [Signé :] E. Jacquet, curé » (2).

(1) X. B. de M. *Notice historique sur la commune de Saint-Georges-des-Baillargeaux (Vienne),* apud *Bull. Soc. Ant. Ouest,* 1^er^ trimestre de 1872, p. 165.

(2) Bricauld de Verneuil, apud *Archives historiques du Poitou,* t. xv, p. 345.

XIV

# CLOCHES POITEVINES

## DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

---

A l'heure actuelle, notre moisson pour le XVII^e siècle comprend des renseignements sur une vingtaine de fondeurs et sur 55 cloches, dont 25 encore existantes et 30 disparues.

*1. — Fondeurs :*

R. R . . . . . et J. L . . . . . — 1613,
N. B . . . . . . , — 1619,
René Millon, — 1619,
Pierre et Louis Nivelet, — 1620,
Jean Lasnier et Étienne de la Paix, — 1622,
François Garnier, — 1623,
E. Davit, — 1634,
M. B. P., — 1648,
Jean Charpentier, — 1648,
Pierre Charpentier, — 1653,
Jean Bezot, — 1656,
André, — entre 1627 et 1659,
N. et Gabriel Buret, — 1664,
Simon Fréry, — 1664 à 1689,
Murgallet, — 1686,
Nicolas Aubry, — 1697,
N. Peignay et François Meignet.

étude sur les *Cloches de Poitiers)* par les nombreuses fleurs de lis en relief qui la décorent, et que son inscription explique » (1).

Cette inscription a été publiée par M. Bonsergent de la façon suivante :

Stemmata quæ gero satis ostendunt me esse regalem. Ne mireris, nam sub Ludovico tertio decimo Galliarum et Navarræ monarcha confecta fui. Ideo Ludovica vocitor. 1613, 18 decembre (2).

Notre copie :

† STEMMATA ⚜ QVAE ⚜ GERO ⚜ SATIS ⚜
OSTENDVNT ⚜ MEESSE ⚜ REGALEM ⚜ NE ⚜
MIRERIS ⚜ NAM ⚜ SVB ⚜ LVDOVICO ⚜ ⚜

TERTIO ⚜ DECIMO ⚜ GALLIARVM ⚜ ET
NAVARRAE ⚜ MONARCHA ⚜ CONFECTA ⚜
FVI ⚜ IDEO ⚜ LVDOVICA ⚜ VOCITOR ⚜
1613 ⚜ 18 ⚜ DECEMBRIS

Sur la deuxième ligne, à la suite du mot *decembris:* deux marques de fondeurs aux initiales

R R et I L

et une petite crucifixion.

Les fleurs de lis qui suivent les mots *gero*, *satis* et *ostendunt*, à la première ligne, et le mot *tertio*, à la seconde, sont de plus grande taille que les autres. — Dans plus d'un cas les fondeurs ont employé des N gravés à l'envers.

Nous n'avons aucune identification plausible à présenter pour le fondeur qui a signé R. R. — Son compagnon était

(1) Un Vieux Parisien, apud *Revue poitevine*, 15 juin 1873, p. 228.

(2) Ibid. — Aucune mention des deux marques de fondeurs.

peut-être (?) le Jean Lasnier que nous trouverons de passage à Poitiers en 1622, avec Étienne de la Paix.

« Quelle est l'histoire de cette belle cloche *royale* (se demande M. Bonsergent) et pourquoi cet hommage à l'auguste personnage auquel elle a emprunté son nom? — Nous l'ignorons, mais n'y aurait-il pas une relation entre cette épigraphe, qui est de 1613, et le passage à Poitiers, en 1614, du jeune roi Louis XIII et de Marie de Médicis? » (1).

## N. B. — 1619.

1. — L'une des deux cloches anciennes de l'Hôtel-Dieu de Poitiers porte comme inscription:

+ HOC SIGNUM MAGNI REGIS EST CECILE 1619.

Ces mots sont suivis de la marque du fondeur, marque accompagnée des initiales N B. Une croix termine la ligne.

Sur la robe:

1° du côté du cerveau: un petit sceau ovale, anépigraphe, quatre fois répété et présentant les armoiries suivantes: *de . . . . . à 3 têtes de . . . . . lampassées et couronnées de . . . posées 2 et 1;*

2° au bas: « un sceau ogival de 63 millimètres de hauteur », dont l'empreinte en plâtre a été communiquée au Comité des travaux historiques par M. le chanoine Barbier de Montault, ce qui lui a valu l'honneur de quelques lignes signées L. Douët d'Arcq, dans la *Revue des Sociétés savantes* de 1879:

« Il offre la représentation habituelle de la Trinité, c'est-à-dire Dieu le père, ici en costume de pape, tenant son Fils crucifié entre ses bras, avec la colombe, emblème du Saint-Esprit, placée entre le Père et le Fils; au bas un semé

(1) UN VIEUX PARISIEN, apud *Revue poitevine*, 15 juin 1873, p. 228.

d'étoiles. Légende : *Sigillum administrationis monasterii Trinitatis Pictavensis.* M. Barbier de Montault attribue avec raison ce sceau au XVII^e^ siècle » (1).

Cette cloche vient évidemment de l'abbaye des bénédictines de la Trinité de Poitiers. Les armoiries inscrites sur le petit sceau quatre fois répété, armoiries qu'il faut restituer : *d'argent à trois têtes de léopards de sable lampassées et couronnées de gueules*, sont celles de Jeanne Guichard d'Orfeuille (2), qui fut abbesse de ce monastère de . . . . (?) à 1631 (3).

2. — Mgr Barbier de Montault a relevé en 1858, sur une cloche aujourd'hui détruite de l'église Saint-Jacques de Châtellerault, l'inscription suivante :

+ SANCTE IACOBE ORA PRO NOBIS 1619

qu'accompagnait l'écusson du fondeur :

N *(cloche)* B (4)

Le fondeur, qui n'a signé ces deux cloches que de sa marque à initiales, était très probablement un Lorrain. La seconde des cloches de l'église abbatiale de Saint-Mihiel, près Verdun (Meuse), « offre la date 1585 et une marque aux lettres N. B. » (5).

Ce même fondeur aurait aussi travaillé en Anjou. Les initiales N. B. sont inscrites sur la cloche de Villemoisant avec la date de 1603 (6).

(1) Douet d'Arcq, *Empreintes de sceaux sur des cloches*, apud *Revue des sociétés savantes*, 7^e^ série, tome I, 3^e^ livr. 1879, p. 263.

(2) Cf. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles du Poitou*, tome II, p. 188.

(3) Communication de M. H. Beauchet-Filleau.

(4) Communication de Mgr Barbier de Montault.

(5) Léon Germain, *Les fondeurs de cloches lorrains*, p. 8.

(6) X. Barbier de Montault, *Epigraphie du département de Maine-et-Loire*, p. 151. — Célestin Port, *Les Artistes angevins*, p. 10.

L'identification du fondeur qui s'est dissimulé derrière ces deux initiales est difficile. — Aurions-nous affaire au Nicolas Buret qui prenait en 1636, sur la cloche de Saint-André-la-Ville, à Rouen, le titre de maître fondeur canonnier du roi, et mourut à Paris en 1643 (1), — et dont le fils (?) et le petit-fils (?) fondirent en 1664 la cloche de l'église de Champeaux (Deux-Sèvres) ??? L'hypothèse est possible, — les fondeurs de cloches d'antan étaient si vagabonds! — mais ce n'est qu'une hypothèse, et elle ne repose que sur une simple concordance d'initiales et de dates.

Les initiales N. B. peuvent également s'appliquer à Nicolas Bérault, qui fondit en 1641, avec Simon André, deux cloches pour l'église de Villerbon (Loir-et-Cher) (2).

## RENÉ MILLON. — 1619.

L'ancienne église Saint-Martial de Chauvigny possédait une cloche qui est « mentionnée dans un titre du 21 novembre 1619 », comme fondue par « René Millon, marchand fondeur de cloches du pays de Lorraine » (3).

Cette cloche est vraisemblablement celle dont l'église Saint-Pierre de Chauvigny hérita au XIX^e siècle, et qui fut refondue en 1837 avec la cloche fondue en 1573 par Pierre Gascon (4).

## PIERRE ET LOUIS NIVELET. — 1620.

M. le docteur Sauzé, conseiller général des Deux-Sèvres, maire de la Mothe-Saint-Héraye, chevalier de la Légion d'honneur, qui s'occupe depuis si longtemps de l'histoire

(1) Cf. A. de Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs*, tome 1^er, p. 199.

(2) Inventaire-sommaire des archives de Loir-et-Cher, supplément à la série E, p. 78.

(3) Ch. Tranchant, *Notice sommaire sur Chauvigny-de-Poitou*, 2^e édit., p. 113.

(4) Cf. ci-dessus, p. 279.

de la Mothe-Saint-Hérave, a bien voulu nous communiquer et nous autoriser à publier les trois documents suivants, relatifs à la refonte de la cloche de l'église de la Mothe, par Pierre et Louis Nivelet, maîtres fondeurs, établis à Vançais (Deux-Sèvres):

A. — « Aujourd'hui 22e de novembre 1620, — . . . . [les] habittans de la paroisse de la Mothe-Saint-Heroye . . . . [assemblés] à cry publicq . . . a deffault du son de la cloche quy est rompue . . . . . . , — les dicts procureurs ont remontré à la dicte assemblée que la cloche de la ditte paroisse seroyt thombée du clochier et se seroyt rompue en plusieurs piesses et estre de besoing de la faire refaire pour servir au publicq de la dicte paroisse et mesme ont déclaré qu'il y avoyt ung maistre fondeur quy estoyt en dict bourg et paroisse, nommé Louis (1) Nivellet, demeurant en la paroisse de Venxay, quy se voudroyt charger vollontiers de refaire icelle. — Tous lesquelz habittans assemblez ont unanimement delibéré, donné advis et charge aux dictz procureurs de faire refaire la dicte cloche; et pour ce faire, a esté a l'instant fait, tant par les dictz procureurs que habittans assemblez, marché avecq le dict Nivellet, quy se seroyt presenté et trouvé en la dicte assemblée, et auroit esté arresté avecq luy que pour la refection de la dicte cloche, il luy seroyt dellivré et payé par les dictz procureurs fabriqueurs la somme de trante et six livres tournois, en fournissant par luy de tout ce quy seroyt de besoing pour ce faire, sauf de mathière, de terre et de soufletz, que les ditz habittans seroyent tenus de fournir et dhonner pour ayder à conduire les dictz soufletz et faire chauffer la dicte mathière; et pour faire le dict payement de la dicte somme de trante et six livres au dit Nivellet, a esté aussy donné charge et enjoint aux ditz procureurs de faire

(1) Le rédacteur du procès-verbal avait d'abord écrit Pierre. Il a barré ce mot et récrit au-dessus Louis.

rechercher par la dicte paroisse et faire rendre compte à certains particulliers habittans d'icelle des deniers qu'ils ont entre leurs mains appartenans au commung de la dicte paroisse . . . . .

« Et a esté le dit consentement de la refection de la dicte cloche fait o la charge expresse que icelle cloche demeu[re]ra tousjours, estant refaitte, commune, comme elle a accoustumé, pour servir au publicq tant de l'une que de l'autre relligion sans différence ne dificulté et aux jours et heure permise (?) et commode ; ce quy a esté... consenty et acordé et arresté... »

B. — « Aujourd'hui 29[e] de novembre 1620, à l'assemblée généralle des habittans de la Mothe-Sainct-Heroye faitte faire par Jacques Mimault et Pierre Rougier, procureurs fabricqueurs de la ditte paroisse. . . . . par cry publicq. . . . . . a deffault du son de la cloche qui est rompue.... les ditz procureurs ont déclaré et fait apparoir leur avoir esté fait commandement par Testereau, sergent royal, à la requeste de Pierre Aubouin de Chateau-Tizon, luy payer la somme de 13 livres 19 sols 6 deniers, en quoy les ditz habittans luy ons esté condampnés......

Ont par apprés les ditz assemblez délibéré et donné advis unanimement aux ditz procureurs fabricqueurs d'obtenir lettre et mandement d'assiette de la dicte somme cy-dessus, ensemble de la somme de trente-six livres à quoy ils ont convenu du consentement (?) de la générallité pour la refection et fonte de la cloche de l'église paroischialle de ce lieu, quy est en piesses, et que pour cet effect et autres menus frais qu'il conviendra ils emprunteront jusques à la somme de soixante livres tournois à intheretz tollérables et ce faisant acquitter la paroisse des dittes deulx sommes, o la charge d'en rendre et tenir compte..... à la fin de leurs années de charge..... Fait et octroyé soubz la ditte hasle du dit lieu de la Mothe.... »

C. — « Aujourd'hui 12[e] décembre 1620, en la présence

de moy notaire soubsigné et tesmoings cy-bas nommés, Jacques Mimault et Pierre Rougier, procureurs fabricqueurs [des] manans et habittans de la paroisse du dit lieu de la Mothe [pour] l'année présente, ont, apprès estre de retour de faire recherche par ce dit bourg de quelques métaulx ou mathière pour employer à la réfection de la cloche de la dicte paroisse, fait poiser les lopins du métal de la dicte cloche quy s'estoyt rompu [en] thumbant du clochier où elle estoyt attachée, trouvés en l'église de la dite paroisse, [et] représentés par messire Jean Bonnifillaud, prestre, curé de la dicte esglise ; — et partant ayant esté poisé à six foys avec ung grand claveau dedans ung panier, et à une autre foys avecq une corde, s'en est trouvé du dit métal avecq le dict panier et corde six centz cinquante huit livres, et de recueilly et amassé par le dict bourg trante et une livres poisé avec le dict panier;

Plus le dit sieur curé a fourny, à la prière des ditz procureurs fabricqueurs, à la solicittation de Pierre et Loys Nivelletz, m[es] fondeurs, quy travailloyent au fondement et refection de la dicte cloche, quy ont dit en estre besoing et nécessaire pour adoussir les mathières amassées par le dict bourg, de deulx livres et trois petitz quartrons de vieil et pur estain, à la charge qu'il en seroyt payé et récompencé à prix raisonnable ;

Tous lesquels métaux et mathières ont esté dellivrez et mis es mains des dits fondeurs, quy ont proceddé à mesme instant à la refondusre et refection de la dicte cloche.

Et ce fait, ce seroyt trouvé de rellicqua et restant d'icelle environ cent douze livres de métal avecq la rache et terre y attachée. — Et faisant desduction de quarante livres de deschoit sur le métal de la dite cloche et de soixante livres pour le poix du dit panier et corde, ainsy qu'il a esté recogneu au poix debvoir estre, et de la rache et terre estant attachée au dit métal restant, — a esté jugé et déclaré et suputté par

les dits fondeurs ce trouver la dite cloche estre du poix de cincq centz trante livres, et le dit métal restant du poix de centz livres seullemant,

Lequel métal restant a esté dellaissé en la dite église, d'aultant que le dit sieur curé n'a voullu souffrir et permettre auxditz procureurs fabricqueurs de le prendre et emporter, pour en faire représentation et en répondre au désir de leur charge à la dite paroisse, comme ils ont dit et déclaré au dit sieur curé vouloir faire, — leur ayant été dit et déclaré par le dit sieur curé qu'il debvoyt demeurer à la dite esglise, aux fins de l'employer, avecq autres mathières et métal quy ce pourra retrouver, à faire faire une autre cloche, dont il est besoing et necessaire d'y avoir, et comme la plus part des habittans catolicqz de la dite paroisse ce sont proposé et [ont] délibéré faire à leurs coustz particuliers, sy les autres habittans de la religion prétendue reformée de la dite paroisse ne vouloyent y contribuer, et partant à cette fin pour en faire la ditte représentation touttesfoys et quante qu'il sera besoing, s'en est du dit métal restant icelluy Bonnifillaud, curé, chargé et promis de répondre et le représenter comme dit est.

Dont de tout ce que dessus, j'ay auxditz procureurs fabricqueurs et audit sieur curé, iceulx ce requérant, octroyé le présent acte, pour leur valloir et servir ce que de raison. — Fait et octroyé en la dite esglise, les jours et an que dessus. »

Suivent les signatures du notaire, du curé, de dix habitants et de P. NIVELET, *fondeur*.

Ce dernier a dessiné grossièrement une cloche entre son nom et sa profession.

« A le dict LOUIS NIVELLET declaré ne sçavoir signer. » (1).

(1) En outre des originaux eux-mêmes, M. le docteur Sauzé a bien voulu me communiquer les copies qu'il avait faites de ces trois documents.

### Fondeur inconnu — 1621 ?

Cloche de l'ancien château du Fougeroux (Vendée) (1), propriété de M. Henry de Rochebrune.

L'inscription, dont je dois le fac-simile à l'obligeance de l'éminent aquafortiste M. Octave de Rochebrune, est ainsi conçue :

IEHAN · GRELIER · ECVIER S · DE · LA · IOVSELINIERE · 16ZY :

En tête de l'inscription : l'écusson des Grelier de la Jousselinière, *d'argent à deux roses de gueules en chef et une fleur de lis de sable en pointe* (2).

Dans la date, le 2 est remplacé par un Z ; le 1 (?) ressemble presque à un Y.

## JEAN LASNIER ET ÉTIENNE DE LA PAIX. — 1622.

M. Alfred Richard a signalé en 1883, dans son *Inventaire-sommaire* des archives de la Vienne, l'acte capitulaire, en date du 25 mai 1622, relatif à la « réfection de la moyenne cloche de Notre-Dame[-la-Grande, de Poitiers], par Jean Lasnier et Étienne de la Paix, fondeurs de cloches de Lorraine, de présent en la ville de Poitiers » (3).

Voici in-extenso le texte de cet acte capitulaire et des autres délibérations qui l'ont suivi et qui se rapportent au même objet :

« Du mercredy 25e jour de may 1622. Sur la proposition faicte par M. le Chantre que les nommés Jehan Lasnier

(1) Arrondissement de Fontenay, canton de Sainte-Hermine, commune de la Chapelle-Themer.

(2) Cf. Gouget, *Armorial du Poitou*, p. 177.

(3) *Inventaire-sommaire....* série G, tome 1er, p. 245.

et Estienne de La Paix, m^es fondeurs de cloche, estant de présent en ville, et qu'il estoit besoing de faire reffaire la moyenne cloche de céans, a esté délibéré, veu le peu de mess^rs qui sont pour le présent au chappitre que mons^r l'Abbé seroit prié de faire assembler demain prochain, issue de vespres, attendu que lesdits fondeurs ne veullent séjourner en ceste ville si les dits s^rs ne se résoudent à faire fondre la dite cloche, et enjoint à moy scribe de faire entendre au dit s^r Abbé la volunté du dit chappittre pour faire la dite assemblée (1).

« Du jeudy 26^e jour du dit moys de may, à l'assemblée commendée par mons^r le Chantre, issue de vespres, où estoient le dit s^r Chantre, mess^rs le Soubzchantre, Chaumillon, Audinet, Gendre, Dubreuil, Jarry, Barbier et Coustière assemblés en la chappelle de Saint-Blaye, ayant raporté par moy scribe que par le commendement de mess^rs, j'auroys prié mons^r l'Abbé de la part desdits s^rs ce trouver ce jourd'huy à vespres pour faire faire assemblée pour adviser à la refection de la moyenne cloche de céans, ce que le dit s^r Abbé n'a voullu consentir ne permettre, et après mon raport faict le dit s^r Chantre ayant prins l'oppinion et colligé les voix d'un chascun de mess^rs, ont estés tous d'advis que la dite cloche fust fondue et refaicte par les nommés Jehan Lasnier et Estienne de La Paix, Lorrains de nation (2), m^es fondeurs de cloche, et pour cet effect sont priés les dits s^rs Chantre, Soubzchantre, Dubreuil et Coustière, assistés de m^rs Chaumillon, fabriqueur, passer le marché avec les dits Lasnier et de Lapaix pour la refection de la dite cloche moyennant le pris et somme de six vingt quinse livres, à condition que les dits

(1) « *Papier des ordonnances du chapittre de l'église séculière et collégiale Nostre-Dame-la-Grand de Poictiers, commencens le douziesme aoust mil six cent vingt.* » — Archives de la Vienne, G. 1304, fol. 89 verso.

(2) « Messire Pierre Boschet, DE NACION POITEVIN. » — *Archives historiques du Poitou*, tome XIX, p. 122, note.

Lasnier et de Lapaix seront tenus et obligés faire descendre et remonster la dite cloche à leurs frais et despans et fournir de touttes estoffes, fors et excepté de métail que les dits s[rs] de chappitre fourniront et de ferrures pour tenir la dite cloche (1).

« Du mercredy premier jour de juing 1622. — Mons[r] l'Abbé ayant eu lecture de l'acte faicte de jeudy dernier à l'assemblée commendée par mons[r] le Chantre par laquelle fut faict marché de fondre et reffaire la moienne cloche de céans, a dict et déclaré qu'il n'entendoit qu'elle luy puisse nuyre ne préjudicier (2).

« Du dimanche 26[e] juing on dit an 1622, issue de grande messe, mess[rs] l'Abbé, Chantre, Soubzchantre, Roy, Boucher, Dardin, Chaumillon, Gendre, Jarry et Barbier, tous chanoynes de la dite église assemblés, le dit s[r] Soubzchantre a esté prié donner la somme de quinze livres tournois, sur les deniers qu'il a entre ses mains appartenant au chappitre, aux marreschaux qui ont reffect le batail de la cloche nouvellement fondue, suyvant le marché faict avecq les dits marreschaux, qui luy sera alloué sur le dit argent qu'il a entre ses mains, raportant la présente et acquict des dits ouvriers (3).

« Du dit jour 26[e] du dit moys à l'assemblée faicte en l'une des chappelles de la dite église, issue de vespres, où estoient m[rs] les Chantre, Soubzchantre, Boucher, Chaumillon, Gendre et Barbier, tous chanoynes prébandés en la dite église, m[r] le Soubzchantre a esté prié de donner sur les deniers qu'il a entre ses mains appartenant au dit chappitre, la somme de quarente cincq livres tournois aux fondeurs qui ont fondu la moyenne cloche de céans, et sur et en déduction de ce qui

(1) « Messire Pierre Boschet, DE NACION POITEVIN. » — *Archives historiques du Poitou,* tome XIX, p. 122, note.

(2) Ibid. fol. 90 verso.

(3) Ibid. fol. 94 verso.

leur a esté promis par le marché faict avecq eux, sans préjudice au dit chappittre de pouvoir repetter contre les dits fondeurs la réfection de la dite cloche si faire ce doit, laquelle somme de quarente cincq livres tournois sera allouée au dit sr Soubzchantre raportant acquit des dits fondeurs, comme aussy le dit sr Gendre est prié de voir mr l'Abbé et le prier de donner son mandement au bastonnier de céans pour convocquer tous et chascuns messieurs les chanoynes de la dite église ostiatim (1) affin de ce trouver mardy prochain en la dite église, issue de grande messe, pour adviser à l'agré (2) de la dite cloche et aultres choses en dependant (3).

« Du mercredi 6e jour de juillet 1622. — Monsr l'Abbé ayant eu lecture des actes précédans concernant le payement de la cloche nouvellement fondue sans la permition du dit sr Abbé protestent de nullité attendu qu'il ne se peut faire aulcune assemblée ne acte que ce ne soit de son consentement et mendement ès jours hors du chappitre ordinaire.

« A quoy lesdits srs de chappitre ont protesté de nullité de la protestation faicte par le dit sr Abbé mentionnée cy dessus, désirant conserver les droictz dheuz au chappitre, disant qu'ils peuvent faire assemblée en l'absence du dit Abbé, issue de quelques heures du service de la dite église, lorsqu'ils se présente quelque affaire soit pour l'utilité du service d'icelle dite église (4).

« Messrs ayant agréé et confirmé le marché faict entre le chappitre et les fondeurs de cloches qui ont fondu la moyenne cloche de céans, a esté prié monsieur le Soubzchantre leur délivrer la somme de six vingt quinze livres tournois de marché faict pour la réfection de la dite cloche en présence de

(1) Personellement.

(2) Acceptation.

(3) Ibid. fol. 94 verso et 95 recto.

(4) Ibid. fol. 95 recto.

messrs les Chantre et Chaumillon et oultre payer aux dits fondeurs soixante et quinze livres de métail qu'ils ont fourni à dix sols la livre de pris faict revenant les dites soixante et quinze livres de métail à trente-sept livres dix sols tournois, lesquelles dites sommes ci-dessus le dit sr Soubzchantre est prié leur payer ce jourd'huy sur la somme que le chapitre luy a cy devant mis entre les mains et en tirer acquict et oultre les dits srs Chantre, Chaumillon et Jarry sont priés d'achepter quatre vingt livres de métail pour rendre au dit sr Soubzchantre qu'il avoit prestée aux dits srs de chappitre » (1).

— Nous avons retrouvé trace, du commencement du XVIIe siècle au milieu du XVIIIe, de plusieurs fondeurs du nom de *de la Paix*, aliàs *Delapaix*, aliàs *Lapaix*, tous appartenant vraisemblablement à une même famille, tous vraisemblablement originaires de Lorraine, mais établis dans des centres différents :

1605, « Loys de la Paix » fond, avec Étienne Michelain, les quatre cloches de l'église Sainte-Agathe de Crépy-en-Valois (Oise) (2),

1612, « Abraham et Thobi les Delapaix », de Nancy (croit-on), fondent la cloche de Pulligny (3),

1646, « Tobie de la Paix » fond, avec Nicolas Chapelle, la cloche de Gonesse, près Paris (4),

1647, « Tobie et Edme de la Paix, » fondeurs à Vrécourt, près la Mothe (Vosges), fondent sept cloches pour le chapitre de Saint-Dié (5),

(1) Ibid. fol. 95 verso.

(2) Couard-Luys, apud *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières* (Plon, 1886, in-8°), p. 336.

(3) Léon Germain, *Les Fondeurs de cloches lorrains*, p. 9.

(4) De Guilhermy, *Inscr. de la France*, tome II, p. 544.

(5) Archives dép. des Vosges, G. 420, — invent.-somm. p. 159.

1656, « Jean de la Paix » fond une cloche pour l'église de Gérosdot (Aube) (1),

1670, « François Delapaix » était en Hollande à cette date (2),

1680, « Charles Lapaix, » fondeur à Breuvannes (Haute-Marne), fond un timbre pour l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau (Vosges) (3),

1684, « A. de la Paix » fond une cloche à Chaumont (Haute-Marne) (4),

1708, « Claude de la Paix » fond, avec Bernard Dubois, la cloche de l'église de Leuville (5),

1719, « N. de la Paix » fond, avec Jean-Baptiste Le Brun, pour l'église abbatiale de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), une cloche qui existe encore aujourd'hui (6) et dont nous parlerons ultérieurement,

1727, « A. de la Paix » travaille à Bayeux avec les Brocard et F. Poisson (7),

1729, « A. de la Paix » fond, avec A. Simonnot et N. Baret, la cloche d'Ouilly-le-Vicomte (Calvados) (8),

1736, « les s^rs Delapaix » fondent la cloche de Coigny (Manche) (9),

1740, « Antoine de la Paix » fond, avec Nicolas Breusan, les cloches de l'église de Laulne (Manche) (10),

(1) Fichot, *Statistique monumentale de l'Aube,* tome ii, p. 453.

(2) Léon Germain, op. cit. p. 9 et 10.

(3) Id. p. 9 et 11.

(4) F. Farnier, *Notice hist. sur les Cloches,* p. 37. — Léon Germain, op. cit. p. 9 et 11.

(5) De Guilhermy, op. cit. tome iii, p. 741.

(6) Alfred Richard, apud *Archives historiques du Poitou,* tome xviii, p. 448, note.

(7) F. Farnier, op. cit. p. 38. — L. Germain, op. cit. p. 9 et 11.

(8) D^r Billon, apud *Bulletin monumental,* tome xxvii, p. 553.

(9) Renaut, apud *Bulletin monumental,* tome xxxviii, p. 323.

(10) Renaut, ibid. p. 324.

1743, « A. de la Paix » fond, avec L. Gaudiveau, la cloche de Fontenay-aux-Roses, près Paris (1).

### FRANÇOIS GARNIER — 1623.

Au cours de sa notice sur *la Commune de Saint-Cyr* (Vienne), parue en 1876 dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* Mgr Barbier de Montault a publié l'inscription de la cloche du XVII[e] siècle que possède encore l'église de cette localité, — inscription qui « fournit, avec le nom sous lequel elle a été baptisée, celui des trois fabriciens en exercice, suivant l'usage d'alors :

† SAINCTE IVLITTE † R MARLAR † P GANIER † G DELAROCHE † 1623.

« Sur la robe on voit les armoiries du fondeur (2), qui se blasonnent : *de .... à une cloche de ....* autour de l'écusson ovale se développe le nom de l'artiste FRANCOYS GARNIER » (3).

Ce François Garnier est très probablement le même que le François Garnier, « du païs de Lorraine, » qui fondit avec Jean Garnier, en 1633, une cloche pour l'église de Sainte-Croix, près de Craon (Mayenne) (4).

### Fondeur inconnu. — 1623.

L'église de Vasles (Deux-Sèvres) a possédé jusqu'en 1888 une cloche datée de 1623.

(1) De Guilhermy, op. cit. tome III, p. 554.

(2) « Voy., sur les armoiries des fondeurs de cloches, la *Revue des Sociétés savantes*, [5e série, tome VI, juillet-août] 1873, p. 62, 67. »

(3) X. B. de M. apud *Bull. Soc. Antiq. Ouest.* 1876, p. 345-346.

(4) Léon Germain, *les Fondeurs de cloches lorrains*, p. 10.

Cette cloche, qui était fortement endommagée, a été cédée à M. G. Bollée, fondeur à Orléans, en déduction du prix des nouvelles cloches fournies par lui. Avant de la livrer, M. l'abbé P. Coutant, curé-doyen de Vasles, prit soin d'en relever l'inscription pour l'insérer dans les registres de la fabrique.

Voici cette inscription :

† *Ceste cloche a esté faite aux frais de Anthoine Caillet* (1), *doïen de l'église St-Hilaire de Poitiers. 1623.*

Elle ne portait aucun ornement, sauf un médaillon de petite dimension représentant saint Hilaire (2).

**Fondeur inconnu. — 1628.**

L'église paroissiale de Clazay (Deux-Sèvres) (3) a possédé jusqu'en 1866 une cloche datant de 1628 et portant une inscription, dont la copie a été conservée par M. l'abbé Compagnon, encore actuellement curé de Clazay. Cette inscription était ainsi conçue :

*Charles Nav, p(rê)tre, cvré de Clazay, M(re) F(ran)çois Povpard, s^r de Boisrichard, parain. Dame Marie Girard, maraine. Iaqve Nav, s^r de la Cherbonnièr(e). V. Rémon. R. Bernard. 1628* (4).

**Fondeur inconnu. — 1629.**

Dans ses *Extraits des archives de la mairie de Mou-*

(1) Cf. De Longuemar, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, tome XXIII, p. 341.

(2) Communication de M. l'abbé P. Coutant.

(3) Arrondissement et canton de Bressuire.

(4) Communication de M. l'abbé Compagnon.

*champs* (Vendée), M. Benjamin Sarazin a publié le document suivant :

« Le mercredy sur les huict heures du soir quatorze du mois de feuvrier mil six cens vingt et neuf, les cloches de céans furent fondues ; la grosse peze de dix huict à dix neuf cens [livres] et la petite peze de quinze à seize cens. *Un peu plus bas, on lit :* la petite pèse 140 [livres]. *Signé :* Claude Bonhomme » (1).

Evidemment, au lieu de 140, il faut lire 1400.

De ces deux cloches, la grosse fut refondue 1° en 1742, par un fondeur dont le nom nous est jusqu'ici inconnu, 2° en 1771, par le fondeur Charles Aubry, — la petite en 1771, par le susdit Charles Aubry (2).

**Fondeur inconnu. — 1632.**

M. H. Beauchet-Filleau a publié en 1884, dans ses *Recherches historiques sur Chef-Boutonne* (Deux-Sèvres), le procès-verbal suivant :

« Le 28 novembre 1632, la petite cloche de ce lieu de Chef-Boutonne a esté bénite par mandement spécial de Monseigneur de Poitiers adressé à messire René Foussereau, prêtre, curé du dit Chef-Boutonne, et la dicte cloche nommée Marguerite; a esté perain Laurent Millet, escuyer, sieur de Beaulieu, et la mairenne damoiselle Marguerite de Savate, épouse de Monsieur de la Couture-Renom, sieur de Loubigné. [Signé] : Beaulieu, Marguerite Savate et Foussereau, prêtre » (3).

(1) *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, 31e année, 1884, p. 198.

(2) Cf. le présent volume, chapitres XV et XVII.

(3) *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 3e série, tome I, 1884, p. 146.

### Fondeur inconnu. — 1633.

La liste des abbés de l'Ile-Chauvet (Vendée), donnée par le *Gallia christiana*, note que

« Alphonsus Ludovicus du Plessis de Richelieu cardinalis Lugdunensis anno 1633 campanam conflari jussit cum hac inscriptione :

*Sancte Benedicte, ora pro nobis* » (1).

### E. DAVIT. — 1634.

Cloche de l'horloge municipale de Melle.

D'après la tradition melloise, cette cloche proviendrait de l'ancien couvent de Puyberland. Elle provient en réalité de l'église de Couture-d'Argenson, et a été fondue un certain nombre d'années avant la fondation du couvent de Puyberland. — La légende melloise aurait vécu depuis longtemps, si les écrivains qui se sont occupés jusqu'ici des antiquités de Melle avaient transcrit et publié l'inscription que cette cloche porte sur son cerveau. Ils ne l'ont pas fait et je le comprends. La cloche de l'horloge de Melle est perchée de telle façon que c'est une opération réellement pénible que d'en relever l'inscription.

Cette inscription est ainsi conçue :

† IHS MA S MARIA ORA PRO NOBIS DE COVSTVRES CVRE MISSIRE S ROBOVAN PARRAIN

† M I ROVAVLT MARRINE DAMOISELLE

(1) *Gallia christiana*, t. II, col. 1432. — Cf. *Revue des Provinces de l'Ouest*, 1re année, 1853, 2e partie, p. 102.

IEANNE DE CHEVRVZE S DE BOISSE ER SR DE LA FOY (1)

† D LOVYZE DVLORAN M E & E GVILLEINS M I HVARD I ALLAIN M A IOVRDAIN M A & M & A

GVERINEAV MA & I & A BOVNET M G M & P MESNARDS N HE GOYET H BVTTET IOVINTAR 1634

† I & F DVRANSEAV L & I FREMY G IACOB IANE MASICOT LOVIZE FRANSOIZE MARGVERITE IANE

BAVDOVINS MARIE MARTIN IANE FERRVT S GRATREAV I & I ROVCHIER G GVERINAV C GOIEY (2)

E DAVIT (*une crucifixion*) M ◠ A

Il faut évidemment restituer cette dernière ligne : *E. Davit m'a [fait]*.

**Fondeur inconnu. — 1634.**

Cloche de communauté de l'hôpital de Fontenay-le-Comte. L'inscription en est ainsi conçue :

† SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM 1634

(1) Jeanne de Chevreuse avait épousé Maryon de Boisse, écuyer, seigneur de la Foye. (Communication de M. Favraud, de Couture-d'Argenson, inspecteur primaire à Angoulême).

(2) Sauf les familles Duloran, Frémy, Jacob et Masicot, toutes les familles citées dans cette inscription sont connues à Coutures, soit qu'elles y habitent encore, soit qu'elles aient disparu récemment. (Communication de M. Favraud).

Un fleuron à droite et à gauche de la date.

Pas de nom de fondeur.

## JEAN CHERPENTIER. — 1648.

En 1648, « le fondeur nommé m^e Jean Cherpentier » exécuta pour l'église Sainte-Radegonde de Poitiers, aliàs Notre-Dame hors les murs, une cloche qui n'existe plus aujourd'hui, mais dont l'inscription, conservée dans les registres paroissiaux de Sainte-Radegonde, a été publiée en 1885 par M. Bricauld de Verneuil, dans les *Archives historiques du Poitou.*

Cette inscription était ainsi conçue :

« *Hoc campanum vetustate attritum in honorem Deiparæ Virginis Mariæ olim extra muros, rectore magistro Godofredo Depoys, fabricatoribus Jacobo Mauroy et Joanne Jallet, consecratum anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo octavo, rectoris et parrochianorum beneficio, die vero februario octavo* » (1).

---

Cloche de l'église de la Petite-Boissière (Deux-Sèvres) (2).

L'inscription qui se déroule sur le cerveau, au-dessous d'un cordon de fleurs de lis, est ainsi conçue :

⚜ S ⚜ HONOREE ⚜ OLIVIER ⚜ MESNARD ⚜ DE ⚜ TOVCHEPRES ⚜ BARON ⚜ DE ⚜

⚜ CHASTEAUMEVR ⚜ PARAIN ⚜ DAMOIZELE ⚜ RENEE ⚜ DECVMON ⚜ MARI

⚜ NE ⚜ 1648 ⚜ I ⚜ C ⚜ F ⚜

(1) *Archives hist. du Poitou*, t. XV, p. 352.

(2) Arrondissement de Bressuire, canton de Châtillon-sur-Sèvre.

Sur la robe : plusieurs sceaux médiocrement venus à la fonte, une crucifixion, une croix de Malte et les sigles suivants :

⚜ ⚜
M ⚜ B
P

Le 8 de la date a la tête aplatie et se trouve placé la tête en bas.

Les initiales I C F qui suivent la date ne signifieraient-elles pas J(EAN) C(HERPENTIER) *f(ondeur)?*

**Fondeur inconnu. — 1652.**

Une cloche de cette date a été signalée à l'église de Saint-Florent-des-Bois (Vendée) (1), par Mgr Barbier de Montault, dans son *Appendice aux Actes de Saint-Florent*, publié dans les *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, sciences et Arts d'Angers* (2).

Cette cloche n'existe plus depuis 1876.

**PIERRE CHARPENTIER. — 1653.**

Cloche de l'église du Temple (Deux-Sèvres) (3).

L'inscription est ainsi conçue :

MESSIRE LOVIS ROBIN CHEVALLIER SEIGNEVR DE LA SAINCT BOVERE MON PARAIN ET DAMOISELLE

ANNE BARBOT MA MARAINE LE X6IE IVIN 16S3

(1) Arrondissement et canton de La Roche-sur-Yon.

(2) Nouvelle période, tome VI (1863), p. 331.

(3) Arrondissement de Bressuire, canton de Châtillon.

Sur la robe, d'un côté la grossière ébauche d'une croix de Malte, de l'autre une croix à rinceaux s'appuyant sur la signature du fondeur :

| | |
|---|---|
| PIERRE | (*une cloche*) |
| CHARPENTIER | |
| MA FAICTE | |

Au-dessous de cette signature, à droite et à gauche : une tête d'ange ailée.

Au-dessus de l'inscription du cerveau : plusieurs petits sceaux ronds frustes.

La date présente un S pour un 5. Nous avons déjà signalé cette particularité sur des cloches du XVI^e siècle (1).

Pierre Charpentier était peut-être le fils du fondeur « Jean Cherpentier, » qui fondit en 1648 une cloche pour Sainte-Radegonde de Poitiers (2).

### Fondeur inconnu. — 1653.

Les anciens registres paroissiaux conservés à la mairie de Saint-Vincent-la-Châtre (Deux-Sèvres) contiennent la note suivante :

« le 30^e du mois d'octobre, le clocher ou campanile a esté bâty aux frais de m^e Jean Clemot, prêtre, prieur curé de ce lieu de Saint-Vincent. — Et... a faict fondre une cloche le 12^e décembre du dit an. Et a esté benicte et montée au campanile le 14^e du dit mois de décembre du dit an 1653. Et le tout aux

(1) Cf. ci-dessus, p. 297.

(2) Cf. ci-dessus, p. 323.

frais et despens du dit prieur, excepté environ 30 l. qu'ont faict les paroissiens. [Signé] : J. Clemot.

« pour le campanile, payé à me Vincent 40 l., sans y comprendre les charroys de la pierre.

« pour la cloche : — pour le métail coulant 82 l. ; pour la facon et charbon et nourriture des ouvriers 3 l. ; pour la.... 5 l. » (1).

## JEAN BEZOT. — 1656.

1. — Au lycée de Poitiers, la cloche employée pour la sonnerie des messes porte l'inscription suivante, sur le cerveau :

† LAVDABILE NOMEN DOMINI 1656

Sur la robe, l'écusson ovale rayonnant, avec le I H S et les trois clous, de la Compagnie de Jésus. On sait que le lycée actuel occupe les bâtiments de l'ancien collège des jésuites.

Au bas, la signature du fondeur :

M • FAIS IEHAN • BEZOT

2. — Mgr Barbier de Montault me communique la copie, prise par lui en 1857, des inscriptions de deux cloches qui existaient alors dans le clocher de l'église de Dissais :

a

† LA PRESANTE CLOCHE A ESTE FAICTE AV MOIS DE MARS 1656 PAR LE SOING DE MRE · ANTHOINE DARDIN

☞ BACHELIER EN THEOLOGIE RECTEVR DE ST DIDIER (2) DE LAQVELLE A ESTE PARAIN MR MRE ESTIENNE BOINET

(1) Communication de M. Guerry, maire de Saint-Vincent-la-Châtre.

(2) Saint-Didier, à Poitiers.

☞ SEIG[R] · DE FRESSINET CON[ER] AV PREAL & DAM[LLE] MARIE DE LA COVSSAYE MARAINE QVY LONT NOMMEE ESTIENNE

† I H̄ S E GANDOUET SACHRISTIN
IEAN · BEZOT · M · FAIS

Au-dessus de la signature, la marque du fondeur : un écusson renfermant une cloche accompagnée des initiales I et B.

*b*

† SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS G BAVCHER CVRE DE DISSAY M[RE] CAESAR DAVX CHEVALIER SEIG[RE] DE LA

☞ BOVRDILIERE & DES LOVRADIERES (1) PARREIN DAM[LE] MARIE ROGVE FAMME DE M[RE] · NICLLAS (2) PELISSON

☞ PROCVREVR DV ROY AVX EAVX & FOREST DE POICTOV MARRENE 1656

† I H S *marque du fondeur* (3).

Cette seconde cloche semble bien aussi avoir été fondue par Jean Bezot.

Peut-être Jean Bezot a-t-il aussi travaillé en cette même année 1656 pour l'église Saint-Paul de Poitiers.

**Fondeur inconnu. — 1656.**

Les anciens registres paroissiaux de l'église Saint-Paul de Poitiers contiennent le procès-verbal suivant :

« L'an de nostre Seigneur 1656 et le 1[er] jour de may, j'ay,

(1) *Sic*, pour *Louardières*, terre seigneuriale située près de Dissais.

(2) *Sic* pour *Nicolas*.

(3) Communication de mgr Barbier de Montault (29 octobre 1888).

curé soubsigné, béni la second cloche de céans, laquelle pèse quatre cents moins deux livres et laquelle a esté nommée Marie par les dénommés cy-après, en qualité de parain et de mareine : M^re Charles de Loson, escuïer, s^r de la Gontrie, grand maistre et réformateur des eaux et forest de la Guyenne et de Poictou, et dame Charlotte Chasteigner de Sainct-Georges, qui ont cy-après signé et les témoings. *Charles de Lauson*, *Charlote Chastegner*, *R. Clergeault*, prestre et vicaire de Sainct-Paul, *Rouhault*, curé de Sainct-Paul » (1).

### ANDRÉ — 16..(?)

Cloche de l'église de Bouresse (Vienne) (2).

L'inscription en est ainsi conçue :

*S^ta Maria, ora pro nobis. M. C. Gerbault, curé. M. J. Delaperche. M. Anthoine Gautron, parrain. Anthoinette Hubert, marraine. Anthoine Chezeault et C. Baunai. F. Fillaud. M. Chaft. M. N. Charet. Et. Savin. M. Bonain Gautron. M. Gautron. J. Gautron.*

*André fondeur.*

« La cloche ne comporte aucun ornement. — Les noms inscrits sur la cloche se trouvent sur les registres de la paroisse de 1627 à 1659 » (3).

Le fondeur de la cloche de Bouresse, André, serait-il par hasard un descendant du maître fondeur de Colmar, qui

(1) Bricauld de Verneuil, *Archives historiques du Poitou*, t. xv, p. 354.

(2) Arrondissement de Montmorillon, canton de Lussac-le-Château.

(3) Communication de M. l'abbé J.-B. Granger, curé de Bouresse.

fit des cloches en 1340, 1342 et 1349 pour les églises de Molsheim, Troenheim et Mutzig (Bas-Rhin) (1)???

**Fondeur inconnu. — 1661.**

La commune de Purnon-Verrue (Vienne) (2) possède actuellement quatre cloches antérieures à la Révolution : deux dans le clocher de l'église paroissiale, une au village de Brizay, et une à la chapelle du château de Purnon.

La cloche de la chapelle du château de Purnon (propriété de M. de Montesquiou) porte comme inscription :

IACQVES ET IEAN DAVDEBERT 1661

Au-dessous de l'inscription : les écussons suivants, répétés chacun deux fois : 1° *d'azur à trois croix alaisées et pattées d'argent*, qui est d'Audebert (3), 2° entouré de la cordelière des veuves, *de ....... à deux fleurs de lis de ..... en chef et à un croissant (?) de .... .. en pointe*, qui est de ...... (??).

On voit également sur la robe de cette cloche une Vierge debout sur un croissant et tenant l'Enfant, et au-dessous une tête d'ange ailée (4).

**Fondeur inconnu. — 1663.**

Les anciens registres paroissiaux de Béceleuf (Deux-Sèvres) (5) contiennent les deux notes suivantes :

« Jesus, Maria, Joseph, Anna. Loüé soit le Très-St-Sacrement de l'Autel, à jamais. Le quatriesme feubrier mil six

(1) Cf. DE CHAMPEAUX, *Dictionnaire des fondeurs*, tome I^er, p. 23.

(2) Arrondissement de Loudun, canton de Monts-sur-Guesnes.

(3) GOUGET, *Armorial du Poitou*, p. 200.

(4) Je dois l'indication de cette cloche à l'obligeance de M. l'abbé Chaboissand, curé de Purnon-Verrue.

(5) Arrondissement de Niort, canton de Coulonges-sur-l'Autize.

cent soixante trois a esté refondue la cloche de cette paroisse de Béceleuf. — [Signé :] R. Hervoit, pbre, curé de Béceleuf.

« Le neufiesme jour de feubrier mil six cent soixante trois a esté pezée la cloche de la dite paroisse et elle s'est trouvée pezer cinq cent trèze livres, pezante de deux cent livres plus qu'elle ne pesoit auparavant que d'estre refondue. — [Signé :] R. Hervoit, curé susdit » (1).

## N. ET GABRIEL BURET. — 1664.

L'église paroissiale de Champeaux (Deux-Sèvres) (2) possède une cloche portant l'inscription suivante :

STE VINCENTI DE CAMPELLO ORA PRO NOBIS • 1664 • JE FVS BENIST PAR MRE PIERRE

PASSEBON PBRE CVRE DE CHAMPEAVX (3) P CHAPELAIN MARIE REN SEIGNR DE FASCHE

G GROLEAV SEIGNR DE LA ROVVELIERRE PERRINE PASSEBON F RUSSEIL LOVIS ROVVRE

P MESNARD N ET GABRIEL BVRET MONT FAICT

Nous avons déjà rencontré, opérant en Poitou, un certain nombre de fondeurs de cloches, d'origine lorraine. — Voici

(1) Archives de la commune de Béceleuf.

(2) Arrondissement de Niort, canton de Champdeniers.

(3) Sur la porte d'entrée de l'ancien presbytère de Champeaux, on lit encore cette inscription :

RECTORE · P · PASSEBON
1699

maintenant deux fondeurs qui pourraient bien être de Normandie.

Plusieurs maîtres fondeurs des XVI$^{e}$, XVII$^{e}$ et XVIII$^{e}$ siècles, ont porté le nom de Buret. M. de Champeaux les regarde comme étant tous de la même famille.

Les Buret, que l'on trouve au XVI$^{e}$ siècle, à Lyon, à Orléans et en Normandie, « semblent avoir été établi à Rouen au commencement du XVII$^{e}$ siècle et y avoir exercé longtemps la profession de fondeurs de cloches. »

Le premier des deux fondeurs qui ont signé la cloche de Champeaux, N. (Nicolas ?) est peut-être (?) le fils du Nicolas Buret, qui prenait en 1636, sur la cloche de Saint-André-la-Ville, à Rouen, le titre de maître fondeur-canonnier du roi, et qui mourut en 1643 (1). On sait que sous l'ancien régime les enfants portaient souvent les prénoms du père. Les artistes et les industriels ont tout particutièrement eu cette habitude. Le prénom restant le même, le fils héritait de la notoriété acquise par le père.

Nous serions assez porté à identifier notre Gabriel Buret, avec le Gabriel Buret qui fondit en 1683 une cloche de Fretils (Eure) et en 1700 une cloche de Cuy (Seine-Inférieure). Mais ce n'est là qu'une hypothèse (2).

### Fondeur inconnu. — 1664.

Les Annales du couvent de la Flocellière (Vendée), manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville de Niort et que notre ami M. Th. Arnauldet publiera peut-être quelque jour

(1) Cf. ci-dessus, p. 307.

(2) Cf. sur les Buret : A. de Champeaux, *Dict. des fondeurs*.... t. I, p. 198 à 200, et Caix de Saint-Amour, apud *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1885, p. 306.

in-extenso (1), contiennent quelques renseignements sur les premières cloches de l'église de ce couvent.

Le fondateur avait projeté (1641) une église « avec une grosse tour ou cloché semblable à celuy de la paroisse, où devoient y avoir quatre cloches plus grosses que celles de la paroisse. Le marché des cloches estoit conclu avec un fondeur de la ville de Saumur » (2). Mais les héritiers du fondateur ayant limité leurs générosités, le couvent ne put se procurer que deux cloches — et seulement vingt-trois ans plus tard.

« Le 9me du moys de 7brc 1664, le rd p. Damascène de l'Assumption, prieur de cette maison, aiant achepté deux cloches, l'une pesante environ six à sept cent livres, et l'autre quatre à cinq cent, la bénédiction en fut faicte par luy dans nostre église le jour susdit, après un docte sermon qu'il fit au sujet de cette cérémonie. — Le parrain de la grosse fut hault et puissant messire Paul Philippe de Morais, marquis de la Flocellière, et marraine haute et puissante dame Marie Masson, espouse dudit seigneur marquis, qui nommèrent la ditte cloche Marie. — Le parrain de la seconde fut hault et puissant seigneur messire Olivier Mesnard de Touchepres, baron de Touchepres, Chateaumur et de la Pommeraye, et maraine fut haute et puissante dame Margueritte Julienne d'Angennes de Morais, fille de Mr le marquis et espouse du dit baron de Touchepres; qui nommèrent la ditte cloche Margueritte (3). »

La grosse cloche fut refondue en 1678 (4).

(1) Cf. Th. Arnauldet, *Un chapitre de l'histoire du couvent de la Flocellière*, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome 1er, no 11, 15 janvier 1885, p. 344 et suiv.

(2) Page 96.

(3) Page 154. — Cf. p. 16.

(4) Cf. ci-dessous, anno 1678

## SIMON FRÉRY. — 1664-1689.

1. — Le lycée de Poitiers, qui occupe les bâtiments de l'ancien collège des Jésuites, possède quatre cloches anciennes, toutes les quatre avec noms de fondeurs. — L'une est réservée pour la sonnerie de la messe; les autres, placées dans un autre campanile, servent de timbre à l'horloge. Nous avons publié ci-dessus (1) la première, œuvre du fondeur Jean Bezot. Nous donnons maintenant les inscriptions et la description des trois autres, qui émanent du fondeur Simon Fréry.

*Timbre A.* — Sur le cerveau :

1664

Au bas :

S FRERY

Sur la robe : une croix perlée.

*Timbre B.* — Sur le cerveau :

IESUS MARIA 1664

Au bas :

SIMON FRERY MA FAICT

Sur la robe : une croix perlée, identique à celle du timbre qui précède.

*Timbre C.* — Le troisième timbre, placé au-dessus des deux autres, porte sur la robe une croix perlée identique à celle que nous avons notée sur les deux timbres précédents, et une Vierge.

Au bas nous avons pu lire :

SIMON FRERY MA FAICT

(1) Cf. p. 326

Ce timbre doit comme les deux autres remonter à l'année 1664.

2. — L'église d'Allonne (Vienne) (1) possède deux cloches anciennes, dont l'existence a été signalée dans le *Répertoire archéologique de la Vienne* (2) et dans *les anciennes Fresques des églises du Poitou* de M. de Longuemar (3), mais dont on n'a pas encore, que je sache, oublié les inscriptions.

L'une de ces cloches est du XVI^e siècle (4), l'autre du XVII^e. Celle du XVII^e siècle, qui remonte à 1672 et non à 1620, comme l'a dit M. de Longuemar (5) porte l'inscripion suivante :

F DEGENNE P CVRE L CHERPANTIER P VICAIRE FRERY MA FAICTE 1672

F CHARLET E^R S^R DE LA GODELANIERE

F. Degenne, p(rêtre), curé. — L. Cherpantier, p(rêtre), vicaire. — Fréry m'a faicte, 1672. — F. Charlet, é(cuye)r, s(eigneu)r de la Godelanière.

Rien à signaler, au point de vue paléographique, dans cette inscription, à l'exception des N gravés à l'envers des mots *Degenne*, *Cherpantier* et *Godelanière*.

A la seconde ligne, entre les mots *Charlet* et *é(cuye)r :* deux petits sceaux indéterminables.

Sur la robe : une croix perlée, comme sur les trois cloches du lycée de Poitiers.

3. — L'église de la Villedieu (Vienne) (6), conserve dans

(1) Arrondissement de Poitiers, canton de la Villedieu.

(2) *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, p. 246.

(3) Page 261.

(4) Cf. ci-dessus p. 283.

(5) M. de Longuemar parlait des anciennes cloches et à l'occasion en publiait les inscriptions sans être monté dans les clochers !

(6) Arrondissement de Poitiers.

un coin de sa nef, une cloche de 1689, provenant de l'église voisine d'Andillé, et portant l'inscription suivante :

✠ ••• NICOLAVS PROVST PASTOR HVIVS ECLESIÆ DANDILLE SONVM

✠ • PRISTINVM CAMPANÆ RESTITVI CVRAVIT ANNO 1689 INOCENTIO

VNDELIMO SVMMO PONTIFICE LVDOVICO MAYNO IN GALLIA REGNANTE

SANCTE L·VTROPI ORA PRO NOBIS

Nicolaus Proust, pastor hujus ec[c]lesiæ d'Andillé, sonum pristinum campanæ restitui curavit, anno 1689, In[n]ocentio undecimo summo pontifice, Ludovico ma*g*no in Gallia regnante.

Sancte *E*utropi, ora pro nobis.

Deux mots n'ont pas leurs lettres au complet. A la première ligne, il manque un C dans *eclesiæ;* dans la seconde ligne, il manque un N dans *Inocentio.*

Trois mots présentent, sans doute par suite du manque de caractères du fondeur, des lettres employées pour d'autres : — à la troisième ligne, un L pour un C dans *undelimo*, et et un Y pour G dans *mayno ;* à la quatrième ligne, un L accompagné d'un point milieu pour un E, dans *L·utropi.*

Cette cloche n'a d'autre ornement qu'une portion de croix perlée. A côté de cette portion de croix, au bas de la cloche, la signature du fondeur :

FRERY FECIT

4. — A ces cinq cloches *signées*, émanant du fondeur Fréry, nous en joindrons une autre, *anonyme.* Elle porte la croix perlée spéciale au fondeur Simon Fréry. La paternité n'est pas douteuse.

Cette cloche, qui appartenait au mois de janvier 1887, à

M. Garnaud, ferblantier à Périgné (Deux-Sèvres) (1), présente comme inscription :

MARGVERITE DE NOSSAY MA FAICT FAIRE 1662

Marguerite de Nossay figure nombre de fois comme marraine dans les anciens registres d'état-civil de Périgné (2).

**Fondeur inconnu. — 1665.**

Les comptes de la fabrique des Aubiers (Deux-Sèvres), pour l'année 1665 contiennent la note suivante :

« Item, payé à m^e^ Morin, marchand poilier, demeurant à Chollet, la somme de 80 livres pour 100 livres de métal à fondre la grosse cloche, à raison de 16 sols la livre... » (3).

**Fondeur inconnu. — 1666.**

Les anciens registres paroissiaux de la commune de Xanton-Chassenon (4) contiennent la note suivante, qui a été relevée par M. Barbaud, archiviste de la Vendée :

« Le 21 décembre 1666, a été bénite par moy, prestre-curé soubssigné, la cloche de Chassenon, qui fut fondue le 13e du dit mois et a esté nommée Renée par hault et puissant messire François Dubreuil, chevalier, seigneur de Chassenon et d'Aigrefeuille, et dame Renée Citoys, son épouse. » Signé : « Habert, prestre-curé susdit par permission des supérieurs » (5).

(1) Arrondissement de Melle, canton de Brioux.

(2) Communication de M. Nicolas, instituteur à Périgné (15 janvier 1887).

(3) Archives de la fabrique des Aubiers.

(4) Vendée, arrondissement de Fontenay, canton de Saint-Hilaire-des-Loges.

(5) Archives communales de Xanton-Chassenon. — Barbaud, *Rapport de l'archiviste du département*, apud Conseil général de la Vendée, II^e^ *session* ordinaire de 1887, 2^e^ partie, p. 97.

**Fondeur inconnu. — 1667.**

Cloche de l'ancienne église de Ligniers-Langout, achetée par la municipalité de Purnon-Verrue (Vienne) pour être sonnée en temps d'orage et en cas d'incendie, suspendue au-dessus de la maison de M. Anatole Roy, au village de Brizay.

L'inscription en est ainsi conçue :

† 1667 MRE PIERRE DE MOVLINS CHER SEIGNR DE ROCHEFORT

† VILLOVET SEVILLY & PARIGNY & DAMLE FRANCOISE DE

† MOVLINS SA SEVR ESRITIERS DE LA MAISON DE BRISAY [1].

Sur la robe et au bas : une croix ornée de feuillages. — Pas de nom de fondeur.

Toutes les lettres de l'inscription sont de la même taille. La barre transversale des N, au lieu de partir du haut de la haste de dextre pour aboutir au bas de la haste de senestre, part du bas de la haste de dextre. Ces deux particularités se retrouvent dans un certain nombre d'inscriptions de cloches du XVIe au XVIIIe siècle.

**Fondeur inconnu. — 1673.**

Le Bénédictin dom J. Boyer, qui visita l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm (2) au mois de mai 1714, a transcrit dans son *Journal de voyage* les inscriptions de deux cloches de l'année 1673, appartenant à cette abbaye :

(1) Sur ces personnages, cf. l'inventaire-sommaire des archives de Loir-et-Cher, supplément à la série E, p. 13 et suiv.

(2) Vendée, arrondissement de Fontenay, canton de Luçon.

« On prétend que Ste Hélène a fondé le monastère de St-Michel en Lherm en l'honneur de St Sauveur; c'est le sentiment de Bouchet, dans les *Annales d'Aquitaine* [1]. On fait encore à St-Michel la fête de St Sauveur, le 6 août, et celle de Ste Hélène, le 18 du même mois, avec solennité. Une des cloches de l'abbaye porte le nom de cette sainte avec cette inscription :

*D. Helenæ semper augustæ Eremi hujus fondatrici zelantissimæ votum anno Domini 1673. A reformatione vero quarto.*

« L'autre est dédiée à Saint Michel :

*Triumphatori dæmonum D. Michaeli ob revocatam nuper in hoc monasterio strictiorem observantiam anathema anno Domini 1673. A reformatione vero quarto.*

« Il est donc constant (ajoute dom Boyer) que la Congrégation de St-Maur reforma ce monastère l'an 1669, le 27 octobre; mais il est bien incertain que Ste Hélène en soit la fondatrice » (2).

**Fondeur inconnu. — 1675.**

Au mois de mai 1675, raconte Marie Barré dans la suite du

(1) « Saincte Helene.... comme il est contenu en vn Legendaire fort ancien, estant en l'Abbaye sainct Michel en l'Her en Poictou... voulut voir (comme il est à coniecturer) son fils Lucius, qui estoit en son monastere de Luçon,... puis....... s'en alla pres de là, à vn lieu nommé l'Hermitage, où elle fist faire une petite Chapelle et vn Autel, au nom du S. Sauueur : où elle laissa grand quantité de la vraye Croix, et autres sainctes Reliques, qu'elle auoit apportées de Hierusalem : puis s'en alla » (Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, édition de 1644, p. 19).

(2) Antoine Vernière, *Journal de Voyage de dom Jacques Boyer, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, dans les diocèses de Clermont, Le Puy, Bourges, Autun, Lyon, Viviers, Mende, Tulle, Limoges, Cahors, Montauban, Toulouse, Sarlat, Périgueux, Angoulême, Bordeaux, Saintes, La Rochelle, Luçon, Angers et Poitiers* (1710-1714). Clermont-Ferrand, imp. Thibaud, 1886, p. 371.

*Journal* d'Antoine Denesde, « fust baptisée dens l'église [cathédrale] de Saint-Pierre [de Poitièrs], devant la porte du chappitre, l'une des cloches du petit clocher, par Mr Rogier de Monay, chanoine, qui fist la cérémonie, où assistèrent tous messieurs, avecq la musicque. Mr Denesde, chanoine, fust parrin, et moy maraine. Je la nommé : Jacques-Marie » (1).

### Fondeur inconnu. — 1677.

Les anciens registres paroissiaux conservés aux archives de la mairie de Thouars (Deux-Sèvres) contiennent le procès-verbal suivant de la « bénédiction de la grosse cloche » de l'église Saint-Médard de cette ville, à la date du 21 février 1677 :

« Aujourd'huy vingt et uniesme du moys de février mil six cents soixante et dix-sept, jour de dimanche, à issue de vespres dittes en l'église de céans, le clergé de la dite église et le peuple assemblés à l'heure et manière accoutumées, nous Pierre Bouillaud, prêtre, bachelier en théologie, prieur de La Pomeraye-sur-Sayvre, curé de la dite église de céans, par vertu du pouvoir spécial de mgr l'Illme et Rme evesque de Poitiers, par acte donné en son palais épiscopal au dit Poitiers le septiesme décembre mil six cents soixante et seize, signé Gilbert de Clérambault, évesque de Poitiers, avons fait la bénédiction solemnelle de la grosse cloche de notre dite église de céans, conformément au cérémonial romain, laquelle a esté nouvellement faitte, et nomée par le général des habitans de la dite paroisse de céans, du nom de Saint Médard, très saint et très illustre patron de notre dite église et paroisse, présents les soubzsignés.

[Signé :] Pierre Boulliaud, curé de Saint-Médard. — J. Rebillé, prêtre. — P. Audebault, prêtre. — R. Blutteau,

(1) *Archives historiques du Poitou,* tome xv, p. 203.

prêtre. — J. David, prêtre. — N. Popin, prêtre. — Guillaume Boulliaud, prêtre. — Louis Normandeau, vicaire » (1).

**Fondeur inconnu — 1678.**

Les Annales manuscrites du couvent de la Flocellière (Vendée), conservées à la Bibliothèque de Niort, parlent ainsi de la refonte de la grosse cloche du couvent (2), par les soins du R. P. Michel-Joseph de Saint-Marc :

« Pendant le temps qu'il a gouverné cette maison, il a faict refondre la grosse cloche, qui avoit esté rompue l'année précédante, et fit faire les cloches de la régularité et de la porte du couvent. — La grosse cloche fut béniste par le dit R. P. Michel, le saisième de juillet 1678, par ordre exprès de monseigneur Henry Barillon, évesque de Luçon. Messire Henry de Morais, chevallier, seigneur et marquis de la Flocellière, aisné présentement de la maison de la Flocellière, fut parrain, et Madame Marie Masson, mère du dit sieur marquis, fut marraine. Ils nommèrent la cloche Marie, nom que la mesme dame marquize luy avoit aussi imposé la première fois qu'elle fut béniste et avant qu'elle fut cassée » (3).

**Fondeur inconnu. — 1679.**

En 1838, la municipalité de Niort fit don au musée de la Société de Statistique des Deux-Sèvres d'une cloche fondue en 1679 pour le prieuré de Saint-Thomas-de-Croizé, prieuré qui dépendait autrefois de la maison de l'Oratoire de Niort (4).

(1) Sur cette cloche, cf. ci-dessus, p. 332.

(2) Page 181. — Cf. p. 18.

(3) Saint-Thomas-de-Croizé, aujourd'hui dans la commune de Sainte-Pezenne, 1er canton de Niort.

(4) Archives de la mairie de Thouars. Registre des années 1676 à 1681 ; année 1677, p. 17.

On ignore absolument aujourd'hui ce que cette cloche peut bien être devenue. Ce qui est certain, c'est que pendant longtemps elle resta dans un coin des greniers de la Société de Statistique.

Nous donnons ici trois documents constatant la donation faite en 1838, et reproduisant le texte de l'inscription qui se lisait sur cette cloche.

1. — Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Niort du 7 août 1838 :

« M. le Maire propose de faire don à la Société de Statistique générale établie dans cette ville, d'une cloche qui se trouvait fixée au-dessus de la principale porte de la mairie et qui est hors de service.

« M. le Maire pense que l'inscription qu'on lit sur cette cloche est de nature à exciter les recherches des archéologues.

« Cette inscription est ainsi conçue :

*J'ai été faite le 28 novembre 1679 ; pour l'usage de la chapelle de Saint-Thomas-de-Croizé ; nommée Thomase.*

« Le Conseil adopte cette proposition » (1).

2. — Lettre du Maire à la Société de Statistique :

DÉPARTEMENT
DES
DEUX-SÈVRES.
—
*Mairie*
*de Niort.*
—
N° 858

Niort, le 20 octobre 1838.

Le Maire de la Ville de Niort à Messieurs les Membres de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres.

« Messieurs,

« J'ai fait au Conseil municipal de cette ville, qui l'a adoptée, la proposition de remettre à la Société de Statistique une cloche sur laquelle se trouve cette inscription :

(1) Copie conservée dans les Archives de la Société de Statistique. Correspondance, dossier n° 3.

*J'ai été faite le 28 novembre 1679 pour l'usage de la chapelle de Saint Thomas de Croisé, nommée Thomase.*

« Cette délibération, dont je vous transmets ampliation, a été approuvée aujourd'hui même par M. le Préfet (1). Je m'empresse de vous faire porter cette cloche, pensant en cela faire quelque chose qui vous soit agréable.

« Agréez, messieurs.....

« Le maire : POUGNET » (2).

3. — Extrait du procès-verbal de la séance de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, du 6 novembre 1838 :

« M. Beaulieu [président] donne lecture de la lettre de Monsieur le Maire par laquelle il nous offre, au nom du Conseil municipal, une ancienne cloche qui porte pour inscription :

*J'ai été faite le 28 novembre 1679 pour l'usage de la chapelle de Saint-Thomas-de-Croisé, nommée Thomase* » (3).

Si la Société de Statistique ne possède plus la vieille cloche de Saint-Thomas de Croizé, elle conserve à la place tous les titres établissant qu'elle en avait la propriété.

(1) L'ampliation porte ces mots : « Vu pour approbation, Niort, le 20 octobre « 1838. Le Préfet des Deux-Sèvres : L. THIESSÉ. » — « La Société de Statistique a été fondée en 1836, par M. Thiessé, préfet intelligent, fureteur et bibelotier » (A. BARDONNET, apud *Bull. de la Soc. de Statistique des Deux-Sèvres,* tome v, 1882, p, 103).

(2) Cette lettre est conservée dans les Archives de la Société de Statistique, Correspondance, dossier n° 3.

(3) Archives de la Société de Statistique, procès-verbaux [mss.] des séances mensuelles, tome 1er, page 53. — Cf. LÉO DESAIVRE, apud *Mémoires de la Société de Statistique,* 2e série, tome XX, année 1883, deuxième partie, p. 81.

### Fondeur inconnu. — 1682.

Les anciens registres paroissiaux de la commune de Chavagné (Deux-Sèvres) contiennent le procès-verbal suivant :

« L'an 1682 et le 30 du mois de juin a été bénite par moi curé de Chavaigné la cloche du dit lieu, provenue des libéralités de Monseigneur le duc de Mazarin (1), la nomination de Saturnin (2) ayant esté donnée par M. Georges Bruslon, conseiller du roy et son ad^t, nommé au siège et baillage de St-Maixent, juge seneschal de la chatellenie de Bougouin au duché de la Meilleray, et dame Catherine Girard, femme de hault et puissant Messire René de Massogne, chevalier seigneur de la Sablière, de La Tour, la Brangerie, Boisgenet et autres places, gouverneur de la place et citadele de Parthenay, en présence de tous les soubsignés et autres qui ont desclaré ne savoir signer.

Signé : « Catherine Girard de la Sablière, — Brisson, curé de Mougon, — Hemeguin Admirault, prieur de François, — Marie de Launay, — Jean René de Massougne, — J. Poignand, curé de Souché, — Aymon, prêtre, — (un nom illisible), — Boudet, curé de Chavaigné » (3).

### MURGALLET. — 1686.

Sur l'un des timbres de l'horloge de la cathédrale de Poitiers, M. Bonsergent a relevé, non sans danger (4), l'inscription suivante :

(1) « Le duc de Mazarin dont il est parlé ici doit être Armand-Charles de la Porte, fils de Charles de la Porte, maréchal de la Meilleraye (pour qui la terre de la Meilleraye fut érigée en duché-pairie en 1663), et époux de Hortense Mancini, nièce du cardinal Mazarin, à qui son oncle légua toute sa fortune, à la condition que son époux prendrait le nom de Mazarin. »

(2) « Saint Saturnin était le patron de Chavagné. »

(3) Communication de M. l'abbé Peret, curé de la Crèche.

(4) « Un examen attentif nous ayant fait apercevoir un commencement d'inscription, nous avons tenté l'ascension, et nous sommes allé au-dessus de la fenêtre qui

INNOCENDO XI PONTIFICE KARDUINO DE LA HOQUETTE EPISCOPO REGE 14 REGNANTE .....

1686 MURGALLET ME FECIT.
S. KILARIUS.

« Mgr Hardouin Fortin de la Hoquette fut évêque de Poitiers de 1680 à 1685, suivant l'indication de M. le chanoine Auber (1). — Comment se fait-il alors (se demande M. Bonsergent) que la cloche porte la date de 1686 ? » (2).

Peut-être tout simplement par suite d'un *lapsus* du fondeur. Le fait ne serait pas sans similaire. Exemple : la cloche fondue en 1693 par Nicolas Aubry pour l'église de Beauné et datée de 1692 (3).

**1686.**

« Le 17e jour du mois de novembre 1686 (raconte le *Journal des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Maixent*, que vient de publier M. Alfred Richard), la cloche dont les Calvinistes s'estoient servis pour convoquer leurs assemblées et qui après la démolition de leur temple avoit esté donné aux R. P. Cordeliers de cette ville, fut solemnellement bénite dans leur église sur les deux heures après midy par le R. P. dom Guillaume Camuzet, prieur de Saint-Maixant, à qui monseigneur l'évesque de Poitiers en avoit donné la commission ; le dit R. Père, revestu en chappe et accompagné d'un diacre

regarde la place de l'évêché, monté sur un bout de solive, avec, au-dessous de nos pieds, un vide de plus de trente mètres, prendre l'inscription.... que nous n'avons pas trouvée dans les consciencieux travaux d'épigraphie [lisez : *l'Epigraphie du Haut-Poitou*, de M. de Longuemar] qui ont été mis à notre disposition » (Un vieux Parisien, apud *Revue poitevine*, 15 juin 1873, p. 232).

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1849, p. 375.

(2) Un vieux Parisien, loc. cit.

(3) Cf. Célestin Port, *les Artistes angevins*, p. 8.

et d'un sous-diacre, commença cette ceremonie par un discours qu'il fit sur ce sujet, après lequel il procéda à la bénédiction de la dite cloche, selon la forme prescrite dans le pontifical romain. M. Pavin, lieutenant general et maire de Saint-Maixant, en a esté le parrain, et M^me la marquise de la Carte (1), la marraine » (2).

Les donations à des communautés catholiques de cloches provenant des temples protestants furent assez fréquentes après la révocation de l'édit de Nantes.

Le 18 février 1686, Louis XIV fit don aux religieux capucins du couvent de Marennes (Charente-Inférieure), — « en considération des soins qu'ils prennent pour l'instruction de ceux qui ont abjuré la religion prétendue réformée », — de la « cloche qui estoit au temple desdits de la religion prétendue réformée du dit lieu » (3).

La cloche n'était pas la seule épave protestante dont les communautés catholiques bénéficiaient. Mais nous n'avons pas à nous occuper ici du reste.

Ces cloches étaient toujours l'objet d'une bénédiction, avant d'être affectées au service catholique. Quelquefois une purification précédait la bénédiction.

A La Rochelle, « les directeurs de l'hôpital général, qui, par la volonté du roi, étaient devenus maîtres de tout [le temple des protestants], vendirent la cloche pour servir dans une paroisse de la même ville » (4). — Achetée par l'église Saint-

(1) « Jeanne Berland, femme de François Thibault, marquis de la Carte. »

(2) *Archives hist. du Poitou*, t. XVIII, p. 417.

« Les pères Cordeliers héritèrent de la cloche du temple démoli. » (LIÈVRE, *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou*, tome II, p. 147).

(3) *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, septembre-octobre 1885, p. 454, cité par le *Bulletin de la Société des Archives de Saintonge*, tome V, janvier 1886, p. 41-42.

(4) « Tout autour de la cloche étoit une inscription, qui indiquoit qu'elle avoit été fondue, pour le temple de l'église réformée de La Rochelle, en 1630. »

Barthélemy, elle ne fut employée que « *après amende honorable et avoir été fouettée* (1). »

La cloche actuelle de l'église de Bourcefranc (Charente-Inférieure), avait été achetée en 1604 au fondeur IEHAN FAVRE (2) « pour servir à l'église réformée de Saint-Just. » Elle passa au culte catholique en 1685 (3).

Les Carmes d'Aulnay (Charente-Inférieure), dont le couvent avait été pillé par les protestants en 1568 (4), « se firent adjuger la cloche [du temple de leurs spoliateurs] à la révocation de l'Édit de Nantes » (5).

Quelquefois la cloche du temple protestant était acquise régulièrement. — A Nîmes, la cloche du grand temple qu'on venait de démolir (mai-juin 1687), fut achetée par la municipalité « pour en faire don à l'église paroissiale de Sainte-Eugénie » (6).

### Fondeur inconnu. — 1687.

L'un des timbres de l'horloge de l'église de Saint-Jouin-lès-Marnes (7) porte l'inscription suivante en petites capitales romaines :

IESVS MARIA IOSEP IE SIS DE S. ION 1687.

(1) Cf. pour plus de détails : ARCÈRE, *Hist. de La Rochelle*, tome II, p. 621-622, et JOURDAN, *Éphémérides historiques de La Rochelle*, p. 55.

(2) Faure ou Favre ?

(3) Cf. sur cette cloche, *le Recueil de la Commission des Arts et monuments de la Charente-Inférieure*, 1er avril 1885, p. 89, et *le Bulletin de la Société des Archives de Saintonge*, tome V, 1885, p. 318 et 375, et tome VI, 1886, p. 263-264.

(4) G. MUSSET, *Aulnay*, apud *Paysages et Monuments du Poitou*, livr. 104 à 106, p. 16.

(5) [DE RICHEMOND ?], apud le journal *la Charente-Inférieure*, 12 janvier 1889.

(6) Archives municipales de Nîmes, II. 4, et LL. 29 ; — inventaire-sommaire, série II, p. 5 et série LL, p. 35.

(7) Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay, canton d'Airvault.

Cette inscription a été relevée par M. Léon Palustre. C'est d'après sa copie que nous l'avons publiée en 1885 dans le *Bulletin monumental* (1).

**Fondeur inconnu. — 1688.**

Le clocher de l'hospice d'Oyron (Deux-Sèvres) (2) renferme deux cloches antérieures à la Révolution. Nous avons parlé plus haut de la plus ancienne, qui remonte à 1589 et doit provenir de l'abbaye de Fontevrault (3). La seconde porte l'inscription suivante:

IE FEICT FERE LA CLOCHE DVDIT BANDOVLE

ETIENE DESEIR 1688

Il existait dans les Deux-Sèvres deux prieurés du nom de Bandouille, l'un situé dans la commune de Chiché, l'autre dans la commune de Saint-Martin-de-Mâcon (4). Il est probable que c'est de ce dernier que provient la seconde des cloches de l'hospice d'Oyron.

**Fondeur inconnu. — 1689.**

Les anciens registres paroissiaux conservés aux archives de la mairie de Thouars (Deux-Sèvres) contiennent le procès-verbal suivant de la « bénédiction d'une cloche » de l'église Saint-Médard de cette ville:

« Aujourd'huy neufiesme du moys de juin mil six cents quatre-vingt neuf, fête du Très Saint Sacrement, nous Pierre Boulliaud, prestre, bachelier en théologie, prieur commenda-

(1) *Bulletin monumental*, 1885, p. 399.

(2) Arrondissement de Bressuire, canton de Thouars.

(3) Cf. ci-dessus, p. 296 à 298.

(4) Communication de M. H. Beauchet-Filleau.

taire de Saint-Martin de La Pommeraye-sur-Sayvre, curé de l'église de céans, avons béni la troisième cloche qui est dans notre clocher de la dite église de céans, nommée Marie, — par vertu du pouvoir spécial que nous en a donné mgr l'Ill^me^ et R^me^ évesque comte de Treguier, nommé à l'évesché de Poitiers, vicaire général, par sa lettre du premier jour du présent moys de juin, écrite au dit Poitiers, signée: Fran. Ig. (?), év. C. de Tréguier, nommé à l'év. de Poitiers, à nous adressée, — assisté des prestres et autres ecclesias. et clercs de notre compagnie ordinaire, la ditte cloche ayant été refondue par les soins de M. M^e^ Annibal Orré, conseiller du Roy et son procureur en l'élection de Thouars, procureur fabriqueur de notre ditte paroisse, en conséquence de la délibération du conseil de fabrique du dimanche 22^e^ jour du moys de may dernier, laquelle ditte cloche nommée Marie, est du poids de sept cents quatre vingt dix livres de très bon métal.

« [Signé:] Pierre Boulliaud, curé de Saint-Médard. — B. Audebault, prêtre. — R. Blutteau, prêtre. — N. Potin, prêtre. — Guillaume Boulliaud, prêtre. — A. Thibault, vicaire. — Jaques Depierroys, prestre. — M. Vinceneul. — J. A. Frogier, diacre » (1).

### Fondeur inconnu. — 1690.

Cloche du Palais de Justice, à Poitiers.

L'inscription est ainsi conçue:

† SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS 1690

La croix initiale de l'inscription est fleurdelisée.

Sur la robe: un écusson circulaire renfermant le I H S (H surmonté d'une croix) et les trois clous de la Compagnie

(1) Archives de la mairie de Thouars. Registre de la paroisse Saint-Médard, 1686 à 1692, année 1699, page 23.

de Jésus. Cette cloche proviendrait-elle de l'ancien collège des jésuites de Poitiers?

**Fondeur inconnu. — 1691.**

L'une des cloches de l'église de Nouaillé (Vienne) porte cette inscription:

† VOX MEA DVLCIS ERIT QVÆ NOMEN DVLCE MARIA † PORTO TVVM NATO SIT

† QVOQVB GRATA TVO † SONET VOX TVA IN AVRIBVS MEIS VOX ENIM TVA

† DVLCIS CANT • 2 • VOVENTIBVS MONACHIS NOB • ORD • S^TI • B^EN • /// • S • MAVRI 1691

Vox mea dulcis erit, quæ nomen dulce, Maria,
Porto tuum. Nato sit quoque grata tuo.

Sonet vox tua in auribus meis, vox enim tua dulcis. *Cant.* 2. — Voventibus monachis nob(iliacensibus), ord(inis) S(anc)ti Ben(edicti), [congregationis] S(anc)ti Mauri. — 1691.

Aucune décoration sur la robe. Les cinq croix de l'inscription sont fleurdelisées. Il y a tout lieu de croire que cette cloche est du même fondeur que celle de 1690 qui se trouve actuellement au Palais de Justice de Poitiers.

**« N. PEIGNAY » ET « FRANÇOIS MEIGNET. »**

M. le chanoine Auber, historiographe du diocèse de Poitiers, possède, dans sa collection, « trois règles de fondeurs, gravées sur buis » (1).

(1) Dans un article récent, intitulé *A travers les clochers du Bas-Poitou*, publié par la *Revue du Bas-Poitou* (janvier 1889, p. 384), j'ai appliqué, à la suite de Mgr Barbier de Montault et de M. le chanoine Auber, le nom de *règle de fondeur* à « la planchette de buis sur laquelle sont gravées les lettres, chiffres, marques et

« La plus ancienne, dit Mgr Barbier de Montault, dans son étude sur l'*Inscription de la Grange-Lescou (Tarn-et-Garonne)*, remonte au XVII^e siècle. On y voit, à la partie antérieure, une crucifixion avec la Vierge et saint Jean, une fleur de lis, une croix et la marque du fondeur, qui consiste en une couronne, une cloche entre deux fleurons et le nom inscrit autour: N. PEIGNAY, FONDEUR, le tout dans un écusson posé sur un cartouche rond; — sur la tranche, des rinceaux, la série des chiffres et des rayons droits et flamboyants pour former une auréole; — au revers, la Vierge-Mère couronnée, sceptrée et le pied sur le croissant de la lune, une tête d'ange ailée, deux antéfixes et un ostensoir.

« Sur la seconde règle, aussi du XVII^e siècle, apparaissent, sur la face: la Vierge-Mère couronnée et sceptrée, un évêque vêtu pontificalement, la série des chiffres, une croix à double croisillon et une tiare; — au revers, le Christ en croix et Madeleine à ses pieds, une main indicatrice et l'écu du fondeur, posé sur un cartouche et meublé d'une cloche, avec le nom en exergue: FRANÇOIS MEIGNET.

« La troisième règle figure, en avant: une tulipe, une branche de rosier, une pâquerette, un ornement de style grec avec palmettes; — en arrière, le Christ en croix et une feuille d'acanthe (XVIII^e siècle) » (1).

Une obligeante communication de M. Ferdinand Farnier, fondeur de cloches à Robécourt (Vosges) et membre de la Société française d'archéologie, nous permet de donner ici quelques détails, qui seront certainement lus avec intérêt, sur

ornements divers qui doivent figurer sur les cloches ». M. Georges Bollée, fondeur de cloches à Orléans, a bien voulu me signaler cette impropriété de termes, et je m'empresse de me rectifier. — « Les règles des fondeurs leur servaient pour établir les diamètres et les épaisseurs des cloches et pour en fixer les tonalités et les poids. »

(1) X. Barbier de Montault, *l'Inscription de la Grange-Lescou*, apud *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, 1884; tirage à part, p. 7. — Cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1885, p. 448.

la façon dont on opérait et dont on opère généralement encore pour l'établissement des inscriptions et des ornements des cloches.

M. F. Farnier nous écrit:

« On ne peut dire *au juste* à quelle époque les fondeurs ont employé les caractères mobiles ou gravés en creux sur planches de buis, pour faire les inscriptions des cloches. Il est cependant certain qu'en 1273 la cloche de Moissac portait une inscription en caractères mobiles. Depuis cette époque, ces caractères ont été généralement employés par tous les fondeurs.

« Voici comment on opère encore aujourd'hui:

« Les caractères sont gravés *en creux* et par alphabet sur planche de buis. On applique sur cette planche, préalablement mouillée d'eau de savon pour empêcher l'adhérence de la cire sur le bois, de la cire mélangée de poix, adoucie dans l'eau tiède, qu'on égalise avec un cylindre en bois ou en verre mouillé. On lève cette cire, et on a ainsi *en relief* les lettres de l'alphabet, avec lesquelles on compose ensuite les mots, en appliquant chaque lettre découpée sur le moule de la cloche (1).

« On emploie aussi des caractères séparés, gravés aussi en creux sur buis. On les réunit dans un composteur, comme on le fait pour les caractères d'imprimerie, puis on compose les mots séparés qui doivent figurer dans l'inscription de la cloche, et on applique ensuite sur le moule (2) les mots reproduits en relief en cire.

(1) « Les lettres se trouvent inscrites chacune sur une petite tablette » (Viollet-le-Duc, *Dict. d'Archit.*, tome III, p. 285).

(2) « Le moule se compose du *noyau* devant former le creux de la cloche, et d'une *chape* en argile. Le noyau est séparé de la chape par une épaisseur de terre appelée *fausse cloche*, occupant provisoirement la place du métal. Cette fausse cloche, sur laquelle se trouvent en relief les inscriptions, pour qu'elles s'impriment en creux sous la chape, est enduite de cendres et de noir, pour empêcher l'adhérence et faciliter le démoulage...,. Quand le moule est sec, on enlève la chape, on brise la fausse cloche, on rajuste avec précision le noyau et la chape, et on enterre le tout

« On a même employé quelquefois des moules en terre cuite ou en plomb, au lieu de planches gravées sur buis, pour la reproduction des inscriptions et des ornements des cloches (1).

« Les sujets religieux, emblêmes, armoiries, etc., sont aussi gravées en creux sur buis. On les reproduit en relief en cire et on les applique de même sur le moule (2) de la cloche.

« Ce moule, poli au suif mélangé d'huile, est recouvert d'une terre très fine nommée *potée*, qui est appliquée au pinceau et qui prend la forme exacte des lettres, sujets, etc. On augmente successivement l'épaisseur de cette terre, qui sèche lentement d'abord et qu'on chauffe fortement ensuite, de manière à ce qu'elle soit bien recuite. Cette partie du moule est ce qu'on nomme la *chape*.

« Par la chaleur du moule, la cire fond et laisse son empreinte en creux dans la terre et à la coulée le bronze remplit les creux pour former des reliefs sur la cloche » (3).

L'invention de la planchette à alphabet et ornements gravés en creux dispensa les fondeurs de cloches de fabriquer à la

après dessication faite. Il ne reste plus qu'à fondre le métal et à procéder à la coulée ». EUG. PLAUCHUD, *Notice sur le bourdon de Forcalquier*, apud *Congrès archéologique de France*, XLV[e] session, p. 602.

Pour plus de détails sur la technique de la fonte des cloches autrefois, consulter l'*Encyclopédie* du XVIII[e] siècle, *Arts et métiers*, tome 1[er], 2[e] partie, p. 709 à 727.

(1) « M. du Four a découvert, en 1834, à la Grange-Lescou, dans une des dépendances de l'abbaye de Grandselve, parmi des débris d'incendie, une brique, en terre très rouge, épaisse de 0,06 centimètres. Mutilée sur ses quatre faces, elle mesure 0,22 centimètres en hauteur et 0,18 centimètres en largeur. — Elle porte une inscription en gothique ronde disposée sur trois lignes, séparées par des bandeaux ornés.... A mon avis, cette brique est une règle de fondeur » (X. BARBIER DE MONTAULT, l'*Inscription de la Grange-Lescou*, p. 4 et 6).

(2) Quand on demandait aux fondeurs de reproduire certaines armoiries sur des cloches et que les personnages portant ces armoiries n'avaient aucune matrice en métal à leur fournir, les fondeurs exécutaient eux-mêmes en creux, séance tenante, ces armoiries sur une planchette de bois dur. Ils n'étaient pas toujours très habiles et quelquefois ils arrivaient à faire quelque chose de très mal réussi. Exemple : les armoiries inscrites sur la cloche de l'année 1584 qui est aujourd'hui à l'église de Marçay (Vienne).

(3) F. FARNIER. Lettre à Jos. Berthelé, 7 septembre 1888.

main, avec de la cire molle, les inscriptions et les décorations dont ils avaient besoin.

Les cloches encore existantes dont les inscriptions ont été faites au moyen de filets de cire roulés à la main sont très rares. Nous n'en connaissons qu'une seule en Poitou qui présente ce caractère : celle qui fut trouvée au mois de mars 1887, dans la commune de Saint-Léger-de-Montbrun (Deux-Sèvres), et qui est conservée à l'ancien logis de Fleury, près Thouars.

Les lettres qui se déroulent tout autour reproduisent, ainsi que nous avons eu déjà occasion de le dire (1), les dix-sept premières lettres de l'alphabet. Quelques-unes sont assez mal réussies.

La façon des lettres n'est pas le seul caractère d'archaïsme de la petite cloche (2) de Fleury. La forme de l'objet est d'un genre très primitif : un tronc de cône, si peu rétréci vers le haut qu'on serait tenté de le prendre pour un cylindre ; au-dessus de ce tronc de cône, pour supporter les anses : une calotte sphérique, à la façon de la cloche de Fontenaille, datée de 1202 (3) ; au bas, un rebord presque plat, se relevant suivant un angle obtus.

Facture générale de l'objet et système de préparation des lettres porteraient à faire remonter la cloche de Fleury au XIII[e] siècle plutôt qu'au XIV[e]. Mais il serait, croyons-nous, téméraire de rien affirmer. Bien des fondeurs, même à l'époque moderne, ont été en retard sur leur temps.

(1) Cf. ci-dessus, p. 221-222 et 272.

(2) Elle mesure 0,33 cent. de hauteur, dont 0,08 cent. pour les anses. — Diamètre inférieur : 0,29 cent.

(3) Sur la cloche de Fontenaille (Calvados) aujourd'hui au musée de Bayeux, — voir De Caumont, *A B C*, archéologie religieuse, p. 583, — Villiers, apud *Bulletin monumental*, tome XXV, p. 333, — D[r] Billon, apud *Bulletin monumental*, tome XXVI, p. 699 à 702, — Cl. Sauvageot, apud *Annales archéologiques*, tome XXII, p. 216 à 218, — etc.

La planchette gravée, — que l'on voit employer dès 1273 pour la cloche de Moissac (Tarn-et-Garonne), parallèlement avec les filets de cire roulés (1), — n'a pas dû être immédiatement d'un usage général. Après son invention, on a dû suivre encore, en maintes occasions, les anciens errements. L'architecture nous fournit de nombreux exemples d'édifices de style latin contruits à l'époque romane, d'édifices de style gothique construits à l'époque de la Renaissance et même postérieurement. Le progrès n'est jamais universel. Au XVIIe siècle, on trouve encore des cloches gothiques ; au XIXe siècle, certains fondeurs de cloches ont encore employé l'outillage du XVIIIe. Exemple notamment : la cloche, sans nom de fondeur, de Bessines, près Niort, qui date de 1819. — En ce qui concerne la cloche de Fleury, nous pouvons très bien être en présence d'une œuvre de fondeur attardé.

Quoi qu'il en soit, si la cloche possédée par M. Tuzellet n'est pas *en date* la plus ancienne encore existante *en Poitou*, c'est à coup sûr, de toutes celles que nous connaissons actuellement, celle qui présente le *caractère le plus archaïque*. Si elle n'est pas antérieure à la cloche de l'Hôtel-Dieu de Poitiers, elle est au moins d'un style plus ancien, car il est certain que l'on a employé la planchette gravée pour l'établissement de l'inscription de cette dernière.

La planchette gravée, qui était beaucoup plus commode à transporter qu'un *corps* de caractères et de clichés, analogues à ceux dont on se sert en typographie, ne quittait pas les fondeurs d'autrefois dans leurs pérégrinations.

« Au moyen âge et jusqu'au siècle dernier (2), dit Mgr Barbier de Montault, le fondeur n'avait pas d'atelier,

(1) « La première inscription avait été façonnée au moyen de filets de cire appliqués sur le modèle » (VIOLLET-LE-DUC, *Dict. d'Architecture*, tome III, p. 283, fig).

(2) Voire même au XIXe siècle, jusqu'à une époque assez rapprochée de nous. Cf. ci-dessous.

dans le sens strict que nous donnons aujourd'hui à cette expression (1). Loin de vivre à demeure dans une localité déterminée, il était sans cesse errant, allant où on l'appelait, parcourant les villes et campagnes pour offrir ses services. La difficulté des transports, le peu de viabilité en certaines contrées presque inaccessibles, rendaient cette existence nomade indispensable » (2).

Les fondeurs, raconte M. Ferdinand Farnier dans sa *Notice historique sur les cloches*, « quittaient leurs foyers le jour des Cendres et y rentraient vers la Toussaint; ils allaient de cathédrale en cathédrale, d'abbaye en abbaye; quand ils étaient installés dans un monastère, ils y faisaient joyeuse vie: pendant la dessiccation de leurs moules, ils chassaient, ils pêchaient dans les viviers, etc. Les instruments de leur art étaient peu nombreux: un compas, une petite règle appelée *brochette*, quelques matrices pour l'ornementation et l'impression des inscriptions, composaient leur bagage de voyage » (3).

On trouve dans certains marchés de fonte de cloches et autres documents se rapportant à ces opérations, des mentions relatives aux chevaux qui transportaient les fondeurs et leur bagage. « Les dits coustres seront tenuz et ont promis....... nourir icellui, son cheval et ses gens », lit-on dans le marché passé en 1541 entre les « coustres » de Blanzy et le fondeur Pierre Deschamps, auquel on doit l'admirable bourdon de la cathédrale de Reims (4). A Poitiers, en 1734, lors de la refonte

(1) Il y avait bien quelques exceptions. Exemple : les Aubry, dont nous parlerons un peu plus loin, avaient un atelier aux Aubiers (Deux-Sèvres) ; on en a retrouvé les traces en 1870-71. Par contre, au XIX[e] siècle, Nicolas Peigney n'avait à Saint-Florent, près Niort, qu'une installation fort sommaire.

(2) *L'inscription de la Grange-Lescou*, p. 6.

(3) F. FARNIER, *Notice historique sur les cloches*, p. 40.

(4) H. JADART, *Le Bourdon de la Cathédrale de Reims, œuvre du Rémois Pierre Deschamps, sa description et son histoire* (1570-1883), p. 53-54 (Reims, 1884, in-8°. Extrait du tome LXXIII des *Travaux de l'Académie de Reims*).

du bourdon par les Brocard et Charles Febvre, l'évêque s'engagea à nourrir les fondeurs et leur cheval pendant tout le temps que devait durer l'opération (1).

En Poitou, on a fondu des cloches *sur place* jusqu'au milieu de ce siècle. Exemples:

Au Boupère (Vendée), en 1825,
A Saint-Symphorien, près Niort, en 1829,
A Niort même (cloches de Notre-Dame), en 1830,
A Azay-sur-Thouet (Deux-Sèvres), en 1833,
A Cerizay et à l'Absie (Deux-Sèvres), en 1834,
A Vouillé, près Niort, en 1840,
A Pamproux (Deux-Sèvres), en 1848,
A Benet (Vendée), en 1849.

A l'exception de celle de Saint-Symphorien, toutes les cloches que je viens d'énumérer furent fondues par l'un ou l'autre des frères Peigney ou par tous deux en collaboration. Ces Peigney, qui étaient originaires de Lorraine, et qui habitèrent le Poitou de 1820 à 1860 environ, avaient pour prénom l'un NICOLAS, l'autre FRANÇOIS. Leur père et leurs oncles s'appelaient eux aussi NICOLAS et FRANÇOIS. Les uns et les autres étaient certainement très proches parents du N. PEIGNEY (2) et du FRANÇOIS /EIGNET (3), fondeurs de cloches au « XVII[e] siècle », dont M. le chanoine Auber possède les « règles gravée sur buis. »

Un moulage de la planchette de N. Peigney a été offert par M. Auber au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest, en 1885 (4).

(1) L'abbé AUBER, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. XVII, année 1849, p. 391-392.

(2) Et non PEIGNAY.

(3) La première lettre de MEIGNET est, paraît-il, plus que douteuse.

(4) Cf. *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1885, p. 443.

XV

# CLOCHES POITEVINES

## FONDUES PAR LES AUBRY

### DE 1696 A 1785.

---

Notre éminent confrère M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, a donné sur les Aubry, dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* et dans ses *Artistes angevins*, quelques détails intéressants, qui ont été reproduits par M. de Champeaux dans son *Dictionnaire des Fondeurs*, mais dont nous n'avons pas trouvé souvenir dans le travail spécial de M. Léon Germain sur les *Fondeurs de cloches lorrains :*

« AUBRY (NICOLAS), *maistre fondeur de Lenecourt, en Lorraine* (1), refondit, en 1693, la cloche de Beauné...... La même année, il fut employé au même office par la fabrique de Saint-Georges-du-Bois, et en 1706 par celle de Saint-Pierre de Doué.

« Il s'était fixé, avec ses deux frères, PIERRE et LOUIS, aux Aubiers (2), d'où on les voit, en 1718, appelés à Dénezé-sous-

(1) Au lieu de *Lenecourt*, il faut lire *Levécourt* (Haute-Marne). — « Dans un manuscrit rédigé.... apparemment peu après l'année 1669.... nous lisons ceci : « Le seul art ou manufacture à laquelle les Lorrains excellent est la fonderie. « Ils sont en possession de cela depuis longtemps, surtout ceux des villages de « Levescourt, Outremecourt et Brevannes, dans l'office de Bourmont, et autres « circonvoisins » (LÉON GERMAIN, *les Fondeurs de cloches lorrains*, p. 5).

(2) Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire, canton de Châtillon-sur-Sèvre.

le-Lude, pour y fondre du même coup sept cloches pour les paroisses de Dénezé, de Chigné, de Chalonnes et de Noyant.

« Honorable homme Louis, *fondeur de cloches*, est établi à Seiches en 1732. Il y est dit *marchand fondeur de cloches et fondeur de canon apointeur*, dans l'acte de baptême de sa fille, le 13 mars 1735. Sa femme a nom Louise Lepage.

« Charles, des Aubiers, fils sans doute de Nicolas (1), fond, le 27 octobre 1767, la cloche de la Chapelle-sous-Doué » (2).

Jusqu'à présent nous n'avons rencontré en Poitou aucune cloche émanant de Louis Aubry (3).

Mais nous pouvons en citer deux qui présentent la marque de Nicolas : 1° celle, datant de 1696, de l'église de la Chapelle-Morthemer, 2° celle, datant de 1697, de l'horloge de l'ancienne abbaye des Châtelliers, près Saint-Maixent (4).

La cloche, fondue en 1707, pour l'ancienne église de Dandésigny, aujourd'hui à Purnon-Verrue, porte la marque parfaitement conservée de Pierre Aubry.

La cloche de l'église de Louin porte la signature de deux Aubry : Nicolas et Pierre. L'initiale de ce dernier prénom est fruste, ainsi que la date, mais la marque qui accompagne cette double signature permet de restituer Pierre avec certitude. Cette marque fut celle de Pierre avant de passer à son fils Charles.

Nous avons pu voir sur la cloche, datée de 1714, de l'église

(1) Nous verrons plus loin que Charles était fils de Pierre et non de Nicolas.

(2) Célestin Port, *les Artistes angevins* (1881), p. 8. — Cf. Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, tome 1er (1874), p. 155, et tome II (1876), p. 29, et A. de Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs*. .. tome 1er (1886), p. 42-43.

(3) Louis Aubry, fils de Pierre Aubry et de Jeanne Guillot, était né à Levécourt, le 19 ou 29 septembre 1685 (Archives de la commune de Levécourt).

(4) *Revue poitevine et saintongeaise*, tome IV, n° 47, p. 343, — cf. ibid. tome 1er, n° 11, p. 364.

de Surin, cette même marque de Pierre et de Charles, avec le nom d'Aubry sans prénom. En 1714, Charles n'était pas encore né. Il s'agit donc de Pierre seul.

En 1734, Pierre et Charles Aubry fondent en collaboration, — ou, pour parler plus exactement, Pierre Aubry fond en compagnie de son fils Charles, — une cloche pour l'église de la Boissière-en-Gâtine, sur laquelle, à côté de sa marque nantie de ses nom et prénom, il inscrit le nom et le prénom de Charles.

Nous avons rencontré Charles fondant des cloches, seul ou avec des fondeurs autres que son père :

En 1748, pour l'église Saint-Paul de Parthenay,
En 1754, pour l'église du Breuil-Bernard,
En 1757, pour l'église de Nalliers,
En 1759, pour l'église du Vieux-Pouzauges,
En 1761, pour l'église de Fomperron,
En 1766, pour l'église du Vieux-Pouzauges,
En 1766, pour l'église de Pouillé,
En 1767, pour l'église de Saint-Étienne-de-Brillouet,
En 1768, pour l'église des Aubiers,
En 1771, pour l'église de Mouchamps,
En 1776, pour l'église d'Airvault,
En 1781, pour l'église des Aubiers,
En 1784, pour l'Hôtel-de-Ville de Niort et pour l'église de Pougnes (aujourd'hui commune de Pougnes-Hérisson) (1).

Nous répartirons les œuvres des Aubry que nous connaissons actuellement, en sept catégories :

1° Cloches fondues par Nicolas, seul,
2° — — par Pierre, seul,

(1) A cette liste, il faudrait peut-être ajouter une cloche fondue pour l'église de Saint-Maurice-la-Fougereuse. Les cloches actuelles de cette église datant de 1868 (Guillaume, d'Angers, fondeur), il nous a été impossible de vérifier les renseignements qui nous avaient été fournis.

3° Cloches fondues par Pierre et Nicolas, ensemble,
4° — — par Pierre et Charles, ensemble,
5° — — par Charles, seul,
6° — — par Charles et Antoine Peltier,
7° — — par Charles et P. Aubry.

Nous terminerons par une cloche fondue par Antoine Peltier sans la collaboration de Charles Aubry.

## NICOLAS AUBRY. — 1696-1697.

1. — Cloche à l'église de la Chapelle-Morthemer (Vienne) (1).

Cette cloche a été signalée en 1888, par M. l'abbé Braguier, curé de la Chapelle-Morthemer, dans la *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers* (2).

L'inscription en est ainsi conçue :

✝ IESVS MARIE IOSEPH STA MARIA ORA PRO NOBIS · MRE ANTHOINE GAMBIER

✝ PBRE CHANOINE DE MORTHOMER MRE FRANCOIS GAMBIER · PBRE CVRE

MRE IEAN TAVEAV ESCVYER SR DE NORMANDOV PARRAIN

✝ ET DAME MARIE ANNE BVIGNON EPOVSE DE MRE PIERRE TAVEAV ESCVYER

✝ SIEVR DE VAVCOVRT MARENNE

1696

« Plus bas est un médaillon contenant le dessin d'une petite cloche autour de laquelle est écrit :

NICOLAS AVBRY FOND ✝ » (3).

(1) Arrondissement de Montmorillon, canton de Lussac-les Châteaux.

(2) *Semaine liturg.*, 19 août 1888, p. 560.

(3) Communication de M. l'abbé Braguier.

2. — Cloche à l'abbaye des Châtelliers (Deux-Sèvres) (1).

La cloche de l'horloge de l'ancienne abbaye des Châtelliers, toujours en place dans son campanile d'antan, a été publiée partiellement en 1871, par M. Louis Duval, alors bibliothécaire de la ville de Niort, aujourd'hui archiviste du département de l'Orne, dans son introduction au *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame des Châtelliers*. C'est, avec celles de l'horloge municipale de Parthenay (1454) et de la chapelle de Saint-Thomas-de-Croizé (1679), la seule cloche ancienne du département des Deux-Sèvres dont l'inscription ait été relevée et imprimée, à notre connaissance, antérieurement à nos recherches sur l'art campanaire en Poitou.

M. L. Duval la décrit ainsi : « une cloche marquée de trois fleurs de lis et portant cette inscription : « *L'abbaye des Chastelliers, 1697, Jesus, Maria, Joseph* » (2).

L'inscription ne forme qu'une seule ligne. Nous croyons qu'il est préférable d'en commencer la lecture par :

† IESVS MARIA....

Cette cloche est richement décorée : entrelacs fleurdelisés, — croix, — médaillon circulaire portant les trois clous de la passion et les lettres I H S (l'H surmonté d'une croix), — tête d'ange ailé.

La marque du fondeur n'est pas venue dans son entier; de plus, des interversions de lettres y sont évidentes. — Au centre, à droite et à gauche d'une cloche bataillée, on voit les deux lettres N et A. La légende, encadrant circulairement ces initiales, présente l'assemblage de lettres suivant :

NICOLAS Y / AVBR / FONDE

(1) Arrondissement de Parthenay, commune de Fomperron.

(2) L. Duval, apud *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, 2e série, tome VII, p. CII.

Nous ne doutons pas qu'il faille lire:

NICOLAS AVBRY FONDEVR

En 1691, ce même (?) Nicolas Aubry avait fondu avec Jean Roche (1) une cloche pour l'église de Tarn, en Limousin (2).

En 1667, un fondeur du nom de N. Aubry, — encore le même à ses débuts (???), — avait collaboré à la fonte d'une cloche pour l'église de Saint-Hilaire-de-la-Côte (Isère) (3).

Nous n'avons découvert jusqu'ici dans les archives de la commune et de la fabrique des Aubiers (4) aucun texte relatif à Nicolas Aubry. Il nous est impossible pour le moment de préciser la date à laquelle il est venu, avec ses frères, se fixer sur les confins du Poitou et de l'Anjou (5).

Nous ne trouvons trace de la présence des Aubry aux Aubiers qu'à partir de 1715, époque du mariage de Pierre Aubry avec Françoise Audet.

A partir de 1715, les archives des Aubiers nous fournissent sur Pierre Aubry, sur Charles Aubry et sur leurs familles respectives des renseignements assez abondants que nous donnerons plus loin.

(1) Cf. *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XIII, p. 68.

(2) L'abbé Lecler, *Monographie du canton d'Aixe*, apud *Bull. Soc. archéol. Limousin*, tome XXXIV (1887), p. 106.

(3) Cf. Vallier, *Inscriptions campanaires de l'Isère*, p. 75 et 562.

(4) Je tiens à remercier ici M. Mingaud, maire, et M. l'abbé Robineau, curé des Aubiers, de l'obligeance avec laquelle ils ont mis leurs archives à ma disposition et m'ont fourni toutes les indications qui pouvaient m'être utiles. Je dois aussi des remercîments, et tout particuliers, à M. Gagnaire, secrétaire de la mairie, qui m'a aidé dans mes recherches à travers les archives municipales et qui a bien voulu me transcrire plusieurs des textes que je publierai au cours de ce chapitre.

(5) Les recherches que M. le maire et M. le secrétaire de la mairie de Levécourt ont bien voulu faire pour moi dans les archives municipales de cette localité, n'ont rien fourni au sujet de la naissance de Nicolas Aubry.

## PIERRE AUBRY. — 1707-1714.

1. — Cloche de l'ancienne église de Dandésigny, aujourd'hui dans le clocher de Purnon-Verrue (Vienne) (1).

L'inscription en est ainsi conçue :

† GROSSE CLOCHE PARRAIN GILLE LE IEVNE MARRAINE

† MARGERITTE PORCHERON I ROBIN M ROBIN I DERIGNY

M DERIGNY L BOVCHET I ROBIN F 1707

Sur la robe, d'un côté : une croix ornementée, — de l'autre : la marque du fondeur Pierre Aubry, consistant en une cloche encadrée de deux palmes et surmontée des mots

P• AVBRY (2).

2. — Cloche de l'église de Surin (Deux-Sèvres) (3).

Voici la copie de l'inscription de cette cloche, telle qu'elle a été relevée par M. L. de la Rochebrochard, il y a quatre ou cinq ans :

† *Par les soins de messire Philippe Reverdy, prestre, curé de Surin. A été parain haut et puissant seigneur messire Jacques Ménard, chevalier et seigneur baron de Sainte-Flaive, Saint-Gile, † Surin et autres lieux. Maraine, dame Jeanne Béranger, épouse de Joseph Boujeu, écuyer, sgr de*

(1) Arrondissement de Loudun, canton de Monts-sur-Guesnes. — L'ancienne commune de Dandésigny a été réunie à celle de Purnon-Verrue le 1er août 1849.

(2) Je dois l'indication de cette cloche à l'obligeance de M. Chaboissand, curé de Purnon-Verrue.

(3) Arrondissement de Niort, canton de Champdeniers.

*la Poupelière, garde de la Porte du Roy. L'an 1714. Aubry* (1).

Cette cloche est assez mal réussie. Les lignes de l'inscription ne sont pas en équilibre.

La marque employée par le fondeur, et qui est surmontée seulement du nom AVBRY, n'est pas celle que nous avons rencontrée sur la cloche de l'abbaye des Châtelliers, mais celle que nous venons de signaler sur la cloche de Dandésigny et que nous retrouverons sur les cloches de Louin, de la Boissière-en-Gâtine, et plus tard à Lhoumois, à Fomperron, au Vieux-Pouzauges, etc. Malgré l'absence du prénom, nous pouvons donc attribuer avec pleine certitude cette cloche à Pierre Aubry.

Comme nous le verrons un peu plus loin, Pierre Aubry eut pour successeur son fils Charles. Selon l'usage d'un certain nombre de fondeurs d'autrefois, Charles continua à employer la marque de son père, en se bornant à changer l'initiale du prénom.

— Le fondeur Pierre Aubry, fils de Pierre Aubry et de Jeanne Guillot (2), aliàs Guilleau (3), était né à Levécourt (Haute-Marne), le 2 novembre 1681 (4). Il mourut au mois d'avril 1744, aux Aubiers, à l'âge de 63 ans.

Voici le texte de son acte d'inhumation :

Le septième jour d'avril de l'année mil sept cent quarante quatre a esté inhumé dans le cimetière de ce lieu [des Aubiers], par moy prieur curé soussigné, le corps de defft Pierre Aubry, mtre fondeur de cloches de ce bourg, mort d'hier, âgé de soixante-six ans (*sic*). Ont assisté à ses funérailles : son épouze, Charle Aubry, son fils, Marie Aubry, sa fille,

(1) Communication de M. L. de la Rochebrochard.

(2) Archives de la commune de Levécourt.

(3) Archives de la commune des Aubiers. — *Registrologe*, p. 89.

(4) Archives de la commune de Levécourt.

Françoise Audet (1), François Baillif, ses parents, et autres, qui ont déclaré ne sçavoir signer, fors le soussigné

Charles Aubry. Douvry (?), p^r curé (2).

Pierre Aubry avait épousé, le 1^er octobre 1715, Françoise Audet, fille de Pierre Audet, s^r du Grais, et de Françoise Pineault (ou Pineau, *aliàs* Pivot) (3). — Françoise Audet mourut le 5 ou 6 septembre 1717, âgée de 38 ans (4).

Il se remaria, le 24 août 1722, avec Marguerite Charruault, fille de François Charruault et de Jeanne Rivière (5). — Marguerite Charruault, qui était née le 21 juillet 1697 (6), mourut, elle aussi, au mois d'avril 1744. Elle ne survécut donc à son mari qu'une douzaine de jours.

Le dix-neuf avril mil sept cent quarante quatre, par moy prieur curé soussigné, a esté inhumé dans le cimetière de ce lieu le corps de défuncte Marguerite Charuault, morte d'hier, âgée de quarante-sept ans, veuve de Pierre Aubry, fondeur de cloches de ce bourg. Ont assisté à ses funérailles : Charles et Marie Aubry, ses enfans, Louis Cousinet, son beau-frère, Pierre Cousinet, son neveu, et plusieurs autres parents et amis, qui ont declaré ne sçavoir signer, fors les soussignés

Pierre Couzinet. Charle Aubry. Douvry (?) p^r curé (7).

De son mariage avec Françoise Audet, Pierre Aubry eut deux fils : — 1° Louis, qui ne vécut que deux ans (26 avril 1716 à 28 août 1718) (8), — 2° Charles, qui succéda à son père,

(1) La *Françoise Audet* qui figure ici doit être la femme de Joseph Planche, laquelle mourut en 1779, à l'âge de 70 ans. Charles Aubry, « son cousin germain », signa à son acte mortuaire (Cf. État-civil ancien des Aubiers, 22 septembre 1779, et le *Registrologe*, p. 493).

(2) État-civil ancien des Aubiers. — Cf. le *Registrologe*, p. 300.

(3) *Registrologe* des Aubiers, p. 89 et 225.

(4) *Registrologe*, p. 374 (*aliàs* 270).

(5) *Registrologe*, p. 225 et 355.

(6) *Registrologe*, p. 28.

(7) État civil ancien des Aubiers. — Cf. le *Registrologe*, p. 285.

(8) *Registrologe*, p. 95 et 300.

comme fondeur de cloches, et dont nous parlerons avec détails un peu plus loin.

L'union de P. Aubry et de Marguerite Charuault produisit : — 1° Marie-Radegonde, baptisée le 9 octobre 1723, inhumée le 11 du même mois (1) ; — 2° Marie, baptisée le 7 juillet 1725, inhumée le 13 du même mois (2) ; — 3° Pierre-René, baptisé le 24 août 1726, inhumé le 29 du même mois (3) ; — 4° X......., baptisé le 28 mai 1728, inhumé le même jour (4) ; — 5° Françoise, baptisée le 21 juillet 1729, inhumée le 26 du même mois (5) ; — 6° Marie, baptisée le 15 février 1731 (6), que nous avons vu assister avec son frère Charles aux obsèques de leurs père et mère en 1744 ; — 7° X..., baptisé le 2 avril 1733, inhumé le même jour (7).

— On trouve, à la date de 1728, sur la cloche de Saint-Pierre d'Entremont (Isère), le nom d'un P. Aubry, associé à D. Goussel et à Jean-Baptiste Chrestiennot (8). — Je n'ose croire que ce P. Aubry soit le même que le fondeur des cloches de Surin, de Louin et de la Boissière-en-Gâtine.

En 1722, un « Pierre Aubry, maître de forges à Genavoid », reçut 91 francs de la municipalité de Rambervilliers (Vosges), « pour voir raccommodé le battant d'une cloche de l'église paroissiale » (9).

(1) *Registrologe*, p. 164 et 373.

(2) Ibid.

(3) Id. p. 95 et 300.

(4) Id. p. 95 et 373.

(5) Id. p. 164 et 373.

(6) Id. p. 164.

(7) Id. p. 95 et 300.

(8) Vallier, *Inscriptions campanaires de l'Isère*, p. 120 et 562.

(9) Archives municipales de Rambervilliers, CC. 124 ; — inventaire-sommaire, p. 47.

**PIERRE ET NICOLAS AUBRY — 170. (?)**

Cloche à l'église de Louin (Deux-Sèvres) (1).

L'inscription en est ainsi conçue :

† S^TE MARTINE ORA PRO NOBIS CETTE CLOCHE A ESTE BENITE EN //// PAR MESSIRE

† CHARLES LAVRENCE PRIEVR MS^RE PAVL ROVSSEAV VICAIRE MS^RE MICHEL FERRAND CH^R

† SEIG^R DE VERNAY DE LA RONDE & MARIE GENEVIEVE DV DRAC SON EPOVSE PARREIN & MARREINE

† MS^RE ANDRE DE GVIGNAR/ ECVIE SEIGNEVR DE CHAMPEAV & MARIE ANNE BARRAVD SON

EPOVSE LOVIS MARCHAND G DROVYNEAV † I TOVILLET I ROVX FABRIQVEVRS

Sur la robe : une crucifixion, la Vierge et l'Enfant (??), et un personnage mitré et crossé.

Au bas : la marque de Pierre Aubry, avec en haut d'icelle à droite :

AVBRY

sans prénom, comme à Surin, — puis :

/ AVBRY N AVBRY

Cette cloche est, dans certaines parties, assez mal venue à la fonte. La date en est absolument illisible. Et malheureu-

(1) Arrondissement de Parthenay, canton de Saint-Loup.

sement, nous ne pouvons restituer cette date que très approximativement.

Charles Laurence signe pour la première fois dans les registres paroissiaux de Louin, le 30 août 1670. A cette date, il n'a que le titre de vicaire. A partir du 8 février 1671, il signe comme prieur. — Paul Rousseau signe pour la première fois, en qualité de vicaire, le 31 janvier 1684. On le trouve exerçant les mêmes fonctions durant quarante ans. Il fut enterré le 9 mars 1724, à l'âge de 66 ans. Le prieur Laurence survécut à son vicaire (1). — Michel Ferrand, seigneur de Vernay et de la Ronde, mourut en 1724, comme le vicaire Rousseau (2).

Notre cloche se place donc au premier abord dans les 16 dernières années du XVII[e] siècle ou les 24 premières du XVIII[e], entre 1684 et 1724.

André Guignard était décédé avant le 6 juillet 1709, époque du partage des biens de sa mère Catherine Geay (3). Nous ignorons pour le moment les dates de décès des autres personnages figurant dans l'inscription.

La date de la cloche se trouve donc fixée dans les années qui ont précédé 1709, sans qu'il nous soit possible actuellement de préciser davantage.

## PIERRE ET CHARLES AUBRY. — 1734.

La cloche de l'église de la Boissière-en-Gâtine (Deux-Sèvres) (4) porte l'inscription suivante :

† CETTE CLOCHE A ETTE REFAITE PAR LES SOINS DE MESIRE (5) LOVIS LESTRIGOV

(1) Archives de la mairie de Louin.

(2) Beauchet-Filleau, *Dict. des familles du Poitou*, tome II, p. 87.

(3) Communication de M. Beauchet-Filleau.

(4) Arrondissement de Parthenay, canton de Mazières-en-Gâtine.

(5) *Sic* pour *messire*. — Cette forme se retrouve à la 2[e] ligne de l'inscription.

† CVRE DE CE LIEV ELLE A AV [1] POVR PARAIN ET MARAINNE MESIRE MARC IARNO

† ESCVYER SEIGNEVR DE PVYSA /// [2] // DAMOISELLE MARIE CLAVVRIER DAME DE AL [3]

† GARDE EN LA PAROISSE DALLONNE 1734

Sur la robe: une crucifixion, un saint Jean-Baptiste et la Vierge avec l'Enfant.

Au bas: la marque de

P • AVBRY

suivie des mots

CHARLE AVBRY

En 1734, Charles Aubry n'avait encore que 17 ans.

## CHARLES AUBRY. — 1748-1781.

1. — Cloche à Lhoumois (Deux-Sèvres) (4), 1748.

L'église de Lhoumois possède une cloche, de 1748, signée de Charles Aubry, provenant de l'ancienne église de Saint-Paul de Parthenay. Nous avons déjà eu l'occasion de la signaler, au cours d'un article sur l'église de Lhoumois, publié en avril 1888 dans la *Revue poitevine et saintongeaise* (5), mais nous n'en avons pas encore donné l'inscription (6).

(1) *Sic* pour *eu*.

(2) Puysant. — Cf. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, tome II, p. 252.

(3) *Sic* pour *la*.

(4) Arrondissement de Parthenay, canton de Thénezay.

(5) *Revue poitevine et saintongeaise*, tome V, n° 50, p. 48-49. — *Carnet de voyage d'un Antiquaire poitevin*, p. 18-19.

(6) Nous devons l'indication de cette cloche à l'obligeance de M. Bélisaire Ledain.

Cette inscription est ainsi conçue :

† S$^{TE}$ PAVLE ORA PRO NOBIS • M$^{RE}$ F$^{RS}$ FERRI P$^{RE}$ PRIEVR COMMEND$^{RE}$

† DE S$^{T}$ PAVL M$^{RE}$ P$^{R}$ M$^{IE}$ ESQVOT CVRE M$^{RE}$ HVBERT DVPVYS

† ANCIEN PRIEVR PAREIN DM$^{LE}$ R$^{EE}$ SV$^{NE}$ ESQVOT MAREINE

† FEMME DE M$^{RE}$ P$^{RE}$ ESQOT AVOCAT † N$^{LAS}$ ALBERT FABRIQVEVR

† A$^{NE}$ BILHEV LE 21 AOVST 1748

Sur la robe et au bas, divers ornements : une crucifixion, un personnage mitré et crossé, une tête d'ange ailée, quatre petits sceaux absolument frustes, et la marque du fondeur.

Cette marque, identique à celle de Pierre Aubry, ainsi que nous l'avons déjà dit, consiste en un médaillon circulaire renfermant une cloche, accompagné de deux palmes et surmonté du nom du fondeur :

C • AVBRY

2. — Cloches pour l'église du Breuil-Bernard (Deux-Sèvres (1), 1754.

Les anciens registres d'état-civil de la commune du Breuil-Bernard contiennent le document suivant, dont la copie nous a été communiquée par M. Florentin Puichaud, ancien maire de Moncoutant, membre du conseil d'arrondissement de Parthenay :

« L'an 1754, le 31 juillet, les cloches de cette paroisse furent fondues aux Aubiers, par le nommé Charles Aubri,

(1) Arrondissement de Parthenay, canton de Moncoutant.

qui les a garanti, sous peine de les refaire, pendant l'espace de trois ans.

« La bénédiction en a été faite dans notre église du Breuil-Bernard par mre Mathurin Chedevergne, archiprêtre de Parthenay, curé de la Chapelle-Saint-Laurent.

« Ont assisté pour nommer les dites cloches, savoir, premièrement, la grosse: haut et puissant seigneur Denis-François de Mauroy, seigneur de cette paroisse du Breuil-Bernard-Pugny, lieutenant-général des armées du roy, marquis et gouverneur de la ville et château de Tarascon, avec Mlle Richard de la Ménardière (?) pour représenter la haute et puissante delle Anne de Mauroy, aussi dame de cette paroisse et sœur du dit seigneur, à laquelle grosse cloche ils ont donné le nom de Anne-Françoise;

« Secondement, la petite a été nommée par hault et puissant seigneur marquis Jean-Denis de Mauroy, fils du dit seigneur, officier dans le régiment du roy, avec haulte et puissante dame Geneviève Lamoureux de la Javellière, sa belle-mère, à laquelle petite cloche ils ont donné les noms de Denis-Geneviève. »

Ces cloches n'existent plus.

3. — Petite cloche du Vieux-Pouzauges (Vendée), 1759.

L'église du Vieux-Pouzauges (1) possède deux cloches du XVIIIe siècle, l'une datant de 1759, fondue par Charles Aubry seul, — l'autre datant de 1766, fondue par Charles Aubry et Antoine Peltier.

Au cours d'une de ses premières études historiques et

(1) Arrondissement de Fontenay-le-Comte, canton de Pouzauges,

Cette église romane, — ancien monument historique déclassé par les soins de M. Aug. Loué, ancien architecte du service des monuments historiques, — possède une intéressante série de pierres tombales, qui seront publiées quelque jour par M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, — et une piscine du XIIIe siècle à trois cuvettes se déversant à l'extérieur de l'édifice.

administratives sur la Vendée, publiées en 1855, dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation* de ce département, M. L. Audé a donné quelques détails sur les cloches de l'église du Vieux-Pouzauges :

« Les cloches ont échappé à la proscription générale de la révolution. Grâce à leurs prières, les habitants eurent l'heureux succès de se les faire remettre par la colonne républicaine, qui déjà les emmenait. Le timbre en est bon. Elles portent cette inscription :

« *Charles-Salomon Grignon, marquis de Pou-*
« *zauges, de la Plissonnière, Saint-Prouant, Roche-*
« *trejoux et autres lieux. La marraine fut Ma-*
« *rianne-Françoise de la Roche-Brochart, son*
« *épouse, 1759. — M. Dominique Touchard, prêtre*
« *prieur du dit lieu.* »

« La plus grosse est de 1766.

« Elles portent l'une et l'autre les armes du parrain et de la marraine, accouplées et surmontées d'une couronne de marquis » (1).

Notre copie des inscriptions des deux cloches du Vieux-Pouzauges diffère passablement de celle de M. L. Audé.

Nous reparlerons plus loin de la cloche de 1766. Voici l'inscription de celle de 1759 :

Sur le cerveau :

† LE PARAIN HAVT & PVISSANT M^RE^
GABRIEL SALLOMON GRIGON (2) CH^ER^ MARQVIS
† DES POVSAVGES S^GVR^ DE LA PELLISSON-

(1) L. Audé, apud *Annuaire*.... 1^re^ année, 1855, p. 172-173.

(2) *Sic* pour *Grignon*.

NIERE DE CE LIEV S^T PROVANT ROCHETERIOV

† AVTRES LIEVX LA MARRENE DAME MARIANNE FRACOISE (1) DE LA ROCHE BROCHARD SON

† EPOVSE LAN 1759 • M^RE DOMINIQVE THOVCHAV PRIEVR CVRE DVDIT LIEV

Au bas :

CHARLE VANDE FABRIQVEVR

Sur la robe : un écusson trois fois répété, surmonté de la couronne de marquis et contenant les deux blasons accolés : *1° de gueules à trois clefs d'or posées en pal 2 et 1, à la bordure d'azur,* qui est de Grignon ; — *2° d'argent au pal de gueules cotoyé de deux pals d'azur,* qui est de la Rochebrochard ; — et une crucifixion sous le pied de laquelle se trouve la marque du fondeur

C • AVBRY (2)

4. — Cloche de l'église de Fomperron (Deux-Sèvres), 1761.

La cloche de Fomperron (3) ne porte pas autre chose comme inscription que ces mots :

*Iean Bardon seindic l'an 1761,*

et la marque de

*C. Avbry* (4)

(1) *Sic* pour *Françoise.*

(2) Cf. Jos. Berthelé, apud *Revue du Bas-Poitou,* janvier 1889, p. 374.

(3) Arrondissement de Parthenay, canton de Menigoute.

(4) Communication de M. Jules Robuchon, éditeur des *Paysages et Monuments du Poitou.*

5. — Cloches pour l'église des Aubiers.

Les anciens comptes de la fabrique des Aubiers (1) contiennent plusieurs passages relatifs à notre fondeur.

Nous négligerons ceux qui constatent les rentes payées par lui à l'église des Aubiers (2), pour ne nous occuper que des trois textes nous faisant connaître les cloches qu'il fondit en 1768 et en 1781 pour les Aubiers, ou les journées fournies par lui lors de la réfection des moutons en 1751.

**A.** Cloche fondue en 1768.

L' « Etat des papiers et titres concernant le prieuré des Aubiers existans actuelement au dit prieuré » (s. d.) (fin du XVIII[e] siècle) mentionne (3) la « copie du marché fait avec M. Aubry pour fondre la cloche. Elle est du 15 mars 1768. »

**B.** Cloches fondues en 1781.

Parmi les dépenses de l'année 1782, figure: « 4° celle de cent vingt sept livres un sol payée à M. Aubry, fondeur, pour restant de ce qui lui étoit dut, tant pour la façon des deux cloches fondues l'an dernier que pour fourniture de métail, dont quitt(ance) le 2 mai 1782, — 127 l. 1. s. » (4).

**C.** Journées lors de la réfection des moutons (1751).

« Au s[r] Aubry, fondeur, pour plusieurs journées par lui

(1) Aujourd'hui conservés à la cure des Aubiers.

(2) « Le sieur Aubry, fondeur de cloche en ce bourg, sur sa maison où il fait sa demeure, et dont il sera mention cy-après, pour une rente de onze livres dix sols, paye chacun an [au] terme de my aoust, mesure de Chassée, à la dite fabrice deux boisseaux de bled seigle que l'on croit estre pour raison d'un ban qu'il a en la nef de la d. église, près la chapelle des Dorides » (Compte de 1762, p. 7 ; cf. p. 12-13. Cf. également les comptes de 1772-1778, p. 6, 18, 24, etc.)

(3) Page 20.

(4) Compte de 1778-1784, p. 41. — En 1781, on ne mentionne que le prix des courroies payé au sellier. Les cloches avaient sans doute été fondues en grande partie aux frais du parrain et de la marraine.

employées pour remonter les cloches dessendues des bois où elles sont attachées, — huit livres » (1).

En cette même année 1751, la fabrique des Aubiers payait « à la dame Aubry, pour une année du blanchissage du linge de l'église et avoir refait quatre surplis, — 23 livres » (2).

Le paiement de la somme de 20 livres par an à la femme de notre fondeur, pour le blanchissage des linges de l'église, « suivant le marché fait avec elle », revient régulièrement dans les comptes de la fabrique de 1745 à 1758 (3).

Les anciens registres de baptêmes, etc., conservés à la mairie des Aubiers, contiennent les procès-verbaux de la bénédiction des cloches fondues en 1768 et 1781 par Charles Aubry pour l'église de sa paroisse.

Nous donnerons plus loin les textes relatifs aux cloches de 1781. Voici l'acte de « baptême » de la cloche de 1768 :

« Le huit may 1768, a été bénie avec la permission de Monsieur Leredde, vicaire général du diocèse, en datte du vingt deux avril dernier, le siège épiscopal vaccant, par monsieur Stappart, prieur de Nueil, une cloche pesante environ treize cent. Elle a été nommée Marie-Melaine, par monsieur Antoine Gauffreteau et par demoiselle Marie-Perrine Richard, son épouse, qui ont été les parein et marreine, représentant tous les parroissiens qui ont contribué de leurs deniers à procurer la ditte cloche à cette église des Aubiers.

[Signatures] : « Marie-Perrine Richard. — A. Gauffreteau, fabriqueur. — Pisseau, prieur-curé de ce lieu. — Gerbert, prêtre, vicaire des Aubiers. — Boudet, curé de (illisible). —

(1) Compte rendu en 1762.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

Voison, prêtre, vicaire des Aubiers. — Stapart, prieur de Nueil » (1).

— Le fondeur Charles Aubry, fils de Pierre (2) et non de Nicolas (3), naquit aux Aubiers le 6 octobre 1717 (4).

Comme son père, dont il continua la profession et conserva la marque, il résida toute sa vie dans cette localité. C'est là qu'il contracta ses deux mariages. C'est là qu'il mourut. J'ai eu la satisfaction de retrouver la maison qu'il habitait, ou tout au moins l'emplacement d'icelle, car en 1870-1871 cette maison a été refaite entièrement, par M. Abélard, maçon, qui la possède actuellement et qui la tient de famille, Mme Abélard étant la petite-fille d'une des filles de Charles Aubry. Lors des travaux de 1870-1871, M. Abélard rencontra les anciens fourneaux qui avaient servi à la fonte des cloches.

Charles Aubry épousa, en premières noces, le 6 février 1747, Louise Rochard, veuve d'Antoine Petitpied. La fiancée comptait 45 printemps, un tiers de plus que son futur.

Le six de février mil sept cent quarante-sept, après la publication des trois bans de mariage et les fianceailles duement célébrées, ne s'étant trouvé aucun empêchement canonique ni civil venu à notre connoissance, je soussigné ai reçu dans l'église des Aubiers le consentement mutuel de mariage de Charles Aubry, majeur, fondeur de cloche, fils de deffunct Pierre Aubry et de Françoise Audet, de cette paroisse, d'une part, et de Louise Rochard, veuve d'Antoine Petit Pied, aussi de cette paroisse, d'autre part, et leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence de Marie Aubry, sœur de père du marié, de Pierre Bailly, son cousin germain, de Françoise Audet, sa cousine, d'une part, et de Louise Petitpied, fille de la mariée, de Joseph Herbert, de François Peltier, témoins et de

(1) Communication de M. A. Gagnaire.

(2) Cf. ci-dessus, p. 365.

(3) Cf. ci-dessus, p. 358.

(4) *Registrologe des Aubiers*, p. 95. Le registre contenant l'acte de baptême de Charles Aubry n'existe plus.

plusieurs autres qui ont déclaré ne sçavoir signer de ce enquis, fors les soussignés :

Charle Aubry. — Louise Rochard. — F. Peltier. — Joseph Herbert Vexiau de la Touche, vicaire des Aubiers (1).

Charles Aubry ne paraît pas avoir eu d'enfants de ce premier mariage. — Louise Rochard mourut le 26 août 1764.

Le vingt-sept aout mil sept cens soixante-quatre a été inhumé dans le cimetière de ce lieu, par moi prêtre soussigné, le corps de Louize Rochard, veuve (*sic*) en dernières nopces de Charles Aubry, fondeur de cloches, décédée d'hier à l'âge de soixante-deux ans. Ont assisté à ses funérailles Charles Aubry, son mari, Pierre Turpault, François Gouron et plusieurs autres qui ont déclaré ne sçavoir signer, fors les soussignés :

Charle Aubry. — Pierre Turpaud. — François Gouront. — Voison, vic. des Aubiers (2).

Le 20 mai 1765, Charles Aubry épousa en secondes noces Marie-Madeleine Peltier, fille d'Antoine Peltier et de Jaquette Savary. La fiancée avait 26 ans (3), le futur approchait de la cinquantaine.

Le vingtième jour du mois de mai 1765, âprès toutes les formalités requises duement observées, j'ai reçu le mutuel consentement de mariage de Charles Aubry, veuf de Louise Rochard, avec Marie-Magdelaine Peltier, fille majeure d'Antoine Peltier, aubergiste, et de Jacquette Savary, ses père et mère, les deux de cette paroisse, âprès quoy je leurs ay solemnellement donné la bénédiction nuptiale en présence de mr Pierre Lavarenne (?), Françoise Audet, Pierre, Marin, Germain Jeanneau, frère de l'époux et d'Antoine Peltier, Jacquette Savarit, Pierre Turpault, Antoine Bally et plusieurs autres, qui ont déclaré ne sçâvoir signer, fors les soussignés :

André Jeanneault. — M. A. Planche. — F. (?) Audet. — L. Pelletier. — F. Pelletier. — Joseph Planche. — Antoine Pelties. — Charles Aubry. — A. Peltier. — Germain Jannault. — Pierre Forgeau. — François Geront. — P. Teurpaud. — Voison, vic (4).

(1) Ancien état civil des Aubiers. — Cf. le *Registrologe*, p. 225 et 404.

(2) Ancien état civil des Aubiers. — Cf. le *Registrologe*, p. 330.

(3) Elle était née le 6 ou le 7 avril 1739 (*Registrologe des Aubiers*, p. 210.

(4) Etat civil des Aubiers. — Cf. le *Registrologe*, p. 225 et 298.

Cette union produisit plusieurs enfants :

1° Marie-Madeleine, née le 12 février 1768.

Le douze février mil sept cens soixante-huit, j'ai prêtre soussigné baptisé Marie-Magdeleine, née ce matin en ce bourg, fille du sieur Charles Aubry, fondeur de cloches, et de Marie-Magdeleine Pelletier, sa légitime épouse. Le parein et la mareine ont été Antoine Pelletier et Jaquette Savary, mari et femme, grand père et grand'mère de l'enfant. La mareine a déclaré ne sçavoir signer de ce requise.

A. Peltier. Charle Aubry. Herbert, prêtre, vicaire des Aubiers (1).

2° Rose-Angélique, née le 16 décembre 1769.

Le saize décembre 1769, â été baptisée par moy soussigné Roze-Angelique, née de ce jour du légitime mariage de Charle Aubri, fondeurs de cloches, et de Marie Peltier, son épouze. Le parain et la marraine ont estés Antoine Peltier, fondeurs de cloches, et Marie-Angelique Planche, qui ont déclaré l'un d'eux ne sçavoir signer.

Antoine Peltier. Ballard, p^tre vic. (2).

3° Charles-Pierre-Joseph, né le 11 mai 1772.

Le onze may 1772 a été baptisé par moy soussigné Charle Pierre Joseph, né d'hier du légitime mariage de Charles Aubry, fondeur de cloches de ce bourg, et de Marie-Madeleine Pelletier. Ont été parein et mareine Joseph Planche soussigné et Marie Madelaine Pelletier qui ne signe.

Joseph Planche. Errard, vic. des Aubiers (3).

4° Jacques-Charles-Antoine, né le 30 décembre 1774 (4).

5° Marie-Félicité, née le 7 février 1777, inhumée le 27 mars de la même année.

Le sept février 1777 a été baptisée Marie-Félicité, née de ce jour du légitime mariage du sieur Charles Aubry, fondeur en ce bourg, et de Marie-Madelaine Peltier. Ont été parrein et marreine François Peltier et Marie-Madeleine Aubry, oncle et tante de l'enfant, qui ne signent.

Errard, vic. des Aubiers (5).

(1) Etat civil ancien des Aubiers. — Cf. le *Registrologe*, p. 164.

(2) Ibid.

(3) État civil ancien des Aubiers. — Cf. le *Registrologe*, p. 95.

(4) *Registrologe*, p. « 423. »

(5) État civil ancien des Aubiers. — Cf. le *Registrologe*, p. 439.

Le vingt sept mars 1777 a été inhumée par moi soussigné dans le cymetiere de ce lieu le corps de Marie-Félicité Aubry, décédée du jour précédent, agée de sept semainnes, fille de Charle Aubry, fondeur, et de Marie-Magdeleine Peltier, de cette paroisse, qui ont assisté à la sépulture avec François Peltier, oncle et parrein, et autres qui ont déclarés ne sçavoir signer de ce requis, sof le soussigné.

Charle Aubry. Thibault, vic. des Aubiers. (1).

6° Pierre-Louis, né le 24 août 1778.

Le vingt quatre aout 1778 a été baptisé Pierre Louis, né de ce jour du légitime mariage de Charle Aubry, fondeur en ce bourg et de Marie Peltier. Ont été parrain et marraine Pierre Peltier, oncle de l'enfant et Roze Aubry, sa sœur, qui ne signe.

Pierre Peltier. Chabirand, vic. des Aubiers (2).

Nous trouvons, à la date du 22 mai 1780, le décès d'un enfant de Charles Aubry, désigné dans l'acte d'inhumation sous le prénom de Charles, et âgé de deux ans.

Le vingt trois mai 1780 a été inhumé dans le cimetière de ce lieu le corps de Charle, décédé d'hier en ce bourg, âgé de deux ans, fils de Charle Aubry et de Marie Pelletier. A son enterrement ont assisté sa mère, son grand père Pelletier et Pierre Pelletier, son parrain, ainsi que plusieurs autres qui ne signent pas, fors le soussigné.

P. Peltier. Morna, vic. des Aubiers (3).

Les registres paroissiaux de 1778 ne mentionnant aucun enfant de Charles Aubry baptisé en cette année sous le prénom de Charles, nous supposons qu'il y a eu erreur dans l'acte d'inhumation et qu'au lieu de *Charles*, il faut lire *Pierre-Louis*, baptisé le 24 août 1778.

## CHARLES AUBRY ET ANTOINE PELTIER. — 1766-1784.

Le beau-père de Charles Aubry, — Antoine Peltier l'aubergiste, né le 1er octobre 1712, fils de François Peltier et

(1) État civil ancien des Aubiers. — Cf. le *Registrologe*, p. 493.

(2) État civil ancien des Aubiers. — Cf. le *Registrologe*, p. 423.

(3) État civil ancien des Aubiers. — Cf. le *Registrologe*, p. 475.

de Françoise Daimé, — avait épousé, le 12 février 1738, Jacquette Savarit, fille de René Savarit et de Jacquette Clochard. De ce mariage naquit, en outre de Marie-Madeleine que nous connaissons déjà, et de divers autres enfants, un garçon qui fut baptisé le 26 février 1747, sous le nom de Antoine-René, mais qui ne porta couramment que le prénom d'Antoine, comme son père.

Le vingt six du mois de fevrier mil sept cent quarante sept, par moy soussigné a été baptisé dans l'église des Aubiers, Antoine-René, fils légitime de Antoine Peltier, aubergiste, et de Jaquette Savarit. Le parin a été René Gilbert et la mareine a été Françoise Peltier, qui a déclaré ne savoir signer de ce requis, fors le soussigné.

René Gilbert. Vexiau, vicaire des Aubiers.

Antoine Peltier fils se maria deux fois : 1° le 10 février 1778, avec Marie-Anne Bompas ; 2° le 21 février 1786, avec Jeanne Chateinnier.

Le dix février 1778, après les fiançailles et la publication de trois bans faite canoniquement tant en cette église qu'en celle d'Ysernay (1), vu le certificat du sieur Vexiau, curé du dit Ysernay, en date du sept du présent, sans oppositions ou empéchement quelconques, je soussigné ai reçu le consentement mutuel de mariage d'Antoine-René Peltier, âgé de trente et un ans, fils du s^r Antoine Peltier, sindic, et de Jacquette Savarit, mes paroissiens, et de Marie-Anne Bompas, ma paroissienne, âgée de vingt six ans, fille de François Bompas, domiciliée en la dite paroisse d'Ysernay et de feue Jeanne-Rose Buffard. Apres quoi je leur ai solennellement donné la bénédiction nuptiale en présence du dit Antoine Peltier, de la d. Jacquette Savarit, père et mère de l'époux, de Jacques, Magdeleine, Jacquette Peltier, ses frères et sœurs ; du dit François Bompas, père de l'épouse, de Louis et Rose Bompas, ses frère et sœur, de Sébastien Bompas et François Buffard, ses oncles, et plusieurs autres qui nous ont certifié du domicile et de la liberté des parties à contracter.

[Signé :] A. Peltier. — Anne-Marie Bompas. — A. Peltier. — J. Bompas. — H. Bompas. — Louis Bompas. — Rose Bompas. — Modeste Bompas. — Selleste Buffard. — Pierre Peltier. — Pisseau, prieur de ce lieu.

(1) Yzernay, Maine-et-Loire, canton de Cholet.

Le vingt un février 1786, après les fiançailles et publication de trois bans faites canoniquement en cette église sans empêchement ou opposition venu à ma connaissance, je soussigné ai reçu le consentement mutuel de mariage d'Antoine René Peltier, mon paroissien, fondeur de cloches, âgé de trente neuf ans, veuf de Marie-Anne Bompas, et de Jeanne Chateinnier, ma paroissienne, âgée de trente et un ans, fille de feu Jean Chateinnier, vivant laboureur, et Marie Hay. Après quoi je leur ai solennellement donné la bénédiction nuptiale, en présence d'Antoine Peltier, père de l'époux, de Joseph et Pierre Peltier, frères de l'époux, de Charles Aubry, son beau-frère, de Jean Boulard, aussi son beau-frère, et de plusieurs autres, qui ne signent à l'exception de soussignés :

A. Peltier. — A. Peltier. — Pierre Peltier, — Charles Aubry. — Jean Boulord. — André Turpault. — Pisseau, prieur de ce lieu (1).

Ce fut sans aucun doute Charles Aubry qui décida son beau-frère Antoine-René Peltier à s'occuper lui aussi de la fonte des cloches.

On a vu plus haut (2), que le 16 décembre 1769, Antoine Peltier fils figure dans l'acte de baptême de sa nièce Rose-Angélique, avec le titre de « fondeur de cloches. » Il avait alors près de 23 ans et avait commencé le métier au moins dès 1766, ainsi que le prouvent (3) les doubles signatures de la grosse cloche du Vieux-Pouzauges et de la cloche de Pouillé.

Antoine Peltier était l'associé de son beau-frère. — Le 13 mars 1783, « les sieurs Antoine Peltier et Charles Aubry, marchands fondeurs en société, demeurant paroisse des Aubiers », consentent solidairement, à Saumur, une obligation de 1200 livres, au « sieur Michel Jullienne, aussy marchand fondeur au dit Saumur, y demeurant.... paroisse de Notre-Dame de Nantilly », — « pour restant de vente et livraison à eux faites de marchandises » (4).

(1) Communication de M. Gagnaire.

(2) Cf. ci-dessus, p. 378.

(3) Cf. ci-dessous, p. 383 et 384.

(4) Nous citerons ultérieurement des cloches fondues pour le Poitou par « Me Jullienne », de Saumur.

Cette obligation fait partie aujourd'hui des papiers de famille de M. Paul Morin, marchand aux Aubiers.

M. Paul Morin est le petit-fils de Rose-Angélique Aubry, la fille de Charles Aubry, dont nous avons parlé. Rose-Angélique avait épousé Louis Morin, bordier. Elle mourut le 1er avril 1849. — Mme Paul Morin, d'autre part, est la petite-fille d'Antoine Peltier, fondeur de cloches, dont le fils exerça la profession de tisserand. — Les deux familles se trouvent alliées à nouveau.

Nous avons cité plus haut le nom de Mme Abélard, des Aubiers, qui descend elle aussi d'une fille de Charles Aubry (Marie-Madeleine, évidemment). Il existe encore aux Aubiers, et dans les environs, d'autres descendants des Peltier. La rente payée autrefois à la fabrique des Aubiers par Charles Aubry (1) est payée aujourd'hui partie par M. Morin susdit, partie par M. Peltier, boulanger aux Aubiers. — MM. Constant et Auguste Peltier, curé et vicaire du Temple, auxquels nous devons l'indication de la cloche, fondue en 1653 par Pierre Charpentier, que nous avons publiée plus haut (2), ont eu eux aussi pour grand père Antoine Peltier, le fondeur de cloches.

Nous n'avons retrouvé jusqu'ici que huit cloches fondues *en société* par Charles Aubry et son beau-frère. — Six seulement existent encore. Les plus anciennes remontent à 1766 : ce sont la grosse cloche de l'église du Vieux-Pouzauges et la cloche de Pouillé. Viennent ensuite les deux cloches de Mouchamps (1771), puis, la seule signée des deux cloches anciennes de l'église d'Airvault (1776). La dernière en date que nous connaissions sert de timbre à l'horloge municipale de Niort (1784). — A ces six cloches survivantes, les archives des Aubiers nous permettent d'en ajouter deux, fondues pour l'église de cette localité en 1781 et aujourd'hui disparues.

(1) Cf. ci-dessus, p. 374.

(2) Cf. ci-dessus, p. 324-325.

1. — Grosse cloche du Vieux-Pouzauges (Vendée), 1766.

L'inscription en est ainsi conçue :

† PARAIN M^RE IOSEPH(?) TOVSSAINT DE GRIGNON CH^LER S^GVR DE BARBOIRE MARAINNE DAME MARIE ANNE FRANCOISE

† DE LA ROCHE BROCHARD VEVVE DE HAVT ET PVISSANT S^GVR M^RE GABRIEL SALLOMON GRIGNO (1) CH^ER MARQVIS DE

† POVSAVGES S^GVR DE CETTE PAROISSE ATOINNE (2) TOVCHAVLT CVRE DE CE LIEV

MATHVRIN FRIOT FABRIQVEVR EN CHARGE DE LANNEE DE 1766

Sur la robe : d'un côté, la Vierge ; de l'autre côté, la même crucifixion que sur la petite cloche de la même église (3), et au-dessous de cette crucifixion : la marque de

C • AVBRY

suivie de

A PELETIE MON FETTES

M^re Gabriel-Salomon Grignon, chevalier, marquis de Pouzauges, seigneur de la Pellissonnière, du Boupère, de Rochetrejou, etc., avait épousé dame Marie-Anne-Françoise Brochard de la Rochebrochard, par contrat passé le 2 août 1740, devant Pruel et Robert, notaires à Champdeniers. Le futur était fils de m^re Gabriel-Nicolas Grignon, chevalier, marquis de Pouzauges, et de défunte dame Marie de la Tulaye. La future était fille de Charles-Jacques Brochard de la Roche-

(1) *Sic* pour *Grignon*.

(2) *Sic* pour *Antoine*.

(3) Cf. ci-dessus, p. 373.

† THEOLOGIA LICENCIATI CANOICI NOBILIS CAPITVLI CATHEDRALIS VRBIS DE LIEGE HVIVSCAE

† ABBATIAE ABBATIS COMMENDATARII ANNO DOMINI 1776 • C • AUBRY ET • A • PELTIER MON FAITTE

Cette cloche ne porte pas de marque de fondeur.

Le nom de sainte Barbe, *Barbara*, donné à cette cloche nous paraît indiquer qu'on lui attribuait une vertu protectrice contre l'orage.

Sainte Barbe était invoquée contre la foudre, de concert avec sainte Agathe (1), sainte Luce et saint Jean l'Évangéliste.

« On dit encore aujourd'hui, parmi le peuple :

. . . . . . . . . . .
Quand l'orage tombera,
Sainte Barbe me gardera.

« En Normandie, en particulier dans la paroisse de Saint-Evroult-de-Montfort (département de l'Orne), dont sainte Barbe est la patronne, on avait coutume.... de faire bénir des plumes le jour de la fête de la sainte et de les faire toucher à sa statue, pour les planter ensuite dans les champs et être garanti des orages. »

« La conviction du pouvoir qu'on supposait à sainte Barbe, d'écarter la foudre du ciel, détermina tous les dépositaires des foudres d'ici-bas, les artilleurs, les mineurs, les artificiers et tous ceux qui emploient la poudre dans leurs travaux, à l'adopter, eux aussi, pour patronne. On donna même le nom de *Sainte-Barbe* aux magasins à poudre sur les vaisseaux. »

Cette croyance populaire eut pour origine ce fait, que le

(1) Cf. ci-dessus, p. 237, note 1.

la dite marque suivie de

PELLETIE MON FAITES (1).

4. — Cloches de l'église de Mouchamps (Vendée), 1771.

Dans ses *Extraits des archives de la mairie de Mouchamps*, M. Benjamin Sarazin a publié le document suivant :

« L'an mille sept cent soixante et onze, dans le courant des mois de juillet et aout, il fut procédé à la refonte des deux cloches de cette église, l'une fêlée depuis deux ans ou environ, du poids d'environ dix-sept cent, l'autre fêlée de temps immémorial, du poids de quatorze cent ou environ (2). Cette opération faite par M. Aubri, fondeur demeurant au bourg des Aubiers, partie aux frais des habitans, partie aux frais de moi prieur actuel de Mouchamp soussigné. La bénédiction desquelles cloches arriva le lundi douze aout, sous le nom de saint Pierre et le même jour, elles furent remontées et placées au clocher. — *Signé:* De Fleury Brissac, prieur de Mouchamp » (3).

« Ces cloches existent encore » (4). Elles portent comme signature :

*Charles Aubry et Antoine Pelletier m'ont faittes* (5).

5. — Cloche à l'église d'Airvault (Deux-Sèvres), 1776.

L'inscription en est ainsi conçue :

✝ BARBARA VOCOR FACTA SVM IMPENSIS • D • EDMONDI SEBASTIANI IOSEPHI DE STOUPY PRESBITERIS IN

(1) Communication de M. l'abbé Martineau, curé de Nalliers.

(2) Sur ces cloches, cf. ci-dessus, p. 320.

(3) B. Sarazin, apud *Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*, 31e année, 1884, p. 207.

(4) B. Sarazin, loc. cit.

(5) Communication de M. le curé de Mouchamps.

† THEOLOGIA LICENCIATI CANOICI NOBILIS CAPITVLI CATHEDRALIS VRBIS DE LIEGE HVIVSCAE

† ABBATIAE ABBATIS COMMENDATARII ANNO DOMINI 1776 • C • AUBRY ET • A • PELTIER MON FAITTE

Cette cloche ne porte pas de marque de fondeur.

Le nom de sainte Barbe, *Barbara*, donné à cette cloche nous paraît indiquer qu'on lui attribuait une vertu protectrice contre l'orage.

Sainte Barbe était invoquée contre la foudre, de concert avec sainte Agathe (1), sainte Luce et saint Jean l'Évangéliste.

« On dit encore aujourd'hui, parmi le peuple :

. . . . . . . . . . .
Quand l'orage tombera,
Sainte Barbe me gardera.

« En Normandie, en particulier dans la paroisse de Saint-Evroult-de-Montfort (département de l'Orne), dont sainte Barbe est la patronne, on avait coutume.... de faire bénir des plumes le jour de la fête de la sainte et de les faire toucher à sa statue, pour les planter ensuite dans les champs et être garanti des orages. »

« La conviction du pouvoir qu'on supposait à sainte Barbe, d'écarter la foudre du ciel, détermina tous les dépositaires des foudres d'ici-bas, les artilleurs, les mineurs, les artificiers et tous ceux qui emploient la poudre dans leurs travaux, à l'adopter, eux aussi, pour patronne. On donna même le nom de *Sainte-Barbe* aux magasins à poudre sur les vaisseaux. »

Cette croyance populaire eut pour origine ce fait, que le

(1) Cf. ci-dessus, p. 237, note 1.

père de sainte Barbe, « après avoir égorgé sa fille, qui avait voulu rester chrétienne, avait été tué et consumé par le feu du ciel :

Manus paterna jugulat
Puellam, et continuo
Perit : dæmon stimulat
Parricidam tonitruo » (1).

Des cloches portant dans leurs inscriptions des invocations à sainte Barbe ont éte signalées en plusieurs endroits (2). Dans certains cas, ces invocations sont remplacées par de petits bas-reliefs représentant la sainte (3).

L'une des cloches de l'église Saint-Aubin-le-Cloucq, près Parthenay (Deux-Sèvres), cloche fondue en 1814 par Henry, porte une inscription débutant ainsi :

*Sancta Barba, intercede pro nobis. J'ai été nommée Barbe par mademoiselle Jeanne-Gabrielle...*

Revenons à nos fondeurs Ch. Aubry et Peltier.

6 et 7. — Cloches pour l'église des Aubiers, 1781.

Voici les procès-verbaux de leur bénédiction, d'après les registres de la mairie des Aubiers :

« Le vingt deux février 1781 a été bénite par moi soussigné la plus grosse cloche, nommée Charles par très haut et très puissant seigneur Charles-Jean de la Vallée Varecourt, marquis de Pimodan, comte du Chenay et de Passavant, baron de la Chassée, Fief-Lévêque et des Aubiers, seigneur de Cher, Morfontaine, Montreuil, Soulancourt, Angoulaincourt, Pillaumé, Armeville et autres lieux, brigadier des

(1) Ces divers renseignements sur sainte Barbe protectrice contre l'orage sont empruntés à M. l'abbé Pardiac, apud *Bulletin monumental*, tome XXIV, p. 255 à 257.

(2) Cf. *Bulletin monumental*, tome XXIX, p. 342, 363, — Vallier, *Inscriptions campanaires du département de l'Isère*, passim, — etc.

(3) Cf. l'abbé Pardiac, apud *Bulletin monumental*, tome XXIX, p. 352, — etc.

armées du roy, et par très haute et très puissante dame Charlotte Sidonie Rose viecomtesse de Gouffier, marquise de Pimodan, dame des dits lieux, son épouse, en présence de MM. Chabraud, Morna, tous les deux viccaires, Drouineau fabriqueur, Peltier sindic, Fuseau, Billy, tous les deux receveurs des offrandes et de plusieurs autres, la dite cloche a été augmentée et payée au frais des habitans et fondue par les s[rs] Aubry et Peltier.

Pisseau, prieur de ce lieu.

« Le vingt deux fevrier 1781 a été bénite par moi soussigné la plus petite cloche nommée Marie-Magdeleine par le sieur Cristophe Drouineau fabriqueur et par Marie Magdeleine Moinard son épouse, en présence des dénommés dans l'acte précédent et fondue par les mêmes fondeurs.

Pisseau, prieur de ce lieu (1). »

8. — Cloche de l'hôtel-de-ville de Niort, 1784.

L'inscription en est ainsi conçue :

+ DU REGNE DE LOVIS XVI ROY DE FRANCE ET DE NAUARRE M• LE COMTE DE LA BOURDONNAYE DE BLOSSAC

+ INTENDANT DE LA GENERALITTE DE POITIERS M• ROVGET DE GOURCEZ CONSEILLER DV ROY LIEUTENANT

+ CRIMINEL HONORAIRE MAIRE ET CAPITAINE DE CETTE VILLE DEPUIS QUINSE ANS MESSIEURS A• E• PIET DE BERTON

M• PARTICULIER DES EAUX ET FORETS LIEUTENANT DE MAIRE I• C• L• ARNEAUDET DU MAIRE C• N• PIET DE PIIOUY AVOCATS

(1) Communications de M. A. Gagnaire.

père de sainte Barbe, « après avoir égorgé sa fille, qui avait voulu rester chrétienne, avait été tué et consumé par le feu du ciel :

Manus paterna jugulat
Puellam, et continuo
Perit : dæmon stimulat
Parricidam tonitruo » (1).

Des cloches portant dans leurs inscriptions des invocations à sainte Barbe ont éte signalées en plusieurs endroits (2). Dans certains cas, ces invocations sont remplacées par de petits bas-reliefs représentant la sainte (3).

L'une des cloches de l'église Saint-Aubin-le-Cloucq, près Parthenay (Deux-Sèvres), cloche fondue en 1814 par Henry, porte une inscription débutant ainsi :

*Sancta Barba, intercede pro nobis. J'ai été nommée Barbe par mademoiselle Jeanne-Gabrielle...*

Revenons à nos fondeurs Ch. Aubry et Peltier.

6 et 7. — Cloches pour l'église des Aubiers, 1781.

Voici les procès-verbaux de leur bénédiction, d'après les registres de la mairie des Aubiers :

« Le vingt deux février 1781 a été bénite par moi soussigné la plus grosse cloche, nommée Charles par très haut et très puissant seigneur Charles-Jean de la Vallée Varecourt, marquis de Pimodan, comte du Chenay et de Passavant, baron de la Chassée, Fief-Lévêque et des Aubiers, seigneur de Cher, Morfontaine, Montreuil, Soulancourt, Angoulaincourt, Pillaumé, Armeville et autres lieux, brigadier des

(1) Ces divers renseignements sur sainte Barbe protectrice contre l'orage sont empruntés à M. l'abbé Pardiac, apud *Bulletin monumental*, tome XXIV, p. 255 à 257.

(2) Cf. *Bulletin monumental*, tome XXIX, p. 342, 363, — Vallier, *Inscriptions campanaires du département de l'Isère*, passim, — etc.

(3) Cf. l'abbé Pardiac, apud *Bulletin monumental*, tome XXIX, p. 352, — etc.

Les mots *généralité, quinze* et *soins* sont écrits *généralitté, quinse* et *soens.* — Les mots *maître* et *procureur* sont abrégés M. et P. à la quatrième et à la cinquième lignes.

Nous retrouverons des U employés pour des V dans l'inscription de la cloche fondue, également en 1784, pour l'église de Pougnes, par Charles Aubry, Pierre Aubry et J. Marot.

Voici maintenant les passages des anciens registres de délibérations municipales relatifs à la cloche refondue en 1784 par Charles Aubry et Antoine Peltier pour l'hôtel de ville de Niort :

**Adjudication de la refonte de la cloche de l'horloge de l'hôtel-de-ville de Niort (12 mai 1784).**

« Aujourd'hui douze may mil sept cent quatre vingt quatre, dix heures du matin, par devant nous maire et échevins assemblés à l'hôtel de ville, vu le besoin pressant qu'il y a de réparer la cloche servant à l'horloge et beffroy de cette ville, en conséquence de quoy avons fait annoncer par Nicolas Vincent, notre tambour ordinaire, le dimanche deux de ce mois, le jeudi six et dimanche dernier neuf, que cejourd'hui lieu et heure nous ferions procéder à l'adjudication au bail au rabais tant de la refonte de la ditte cloche que des réparations que nous avons jugé nécessaire être faites tant à l'horloge de la ditte ville qu'au clocher de cet hôtel, le tout suivant le devis estimatif que nous en avons fait dresser par le s[r] Pinoteau, architecte, par nous nommé à cet effet, — nous avons fait ouvrir la porte de la salle de cet hôtel, où sont entrés plusieurs entrepreneurs architectes de cette ville, auxquels nous avons déclaré que nous allions procéder à l'adjudication du bail à l'extinction de trois feux, où toutes personnes seront reçues à rabaisser et faire la condition meilleure, et leur avons fait donner lecture à haute et intelli-

+ ECHEUINS • L BARRE DE CHABANS P•
DU ROY ET BERNIER SEERETAIRE CETTE
CLOCHE A ETE REFONDUE PAR LES SOENS
DES DITS

+ SIEURS MAIRE LIEUTENANT DE MAIRE
ECHEVINS ET PROCUREUR DU ROY

Du règne de Louis XVI, roy de France et de Navarre. — M. le comte de la Bourdonnaye de Blossac, intendant de la généralité de Poitiers. — M. Rouget de Gourcez, conseiller du roy, lieutenant criminel honoraire, maire et capitaine de cette ville depuis 15 ans. — Messieurs A(ntoine)-E(tienne) Piet de Berton, m(aître) particulier des eaux et forêts, lieutenant de maire, J(acques)-C(laude)-L(ouis) Arneaudet du Mairé, C(harles)-N(oël) Piet de Pijouy, avocats, échevins. — L(ouis) Barré de Chabans, p(rocureur) du roy, et Bernier, secrétaire. — Cette cloche a été refondue par les soins des dits sieurs maire, lieutenant de maire, échevins et procureur du roy (1).

Sur la robe : six petits sceaux, que les mauvaises conditions de suspension de la cloche nous ont empêché de voir de près, mais qui doivent présenter les armoiries des personnages figurant dans l'inscription du cerveau.

Au bas : la signature des fondeurs :

C • AVBRY ET A • PELTIER MONT FAITTE EN 1784

Au point de vue paléographique, nous noterons 1° l'emploi des V pour des U dans les mots *Louis*, *Rouget*, *Aubry*, etc., — 2° l'emploi des U pour des V dans les mots *Navarre* de la première ligne et *échevins* de la cinquième, — 3° le Z gravé à l'envers dans *Gourcez*, à la seconde ligne, — 4° le Q bas de casse au lieu du Q capital, dans le mot *quinze* de la troisième ligne, — 5° le C du mot *secrétaire* remplacé par un E à la cinquième ligne.

(1) Cf. Alfred Bonneau, *Armorial des maires de Niort* et *Table alphabétique des Maires, Échevins et Pairs de la Ville de Niort de* 1307 *à* 1789, apud *Mém. Soc. Stat. Deux-Sèvres, 2e série,* tome v, pp. 63, 75, 78, 116 et 119.

cassée par « des gens peu raisonnables qui carillonnèrent dessus à coups de marteau. » On avait été obligé de la refondre en 1740. L'opération fut faite par deux fondeurs, qui voyageaient alors en Poitou : Jean-Baptiste Le Brun et son fils. Nous parlerons avec détails de la refonte de 1740 dans notre chapitre XVI, où nous traiterons spécialement des *cloches poitevines fondues par les Le Brun*. — [En 1740 également, la refonte de la cloche de l'horloge avait été l'occasion de travaux de réparation au « clocher » municipal.]

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . (1)

« L'adjudicataire rendra son ouvrage fait et parfait dans l'espace de deux mois, vu le besoin pressant qu'il y a de rétablir l'horloge de la ville, et en conséquence il sera tenu de travailler sur le champ au rétablissement du clocher, pendant qu'il employera les ouvriers nécessaires à la refonte de la cloche......

« Ce fait, nous avons déclaré que nous allions procéder à la dite adjudication et donner le bail à celui qui voudra le moins prendre et faire la condition meilleure, et nous avons requis les ouvriers qui se sont trouvés présents de porter les dits ouvrages à telle somme qu'ils jugeront convenable, et à l'instant les dits ouvrages ont été mis a prix par Pierre Thebeau a la somme de deux mille livres, par Louis Daniau à la somme de dix neuf cent livres, et personne n'ayant voulu rabaisser, nous avons fait allumer trois bougies.

« Sur le premier feu, les dits ouvrages ont été rabaissés par Pierre Sauquet à dix huit cent cinquante livres et par Pierre Daniau à dix sept cent livres. — Sur le second feu, il n'y a eu aucun rabais. — Sur le troisième feu, il n'y a eu aucun rabais.

« La troisième bougie étant éteinte, nous avons adjugé et

(1) Nous supprimons les passages du *devis estimatif* relatif au cadran de l'horloge et aux réparations de charpenterie, de serrurerie, etc., à exécuter au beffroi.

gible voix par notre greffier du devis et des conditions du dit bail, ainsy qu'il suit :

« DEVIS ESTIMATIF des ouvrages à faire pour la refonte de la cloche servant à l'horloge et beffroy de cette ville, laquelle sera portée au même poids ou environ qu'elle est aujourd'huy, lequel poids se trouve être de quatorze cent vingt cinq livres, sous la condition que si la dite cloche pèze plus, le surplus sera payé à l'adjudicataire à raison de quarante sols la livre......

« 1° Sera livré à l'adjudicataire quatorze cent vingt cinq livres de matière provenant de la cloche cassée, qu'il prendra à l'hôtel-de-ville, et commencera par rembourser la somme de dix-huit livres qu'il en a couté au sieur Pinoteau pour ses peines et soins pour avoir fait démonter et descendre la ditte cloche.

« 2° L'adjudicataire sera tenu de faire fondre à ses frais la ditte cloche, de la garentir bien conditionnée et de la faire remonter et replacer, ainsy que réparer les bascules marteau de l'horloge.

« 3° Fera aussi démonter l'horloge, la fera netoyer, repolir et reposer en place.

« Et attendu qu'il a été reconnu que la cloche n'a été cassée que par les coups de marteau que l'on a été dans l'usage de se servir pour annoncer les incendies ou allarmes, ledit adjudicataire sera tenu de faire placer à la dite cloche un battant intérieur, comme il est d'usage aux cloches de vollée, lequel correspondant par une poulie au corps du clocher ne frapera jamais que des coups réglés et n'occasionnera pas, une nouvelle cassure..... »

[Déjà, quarante et quelques années auparavant, la cloche de l'hôtel-de-ville de Niort, — qui remontait au moins au règne de Charles V, sinon au duc de Berry (1396) (1), — avait été

(1) Cf. ci-dessus, p. 220-221.

cassée par « des gens peu raisonnables qui carillonnèrent dessus à coups de marteau. » On avait été obligé de la refondre en 1740. L'opération fut faite par deux fondeurs, qui voyageaient alors en Poitou : Jean-Baptiste Le Brun et son fils. Nous parlerons avec détails de la refonte de 1740 dans notre chapitre XVI, où nous traiterons spécialement des *cloches poitevines fondues par les Le Brun*. — [En 1740 également, la refonte de la cloche de l'horloge avait été l'occasion de travaux de réparation au « clocher » municipal.]

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . (1)

« L'adjudicataire rendra son ouvrage fait et parfait dans l'espace de deux mois, vu le besoin pressant qu'il y a de rétablir l'horloge de la ville, et en conséquence il sera tenu de travailler sur le champ au rétablissement du clocher, pendant qu'il employera les ouvriers nécessaires à la refonte de la cloche......

« Ce fait, nous avons déclaré que nous allions procéder à la dite adjudication et donner le bail à celui qui voudra le moins prendre et faire la condition meilleure, et nous avons requis les ouvriers qui se sont trouvés présents de porter les dits ouvrages à telle somme qu'ils jugeront convenable, et à l'instant les dits ouvrages ont été mis a prix par Pierre Thebeau a la somme de deux mille livres, par Louis Daniau à la somme de dix neuf cent livres, et personne n'ayant voulu rabaisser, nous avons fait allumer trois bougies.

« Sur le premier feu, les dits ouvrages ont été rabaissés par Pierre Sauquet à dix huit cent cinquante livres et par Pierre Daniau à dix sept cent livres. — Sur le second feu, il n'y a eu aucun rabais. — Sur le troisième feu, il n'y a eu aucun rabais.

« La troisième bougie étant éteinte, nous avons adjugé et

(1) Nous supprimons les passages du *devis estimatif* relatif au cadran de l'horloge et aux réparations de charpenterie, de serrurerie, etc., à exécuter au beffroi.

adjugeons au dit Pierre Daniau, demeurant en cette ville, rue St Gelais, paroisse St André, le bail des ouvrages à faire pour la refonte de la cloche et le rétablissement du clocher de cet hôtel, ainsy qu'il est étably au devis cy-dessus, moyennant la somme de dix sept cent livres, à quoy le dit Pierre Daniau s'est volontairement soumis et a obligé tous ses biens présens et à venir, même sa personne par corps ; en conséquence et de son consentement nous l'avons condamné à remplir le dit bail aux susdittes charges, clauses et conditions, et a signé.

« Fait à Niort, par nous officiers municipaux, les jours et an que dessus, et ont signé » (1).

Réception de la cloche refondue (30 juillet 1740).

« Aujourd'huy trente juillet mil sept cent quatre vingt quatre, dix heures du matin, à l'hôtel de ville et par devant nous maire et échevins, a comparu Pierre Daniau, adjudicataire des ouvrages à faire tant pour la refonte de la cloche que pour le rétablissement du clocher de cet hôtel, suivant que le tout est contenu au devis qui en a été dressé et au bail à lui adjugé le douze may dernier, lequel ayant finy le plus parfaitement qu'il lui a été possible lesdits ouvrages et satisfait aux clauses à lui imposées, il ne lui reste plus qu'à faire procéder à la visitte et reception d'iceux, pour parvenir au final payement de son dû, à l'effet de quoy il a requis qu'il nous plut faire nommer telle personne qui nous conviendroit pour faire la dite visitte, déclarant que la ditte cloche pèse aujourd'huy quatorze cent quatre vingt deux livres, ce qui forme cinquante sept livres en sus du poids de la matière qui lui a été remise, duquel excédent il requiert aussi le payement suivant la clause portée au dit devis, et a signé.

« Sur quoy vu la connoissance parfaitte que nous avons que

(1) Archives de la ville de Niort. Registre n° 385, fol. 125 v° à 128 r°.

la cloche pèze aujourd'huy quatorze cent quatre vingt deux livres, ayant été pesée en notre présence et qu'elle est remise à sa place, que le son en paroit tant qu'à présent assez bon, que l'horloge a été rétably ainsy que le cadran que nous avons prescrit d'y placer, et vu l'impossibilité de pouvoir faire faire en notre présence la visite de toute la charpente, ainsy que le latty, couverture et garniture de plomb, nous avons mandé la personne du sieur Pinoteau, que nous avions cy-devant commis pour veiller à ce que les ouvrages fussent bien et duement conditionnés, et lequel arrivé nous ayant certiffié qu'il ne nous restoit rien à désirer sur la perfection des dits ouvrages, qu'il avoit visité tous les bois qui avoient été employés, que les assemblages étoient très solides et que les liens de fer au nombre de quarante étoient parfaitement et solidement établis, n'ayant pas passé un seul jour sans voir et visiter tout ce qui s'y est fait, ainsi que nous les avions chargés (1), ce qu'il affirme sincère et véritable, et a signé.

« Sur quoy il a été arrêté que le dit Pierre Daniau sera payé, premièrement de la somme de cent quatorze livres pour les cinquante-sept livres du poid excédent la matière qui lui a été remise, et secondement de celle de dix sept cent livres, prix de son adjudication, par le sieur Prioleau, receveur du dit hôtel, lesquelles dittes sommes lui seront allouées dans la dépense de ses comptes, en reportant la présente délibération et portant mandement duement visé de m$^{r}$ l'Intendant de cette Généralité, ensemble la quittance du dit Pierre Daniau, pour le tout être enregistré sur le registre à ce destiné.

« Fait et arrêté en l'hôtel de ville de Niort, les jours et an que dessus, et ont signé » (2).

A la différence de ce qui fut fait en 1751 à Poitiers pour

(1) *Sic* pour *nous l'en avions chargé.*

(2) Archives de la ville de Niort. Registre n° 385, fol. 128 v° et 129 r°.

une cloche de l'église Saint-Cybard (1), et en 1767 à Saumur, pour une cloche de l'église de la Visitation (2), le nom de l'adjudicataire ne figura pas sur la cloche de l'hôtel de ville de Niort.

## CHARLES AUBRY ET P. AUBRY. — 1757-1784.

Dans son *Mémoire sur cette question : Quel est le meilleur plan à suivre pour la rédaction des chroniques paroissiales ?* lu en 1864 au Congrès archéologique de Fontenay-le-Comte, feu M. l'abbé Aillery a mentionné une « cloche fondue par Aubry, fondeur aux Aubiers », en l'année 1757, pour l'église de Nalliers (Vendée) (3).

Cette cloche existe toujours.

L'inscription en est ainsi conçue :

*Parein, haut et puissant sgr m^re Charles Evssere* (?) (4) *Gabriel Girard, chevallier, chatelain de Beaurepaire, Lovandière, la grande Brosse, la Chataignerai, la Brosse, Montreuil, la Grenoulière, des chatailenies de Nalliers, l'Isleau-les-Tours et autres lieux, demeurant en son château de Beaurepaire, paroisse du dit lieux. Mareine,*

(1) La cloche fondue en 1751 pour l'église Saint-Cybard de Poitiers, passée depuis à l'église de Saint-Georges-les-Baillargeaux (Vienne), refondue en 1882, portait au bas, à côté de la signature du fondeur :

RENE GANDOLLE ADRE

(X. Barbier de Montault, apud *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1872, p. 166).

(2) La cloche de l'église de la Visitation, à Saumur, fondue en 1767, portait :

✝ IOSEPH DEMONTIER ET ANTOINE LABARRE ADJUDICATAIRE

(X. Barbier de Montault, *Epigraphie de Maine-et-Loire*, p. 355).

(3) *Congrès archéologique de France*, XXXI^e *session*, p. 311. — Nalliers, arrondissement de Fontenay-le-Comte, canton de l'Hermenault.

(4) Eusèbe ?

*dame Marie C(a)therine Céleste de Bechet de Biarges, son épouse. M^re^ Jean François Bouquié, curé. M^e^ Jacques Charier, fabriqueur. C. Aubry et P. Aubry m'ont fait en 1757.*

Sur la robe: un crucifix de forme janséniste, une Vierge avec l'Enfant, un saint Hilaire, et un cœur enflammé (1).

— La troisième en date des cloches de l'église de Pougnes (Deux-Sèvres) (2), porte l'inscription suivante:

† LAN 1784 IAI ETE NOMEE MARIE IEANNE URBINE PERSIDE PAR DAME CATHINAV EPOUSE DE M•RE

† ARMAND RENE DELENNE DE MONBAIL ECUYER CHEUALIER SEIGNEUR DE POUGNES *(écusson fruste)* ET ME PIERRE PAUL

† ALLONNEAU ASSESUR AU SIEGE ET MAIRE ELECTIF EN EXERCICE DE LA UILLE DE PARTHENAY *(écusson)*

† M•RE CHENIER CURE D C LIEU IAQUES FABRIqUEUR F • ALEXIS BRILLAUD SINDIC

Sur la robe: un crucifix, et la Vierge assise avec l'Enfant. — Au bas:

I • MAROT C AUBRY ET P • AUBRY MON FAITE

Nous ignorons le lien de famille qui réunissait à Charles Aubry le P. Aubry des cloches de Nalliers et de Pougnes.

(1) Communication de M. l'abbé Martineau, curé de Nalliers.

(2) Cf. ci-dessus, p. 270 et 274.

Quant à J. Marot, c'est la première fois que nous rencontrons ce nom de fondeur.

Paléographiquement, il convient de noter dans l'inscription de la cloche de Pougnes, le V employé pour l'U dans le mot *Cathinau* de la première ligne, et l'U employé pour le V dans les mots *chevalier*, de la seconde ligne, et *ville* de la troisième. — Dans le mot *assesseur* (3e ligne), le S et le E de la dernière syllabe manquent. — Deux E manquent également à la quatrième ligne: D C pour *de ce*. — Le nom du fabriqueur est absent; son prénom seul a été inscrit. — Dans ce dernier prénom Jacques, le Q n'est pas capital, comme le reste des lettres. Nous avons déjà rencontré d'autres exemples de cette particularité.

Dans l'inscription de la cloche de Pougnes, comme dans celle de la cloche fondue en 1776 par Charles Aubry et Antoine Peltier pour l'église d'Airvault, les croix initiales des lignes sont à double croisillon.

Le procès-verbal de la bénédiction de cette cloche existe dans les anciens registres paroissiaux de la commune de Pougnes-Hérisson :

« Bénédiction de la grosse cloche. — L'an mil sept cent quatre vingt quatre et le six septembre, a été bénite par Messire Morice Montois, curé de Gourgé, la cloche principalle de la paroisse de Pougnes, sous l'invocation de Marie Jeanne Urbine Perside; a eu pour parrain Paul Allonneau, maire électif et assesseur de la ville de Parthenai; et pour marraine damme Jeanne Perside Cathineau, épouse de René Armand d'Élene (1) de Mombail, seigneur de Pougnes : qui ont été représenté par Jean Aubrit, domestique à la cure du

(1) Je trouve ailleurs ce nom écrit *Dehellenne*, *D'Ellenne*, *d'Hellenne*, *Dellenne*, *Deslenne*, *Delleine* (Etat-civil ancien de la paroisse de Pougnes, 30 décembre 1762. 7 janvier 1768, 23 janvier 1770, etc).

dit lieu, et par Marie Mouri, aussi domestique à la cure, qui ont déclaré ne sçavoir signer, fors les soussignés.

Guillemoteau, vic. de Secondigny. J. Fauger, diacre.
Montois, curé de Gourgé. Caillard, curé de Secondigny.
F. Brillaud, sindic. Chenier, curé de Pougnes (1).

### ANTOINE PELTIER. — 1785.

La seule cloche, fondue par Antoine Peltier sans la collaboration de son beau-frère Charles Aubry, que nous ayons rencontrée jusqu'ici, est celle de l'église de Notre-Dame-de-Liez (Vendée) (2).

Elle porte comme inscription :

+ MRE LESCUYER CURE DE NOTRE DAME DE LYE ETINNE (3) GIRAUD DE SAINT VINCENT

+ AVOCAT SENECHAL DE EISLE (4) ET BARONNIE DE MAILLEZAIS FIEF (5) ET MEMBRES EN

+ DEPENDANT IANNE HENRIETE BREE BAULIEU MARTINAU A PELTIER MAFEIT 1785

Aucun ornement sur la robe.

---

Charles Aubry mourut le 11 septembre 1788, à l'âge de 71 ans. Voici la copie de son acte d'inhumation :

(1) Archives de la mairie de Pougnes-Hérisson.

(2) Arrondissement de Fontenay, canton de Maillezais.

(3) *Sic* pour *Etienne*.

(4) *Sic* pour *l'isle*.

(5) *Sic* pour *fiefs*.

Le douse septembre 1788, a été inhumé par moi soussigné dans le cimetière de ce lieu le corps du s[r] Charles Aubry, fondeur de cloche, époux en secondes nopces de Marie-Magdeleine Peltier, décédé d'hier en ce bourg, âge de soixante et onse ans. A son enterrement ont assisté Marie et Rose Aubry, ses filles, René Forgeau, son cousin, Joseph et Pierre Peltier et Jean Boillord, ses alliers, Antoine Peltier, son beau-père, et plusieurs autres qui ne signent à l'exception des soussignés.

Pierre Peltier. Jean Boullod. Pisseau, prieur de ce lieu (1).

Antoine Peltier survécut cinq ans à son beau-frère. Il mourut en 1793, fusillé par les *bleus* au moulin d'Argenton-Château (2).

(1) État-civil ancien des Aubiers. — Cf. le *Registrologe*, p. 475.

(2) Communication de M. et M[me] Morin, des Aubiers.

XVI

# CLOCHES POITEVINES

## FONDUES PAR LES LE BRUN

### DE 1719 A 1740.

---

Nous connaissons dix cloches fondues en Poitou au XVIII[e] siècle, par Jean-Baptiste Le Brun et son fils. De ces dix cloches, six seulement existent encore.

Les Le Brun, que nous trouvons d'autre part en Anjou et en Limousin, ont travaillé dans la partie du Poitou formant aujourd'hui le département de la Vienne, aussi bien que dans la partie formant aujourd'hui le département des Deux-Sèvres.

Dans la Vienne, ils ont fondu des cloches pour les églises de Thenet et de Jardres; — dans les Deux-Sèvres, pour les églises de Saint-Maixent, de Clazay, de Brie, de Xaintray, de Notre-Dame de Niort, de Sainte-Pezenne, de Fors et pour l'hôtel-de-ville de Niort.

Nous passerons ces diverses cloches en revue, suivant leur ordre chronologique.

### 1719.

Cloche de l'église abbatiale de Saint-Maixent.

Cette cloche, qui existe toujours, a été fondue en collaboration avec N. de la Paix (1). Jean-Baptiste Le Brun semble même n'y avoir travaillé qu'en sous-ordre.

(1) Sur les De la Paix, voir ci-dessus, p. 316 à 318.

L'inscription qui se déroule sur le cerveau en dessous d'une ligne de fleurs de lis, est ainsi conçue :

+ ANNO A NATIVITATE DÑI 1719 DIE 25$^{A}$ MEN NOVEMB SVB PONTIFCATV CLEMENTIS XI REGNANTE LVDOV XV

+ ABBATE HVIVS MÕRII SERENISSIMO PRIN HONOR FRANCI DE GRIMALDI EX PCĨPIBVS MONCECI PRIORE DOM NICL

VIGNOLES CṼRA ET SVMPTIBVS MONACH REGAL ABB S$^{TI}$ MAX ORDIN S$^{TI}$ BENED CONGR S$^{TI}$ MAV$_{RI}$ HAECCE CAMPANA REFECTA

Une ligne d'ornements fleurdelisés, puis, au-dessous de cette ligne, la suite de l'inscription :

EST IN HONOREM DEI B V MARIAE ET S$^{TI}$ MAXENTII S$^{TVS}$ BENEDICTVS

et, dans un cartouche rectangulaire, la signature des deux fondeurs :

FAICT PAR
N DE LA PAIX
ET I LE BRVN

Anno a nativitate D(omi)ni 1719, die 25ª men(sis) novemb(ris), sub pontif[i]catu Clementis XI, regnante Ludov(ico) XV, abbate hujus mo(naste)rii serenissimo prin(cipe) Honor(ato)-Franc(isco) de Grimaldi ex p(rin)cipibus Monœci, priore dom(ino) Nic(o)l(ao) Vignoles, — cura et sumptibus monach(orum) regal(is) abb(atiæ) S(anc)ti Max(entii), ordinis S(anc)ti Bened(icti), congr(egationis) S(anc)ti Mauri, — hæcce campana refecta est in honorem Dei, b(eatæ) V(irginis) Mariæ et s(anc)ti Maxentii.

— S(anc)tus Benedictus. — Faict par N(oël ou Nicolas) de la Paix et J(ean)-[Baptiste] Le Brun.

L'inscription du cartouche précise l'orthographe du nom des fondeurs. Il faut écrire DE LA PAIX et non DELAPAIX, — LE BRUN et non LEBRUN.

Nous noterons trois incorrections dans l'inscription du cerveau. A la première ligne: PONTIFCATU pour PONTIFICATU. A la seconde ligne: MONCECI pour MONŒCI. A la seconde ligne également, le signe abréviatif qui devrait être placé au-dessus du P initial dans P(RIN)CIPIBUS, se trouve au-dessus de la syllabe PI.

A la hauteur du cartouche, contenant les noms des fondeurs, plusieurs reproductions en relief du sceau ovale de l'abbaye :

SIGILLVM MONASTERII SANCTI MAXENTII

Au bas de la cloche : quelques fleurs de lis et la marque de l'un des fondeurs : deux anges tenant d'une main une cloche, de l'autre les extrémités d'une banderolle qui se développe par dessus leur tête et porte :

N. DE • L•A PAIX

Nous avons dit que Jean-Baptiste nous paraissait n'avoir rempli qu'un rôle secondaire lors de la fonte de cette cloche. Son nom en effet ne vient qu'en second dans l'inscription du cartouche. De plus, la cloche ne porte pas d'autre marque que celle de N. de la Paix. Jean-Baptiste Le Brun en était sans doute encore à ses débuts.

Cette cloche fut pendant un certain temps, — une soixantaine d'années, avons-nous ouï dire, — employée à la sonnerie municipale de Saint-Maixent. Une note de M. Braud, dont je dois la communication à M. Ch. Reversé imprimeur à Saint-Maixent, a conservé le souvenir de sa réintégration à l'église abbatiale, pour laquelle elle avait fondue :

« La cloche servant d'horloge a été descendue de l'hôtel-de-ville (ancienne tour) le vendredi 21 novembre 1851 et apportée le même jour au pied du clocher de la paroisse pour y être montée et servir d'horloge de ville. — Son diamètre est de $1^m 20$. Sa hauteur est de $1^m 33$. Son poids est de 1060 kilog. »

Par la même occasion, M. Braud releva l'inscription du cerveau. Nous croyons inutile de reproduire sa copie, qui n'est pas partout d'une minutieuse exactitude (1).

## 1721.

Cloche de l'église de Clazay (Deux-Sèvres (2).

L'inscription en est ainsi conçue :

LAN 1721 IAY ETE FONDVE PAR LES SONIS DE M^RE RENE GELIN P^TRE CVRE DE CLANAY

LE PARRAIN A ETE M^RE GABRIEL GIRARD ET LA MAREINE DAME MARIE GELIN S^TE VRBANE

ORA PR NBIS

Au bas : une fleur de lis, une croix et la marque du fondeur ·I· BRVN, ce dernier nom presque complètement effacé.

(1) Depuis que les lignes que l'on vient de lire ont été écrites, M. Alfred Richard a publié dans le tome second de ses *Chartes et Documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent,* d'une part, un texte mentionnant la refonte de cette cloche en 1719, d'autre part une copie de son inscription. Le texte, qui fait partie du très curieux *Journal des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Maixent* (1634-1735), porte simplement : « En 1719, on a fondu la grosse cloche du gros « clocher, qui pèse deux mille cinq cens livres ; il en a couté quarente écus de « façon, ne fournissant que le métail et la place, la brique et le bois » (*Archives historiques du Poitou,* tome XVIII, p. 448).

(2) Arr. et canton de Bressuire.

La première ligne de l'inscription du cerveau présente deux incorrections : 1° le mot *soins* est écrit *sonis*, par suite d'une interversion de lettre, — 2° le mot *Clazay* est écrit *Clanay*, soit que le fondeur ait remplacé le Z par un N, soit que la même lettre servant pour le Z et le N (Z), cette lettre ait été posée verticalement au lieu de l'être horizontalement. — Dans l'invocation à saint Urbain qui termine l'inscription, le fondeur, n'ayant sans doute pas préparé suffisamment de caractères, a supprimé les O des deux derniers mots de la formule : *ora pro nobis* (1).

## 1722.

Cloche de l'église de Brie (Deux-Sèvres) (2).

L'inscription du cerveau est ainsi conçue :

P DAGVIN CVRE DE BRIE 1722

Cette cloche, qui se trouve aujourd'hui à Marsais (Charente-Inférieure), — après être restée trois quarts de siècle environ dans le clocher de Saint Laon de Thouars, et ensuite quelques années à Priaires (3), — porte, si nos souvenirs sont exacts, la marque du fondeur J. Le Brun.

## 1725.

Cloche de l'église de Thenet (Vienne) (4).

(1) Nous avons relevé l'inscription de la cloche de Clazay avec l'obligeant concours de M. C. Puichaud, maire de Clazay, membre de la Société de Statistique des Deux-Sèvres.

(2) Arrondissement de Bressuire, canton de Thouars.

(3) Cette cloche fut cédée par la fabrique de Saint-Laon de Thouars à M. l'abbé Hamelin, curé de Priaires (Deux-Sèvres, arrondissement de Niort, canton de Mauzé). A la mort de M. Hamelin, elle fut achetée par la paroisse de Marsais (Charente-Inférieure, arrondissement de Rochefort, canton de Surgères), qui touche la paroisse de Priaires.

(4) Village de la commune d'Hains, canton de la Trimouille, arrondissement de Montmorillon.

L'inscription en est ainsi conçue :

+ SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS M[RE] ANDRE SOROREAV CVRE DANTHENET IEAN

BONNAVENTVRE GIRARD S[RE] DE CHAMPIGNOLLE DANTHENET PARAIN EANNE RENEE ☞

RICHETEAV DAME DE PEINDRAY CHASENEVLLE ET DANTHENE MARAINE 1725

A la seconde ligne, *Jeanne* est écrit *eanne ;* — à la troisième, *Anthenet* est écrit *Anthene.*

Sur la robe : une fleur de lis et un écusson circulaire portant I H S. — Au bas : une croix décorée de rinceaux. D'un côté de cette croix : la marque du fondeur

I• LE BRVN

et de l'autre côté : une fleur de lis et le nom de

L TEXIER

Thenet, autrefois *Thenet* et *Anthenet*, fait partie depuis 1820 de la commune d'Hains (1). — La cloche, dont nous venons de donner l'inscription, avait été prise par le curé de Béthines, paroisse voisine. Elle fut reconquise vers 1828 par les habitants d'Hains. C'est à Hains qu'elle est encore aujourd'hui.

## 1732.

Cloche à l'église de Jardres (Vienne) (2).

Cette cloche a été signalée par le *Répertoire archéologique de la Vienne* (3), et par les *Anciennes fresques du Poitou,* de

(1) Rédet, *Dict. topog. de la Vienne*, p. 407-408.

(2) Arrondissement de Poitiers, canton de Saint-Julien-l'Ars.

(3) *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1860, p. 244.

M. de Longuemar, mais sans que l'inscription en ait encore été publiée, que nous sachions.

Cette inscription est ainsi conçue :

☞ + SIT NOMEN DNI BENEDICTUM DE LAVNAY PRIOR M^RE^ IEAN DERAZES CHEVALIER SEG^R^

CONTE DAVZANCES SEIG^R^ DE MNOTLOVIS COVLBRE LA BROSSE &C• CONS LIE^R^ DU ROY EN

SES CONSEILS LIEVTENANT GENERAL DE LA SENECHAVSSE & SIEGE PRESIDIAL DE POITIERS

PARRAIN ELIZABETH GVARNIER DAME DE LA PREVIL & DE LEPINNOUX ET AUTRES PLACES

MARRAINE 1732 ☞

Sur la robe, d'un côté : trois fleurs de lis posées 2 et 1, et au-dessous la marque du fondeur

I • LE BRVN

De l'autre côté : une croix, dont le support, formé de deux marches fleurdelisées, sépare en deux les lettres suivantes, que nous n'avons pas réussi à interpréter :

CM • L • M   P • D  R • C  I • C

L'inscription du cerveau est loin d'être établie avec la régularité de lignes de la cloche anonyme, datant de 1539, que possède la même église de Jardres (1). — A la seconde ligne, le mot *Montlouis* présente une interversion de lettres ;

(1) Cf. ci-dessus, p. 268.

le mot *conseiller* est écrit *cons lie*r. — Le mot *seigneur* est écrit, à la première ligne, *seg*r, et à la seconde *seig*r. — A la troisième ligne, le mot *sénéchaussée* est veuf de son *e* final.

1739.

Cloche de l'église de Xaintray (Deux-Sèvres) (1).

L'inscription en est ainsi conçue

+ MRE IEAN QUENEAU CURE DE XAINTERAY ANTOINE IEAN SAVARIAV DESERVANT LADITE PARROISSE

+ MESSIRE HENRY FRANCOIS I AUMIER DE BLOUER PAREIN ET DAME IULIE PINIOT DE MOUSSIERE

+ MAREINE 1739

Au-dessous de l'inscription que nous venons de transcrire: — d'un côté, une croix, — de l'autre côté, trois fleurs de lis, posées 2 et 1, et au-dessous de ces fleurs de lis: la marque avec signature, en assez mauvais état de conservation, du fondeur

/ LE BRVN

Au point de vue épigraphique, l'inscription du cerveau ne donne lieu qu'à deux observations: — 1° les U affectent presque toujours la forme moderne U; on ne trouve qu'une seule fois le V pour l'U, à la fin du mot SAVARIAV; — 2° le fondeur a formé la première lettre du mot IAUMIER avec un H dont il a enlevé la barre transversale et la haste de droite.

« Les Jaumier, — a dit M. Léo Desaivre, dans une note

(1) Arrondissement de Niort, canton de Champdeniers.

de son travail sur le *Château de la Gâconnière d'Ardin*, — possédèrent Bloué (1) jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle.......... Le 10 novembre 1744, l'état-civil de Surin donne la signature de François-Henri Jaumier de Bloué..... » (2).

## 1739.

Cloches pour les églises de Notre-Dame à Niort, de Sainte-Pezenne (3) et de Fors (4).

« Au mois de juin 1739 (écrit M. l'abbé Largeault dans son travail sur *Le Temporel de la cure de Notre-Dame de Niort aux* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles)*, une des cloches de Notre-Dame est refondue par Jean-Baptiste Le Brun et son fils, fondeurs de cloches. Deux autres cloches d'église furent fondues en même temps, celle de Sainte-Pezenne et celle de Fors. Augier de la Terraudière nous apprend par une lettre écrite de Paris à Bion, le 8 novembre 1743, que l'atelier des fondeurs était établi dans la partie de l'ancien cimetière qui touchait à l'église, du côté du couchant, et qu'en y creusant alors on découvrit des tombeaux.

« Ce sont les mêmes fondeurs qui, l'année suivante, furent chargés par le maire et les échevins [de Niort] de refondre la cloche de l'hôtel-de-ville qui avait été brisée en carillonnant » (5).

La cloche fondue par les Le Brun pour l'église de Fors a été remplacée en 1876 (6).

(1) Bloué, commune d'Ardin (Deux-Sèvres).

(2) Léo Desaivre, apud *Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, avril-juin 1887, p. 604, note 2.

(3) Arrondissement et 1^er^ canton de Niort.

(4) Arrondissement de Niort, canton de Prahecq.

(5) L'abbé A. Largeault, apud *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, 3^e^ série, tome IV, 1887, p. 308.

(6) Communication de M. l'abbé Largeault.

Celle de Sainte-Pezenne fut renouvelée en 1776. Cette dernière cloche a été refondue récemment, en même temps qu'une autre cloche, antérieure également à la Révolution, provenant de l'ancienne abbaye de la Grâce-Dieu (Charente-Inférieure) (1).

La sonnerie de l'église Notre-Dame ayant été renouvelée plusieurs fois depuis 1739, la cloche fondue par les Le Brun n'existe plus; on n'en a pas conservé l'inscription.

## 1740.

Cloche pour l'hôtel-de-ville de Niort.

Les anciens registres de délibérations du corps de ville de Niort contiennent, au sujet de la refonte de cette cloche par les Le Brun, un document, inédit d'ailleurs, que nous tenons à transcrire in-extenso, en raison de son intérêt à divers points de vue. En outre des détails qu'il fournit sur l'œuvre des Le Brun, il montre combien de démarches, de préoccupations, de faux-frais, pouvait occasionner la refonte d'une cloche. A ce titre, nous avons là véritablement une page de l'histoire de la vie communale d'autrefois. — On trouve également dans cette pièce des renseignements sur le prix de la main-d'œuvre, la valeur des matériaux, etc.

Délibération concernant la dépance faitte pour la refonte de la cloche et beufroi de l'hôtel de cette ville [de Niort].

« Aujourd'huy 25e jour de novembre 1740, une heure de relevée en l'assemblée extraordinairement convoquée et tenue

(1) Communication de M. l'abbé Roussel, curé de Sainte-Pezenne. — La cloche provenant de la Grâce-Dieu fut donnée à la fabrique de Sainte-Pezenne, à l'occasion de la refonte de la cloche de 1776, par M. Noury, qui la possédait à son château de Chantemerle.

en la sale de l'hôtel commun de cette ville de Niort, par nous Pierre Thibault de Boutteville, conseiller du Roy, juge magistrat en la Sénéchaussée de Poitou au Siège Royal et Ressort de cette ville de Niort, maire et capitaine d'icelle et nous échevins sousignés,

« A comparu le procureur du Roy de cedit hôtel par m^e^ François-Elizée Prioleau, avocat au dit Siège, lequel nous a remontré que la cloche de la grosse horloge qui est au beufroy du clocher de cedit hôtel estant considérablement failée depuis quelques temps en différents endroits, on n'entendoit pas sonner les heures des endroits les plus proches de cedit hôtel, à plus forte raison des endroits les plus éloignés de cette dite ville; comme il n'y a dans icelle de grosse horloge que celle de cedit hôtel, les habitants nous ont requis plusieurs fois de faire refondre la ditte cloche si nécessaire aux églises paroissiales et communautés religieuses, quy n'ont point d'horloge pour régler les heures du service divin, et encore aux dits habitants dans le temps des trois foires roialles quy se tiennent dans cette ditte ville chaque année et les jours des marchés et assemblées, ce qui nous a porté la présente année à former le dessein de faire refondre laditte cloche pour l'utilité publique et même d'en augmenter le poid affin que des faux bourgs, nottament de celuy du Port, où est la navigation et où se fait le principal commerce de cette ditte ville, on puisse à l'avenir entendre sonner les heures.

« Ce dessein ainsy formé et le s^r^ Jean Baptiste Le Brun et son fils, fondeur de cloche, estant venus dans cette ditte ville, au mois de juin dernier, pour refondre une des cloches de l'église paroissiale de Notre-Dame de cette ditte ville et deux autres cloches des paroisses voisines de S^te^ Pezenne et Fors, nous serions convenu avec eux pour fondre la cloche du beufroy de cedit hôtel, et le marché convenu avec eux à la somme de deux cent quatre vingt cinq livres, sans estre

obligé (1) de descendre et remonter la ditte cloche, quy s'est trouvée peser neuf cent soixante et quinze livres, ny fournir la cire pour faire les lettres autour de la ditte cloche (2), à condition néanmoins qu'ils l'augmenteroient, si nous le jugions à propos, de quatre ou cinq cent livres en leur fournissant la matière nécessaire tant pour l'augmentation que pour le déchet ou perte quy se trouve toujours dans la fonte; ce marché ainsy fait nous fismes achepter dans la ville de Rochefort par le s[r] Frère de Neuville, marchand, du (3) s[r] Legros trois cent livres de matière de cuivre, en fonte, qu'il fit voiturer dans cette ditte ville; cette matière arrivée et veüe par lesdits Le Brun père et fils, ils nous déclarèrent qu'il seroit dangereux de la faire fondre avec la susdite cloche à cause qu'elle n'étoit pas sy bonne que celle de la ditte cloche, estant d'une qualité différente et d'une matière infiniment plus dure, ils nous auroient proposé de la faire fondre dans un fourneau séparé et de mesler de l'estain avec laditte matière acheptée, pour l' adousir (4); à quoi nous nous serions déterminé.

« La fonte de cette matière faite, les dits Le Brun l'auroient jettée dans leur autre fourneau, avec la susdite cloche mise à morceau; ladite cloche fondue et ayant par

(1) Lisez: *sans que les dits fondeurs soient obligés...*

(2) Sur l'usage de cette cire, voir la communication de M. Ferdinand Farnier que nous avons publiée plus haut, à propos des planches gravées des fondeurs « N. Peignay » et « François Meignet » (p. 351).

En 1468-1469, lors de la refonte de la cloche de l'horloge municipale de Rennes, par Guillaume Riou, Jean Loysel et Gilles Vaudeguche, « fut payé d'autre part à à Roullet Maroueil, cirier, 26 s. pour cinquante une livre pesant de cire qu'il avoit fournie tant pour l'expression de l'écriture qui devoit estre marquée autour de la cloche que pour l'empreinte des armoiries tant du duc et de la duchesse qu'autres..... » (L. Decombe, apud *Bull. et Mém. de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome XIV p. 186).

(3) Nous dirions aujourd'hui AU, — *acheter* AU *sieur Legros...*

(4) « L'étain mélangé au cuivre le durcit. Plus il y a d'étain, plus le bronze devient sonore et cassant. Pour les cloches, on ne peut pas dépasser 22 à 25 0/0 d'étain pour 78 à 75 0/0 de cuivre rouge » (Communication de M. F. Farnier).

malheur été manquée et lesdits Le Brun estant des étrangers sans aucun bien connus, nous nous serions veü obligé de convenir avec eux qu'ils refondroient la ditte cloche sans nous demander autre prix que celuy duquel nous estions convenu avec eux, ce qu'ils auroient accepté, en leurs fournissant toutes fois la matière nécessaire.

« La ditte cloche, quy s'est trouvée peser, au Poid le Roy de cette ville (1), mil quatre cent vingt cinq livres, refondue et réusie, nous aurions chargé Pierre Devois, charpentier, de disposer toutes choses au dit beufroy pour la poser; s'y étant transporté, il nous auroit raporté que les deux planchés dudit beufroy couvert de plomb très usés étoient touts pouris, aussy bien que les soliveaux sur lesquels ils étoient posés, que d'ailleurs une grande partie de la charpente de la lanterne dudit beufroy ou clocher étoit pourrie et que ladite lanterne étoit sur le point de tomber, ce qui nous auroit été confirmé par Jean Suire, charpentier, et le s[r] Fournier, apareilleur des casernes, en sorte que pour empescher la ruine totalle et la cheute tant desdits planchets que lanterne, nous aurions été obligé de donner ordre audit Devois de rétablir le tout d'une manière convenable et solide, ce qui ayant été fait en diligence, nous aurions fait monter et attacher laditte cloche et faire faire toutes les autres choses nécessaires, pour raison de quoy il a été paié et sont deües les sommes cy après expliquées:

« Premièrement, pour l'achapt de trois cent livres de matière de cuivre en fonte, le dit s[r] Frère de Neuville a paié au s[r] Legros, demeurant à Rochefort, à raison de vingt sept sols la livre (2), la somme de quatre cent cinq livres, cy. . . . . . . . . . . . . . . . . 405 l. 0. 0.

(1) « On nommait ainsi le Poids public où devaient être pesées, moyennant rétribution et sous peine d'amende, toutes marchandises au-dessus d'un certain poids. Ce monopole, que s'était attribué la ville [de Niort] sous le bon plaisir du roi, était de très ancienne date; nous le trouvons en 1454... » (HENRI PROUST, apud *Mémoires Soc. Stat. Deux-Sèvres*, 3e série, tome v, 1888, p. 314).

(2) En 1712, à Saint-Sulpice (Loir-et-Cher), le métal pour la cloche se payait

« Plus il a paié neuf livres six sols pour droits payés au bureau de Rochefort pour raison de laditte matière, cy 9 l. 6. s.

« Plus paié une livre quatre sols pour l'achapt de deux manequin, cy . . . . . . . . . . . . . . 1 l. 4 s.

« Plus a paié vingt neuf livres dix huit sols pour vingt six livres d'estain fin, à vingt trois sols la livre, cy 29 l. 18 s.

« Plus a paié au fermier des droits du tarif de cette ville seize livres huit sols unze deniers pour l'entrée des dits trois cent livres de matière et estain, cy . . . 16 l. 8 s. 11 d.

« Plus a paié neuf livres au nommé Jamonneau, voiturier, pour avoir voituré lesdittes choses depuis Rochefort jusques dans cette ditte ville, cy . . . . . . . . . . . . 9 l.

« Plus le sieur de Neuville Frère a paié la somme de deux cent quatre vingt cinq livres auxdits Le Brun fondeur, cy. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 285 l.

« Il est deü au s[r] La Boutrie, marchand, deux livres dix sols pour huit onces de borax, à cinq livres la livre, pour mesler dans la susdite matière (1), cy. . . . . 2 l. 10 s.

« Luy est deü dix huit sols pour deux livres deux onces de savon (2), cy. . . . . . . . . . . . . . . . 18 s.

« Est deü au nommé Guyot dix livres dix sols pour avoir vendu sept cent de brique, pour faire le dit fourneau, à trante sols le cent, cy. . . . . . . . . . . . . 10 l. 10 s.

« Est deü audit Guyot une livre dix sols pour quinze carreaux, à deux sols pièce, cy . . . . . . . . 1 l. 10 s.

« 20 sols la livre » (Inventaire-sommaire des archives de Loir-et-Cher, supplément à la série E, p. 71).

En 1613, à la Chaussée-Saint-Victor (même département) le fondeur Guillaume Poirier avait fourni 200 livres de métal pour 115 livres (Ibid. p. 29).

(1) « Le borax mélangé au bronze facilite la fusion et le mélange et purifie les métaux. Il est encore employé aujourd'hui dans certaines fonderies de cuivre au creuset » (Communication de M. F. Farnier).

(2) L'eau de savon empêche l'adhérence de la cire sur le bois. Voir ci-dessus la communication de M. F. Farnier que nous avons publiée à propos des planchettes gravées de « N. Peignay » et de « François Meignet. »

« Est deü au sieur Piet des Roches (?) sept livres dix sols pour un cinquante de fagots, cy. . . . . . . . 7 l. 10 s.

« Est deü à Pierre Devois, charpantier, deux livres pour deux journées par lui employéé pour aider à couper le bois mis dans le dit fourneau, cy . . . . . . . . . . . . 2 l.

« Est deü au s[r] Simon le Roux, marchand, vingt livres treize sols pour quatorze livres trois quartron d'estain, à vingt huit sols la livre, cy . . . . . . . . . . . 20 l. 13 s.

« Est deü audit Devois pour avoir dressé les échaffault audit beufroy pour descendre laditte cloche et fourny les cables et cordages et emploié quatorze jours, six livres, cy . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 6 l.

« Est deü au sieur Fournier, entrepreneur, et à son fils, trois livres pour avoir défait le trumault du clocher pour faciliter le passage de la cloche et aidé à descendre icelle, cy . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 3 l.

« Est deü au s[r] le Roux une livre quinze sols pour une livre un quart d'estain en deux petits plats, à vingt huit sols de la livre, cy . . . . . . . . . . . . . . . . 1 l. 15 s.

« Est deü à la veuve Rocheteau neuf livres douze sols pour huit livres de vieux métal, à vingt quatre sols la livre, cy . . . . . . . . . . . . . . . . . . 9 l. 12 s.

« Est deü au s[r] Rocheteau fils, poilier, quatre livres dix sols pour trois livres et demie de vieux métal, à vingt quatre sols la livre, cy . . . . . . . . . . . . 4 l. 10 s.

« Est deü au s[r] Cornet, poilier, trois livres dix sept sols pour trois livres et demie de vieux métal, à vingt deux sols de la livre, cy . . . . . . . . . . . . 3 l. 17 s.

« Est deü au sieur Cornet vingt neuf livres cinq sols pour trente livres de vieux métal à dix neuf sols six deniers la livre, cy . . . . . . . . . . . . . . . . 29 l. 5 s.

« Est aussi deü au s[r] Rocheteau, poilier, cinquante six livres quatorze sols pour quarante livres et demie de métal neuf, à vingt huit sols de la livre, cy . . . . . 56 l. 14 s.

« Il est deü audit s^r La Boutrie trois livres trois sols pour deux livres quatre onces de cire (1), cy . . . . . 3 l. 3 s.

« Est deü au s^r Rocheteau six cent soixante et dix sept livres douze sols pour quatre cent quatre vingt quatre livres de métal, à vingt huit sols la livre, cy. . . . 677 l. 12 s.

« Est deü audit s^r Rocheteau vingt sept livres douze sols pour avoir fourny vingt trois livres et demie d'estain fin, à vingt quatre sols la livre, ledit estain jetté dans le fourneau, cy . . . . . . . . . . . . . . 27 l. 12 s.

« Est deü trois cent livres au s^r Pierre Godillon, poilier, pour deux cent vingt deux livres de métal, cy. . . 300 l.

« Est deü au s^r Fournier six livres pour pierres de taille et maçonnerie du trumault dont il a été parlé, cy . . 6 l.

« Il est deü audit Guyot une livre quinze sols pour chaux, cy . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 l. 15 s.

« Est deü audit Pierre Devois, charpantier, cinquante livres pour avoir démoly toutte la grande anrayeure de la charpante dudit clocher, quy étoit entièrement ruinée et pourrie, avoir changé de quatre antrais et d'un coyer, de deux entretoise, de trois embranchement, un arbalestier, un auton de quatre pieds à un des poteaux, et plusieurs jambettes, avoir recepé touts les poteaux et les arbalestiers de neuf pouces, le tout fait par sous œuvre, et encore pour avoir fait le planchet du plafond dudit clocher et celuy quy est au-dessus de l'horloge, racommodé le garde corps de l'escalier quy monte à la première enrayeure et avoir aussy racommodé deux petites fénestres du beufroy ou horloge, cy . . . . 50 l.

« Est deü au s^r Louis Lavault, marchand, cinq livres pour une pièce de bois de quatre pieds de longueur et de quinze pouces en carré, pour faire le mouton de ladite cloche, à vingt trois sols le pied, cy . . . . . . . . . . . . . 5 l.

« Est deü audit vingt trois livres pour deux entrais de

(1) Cf. ci-dessus, page 411, note 2.

chacun dix pieds et d'un pied en carré, à vingt trois sols le pied, cy . . . . . . . . . . . . . . . . . . 23 l.

« Est deü au dit neuf livres quatre sols pour deux entrais, chacun de quatre pieds de longueur, à vingt trois sols le pied, cy. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 9 l. 4 s.

« Est deü audit une livre dix sols pour un coyer de six pieds de longueur, de six pouces en carré, cy . . 1 l. 10 s.

« Est deü audit une livre quinze sols pour deux entretoises, chacune de trois pieds six pouces de longueur et même grosseur, cy . . . . . . . . . . , . . . . 1 l. 15 s.

« Est deü audit deux livres quinze sols pour trois embranchements, sçavoir deux de quatre pieds trois pouces et l'autre de deux pieds six pouces de longueur, de six pouces en carré, cy . . . . . . . . . . . . . . . . . 2 l. 15 s.

« Est deü audit une livre pour un anton de quatre pieds de longueur, même grosseur, cy . . . . . . . . . . 1 l.

« Est deü audit une livre dix sols pour un arbalestier de six pieds de longueur sur six pouces en carré, cy 1 l. 10 s.

« Est deü audit deux livres quinze sols pour deux soliveaux chacun de cinq pieds six pouces de longueur sur six pouces en carré, cy . . . . . . . . . . . . . 2 l. 15 s.

« Est deü audit vingt deux livres pour quatre toises de planches d'un pouce d'épaisseur pour le planchet du clocher et du plafond, lesdittes planches et autres bois cy dessus estant de chesne, cy . . . . . . . . . . . . . . 22 l.

« Est deü à Jean Granier, serrurier, cent trante quatre livres, sçavoir: une livre pour avoir déferré ladite cloche, deux livres pour avoir fait une boucle pour la nouvelle cloche, une livre pour avoir fait fondre un morceau de métal de ladite cloche pour retirer un morceau de fer quy étoit dedans, quinze livres pour avoir fourny cinquante livres de fer pour deux estrieux pour soutenir la cloche et façon, neuf livres pour avoir ferré la nouvelle cloche, avoir racommodé toutes les ferrures et fait de grands cloux pour l'atacher, douze livres

pour avoir fait deux bascules à neuf et fourny de fer, douze livres pour avoir fait quatre estrieux et huit bande de fer pour soutenir la charpante dudit clocher, une livre dix sols pour avoir fourny de cloux pour attacher les estrieux et bandes, vingt livres pour avoir nétoyé à deux différentes fois ladite horloge et la mettre en état, deux livres dix sols pour deux boulons pour tenir les deux poteaux antés, sept livres pour avoir fait un resort tout d'asié (1) pour soutenir le marteau de la cloche affin d'empescher qu'il ne porte sur ladite cloche quand il a frapée la dernière heure, une livre pour avoir fait une clef à la porte et racommodé la ferrure, quatre livres pour deux estrieux à la charpante et fourny seize cloux pour les attacher, quinze livres pour le marteau et façon, pesant ledit marteau trante sept livres, vingt quatre livres pour avoir fait douze bande, douze gons, et six verrouil pour six fenestres dudit clocher, le tout pesant quatre vingt livres à six sols la livre, trois livres pour un cadenas, la fermeture, deux coublets et une targette pour la porte de l'horloge au haut de l'escalier de pierre, une livre pour un poid de pierre et plombé la boucle, et deux livres dix sols pour avoir mis les deux plomb à neuf au balancier et racommodé le volland, cy . . . . . . . . . . . . . . . . . . 134 l.

« Est deü à Pierre Brun, couvreur, la somme de cent dix huit livres quatorze sols, sçavoir cinquante trois livres quatorze sols pour cent soixante et dix neuf livres de plomb qu'il a employé tant au plafond dudit clocher qu'à autres endroits d'iceluy, quatre sols pour avoir fait porter ledit plomb par un portefais, trois sols pour de l'huille pour huiller les cloux, dix sept livres dix sols pour cinq cent d'ardoises à trois livres dix sols le cent, dix sols pour avoir fait porter lesdites ardoises, sept livres pour cinq planches de sapin resnés (2),

(1) Acier.

(2) A rainures ?

à vingt huit sols la planche, quatre livres huit sols pour quatre livres d'estain emploié pour souder ledit plafond et autres endroits dudit clocher, quatre livres pour deux milliers de cloux catret à quarente sols le millier, deux livres huit sols pour huit cent de cloux de doché à six sols le cent, une livre douze sols pour deux cent de cloux de cheville à seize sols le cent, quinze sols pour du charbon emploié pour la soudure, quatre livres dix sols pour avoir coulé le vieux plomb dudit plafond qui y a été emploié avec le nouveau, et vingt deux livres pour vingt deux journées emploiées à faire les réparations dudit clocher, à raison de vingt sols par jour, cy . . . . . . . . . . . . . . . . . . 118 l. 14 s.

« Est deü à Michel Bien, maréchal, la somme de cent trante huit livres quatre sols, tant pour les journées que pour avoir paié les barasseurs qui ont voituré ladite cloche depuis l'hôtel de ville jusqu'au lieu du Bidon (1) où elle a été fondue que pour la retourner dudit lieu audit hôtel de ville, faire une ouverture à la muraille dudit Bidon pour passer laditte cloche et remettre la muraille au même état qu'elle étoit, pour fourniture de sable, chaux et eau pour faire le mortier, pour avoir fait voiturer la chèvre et autres machines appartenant à Devois, charpantier, avec touts les bois quy ont servy en échaffault, fourniture de chandelle pour les nuits qu'on a passé à garder laditte cloche, les journées de plusieurs mannœuvres quy ont aidé à descendre laditte cloche et la monter, et à quelqu'uns d'eux pour avoir gardé ladite cloche pendant deux nuits audit lieu du Bidon pour empescher les enfents de la casser et pour garder la matière quy pouvoit estre restée dans le fourneau et ès environ, pour avoir aidé à faire le fourneau dont il a été parlé, pour sable, chaux et eau pour faire le mortier et terre grasse quy a servy à faire ledit

(1) Derrière l'église Notre-Dame. (Cf. Ap. Briquet, apud *Mém. Soc. Stat. Deux-Sèvres,* 2e série, tome XX, 1re partie, p. 8).

fourneau, ce quy a été payé par notre ordre de jour en jour aux différents particuliers, attendu qu'ils n'étoient pas en état d'attendre leurs payements, et sans aucune quittance, par ce qu'ils ne sçavoient pas signer, — sur laquelle ditte somme de cent trante huit livres quatre sols avancée par le dit Bien, il a reçu celle de quatre vingt dix sept livres dix sols du s^r Jourdin, marchand et marguillier de la paroisse de Marans, pour vente par nous à luy faitte de matière de cuivre en fonte, ramassée après la fonte de la susditte cloche, tant dans le fourneau qu'aux environ; au moyen de quoy il ne luy est plus deü que celle de quarente livres quatorze sols, cy . . . 40 l. 14 s.

« Est deü au dit Bien la somme de quinze livres qu'il a paiée par notre ordre au s^r Roche, horloger, demeurant à La Rochelle, que nous avons fait venir exprès en cette ville pour voir ce quy manquoit aux roues et autres endroits de laditte horloge et en règler les mouvements quy manquoient alors, cy . . . . . . . . . . . . . . . . . . 15 l.

« De touttes lesquelles dittes sommes, revenante à une totalle de deux mille trois cent soixante livre dix neuf sols 11 deniers, ledit s^r procureur du Roy nous a dit que les particuliers cy-dessus desnommés demendent le payement pour celle pour lesquelles ils y sont fondés chacun à leur égard, requérant qu'il nous plaise pourvoir au payement et a signé PRIOLEAU.

« Sur quoi nous dits maire et échevins ayant égard à la remontrance du procureur du roy et après avoir veu et examiné les certificats des s^rs Fouquet, fermier du Poid le Roy de cette dite ville, et Chevallereau, m^e orphèvre, y demeurant, en datte des trante aoust et premier septembre dernier, quy constatent que l'ancienne cloche de ce dit hôtel ne pesoit que neuf cent soixante et quinze livres, et que la nouvelle pèze quatorze cent vingt cinq livres, que d'ailleurs ladite ancienne cloche étoit très failée et qu'on ne l'entendoit pas de la halle de cette dite ville, quy est très proche de cet

hôtel, — nous avons arresté et délibéré d'une voix unanime que, sous le bon plaisir de monseigneur Le Nain, intendant en la généralité de cette province de Poitou, que m$^{e}$ Philippes Arnauldet, avocat en Parlement et receveur des octrois et excédant du tarif de cette ditte ville, payera la somme de deux mille trois cent soixante livre dix neuf sols unze deniers aux particuliers desnommés en la remontrance du procureur du roy, pour les parts et portions pour lesquelles ils y sont fondés, laquelle ditte somme luy sera allouée en la dépance de son compte, en raportant une expédition de notre présente délibération duement visée par monseigneur l'Intendant, avec la quittance des dits particulliers, sur ce nécessaires, attendu que la dépance a été faitte pour le bien de cette ditte ville et pour empescher la ruine du beufroi ou clocher d'icelle, qui c'est trouvé en très mauvais état, ainsy qu'il l'a été observé en la remontrance du dit procureur du roy, — arresté qu'au bas de la présente délibération les dits deux certificats seront inscrits et que les originaux seront annexés à l'expédition de la ditte présente délibération pour être le tout produit par devers nos seig$^{rs}$ de la Chambre des Compte à Paris.

« Fait et arresté les jour et an susdits....

« Suit la teneur desdits deux certificats.

« Je soussigné, Estienne-Daniel Fouquet, fermier du Poid le Roy de cette ville de Niort, certifie que l'ancienne cloche de cet hôtel, qui a été refondue, ne pesoit que neuf cent soixante et quinze livres, et que la nouvelle pèze mille quatre cent vingt cinq livres, ayant moy même pezé les dittes deux cloches en présance de plusieurs personnes. En foi de quoi, j'ay délivré le present acte, à Niort, ce trente aoust mil sept cent quarante.

« Signé : E. D. Foulquet. »

« Je Pierre Chevallereau, marchand orphèvre, demeurant dans cette ville de Niort, certifie à tous qu'il appartiendra avoir, à la réquisition de m$^{rs}$ les maire et échevins de cette ditte ville, veu et visité l'ancienne cloche quy étoit au beufroi

de l'hôtel de cette dite ville, laquelle étoit très failée, de façon qu'on ne l'entendoit pas de la hasle de cette ditte ville, quy est proche du dit hôtel. Je certifie aussi avoir veu peser la ditte cloche au Poid le Roy, quy c'est trouvée peser neuf cent soixante et quinze livres, et la nouvelle c'est trouvée peser au même Poid quatorze cent vingt cinq livres, les pesées ayant été faittes en ma présance par le s[r] Foulquet, fermier du dit Poid le Roy. En foi de quoi j'ay signé le présent certificat. A Niort, ce premier septembre mil sept cent quarante.

« Signé Chevallereau.
Thibault Boutteville, maire. Thibault (1)
J. Martin. J. Juin du Clouzy (2) » (3).

La cloche fondue par les Le Brun pour l'hôtel de ville de Niort ne dura pas un demi-siècle. En 1784, ainsi que nous l'avons vu plus haut (4), elle fut refondue par Charles Aubry et Antoine Peltier.

---

Nous avons dit que les Le Brun avaient aussi travaillé en Limousin et en Anjou.

Nous trouvons leur nom, à la date de 1733, sur trois cloches de l'abbaye de la Règle.

Deux de ces cloches présentent comme signature :

FAITE PAR
LE SIEUR
LE BRUN
AN 1733 (5).

(1) Simon Thibault de Forges, commissaire des saisies réelles et major du régiment royal de la ville de Niort.

(2) Jacques-Hippolyte Juin, s[r] du Clouzy.

(3) Archives de la ville de Niort, registre n° 377, fol. 1 à 4.

(4) Cf. ci-dessus, p. 388 à 395.

(5) Texier, *Inscriptions du Limousin*, apud *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. xviii, p. 335.

La troisième est signée :

FAITE PAR
LE SIEUR LE
BRUN EN 1733 (1)

La cloche de l'église de Maisonnais, en Limousin, qui date de la même année, porte la même signature :

FAITE PAR LE SIEUR LE BRVN, 1733 (2)

Il y a tout lieu de croire que nous sommes ici en présence du père (3).

En 1760, une des cloches de la cathédrale d'Angers fut refondue par « JEAN LEBRUN » (4) aliàs « J. B. LE BRUN » (5), avec la collaboration de N. Poisson et de F. Ferré. — Il est assez supposable que nous ne sommes plus là en présence du père, mais bien du fils. Tous deux portaient malheureusement le même prénom.

Nous ne trouvons pas trace historique certaine de Jean-Baptiste Lebrun II, fils du collaborateur de N. de la Paix, avant le mois de juin 1739, époque où le s[r] Jean-Bapiste Le Brun et son fils, fondeurs de cloches, vinrent « dans cette ditte ville [de Niort], pour refondre une des cloches de l'église paroissiale de Notre-Dame de cette ditte ville et deux autres

(1) TEXIER, *Inscriptions du Limousin*, apud *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XVIII, p. 336.

(2) L'abbé LECLER, *Monographie du canton de Saint-Mathieu*, apud *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XXXI, p. 37.

(3) Des diverses cloches encore existantes fondues en Poitou par les Le Brun en question, celle de l'abbaye de Saint-Maixent (1719) est seule à présenter la *signature* du fondeur. Les autres, toutes de plus petit format, sont seulement revêtues de la *marque*, le nom du fondeur en petits caractères remplissant la partie supérieure de la dite marque.

(4) L. DE FARCY, *Clochers, sonnerie, horloge et porche de la cathédrale d'Angers* (Angers, 1872), p. 32.

(5) *Revue d'Anjou*, mai-juin 1888, p. 362.

cloches des paroisses voisines de Sainte-Pezenne et de Fors » (1).

De quel pays venaient les Le Brun? — Tout ce que nous pouvons dire, c'est que vers 1760-1770 « Jean-Baptiste-Étienne » Le Brun avait sa résidence au Mans (2).

(1) Cf. ci-dessus, p. 410.

(2) Cf. Archives de Maine-et-Loire, G. 1834, — inventaire-sommaire, p. 244.

XVII

# CLOCHES POITEVINES

## FONDUES PAR J.-B. RIGUEUR, LES BROCARD, LES GUICHARD ET LES MOYNE

### DE 1711 A 1786.

Nous réunissons dans ce chapitre les œuvres poitevines, à nous connues actuellement, de neuf fondeurs de cloches particulièrement intéressants, soit à cause de la notoriété de leur nom et de leur pays d'origine, soit à cause des liens qui les rattachent personnellement au Poitou.

Quatre d'entre eux, les plus célèbres, étaient sûrement originaires de Lorraine: Antoine Brocard, Claude Brocard, Charles Febvre et Jean-Baptiste Rigueur, fondeur du roi. — La Lorraine était probablement aussi la patrie de F. et de C. Guichard. — Quant aux Moyne, père, fils et petit-fils (?), ils venaient d'une ville voisine du Poitou, qui eut autrefois une certaine renommée pour ses fondeurs: Saumur. Le dernier se fixa à Poitiers, où nous le trouvons jusqu'en 1823.

Des 17 cloches que nous pouvons inscrire sous ces divers noms (1), 13 existent encore. La Vendée en possède *une:*

1739, hôpital de Fontenay-le-Comte;

(1)

| | | |
|---|---|---|
| J.-B. RIGUEUR. | Celles | 2 |
| | Saint-Médard-des-Prés | 1 |
| | Poitiers | 3 |
| | Nouaillé | 1 |
| | Séligné | 1 |
| | Total | 8 |
| Les BROCARD. | Poitiers | 1 |

les Deux-Sèvres, *cinq :*
1711, église de Bouillé-Loretz,
1730, église de Celles (deux cloches),
1757, église de Séligné,
1780, église de Cours.

la Vienne, *sept* :
1734, cathédrale de Poitiers,
1752, église de Nouaillé,
1759, église de Saint-Savin,
1767, église de Saint-Julien-l'Ars,
1774, église de la Villedieu-du-Clain,
1775, église de Saint-Maurice-en-Gençay,
1786, hôpital général de Poitiers.

Parmi ces dernières figure la cloche la plus importante du Poitou : le bourdon de la cathédrale de Poitiers.

## JEAN-BAPTISTE RIGUEUR. — 1730-1757.

Dans son travail sur les *Artistes angevins*, publié en 1881, M. Célestin Port a énuméré une dizaine de cloches fondues en Anjou, de 1726 à 1754, par Jean-Baptiste Rigueur, « m^e^ fondeur du roy », originaire de Lorraine :

« Il fond en 1726 la cloche de Chétigné, en 1728 celle de Montreuil-Bellay, en 1730 les deux cloches de la Blouère (en société avec son compatriote J. Menestrel), celle de Saint-

| | | |
|---|---|---|
| Les Guichard | Saint-Savin | 1 |
| | Saint-Julien-l'Ars | 1 |
| | La Villedieu-du-Clain | 1 |
| | Saint-Maurice-en-Gençay | 1 |
| | Total | 4 |
| Les Moyne | Bouillé-Loretz | 1 |
| | Mignaloux | 1 |
| | Cours | 1 |
| | Poitiers | 1 |
| | Total | 4 |

Georges-le-Toureil en 1734, une seconde à Chétigné en 1734, une autre à Saint-Michel de Fontevrault qui porte encore son nom, comme aussi celles de l'hôpital de Beaufort en 1749, des Ulmes en 1750 et de Cheviré-le-Rouge en 1754 » (1).

Depuis 1881, M. Célestin Port a découvert une nouvelle œuvre à ajouter au catalogue de Jean-Baptiste Rigueur : la cloche fondue en 1743, à Saint-Georges-des-Sept-Voies, pour Saint-Maur-sur-Loire, par « le sieur Rigeur, fondeur » (2).

L'*Epigraphie du département de Maine-et-Loire*, publiée par mgr X. Barbier de Montault, une douzaine d'années avant les *Artistes angevins*, contient les inscriptions de trois cloches fondues par J.-B. Rigueur et portant sa signature : celle des Ulmes, qui date de 1750 (3), et non de 1730, comme l'a dit mgr Barbier de Montault, celle de l'église paroissiale de Fontevraud, qui provient de l'ancienne abbaye (1748), et celle de Cheviré-le-Rouge (4).

Parallèlement à l'Anjou, Jean-Baptiste Rigueur parcourait le Poitou. Les huit cloches signées de lui que nous allons décrire ne sont certainement qu'une partie de celles qu'il a exécutées dans notre province. Nous en retrouverons sans doute d'autres quelque jour.

De ces huit cloches, cinq existent encore : ce sont celles des anciennes abbayes de Celles et de Nouaillé et des églises de Saint-Médard-des-Prés et de Séligné. Des trois autres, fondues pour l'église Saint-Cybard-de-Poitiers, deux ont dû disparaître à l'époque révolutionnaire ; la troisième, transportée en 18.. (?) à Saint-Georges-lès-Baillargeaux, n'existe plus depuis sept ou huit ans.

(1) Célestin Port, les *Artistes angevins*, p. 270.

(2) Archives du département de Maine-et-Loire, G. 2275 (inventaire-sommaire, p. 285).

(3) Communication de M. l'abbé J. Besson, curé des Ulmes.

(4) *Epigraphie du département de Maine-et-Loire*, p. 311, 332, 340.

1. — Cloches fondues pour l'église de l'ancienne abbaye de Celles (Deux-Sèvres) (1), aujourd'hui encore en place, — 1730.

La plus importante porte cette inscription :

+ IAY ETE DONNEE A LEGLISE DE NOTRE DAME DE CELLES PAR M[RE] CHARLES PIAU CHANOINE REG PRIEUR DE SAINT MARTIN (2) LAN 1677 NOMMEE MARIE ALEXANDRE

+ DU NOM DE MESSIRE ALEXANDRE DE IOANNE DE SAUMERY EVEQUE DE RIEUX ABBE DE CELLES REFONDUE LAN 1730

Au milieu de la cloche: deux écussons. L'un, timbré d'une couronne de marquis et accosté des insignes épiscopaux, porte: *écartelé, aux 1 et 4, de gueules au lion d'or, aux 2 et 3, parti d'azur à trois fasces d'or et de sable à trois coquilles d'argent*, qui est de Johanne de Saumery.

L'autre porte les trois fleurs de lis de France.

Au bas : une croix, la Vierge tenant l'enfant, un personnage mitré et crossé, la signature et la marque du fondeur.

La signature est ainsi conçue :

I B RIGUFUR *(sic)* NOUS A FAITES

La marque consiste en un écusson, de forme circulaire, portant une cloche, autour de laquelle se développe la légende :

I · BAPTISTE RIGVEVR

l'écusson est encadré par une couronne de feuillages.

L'autre cloche de Celles porte cette inscription :

+ IAY ETE DONNEE A LEGLISE NOTRE

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Melle.

(2) Saint-Martin-lès-Melle ?

DAME DE CELLES PAR M[RE] CHARLES PIAU CHAN • REG • PRIEUR DE S[T] MARTIN LAN 1677 NOMMEE MICHELLE PAR

+ LE R P MICHEL SIMON PRIEUR DE CELLES LAN 1704 ET REFONDUE LAN 1730

Au milieu: l'écusson de France.

Au bas: une croix, la Vierge, un personnage mitré et crossé, et la marque du fondeur

I · BAPTISTE RIGVEVR (1)

2. — Cloche provenant de l'église de Saint-Médard-des-Prés (Vendée) (2), aujourd'hui à la chapelle de l'hôpital de Fontenay-le-Comte, — 1739.

L'inscription du cerveau est ainsi conçue:

+ LAN 1739 IAY ETE FONDUE MESSIRE IEAN HABAINS ETANT CURE DE S[T] MARD LA MISSION Y ETANT BENIE PAR M[SRE]

+ ABRAHAM HESNARD SUPERIEUR DE LA MAISON DE LA MISSION DE FONTENAY LE CONTE NOMMEE MEDARD PAR MESSIRE

+ ISAAC DE BESSAY CHEVALLIER SEIGNEUR DE LA VOUSTE ET DAME CATHERINE MARGUERITE BAUDRY DASSON SON EPOUSE

Sur la robe, d'un côté: un écusson, comprenant les deux

(1) Nous devons l'indication des deux cloches de Celles à l'obligeance de M. Arthur Bouneault, qui les avait remarquées au cours des travaux de restauration exécutés par lui à l'église de Celles pour le service des Monuments historiques.

(2) Canton de Fontenay-le-Comte.

blasons suivants accolés : 1° *de sable à la bande fuselée de quatre pièces d'argent*, qui est de Bessay ; 2° *de... au chevron de....* qui est de.... ; — de l'autre côté : un écusson, deux fois répété, *d'argent à un chien passant de sable et un chef de gueules chargé d'une étoile d'argent accostée de deux roses de même,* qui est de Habains.

Au bas : — d'un côté, une Vierge tenant l'Enfant de la main gauche et le sceptre de la main droite, et les mots :

FRANCOIS OLIVIER FABRIQUEUR

De l'autre côté, une croix ornée de rinceaux et la signature du fondeur :

I BAPTISTE RIGU/// MA FAIT

Entre les deux : un personnage mitré et crossé.

L'inscription du cerveau se déroule entre deux larges bandeaux d'une élégante ornementation (1).

3. — Cloche fondue en 1751, pour l'église de Saint-Cybard-de-Poitiers, — passée depuis à Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Vienne), où elle éprouva de graves avaries lors de la démolition de l'ancienne église, en 1874, — refondue en 1882, par M. Georges Bollée, d'Orléans.

L'inscription de cette cloche a été donnée de la façon suivante par M. l'abbé X. Barbier de Montault : 1° en 1861, dans la revue liturgique *La Paroisse*, dont il était rédacteur en chef (2), — 2° en 1872, au cours de sa *Notice historique et archéologique sur la commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux,* publiée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest :*

(1) Nous avons déjà publié cette inscription dans la *Revue du Bas-Poitou,* tome 1er, janvier 1889, p. 369-370.

(2) M. J. Cardozo de Béthencourt a bien voulu rechercher pour moi cet article à la Bibliothèque nationale.

† LAN 1751 IAY ETE BENIE PAR M^RE LOUIS BELLAYER DOCTEUR EN THEOLOGIE CURE DE S^T CIBARD NOMMEE MARIE

† THEREZE PAR MESSIRE CHARLES MARIE ALEXIS DES RAZES CHEVALLIER SEIGNEUR COMTE DAUZANCES BARON DE CHABANNE

† ET DE (S)^T LEGER LEZ MORTAGNE ET PAR DEMOISELLE THERESE AGNES DE LA CHESNAYE

« Sur la robe, S. Cybard bénissant et une grande croix feuillagée.

« Au bord :

RENE GANDOLLE AD^RE † I B RIGUEUR MA FAIT » (1).

Cette cloche, — qui avait été signalée dès 1860, dans le *Répertoire archéologique de la Vienne* (2), et à laquelle M. de Longuemar devait aussi consacrer quelques mots dans ses *Anciennes fresques des églises du Poitou* (3), — est une des trois cloches auxquelles se rapporte la note suivante des anciens registres de la paroisse Saint-Cybard de Poitiers :

« Aujourd'huy 21 novembre 1751, ont été bénittes avec la permission de monsieur l'illustrissime et révérendissime évesque de Poitiers, trois cloches par moy, curé soussigné ; sur la plus grosse desquelles sont gravé les noms de m^re Charles - Alexis - Marie Deraze, écuyer, sgr compte d'Ausanse et baron de Chabanne, et de m^lle Thereze de la Chenais ; sur la segonde, François Durand le jeune, procureur

(1) X. B. de M. *Cloche de Saint-Georges-lès-Baillargeaux*, apud *La Paroisse*, 15 avril 1861, col. 89. — X. B. de M., apud *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1^er trimestre de 1872, p. 166.

(2) *Bull. Soc. Antiq. de l'Ouest*, 1860, p. 239.

(3) *Fresques*, p. 246.

au présidial de Poitiers, fabricueur en exercisse de cette paroisse ; sur la troisième, de Louis Gaubert du Sansif et de d[lle] Marie Theresse Huret. *Therese de la Chesnaye, Marie Theresse Huret, Marie-Rose Durand, d'Auzances, Durand le jeune, Gobert du Censif, Bellayer*, curé de Saint-Cybard » (1).

4. — Cloche de l'église de Nouaillé (Vienne), aujourd'hui encore en place, — 1757.

L'inscription en est ainsi conçue :

+ VT IUNIANE TUIS DIGNERIS ADESSE PATRONUS ET *(sic)* CAMPANA TUO NOMINE DICTA MONET

+ LAUDATE DEUM IN CYMBALIS BENE SONANTIBUS PS 130 VOVENTIBUS MONACHIS NOB ORD

+ ST[I] BENEDICTI CONGR STI MAURI QUAM IMPENSIS IPSI CUDERUNT ANNO VERBI 1752

+ 16 NOVEMB R P D CAROLO DE CORVOL FELICITER ADMINISTRANTE

Au bas : d'un côté, une Vierge tenant l'Enfant ; de l'autre côté, une croix décorée de rinceaux et la marque du fondeur

I · BAPTISTE RIGVEVR

Ut, Juniane, tuis digneris adesse patronus
*Hæc* campana, tuo nomine dicta, monet.

Laudate Deum in cymbalis bene sonantibus — *Ps(aume)* 130. — Voventibus monachis Nob(iliacensibus), ord(inis) s(anc)ti Benedicti, congr(egationis) s(anc)ti Mauri, quam impensis [suis] ipsi [ex]cuderunt, anno Verbi 1752, 16[a] [die] novemb(ris). — R(everendo) P(atre) d(omino) de Corvol feliciter administrante.

(1) Bricauld de Verneuil, apud *Archives hist. du Poitou*, t. xv, p. 404.

Nous retrouverons l'usage des distiques dans les inscriptions campanaires de l'abbaye de Nouaillé, à propos des deux cloches émigrées à la cathédrale de Poitiers en 1805 et aujourd'hui détruites (1).

5. — Cloche à l'église de Séligné (Deux-Sèvres) (2).

L'inscription en est ainsi conçue :

+ LAN 1757 IAY ETE BENIE PAR M^RE PIERRE LUCAS CURE DE CETTE

+ PAROISSE IAY EU POUR PAREIN HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR M^RE

+ IACQUES NENRY (3) MARQUIS DE LUSIGNANT DE S^T GELAIS ET POUR

+ MAREINE HAUTE ET PUISSANTE DAME MARIE IULIE HENRIETTE DE

+ TUDERT EPOUSE DUDIT S^GR MARQUIS DE LUSIGNAT (4)

Sur la robe : 1° une vierge tenant l'enfant sur le bras gauche et le sceptre de la main droite, debout sur un croissant, — 2° une croix décorée de pampres, — 3° trois écussons circulaires posés 2 et 1, présentant les armoiries des Lusignan-Saint-Gelais (5), supportées et timbrées par des mélusines, tenant le peigne et le miroir, — 4° la marque du fondeur

I BAPTISTE RIGVEVR

(1) Cf. ci-dessous, chapitre XVIII, anno 1727 (v° J. POINCARÉ).

(2) Arrondissement de Melle, canton de Brioux.

(3) *Sic* pour *Henry*.

(4) *Sic* pour *Lusignant*. — A propos de ces personnages, cf. BEAUCHET-FILLEAU, *Dict. des familles du Poitou*, tome II, p. 331.

(5) Cf. le présent volume, p. 287-288.

Les lettres placées en exposant dans les mots *messire*, *Saint-Gelais* et *seigneur*, sont de la même taille que les lettres du reste de l'inscription (1).

La cloche de Séligné n'est pas la seule de Jean-Baptiste Rigueur à offrir cette particularité paléographique, qui se retrouve sur des cloches dues à d'autres fondeurs.

— A la date de 1770, nous trouvons en Saintonge, au Pin-de-Mérignac, une cloche dont P.-D. Rainguet a publié l'inscription en 1864, dans ses *Études sur l'arrondissement de Jonzac*, et qui est signée :

I BAPTISTE RIGEVR MA FAIT (2).

Il n'y aurait rien d'impossible à ce que Jean-Baptiste Rigueur, que l'on trouve fondant des cloches dès 1726, ait fourni une carrière de 54 ans. Cependant il nous paraît plus prudent de penser que l'auteur de la cloche du Pin-de-Mérignac, fondue 13 ans après celle de Séligné, est le fils du fondeur que nous venons de suivre en Poitou de 1730 à 1757.

## LES BROCARD ET CHARLES FEBVRE. — 1734.

Les Brocard, auxquels Poitiers doit le bourdon de sa cathédrale, sont au nombre des plus habiles et des plus fameux fondeurs de cloches d'autrefois (3).

Leur nom suffit à nous annoncer une œuvre remarquable.

Le bourdon de Poitiers, dit M. le chanoine Auber dans son *Histoire de la Cathédrale*, « est une des plus considé-

(1) Nous avons relevé cette inscription avec l'obligeant concours de l'éditeur du présent volume, M. Edouard Lacuve.

(2) Rainguet, op. cit. p. 440.

(3) F. Farnier, *Notice historique sur les Cloches*, p. 39. — Léon Germain, *Les Fondeurs de Cloches lorrains*, p. 4. — A. de Champeaux, *Dictionnaire des Fondeurs*, etc., tome 1er, p. 187-188.

rables pièces que possèdent les clochers de France depuis les mémorables destructions des monnayeurs de 93.

« Cette cloche fut installée en 1734 par les ordres de M. Jérôme-Louis de Foudras de Courcenay, qui occupa le siège épiscopal de 1732 à 1748. C'était une obligation des évêques de Poitiers qu'en prenant possession de leur bénéfice ils fissent les frais d'une chapelle complète, et pourvusseut aux réparations nécessaires des cloches et des deux gros clochers. La grosse cloche donnée vers le milieu du xv^e siècle par l'évêque Guillaume V (Gouge de Charpaignes) », — et refondue en 1555 par l'évêque Jean d'Amoncourt (1), — « avait été cassée par accident. C'est elle que M. de Foudras fit refondre, comme l'atteste l'inscription qui s'y déroule au-dessus d'une guirlande circulaire de feuilles d'acanthe renversées :

IN NOMINE DOMINI AMEN. ILLVSTRISSIMVS AC REVERENDISSIMVS DD IERONIMVS LVDOVICVS DE FOVDRAS DE COVRCONAY REGI AB OMNIBVS CONCILIIS EPISCOPVS PICTAVIENSIS ET ABBAS SANCTI LEODEGARII (2) HOC CVMBALVM INGENS ECCLESIÆ PICTAVIENSIS DEO DVCE REFICERE CVRAVIT MENSE IVLIO ANNI DOMINI MILLESIMI SEPTINGENTESIMI TRIGESIMI QVARTI

« Sur une des faces est un crucifix accompagné de la sainte Vierge et de saint Jean l'évangéliste. Les trois autres sont occupées par une Notre-Dame debout tenant l'Enfant Jésus ; un évêque mitré et crossé, sans doute saint Louis de Marseille, puis saint Jérôme tenant un livre : ces derniers sont les deux

(1) Cf. ci-dessus, p. 275.

(2) Saint-Liguaire, près Niort. Cf. AUBER, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. XVI, année 1848, p. 449.

patrons du donateur, dont les armes sont reproduites aussi en deux endroits. — Il portait *d'azur à trois fasces d'argent.*

« Au bas de la cloche, les fondeurs ont inscrit leurs noms :

LES SIEVRS (1) ANTOINE BROCARD, CLAVDE BROCARD ET CHARLES FEBVRE FONDEVRS DE LA VRAINE, MON FAIT. 1734 » (2).

Le marché avait été passé avec les fondeurs le 13 avril. « Tous les frais de construction des fourneaux, de fonte et de pose dans la grosse tour, outre la fourniture du métal (3), furent à la charge de l'évêque, qui s'engagea à loger et nourrir, pendant tout le temps que devait durer l'opération, les.... fondeurs et leur cheval, puis à leur donner 600 livres après la parfaite réussite constatée par des experts. Le tout s'accomplit dans ces termes, et la cloche fut baptizée dans les premiers jours de juillet » (4).

— M. Bonsergent, qui a publié à la suite de M. l'abbé Auber l'inscription du bourdon de la cathédrale de Poitiers, donne sur l'importance matérielle de cette cloche divers détails qui ne sont pas sans intérêt :

« Son poids s'approche de 9,000 kilogrammes. En évaluant sa densité à 8,50 (celle du cuivre étant de 8,88, et celle de l'étain 7,25), on calcule, approximativement, que s'il était laminé à 2 millimètres d'épaisseur, la surface de la plaque obtenue serait de 500 mètres carrés. On en pourrait faire une

(1) La cloche porte LES S[RS].

(2) Auber, *Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, tome 1er, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1re série, tome xvi, année 1848, p. 406-407.

(3) Sur le prêt fait à l'évêque de Poitiers, pour l'aider à fondre sa cloche, de tout le métal que le chapitre de Notre-Dame-la-Grande avait de disponible, voir Archives de la Vienne, G. 1327 (inventaire-sommaire, p. 256).

(4) Auber, *Hist. de la Cathédrale de Poitiers*, apud *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, tome xvii, année 1849, p. 391-392. — Cf. *Archives historiques du Poitou*, tomé xv, p. 388.

calotte hémisphérique de dix-huit mètres de diamètre, soit une chaudière pouvant contenir quinze cent mille litres.

« Passé par la filière de deux millimètres de diamètre, il fournirait un fil long de 360 kilomètres, distance de Paris à Poitiers.

« Si le métal était frappé en monnaie de billon, il représenterait une somme de quatre-vingt-dix mille francs. En pièces de un centime, il formerait une pile haute de près de sept kilomètres, tandis qu'en alignant les mêmes pièces suivant une ligne droite passant par leur diamètre, elles atteindraient une longueur de cent trente kilomètres.

« Fondu par l'artillerie, il fournirait matière à la fonte de vingt-sept canons de campagne, calibre de 4, qui pèsent, comme on sait, 333 kilogrammes » (1).

Comparé aux autres bourdons de France, au point de vue de l'importance matérielle et du poids total de la masse, le bourdon de la cathédrale de Poitiers égale approximativement celui qui fut fondu en 1408 pour la cathédrale de Strasbourg, et dépasse la moyenne de ceux que l'on rencontre dans les grandes églises de notre pays. Mais il reste inférieur aux bourdons de la cathédrale de Lyon et de Notre-Dame-de-la-Garde de Marseille, à la cloche du beffroi d'Amiens, aux bourdons de Reims, de Metz, de Paris et de Sens. *Savinienne* de Sens, la reine des cloches françaises, pèse au moins le double du bourdon de Poitiers.

Comparée à certaines cloches de l'étranger, l'œuvre des Brocard et de Charles Febvre perd un peu de son importance. Il eut fallu 27 ou 28 bourdons comme lui pour fournir le métal que Michel Monterine a employé à la cloche du Kremlin (2).

(1) UN VIEUX PARISIEN, *Les Cloches de Poitiers*, apud *Revue poitevine*, 15 juin 1873, p. 233.

(2) Cf. FARNIER, *Notice*... p. 30-31.

— Les fondeurs du bourdon de la cathédrale de Poitiers étaient tous trois de Lorraine. — La forme LAVRAINE, pour *Lorraine* (ne lisez pas LA VRAINE), que présente la signature de notre cloche, n'est pas sans similaire. Elle se retrouve notamment dans la transcription du nom de Charles de Lorraine, duc de Guise, sur la cloche de Meudon, près Paris, qui date de 1604 (1).

Les Brocards habitaient Brevannes. « *Les Brocards, fondeurs à Brevanne en Lorraine* », lisait-on sur une cloche de Notre-Dame de Paris fondue en 1714 (2). — « La commune de Breuvannes (Haute-Marne), dit M. Farnier, a fourni les plus célèbres fondeurs pendant plusieurs siècles. Les Brocard, les Bollée, les Mutrel, les Monteau, ont rempli pendant les XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles les quatre coins de la France de leurs produits » (3). — MM. Billon, Farnier et de Champeaux s'accordent à regarder les cloches fondues par les Brocard comme étant presque toutes des chefs-d'œuvre (4).

En 1731, Antoine Brocard (5) avait fondu en société avec un autre fondeur de Brevannes, .... Chauchard, la cloche de l'horloge municipale de Rennes (6).

(1) F. DE GUILHERMY, *Inscriptions de la France*, ancien diocèse de Paris, tome III, p. 244.

(2) GUEFFIER, *Description historique des curiosités de l'église de Paris*, Paris, 1763, in-12, p. 41, (Communication de M. J.-L. Cardozo de Béthencourt); cf. DE CHAMPEAUX, *Dict. des fondeurs*, t. I, p. 187.

(3) FARNIER, op. cit. p. 39, reproduit par LÉON GERMAIN, op. cit. p. 4.

(4) D^r^ BILLON, apud *Bulletin monumental*, t. XXIV, p. 150. — FARNIER et DE CHAMPEAUX, loc. cit.

(5) Antoine, et non pas *Claude*, comme l'a dit le d^r^ Billon (*Bulletin monumental*, t. XXIV, p. 150) et à sa suite M. de Champeaux (*Dict. des fondeurs*, etc., t. I^er^, p. 187).

(6) Archives municipales de Rennes, liasse 51 (Communication de M. Alph. Vétault, bibliothécaire de la ville de Rennes). — Cf. L. DECOMBE, *Notes et Documents concernant la grosse horloge de Rennes*, apud *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XIV, 1880, p. 216 à 219. (Les registres de délibérations ont orthographié *Brochard* au lieu de *Brocard*).

En 1736, nous retrouvons Antoine Brocard associé avec Charles Febvre, pour la fonte de la cloche de Péqueuse, dans le diocèse de Paris (1).

En 1741, « A. et C. Brocards » (Antoine et Claude, à n'en pas douter), fondent, également dans le diocèse de Paris, mais cette fois avec un collaborateur autre que Charles Febvre, avec F. Poisson, la cloche de l'église de Villepinte (2); vers la même époque les mêmes fondent une cloche pour l'église de Lagny (3).

En 1727, notre Claude Brocard, — « le célèbre Claude Brocard » (4), — associé avec 1° le susdit F. Poisson, 2° Jean-Baptiste Brocard, 3° A. de la Paix, avait fondu pour la cathédrale de Bayeux » (5), six cloches (6), dont une seule existe encore (7). Parmi ces six cloches se trouvait « le beau bourdon » que « l'année 1858 .... a vu disparaître » (8)??

En 1732, il avait fondu seul la cloche de l'horloge de Saint-Lô (9).

## FRANÇOIS GUICHARD. — 1759.

Cloche de l'église de Saint-Savin (Vienne) (10).

L'inscription en est ainsi conçue:

☞ ✠ SANCTE MARINE MARTIR CHRISTI ORA PRO NOBIS ANNO 1759 ☞ ⚜⚜⚜⚜⚜⚜

(1) De Guilhermy, *Inscr*... t. III, p. 458.

(2) Ibid. t. III, p. 125.

(3) Ibid. t. IV, p. 531.

(4) Dr Billon, apud *Bulletin monumental* tome XXIV, p. 150.

(5) Et non *Bayonne*, (cf. De Champeaux, op. cit., p. 187).

(6) Et non *une*, (cf. Farnier, L. Germain et De Champeaux, loc. cit.)

(7) Documents communiqués par M. Maynier, bibliothécaire de la ville de Bayeux.

(8) Dr Billon, apud *Bulletin monumental*, t. XXVI, 1860, p. 698.

(9) Dr Billon, apud *Bulletin monumental*, t. XXIV, p. 150.

(10) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmorillon.

Sur la robe : des fleurs de lis, — un personnage mitré et crossé, — un crucifix fleurdelisé, — un cartouche dans lequel se voient les armoiries de l'abbaye très grossièrement exécutées (1), — et finalement la signature et la marque du fondeur

FRANCOIS GVICHARD

Ce François Guichard était peut-être le père du C. Guichard qui suit.

### C. GUICHARD. — 1767-1775.

1. — Cloche, provenant vraisemblablement d'un des séminaires de Poitiers, aujourd'hui à l'église de Saint-Julien-l'Ars (Vienne) (2), — 1767.

L'inscription en est ainsi conçue :

☞ + LAN 1767 SOUS LINVOCATION DU BIENHEUREUX GAUTIER EVEQUE DE POITIERS BENITE PAR MSRE IACQUE

☞ L DEC ESSAC CHANOINE DE LEGLISE DE POITIERS VICAIRE GENERAL DE MONSGUR LOUIS MARTIAL DE

BEAUPOIL EVEQUE DU DIT LIEUX IAY EU POUR PARREIN MSRE FRANCOIS HU/ERT IRLAND CHLIER SGUR

+ DE BAZOGES PREUILLI PUTILLE CLELON FIEF CLAIRET ET AUTRES LIEUX ET MARAINE DAMOISELLE

(1) Cf. l'abbé Lebrun, *l'Abbaye et l'Église de Saint-Savin*, (Poitiers, Oudin, 1888, in-12), p. 22.

(2) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poitiers.

+ MADEMOISELLE MARIE LOUISE MADELEINE IRLAND FILLE DE FEU MSRE HUBERT IRLAND CHLIER SGUR DE

LA MAINGOUERE ET AUTRES LIEUX

+ FRERE IEAN IOSEPH AUBIN SUPERIEUR ☞

Sur la robe: 1° les armes de l'évêque Beaupoil de Saint-Aulaire, — 2° un petit bas-relief représentant un personnage crossé et mitré, — 3° une croix ornée de feuillage et placée entre deux sceaux. Ces deux sceaux portent une légende que l'usure des caractères ne m'a pas permis de déchiffrer en entier.

Au bas de la cloche: la signature

+ C • GUICHARD FONDEUR ☞

2. — Cloche de l'église de la Villedieu-du-Clain (Vienne) (1), — 1774.

L'inscription en est ainsi conçue:

+ LAN 1774 IAY EU POUR PARAIN F• IEAN TOUSSAINTS DE CORNULIER CHEVALIER

COMMANDEUR DE LORDRE DE S•T IEAN DE IERUSALEM ~ ET POUR MARAINE DAMOISELLE ☞

☞ MARIE ANNE LOUISE THOREAU ~ M•RE ANDRE DUCLOSGRENET CURE DE LA VILLE DIEU

Sur la robe: une croix décorée de rinceaux, et une Vierge

(1) Chef-lieu du canton de l'arrondissement de Poitiers.

debout sur un serpent en croissant, tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche et un sceptre de sa main droite.

Au bas :

+ C • GUICHARD FONDEUR

3. — Cloche de l'église de Saint-Maurice-en-Gençay (Vienne) (1), — 1775.

L'inscription en est ainsi conçue :

☞ † LAN 1775 IAY ETE NOMMEE AIMERIE FRANCOISE PAR TRES HAULTE ET PUISSANTE DAME MADAME

† AIMERIE MARIE MARC FRANCOISE DE CREQUI EPOUSE DE HAULT ET PUISSANT S•G•$^{UR}$ IEAN LOUIS

† F• COMTE DAUBERY C•H•$^{LIER}$ DE LORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE S•$^{T}$ LOUIS S•G•$^{UR}$ DE LA FONTAINE

† DAUGE ET AUTRES LIEUX LADITTE DAME REPRESENTEE PAR DAMOISELLE MARIE ANNE DE LA VOISIE

† IAY EU POUR PARAIN MESSIRE LOUIS RENE DE BROUILHAC ECUYER C•H•$^{ER}$ SEIGNEUR DE LA MOTHE ☞

† CONTAIS ET AUTRES LIEUX BENIE PAR M$^{RE}$ A• MOTHEAU RECTEUR DE CESTE P•R•$^{SE}$ EN PRESENCE DE M$^{URS}$

☞ N• NEBOUST S•$^{CHAL}$ ET P• PETIT P•$^{REUR}$

(1) Arrondissement de Civray, canton de Gençay.

F•$^{CAL}$ M$^{RE}$• I• M• SOULAS E•$^{YER}$ C•$^{LIER}$ S•G•$^{UR}$ DE LA ROCHEREAU DE

LAUDONIERE ET AUTRES LIEUX M•$^{RE}$ P• A• BAIL VICAIRE

La robe de la cloche est décorée, d'un côté, d'une Vierge couronnée, debout sur un serpent en croissant, tenant sur le bras gauche l'enfant Jésus et de la main droite un sceptre, identique à celle que nous avons signalée sur la cloche de 1774 de la Villedieu-du-Clain. — Au-dessous :

P • PAILLET ET I • DOUSSAIN SACRISTAIN ☞

Sur l'autre côté de la robe : une crucifixion. Au-dessous :

† C • GUICHARD FONDEUR ☞

Un fondeur de cloches lorrain, « natif de la petite ville de Chaumont-la-Ville », — Nicolas Guichard, — fournit en 1764 la cloche de Juvardeil, en Anjou (1). — Serait-ce le père ou le frère du C. Guichard dont nous venons de faire connaître trois cloches signées ??

## MICHEL MOINE. — 1711.

L'inscription de la cloche de l'église de Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres) (2), est ainsi conçue, chaque mot séparé par une fleur de lis :

☞ IAY ESTE BENIE PAR M$^{E}$ RENE GVILMET DOCTEVR EN THEOLOGIE CURE DE CETTE

☞ PAROISSE ET NOMMEE RENEE

(1) Célestin Port, *Les Artistes angevins*, p.

(2) Arrondissement de Bressuire, canton d'Argenton-Château.

MADELENE PAR M^E^ RENE *(écusson)* MARC PROSPER DE COLLASSEAV

☞ CHEVALLIER SEIGNEVR DE LA RENAVDIERE DE BOVILLE LORETZ ET PAR DAME MADELENE

☞ DV BAILLEVL FEMME DE M^E^ PIERRE DE LETTOILLE CHEVALIER SEIGNEUR DE LA GRANGE

☞ ET DES ROCHES SEIGNEVR DE CE LIEV M^E^ PIERRE DV BOIS PROCVREVR DE FABRICE

EN LAN 1711

Sur la robe: un écusson et une croix. — Au bas: la signature du fondeur, non accompagnée d'une marque:

MICHEL MOINE MA FAIT

La cloche de l'église de Broc (Maine-et-Loire), qui date de 1698, est ainsi signée:

† MICHEL . LE . MOINE . MA . FAIT (1).

« MOINE (Michel), père et fils, m^es^ fondeurs, à Saumur, fondent, le 28 octobre 1723, la grosse cloche du Puy-Notre-Dame » (2).

## . . . . . MOYNE. — 1748.

Mgr X. Barbier de Montault a communiqué en 1863 au Comité des travaux historiques (3) l'inscription suivante (4)

(1) X. BARBIER DE MONTAULT, *Epigraphie de Maine-et-Loire*, p. 233.

(2) CÉLESTIN PORT, *Les Artistes angevins*, p. 219.

(3) Cf. la *Revue des Sociétés savantes*, novembre 1863, p. 167.

(4) Mgr Barbier de Montault a bien voulu nous autoriser à publier cette inscription, qui était restée jusqu'ici inédite.

d'une cloche, aujourd'hui détruite, de l'église de Mignaloux (Vienne) :

« Au cerveau :

☞ MONSIEVR IEAN MARIE DV VIGIER DE MIRABAL PARAIN ET DAMOISELLE

☞ CATHERINE ARMANDE DE CHAVVELIN MARAINNE CETTE CLOCHE A ESTE FAITE PAR

☞ LES SOINS DE MESSIRE TOVZALLAM CVRE DE CEAN LES PAROISSIENS LE REQVERANT

☞ EN 1748 ☞

« Au bord de la robe :

† MOYNE MA FAITE A SAVMVR ☞ » (1).

Le Moyne de la cloche de Mignaloux est selon toute vraisemblance le fils du Michel Moyne, fondeur de la cloche de Bouillé-Loretz, et le père du Michel Moyne, établi à Poitiers, dont nous allons citer deux cloches fondues en 1780 et en 1786 et que nous verrons reprendre son industrie au lendemain de la Révolution.

### MICHEL MOYNE. — 1780-1786.

1. — Cloche de l'église de Cours (Deux-Sèvres) (2).

L'inscription en est ainsi conçue :

☞ IAI ETE FONDEVE LAN 1780 PAR LES SOINS DE Mre IEAN SAVVAGET CURE ⚜ ⚜ ⚜

(1) Communication de M. Eug. Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire-archiviste du Comité des Travaux historiques.

(2) Arrondissement de Niort, canton de Champdeniers.

☞ M$^{RE}$ P$^{RE}$ CH$^{ES}$ RENE DE LA CHAVSSEE CH$^{ER}$ SEIG$^{R}$ DE HAVTE IVSTICE T$^{RE}$ CHASTEAV ET

☞ SEIG$^{RIE}$ DE LALLIER REPLE SEIG$^{R}$ FONDEL$^{SE}$ DE COVRS SEIG$^{R}$ DE CHAMPMARGOV ET AV

☞ LIEUX DAME FRA$^{SE}$ DV BEVGNON S EPOVSE DAWE DV CHA$^{AV}$ DE LA VERGNE DES GRA$^{ES}$ ⚜

☞ FONTAINES DES GRA$^{ES}$ GROYS DOVLME ET AV LIEVX ⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜

J'ai été fondue, l'an 1780, par les soins de m(essi)re Jean Sauvaget, curé. — [Parrain :] m(essi)re P(ier)re-Ch(arl)es-René de la Chaussée, ch(evali)er, seig(neu)r de [la] haute justice, t(er)re, château et seigneurie de l'Allier, rep(résentant) le seig(neu)r fon(dateur) de l('égli)se de Cours, seig(neu)r de Champmargou et au(tres) lieux. — [Marraine :] dame Fra(nçoi)se du Beugnon, s(on) épouse, dame du châ(te)au de la Vergne, des Gra(nd)es Fontaines, des Gra(nd)es Groys, d'Oulme et au(tres) lieux.

Au bas de la cloche, la marque du fondeur, une cloche qu'entoure une guirlande de feuillage, surmontée d'une couronne héraldique, et portant à la partie inférieure un nom dont 3 lettres seulement sont reconnaissables :

M /////// NE

2. — Cloche de la chapelle de l'Hôpital général de Poitiers.

L'inscription, qui se déroule au-dessous d'une ligne de fleurs de lis, est ainsi conçue :

☞ JAY ETE BENIS AV MOIS DE JVILLET 1786 SOVS LEPISCOPAT DE M L DE BEAVPOIL EVEQUE DE POITIERS

☞ PRESIDENT NE DV BVREAV LE PARRAIN

M$^{RE}$ J M CHABIEL DE MORIERE ANCIEN G M DE LA GARDE DV ROY ET

☞ MAIRE DE LA VILLE DE POITIERS LA MARRAINE DAME M L GACHET EPOVSE DE MR BARBIER PR$^{NT}$ DE LELECTION

☞ ET MONT NOMMEE MARIE M TOVZALIN AVMONIER DE CETTE MAISON

Sur la robe : les armes de Mgr Beaupoil de Saint-Aulaire, et une Vierge entre deux petits sceaux frustes.

Au bas : la marque de Michel Moyne et des fleurs de lis.

Le procès-verbal de la bénédiction de cette cloche a été publié par feu M. Bricauld de Verneuil :

« Le 23 avril 1787, fut bénite la grosse cloche de cet hôpital. Elle eut pour parrain M. de Mourière, maire de cette ville, et pour marainne madame Marie-Louise Gachet, épouse de M. Barbier, président de l'élection : elle lui donna le nom de Marie. La cérémonie fut faite par M. l'abbé Daviau, vicaire général. Il y eut grande musique et une affluence de peuple très grande. — Touzalin, aumônier » (1).

On lit sur un pilon de la pharmacie de l'hôpital-général de Poitiers :

☞ IAPPARTIEN A LHOPITAL GENERAL DE POITIERS LAN 1771 M$^{L}$ MOYNE MA FAIT A POITIERS

A cette signature Michel Moyne a joint sa marque, la même qu'il employait pour ses cloches (2).

(1) *Archives historiques du Poitou*, tome XV, p. 426.

(2) Dans la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest, du 15 novembre 1888, M. Alfred Barbier, président, a signalé un mortier en bronze, trouvé à Asnières (Vienne), sur lequel « il a lu : JEHAN REGNAUD, NATIF DE LA MOTTE EN LORRAINE ET MARIE BLANCHARD, NATIF DE CONFOLAN, MONT FAICT FAIRE. — 1629. HUMBER JACQUE, FABRICHANT. Ornementation : cariatides, fleurs de lys, croix de Calavrata, croix de Lorraine, cartouches à initiales J. R. (Jean Regnaud). » (*Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 4$^{e}$ trimestre de 1888, p. 551).

XVIII

# CLOCHES POITEVINES
## DE DIVERS FONDEURS
### DE 1701 A 1889.

---

Les cloches poitevines fondues par les Aubry, les Le Brun, les Brocard, les Moyne, etc., qui ont été passées en revue dans les trois chapitres précédents, s'élèvent ensemble au chiffre de 51, dont deux seulement — celles de Nicolas Aubry opérant sans la collaboration de son frère Pierre, — appartiennent au XVIIe siècle.

C'est donc déjà 49 cloches poitevines du XVIIIe siècle, à auteurs connus, que nous avons citées, — dont 36 encore existantes et 13 disparues.

Nous pourrions dès maintenant ajouter à cette série plus de cinquante autres cloches du XVIIIe siècle. — Pour ne pas augmenter outre mesure les proportions déjà considérables de ce volume et pour diverses autres raisons, il nous a paru préférable d'ajourner la publication des détails que nous avons réunis sur ces cloches (1) et de nous borner actuellement à une simple énumération.

**Cloches à auteurs connus.**

*1. — Cloches encore existantes :*

*A. N.* — 1 cloche, fondue pour la maison de l'Oratoire de Niort, aujourd'hui au lycée de la même ville, 1701.

(1) Nous ajournons également la publication de nos recherches sur les fondeurs de cloches ayant travaillé en Poitou ou pour le Poitou au XIXe siècle.

*Latour.* — 1 cloche, à la chapelle de Chalais, commune de Saint-Pierre-le-Vieux (Vendée), 1710.

*Baraud.* — 1 cloche, fondue pour l'église d'Ardilleux, près Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), aujourd'hui à l'église Saint-Hilaire-de-Melle, 1721.

*J. Poincaré.* — 1 cloche, à l'église de Montamisé (Vienne), 1728.

*René Farou.* — 1 cloche, à l'église de Béthines (Vienne), 1738.

*J.-B. Allaire.* — 1 cloche, à l'église de Beaulieu-sous-Parthenay (Deux-Sèvres), 1762.

*N. Baret.* — 1 cloche, à l'église d'Oyron (Deux-Sèvres), 1770.

*Dominique Limaux.* — 1 cloche, à l'église de Pamplie (Deux-Sèvres), 1777.

*F. Lavouzelle.* — 1 cloche, à l'église de Saint-Georges-de-Rex (Deux-Sèvres), 1781.

Nous connaissons dans les Deux-Sèvres deux autres cloches de F. Lavouzelle : l'une à l'hospice de Mauzé-sur-le-Mignon (1775), l'autre à l'église de Saint-Remy-en-Plaine (1784). La première de ces deux cloches est une cloche de château, l'autre provient d'un couvent de Franciscains de La Rochelle.

*Fovet.* — 1 cloche, fondue pour le château de..... (?), aujourd'hui à l'église de la Caillère (Vendée), 1781.

*J. Minel et F. Huot.* — 1 cloche, à l'église de Saint-Martin-du-Fouilloux (Deux-Sèvres), 1783.

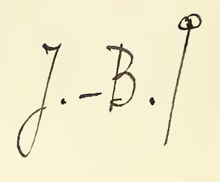
2. — *Cloches disparues :*

*Charpentier.* — 1 cloche pour l'église de Notre-Dame-la-Grande à Poitiers, 1706.

*J. Poincaré.* — 2 cloches pour l'église abbatiale de

Nouaillé (Vienne), 1727, transportées en 1805 à la cathédrale de Poitiers.

« *Salabrée* », lisez : S. *Alabrée* (?). — 1 cloche pour l'église de Belleville (Vendée), 1728.




*P. Cossé.* — 1 cloche, fondue pour la cathédrale de Poitiers (1747), transportée depuis à Buxerolle (Vienne), refondue il y a quelques années.

*Michel Gansberg.* — 2 cloches pour l'église de Bourneau (Vendée), 1770.

*J. Minel.* — 2 cloches pour l'église Saint-Léger-de-Chauvigny (Vienne), 1781 et 1782.

En somme, — avec les Aubry, Antoine Peltier, J. Marot, les Le Brun, N. de la Paix, J.-B. Rigueur, les Brocard, Charles Febvre, les Guichard et les Moyne, — nous avons rencontré jusqu'ici en Poitou, pour le XVIII[e] siècle, 35 fondeurs de cloches.

Sept, au moins, étaient d'origine lorraine : Nicolas et Pierre Aubry, N. de la Paix, J.-B. Rigueur, Antoine et Claude Brocard et Charles Febvre (1). — Trois venaient de Saumur : les Moyne. — Deux étaient natifs du Poitou : Charles Aubry et Antoine Peltier. — Un autre était de Nantes : Fovet ; — un autre de Blois : Minel ; — un autre de La Rochelle : Lavouzelle.

### Cloches de fondeurs inconnus.

*1. — Cloches encore existantes :*

1702, château de la Poupelinière (Deux-Sèvres),

1713, cloche provenant de l'hôtel-de-ville de Poitiers, aujourd'hui au musée de la ville de Poitiers,

(1) Au XVII[e] siècle, sur une vingtaine de fondeurs opérant en Poitou, nous avions trouvé au moins six Lorrains (cf. ci-dessus, p. 220 et 301).

1717, cloche provenant du château de la Salinière (?), aujourd'hui à l'école des garçons de Saint-Pardoux (Deux-Sèvres),

1733, cloche provenant de la maison des Oratoriens de Niort, aujourd'hui au lycée de la même ville,

1754, église de la Pommeraie (Vendée),

1769, église de Montamisé (Vienne),

1771, église Saint-Porchaire, à Poitiers,

1776, église d'Airvault (Deux-Sèvres),

1777, église de Saint-Urbain (Vendée).

2. — *Cloches disparues :*

1701, abbaye de Saint-Maixent (Deux-Sèvres),

1703, abbaye de Saint-Maixent,

1704, église de Bournand (Vienne),

1704, église de Saint-Remy-en-Plaine (Deux-Sèvres),

1707, hôpital général à Poitiers,

1709, église de Vanzay (Deux-Sèvres),

1715, église de Chavagnes-en-Paillers (Vendée),

1716-1717, cathédrale de Luçon (Vendée),

1720, église de Clessé (Deux-Sèvres),

1720, église d'Exoudun (Deux-Sèvres),

1721, église de Moussac (Vienne),

1723, église de Beauvoir-sur-Mer (Vendée),

1725, église de Saint-Denis (Deux-Sèvres),

1726, hôpital des Sables-d'Olonne (Vendée),

1728, église Saint-Paul, à Poitiers,

1731, hôpital des Sables-d'Olonne (Vendée),

Avant 1735, église de Saint-Martin-de-Fraigneau (Vendée),

1735, église Sainte-Radégonde, à Poitiers,

1742, église de Mouchamps (Vendée),

1751, église de Persac (Vienne),

1752, église de Saint-Fulgent (Vendée),

1758, église de Rouvres (Deux-Sèvres),
1762, église Saint-Germain, à Poitiers,
1764, église de Triaize (Vendée),
1768, église de Champdeniers (Deux-Sèvres),
1770, cathédrale de Poitiers,
1770, église du Chillou (Deux-Sèvres),
1771, église de Maisontiers (Deux-Sèvres),
1771, église de Saint-Florent-des-Bois (Vendée),
1774, église de Persac (Vienne),
1774, église de Benet (Vendée),
1776, église de Sainte-Pezenne (Deux-Sèvres),
1782, église de Charrais (Vienne),
1784, église de Moncoutant (Deux-Sèvres),
1784, église Saint-Médard, à Thouars (Deux-Sèvres),
1791, couvent des Franciscaines, à Bressuire.

---

Tout le monde sait combien l'époque révolutionnaire fut fatale aux cloches. Le Poitou subit la loi commune.

Les cloches désignées pour faire partie des hécatombes prenaient le chemin de « l'hôtel des monnoyes le plus voisin », qui les transformait en gros sous.

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner, dans la *Revue du Bas-Poitou,* la lettre écrite le 28 août 1793 par le conseil de la commune de Fontenay-le-Comte au directeur de la monnaie de La Rochelle, pour lui réclamer la monnaie de billon frappée avec les cinq cloches qui lui avaient été expédiées en novembre 1792 (1). — Le 3 décembre 1791, les administrateurs du département des Deux-Sèvres transmettaient aux six districts la « lettre de M. Tarbé relative au recensement des cloches et cuivres des églises supprimées et à leur transport

(1) Jos. Berthelé, *A travers les clochers du Bas-Poitou,* apud *Revue du Bas-Poitou,* tome 1er, n° 4, janvier 1889, p. 380.

aux hôtels des monnoyes. » Ils ajoutaient : « Nous vous prions de vouloir bien vous y confirmer et éviter à votre département une suspension dans la distribution de la fabrication journalière d'une monnoie si essentielle aux moyens de se procurer les comestibles et autres denrées de première nécessité » (1).

Les cloches enlevées aux paroisses et rassemblées dans les chef-lieux des districts ne furent pas toutes transformées en monnaie ou en canons. Il en survécut quelques-unes que l'on utilisa lors du rétablissement du culte. Exemples : les cloches des églises d'Ardilleux et de Pouffonds, qui furent attribuées à Saint-Hilaire de Melle (2). La même ville garda comme timbre pour son horloge publique une des cloches de l'église de Couture-d'Argenson (3).

Quelquefois les survivantes étaient en morceaux. Un historique manuscrit de la paroisse de Pompaire, près Parthenay, raconte comment en 1801 les habitants de cette localité, désireux de faire fondre une cloche pour leur église, « furent en pleine nuit — de concert avec le gagé de maire, qu'ils firent boire largement, — chercher à Parthenay, parmi les débris de toutes les cloches cassées des environs, la matière nécessaire pour la composer » (4).

---

Quelques-uns des fondeurs de cloches ayant travaillé en Poitou avant la Révolution, reprirent leur industrie au commencement de ce siècle.

Minel (de Blois), que nous citions tout-à-l'heure, fournit une cloche à la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié en 1801. —

(1) Archives des Deux-Sèvres, série K, registre nº 9, fol. 115 vº et 116 rº.

(2) Cf. [Ed. Lacuve, apud] le *Mellois*, 1er mai 1887.

(3) Cf. ci-dessus, p. 321.

(4) Communication de M. l'abbé Gaillard, curé de Pompaire.

Jullienne (de Saumur), que nous avons vu en relations d'affaires avec Charles Aubry et Antoine Peltier en 1783 (1), fondait des cloches, avec son compatriote Mabilleau-Blandin, pour la Chapelle-Saint-Laurent en 1805 et pour le Tallud, près Parthenay, en 1806. — Une trentaine d'années plus tard les Mabilleau-Blandin père et fils travaillaient encore pour le Poitou.

Au lendemain de la Révolution, nous voyons réapparaître également Michel Moyne, le Saumurois, fixé à Poitiers (2). — Michel Moyne eut pour collaborateur un autre Saumurois, Thomas Sureau, qui ensuite opéra seul et sur la fin de ses jours s'adjoignit quelquefois le lorrain François Peigney, également fixé en Poitou.

Michel Moyne, Thomas Sureau, les frères Peigney (3) et Henri Jadot sont les représentants de l'art de la fonte des cloches à Poitiers durant les soixante premières années de ce siècle.

Vers 1835, Peigney cadet vint établir aux portes de Niort, à Saint-Florent, une fonderie, qui dura jusqu'en 1842. — En 1838, Peigney l'aîné quittait Poitiers, où il devait revenir plus tard, pour aller s'installer dans le nord de la Vendée : à Chambretaud d'abord, puis de 1840 à 1850 à Mortagne.

Malgré ces établissements en titre à Poitiers, à Niort, à Mortagne, etc., on peut dire que l'existence des frères Peigney a été presque toute entière nomade. Les Peigney sont les derniers fondeurs ambulants du Poitou. A ce titre, leurs pérégrinations sont intéressantes à suivre, car elles donnent parfaitement l'idée de ce qu'était universellement la vie des fondeurs de cloches au moyen âge, sous l'ancien

(1) Cf. ci-dessus, p. 381.

(2) Cf. ci-dessus, p. 424 et 444-446.

(3) Cf. ci-dessus, p. 356.

régime, et même dans notre siècle avant l'invention des chemins de fer.

La fonte des cloches a toujours été, avant la Révolution comme depuis, une industrie indépendante des exclusions corporatives (1). Les fondeurs ambulants, venus de plus ou moins loin, ont toujours pu opérer librement à côté des fondeurs fixés dans le pays. En dehors de Minel, de Jullienne et des Mabilleau-Blandin, les fondeurs poitevins de 1800 à 1860 ont eu de nombreux concurrents de passage.

Nous citerons, en suivant approximativement l'ordre chronologique : Prosper Mutel, de Lorraine, — Bernard et Alexis Martin, — Augustin Martin et son fils Edouard, de Lorraine également, selon toute vraisemblance, —Baraud, de Rochefort, — Thomas Henry, de Lorraine, — les Voruz, de Nantes, — Osmond, de Paris, fondeur du roi, — Forgeot, fondeur ambulant de bas étage, — L. Decharme, — Alleau, de Saint-Jean-d'Angély, — Sarrazin, de Nantes, — et surtout les frères Bollée, de Clefmont (Haute-Marne), qui font leur apparition en Poitou en 1837, et qui avec le temps sont devenus les principaux fournisseurs de cloches de notre région.

A côté des cloches fondues par les Bollée dans leurs ateliers du Mans et d'Orléans, on en trouve une assez grande quantité dues aux Guillaume, d'Angers, et aux Astier, de Nantes. Les autres, en bien plus petit nombre, sortent des maisons suivantes : Hildebrand, de Paris, fondeur de l'Empereur, — Gallois, également de Paris, — Jacob Holtzer et C^ie^, fondeurs de cloches d'acier à Unieux (Loire), — Paul Havard,

(1) « Les maistres quinqualiers, ferblantiers et fondeurs de la ville et fauxbourgs de Reims ne pourront prétendre avoir le droit exclusif d'y fondre les cloches des églises, et il sera toujours permis aux fondeurs de cloches étrangers d'y fondre les cloches des paroisses et des monastères, sans que les dits maistres quinqualiers pussent jamais les inquiéter en aucun sens sur les ouvrages de cette nature » (statuts de 1701). (Ch. Loriquet, apud *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, tome 38, 1862-1863, p. 195).

de Villedieu (Manche), — J. Guérin, fondeur de fonte de fer et d'acier à Niort, — A. Martin, de Nancy, — Chambon père, de Montargis, — Deyres, de Bordeaux, — Vauthier, de Saint-Emilion, — et même Burdin, de Lyon.

Depuis la disparition de la fonderie de Guillaume, à Angers, et depuis que M. Ernest Bollée (du Mans) a pour successeur son fils aîné Amédée, MM. Georges Bollée (d'Orléans) et Astier (de Nantes) se partagent pour ainsi dire le monopole des cloches du Poitou.

---

# ADDITIONS ET CORRECTIONS [1]

Pages 30 à 53 et 151.

Voir sur l'église d'Airvault les héliogravures et les dessins accompagnant la petite notice historique et archéologique sur *Airvault et Louin*, que nous venons de publier dans les *Paysages et Mouuments du Poitou,* de M. Jules Robuchon, (livraisons 116 à 118). Paris, imprimerie typographique de la Société des Imprimeries réunies, 1889, in-fol. de 14 pages, avec 6 planches hors texte et 5 gravures dans le texte.

Page 64, note 4.

Modillons à copeaux de Saint-Hilaire de Poitiers.

Voir le dessin publié par De Caumont, *Rapport verbal sur une Excursion archéologique en Poitou,* apud *Bulletin monumental,* t. xxiv, 1858, p. 16.

Page 68, note 7.

Nous avons rectifié récemment dans la *Revue du Bas-Poitou* (tome Ier, 4e livraison, janvier 1889, p. 378-379), l'erreur commise en 1884 par M. le chanoine Auber au sujet des voûtes latérales de l'église de la Caillère (Vendée). Ce monument, intéressant à divers titres, n'a en aucune façon les *bas-côtés voûtés en quart de cercle*, qu'y a signalés l'honorable historiographe du diocèse de Poitiers (*Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1884, p. 281, cf. *Bull. Soc. Stat. Deux-Sèvres*, 1884, p. 522 et 523).

(1) Certains de nos lecteurs s'étonneront peut-être de l'étendue de ces *Additions et Corrections*. L'explication est bien simple. Pendant la durée de l'impression, nous avons eu l'occasion d'étudier un certain nombre de monuments ou d'objets, que nous ne connaissions pas *de visu* lorsque nous nous sommes décidé à publier ce volume. D'autre part, nous avons pu bénéficier de l'obligeance infatigablement dévouée de quelques-uns de nos amis.

Les voûtes des *pseudo-bas-côtés* de l'église de la Caillère, appartiennent, comme celles de Gourgé (Deux-Sèvres), au type *perpendiculaire à l'axe de la nef.* Elles n'ont absolument rien de commun avec les voûtes dérivant de l'Auvergne et du Limousin, que l'on trouve à Parthenay-le-Vieux, à Sainte-Croix de Parthenay, à Secondigny, à Nouaillé, à Brux, etc.

L'église de la Caillère, — abstraction faite du sanctuaire de l'époque gothique et de la porte, également gothique, enchâssée dans une façade romane, que l'on devine avoir ressemblé d'assez près à celle de Foussais (Vendée), — présente deux constructions romanes, l'une de la fin du XI$^{e}$ siècle, l'autre de la première moitié du XII$^{e}$.

L'église primitive avait été construite sans voûtes. Au XII$^{e}$ siècle, afin de pouvoir la voûter, on établit à l'intérieur un système de piliers reliés entre eux par de grandes arcades et rattachés aux murs latéraux de date antérieure, par des berceaux très courts perpendiculaires à l'axe de la nef.

Ce procédé d'emboîtage de voûtes se retrouve ailleurs : — en Vendée, à l'église paroissiale de Maillezais, — dans les Deux-Sèvres, à Bouin, — dans la Vienne, à Nouaillé et à Saint-Hilaire de Poitiers, — dans le Maine-et-Loire, à Fontevrault, — dans la Charente, à Courcôme, — etc.

On peut citer des emboîtages analogues pour le carré du transept : — à Courcôme, où l'on a ainsi conservé un fragment carlovingien, — à Meursac (Charente-Inférieure), — à l'église Saint-Martin d'Angers, etc. (Cf. Jos. Berthelé, apud *Revue de l'Art chrétien*, octobre 1887, p. 470, et janvier 1888, p. 100, et apud *Revue poitevine et saintongeaise*, 4$^{e}$ année, n$^{o}$ 41-42, p. 180-181).

Pages 71 à 75.

Dans son *Rapport* sur l'excursion faite en 1888, par la Commission des Arts et Monuments historiques de la Cha-

rente-Inférieure, à Echillais, Trizay, Montierneuf, Brouage et Moëze, — rapport publié dans le *Recueil* de cette Société (n° de janvier 1889), — M. Ch. Dangibeaud a émis l'hypothèse que l'ancienne église du prieuré de Trizay pourrait bien avoir été construite par les moines auvergnats de la Chaise-Dieu.

Il ne nous a pas encore été possible d'aller visiter ce monument. Nous le connaissons uniquement par ce qu'en ont dit M. l'abbé Noguès, dans la *Revue poitevine et saintongeaise* (1888, n° 65, p. 251) et M. Dangibeaud, dans le *Recueil de la Commission des Arts* (1889, p. 21 à 23), et par une photographie ne le représentant pas d'une façon complète.

L'examen du monument lui-même modifiera peut-être notre manière de voir, mais pour le moment l'opinion de M. Dangibeaud ne nous paraît pas du tout démontrée.

Page 72, note 1.

Saint Robert de la Chaise-Dieu. Cf. l'abbé Auber, *Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, tome Ier, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1848, p. 51.

Page 83, lignes 19 à 23.

Les « coupoles byzantines, fort rares dans notre pays » de l'église de Coussay-les-Bois ont été mentionnées par M. Boislabeille, membre de la Commission diocésaine, dans son compte rendu de la *Bénédiction des cloches de Coussay-les-Bois*, apud *la Semaine liturgique du diocèse de Poitiers*, 10 juillet 1864, p. 331.

Ces « trois belles coupoles byzantines » ont été également mentionnées par l'abbé J.-P. M..... dans le même recueil, 19 décembre 1869, p. 841.

Pages 52-53 et 151-152.

« Le Lude est une petite ville d'Anjou fort jolie, l'église paroissiale est dédiée à Saint-Vincent et la chapelle du

prieuré à Notre-Dame-des-Vertus..... L'église paroissiale était au moins dépendante de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes » (1). Ce double fait est consigné dans *Notre-Dame-Angevine*, ce recueil précieux que doit envier plus d'un diocèse. Si, dès le xe siècle, les moines de Saint-Jouin étaient en possession du prieuré, en retour, au XIIIe, un moine de ce même prieuré transporta, avec le style angevin, à l'abbaye-mère, la dévotion à Notre-Dame-des-Vertus. Aussi, à la voûte d'une des absidioles, la Vierge fut-elle représentée au milieu d'un groupe de personnifications dont l'histoire seule fournit l'interprétation, car ce motif iconographique était, à cette époque, étranger à l'art du Poitou. Mais il fit école et, à l'abbaye d'Airvault, voûtée également sur nervures multiples dans ce style qui est propre à l'Anjou, Notre-Dame-des-Vertus apparaît à l'extrémité de la nef..... » (X. BARBIER DE MONTAULT, *la Représentation des Vertus en Anjou*, apud *Souvenir de la séance solennelle du deuxième centenaire de la fondation de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers,* célébré le 1er juillet 1886. sous la présidence de M. Armand Parrot. Angers, Lachèse et Dolbeau, in-8°, p. 38-39).

Pages 124 à 134.

L'église Saint-Jacques, à Nantes, est un intéressant spécimen des premières étapes de l'architecture Plantagenet.

L'édifice se compose d'une nef de trois travées, sans bas-côtés, — d'un transept avec absidioles, — d'une travée de chœur et d'une abside.

L'hémicycle de l'abside est recouvert de portions de cônes, dont les nervures monotoriques viennent se réunir en un point distinct de la clef du doubleau formant la limite du chœur. — Le chœur est voûté à quatre nervures tritoriques.

(1) « Grandet, édit. Lemarchand, p. 334. »

Le bras du transept du côté de l'épître présente quatre nervures quadrangulaires-bitoriques ; le bras du transept du côté de l'évangile : quatre nervures monotoriques. — Les absidioles sont voûtées par des portions de cônes, dont les nervures monotoriques se réunissent sur la clef du doubleau déterminant l'ouverture des dites absidioles.

Au carré du transept et dans les trois travées de la nef, les voûtes sont à huit nervures monotoriques avec petites têtes et figurines aux points de jonction des nervures secondaires avec les clefs des doubleaux et des formerets.

Dans la nef, aux points de jonction des nervures secondaires et des clefs des formerets, les petites têtes règnent exclusivement ; — aux points de jonction des nervures secondaires et des clefs des doubleaux, on trouve jusqu'à quatre bustes ; — aux clefs de voûtes : personnages dans des médaillons circulaires.

Le carré du transept ne présente que des petites têtes aux points susdits.

Toutes les sculptures des chapiteaux se rattachent encore au style de l'époque romane.

Page 127, ligne 19.

Nef de l'église Notre-Dame de Bressuire.

Cf. Segretain, apud *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, tome IV, 1839-1840, p. 186 et apud *Bulletin monumental*, tome VI, p. 348, et De Caumont, apud *Bulletin monumental*, tome XXXI, p. 20.

Page 127, lignes 20-21.

A l'Hôpital-Neuf, près Pons (Charente-Inférieure), entre les deux voûtes en berceau du passage de la route d'Aquitaine : une voûte du type tritorique.

Page 134, ligne 16.

M. Louis de Farcy a publié dans le volume du *Congrès*

*archéologique de France,* LIII^e session, Nantes, 1886 (p. 247 et suiv.) une *étude comparée des cathédrales de Vannes et d'Angers,* dont le « but est de montrer que la cathédrale d'Angers, type incontestable des nefs de la Trinité de Laval, de la cathédrale de Saint-Malo, de la Couture du Mans, de Sainte-Radegonde de Poitiers, a aussi servi de modèle à l'architecte de Saint-Pierre de Vannes. »

Page 156, ligne 2.

Chevet de l'église Notre-Dame de Bressuire.

« Les voûtes appartiennent au système Plantagenet par la disposition de leurs nervures : on a été fidèle à ce système très longtemps et jusqu'à la fin du XVI^e siècle dans cette partie de la France. » (DE CAUMONT, apud *Bulletin monumental,* tome XXXI, p. 20-21).

Page 156, ligne 13.

Autres exemples de voûtes des XV^e et XVI^e siècles, à huit nervures (réminiscence de l'architecture Plantagenet).

En Vendée : église Saint-Jean, à Fontenay-le-Comte, — bas-côtés de l'église Notre-Dame, de la même ville, — église de Pouzauges, — porche et voûte de la tour du clocher, à l'église de Benet, — etc.

Pages 170 et 171.

Reliquaires-chefs à Saint-Maixent.

Cf. DOM PITRA, *Histoire de saint Léger,* (Paris, Waille, 1846, in-8°), p. 424 et 437-438.

Pages 171-172.

Sur le reliquaire-chef de saint Léger conservé à l'église de Chaux-lès-Châtillon (Doubs), voir la communication faite par M. Ulysse Robert, inspecteur général des archives et des bibliothèques, à la Société nationale des Antiquaires de

France, le 16 novembre 1887 et publié dans les *Bulletins* de cette Société (4e trimestre de 1887, p. 280 à 283, avec fig.)

Page 172, lignes 15-16.

M. Tolbecque a orné le buffet du grand orgue à tuyaux, qu'il a construit tout récemment pour le salon principal de son habitation du Fort-Foucaud, à Niort, de deux beaux reliquaires anciens en forme de buste. La provenance première de ces reliquaires est inconnue.

Pages 173-174.

Sur le reliquaire du chef de saint Giraud, autrefois existant à l'abbaye des Châtelliers, voir X. Barbier de Montault, *Fouilles de l'église abbatiale des Châtelliers*, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome vi, 1889, n° 62, p. 90 à 94.

Page 176, lignes 10-15.

La *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers*, du 21 mai 1882 (page 339) (article anonyme), mentionne le « bras de cire qui renferme l'insigne relique » de saint Thibaut, possédé par l'église de Fleuré (Vienne).

Le « reliquaire d'argent [de saint Thibaut], figurant un avant-bras avec la main fermée, » a été également cité par M. l'abbé Rosière, dans le même recueil, n° du 23 décembre 1888 (p. 853).

Page 177, ligne 1.

Le musée archéologique de la ville de Poitiers possède un « reliquaire en forme de bras, en cuivre repoussé, avec niche oblongue ajouré en quatrefeuilles au bas et avec gaîne (vide de cabochons). Ce reliquaire a subi diverses mutilations (xvie siècle). Diam. 0,011, haut. 0,035. » (P.-Amédée Brouillet, *Notice des tableaux, dessins, gravures, statues, objets d'art anciens et modernes, curiosités, etc., composant*

*les collections de la ville de Poitiers.* 2^e^ partie, p. 714, n° 7090). — La provenance de cette pièce est inconnue.

Page 182, ligne 1 à 8.

Calice miraculeux de Pressac (Vienne). Cf. l'abbé AUBER, *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, tome II, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1849, p. 343 à 345.

Page 184, lignes 14 à 20.

Sur la patène à l'effigie de saint Giraud, autrefois conservée à l'abbaye des Châtelliers, voir X. BARBIER DE MONTAULT, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome VI, n° 62, 15 février 1889, p. 95.

Page 185, lignes 2-3.

A l'église de Saint-Aubin-du-Plain (Deux-Sèvres) : très joli calice du XV^e^ siècle, en vermeil, orné d'une crucifixion, d'une piétà, d'un crénelage, etc., et présentant des poinçons d'orfèvre.

A l'église de la Coudre, près Saint-Aubin-du-Plain : autre calice moins ancien et moins remarquable, portant des armoiries presque totalement effacées.

Page 187, après la ligne 13.

Lors du Congrès archéologique de Niort en 1840, M. de la Fontenelle de Vaudoré déclara avoir vu à Aizenay (Vendée) « un calice, fait de plusieurs métaux mélangés », qui avait « depuis, été vendu par le curé. » (*Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, tome IV, 1839-1840, p. 218).

L'église de Saint-Médard-des-Prés, près Fontenay-le-Comte (Vendée), a conservé un calice de l'époque de Louis XIV. (Communication de M. René Vallette).

L'hôpital de Fontenay-le-Comte possède un joli calice en argent (cf. Jos. BERTHELÉ, apud *Revue du Bas-Poitou*,

tome I^er^, p. 366) sous le pied duquel se lit cette double inscription :

FAIT • DES • IOYAVX • DES • DAMES • DE • FONTENAY • DONNE • A • LHOPITAL • GENERAL • DVDIT • LIEV • 1684

*RÉPARÉ PAR LES DAMES DE FONTENAY EN 1852*

Au château de la Cacaudière (Vendée), propriété de M. E. des Nouhes, maire de Pouzauges : calice armorié *d'azur à deux épées en sautoir*, qui est de ..... L'écusson est surmonté d'une couronne de marquis.

A l'église de Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée) : calice ancien en argent doré avec cette inscription :

IE SVIS DE S^t^ PIERRE DV CHEMIN 1669 DONNÉ PAR LES PAROISSIENS

(Communication de M. René Vallette).

M. René Vallette me signale également des calices anciens : à l'Hermenauld (XVII^e^ siècle) et à Saint-Juire (un du XVII^e^ siècle, un autre beaucoup plus joli du XVIII^e^). — Cf. René Vallette, *Une excursion archéologique dans les cantons de l'Hermenauld et de Sainte-Hermine (Vendée),* lettre à Jos. Berthelé. (Cet article paraîtra prochainement dans la *Revue poitevine et saintongeaise*).

Pages 196, lignes 4-5.

Le 21 février 1889, Mgr Barbier de Montault a offert à la Société des Antiquaires de l'Ouest un ostensoir en cuivre argenté, de la fin du XVIII^e^ siècle, provenant de la chapelle Saint-Blaise de Verrine, commune de Gourgé (Deux-Sèvres). (Voir la description de cet objet, apud *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1^er^ trimestre de 1889, p. 10-11).

Pages 201 à 455.

Le mémoire intitulé *la Cloche de Fleury, près Thouars (Deux-Sèvres) et l'Art campanaire en Poitou du* XIII[e] *au* XVIII[e] *siècle*, que nous avons envoyé en juin 1889 au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, et que M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, a bien voulu lire pour nous (1), n'est qu'un résumé très rapide des huit derniers chapitres du présent volume. — Ces huit chapitres constituent la première partie de notre travail sur les cloches et les fondeurs de cloches du Poitou.

Pages 201 à 446.

Sauf quelques exceptions motivées (cf. les pages 291, 293, 294 et 299), nous avons adopté, pour la publication des inscriptions de cloches *établies par les fondeurs en caractères romains*, une disposition typographique qui permettra au lecteur de se rendre compte au premier coup d'œil de l'origine de la copie que nous donnons :

Les inscriptions copiées par nous sont imprimées en *grandes capitales elzéviriennes* (cf. les pages 272, 277, 297, 304, 321 à 326, etc.) ;

Les inscriptions publiées d'après des copies prises par d'autres que par nous sont imprimées, soit en *grandes capitales lapidaires* (cf. pages 214, 292-293, 306, 312, 318, 326-327, 344, etc.), soit en *bas de casse italiques* (cf. pages 281, 319, 321, 328, 341-342, etc.), soit en grandes et petites capitales du texte ordinaire (cf. page 304), selon que nous avons eu affaire à une copie reproduisant la forme épigraphique ou à une copie reproduisant seulement l'inscription d'une façon courante.

(1) Le *Journal officiel* du 13 juin (p. 2713) en a rendu compte avec toutes les inexactitudes d'usage. Le compte rendu du *Journal officiel* a été reproduit par plusieurs journaux du Poitou.

Pour les inscriptions *établies par les fondeurs en caractères gothiques*, il ne nous a été que partiellement possible d'établir des distinctions analogues (cf. pages 209, 215, 228-229, 231, 237-238, 241, 243, 246 à 251, 255, 257, 276, 278, 280, 284-285, etc.)

Pages 203 et 204.

La cloche de saint Martin, qui était conservée à Ligugé au XII[e] siècle, a été également mentionnée dans un article anonyme, paru apud *la Semaine liturgique du diocèse de Poitiers*, 6 mai 1877, p. 292,

Page 205, note 2.

Cloche du XIII[e] siècle à la Chapelle-Saint-Laurent.

Cf. ALFRED RICHARD, apud *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1870, p. 440.

Pages 208 et 354.

M. A. de la Bouralière a bien voulu nous communiquer le fac-simile fait par lui de l'inscription de la cloche du XIV[e] siècle que possède l'Hôtel-Dieu de Poitiers. Ce fac-simile confirme nos observations personnelles : les lettres de cette inscription n'ont pas été faites avec des *filets de cire minces roulés à la main.* La petite cloche du logis de Fleury, près Thouars, reste donc *unique en Poitou,* à notre connaissance, au point de vue de l'archaïsme de la forme aussi bien qu'au point de vue du procédé employé par le fondeur pour l'établissement de l'inscription.

Page 209, lignes 5 à 15.

Cloche fondue en 1351 pour l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, par les soins de Pierre Meignen. — Cf. A. BITTON, *Epigraphie fontenaisienne,* apud *Revue du Bas-Poitou,* tome I[er], 4[e] livraison, janvier 1889, planche hors texte (cf. p. 361).

Pages 210 à 217.

Horloge municipale de Poitiers (1387). — Cf. DE LA MÉNARDIÈRE, *Jean de Berry, comte de Poitou*, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, tome X, p. 29 (tirage à part, page 13), — B. LEDAIN, *Poitiers*, apud *Paysages et Monuments du Poitou*, de M. Jules Robuchon, livr. 124 p. 47, — et le *Courrier de la Vienne*, du 24 juillet 1889.

Page 212, lignes 12 à 16.

Les archives municipales d'Avallon (Yonne), possèdent des « mandats délivrés en 1590 et 1591 et relatifs à des dépenses pour la refonte de la grosse cloche de Saint-Pierre et pour *avoir faict la laveure des cendres* » (DD. 125. — Cf. PROT, inventaire-analytique, p. 220).

Page 220, ligne 11.

A ajouter à la liste des fondeurs de cloches de Lorraine qui sont venus travailler en Poitou durant la première moitié du XIXe siècle:

Thomas Henry.

Pages 223-224.

A ajouter à la liste des cloches du XVe siècle encore existantes en Poitou :

1° la cloche de Châteauneuf (Vendée) (1), qui est datée

m cccc xx iiii

Cette cloche a été découverte par M. l'abbé Teillet, vicaire de Challans (Vendée), qui la publiera au mois d'octobre prochain, dans la *Revue du Bas-Poitou*, en compagnie d'un certain nombre d'autres cloches de la Vendée occidentale.

(1) Arrondissement des Sables-d'Olonne, canton de Challans.

2° la cloche hors de service de l'église de la Ronde (Deux-Sèvres), qui date de 1435.

Ces neuf cloches représentent, à notre connaissance actuelle, — avec celle découverte en 1887 près Saint-Léger de Montbrun et celle de l'Hôtel-Dieu de Poitiers, — les spécimens les plus anciens qui aient survécu en Poitou de l'art campanaire du moyen âge.

Page 225, ligne 7.

A ajouter à la liste des cloches du XV^e siècle, aujourd'hui disparues, mais sur lesquelles on possède des renseignements : la petite cloche fondue en 1444, par Méry Ferron, pour l'aumônerie Saint-Georges de Beauchamp, à Niort.

Page 228, lignes 4-5.

Pendant que les *Additions et Corrections* du présent volume se composaient, le hasard nous a fait découvrir dans un coin du clocher de La Ronde, près Moncoutant (Deux-Sèvres), une cloche gothique, hors de service, portant comme inscription :

✝ : s : morice ora pro nobis deum : lan : m : cccc : xxxv

Au-dessous de cette inscription : trois petits bas-reliefs représentant la crucifixion, saint Michel terrassant le dragon et un sujet que nous n'avons pas réussi à déterminer avec certitude.

Cette cloche est la plus ancienne cloche *datée* que possède (à notre connaissance actuelle) le département des Deux-Sèvres.

Page 231, lignes 12-13.

L'inscription de la cloche de Veniers (Vienne) doit encore être rapprochée de celle de la cloche de Sarbazan (Landes) :

✝ IHS M̄Ā VOX D̄N̄I SONAT LAN MIL Vc LXX III

qui a été communiquée par M. le baron de Bouglon à la Société archéologique du Midi de la France, au mois d'avril 1888, et qui vient d'être publiée dans le *Bulletin* de cette société (série in-8°, n° 2, p. 59).

Page 233, lignes 14-15.

« Les cloches doivent à Persac [Vienne] prévenir toutes les catastrophes des éléments déchaînés : éloigner un orage qui gronde, repousser une nuée menaçante, conjurer les vents et ramener parfois sur les sillons trop desséchés les bienfaits d'une pluie abondante » (L'abbé RICORDEAU, apud *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers*, 14 octobre 1877, p. 656).

Page 233, note 3.

Le *Règlement concernant la sonnerie des cloches*, établi par le préfet de la Vienne, d'accord avec l'évêque de Poitiers, en date du 14 novembre 1884, porte : « Art. 9. La sonnerie des cloches en volée est interdite pendant les orages » (*La Semaine liturgique du diocèse de Poitiers*, 8 février 1885, p. 92).

Page 238, lignes 8 et 9.

Sur la cloche de Bouconvilliers (Seine-et-Oise), 1556 :

. . . . POUR ÉVITER TOUTE TEMPESTE TOUTEFOIS QUE SERA SONNANTE AULX HABITANS DE CESTE PSSE.

(RÉGNIER, apud *Mémoires de la Société archéologique de Pontoise*, tome XI, cité par le *Bulletin monumental*, 1888, p. 499, et par la *Revue de l'Art chrétien*, 1889, p. 239).

Page 239, lignes 9-10.

M. de Soultrait a signalé à Garchy (Nièvre) une cloche de 1684, dont l'inscription mentionne que « *il est entré dans la fonte de cette cloche vn morceav de la cloche de saint-teodvle, miracvlevze contre le tonnerre* » (DE SOULTRAIT, *Répertoire archéologique de la Nièvre*, col. 103).

Page 239, lignes 10-11.

Le *Compte des dépenses de l'aumônerie ou Maison-Dieu de Saint-Georges de Beauchamp, de la ville de Niort, du 1er juillet 1439 au 30 juin 1445*, dont on doit la publication à feu Apollin Briquet (1), contient, à l'année 1444, divers détails sur la refonte de la cloche de l'aumônerie.

« Item à Méry Ferron, xaintier, pour avoir refait la cloche de Saint-George : pour sa main tant seullement . . xv s.

« Item en charbon pour fondre la dite cloche . . . v s.

« Item pour la despense du dit Méry Ferron et d'ung homme qui estoit avecques luy pour lui aider à fondre la dite cloche . . . . . . . . . . . . . . . . . . x s.

« Item à Jehan Challoys, mareschal, pour avoir adoubé la vielle ferreure de la dite cloche . . . . . . . . xx d.

« Item à Thomas Martin, charpentier, pour avoir entourné et baillé le bois d'entour . . . . . . . . . vii s. vi d.

« Item pour le ression du dit Thomas et de son valet, pour une quarte de vin . . . . . . . . ii s. vi d. » (2).

Briquet commentait ainsi ce passage du compte :

« La fonte d'une cloche est un fait curieux, dont on ne trouve aucun autre exemple dans le quinzième siècle. Il est certain que la cloche de l'aumônerie de Beauchamp ne devait pas être d'une bien grande dimension, puisqu'on ne dépensa pour la fondre que cinq sols de charbon, soit un franc quarante centimes de notre monnaie actuelle. C'était, sans doute, une vieille cloche brisée que refondit le paintier (3), Méry Ferron. On fit servir la vieille ferrure, qu'adouba le maréchal, Jehan

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Niort. II. Les Etablissements charitables* (xe-xviiie *siècle*), œuvre posthume de M. Apollin Briquet, ancien archiviste municipal de Niort, — publié par A. Bardonnet, apud *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, 2e série, tome xx, 1882, 1re partie.

(2) Archives municipales de Niort, n° 2077. — Cf. Ap. Briquet, op. cit. p. 67-68.

(3) Lisez *Saintier* (cf. ci-dessus, p. 210, note 3).

Challoys, au prix de vingt deniers, soit quarante-huit centimes. Le charpentier, Thomas Martin, fournit le bois dont il entoura la cloche : bois et façon, sept sous six deniers, soit deux francs onze centimes. Ainsi, en comptant une quarte de vin, donnée au charpentier et à son valet, valant deux sous dix deniers ou soixante-dix centimes, la fonte et la mise en place de la cloche de l'aumônerie ne coûtèrent que quarante-et-un sous huit deniers, soit onze francs soixante-dix centimes. Il est fâcheux qu'on ait négligé de faire connaître de quel métal était composée cette cloche, ainsi que le lieu où on la suspendit » (1).

Les évaluations données en 1841 par Leber, dans ses *Mémoires sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge relativement aux variations des valeurs monétaires et au pouvoir commercial de l'argent,* — pour la période correspondant à celle où se place la fonte de la cloche de l'aumônerie de Saint-Georges (milieu du XV<sup>e</sup> siècle), — sont un peu différentes de celles qui ont été prises par Ap. Briquet comme point de départ de son commentaire. D'après les chiffres de Leber (2), les 15 sous du salaire de Méry Ferron équivaudraient à 27 francs environ, — les 10 sous de la dépense du dit fondeur et de son valet, à 18 francs environ, — les 5 sous payés pour le charbon, à 9 francs environ, — les 20 deniers du maréchal, à 3 francs 25 centimes, etc. C'était le temps où « un pain pour vivre un homme » se payait 1 denier 1/3, soit 20 centimes, et « la pinte de très bon vin, blanc ou rouge », 2 deniers, soit 30 centimes 1/2 (3).

### Page 240, note 1.

*Au lieu de :* Mgr X. Barbier de Montault et M. l'abbé Sandillon...., *lisez :* Mgr X. Barbier de Montault, M. l'abbé Sandillon et M. l'abbé Martineau, curé de Nalliers (Vendée)...

(1) Op. cit. p. 75.

(2) Cf. LEBER, apud *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1re série, tome 1er (Paris, 1844), p. 275.

(3) Cf. ibid. p. 280.

Page 248, lignes 18 à 26.

Cloche de Notre-Dame de Fontenay, 1466.

L'avant-dernière lettre de la première ligne de l'inscription n'est pas un **c**, mais un **r**. L'inscription doit donc se lire :

**sancte : venanti ora : pro : nobis ⚜ lan : mil : cccc : lx : vi : me : fit : I : galloys : a son : devis : a la requeste : des habitans : p(ier)re : :**

**lefevre : ce promouans : lors : estant : fabricour : de ceans**

*Sancte Venanti, ora pro nobis. — L'an* 1466 *me fit J.* (?) *Galloys, à son devis, à la requeste des habitans, — Pierre Lefèvre ce promovans* (1), *lors estant fabricour* (2) *de céans.*

La phrase « à la requeste des habitans » est à rapprocher de celle-ci, qui figurait sur la cloche de Mignaloux (1748) : « les paroissiens le requérant » (cf. ci-dessus, p. 444).

*Le Guide du Touriste dans la ville de Fontenay-le-Comte (Vendée)*, que vient de publier M. O. de Rochebrune (3), donne ainsi l'inscription de la cloche de Gallois :

*Sancte : Venanti : ora : pro : nobis : l'an : m : cccc : lx : vi : fist : Gallois : a : son : devis : à : la : requeste : des : habitants : — Lefevre : se : promovant : lors : estant : fabricant : de : ceans :* (4)

Page 249, lignes 4 et 6.

*Au lieu de :* la Vierge assise, *lire :* la Vierge assise, tenant l'Enfant sur ses genoux.

(1) *Sic*, pour *promovant* ?

(2) Fabriqueur.

(3) Fontenay, 1889, grand in-8°, avec eaux fortes.

(4) Page 5.

### Page 250, note 4.

Mgr Barbier de Montault a reproduit dans la *Revue de l'Art chrétien* de janvier 1889 (p. 121, note 1), sa copie de l'inscription de la cloche de Dissais (1493).

### Page 252, lignes 1-2.

Aux 21 cloches datées, encore existantes, que nous avons citées pour le XVIe siècle, nous pouvons d'ores et déjà ajouter :

1° Celle de l'église de la Réorthe (Vendée), 1504,

2° Celle de Saint-Paul-en-Pareds (Vendée), 1538,

3° Celle de l'ancienne chapelle Saint-Blaise de Purnon, aujourd'hui dans un coin du clocher de l'église de Purnon-Verrue (Vienne), 1592.

Total actuel pour le XVIe siècle : 24 cloches datées encore existantes, dont 12 pour la Vienne.

### Page 254, lignes 21-22.

Cloche à l'église de la Réorthe (Vendée).

L'inscription, dont je dois un fac-simile à l'obligeance de M. l'abbé Martineau, curé de Nalliers, est ainsi conçue :

**S | estiene | dont | le | nom | porte | defens | le | peuple | et | le | conforte | fait | lan | m | ccccc | iiii**

S(aint) Estie(n)ne, dont le nom porte,
Défens le peuple et le conforte.

En tête de l'inscription : une branche d'églantier.

L'inscription de la cloche de la Réorthe vient d'être relevée également par M. René Vallette. — Cf. RENÉ VALLETTE, *Une excursion archéologique dans les cantons de l'Hermenauld et de Sainte-Hermine (Vendée)*, lettre à Jos. Berthelé. (Cet article paraîtra très prochainement dans la *Revue poitevine et saintongeaise*).

Page 260, lignes 21-22.

Je dois à l'obligeance du R. P. Ingold, bibliothécaire de l'Oratoire, ancien directeur du *Bulletin critique*, l'indication de la cloche de 1538, encore existante à l'église de Saint-Paul-en-Pareds (Vendée).

L'inscription en est ainsi conçue :

+ : s̄ : paule : ora : pro : nobis :
ih̄s : m̄ : lan : mil : ccccc : xxxviii
ie : fu : faict : par : i : lemire : f : :

S(ancte) Paule, ora pro nobis. — Je(su)s, M(aria). — L'an 1538. — Je fu(s) faict par J. Lemire, f(ondeur).

Une grande croix (presque effacée) précède la seconde ligne.

Page 267, lignes 17-18.

Autre exemple de cloche fondue à l'intérieur d'une église. — En 1398, à Péronne, le fondeur Guillaume de Croisilles reçoit du métal « pour porter en la fournaise en l'église Saint-Jean ». (Emm. Woillez, apud *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, tome ii, octobre-décembre 1870, p. 448).

Pages 272-273.

S'il est vraisemblable que les suites alphabétiques des cloches de Fleury, Pougnes, Saint-Médard-de-la-Jalle, etc., ont un sens symbolique, — en revanche, nous ne pouvons voir qu'une fantaisie, peut-être même plutôt une mauvaise plaisanterie de fondeur, dans la série de lettres suivantes :

FAABCDEXYZTSTS AOPORRULMNN

qui termine l'inscription de la cloche de 1833 fondue par Augustin Martin, et encore existante à l'église de Moncoutant (Deux-Sèvres).

Page 276, ligne 19.

*Au lieu de:* l'un des timbres de l'horloge de l'église de Saint-Jouin-lès-Marnes..., *lire:* la petite cloche de l'église de Saint-Jouin-lès-Marnes....

Pages 280-281.

Cloche de Saint-Sauveur (Vienne), 1574.

Dans la séance du 17 mars 1870 de la Société des Antiquaires de l'Ouest, M. de Longuemar communiqua à la Société la lettre suivante, écrite à M. Mauduyt père, par M. Serreau, curé de Saint-Sauveur-de-la-Foucaudière :

« Monsieur, — si j'ai attendu si longtemps pour vous envoyer l'inscription rectifiée de notre grosse cloche, c'est que je voulais d'abord feuilleter dans nos vieilles archives. Voici ce que je trouve dans le livre des inhumations à la date de 1707 :

« Nous avons fait refondre la grosse cloche, cassée depuis douze ans; elle pèse près de 900 livres. J'en fis (dit le P. Lejeune, alors commandeur) la bénédiction le 8 mars.

« Voici l'inscription qui est dessus :

« *D. O. M. a reg. pacif. it. f. l. Alt. l.* (1) (1) *LXVII bellum C.* (*civile*) *m. excussit, epis. montabb me restituit.*

« *Joanne Dent. univers. fam. Antoninæ abbas general. me flando sub honore D.*(*ivi*) *Antonii curavit sonoram. Henricus Lejeune humilis præceptor lubens merito me sacravit 1707.*

« L'ancienne inscription (ajoute encore le P. Lejeune), qui y était auparavant, était celle-ci :

« *S^{ti} Antoni ora pro nobis. Messire Jacques Deprès,* acbesque *de Montauban, seigneur de la*

*Foucaudière par sa clémence nous a fait faire en 1574.* »

(*Bull. Soc. Antiq. Ouest*, t. XII, 1870, p. 340-341).

**Page 287, note 2.**

Cloche de Saint-Germier (Deux-Sèvres), 1580.

Extrait du procès-verbal de la séance du 7 novembre 1888 de la Société de Statistique des Deux-Sèvres : « Mgr Barbier de Montault envoie l'estampage de l'inscription de la cloche de Saint-Germier, qui a été pris par M. Allard, instituteur de Coutières. Cette cloche, du XVIe siècle, provient de l'ancien château de la Mothe-Saint-Héraye. La date exacte est difficile à déterminer avec les chiffres tels qu'ils sont. » (*Bulletins* de la Société de Statistique, octobre-décembre 1888, p. 173).

Un détail important avait été laissé de côté par M. Allard, et par suite rendait insuffisant l'estampage envoyé et commenté par Mgr Barbier de Montault : le sceau de Louis de Saint-Gelais, qui ne peut être antérieur à 1579. — Une des empreintes que nous avions prises de ce sceau fut dessinée par M. Arthur Bouneault et communiquée par lui à la Société de Statistique, à cette même séance de novembre 1888, comme complément à l'estampage de M. Allard. Nous avions nous-même, plusieurs jours avant cette séance, appelé l'attention de Mgr Barbier de Montault et de M. le président de la Société de Statistique sur l'intérêt présenté par ce sceau pour la fixation de la date de la cloche en question.

**Page 288, lignes 12 à 15.**

*Lire* : L'église paroissiale (ancienne abbatiale) de Saint-Jouin-lès-Marnes, possède encore aujourd'hui une belle cloche du XVIe siècle signée (1581), une seconde cloche également du XVIe siècle, mais non signée (1570) [cf. ci-dessus, p. 276], et deux timbres d'horloge du XVIIe siècle (1687) non signés [cf. ci-dessus, p. 346-347].

### Pages 289 et 290.

La feuille 19 du présent volume était imprimée quand nous avons pu examiner, dans le clocher de Purnon-Verrue (Vienne), la petite cloche (sans usage pour le moment) qui provient de l'ancienne chapelle Saint-Blaise de Purnon, et qui nous avait été, par erreur, signalée comme anépigraphe.

Cette cloche, qui date de 1592, nous fournit un exemple poitevin d'inscription campanaire en lettres gothiques, postérieur à la cloche de Saint-Jouin-lès-Marnes (1581).

### Page 290, note 1.

La date de 1580, attribuée par Mgr X. Barbier de Montault à la cloche de l'église paroissiale de Saint-Florent-lès-Saumur, a été reproduite par M. Célestin Port, dans son *Dictionnaire . . . . de Maine-et-Loire*, tome III, p. 363.

### Pages 291, 293, 312 et 318.

Sur la croix de cimetière de Verdilly (Aisne), la date 1632 est gravée 16ʒZ.

La cloche de l'église de Saint-Cyr (Vienne) est datée 15Z3. (Communication de M. l'abbé Devon, curé de Saint-Cyr).

Sur une pierre tombale du musée de la ville de Poitiers (cf. BROUILLET, catalogue, 2e partie, no 1040, p. 305), la date « 20e jour de mai 1592 » est écrite: ZOE IOVR DE MAY 159Z. (Communication de M. Arthur Bouneault).

La plaque de cheminée armoriée découverte à Cherveux (Deux-Sèvres) et acquise par M. Arthur Bouneault, est également datée de 159Z (Cf. JOS. BERTHELÉ, *La collection de dessins archéologiques de M. Arthur Bouneault*, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, 15 décembre 1888, p. 348).

### Pages 293 à 295.

Coche à l'église de Marçay (Vienne) 1584.

« L'inscription suivante nous dit son âge et nous fait sup-

poser qu'elle fut un don de l'Abbaye de Notre-Dame de Bonnevaux :

† IHS SCTA MA... ORA PRO NOBIS ⚜
E ROZEAV
⚜ ET M HVARD PROC$^{RS}$ 1584. ⚜

« Outre les rinceaux et une croix de feuillage qu'encadrent deux fleurs de lis, la robe porte en relief trois sceaux semblables représentant deux lions debout et se regardant. » (L'abbé F. L. *Bénédiction d'une horloge et de deux cloches à Marçay,* apud *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers,* 5 mars 1882, p. 156).

Pages 296 à 298.

Cloche de 1589 à l'hospice d'Oyron.

Cf. Jos. Berthelé, *Cloche du* XVI$^{e}$ *siècle à l'hospice d'Oyron (Deux-Sèvres),* apud *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, année 1888, nº 3, p. 373-374, — et le rapport de M. Alfred Darcel sur cette communication, ibid., p. 363.

M. Darcel accepte notre manière de voir sur l'origine de cette cloche.

Page 299, ligne 1.

La cloche de l'ancienne chapelle de Saint-Blaise de Purnon, aujourd'hui dans un coin du clocher de Purnon-Verrue (Vienne) (1), porte sur le cerveau :

† • c • iehannet • prieur l m uc iiii xx xii •

C. Jehannet, prieur. — L('an) m(il) vc IIII$^{XX}$ XII.

Au-dessous de l'inscription : un petit bas-relief représen-

(1) Cf. ci-dessus, p. 290-291, 329, 337 et 363.

tant sainte Barbe avee sa tour (1), un autre représentant saint Michel terrassant le dragon, et deux fleurs de lis.

Comme sur plusieurs autres cloches du XVI[e] siècle, — v. g. à Saint-Jouin-lès-Marnes (1581), à Oiron (1589), à Fontenay-le-Comte (1592), etc., — les point milieux séparant les mots dans l'inscription affectent la forme de losanges.

Les M et les N gothiques, au lieu d'avoir leurs traits inférieurs et supérieurs inclinés de dextre à senestre (ttt) les ont inclinés de senestre à dextre.

Pages 301 à 303.

Aux 55 cloches que nous avons citées pour le XVII[e] siècle, nous pouvons d'ores et déjà en ajouter douze autres, dont huit encore existantes :

1624, église de Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres),
1634, couvent à Argenton-Château (Deux-Sèvres),
1637, château de Traversay (Deux-Sèvres),
1654, église de Morthemer (Vienne),
1667, église de Monts-sur-Guesnes (Vienne), cloche aujourd'hui à l'église de Faye-la-Vineuse (Indre-et-Loire),
1672, chapelle de Courdault (Vendée),
1696, église de la Chapelle-Morthemer (Vienne),
1696, église de Mesnard-la-Barotière (Vendée),

et quatre disparues :

1607, église de Cours (Deux-Sèvres),
1658, église de la Revêtizon (Deux-Sèvres),
1684, église Saint-André, à Niort,
1696, église de Mouilleron-en-Pareds (Vendée).

Nous publierons ces diverses cloches un peu plus loin à l'exception de celle de la Chapelle-Morthemer, que nous avons connue assez à temps pour pouvoir la faire figurer dans

(1) Cf. ci-dessus, p. 386-387.

notre chapitre sur les *Cloches poitevines fondues par les Aubry* (cf. ci-dessus, p. 360).

Les cloches de la Chapelle-Morthemer, de Monts-sur-Guesnes, de Courdault et de Mouilleron-en-Pareds sont les seules dont nous connaissions les fondeurs.

Celle de la Chapelle-Morthemer a été fondue par le lorrain Nicolas Aubry, dont une autre œuvre datée de 1697 existe à l'abbaye des Châtelliers. Celle de Courdault est signée Germain Charpentier; celle de Mouilleron émanait d'un Charpantier, dont le prénom est resté inconnu. Nous avons rencontré des fondeurs du nom de Charpentier, *aliàs* Charpantier, au XVII^e^ siècle, aux années 1648 et 1653, et au XVIII^e^, à l'année 1706 (cf. ci-dessus, p. 323 à 325 et 448).

La cloche autrefois à Monts-sur-Guesnes émane de N. et Gabriel Buret, deux fondeurs qui ont fourni en 1664 une cloche à Champeaux (Deux-Sèvres).

Page 301, dernière ligne.

*Au lieu de:* N. Peignay et François Meignet, *lire (comme à la page 349):* « N. Peignay » et « François Meignet ».

Page 303, lignes 29-30.

En 1607, Zacharie Gondallier, curé de Saint-Denis, bénit à Cours (Deux-Sèvres), une cloche dont le parrain fut Abel Viau, écuyer.

(Communication de M. Michaud, instituteur à Champdeniers. Le registre de baptêmes, etc., où M. Michaud a puisé ce renseignement, n'existe plus). La cloche actuelle de l'église de Cours date de 1780 (cf. ci-dessus, p. 444-445).

Page 319, lignes 13-14.

La grosse cloche de l'église paroissiale de Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres) (1), porte l'inscription suivante:

† IHS MAR • IE • SVIS • ET • APTIEN • ET •

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Niort.

DEVRE ▪ DES ▪ MON ▪ COMMNT ▪ A ▪ LE-GLIZE ▪ SAINT ▪ PIERRE ▪ DE ▪ MAVZE ▪ Y ▪ SERVY ▪ ET ▪ FAICT ▪ A ▪ CES ▪ DESPANS ▪ APARNT ▪ AV ▪ REVERANT ▪ PERE † †

† FVILLENS ▪ A ▪ PNT ▪ PRIEVR † M ▪ LAV-RENS ▪ FRANCAVD ▪ PBRE ▪ CVRE † IAY ▪ ESTE ▪ REFONDVE ▪ DE ▪ LA ▪ CHARITE ▪ DES ▪ SIEVR ▪ TEXIER ▪ DV ▪ CLOS ▪ BICBYE ▪ ET ▪ DE ▪ LA ▪ BATIE ▪ LIEVTENANT

† ET ▪ ENSEIGNES AV ▪ REGIMENT DE ▪ CHAMPAGNE ▪ ESTANT ▪ EN ▪ GARNISON ▪ A ▪ MAVZE ▪ ET ▪ DES ▪ SOLDARS ▪ DE ▪ LEVRS ▪ COMPAGNYES ▪ 23 E ▪ DE ▪ F//L † 1624

La seconde et la troisième ligne de cette inscription sont très claires : la cloche fut refondue en 1624 ; on employa le métal de l'ancienne cloche (ce fut la part fournie par les R. P. Feuillants) ; la garnison se cotisa pour payer le travail du fondeur. Messire Laurent Francaud était alors prieur et curé.

Mais la première ligne n'est pas sans présenter quelque bizarrerie et quelque obscurité. Nous y voyons l'histoire sommaire de la cloche avant sa refonte, en 1624. Cette cloche *durait depuis son commencement*, c'est-à-dire qu'elle était toujours dans son état primitif, et qu'en 1624 elle était refondue pour la première fois. Elle avait été faite aux dépens de l'église de Mauzé et depuis était devenue, comme l'église, la propriété des R. P. Feuillants.

Les mots de l'inscription sont séparés, en guise de points milieux, par des signes quelconques, des fragments de lettres, etc. Ce détail et la forme originale des Y et des Z

employés par le fondeur donnent un caractère tout particulier à la vieille cloche, d'ailleurs assez mal réussie, de Mauzé-sur-le-Mignon.

En dessous de l'inscription se déroule un large bandeau, orné de rinceaux et bordé de fleurs de lis, dans lequel se détachent de distance en distance de petits bas-reliefs représentant: la crucifixion, — la Vierge dans une gloire ovale garnie de rayons droits et ondulés, — un écusson aux trois fleurs de lis de France entouré des cordons de Saint-Michel et du Saint-Esprit, — un Christ debout tenant le globe du monde de la main gauche, — un personnage mitré et crossé.

Sur la robe: une croix décorée de rinceaux, etc.

Une partie de l'inscription de la vieille cloche de Mauzé a été publiée, d'après notre copie, [par M. l'abbé Tribert, curé-doyen de Mauzé], dans la *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers*, nº du 7 d'avril 1889.

Page 322, lignes 17-18.

La petite cloche de la communauté des sœurs d'Argenton-Château (Deux-Sèvres) porte gravé:

/ AN ·
1634

Pas d'autre inscription.

Page 323, lignes 2-3.

La petite cloche, provenant de l'ancien château de Traversay, qui est conservée dans le grenier de la cure de Mairé-Lévescault (Deux-Sèvres (1), porte comme inscription:

IE SVIS ANTHOINE DE TAVERSAY
1637

Ornementation: une petite croix, un petit bas-relief mal

(1) Arrondissement de Melle, canton de Sauzé-Vaussais.

venu, un autre petit bas-relief représentant la Vierge et l'Enfant, et l'écusson des de Traversay (1).

Page 323, lignes 2-3.

La notice sur *Mauzé en Aunis*, publiée en 1855 par L. Faye, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, contient les renseignements suivants sur une cloche fondue en 1642 pour le prieuré de Sainte-Croix de cette localité :

« Une cloche avait été donnée en 1642, par le seigneur de Poussé et sa femme, au prieuré de Sainte-Croix. En 1706, cette cloche, ayant besoin de réparations, avait été descendue et déposée dans la cour, lorsque le 27 mars, à six heures du matin, les habitants de Mauzé, ayant à leur tête Pierre Robert, vicaire perpétuel, et le sénéchal Limousin, vinrent s'en emparer pour remplacer celle de la paroisse. Un religieux Feuillant voulut s'opposer à cet enlèvement ; on le prit à la gorge. Un mur ne permettait pas d'enlever la cloche, on l'abattit. Mais, le 4 avril suivant, une ordonnance de l'intendant Bégon ordonna de la rapporter dans la huitaine, aux frais des habitants. — Plus fait douceur que violence ; plus tard, en effet, cette cloche, objet de la convoitise des paroissiens, leur fut accordée sans difficulté, sur leur demande, le 5 novembre 1743, pour remplacer celle de Saint-Pierre, qui était fendue et hors d'état de service » *(Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. XXII, p. 182) (2).

Page 326, lignes 7-8.

L'inscription de la cloche ancienne qui existe encore à l'église de Morthemer (Vienne) (3), est ainsi conçue :

FRANSO TAVEAV SEIGNEVR DE MORTHE-

(1) Communication de M. l'abbé C. Richard, curé de Mairé-Lévescault.

(2) Je dois l'indication de ce passage à l'obligeance de M. l'abbé Tribert, curé-doyen de Mauzé-sur-le-Mignon.

(3) Arrondissement de Montmorillon, canton de Lussac-le-Château.

MER GASPARD TAVEAV ESTER DE ROCHE-
CHOVART MESSIEVRS DV CHAPITRE
PRIEVR HILAIRE CHERPRENET IACQVES
BRVN IEAN DOVSSELIN CLAVDE ROBIN
TOVS CHANOINES RESIDANT A PRESENT
1654 (1).

Morthemer, qui était avant la Révolution le siège d'un archiprêtré, possédait un chapitre « sur lequel Beauchet-Filleau déclare n'avoir trouvé que peu de renseignements, » mais dont la « fondation est dans tous les cas fort ancienne. » Le cartulaire de Nouaillé contient un acte de 1234 qui fut scellé du sceau de ce chapitre (2).

Page 327, ligne 23.

Un Jean Bezot, fondeur de cloches, avait travaillé en Anjou en 1625. — « PARIS *(Jean), Lotaringus, campanorum fusor*, « nationnaire de Lorraine », maître fondeur de cloches, fournit en juillet 1625 la cloche de Brossay [Maine-et-Loire], associé alors avec Jean Bezot » (CÉLESTIN PORT, *Les Artistes angevins*, p. 239).

Page 328, lignes 10-11.

Cloche de l'église de la Revêtizon (Deux-Sèvres) (3).

Les anciens registres paroissiaux conservés aux archives de la cure du Cormenier (4) contiennent le procès-verbal suivant :

« Le vint huitiesme jour d'octobre mil six centz cinq[uante] huit, la cloche de l'église Saint-Germain de la Revestison-

(1) Communication de M. l'abbé Braguier, curé de la Chapelle-Morthemer.

(2) Cf. Dom DROCHON, *Morthemer*, p. 2, apud *Paysages et Monuments du Poitou*, 52e livraison.

(3) Arrondissement de Niort, canton de Beauvoir.

(4) La commune de la Revêtizon fait aujourd'hui partie de la paroisse du Cormenier.

Chabot, poisant deux centz quatre-vingt treize, a esté béniste par moy prêtre recteur curé soubsigné et a esté présentée à la bénédiction par François Angevin, seign^r châtelain de ce lieu de la Revestison et dame Marie de Lhostange, femme de haut et puissant seign^r Louis de La Vernède, seig^r de Rochebrune et de Rimbaud, le tout au jour et an susdits.

« [Signé :] François Angevin [de] Palée. — Marie Galiotte de Lostanges. — Cousture, prêtre-curé susdit. »

Page 328, avant-dernière ligne.

*Au lieu de :* le fondeur de la cloche de Bouresse, André, serait-il par hasard un descendant......., *lire :* le fondeur de la cloche de Bouresse, André, — le même très probablement qui fondit en 1641, avec Nicolas Bérault, deux cloches pour l'église de Villerbon (Loir-et-Cher) (cf. ci-dessus, p. 307), — serait-il par hasard un descendant...

Page 331, lignes 22-23.

Cloche provenant de l'église de Monts-sur-Guesnes (Vienne) (1), aujourd'hui à l'église de Faye-sur-Vineuse, près Richelieu (Indre-et-Loire).

M. Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française d'archéologie, veut bien me communiquer les notes recueillies par lui sur cette cloche.

Inscription du cerveau :

✝ 1667 ANNE DE TREZEAV DAME CONTESSE DE LA ROCHE MILLET SVTIE VALLERE ET AVLTRES LIEVX MERENE ET PERIN M^RE YSAC DE ROVSSELLE CH^ER SEIGN^R CONTE DE LA

ROCHE MILLET ET AVLTRES LIEVX — N· ET GABRIEL BVREST MONT FONDVE

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loudun.

Sur la robe, d'un côté : une croix à rinceaux ; de l'autre : un écu *parti au 1er d'or à quatre pals d'azur, à une bande d'argent bordée de gueules*, qui est de Rouxellé ou Rouxellay, au 2e *de .... à cinq fasces de ...., à une bande de ....*, qui est de Trézeau (couronne de comte).

Diamètre de la cloche : 0,55.

Pages 333 à 336.

Simon Fréry, fondeur de cloches.

Le musée de la Société archéologique de Tours possède un mortier en bronze sur le rebord supérieur duquel on lit : JE SVIS A SIMON FRERY, 1675. (Léon Palustre, *Catalogue du musée de la Société archéologique de Touraine*, Tours, 1871, in-8°, p. 71).

Dominique Fréry, maître fondeur de cloches, fond en 1659 la cloche de l'hôtel-Dieu de Bellac (Haute-Vienne). (Cf. Leroux, inventaire-sommaire des archives hospitalières de Bellac, E. 5).

Page 337, lignes 21-22.

La petite cloche de la chapelle de Courdault, commune de Bouillé-Courdault (Vendée), porte comme inscription :

*1672. Pierre Bourasseau, curé.*

*Pierre Cacault, parrain.*

*Germain Charpentier m'a faite* (1).

Page 343, lignes 20-21.

Les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures de l'église Saint-André de Niort contiennent le document suivant :

« Aujourd'huy huictiesme décembre mil six cent quatre

(1) Communication de M. Louis Brochet, agent-voyer d'arrondissement à Fontenay-le-Comte.

vint quatre at esté bénie et baptisée, avec les cérémonies ordinaires et prescriptes dans le rituel romain, la grosse cloche de cette église de Saint-André, dont a esté parrain monsieur m^tre Joseph Jouslard, chevalier, seigneur de Fonmort, conseiller du roy en ses conseils, son président lieutenant général au siège royal de cette ville de Nyort, et marraine damoiselle Marie Granier, épouse d'Alexis Marsault, écuyer, sieur de la Cailletière, premier président en l'élection de cette ditte ville, maire et capitaine d'icelle ; laquelle at esté nommée Joseph Marie en présence des soubsignés, par moy Jacques Baston, prêtre, curé de cette église.

« [Signatures :] Jouslard. — Marie Granier. — Bastard, prêtre, chantre de N. Dame de Niort. — Hugueteau, prêtre, chantre de Saint-André. — Léon Birault, prêtre, prieur de Nousières (?). — P. Vinet. — L. Arnauldet. — Allard, fabriqueur. — Bichon, fabriqueur. — Baston, curé.

[D'une autre main :] « La bénédiction de la cloche moyenne, qui étoit autrefois la grosse » (1).

Cette cloche n'existe plus.

Page 346, ligne 17.

*Au lieu de :* l'un des timbres de l'horloge de l'église de Saint-Jouin-lès-Marnes...., *lire :* les deux timbres de l'horloge de Saint-Jouin-lès-Marnes portent l'un et l'autre l'inscription suivante.......

Page 349, lignes 21-22.

L'ancienne église paroissiale de Mesnard-la-Barotière (Vendée) possède une cloche, dont je dois l'indication au R. P. Guédon, de Pouzauges. L'inscription en est ainsi conçue :

*MI^RE M· LOZEAV CVRE M^RE CHRISTOPHLE MESNARD S^GR DESGAZON PARAIN ET*

(1) Archives de la ville de Niort. Registre 1547, fol. 44 r°. — Je dois l'indication de ce document à l'obligeance de M. l'abbé Largeault.

*DAME IEANNE DESGATINAIRE SON ESPOVZE MARENNE 1696*

Sur la robe, deux fois répétées: les armoiries de Christophe Mesnard, sgr de la Barotière et des Gazons et de Jeanne des Gastinaires. (Cf. sur ces personnages et leurs armoiries : [BENJAMIN FILLON et GASTON DE MAYNARD], *Recherches historiques sur une famille poitevine (Maynard-Mesnard)*, Fontenay, Robuchon, 1857, pages 35, 62 et 128).

**Page 349, lignes 21-22.**

Les anciens registres de baptêmes, etc. de l'église de Mouilleron-en-Pareds (Vendée) (1) contiennent le document suivant:

« Aujourd'hui vingt-quatrième jour de septembre 1696, a été par moi prieur curé de Mouilleron soussigné, commis par Mgr l'évesque de Luçon, béniste la cloche de cette paroisse, laquelle a été nommée David-Hilaire, par honorables personnes noble homme M[re] David Arnault, licentié-es-loix, lieutenant et assesseur des baronies de Vouvent et de Mouilleron, parrain, et dame Marie Bousseau, femme de m[re] Pierre Morin, procureur et no[re] de la cour de ce lieu, procureur de la fabrice de cette paroisse, et ce en présence des susdits et assistés de messire Pierre Bizard, prêtre-vicaire de cette paroisse et outre en présence de plusieurs paroissiens et habitans de ce lieu qui sont cy signés et autres qui ont dit ne sçavoir signer de ce requis par nous.

« [Signatures :] D. Arnault. — Marie Boussaud. — Bizard, prêtre-vicaire. — P. Morin, pr[r] et no[re]. — Chastellier, n[re] et pr[r]. — Gandouard. — Grangé. — CHARPANTIER, *fondeur*. — L. Jamin. — P. Drapeau-Gourichon, prieur-curé de Mouilleron » (2).

(1) Arrondissement de Fontenay-le-Comte, canton de la Châtaigneraie.

(2) Communication de M. René Vallette.

Il est probable que le « Charpantier, » fondeur de la cloche de Mouilleron-en Pareds, doit être identifié avec l'un des Charpantier, qui fondirent des cloches, en 1648, pour l'église Sainte-Radegonde de Poitiers, et peut-être aussi pour l'église de la Petite-Boissière (Deux-Sèvres), — en 1653, pour l'église du Temple (Deux-Sèvres), en 1672 pour l'église de Courdault (Vendée), — et en 1706 pour l'église Notre-Dame-la-Grande de Poitiers (cf. ci-dessus, p. 323 à 325, 448 et 480).

Page 356, lignes 6 à 13.

Autres exemples de fontes de cloches sur place, dans les Deux-Sèvres et la Vendée, antérieurement à 1850 (1) :

Par les Bollée,

A Thouars (Deux-Sèvres) : cloches de l'église Saint-Médard, fondues dans la cour de l'hospice (près de l'église Saint-Laon), 1837, — et à Parthenay, 1838 (?)

Par les Peigney,

A la Verrie (Vendée), 1826,

A Bressuire (Deux-Sèvres), 1823 ou 1838,

A Lamairé (Deux-Sèvres), 18. . ? (2),

Par Thomas Henry,

A Pouzauges (Vendée), 1811,

A Courlay (Deux-Sèvres), 1814,

Par Augustin Martin,

A Moncoutant (Deux-Sèvres), 1833,

Par Thomas Sureau,

A Champdeniers (Deux-Sèvres), 1840,

A la Chapelle-Saint-Laurent (id), 18 . .

(1) Je ne cite, bien entendu, que les cas pour lesquels j'ai pu recueillir soit un souvenir de témoin oculaire, soit une tradition formelle, soit une preuve écrite.

(2) Les frères Peigney ont également fondu sur place à Cholet (Maine-et-Loire), en 1837, deux cloches dont l'une existe encore.

Pages 359-360 et 398.

Les églises de Saint-Paul-en Pareds, de Mesnard-la-Barotière et de la Verrie (Vendée), possèdent des cloches du XVIIIe siècle, qui auraient dû trouver place dans notre chapitre sur les *Cloches poitevines fondues par les Aubry*.

A Saint-Paul-en-Pareds, la seconde en date des trois cloches actuelles a été fondue par Pierre et Charles Aubry en 1741.

A la nouvelle église paroissiale de Mesnard-la-Barotière : cloche de Charles Aubry et d'Antoine Pelletier (date illisible).

A la Verrie : deux cloches du beau-frère de Charles Aubry, Antoine Peltier, des Aubiers. — La première, qui date de 1787, a été fondue par Antoine Peltier seul ; la seconde, qui date de 1791, a été fondue par « Peltier et Aubry. »

Page 369, lignes 15-16.

La seconde en date des cloches de l'église Saint-Paul-en-Pareds (Vendée) (1), porte l'inscription suivante :

† CHARLES LOVIS DE LA BOVCHERIE RECTEVR PARAIN MESSIRE IEAN ANTOINE DE

† SENOZAN MARQVIS DE ROSNY DES ROCHES BARITAVT LE PTESSIS (2) CHATEAV BRIAND SAINT

† PAVL EN PAREDS ET AVTRES LIEVX PRESIDENT AV PARLEMENT DE PARIS (3)

† DAME CHARLOTTE FRANCOISE DE LAMOIGNON DE BLANMESNIL

(1) Arrondissement de La Roche-sur-Yon, canton des Herbiers.

(2) *Sic* pour *Le Plessis*.

(3) Le mot *marraine* manque ; la place, réservée pour ce mot mot à la fin de cette 3e ligne, est restée inoccupée.

✝ MATHVRIN CAIGNAAD [1] VICAIRE DE CE LIEV 1741 ·

Les lignes 4 et 5 de l'inscription se terminent par une course fleurdelisée. Une décoration du même genre règne tout autour de la cloche, au-dessous de la partie réservée à l'inscription.

Sur la robe : six petits sceaux frustes, une crucifixion, la Vierge et l'Enfant, un Saint-Jean-Baptiste et un personnage mitré et crossé.

Au bas, la marque de

P • AVBRY

suivie de

CHARLES AVBRY IEAN BOVRASSEAV FABRIQVEVR

Page 393, ligne 13.

A la suite de la rubrique: *Réception de la cloche refondue*, au lieu de: *30 juillet 1740*, lire: 30 juillet 1784.

Page 395, lignes 4-5.

La nouvelle église paroissiale de Mesnard-la-Barotière (Vendée) possède une cloche dont la date est illisible, ainsi que presque toute l'inscription du cerveau, mais au bas de laquelle nous avons pu reconnaître la marque de C. Aubry, suivie des mots

ANTOINNE PELETIE MONT FAITES

Dans ces derniers mots, les N présentent la barre transversale partant du bas de la haste de dextre pour aboutir au haut de la haste de senestre.

(1) *Sic* pour *Chaignaud*.

Page 396, ligne 20.

*Au lieu de :* IAQUES FABRIqUEUR, *lire :* IAqUES FABRIqUEUR . . . . . .

Page 397, ligne 11.

*Au lieu de:* dans ce dernier prénom Jacques, le Q n'est pas capital, *lire :* dans ce dernier prénom Jacques, de même que dans le mot « fabriqueur », le Q n'est pas capital. . . .

Page 398, lignes 21-22.

Des deux cloches antérieures à la Révolution que possède encore l'église de la Verrie, près Mortagne-sur-Sèvre (Vendée), la plus ancienne porte comme inscription :

† DEMOISELLE MARIE DERANGOT M^RE CHARLE DERANGOT CHEVALIER SEIGNEUR DE

† LA FRENAIE MARIE CHARLOTTE M^RE IAqUE ROUSSELOT CURE IACqUE IOROUSSIAU

† FABRIqUEUR A PELTIER MA FEIT 1787 (1)

L'autre porte sur le cerveau :

† IAI ETE FONDUE LAN 1791

et au bas :

PELTIER ET AVBRY FONDEUR

La croix initiale de l'inscription de cette dernière cloche est à double croisillon, comme sur les cloches d'Airvault (1776) et de Pougnes (1784) (cf. ci-dessus, p. 397).

(1) J'ai relevé cette inscription avec l'obligeant concours de M. Joseph Doucet (de la Verrie), fils de feu Pierre Doucet, qui fut, notamment en 1838, le « compagnon » du fondeur François Peigney.

Plusieurs cloches de François Peigney sont signées : PEIGNEY ET DOUCET.

Page 448, lignes 9-10.

*J.-B. Alabrée.* — 1 cloche à l'église de Saint-Benoît-sur-Mer (Vendée), 1750.

M. l'abbé Teillet a découvert dans les environs de Challans (Vendée), une autre cloche de J.-B. Alabrée (1739).

Page 448, lignes 16-17.

M. l'abbé Teillet a également découvert dans la même région une cloche d'un fondeur nommé Bazin (1779).

Le lycée de Nantes (ancien grand séminaire) possède deux cloches de 1754, signées : Bazin. (Communication de M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure).

Page 185, lignes 2-3.

Nous apprenons par hasard, au moment du bon à tirer de cette feuille, l'existence à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres) d'un calice ancien en vermeil, orné d'émaux sur chacun des quatre lobes du pied. L'un de ces émaux est aux armes de France.

(Communication de M. l'abbé Blanchard, doyen de la Mothe-Saint-Héraye).

Page 190, lignes 27-28.

Nous n'avions pu citer, en fait de crosses eucharistiques, que deux exemples poitevins, tous deux disparus. M. Léon Palustre nous en signale un troisième, encore existant celui-là, à l'ancienne abbaye du Pin, commune de Béruges, près Poitiers.

La crosse du Pin, assez semblable à celle qui a été figurée dans le volume du *Congrès archéologique de France,* XLIV^e^ *session, Senlis, 1877* (p. 592), est en bois. Elle occupe encore sa place primitive en arrière de l'autel, et tout le mécanisme

destiné à monter et à descendre la colombe est intact. Cette crosse, qui date du xvii$^{e}$ siècle rappelle, selon toute vraisemblance, les réparations dues au zèle de l'abbé Léonard Gaultier, mort en 1660.

Voici l'épitaphe de cet abbé :

HIC · IACET · R · P · DO ·
LEONARD9 · GAVLTIER
SACRÆ FACVLT · PARISI ·
DOCTOR ET HVI9 MON$^{RII}$
ABBAS QVI RESTORAONI (1)
IPSI9 TAM·IN SPIRIALIB9 (2) QV̄A (3)
TĒPORIB9 (4) FŒLICITER INIT
V̄ (5) DEDIT ET IMMATVRA AC SV
BITANEA MORTE SVIS QVO$^{s}$
TAM SVAVITER FOVERAT
LVGENTIB9 ALV̄NIS CORRE
PT9 OPVS PERFICIENDV̄
SVCCESSORI RELIQVIT
ANNO ÆTATIS SVÆ 42
INCARNATI AVTEM VE
RBI 1660 3$^{o}$ OCTOBRIS

HIC EXPECTAT *(sic)*
RESVRRECTIONĒ
ET VITĀ PRO EO
PRECES FVNDE
LECTOR.

(1) *Restaurationi.*

(2) *Spiritualibus.*

(3) V et A liés.

(4) *Temporalibus.*

(5) *Initium.*

Autre inscription, au pignon de l'église :

CE · PIGNON · FVT
FAICT · AN · LAN
1598.

(Communications de M. Léon Palustre).

Page 213, ligne 6.

Le « nom de « Colin Haury, fondeur à Ruffec, » cité par M. de Champeaux, est écrit de deux façons dans les documents conservés aux archives municipales de Poitiers : — d'une part, « Colin Haury » ou « Hanry » (carton 27, pièce J. 288), — d'autre part, « Colin Hemry » (carton 27, pièce J. 289).

Il semblerait donc qu'il faille lire HANRY ou HENRY, plutôt que HAURY, et qu'il y ait lieu d'écarter toute possibilté d'identification avec le VOVRI ou VOURI, de la cloche de Bourg-Archambault (cf. page 226, lignes 20 et 21).

Page 219, ligne 4.

*Au lieu de :* ciboire, *lire :* « scyphus » (cf. X. BARBIER DE MONTAULT, apud *Bulletin monumental*, 1881, p. 181).

Page 244, ligne 27.

*Au lieu de :* Charles VIII, *lisez :* Charles VII.

Page 250, note 3.

*En crue.* — « L'interprétation donnée est-elle bien exacte ? Ne s'agit-il pas plutôt de l'*année croissante*, c'est-à-dire des six premiers mois de 1493 ? » (Communication de Léon Palustre).

Page 256, ligne 8.

*Au lieu de :* commandataire, *lisez :* commendataire.

Page 275, lignes 1 à 11.

Sur la refonte du bourdon de la cathédrale de Poitiers en

1555, voir également la notice sur *Jean d'Amoncourt*, VIII^e^ *du nom, évêque de Poitiers (1551-1558),* par M. ADRIEN BONVALLET, apud *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4^e^ trimestre de 1881, p. 351.

Page 275, ligne 3.

*Au lieu de :* Longuy, *lisez :* Longwy.

Page 448, ligne 26.

*Au lieu de :* J. Minel et F. Huot, *lire :* J. Minel et P. Huot.

Page 451, lignes 7-8.

M. René Vallette vient de découvrir dans les anciens registres paroissiaux de Bourneau (Vendée), le procès-verbal de la bénédiction d'une cloche pour l'église de cette localité, en 1771. Le nom du fondeur n'est pas indiqué.

Page 454, ligne 16.

*Au lieu de :* L. Decharme, *lire :* J.-B. Decharme.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## 1^re^ PARTIE. — ARCHITECTURE.



## 2^e^ PARTIE. — MOBILIER.

Page 402, dernière ligne :

*Lire :* pour laquelle elle avait *été* fondue.

*Achevé d'imprimer à Melle, le trente-et-un juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.*

ED. LACUVE.

Melle. — Imp. Ed. Lacuve.



